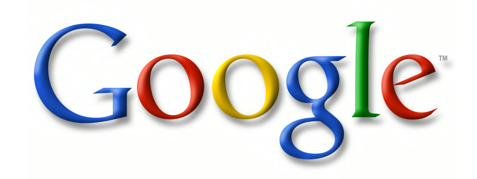
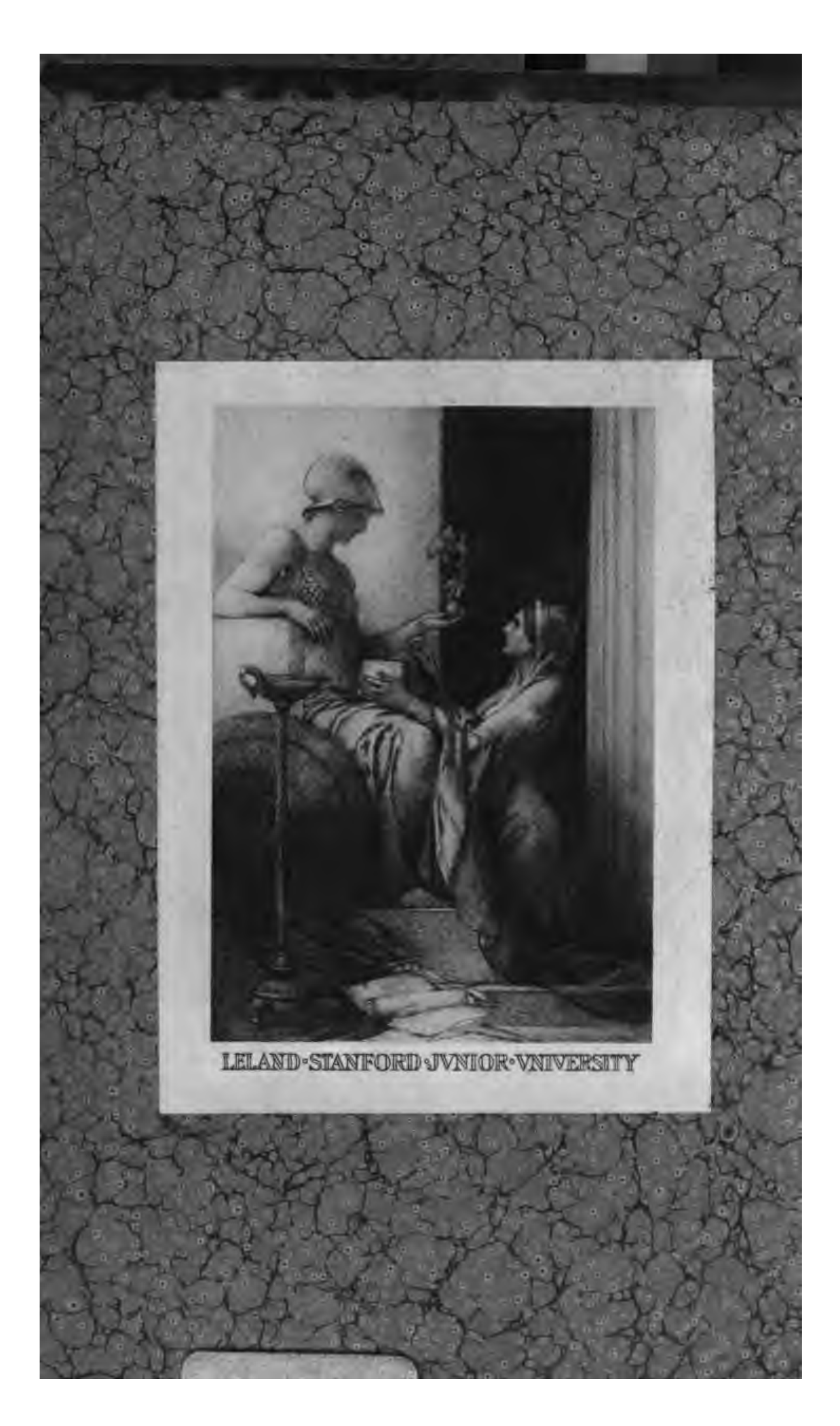





LELAND·STANFORD·JVNIOR·VNIVERSITY



A Himly

ANNUAIRE-BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE

ANNÉE 1868

2166. — IMPRIMERIE GÉNÉRALE DE CH. LAHURE
Rue de Fleurus, 9, à Paris

ANNUAIRE-BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE

ANNÉE 1868



A PARIS

CHEZ Mme Ve JULES RENOUARD

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

RUE DE TOURNON, N° 6

—

1868

T. VI.

145

ANNUAIRE-BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

CALENDRIER POUR L'ANNÉE 1868.
RÈGLEMENT ET LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ.
CONSEIL D'ADMINISTRATION.
LISTE DES OUVRAGES PUBLIÉS.

CALENDRIER POUR L'ANNÉE 1868.

Comput ecclésiastique.		*Année*	
Nombre d'or..........	7	De la période julienne	6581
Épacte...............	VI	Des Olympiades.........	2644
Lettre dominicale......	ED	De la fondation de Rome..	2621
Indiction romaine......	11	De l'Hégire (5 mai 1867-23 avril 1868)........	1284
Cycle solaire....... ..	1		

Fêtes mobiles.

Septuagésime, 9 février.	Pentecôte, 31 mai.
Cendres, 26 février.	Trinité, 7 juin.
Pâques, 12 avril.	Fête-Dieu, 11 juin.
Rogations, 18, 19 et 20 mai.	1er Dim. de l'Avent, 29 novembre.
Ascension, 21 mai.	

Quatre-Temps.

Mars.............	4, 6 et 7.	Septembre.....	16, 18 et 19.
Juin.............	3, 5 et 6.	Décembre......	16, 18 et 19.

Commencement des Saisons.

Printemps, le 20 mars à 7 heures 53 m. du matin.	Temps moyen de Paris.
Été, le 21 juin à 4 heures 18 m. du matin.	
Automne, le 22 septembre à 6 heures 40 m. du soir.	
Hiver, le 21 décembre à 0 heure 37 m. du soir.	

Éclipses et passage de Mercure sur le Soleil en 1868.

I. — Le 23 février, éclipse annulaire de soleil en partie visible à Paris. Commencement de l'éclipse générale à 11 h. 26 m. du matin, dans le lieu dont la longitude est 80° 28′ O. et la latitude 12° 54′ S. Commencement de l'éclipse centrale générale à 0 h. 34 m. dans le lieu dont la longitude est 97° 0′ O. et la latitude 11° 27′ S. Éclipse centrale à midi, à 2 h. 33 m. dans le lieu dont la longitude est 34° 49′O. et la latitude 5° 47′ S. Fin de l'éclipse centrale générale à 4 h. 28 m. du matin dans le lieu dont la longitude est 23° 0′ E. et la latitude 19° 25′ N. Fin de l'éclipse générale à 5 h. 35 m. dans le lieu dont la longitude est 6° 29′ E. et la latitude 17° 59′ N. — Cette éclipse sera visible en France, en Espagne, en Italie, dans une grande partie de l'Afrique et dans toute l'Amérique du Sud. La phase de l'éclipse centrale traversera l'Amérique du Sud, dans sa plus grande largeur, de Lima à Rio-Grande-do-Norte et arrivera ensuite sur les côtes de Guinée. A Paris, l'éclipse de soleil est partielle, et l'on a : commencement le 23 février à 3 h. 48 m. soir; plus grande phase à 4 h. 7 m.; fin à 4 h. 28 soir. Grandeur de l'éclipse : 3 centièmes du diamètre du soleil.

II. — Le 18 août, éclipse totale de soleil invisible à Paris, visible dans la partie orientale de l'Afrique, aux bords de la mer Rouge, en Arabie, en Chine, à Madagascar, à l'île de Ceylan, en Australie.

III. — Le 5 novembre, passage de Mercure sur le disque du Soleil, en partie visible à Paris. On a pour le centre de la terre : entrée, contact externe, à 5 h. 33 m. 59 s. matin; plus petite distance des autres égale 12′ 15″, 2, à 7 h. 23 m. 12 s.; sortie, contact externe, à 9 h 12 m. 20 s. matin. A Paris le soleil se levant le 5 novembre à 6 h. 55 m., la sortie seule pourra être observée, mais on verra la planète sur le disque du soleil pendant un peu plus de deux heures.

Quantièmes.	Jours de la semaine.	JANVIER 1868.	Quantièmes.	Jours de la semaine.	FÉVRIER 1868.
1	Mercredi.	CIRCONCISION.	1	Samedi.	S. Ignace.
2	Jeudi.	S. Basile, évêq.	2	DIM.	*Purification.*
3	Vendredi.	Ste Geneviève.	3	Lundi.	S. Blaise.
4	Samedi.	S. Rigobert.	4	Mardi.	S. Gilbert.
5	DIM.	S. Siméon.	5	Mercredi.	Ste Agathe.
6	Lundi.	ÉPIPHANIE.	6	Jeudi.	S. Vaast, évêq.
7	Mardi.	Ste Mélanie.	7	Vendredi.	S. Romuald.
8	Mercredi.	S. Lucien.	8	Samedi.	S. Jean de M.
9	Jeudi.	S. Pierre, évêq.	9	DIM.	Ste Apolline.
10	Vendredi.	S. Paul, ermite.	10	Lundi.	Ste Scholastique.
11	Samedi.	S. Théodose.	11	Mardi.	S. Séverin.
12	DIM.	S. Arcade, mart.	12	Mercredi.	Ste Eulalie.
13	Lundi.	Bapt. de J. C.	13	Jeudi.	S. Grégoire.
14	Mardi.	S. Hilaire, évêq.	14	Vendredi.	S. Valentin.
15	Mercredi.	S. Maur, abbé.	15	Samedi.	S. Faustin.
16	Jeudi.	S. Guillaume.	16	DIM.	S. Flavien.
17	Vendredi.	S. Antoine, abbé.	17	Lundi.	S. Théodule.
18	Samedi.	Ch. de S. Pierre.	18	Mardi.	S. Siméon.
19	DIM.	S. Sulpice, évêq.	19	Mercredi.	S. Gabin.
20	Lundi.	S. Sébastien.	20	Jeudi.	S. Éleuthère.
21	Mardi.	Ste Agnès, vierge.	21	Vendredi.	S. Pepin.
22	Mercredi.	S. Vincent.	22	Samedi.	Ste Isabelle.
23	Jeudi.	S. Ildefonse.	23	DIM.	S. Méraut.
24	Vendredi.	S. Babylas.	24	Lundi.	S. Mathias.
25	Samedi.	Conv. de S. Paul.	25	Mardi.	S. Nicéphore.
26	DIM.	Ste Paule, veuve.	26	Mercredi.	*Cendres.*
27	Lundi.	S. Julien, évêq.	27	Jeudi.	S. Léandre.
28	Mardi.	S. Charlemagne.	28	Vendredi.	Ste Honorine.
29	Mercredi.	S. François de Sales.	29	Samedi.	S. Romain.
30	Jeudi.	Ste Bathilde.			
31	Vendredi.	Ste Marcelle.			

Lever du soleil, le 1, à 7 h. 56 m.
le 16, à 7 h. 50 m.
Couch. du soleil, le 1, à 4 h. 11 m.
le 16, à 4 h. 30 m.

Lever de la lune, le 1, à 11 h. 11 m. mat.
le 16, à 0 h.
Couch. de la lune, le 1, à 10 h. 52 m. soir.
le 16, à 11 h. 21 m. mat.

Lever du soleil, le 1, à 7 h. 33 m.
le 16, à 7 h. 10 m.
Couch. du soleil, le 1, à 4 h. 55 m.
le 16, à 5 h. 20 m.

Lever de la lune, le 1, à 11 h. 3 m. mat.
le 16, à 1 h. 54 m. mat.
Couch. de la lune, le 1, à 0 h.
le 16, à 11 h. 29 m. mat.

Quantièmes.	Jours de la semaine.	MARS 1868.	Quantièmes.	Jours de la semaine.	AVRIL 1868.
1	Dim.	S. Aubin.	1	Mercredi.	S. Hugues.
2	Lundi.	S. Simplice.	2	Jeudi.	S. François de Paule.
3	Mardi.	Ste Cunégonde.	3	Vendredi.	S. Richard.
4	Mercredi.	S. Casimir.	4	Samedi.	S. Ambroise.
5	Jeudi.	S. Théophile.	5	Dim.	S. Gérard.
6	Vendredi.	Ste Colette.	6	Lundi.	S. Prudence.
7	Samedi.	S. Thomas d'Aq.	7	Mardi.	S. Romuald.
8	Dim.	S. Jean de Dieu.	8	Mercredi.	S. Édèse.
9	Lundi.	Ste Françoise.	9	Jeudi.	Ste Marie Ég.
10	Mardi.	S. Droctovée.	10	Vendredi.	S. Macaire.
11	Mercredi.	S. Euloge.	11	Samedi.	S. Léon, pape,
12	Jeudi	S. Grégoire.	12	Dim.	PAQUES.
13	Vendredi.	Ste Euphrasie.	13	Lundi.	S. Marcelin.
14	Samedi.	S. Lubin, évêq.	14	Mardi.	S. Tiburce.
15	Dim.	S. Zacharie.	15	Mercredi.	S. Maxime.
16	Lundi.	S. Cyriaque.	16	Jeudi.	S. Paterne.
17	Mardi.	Ste Gertrude.	17	Vendredi.	S. Anicet, pape.
18	Mercredi.	S. Alexandre.	18	Samedi.	S. Parfait, prêt.
19	Jeudi.	S. Joseph.	19	Dim.	S. Timon.
20	Vendredi.	S. Joachim.	20	Lundi.	S. Théodore.
21	Samedi.	S. Benoît, patr.	21	Mardi.	S. Anselme.
22	Dim.	S. Émile.	22	Mercredi.	Ste Opportune.
23	Lundi.	S. Victorien.	23	Jeudi.	S. Georges, m.
24	Mardi.	S. Simon, mart.	24	Vendredi.	S. Léger.
25	Mercredi.	Ste Berthe.	25	Samedi.	S. Marc, évang.
26	Jeudi.	S. Ludger.	26	Dim.	S. Clet, pape.
27	Vendredi.	S. Jean, ermite.	27	Lundi.	S. Polycarpe.
28	Samedi.	S. Gontran.	28	Mardi.	S. Vital, mart.
29	Dim.	S. Marc, évêq.	29	Mercredi.	S. Robert, abbé.
30	Lundi.	S. Rieul.	30	Jeudi.	S. Eutrope.
31	Mardi	Ste Balbine.			

Mars	Avril
Lever du soleil, le 1, à 6 h. 44 m. le 16, à 6 h. 13 m. Couch. du soleil, le 1, à 5 h. 42 m. le 16, à 6 h. 5 m.	Lever du soleil, le 1, à 5 h. 39 m. le 16, à 5 h. 9 m. Couch. du soleil, le 1, à 6 h. 29 m. le 16, à 6 h. 52 m.
Lever de la lune, le 1, à 10 h. 13 m. mat. le 16, à 1 h. 34 m. mat. Couch. de la lune, le 1, à 0 h. 6 m. mat. le 16, à 10 h. 47 m. mat.	Lever de la lune, le 1, à 11 h. 40 m. mat. le 16, à 2 h. 24 m. mat. Couch. de la lune, le 1, à 2 h. 7 m. mat. le 16, à 0 h. 8 m. soir.

Quantièmes.	Jours de la semaine.	MAI 1868.	Quantièmes.	Jours de la semaine.	JUIN 1868.
1	Vendredi.	S. Jacq. S. Phil.	1	Lundi.	S. Pamphile.
2	Samedi.	S. Athanase.	2	Mardi.	S. Pothin.
3	Dim.	*Inv. de la Ste Croix.*	3	Mercredi.	Ste Clotilde.
4	Lundi.	Ste Monique.	4	Jeudi.	S. Optat.
5	Mardi.	C. de S. Augustin.	5	Vendredi.	S. Génès.
6	Mercredi.	S. Jean Porte lat.	6	Samedi.	S. Claude, évêq.
7	Jeudi.	S. Stanislas	7	Dim.	*Trinite.*
8	Vendredi.	S. Désiré, évêq.	8	Lundi.	S. Médard.
9	Samedi.	S. Hermas.	9	Mardi.	Ste Marianne.
10	Dim.	S. Gordien.	10	Mercredi.	S. Landri.
11	Lundi.	S. Mamert.	11	Jeudi.	S. Barnabé.
12	Mardi.	S. Épiphane.	12	Vendredi.	S. Olympe.
13	Mercredi.	S. Servais.	13	Samedi.	S. Antoine de P.
14	Jeudi.	S. Boniface.	14	Dim.	S Rufin.
15	Vendredi.	S. Isidore.	15	Lundi.	S. Modeste.
16	Samedi.	S. Honoré.	16	Mardi.	S. Fargeau.
17	Dim.	S. Pascal.	17	Mercredi.	S. Avit.
18	Lundi.	S. Éric, roi	18	Jeudi.	Ste Marine, vierge.
19	Mardi.	S. Yves.	19	Vendredi.	S. Gerv., S. Prot.
20	Mercredi.	S. Bernardin.	20	Samedi.	FÊTE-DIEU.
21	Jeudi.	ASCENSION.	21	Dim.	S. Leufroi.
22	Vendredi.	Ste Hélène.	22	Lundi.	S. Alban.
23	Samedi.	S. Didier, évêq.	23	Mardi.	S. Jacques.
24	Dim.	S. Donatien.	24	Mercredi.	Nativ. S. Jean-Bapt.
25	Lundi.	S. Urbin.	25	Jeudi.	S. Prosper.
26	Mardi.	S. Quadrat.	26	Vendredi.	S. Babolein.
27	Mercredi.	S. Hildevert.	27	Samedi.	S. Crescent.
28	Jeudi.	S. Germain, évêq.	28	Dim.	S. Irénée.
29	Vendredi.	S. Maxime.	29	Lundi.	S. Pierre et S. Paul.
30	Samedi.	S. Félix.	30	Mardi.	Com. de S. Paul.
31	Dim.	PENTECOTE.			

MAI	JUIN
Lever du soleil, le 1, à 4 h. 41 m. le 16, à 4 h. 19 m. Couch. du soleil, le 1, à 7 h. 14 m. le 16, à 7 h. 34 m.	Lever du soleil, le 1, à 4 h. 3 m. le 16, à 3 h. 58 m. Couch. du soleil, le 1, à 7 h. 53 m. le 16, à 8 h. 3 m.
Lever de la lune, le 1, à 1 h. 3 m. soir. le 16, à 1 h. 54 m. mat. Couch. de la lune, le 1, à 2 h. 16 m. mat. le 16, à 0 h. 58 m. soir.	Lever de la lune, le 1, à 3 h. 41 m. soir. le 16, à 1 h. 38 m. mat. Couch. de la lune, le 1, à 2 h. 20 m. mat. le 16, à 3 h. 5 m. soir.

Quantièmes.	Jours de la semaine.	JUILLET 1868.	Quantièmes.	Jours de la semaine.	AOUT 1868.
1	Mercredi.	S. Léonore.	1	Samedi.	Ste Sophie.
2	Jeudi.	*Visit. de la Vierge.*	2	Dim.	S. Étienne, p.
3	Vendredi.	S. Anatole, évêq.	3	Lundi.	S. Geoffroy.
4	Samedi.	Ste Berthe.	4	Mardi.	S. Dominique.
5	Dim.	Ste Zoé, mart.	5	Mercredi.	S. Yon.
6	Lundi.	S. Tranquillin.	6	Jeudi.	*Transl. de N. S.*
7	Mardi.	Ste Aubierge.	7	Vendredi.	S. Gaétan.
8	Mercredi.	Ste Élisabeth.	8	Samedi.	S. Justin, m.
9	Jeudi.	S. Cyrille.	9	Dim.	S. Romain.
10	Vendredi.	Ste Félicité.	10	Lundi.	S. Laurent.
11	Samedi.	Trans. S. Benoît.	11	Mardi.	Sus. Ste Cour.
12	Dim.	S. Gualbert.	12	Mercredi.	Ste Claire, v.
13	Lundi.	S. Gabriel.	13	Jeudi.	S. Hippolyte.
14	Mardi.	S. Bonaventure.	14	Vendredi.	S. Eusebe.
15	Mercredi.	S. Henri, emp.	15	Samedi.	ASSOMPTION.
16	Jeudi.	S. Eustache, évêq.	16	Dim.	S. Roch, conf.
17	Vendredi.	S. Alexis.	17	Lundi.	S. Mammès.
18	Samedi.	S. Clair.	18	Mardi.	Ste Hélène, imp.
19	Dim.	S. Vincent de Paul.	19	Mercredi.	S. Louis, évêq.
20	Lundi.	Ste Marguerite.	20	Jeudi.	S. Bernard, ab.
21	Mardi.	S. Victor, m.	21	Vendredi.	S. Privat.
22	Mercredi.	Ste Marie-Madeleine.	22	Samedi.	S. Symphorien.
23	Jeudi.	S. Apollinaire.	23	Dim.	S. Sidoine, évêq.
24	Vendredi.	Ste Christine.	24	Lundi.	S. Barthélemy.
25	Samedi.	S. Jacques le Maj.	25	Mardi.	S. Louis, roi.
26	Dim.	T. de S. Marcel.	26	Mercredi.	S. Zéphyrin, p.
27	Lundi.	S. Pantaléon.	27	Jeudi.	S. Césaire.
28	Mardi.	Ste Anne.	28	Vendredi.	S. Augustin.
29	Mercredi.	Ste Marthe.	29	Samedi.	S. Médéric, ab.
30	Jeudi.	S. Sylvain.	30	Dim.	S. Fiacre.
31	Vendredi.	S. Germain.	31	Lundi.	S. Ovide.

Juillet

Lever du soleil, le 1, à 4 h. 2 m.
le 16, à 4 h. 15 m.
Couch. du soleil, le 1, à 8 h. 5 m.
le 16, à 7 h. 55 m.

—

Lever de la lune, le 1, à 4 h. 51 m. soir.
le 16, à 1 h. 13 m. mat.
Couch. de la lune, le 1, à 1 h. 52 m. mat.
le 16, à 4 h. 14 m. soir.

Août

Lever du soleil, le 1, à 4 h. 35 m.
le 16, à 4 h. 55 m.
Couch. du soleil, le 1, à 7 h. 36 m.
le 16, à 7 h. 12 m.

—

Lever de la lune, le 1, à 6 h. 20 m. soir.
le 16, à 2 h. 34 m. mat.
Couch. de la lune, le 1, à 2 h. 39 m. mat.
le 16, à 5 h. 58 m. soir.

Quantièmes.	Jours de la semaine.	SEPTEMBRE 1868.	Quantièmes.	Jours de la semaine.	OCTOBRE 1868.
1	Mardi.	S. Lazare.	1	Jeudi.	S. Remi, évêq.
2	Mercredi.	S. Antonin.	2	Vendredi.	SS. Anges gard.
3	Jeudi.	S. Ambroise.	3	Samedi.	S. Denis l'aréop.
4	Vendredi.	Ste Rosalie.	4	Dim.	S. François d'Ass.
5	Samedi.	S. Bertin, abbé.	5	Lundi.	Ste Aure, abb.
6	Dim.	S. Éleuthère, p.	6	Mardi.	S. Bruno, inst.
7	Lundi.	S. Cloud.	7	Mercredi.	Ste Julie.
8	Mardi.	*Nativité de la V.*	8	Jeudi.	S. Daniel.
9	Mercredi.	S. Omer, évêq.	9	Vendredi.	S. Denis, év.
10	Jeudi.	S. Nicolas.	10	Samedi.	S. Paulin.
11	Vendredi.	S. Hyacinthe.	11	Dim.	S. Nicaise.
12	Samedi.	S. Raphaël.	12	Lundi.	S. Wilfrid.
13	Dim.	S. Maurille.	13	Mardi.	S. Géraud, évêq.
14	Lundi.	*Exalt. de la Ste C.*	14	Mercredi.	S. Caliste, pape.
15	Mardi.	S. Nicomède.	15	Jeudi.	Ste Thérèse.
16	Mercredi.	Ste Euphémie.	16	Vendredi.	S. Gal. évêq.
17	Jeudi.	S. Lambert.	17	Samedi.	S. Florent.
18	Vendredi.	S. Jean Chrysostome.	18	Dim.	S. Luc, évang.
19	Samedi.	S. Janvier.	19	Lundi.	S. Savinien.
20	Dim.	S. Eustache.	20	Mardi.	S. Caprais.
21	Lundi.	S. Mathieu, ap.	21	Mercredi.	Ste Ursule.
22	Mardi.	S. Maurice.	22	Jeudi.	S. Mellon, évêq.
23	Mercredi.	Ste Thècle.	23	Vendredi.	S. Hilarion.
24	Jeudi.	S. Andoche.	24	Samedi.	S. Magloire.
25	Vendredi.	S. Firmin, évêq.	25	Dim.	S. Crépin et Cré.
26	Samedi.	Ste Justine.	26	Lundi.	S. Évariste.
27	Dim.	S. Côme, S. D.	27	Mardi.	S. Frumence.
28	Lundi.	S. Venceslas.	28	Mercredi.	S. Simon.
29	Mardi.	S. Michel, arc.	29	Jeudi.	S. Narcisse.
30	Mercredi.	S. Jérôme, p.	30	Vendredi.	S. Lucain.
			31	Samedi.	S. Quentin.

Septembre	Octobre
Lever du soleil, le 1, à 5 h. 18 m.	Lever du soleil, le 1, à 6 h. 1 m.
le 16, à 5 h. 39 m.	le 16, à 6 h. 24 m.
Couch. du soleil, le 1, à 6 h. 40 m.	Couch. du soleil, le 1, à 5 h. 37 m.
le 16, à 6 h. 9 m.	le 16, à 5 h. 7 m.
—	—
Lever de la lune, le 1, à 0 h. 36 m. soir.	Lever de la lune, le 1, à 5 h. 54 m. soir.
le 16, à 5 h. 13 m. mat.	le 16, à 6 h. 39 m. mat.
Couch. de la lune, le 1, à 4 h. 19 m. mat.	Couch. de la lune, le 1, à 5 h. 16 m. mat.
le 16, à 6 h. 24 m. soir.	le 16, à 5 h. 50 m. soir.

Quantièmes.	Jours de la semaine.	NOVEMBRE 1868.	Quantièmes.	Jours de la semaine.	DÉCEMBRE 1868.
1	Dim.	TOUSSAINT.	1	Mardi.	S. Éloi, évêq.
2	Lundi	*Les Morts.*	2	Mercredi.	S. Franç-Xavier.
3	Mardi.	S. Marcel, évêq.	3	Jeudi.	S. Fulgence, évêq.
4	Mercredi.	S. Charles, évêq.	4	Vendredi.	Ste Barbe.
5	Jeudi.	Ste Bertille.	5	Samedi.	S. Sabas.
6	Vendredi.	S. Léonard.	6	Dim.	S. Nicolas, évêq.
7	Samedi.	S. Willebrod.	7	Lundi.	Ste Fare, vierge.
8	Dim.	Stes Reliques.	8	Mardi.	Conception.
9	Lundi.	S. Mathurin.	9	Mercredi.	Ste Gorgonie.
10	Mardi.	S. Léon, pape.	10	Jeudi.	Ste Valère, v.
11	Mercredi.	S. Martin, évêq.	11	Vendredi.	S. Fuscien.
12	Jeudi.	S. René.	12	Samedi.	S. Valéry.
13	Vendredi.	S. Brice, évêq.	13	Dim.	Ste Luce, v. m.
14	Samedi.	S. Bertrand.	14	Lundi.	S. Nicaise.
15	Dim.	S. Eugène.	15	Mardi.	S. Mesmin.
16	Lundi.	S. Edme, arch	16	Mercredi.	Ste Adélaïde.
17	Mardi.	S. Agnan, évêq.	17	Jeudi.	Ste Olympiade.
18	Mercredi.	S. Odon.	18	Vendredi.	S. Gatien, évêq.
19	Jeudi.	Ste Élisabeth.	19	Samedi.	S. Timoléon.
20	Vendredi.	S. Edmond, r.	20	Dim.	S. Philogone.
21	Samedi.	*Présentat. de la V.*	21	Lundi.	S. Thomas, apôtre.
22	Dim.	Ste Cécile	22	Mardi.	S. Fabien.
23	Lundi.	S. Clément.	23	Mercredi.	Ste Victoire.
24	Mardi.	S. Séverin.	24	Jeudi.	Ste Delphine.
25	Mercredi.	Ste Catherine.	25	Vendredi.	NOEL.
26	Jeudi	Ste Victorine.	26	Samedi.	S. Étienne.
27	Vendredi.	S. Maxime.	27	Dim.	S. Jean, évêq.
28	Samedi.	S. Sosthène.	28	Lundi.	SS. Innocents.
29	Dim.	S. Saturnin.	29	Mardi.	Ste Éléonore.
30	Lundi.	S. André, apôtre.	30	Mercredi.	Ste Colombe.
			31	Jeudi.	S. Sylvestre.

Novembre	Décembre
Lever du soleil, le 1, à 6 h. 49 m.	Lever du soleil, le 1, à 7 h. 35 m.
le 16, à 7 h. 13 m.	le 16, à 7 h. 50 m.
Couch. du soleil, le 1, à 4 h. 38 m.	Couch. du soleil, le 1, à 4 h. 4 m.
le 16, à 4 h. 17 m.	le 16, à 4 h. 2 m.
Lever de la lune, le 1, à 5 h. 47 m. soir.	Lever de la lune, le 1, à 5 h. 50 m. soir.
le 16, à 8 h. 59 m. mat.	le 16, à 9 h. 29 m. mat.
Couch. de la lune, le 1, à 7 h. 28 m. mat.	Couch. de la lune, le 1, à 8 h. 36 m. mat.
le 16, à 6 h. 10 m. soir.	le 16, à 6 h. 33 m. soir.

PHASES DE LA LUNE.

1868.

Janvier.

P. Q. le 3, à 4 h. 12 m. du mat.
P. L. le 9, à 11 2 du soir.
D. Q. le 16, à 5 13 du soir.
N. L. le 24, à 7 28 du soir.

Février.

P. Q. le 1, à 6 h. 25 m. du soir.
P L. le 8, à 9 45 du mat.
D. Q. le 15, à 9 26 du mat.
N. L. le 23, à 2 30 du soir.

Mars.

P. Q. le 2, à 4 h. 58 m. du mat.
P. L. le 8, à 8 32 du soir.
D. Q. le 16, à 3 38 du mat.
N. L. le 24, à 7 8 du mat.
P. Q. le 31, à 0 35 du soir.

Avril.

P. L. le 7, à 7 h. 26 m. du mat.
D. Q. le 14, à 10 44 du soir.
N. L. le 22, à 8 29 du soir.
P. Q. le 29, à 6 27 du soir.

Mai.

P. L. le 6, à 6 h. 46 m. du soir.
D. Q. le 14, à 5 24 du soir.
N. L. le 22, à 6 45 du mat.
P. Q. le 28, à 11 51 du soir.

Juin.

P. L. le 5, à 7 h. 45 m. du mat.
D. Q. le 13, à 10 23 du mat.
N. L. le 20, à 2 54 du soir.
P. Q. le 27, à 6 0 du mat.

Juillet.

P. L. le 4, à 8 h. 49 m. du soir.
D. Q. le 13, à 0 50 du mat.
N. L. le 19, à 10 6 du soir.
P. Q. le 26, à 2 1 du soir.

Aout.

P. L. le 3, à 0 h. 1 m. du soir.
D. Q. le 11, à 0 38 du soir.
N. L. le 18, à 5 21 du mat.
P. Q. le 15, à 0 56 du mat.

Septembre.

P. L. le 2, à 4 h. 7 m. du mat.
D. Q. le 9, à 10 13 du soir.
N. L. le 16, à 1 29 du soir.
P. Q. le 23, à 3 31 du soir.

Octobre.

P. L. le 1, à 8 h. 7 m. du soir.
D. Q. le 9, à 6 23 du mat.
N. L. le 15, à 11 11 du soir.
P. Q. le 23, à 9 52 du mat.
P. L. le 31, à 11 15 du mat.

Novembre.

D. Q. le 7, à 1 h. 56 m. du soir.
N. L. le 14, à 11 5 du mat.
P. Q. le 22, à 6 56 du mat.
P. L. le 30, à 1 10 du mat.

Décembre.

D. Q. le 6, à 9 h. 43 m. du soir.
N. L. le 14, à 1 43 du mat.
P. Q. le 22, à 4 37 du mat.
P. L. le 29, à 1 57 du soir.

DÉCRET

RECONNAISSANT

LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté, Égalité, Fraternité.

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

Le Président de la République,
Sur le rapport du Ministre de l'instruction publique et des cultes,
Le Conseil d'État entendu,
Décrète :

ARTICLE PREMIER.

La *Société de l'Histoire de France*, établie à Paris, est reconnue comme ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Son règlement est approuvé tel qu'il est et demeure ci-annexé. Il ne pourra y être apporté de modification qu'en vertu d'une nouvelle autorisation donnée dans la même forme.

ART. II.

Le Ministre de l'instruction publique et des cultes est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au Bulletin des lois.

Fait à l'Élysée-National, le 31 juillet 1851.

Signé : L. N. BONAPARTE.

Le Ministre de l'instruction publique et des cultes.

Signé : DE CROUSEILHES.

RÈGLEMENT

DE

LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

TITRE PREMIER.

But de la Société.

ART. 1er. Une société littéraire est instituée sous le nom de SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

ART. 2. Elle se propose de publier :

1° Les documents originaux relatifs à l'histoire de France, pour les temps antérieurs aux États généraux de 1789 ;

2° Des traductions de ces mêmes documents, lorsque le Conseil le jugera utile.

3° Un compte rendu annuel de ses travaux et de sa situation ;
4° Un annuaire.

ART. 3. Toutes les publications de la Société sont délivrées gratis à ses membres.

ART. 4. Elle entretient des relations avec les savants qui se livrent à des travaux analogues aux siens ; elle nomme des associés correspondants parmi les étrangers.

TITRE II.

Organisation de la Société.

ART. 5. Le nombre des membres de la Société est illimité. On en fait partie après avoir été admis par le Conseil, sur la présentation faite par un des sociétaires.

ART. 6. Chaque sociétaire paye une cotisation annuelle de TRENTE FRANCS.

ART. 7. Les sociétaires sont convoqués au moins une fois l'an, au mois de mai, pour entendre un rapport sur les travaux de la Société et sur l'emploi de ses fonds, ainsi que pour le renouvellement des membres du Conseil.

TITRE III.

Organisation du Conseil.

ART. 8. Le Conseil se compose de quarante membres, parmi lesquels sont choisis :

Un président,
Un président honoraire,
Deux vice-présidents,
Un secrétaire,
Un secrétaire adjoint,
Un archiviste,
Un trésorier.

ART. 9. Les membres du Conseil, à l'exception du président honoraire, sont renouvelés par quart, à tour de rôle, chaque année. Le sort désignera, les premières années, ceux qui devront sortir ; les membres sortants peuvent être réélus. Le secrétaire continuera ses fonctions pendant quatre ans.

ART. 10. L'élection des membres du Conseil a lieu à la majorité absolue des suffrages des membres présents.

ART. 11. Le Conseil nomme chaque année un comité des fonds, composé de quatre de ses membres.

Il nomme aussi des commissions spéciales.

Les nominations sont faites au scrutin. La présidence appartient à celui qui réunit le plus de suffrages.

ART. 12. L'assemblée générale nomme chaque année deux censeurs chargés de vérifier les comptes et de lui en faire un rapport.

ART. 13. Le Conseil est chargé de la direction des travaux qui entrent dans le plan de la Société, ainsi que de l'administration des fonds.

Les décisions du Conseil pour l'emploi des fonds ne pourront être prises qu'en présence de onze membres au moins, et à la majorité des suffrages.

ART. 14. Le Conseil désigne les ouvrages à publier, et choisit les personnes les plus capables d'en préparer et d'en suivre la publication.

Il nomme, pour chaque ouvrage à publier, un commissaire responsable, chargé d'en surveiller l'exécution.

Le nom de l'éditeur sera placé à la tête de chaque volume.

Aucun volume ne pourra paraître sous le nom de la Société sans l'autorisation du Conseil, et s'il n'est accompagné d'une déclaration du commissaire responsable, portant que le travail lui a paru mériter d'être publié.

Art. 15. Le Conseil règle les rétributions à accorder à chaque éditeur.

Le commissaire responsable aura droit à cinq exemplaires de l'ouvrage à la publication duquel il aura concouru.

Art. 16. Tous les volumes porteront l'empreinte du sceau de la Société. Après la distribution gratuite faite aux membres de la Société (art. 3), les exemplaires restants seront mis dans le commerce aux prix fixés par le Conseil.

Art. 17. Le Conseil se réunit en séance ordinaire au moins une fois par mois.

Tous les sociétaires sont admis à ses séances.

Art. 18. Nulle dépense ne peut avoir lieu qu'en vertu d'une délibération du Conseil.

Art. 19. Les délibérations du Conseil portant autorisation d'une dépense sont immédiatement transmises au comité des fonds par un extrait signé du secrétaire de la Société.

Art. 20. Le comité des fonds tient un registre dans lequel sont énoncées au fur et à mesure les dépenses ainsi autorisées, avec indication de l'époque à laquelle leur payement est présumé devoir s'effectuer.

Le comité des fonds tient un registre dans lequel sont inscrits tous ses arrêtés portant mandat de payement.

Art. 21. Le Conseil se fera rendre compte tous les trois mois au moins de l'état des impressions, ainsi que des autres travaux de la Société.

Art. 22. Le comité devra se faire remettre, dans le cours du mois qui précédera la séance où il doit faire son rapport, tous les renseignements qui lui seront nécessaires.

Art. 23. Les dépenses seront acquittées par le trésorier sur un mandat du président du comité des fonds, accompagné des pièces de dépense dûment visées par lui; ces mandats rappellent les délibérations du Conseil par lesquelles les dépenses ont été autorisées.

Le trésorier n'acquitte aucune dépense si elle n'a été préalablement autorisée par le Conseil, et ordonnancée par le comité des fonds.

Art. 24. Le comité des fonds et le trésorier s'assemblent une fois par mois.

Art. 25. Tous les six mois, en septembre et en mars, le comité des fonds fait, d'office, connaître la situation réelle de la caisse, en indiquant les sommes qui s'y trouvent et celles dont elle est grevée.

Le même comité présentera au Conseil, dans les premiers mois de l'année, l'inventaire des exemplaires des ouvrages imprimés existant dans le fonds de la Société.

Art. 26. A la fin de l'année, le trésorier présente son compte au comité des fonds, qui, après l'avoir vérifié, le soumet à l'assemblée générale, pour être arrêté et approuvé par elle.

La délibération de l'assemblée générale sert de décharge au trésorier.

LISTE DES MEMBRES

DE

LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

3 MARS 1868.

MM.

ABRIC-ENCONTRE, [1428], pasteur de l'église réformée de Paris, rue de la Faisanderie, n° 14, Paris-Passy.
AFFRY DE LA MONNOYE (Alfred D'), [325], ✻, rue Vineuse, n° 12, Paris-Passy.
AGUILLON (Gabriel), [1489], rue de Verneuil, n° 34.
AGUILLON (Louis), [1490], rue de Verneuil, n° 34.
AIX (*Bibliothèque de la ville d'*), [687], représentée par M. Rouard ✻; correspondant, M. Techener, rue de l'Arbre-Sec, n° 52.
ALLAIRE (E.), [1366]; correspondant, M. Egger, membre de l'Institut, rue Madame, n° 48.
ALLARD (Paul), [1341], avocat, rue du Beffroi, à Rouen; correspondant, M. Le Tellier de la Fosse, rue Neuve-des-Capucines, n° 19.
ALVISET (Henri), [1317], président à la Cour impériale de Besançon; correspondant, M. O. de Wateville, boulevard Malesherbes, n° 63.
ANCELON (Dr), [1410], à Dieuze (Meurthe); correspondant, Mme veuve J. Renouard, libraire, rue de Tournon, n° 6.
ANDRÉ (Alfred), [1170], rue de Londres, n° 27.
ANDRIEUX (Jules), [878], rue Joubert, n° 35.
ANSART (Edmond), [1292], rue Taranne, n° 27.
ARBAUMONT (Jules D'), [1154], aux Argentières, près Dijon; correspondant, M. Eug. Picamelot, rue de Lille, n° 39.
ARCHIVES DE L'EMPIRE (*Bibliothèque des*), [1147], représentée par M. le marquis de Laborde; corresp., Mme veuve J. Renouard, rue de Tournon, n° 6.
ARNAL (Albert), [1500], avocat à la Cour impériale, rue Saint-Lazare, n° 66.
ARTH (Louis), [519], avocat, à Saverne (Bas-Rhin); corresp., M. Derache, libraire, rue Montmartre, n° 48.
AUBERT (Édouard), [1390], rue d'Anjou Saint-Honoré, n° 9.
AUBILLY (Georges, baron D'), [1427], rue de Condé, n° 12.
AUBRY (Auguste), [1175], libraire, rue Dauphine, n° 16.
AUBRY (Eugène), [1485], élève de l'École des Chartes, rue du Marché d'Aguesseau, n° 5.
AUCOC (Léon), [1030], ✻, maître des requêtes au Conseil d'État, rue Sainte-Anne, n° 51.
AUDENET, [310], banquier, rue du Faubourg-Poissonnière, n° 25.
AUDIFFRET-PASQUIER (duc D'), [3], rue du Château-des-Fleurs, n° 1.
AUGER, [1480], juge d'instruction à Bourg; corresp., Mme veuve Renouard.
AUMALE (duc D'), [961], à Twickenham (Middlesex), Angleterre; corresp., M. Cuvillier-Fleury, membre de l'Académie française, rue de Verneuil, n° 33.
AVOCATS (*Bibliothèque de l'ordre des*), [720], représentée par M. B. Hauréau, membre de l'Institut, au Palais de Justice.

Bachod, [1107], président du tribunal de Lons-le-Saunier; correspondant, Mme veuve Renouard, libraire.
Baillon (comte de), [857], quai d'Orsay, n° 45.
Bandini-Giustiniani (marquis de), [1235], à Rome; corresp., M. A. Manin, rue d'Hauteville, n° 55.
Barante (baron Prosper de), [1482], rue de Marignan, n° 27.
Barberey (Maurice de), [751], place François Ier, rue Jean-Goujon, n° 17.
Barbié du Bocage, [893], rue Joubert, n° 21.
Bardon (Alfred), [1461], négociant, rue de Rivoli, n° 140.
Baroche (Ernest), [931], ✻, rue Caumartin, n° 4.
Barozzi (Nicolo), [1495], directeur du musée Correr, à Venise; correspondant, M. Armand Baschet.
Barré, [1140], directeur des contributions indirectes, à Châteauroux (Indre); corresp., Mme Renouard, libraire.
Barthélemy (Anatole de), [1384], ✻, membre du Comité des travaux historiques, rue d'Anjou-Saint-Honoré, n° 9.
Barthélemy (Édouard de), [848], secrétaire du Conseil du Sceau, rue de l'Université, n° 80.
Barthès (Pierre) et Cie, [526], libraires à Londres et à Paris, rue de Verneuil, n° 41.
Bartholony (Fernand), ✻, [1013], maître des requêtes au Conseil d'État, rue de la Rochefoucauld, n° 12.
Baschet (Armand), [1357], au Grand-Hôtel, boulevard des Capucines.
Bassot, [1339], avocat, rue de Bondy, n° 58.
Bataillard (Charles), [339], avocat, rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 65.
Batbie, [1092], ✻, professeur à la Faculté de Droit, rue Jacob, n° 20.
Bauchart (Ernest), ✻, [1031], maître des requêtes au Conseil d'État, avenue d'Antin, n° 7.
Bauffremont (duc de), [1015], avenue Percier, n° 11.
Baulny (de), [1332], maître des requêtes au Conseil d'État, rue Godot-de-Mauroy, n° 24.
Bayard, [849], ✻, maître des requêtes au Conseil d'État, rue du Mont-Thabor, n° 9.
Bayonne (*Bibliothèque de la ville de*), [1407]; correspondant, M. Didron, libraire, rue Saint-Dominique, n° 23.
Beaucourt (G. du Fresne de), [921], au château de Morainville, par Blangy (Calvados); à Paris, rue de Bellechasse, n° 44.
Beaune (Henri), [992], substitut du procureur impérial, à Dijon (Côte-d'Or); corresp., M. Albert Gigot, avocat à la Cour de cassation, quai Voltaire, n° 11.
Beautemps-Beaupré, [749], juge au tribunal de première instance, rue de Vaugirard, n° 22.
Beauvillé (Victor de), [1011], à Montdidier; corresp., à Paris, M. de Beauvillé, rue de Berlin, n° 8.
Béchet (Émile), [1530], avocat à la Cour impériale, rue Saint-Florentin, n° 16.
Béhic (Armand), [1240], G. O. ✻, sénateur, boulevard Malesherbes, n° 8.
Belbeuf (comte Godard de), [933], ✻, maître des requêtes au Conseil d'État, rue de Lille, n° 79.
Bellaguet, [316], O. ✻, chef de division au ministère de l'Instruction publique, rue Cassette, n° 23.
Bellanger (Charles), [861], rue Olivier-Prolongée, n° 1.

Bellenave (marquis de), [412], au château de Bellenave (Allier); corresp. M. Vaton, libraire, rue du Bac, n° 50.
Belleval (Réné, comte de), [1182], rue de la Victoire, n° 90.
Bellier de la Chavignerie (F.-Philippe), [916], ancien magistrat, à Chartres, rue Percheronne; correspondant, M. Bellier de la Chavignerie, rue de Parme, n° 9.
Bénard (Gustave), [1386], rue Castellane, n° 18.
Bérenger (marquis de), [820], à Sassenage (Isère); à Paris, rue Jean-Goujon, n° 49.
Berge, [1085], rue du faubourg Saint-Honoré, n° 240.
Berger (Amédée), [998], O. ✻, conseiller maître à la Cour des comptes, rue Caumartin, n° 2.
Bernard (Lucien), [1320], à Guéret (Creuse); corresp. M. Durand, rue Cujas, n° 7.
Berryer (P. Ant.), [1130], avocat, membre de l'Académie française, député au Corps législatif, rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 64.
Bertauld, [1070], professeur à la Faculté de droit de Caen; corresp. M. Boulatignier, rue de Clichy, n° 49.
Besançon (*Bibliothèque de la ville de*), [1371], représentée par M. Allouard, rue Pavée-Saint-André-des-Arts, n° 3.
Besnard (Ch.), [1464], à Saint-André-de-Fontenay, près Caen; corresp., M. Salin.
Béthizy (marquis de), [846], rue de l'Université, n° 53.
Beugnot (comte A.), [1421], rue Miroménil, n° 16.
Bianchi (Marius), [1171], boulevard des Capucines, n° 21.
Bidoire, [1499], avocat au conseil d'Etat et à la Cour de cassation, rue Saint-Florentin, n° 12.
Bienvenu [1501], membre du Conseil général de la Vendée, à Saint Hilaire-des-Loges (Vendée).
Bigle (Jules), [1468], architecte de la préfecture de la Seine, expert au tribunal de 1re instance, rue de la Victoire, n° 96.
Biollay (Paul), [1338], conseiller référendaire à la Cour des comptes, boulevard Malesherbes, n° 74.
Biron (comte de), [887], avenue Montaigne, n° 77.
Blacas (comte de), [1120], rue de Varenne, n° 52 bis.
Blaise (Félix), [1306], avocat à la Cour impériale, rue de la Victoire, n° 31.
Blanchard, [1113], notaire, à Condé-sur-Noireau; corresp., Mme veuve J. Renouard, libraire, rue de Tournon, n° 6.
Blanche (Alfred), [936], O. ✻, conseiller d'État, boulevard Malesherbes, n° 75.
Blanche (Antoine), [1062], ✻, avocat général à la Cour de cassation, rue de Laval, cité Malesherbes, n° 12.
Blanche (le dr Émile), [1044], ✻, rue de Seine, Paris-Passy.
Blondel, [1246], C. ✻, sénateur, rue du Helder, n° 17.
Blosseville (marquis de), [213], ✻, ancien député au Corps législatif, membre du Conseil général du département de l'Eure, à Anfreville-la-Campagne (Eure).
Boislisle (Arthur de), [1288], rue Vanneau, n° 30.
Boistel, [723], professeur au collége Rollin, rue Tournefort, n° 22.
Bondy (Émile, comte de Taillepied de), [462], C. ✻, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, au château de Chassay, à Sainte-Luce,

près Nantes; correspond., Mme veuve Renouard, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Bonne (de), [311], avocat à Bruxelles; corr., Mme veuve Renouard, libraire.

Bordet, [1298], ✻, maître des requêtes au Conseil d'État, rue de Valois du Roule, n° 49.

Bordier (Henri), [381], rue Joubert, n° 21.

Bosvieux, [1391], archiviste de la préfecture d'Agen; correspondant, M. Auguste Durand, libraire, rue Cujas, n° 7.

Boucheret, [977], avoué à Neufchâtel (Seine-Inférieure); corresp., M. de Roissy, rue de Bellechasse, n° 64.

Boudant (l'abbé), [1455], curé de canton à Chantelle-le-Château (Allier); correspond., M. Vaton, libraire, rue du Bac.

Boudet, [1284], G. ✻, sénateur, premier vice-président du Sénat, au palais du Luxembourg.

Bouillé (comte de), [1404], rue Miroménil, n° 2.

Bouis (de), [760], rue du Faubourg-St-Honoré, n° 168.

Boulatignier, [904], C. ✻, conseiller d'État, rue de Clichy, n° 49.

Boulenger, [762], à Neufchâtel (Seine-Inférieure); corresp., M. de Roissy, rue de Bellechasse, n° 64.

Bouquet, [997], ✻, professeur au Lycée impérial et à l'École municipale de Rouen; corresp., MM. Schulz et Thuillié, libraires, rue de Seine, n° 12.

Bourcier de Villers (Aimé de), [1458], rue du Bac, n° 49.

Bourges (*Bibliothèque de la Cour impériale de*), [1483]; corresp., M. Aug. Durand, libraire, rue Cujas, n° 7.

Bourgon, [1180], président honoraire de la Cour impériale de Besançon; corresp., M. Saint-Jorre, libraire, rue Richelieu, n° 91.

Bourguignon, [706], architecte du département de l'Eure, à Évreux; corresp., M. Allouard, libraire, rue Pavée Saint-André-des-Arts, n° 3.

Bournet-Verron (Paul), [1538], rue Saint Honoré, n° 83.

Boutaric (Edgar), [1509], ✻, sous-chef de la section administrative aux Archives de l'Empire, membre du Comité des travaux historiques, boulevard Saint-Michel, n° 115.

Bouvier (Amédée), [260], secrétaire de l'administration de la Bibliothèque impériale, rue Crussol, n° 5.

Boutez (Adolphe), [1430], archiviste paléographe, rue Gaillon, n° 20.

Braun, [1372], maître des requêtes au Conseil d'État, rue Louis-le-Grand, n° 5.

Bréhier, [1247], O. ✻, conseiller d'État, rue d'Alger, n° 11.

Brice (René), [1432], avocat à la cour de Rennes; correspondant, Mme veuve Renouard, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Brière, [1112], ancien président du tribunal de commerce, à Condé-sur-Noireau; corresp., M. Boulatignier, rue de Clichy, n° 49.

Brissaut, [1322], ✻, professeur d'histoire au collége Charlemagne, rue de Rivoli, n° 18.

Broglie (Victor, duc de), [491], G. ✻, membre de l'Académie française, rue de l'Université, n° 94.

Broin (Amédée de), [1259], à Dijon; corresp., M. Aug. Durand, rue Cujas, n° 7.

Brolemann (Georges), [1187], propriétaire, boulevard Haussmann, n° 10.

Brunet (Charles), [1273], ✻, chef de bureau au ministère de l'Intérieur, rue Soufflot, n° 24.

Brunet de Presles (Wladimir), [781], ✻, membre de l'Institut, professeur à l'École impériale des langues orientales, rue des Saints-Pères, n° 61.

BUFFET (Aimé), [1115], ✻, ingénieur des ponts et chaussées, quai Conti, n° 15.
BURE (Charles-Philippe-Albert DE), [668], adjoint au maire de la ville de Moulins (Allier); corresp., M. Dumoulin, libraire, quai des Augustins, n° 13.
BURIN DESROZIERS, [1105], ✻, conseiller à la Cour impériale de Paris, rue Saint-Honoré, n° 364.
BUSSEROLLES (Charles), [581], ✻, conseiller à la Cour impériale, rue d'Astorg, n° 4.
BUSSIERRE (Edmond, baron DE), [607], G. O. ✻, ancien ambassadeur, rue de Lille, n° 84.
BUSSIERRE (Léon, baron DE), [1021], O. ✻, conseiller d'État, rue de la Ville-l'Évêque, n° 52.
CABANY aîné (Marie-Thomas-Joachim), [287], ancien magistrat, avocat à la Cour impériale de Paris, rue Duphot, n° 10.
CABARRUS, [935], ✻, sous-préfet à Dôle; corresp., M. Radiguet, boulevard Malesherbes, n° 19.
CAEN (le maire de), [1014], *pour la Bibliothèque de la ville;* correspond., M. Boulatignier, rue de Clichy, n° 49.
CAILLEBOTTE (l'abbé), [1162], rue de Pontoise, n° 30.
CAILLEUX (Alphonse DE), [464], O. ✻, rue Laffitte, n° 49.
CAILLO, [1336], membre du Conseil général de la Loire-Inférieure, au Croisic; corresp., M. Méliot, rue de l'Ouest, n° 86.
CALLARD D'AZU, [1307], avocat, à Beaune (Côte-d'Or); correspond., M. Léonce Vessiller, rue des Feuillantines, n° 57.
CALLUAUD, [1519], à Abbeville (Somme); correspondant, M. le comte Treilhard, rue Louis-le-Grand, n° 18.
CAMPAN (C. A.), [1000], sécrétaire de la Société pour la publication des Mémoires relatifs à l'histoire de la Belgique, à Bruxelles, place de l'Industrie, n° 20, quartier Léopold; corresp., Mme veuve J. Renouard, libraire, rue de Tournon, n° 6.
CANEL (A.), [293], à Pont-Audemer (Eure); correspond., M. Lebrument, libraire chez Mme veuve Jules Renouard, libraire, rue de Tournon, n° 6.
CARMES (*École des*), [802], représentée par M. l'abbé Hugonin, supérieur de l'École, rue de Vaugirard, n° 76.
CARON (Charles), [1517], docteur en médecine, à Caen, rue Pérugine, n° 19.
CARTWRIGT (William), [951], à Londres; correspondant, M. Michelant, à la Bibliothèque impériale, rue Richelieu.
CASENAVE, [666], O. ✻, président à la Cour impériale de Paris, rue de Bellechasse, n° 11.
CAUCHY (Eugène), [794], O. ✻, ancien garde des Archives de la Chambre des pairs, membre de l'Institut, rue de Tournon, n° 12.
CAUMELS (comte DE), [1185], rue Neuve-de-l'Université, n. 10.
CAUMONT (DE), [132], O. ✻, correspondant de l'Institut, secrétaire honoraire de la Société des Antiquaires de Normandie, à Caen (Calvados).
CAZENOVE (Raoul DE), [1438], à Lyon, rue Impériale, n° 66; corresp., M. de Seynes, rue Cassette, n° 27.
CERCLE (le) DE LA RUE NEUVE, [969], à Grenoble (Isère); corresp., M. Gustave Réal, rue Neuve-des-Mathurins, n° 44.
CHABRILLAN (Alfred-Philibert-Victor GUIGUES DE MORETON, marquis DE), [856], avenue Montaigne, n° 30.

CHABRILLAN (Hippolyte-Camille-Fortuné GUIGUES, comte DE MORETON DE), [1311], rue d'Anjou-Saint-Honoré, n° 12.
CHALUS (DE), [1280], à Dijon ; correspondant, M. Aug. Durand, rue Cujas, n° 7.
CHAMBELLAN, [1381], professeur à la Faculté de droit de Paris, rue Chanoinesse, n° 2.
CHAMBORD (comte DE), [1385], représenté par M. le comte Fernand de La Ferronays, Cours-la-Reine, n° 34.
CHAMPAGNY (Franz, comte DE), [691], rue Saint-Dominique, n° 46.
CHAMPLOUIS (baron NAU DE), [1231], ✱, capitaine au corps d'état-major, avenue de la Tour-Maubourg, n° 8.
CHANTÉRAC (marquis DE), [908], rue de Bellechasse, n° 17.
CHAPER (Eugène), [1437], ancien capitaine du génie, à Grenoble, rue de Villars, n° 6.
CHAPTAL (*Collége*), [1041], représenté par M. Monjean, ✱, rue Blanche, n° 29.
CHARENTENAY (René DE), [1258], à Dijon; correspondant, M. Aug. Durand, libraire, rue Cujas, n° 7.
CHARPIN FEUGEROLLES (comte DE), [919], ✱, ancien député, rue de Lille, n° 119, à Paris; ou château de Feugerolles, par Chambon (Loire); correspondant, Mme veuve J. Renouard, libraire, rue de Tournon, n° 6.
CHARTRES (*Bibliothèque de la ville de*), [1516]; correspondant, M. Bourcelet, libraire, rue Guénegaud.
CHASLES (Ad.), [469], ✱, ancien maire de Chartres, membre du Conseil général du département d'Eure-et-Loir; à Paris, rue de Londres, n° 54.
CHASSIGNET, [1463], sous-intendant militaire, à Nancy.
CHAUCHAT, [1222], ✱, auditeur au Conseil d'État, rue Basse-du-Rempart, n° 50.
CHAUFFOUR (Ignace), [374], avocat à Colmar (Haut-Rhin), rue des Blés.
CHAULIEU (baron DE), [1128], ancien membre de l'Assemblée législative, à Vire (Calvados); correspondant, M. du Fresne de Beaucourt.
CHAZELLES (Léon DE), [197], ✱, ancien député au Corps législatif, au château de la Canière, par Aigueperse (Puy-de-Dôme); correspondant, M. Léon Laguerre, rue de Monceaux, n° 17.
CHEDEAU, [771], avoué à Saumur (Maine-et-Loire); corresp., M. Dumoulin, libraire, quai des Augustins, n° 13.
CHENET (Dr), [1321], rue de Paris, n° 33, à Paris-Belleville.
CHÉRUEL (A.), [786], O. ✱, inspecteur général honoraire de l'enseignement secondaire, recteur de l'Académie de Strasbourg, à Strasbourg; correspondant, M. de La Villegille, rue de Seine, n° 12.
CHEVALIER (Léon), [1226], conseiller référendaire à la Cour des comptes, rue de Rivoli, n° 216.
CHEVALIER (l'abbé C. Ulysse), [1491], à Romans (Drôme); correspondant, M. l'abbé Duplessis, rue de Sèvres, n° 31.
CHEVALLIER, [1513], agrégé d'histoire, rue des Fossés-Saint-Victor, n° 33.
CHEVILLARD (Léon), [1106], ancien magistrat, à Lons-le-Saunier; correspond., M. Boulatignier, rue de Clichy, n° 49.
CHEVREUL (Henri), [819], ancien magistrat, à Dijon.
CHOISEUL (comtesse DE), [888], rue de l'Université, n° 59.
CHOPPIN (Abel), [1300], avocat à la Cour impériale de Paris, rue de Douai, n° 22.
CHOPPIN (Albert), [1156], avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, rue Neuve-de-l'Université, n° 10.
CHRISTOPHLE, [1104], avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, rue des Saints-Pères, n° 13.

CISTRIA (prince DE), [1191], rue Saint-Dominique, n° 104.
CLAMECY (baron DE), [1363], secrétaire général de la préfecture du Loiret; corresp., M. Redron, rue Tronchet, n° 5.
CLAVEAU, [1200], inspecteur général des établissements de bienfaisance, rue Taranne, n° 8.
CLERMONT (DE), [1266], rue du Bac, n° 108.
CLOUET, [1212], adjoint au maire de la ville du Havre; corresp., Mme veuve Renouard, libraire, rue de Tournon, n° 6.
COHEN (Félix), [1111], ✻, rue d'Aumale, n° 22.
COLAS (l'abbé), [1262], chanoine titulaire de la métropole de Rouen; corresp., Mme veuve Jules Renouard, libraire, rue de Tournon, 6.
COLLARD (Alfred), [1215], O. ✻, lieutenant colonel d'artillerie en retraite, à la Grange-Rouge, par Arquian (Nièvre).
COLLARD (Auguste), [1142], O. ✻, chef d'escadron d'artillerie, à Pesselières, par Sancerre (Cher); correspond., Mme veuve Renouard, libraire.
COLMET D'AAGE (Henri), [1158], conseiller référendaire à la Cour des comptes, rue de Londres, 44.
COMBETTE DU LUC (Louis), [1303], à Rabasteins-sur-Tarn (Tarn); corresp., M. Dumoulin, quai des Augustins, n° 13.
CONSEIL D'ÉTAT (*Bibliothèque du*), [934], représentée par M. Théobald Fix.
CONTI, [929], G. O. ✻, conseiller d'État, chef du cabinet de l'Empereur, rue de Rivoli, n° 184.
CORDIER (Edgar), [1470], auditeur au Conseil d'État, rue d'Albe, n° 1.
CORNUDET (Alfred, vicomte), [837], O. ✻, membre du Conseil général de la Creuse; à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, n° 88.
COSNAC (Jules, comte DE), [717], ✻, membre du conseil général de la Corrèze, au château du Pin, près Masseret (Corrèze); à Paris, rue Saint-Dominique, n° 97.
COSTEL [1383], avocat, à Troyes; corresp., M. Marescq aîné, libraire, rue Soufflot, n° 17.
COTTIN [1291], ✻, maître des requêtes au Conseil d'État, rue de la Baume, n° 15.
COURCEL (Valentin CHODRON DE), [1068], rue de Vaugirard, n° 20.
COURONNE (*Bibliothèques de la*), [595 à 599], représentées par M. Louis Barbier, ✻, administrateur de la Bibliothèque du Louvre.
COURTOIS (Alfred DE), [1352], ✻, secrétaire d'ambassade; corresp., M. Legras, libraire, boulevard des Capucines, n° 27.
COUSSEMAKER (DE), [867], ✻, juge au tribunal de première instance de Lille, membre du Conseil général du département du Nord, corresp. de l'Institut, à Lille; corresp., M. Carlier, rue des Martyrs, n° 47.
CRAPELET (Charles), [399], boulevard Maillot, n° 74, à Neuilly-sur-Seine.
CRESSON, [1299], avocat à la Cour impériale de Paris, rue du Sentier, n° 41.
CROZE (Charles DE), [793], rue du Cherche-Midi, n° 15.
CUILLIERIE DU PONT (Jules), [1275], ✻, maire de Chiron (Savoie); corresp., M. Boulatignier, rue de Clichy, n° 49.
CUNIN-GRIDAINE (Charles), [154], G. O. ✻, manufacturier, à Sedan (Ardennes).
DAIGUSON, [1375], substitut du procureur impérial, à Nevers (Nièvre).
DANSIN, [1061], professeur à la Faculté des lettres de Caen; corresp., M. le Dr Deschamps, rue Vivienne, n° 10.
DARAS, [1314], officier de marine, à Angoulême; corresp., M. Ch. Lahure, ✻, rue de Fleurus, n° 9.
DARD (baron), [653], ✻, chef de division adjoint au Ministère de la Maison de l'Empereur et des Beaux-Arts, rue Saint-Lazare, n° 108.

Dareste, [1098], avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, quai Malaquais, n° 9.
Darralde (Albert), [1510), procureur impérial à Argentan (Orne); corresp., M. Lefebvre de Viéville, juge suppléant au tribunal de la Seine, rue Taitbout, n° 51.
Darricau, [993], G. O. ✱, conseiller d'État, intendant général, inspecteur, directeur de la comptabilité générale de la guerre, au ministère de la Guerre, rue de Grenelle-Saint-Germain, n° 86.
Dauphin-Valembourg (Eugène), [1272], ancien chef du cabinet de M. le préfet des Basses-Pyrénées; corresp., M. Boulatignier, rue de Clichy, n° 49.
David (Edmond), [983], ✱, maître des requêtes au Conseil d'État, quai d'Anjou, n° 25.
Daviel (Ernest), [1132], avocat à la Cour impériale de Rouen; corresp., MM. Schulz et Thuillié, libraires, rue de Seine, n° 12.
Defrémery (Ch.), [866], ✱, professeur suppléant au Collége de France, rue du Bac, n° 42.
Delaborde, [1096], ✱, conseiller à la Cour impériale, rue Tronchet, n° 29.
Delacour, [1361], chef d'institution, rue des Fossés-Saint-Victor, n° 13.
Delaistre (Gustave), [974], propriétaire, rue Beauvoisine, à Rouen; corresp., Mme Renouard.
Delalain (Jules), [702], ✱, imprimeur-libraire de l'Université, rue des Mathurins-Saint-Jacques, n° 5.
Delaroque, [879], libraire, quai Voltaire, n° 21.
Delaroque (Eugène), [1471], libraire, quai Voltaire, n° 9.
Delessert (François), O. ✱, [277], rue Montmartre, n° 172.
Delion, [1265], libraire, quai des Augustins, n° 47.
Delisle (Léopold), [816], ✱, membre de l'Institut, rue d'Hauteville, n° 13.
Deloye, [645], conservateur du Musée et de la Bibliothèque d'Avignon (Vaucluse); corresp., M. A. Allouard, rue Pavée Saint-André-des-Arts, n° 3.
Delpit (Jules), [1399], à Bordeaux; correspondant, M. Pittet, rue Saint-Jacques, n° 67.
Demay (Ernest), [1103], avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, rue Léonie, n° 1.
Denière, [1035], O. ✱, président du tribunal de commerce, membre du Conseil municipal de Paris et du Conseil général de la Seine, boulevard Malesherbes, n° 29.
Denis, [1061], avocat, à Saint-Lô (Manche); corresp., M. Henri, libraire, Palais-Royal, péristyle Valois, n° 182.
Denjoy (Henri), [845], membre du Conseil général du Gers, à Fleurance; corresp., Mme veuve J. Renouard, rue de Tournon, n° 6.
Des Chapelles, [1116], boulevard de la Madeleine, n° 17.
Des Meloizes (Eugène), [638], O. ✱, conservateur des eaux et forêts, à Bourges (Cher); corresp., M. de La Villegille, rue de Seine, n° 12.
Desnoyers (Jules), [23], ✱, membre de l'Institut, bibliothécaire du Muséum d'Histoire naturelle, au Jardin des plantes, rue Cuvier, n° 57.
Desprez fils (Henri), [1277], directeur de la compagnie d'assurance *le Comptoir maritime*, place de la Bourse, n° 6.
Des Roys (Ernest, vicomte), [1186], place Vendôme, n° 12.
Deudon (Charles), [1255], rue Godot-de-Mauroy, n° 6.

DEULLIN (Eugène), [1173], banquier, à Épernay (Marne).
DEVAUX (Beauvois), [1278], avocat au Conseil d'État et à la Cour de Cassation, quai Voltaire, n° 1.
DEVIENNE, [1238], G. O. ✻, premier président de la Cour impériale de Paris, place Vendôme, n° 12.
DIBON (Paul), [362], ✻, à Louviers (Eure); corresp., M. de la Villegille, rue de Seine, n° 12.
DIEPPE (*Bibliothèque de la ville de*), [1054], représentée par M. Morin; corresp., M. Julien, libraire, rue de l'Éperon, n° 9.
DIJON (*Bibliothèque de la ville de*), [1279], représentée par M. Guignard; corresp., M. Aug. Durand, rue Cujas, n° 7.
DORIA (le vicomte Armand), [818]; correspondant, M. Le Gras, libraire, boulevard des Capucines, n° 27.
DOVERGNE fils, [369], bibliothécaire honoraire de la ville d'Hesdin (Pas-de-Calais).
DREYSS (Ch.), [852], professeur au lycée Napoléon, rue de Bussy, n° 27.
DRION (Charles), [958], président du tribunal de première instance de Schelestadt (Bas-Rhin); corresp., M. Cherbuliez, libraire, rue de Seine, n° 33.
DUBOIS (comte Eugène), [1020], C. ✻, conseiller d'État, rue du Luxembourg, n° .
DUBOIS, [777], professeur au collége Rollin, rue des Fossés Saint-Jacques, n° 17.
DUBOIS (Louis-Charlemagne), [1443], banquier, au Havre; corresp., Mme Renouard, libraire, rue de Tournon, n° 6.
DUBOIS DE L'ESTANG (Gustave), [1066], ✻, conseiller référendaire à la Cour des comptes, rue Saint-Nicolas-d'Antin, n° 58.
DU CHATEL (vicomte), [1202], ✻, capitaine d'ordonnance de S. E. le grand chancelier de la Légion d'honneur, rue des Écuries-d'Artois, n° 9.
DUCOUDRAY (Gustave), [1469], rue de l'Ouest, n° 9.
DUFAURE (J.), [840], ✻, avocat, membre de l'Académie française, rue Lepelletier, n° 20.
DUFOUR (Gabriel), [1097], avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, ancien président de l'ordre, rue de Clichy, n° 57.
DUFOUR (l'abbé Valentin), [1353], vicaire à Saint-Paul-Saint-Louis, rue du Roi-de-Sicile, n° 4.
DUHAMEL (Léopold), [1327], archiviste du département des Vosges, à Épinal; corresp., M. Dumoulin, libraire, quai des Augustins, n° 13.
DU MÉRIL (Édelestand), [872], rue de la Pompe, n° 34, à Paris-Passy.
DU MESNIL (Armand), [1401], ✻, chef de division au ministère de l'Instruction publique, rue Saint-Georges, n° 28.
DUMOULIN, [636], libraire, quai des Augustins, n° 13.
DU PARC (Charles, comte), [1257], à Dijon; corresp., M. Aug. Durand, rue Cujas, n° 7.
DUPLÈS-AGIER (Henri), [698], archiviste-paléographe, rue Saint-Dominique, n° 28.
DUPONT (Edmond), [817], ✻, sous-chef de la section du secrétariat des Archives de l'Empire, rue Paradis-du-Temple, n° 20.
DURAND (Auguste), [689], libraire, rue Cujas, n° 7.
DURAND DE LANÇON (Alphonse), [826], à Bois-Dabert, par le Châtelet (Cher); corresp., M. Durand de Lançon, à Paris-Auteuil.
DURIEZ DE VERNINAC, [927], secrétaire d'ambassade, rue Boissy-d'Anglas, n° 23; corresp., M. de Farge, rue d'Isly, n° 3.

DURUY (Victor), [1081], G. O. ✻, ministre de l'Instruction publique, rue de Grenelle-Saint-Germain, n° 110.
DUTENS (Alfred), [1502], rue d'Argenson, n° 4.
DUTREIL, [1141], ancien député, à Laval (Mayenne); correspondant, M. Germain Tribert, rue Matignon, n° 14.
DUVAL (Jacques-François), [1282], ✻, vice-président du tribunal civil de Rouen, rue d'Herbouville, n° 3; corresp., M. Le Tellier de la Fosse, rue Neuve-des-Capucines, n° 19.
DUVERDY (Charles), [748], avocat à la Cour impériale, place Boïeldieu, n° 1.
DUVERGIER DE HAURANNE, [1126], ancien député, rue de Tivoli, n° 5.
EGGER, [586], O. ✻, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris, rue Madame, n° 48.
ÉPERNAY (*Bibliothèque de la ville d'*), [1474], représentée par M. Delaitre, bibliothécaire.
ESTAINTOT (Robert, vicomte D'), [975], avocat, rue des Arsins, n° 9, à Rouen; corresp., M. de la Saussaye, rue des Minimes, n° 14.
ÉTHIOU-PÉROU, [953], représentant de la maison veuve J. Renouard, rue de Tournon, n° 6.
FABRE (Adolphe), [939], ✻, président du tribunal de Saint-Étienne (Loire); corresp., à Paris, M. Aug. Durand, rue Cujas, n° 7.
FABRÈGE (Frédéric), [1302], avocat, boulevard Saint-Michel, n° 6.
FALLIÈRES, [1534], avocat, au Passage d'Agen (Lot-et-Garonne).
FEILLET (A.), [1138], ✻, rue Pavée Saint-André-des-Arts, n° 18.
FERRÈRE (Raoul), [1527], avenue Montaigne, n° 37.
FEUILLET DE CONCHES, [466], C. ✻, introducteur des ambassadeurs, rue Neuve-des-Mathurins, n° 73.
FILLASSIER, [836], docteur en médecine, rue des Fossés-Montmartre, n° 16.
FLANDIN, [930], C. ✻, conseiller d'État, rue de la Chaussée-d'Antin, n° 68.
FLAVIGNY (vicomtesse DE), [1449], rue d'Anjou-Saint-Honoré, n° 42.
FLOQUET, [622], ✻, avocat, correspondant de l'Institut, rue de l'Arcade, n° 25.
FORCADE LA ROQUETTE (DE), G. O. ✻, [1078], ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, rue de Varenne, n° 62.
FOUCHÉ (Lucien), [224], à Évreux (Eure); corresp., M. A. Allouard, libraire, rue Pavée Saint-André-des-Arts, n° 3.
FOUCHÉ-LEPELTIER, [1228], ✻, ancien député au Corps législatif, membre du Conseil municipal de Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, n° 85.
FOUQUE (Victor), [785], à Châlon-sur-Saône (Saône-et-Loire), correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques; correspondant, M. Allouard, libraire, rue Pavée Saint-André-des-Arts, n° 3.
FOURCHY, [1394], substitut du procureur impérial près le tribunal civil de la Seine, rue Roquépine, n° 11.
FOURNIER, [858], à Bordeaux, rue Gobinot; corresp., MM. Rey et Belhatte, libraires, quai des Augustins, n° 45.
FOURNIER (Gabriel), [1084], inspecteur général des prisons, rue de Douay, n° 10.
FREMY, [722], G. O. ✻, député au Corps législatif, gouverneur du Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, n° 17.
FRESNE (Marcellin DE), [388], rue Bellechasse, n° 15.
FRETEAU DE PENY (Hérode-René-Jean-Baptiste-Emmanuel, baron DE), [709], ancien référendaire à la Cour des comptes, rue de Verneuil, n° 47.
FROTTIER DE LA COSTE (marquis), [1804], attaché à la légation de France à Dresde; corresp., M. Desmaisons, place Vendôme, n° 23.

GADOIN, [1422], président du tribunal de Cosne (Nièvre); corresp., M. Masson, rue de Bourgogne, n° 63.
GAFFAREL (Paul), [1475], professeur agrégé d'histoire au lycée de Montpellier, rue de Bousairales, n° 7; corresp., Mme veuve Renouard, libraire.
GAILLARD (Léopold DE), [1507], à Bollène (Vaucluse); à Paris, rue de l'Université, n° 32.
GALOPIN (Auguste), [1095], ancien avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, à Rosey, près Givry (Saône-et-Loire); correspond., M. L. Vessillier, rue des Feuillantines, n° 57.
GASPAILLART (Émile), [1245], employé au ministère des Finances, rue de Clichy, n° 61.
GELLIBERT DES SEGUINS, [1368], ✻, député au Corps législatif, rue de Grammont, n° 8.
GÉRARD (Charles), [1148], ancien représentant, avocat, rue des Blés, à Colmar.
GÉRARDIN (Alfred), [902], professeur agrégé d'histoire au lycée de Saint-Louis, rue de Vaugirard, n° 31.
GERBIDON (Émile-Victor), [810], avenue Montaigne, n° 6.
GILBERT (D. L.), [1124], ✻, rue Marignan, n° 23.
GINOT, [1270], avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, rue de l'Échiquier, n° 43; corresp., M. Durand jeune, libraire, rue Louis-le-Grand, n° 11.
GIRAUD (Paul-Émile), [569], ✻, à Romans (Drôme).
GLANDAZ (Albert), [1324], avocat à la Cour impériale, boulevard de la Madeleine, n° 9.
GODEFROY-MÉNILGLAISE (marquis DE), [223], ✻, à Lille; à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, n° 73.
GOMEL, [1025], O. ✻, conseiller d'État, rue des Moulins, n° 12.
GONZE (Raphaël, [1310], avocat, rue Neuve-de-l'Université, n° 9.
GOUGET (Eugène), [1518], artiste dramatique, secrétaire de l'Association de secours des artistes dramatiques, rue du Château-d'Eau, n° 52.
GOUPIL (Édouard), [57], ✻, conseiller d'État, rue Laffitte, n° 47.
GOUPIL DE PRÉFELN (Anatole), [923], rue Taitbout, n° 34.
GRAFENRIED-VILLARS (baronne DE), [870], rue du Colisée, n° 33.
GRANDEAU-LACRETELLE, [1353], à Pont-à Mousson (Meurthe); corresp., M. Louis Grandeau, rue Sainte-Placide, n° 29.
GRANDIDIER (Ernest), [1094], ✻, rue Montaigne, n° 20.
GRANGIER DE LA MARINIÈRE (L.), [798], membre de la Société des Bibliophiles français, rue d'Amsterdam, n° 46.
GRASSET (Ernest), [591], conseiller à la Cour impériale de Dijon (Côte-d'Or); à Paris, chez M. Poiré, square d'Orléans, n° 6; (rue Taitbout, n° 80).
GRENOBLE (*Bibliothèque de la ville de*), [948], représentée par M. Gariel; corresp., M. Paul Boyer, libraire, rue d'Anjou-Dauphine, n° 12.
GROUALLE, [1232], avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, rue Mont-Thabor, n° 8.
GUADET, [228], ✻, chef de l'enseignement à l'Institution impériale des Jeunes-Aveugles, boulevard des Invalides, n° 56.
GUERARD (Mme veuve François), [967], à Amiens (Somme), rue Saint-Denis, n° 26; correspondant, Mme la vicomtesse de Saint-Martin, avenue de Villars, n° 5.
GUESSARD (François), [349], ✻, membre de l'Institut, professeur à l'École des Chartes, à Paris-Passy, Grande-Rue, n° 87.

GUIBAL, [1150], professeur d'histoire au lycée de Versailles, rue de l'Ouest, n° 64.
GUIGNÉ (DE), [1225] ✻, maître des requêtes au Conseil d'État, place du palais Bourbon, n° 6.
GUILLAUME (Eugène), [1087], docteur en droit, sous-chef au bureau du contentieux des communes au minist. de l'Intérieur, rue Barbet de Jouy, n° 44.
GUILLAUME-REY, [1319], membre de la Société des antiquaires de France, rue de l'Arcade, n° 29.
GUILLEMIN, [1484], recteur de l'Académie de Nancy; correspondant, M. Gérardin, rue de Vaugirard, n° 31.
GUIZOT, [1], G. ✻, membre de l'Institut, rue Billaut (ancienne rue de l'Oratoire du Roule), n° 10.
HALPHEN (Eugène), [900], rue du faubourg Saint-Honoré, n° 25.
HAMBOURG (*Bibliothèque de la ville de*), [873], représentée par M. Pétersen; corresp., M. E. Jung-Treuttel, rue de Lille, n° 19.
HAMELIN D'ECTOT (Hilaire), [1060], docteur en droit, à Saint-Vaast-la-Hougue (Manche); corresp., M. Boulatignier, rue de Clichy, n° 49.
HANNOYE (Félix), [943], membre de la Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes (Nord); correspondant à Paris, M. Hannoye, rue Fontaine-au-Roi, n° 35.
HANQUEZ (Rodolphe), [990], substitut du procureur impérial à Beauvais (Oise).
HART (William-Henry), [897], Folkestone-House, Roupell-Park, Streatham, Surrey, Angleterre; corresp., MM. H. Bossange et fils, quai Voltaire, n° 25.
HAUSSMANN (Mme André), [1207], rue du Faubourg-Saint-Honoré, n° 168.
HAUTPOUL (comte D'), [925], place du Palais-Bourbon, n° 7.
HAVRE (*Bibliothèque du*), [1193], représentée par M. Morlent; corr., M. Jullien, libraire, rue de l'Éperon, n° 9.
HÉBERT, [1281], C. ✻, ancien garde des sceaux, place Vendôme, n° 14.
HELLOT (Alexandre), [1362], ✻, ancien élève de l'École polytechnique, rue de Boulogne, n° 1.
HELLOT (Jules), [1395], rue de la Chaussée-d'Antin, n° 47.
HENNET DE BERNOVILLE, [1369], conseiller référendaire à la Cour des Comptes, rue du Bac, 21.
HÉRAULT (Alfred), [1479], à Chatellerault (Vienne).
HÉRICOURT (Achmet, comte D'), [635], à Arras (Pas-de-Calais), rue Rouville; corresp., M. Dumoulin, libraire, quai des Augustins, n° 13.
HIMLY, [1007], ✻, professeur à la Faculté des lettres de Paris, rue de l'Ouest, n° 64.
HIPPEAU [1309], ✻, professeur à la Faculté des lettres de Caen, secrétaire de la section d'histoire et de philologie du Comité des travaux historiques, boulevard des Invalides, n° 12.
HIVER DE BEAUVOIR, [1496], président de chambre à la Cour impériale de Bourges; correspondant, M. Ethiou-Perou, rue de Tournon, n° 6.
HUNOLSTEIN (baron D'), [1456], rue de Varenne, n° 45.
HUSSON (Armand), [1039], O. ✻, membre de l'Institut, directeur de l'administration générale de l'assistance publique, avenue Victoria, n° 3.
IZAMBERT, [1276], membre du Conseil de préfecture du département de la Savoie; corresp., M. Moranvillé, rotonde de la Villette, n° 204.
IZARN [1457], propriétaire à Évreux; à Paris, boulevard Malesherbes, n° 12.
JAKSON (William), [1325], avenue d'Antin, n° 15.
JAMESON [1167], rue Saint-Lazare, n° 108.
JAYR (Camille), [1523], à Bourg; correspondant, à Paris, M. Ethiou-Pérou.

Jobez (Alphonse), [823], rue de Provence, n° 14.
Joly de Bammeville, [1224], rue de Clichy, n° 28.
Joubaire, [1433], juge au tribunal de Guingamp ; corresp., Mme veuve Renouard, libraire.
Jourdain, [834], O. ✻, chef de division au ministère de l'Instruction publique, membre de l'Institut, rue Neuve-du-Luxembourg, n° 21.
Kerdrel (Audren de), [340], rue Beaurepaire, n° 2, à Rennes (Ille-et-Vilaine); à Paris, chez M. de Courcy, rue Richelieu, n° 85.
Kergorlay (comte Hervé de), [1241], ancien député, rue de Varenne, n° 48.
Kermoysan, [1425], rue de Boulogne, n° 20.
Kersaint (vicomte de), [892], rue de la Ville-l'Évêque, n° 26.
Kervyn de Lettenhove (baron), [199], ✻, correspondant de l'Institut, membre de la chambre des députés de Belgique, à Bruges (Belgique).
Labitte (Ad.), [1329], libraire, quai Malaquais, n° 5.
Laborde (Léon, marquis de), [301], C. ✻, membre de l'Institut, directeur général des Archives de l'Empire, rue Paradis-du-Temple, n° 20.
Laborde (Joseph, comte de), [1360], archiviste aux Archives de l'Empire, rue Paradis-du-Temple, n° 20.
La Borderie (Arthur de), [1198], archiviste-paléographe, à Vitré (Ille-et-Vilaine); corresp., M. Léopold Delisle, rue d'Hauteville, n° 13.
Laboulaye (Édouard), [445], ✻, avocat, membre de l'Institut, professeur au Collége de France, rue Taitbout, n° 34.
Lacabane (Léon), [64], ✻, conservateur-adjoint au département des manuscrits de la Bibliothèque impériale, directeur de l'École impériale des Chartes, avenue des Ternes, n° 81.
Lacave-Laplagne, [1251], membre du Conseil général du Gers, place Vendôme, n° 8.
La Caze (Pèdre, baron), [839], ✻, rue Saint-Dominique Saint-Germain, n° 93.
Lacaze (Louis), [1494], membre du conseil général des Basses-Pyrénées, rue Barbet-de-Jouy, n° 20.
La Chaumelle (de), [1330], quai d'Orsay, n° 1.
La Chère (Jules de), [1326], avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, avenue des Champs-Élysées, n° 116.
La Cisterne (Mme la princesse de), [72], rue Saint-Florentin, n° 2; corresp., M. Durand jeune, libraire, rue Louis-le-Grand, n° 11.
Lacombe (L. de), [1508], rue de Grenelle-Saint-Germain, n° 39.
Lacordaire, [981], ancien directeur de la manufacture des Gobelins, rue du 29 juillet, n° 7.
La Cour (E. de), [724], C. ✻, ministre plénipotentiaire, ancien conseiller d'État; corresp., M. de la Cour, rue Jacob, n° 46.
Lacuisine (de), [1160], O. ✻, président à la Cour impériale de Dijon ; corresp., M. Aug. Durand, libraire, rue Cujas, n° 7.
Lafargue (Ch.), [1409], chef de division à la préfecture de Lot-et-Garonne, à Agen; corresp., M. Pittet, rue Saint-Jacques, n° 67.
La Faulotte (Ernest de), [1053], rue Caumartin, n° 60.
La Ferrière-Percy (comte de), [1080], ✻, au château de Ronfeugerai près Athis (Orne); à Paris, rue du Helder, n° 8; correspondant, M. Aubry, libraire, rue Dauphine, n° 16.
La Ferronays (Mme la comtesse de), [1358], membre de la Société des Bibliophiles, Cours-la-Reine, n° 34.
La Ferté-Meun (Mme la marquise de), [907], rue du Bac, n° 46.

La Grange (Édouard, marquis de), [331], G. O. ✻, sénateur, membre de l'Institut, rue Barbet de Jouy, n° 29.
Laguerre (Léon), [790], docteur en droit, rue de Monceaux, n° 13.
Lahure (Charles), [279], ✻, rue de Fleurus, n° 9.
L'Aigle (vicomte de), [1289], auditeur au Conseil d'État, rue Neuve-du-Luxembourg, n° 19.
Lair (Jules), [1283], avocat, place de l'Ourcq, rotonde de la Villette, n° 204.
Laisné (Henri), [1520], substitut du procureur impérial, aux Andelys (Eure).
Lalanne (Ludovic), [822], membre du Comité des travaux historiques, rue de Condé, n° 20.
Laloy (Louis-Henri), [827], ✻, docteur en médecine, rue de Paris, n° 169, à Paris-Belleville.
Lamy (Eugène), [1296], O. ✻, conseiller à la Cour de cassation, rue Duphot, n° 10.
Langle (Augustin de), [742], au château de la Barothière, près Vitré (Ile-et-Vilaine), corresp.; Mme veuve J. Renouard, rue de Tournon, n° 6.
La Panouze (Arthus de), [1526], rue des Saussaies, n° 9.
Laplagne-Barris, [1342], substitut du procureur général près la Cour impériale de Paris, rue Caumartin, n° 8.
Laplagne-Barris (Cyprien), [1488], ✻, ancien officier de marine, à Montesquieu-sur-Losse (Gers); correspondant, M. Paul Laplagne-Barris, rue Caumartin, n° 8.
Larnac (Julien de), [1529], avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, rue de la Chaussée-d'Antin, n° 21.
La Roche Fontenilles (comte de), [1436], rue Saint-Dominique, n° 82.
La Rochefoucauld (Mme la duchesse de), [843], rue de Varenne, n° 72; corresp., Mme Renouard, libraire, rue de Tournon, n° 6.
Lartigue (Alphonse de), [1408]; corresp., M. Pittet, rue Saint-Jacques, n° 67.
Lascoux (Jean-Baptiste), [130], C. ✻, conseiller à la Cour de cassation, rue de l'Université, n° 88.
Lassus (Marc, baron de), [1195], boulevard Malesherbes, n° 57.
La Tour du Pin (Mme la marquise de), [414], rue de la Pépinière, n° 63.
La Trémoille (duc de), [1196], rue de Varenne, n° 69.
Launay (Alphonse de), [1290], avocat, rue de Boursault, n° 4.
Laurencel, [1426], à Fontainebleau; corresp., M. de Watteville, boulevard Malesherbes, n° 63.
Laurent-Pichat, [1356], rue de l'Université, n° 39.
Lavau (Gaston de), [1294], au château de Moncé, par Pezou (Loir-et-Cher); corresp., M. de Beaucourt, rue Bellechasse, n° 44.
La Villegille (Arthur de), [239], ✻, secrétaire du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, rue de Seine, n° 12.
Lebigre-Beaurepaire, [714], notaire à Lille (Nord), rue Nationale; corresp., M. Allouard, libraire, rue Pavée Saint-André-des-Arts, n° 3.
Leblanc (Paul), [814], à Brioude (Haute-Loire); correspondant, M. Dumoulin, libraire, quai des Augustins, n° 13.
Lebrument, [637], libraire, à Rouen (Seine-Inférieure); corresp., Mme veuve Jules Renouard, rue de Tournon, n° 6.
Le Brun, [157], juge de paix à Avise, près Épernay (Marne); corresp., M. Henri Lebrun, rue Monsieur-le-Prince, n° 43.

LEBRUN (Dr), [1420], à Versailles, rue Lafayette, n° 4; corresp., M. le comte de Vedel, rue de Grammont, n° 19.
LECLERC (Alexandre), [809], O. ✻, ancien négociant, à Paris-Auteuil, rue Molière, n° 22.
LECOINTE, [1163], chef d'institution, rue du Pré-Belleville, n° 42.
LECOINTRE (Pierre), [1498], rue Cambacérès, n° 29.
LEDAIN (Bélisaire), [1537], à Parthenay (Deux-Sèvres); correspond., M. Beausire.
LEFORT, [1263], chef de bureau au ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, rue de Condé, n° 5.
LEGENTIL (Raymond), [1059], conseiller à la Cour impériale de Rouen; correspondant, M. Alfred Blanche, boulevard Malesherbes, n° 75.
LEGROS (Charles), [1445], receveur des hospices de la ville de Rouen, rue de Louette, n° 15, à Rouen.
LELOUP DE SANCY, [1373], ✻, auditeur au Conseil d'État, rue Godot-de-Mauroy, n° 31.
LEMAIRE (P. Aug.), [75], ✻, ancien professeur de rhétorique aux lycées Louis-le-Grand et Bonaparte, rue des Quatre-Fils, n° 16.
LEMARCHANT (Fernand), [1199], avocat, rue Marignan, n° 16.
LE MENNICIER, [1100], propriétaire à Saint-Lô (Manche); corr., M. Rousseau, chez M. Henri, Palais-Royal, galerie d'Orléans, n° 12.
LEMERCIER (Anatole, vicomte), [756], ancien député au Corps législatif, quai d'Orsay, n° 17.
LEMONNIER (Henri), [1388], archiviste-paléographe, rue des Fossés-du-Temple, n° 4.
LENORMANT (François), [1063], sous-bibliothécaire de l'Institut, rue du Dragon, n° 15.
LÉOTARD (S.), [1349], sous-bibliothécaire du musée Favre, rue Bosquet, n° 5, à Montpellier; corresp., Mme J. Renouard, rue de Tournon, n° 6.
LE PAGE, [1271], ✻, colonel, directeur de l'artillerie, au Havre; corresp., M. Boulatignier, rue de Clichy, n° 49.
LE PROUX (Fernand), [1450], élève de l'École des Chartes, boulevard Saint-Germain, n° 80.
LE ROUX DE LINCY, [76], ✻, membre du Comité des travaux historiques, rue du Bac, passage Sainte-Marie, n° 11 *bis*.
LESCURE (DE), [1119], rue de Rome, n° 40.
LESPINASSE (Ch. DE), [1447], archiviste paléographe, rue de Varenne, n° 80; corresp., M. Dumoulin, libraire.
LESTANG (Gustave DE), [911], ✻, ancien officier de marine, rue Taitbout, n° 8.
LE TELLIER DE LA FOSSE, [972], ✻, secrétaire général du Crédit foncier, rue Neuve-des-Capucines, n° 19.
LEVASSEUR (Émile), [1364], ✻, professeur d'histoire au lycée Napoléon, rue Monsieur-le-Prince, n° 26.
LEVESQUE, [752], ancien notaire, à Mantes (Seine-et-Oise); correspondant, M. de Roissy, rue Bellechasse, n° 64.
LEVIEZ, [982], ✻, maître des requêtes au Conseil d'État, sous-gouverneur du Crédit foncier, rue du Luxembourg, n° 21.
LEVY (Michel), [1297], C. ✻, inspecteur général du service de l'armée, au Val-de-Grâce.
LHOPITAL, [1028], ✻, conseiller d'État, rue Louis-le-Grand, n° 18.
LIAIS (Adrien), [1350], substitut du procureur impérial à Pont-l'Évêque; à Paris, rue de Provence, n° 49.

LILLE (*Bibliothèque de la ville de*), [1525]; correspondant, M. Dauchez, avocat, rue Saint-Guillaume, n° 18.

LIMBOURG, [1418], avocat à la Cour impériale de Metz; corresp., Mme veuve Renouard, libraire.

LOCKART (James-Andrew), [1442], négociant, au Havre; corresp., Mme Renouard, libraire, rue de Tournon, n° 6.

LOISY (Albert DE), [1419], à Arc (Côte-d'Or); corresp., M. d'Espard, rue des Capucines, n° 16.

LONGNON, [1347], rue d'Astorg, n° 28.

LORMIER (Charles), [1340], avocat, rue de Socrate, n° 13, à Rouen.

LOT (Henri-Ernest), [1189], archiviste aux Archives de l'Empire, rue de Saint-Florentin, n° 14.

LOUCHET (Aug.), [1462], substitut du procureur général, à Étampes.

LOUVAIN (*Université de*), [812], représentée par M. Reusens, bibliothécaire; corresp., M. Aug. Durand, libraire, rue Cujas, n° 7.

LOUVANCOUR, [894], ancien notaire, à Chartres (Eure-et-Loir); corresp., M. Albert Huet, rue Blanche, n° 8.

LOUVRIER DE LAJOLAIS (A.), [859], quai de Bourbon, n° 19.

LOYSEL, [1040], ✻, doyen du Conseil de préfecture du département de la Seine, rue Pergolèse, n° 48, cité Dupont, n° 7.

LUÇAY (vicomte DE), [1308], ✻, maître des requêtes au Conseil d'État, rue de Varenne, n° 90.

LUCE (Siméon), [1511], archiviste aux Archives de l'Empire, rue des Mathurins-Saint-Jacques, n° 9.

LUZARCHE (Victor), [675], conservateur honoraire de la Bibliothèque de Tours (Indre-et-Loire); corresp., M. Potier, libraire, quai Malaquais, n° 9.

MACÉ (Antonin), [712], professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Grenoble (Isère).

MACKENSIE (John-Whiteford), [332], esq., à Édimbourg, 19, Scotland-street; corresp., MM. Pierre Barthès et Cie, libraires, rue de Verneuil, n° 5.

MACON (*Académie de*), [1155], représentée par M. Ch. Pellorce, son secrétaire perpétuel.

MAGEN (Adolphe), [1397], secrétaire-perpétuel de la Société d'Agriculture, sciences et arts d'Agen, à Agen; corresp., M. Pittet, rue Saint-Jacques, n° 67.

MAGIN-MARRENS (Alfred), [390], O. ✻, recteur de l'Académie de Poitiers; corresp., M. Bellaguet, rue Cassette, n° 23.

MAILLÉ (duc DE), [914], rue de Lille, n° 119.

MAILLY (comte DE), [500], rue de l'Université, n° 53; corresp., M. Dosseur, rue Taranne, n° 21.

MAÎTRE (Léon), [1380], archiviste-paléographe, à Laval; corresp., M. Dumoulin, libraire, quai des Augustins, n° 13.

MALEVILLE (Léon DE), [492], ✻, à Saint-Maurin, par Grenade (Landes); corresp., M. Caritan, boulevard Magenta, n° 127.

MALLET (Édouard), [1234], boulevard Haussmann, n° 38.

MANCEAUX, [1229], O. ✻, conseiller d'État, boulevard Malesherbes, n° 9.

MANNIER, [1531], ancien notaire, rue de l'Université, n° 8.

MANTES (*Bibliothèque de la ville de*), [1295], représentée par M. le maire de Mantes; corresp., M. Dumoulin, libraire.

MARCEL (Eugène), [1209], notaire au Havre; corresp., Mme veuve Renouard, libraire, rue de Tournon, n° 6.

MARCEL (Léopold), [964], ✻, notaire honoraire à Louviers (Eure); corresp., M. Jullien, libraire, rue de l'Éperon, n° 9.
MARCÈRE (Émile DE), [1434], conseiller à la Cour de Douai; correspondant, Mme veuve Renouard, libraire, rue de Tournon, n° 6.
MARCHEGAY (Paul), [448], ✻, aux Roches-Baritaud, par Chantonnay (Vendée); corresp., M. Porquet, libraire, quai Voltaire.
MARCILLY (Charles), [1472], à Bar-sur-Aube.
MARCOU, [1139], docteur ès lettres, professeur au collége Louis-le-Grand, rue des Écoles, n° 70.
MARGUERIE, [937], ✻, chef du contentieux des communes, au ministère de l'Intérieur, rue de Lille, n° 87.
MARGUERIN, [1042], ✻, directeur de l'École municipale Turgot, rue du Vertbois, n° 17.
MARIN-DARBEL, [265], rue de Fleurus, n° 5.
MARINE (*Bibliothèque centrale de la*), [1102], représentée par M. Avalle, bibliothécaire du ministère de la Marine, rue Royale, n° 2; corresp., M. Dumaine, libraire, rue Dauphine, n° 30.
MARION (Jules), [456], ✻, membre du Comité des travaux historiques, place de la Madeleine, n° 17.
MARMIER (G.), [1312], rue de l'Odéon, n° 12.
MARSY (Arthur DE), [1378], archiviste-paléographe, conservateur du Musée de Compiègne; corresp., M. Dumoulin, libraire, quai des Augustins, n° 13.
MARTIN (Henri), [457], rue du Ranelagh, n° 54, Paris-Passy.
MARTROY (vicomte DE), [1023], O. ✻, conseiller d'État, quai Voltaire, n° 25.
MARTY-LAVEAUX (Charles), [780], ✻, licencié ès lettres, membre du Comité des travaux historiques, rue des Bordeaux, n° 19, à Charenton-le-Pont (Seine).
MAS-LATRIE (Louis DE), [289], ✻, chef de section aux Archives de l'Empire, quai Voltaire, n° 3.
MASQUELIER fils (Émile), [1210], au Havre; correspondant, Mme Renouard.
MASSÉNA D'ESSLING (André), [1286], rue Jean Goujon, n° 8.
MASSÉNA DE RIVOLI (Victorin), [1131], sous-lieutenant aux chasseurs de la garde impériale, rue Saint-Florentin, n° 7.
MASSON (Georges), [1520], libraire-éditeur, place de l'École-de-Médecine, n° 17.
MASSON (Gustave), [1343], professeur de littérature française au collége de Harrow-on-the-Hill (Angleterre); corresp., M. Hachette, boulevard Saint-Germain, n° 77.
MATHIEU BODET, [1137], ✻, avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, rue de Sèze, n° 4.
MATHON [1503], à Neufchâtel-en-Bray; correspond., M. de Roissy, rue de Bellechasse, n° 64.
MAVIDAL, [1174], sous-bibliothécaire du Corps législatif, rue de l'Université, n°s 126 et 128.
MAZARINE (*Bibliothèque*), [33], représentée par M. de Sacy, membre de l'Académie française, quai Conti, n°s 21 et 22.
MAZE (Alph.), [1535], avenue des Champs-Élysées, n° 95.
MÉLIOT (Jules), [903], professeur au lycée Louis-le-Grand, rue de l'Ouest, n° 86.
MELOUZAY (DE), [1524], professeur agrégé d'histoire à Pau; correspondant, M. de Melouzay, boulevard Beaumarchais, n° 14.

Merilhou (Francis), [833]; corresp., M. Cotillon, libraire, rue Soufflot, n° 24.
Mérimée (Prosper), [162], C. ✱, sénateur, membre de l'Institut, rue de Lille, n° 52.
Merlemont (comte de), [649], au château de Merlemont, par Beauvais (Oise); à Paris, rue de Verneuil, n° 47.
Meslay, [1192], juge d'instruction, au Havre (Seine-Inférieure); correspon ., M. Ant. Blanche, rue Laval, cité Malesherbes, n° 12.
Métivier (Dr), [1334], rue de la Mare, 15, à Paris-Belleville.
Mévil (Charles-Henri-Sainte-Marie), [651], conservateur des archives du département de Seine-et-Oise, place Hoche, n° 6, à Versailles.
Meyer (Paul), [1446], archiviste aux archives de l'empire, membre du Comité des travaux historiques, rue Paradis-du-Temple, n° 20.
Mignet, [16], C. ✱, membre de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, rue Notre-Dame de Lorette, n° 18.
Millot (Albert), [1440], avenue des Champs-Élysées, n° 117.
Miot-Frochot, [1515], rue de Rome, n° 81.
Mirepoix (Mme de Montmorency-Laval, duchesse douairière de), [818], rue de Varenne, n° 17.
Moignon (Alix-Jérôme), [821], ✱, procureur impérial près le tribunal de de la Seine, rue des Pyramides, n° 3.
Moinery, [708], ✱, ancien président du tribunal de commerce, cloître Saint-Merry, n° 18.
Mondésir (Amédée de), [1211], directeur de la compagnie des eaux au Havre; corresp., M. Duplès-Agier, rue Saint-Dominique, n° 28.
Monin-Japy, [1221], O. ✱, membre du Conseil municipal de Paris, rue du Château-d'Eau, n° 11.
Montaiglon (Anatole de), [1478], secrétaire de l'École des chartes, membre du Comité des travaux historiques, rue Paradis-du-Temple, n° 16.
Montalembert (Charles, comte de), [129], membre de l'Académie française, rue du Bac, n° 40.
Montalivet (comte de), [1204], G. ✱, membre de l'Institut, à Montalivet-Lagrange, par Sancerre (Cher); corresp., M. Durand jeune, rue Louis-le-Grand, n° 11.
Montbrison (Georges de), [1439], boulevard Haussmann, n° 71.
Montrichard (vicomte de), [1466], au château de Chassaigne, par Magny-Cours (Nièvre).
Moranvillé, [1047], directeur des magasins et entrepôts de Paris, rotonde de la Villette.
Morin (Ernest), [1328], professeur d'histoire à l'École municipale de Turgot et à l'École impériale du commerce, rue de la Rochefoucauld, n° 14.
Mornay Soult de Dalmatie (comte de), [1267], rue de l'Université, n° 69.
Mouchy (duc de), [1539], rue de l'Élysée, n° 2.
Moulins (*Bibliothèque de la ville de*), [1365], représentée par M. le maire de Moulins.
Moulins (*Ordre des avocats de*), [1504], représenté par M. Seullier, avocat, membre du Conseil de l'ordre, à Moulins.
Mourier (Athanase), [1400], O. ✱, chef de division au ministère de l'instruction publique, passage Sainte-Marie (rue du Bac), n° 2 bis.
Muteau (Charles), [906], conseiller à la Cour impériale, à Dijon (Côte-d'Or); corresp., M. V. Collin, sous-chef au ministère des Finances, rue Mondovi, n° 7.

Nadaillac (marquis de), [864], rue d'Anjou Saint-Honoré, n° 12.
Nancy (*Bibliothèque de la ville de*), [850], représentée par M. Soyer-Willemet; corresp., M. Émile Mellier, libraire, rue Pavée Saint-André-des-Arts, n° 17.
Narjot, [1444], O. ✻, ancien préfet, rue de Grenelle-Saint-Germain, n° 102.
Naudet, [486], C. ✻, membre de l'Institut, secrétaire perpétuel honoraire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, rue de Rivoli, n° 184.
Nettancourt-Vaubecourt (vicomte René de), [1406], ✻, rue de Beaune, n° 1.
Neuflize (baron de), [1152], rue de Ménars, n° 5.
Neuville (Louis de), [913], à Livarot (Calvados); corresp., à Paris, M. de Beaucourt, rue Bellechasse, n° 44.
Nicard (Pol), [288], rue de Sèvres, n° 38.
Nigon de Berty, [150], ✻, chef de division honoraire au ministère des Cultes, rue Mazarine, n° 19.
Nisard (Désiré), [459], C. ✻, membre de l'Académie française, sénateur, rue d'Ulm, n° 45.
Noailles (Paul, duc de), [343], membre de l'Académie française, rue de Lille, n° 66.
Noailles (marquis de), [1506], rue de Lille, n° 66.
Noulens, [1415], rédacteur en chef de la *Revue d'Aquitaine;* corresp., M. Dumoulin, libraire, quai des Augustins, n° 13.
Nogent (vicomte de), [371], rue du Regard, n° 5.
Oberkampf, [1398], à Agen; corresp., M. Pittet, rue Saint-Jacques, n° 67.
Odiot (Ernest), [1178], rue de Suresne, n° 21.
Oger (F.), [1412], professeur d'histoire au collége Sainte-Barbe, rue de Fleurus, n° 21.
Ogier de Baulny (Gaston), [1004], rue Casimir-Périer, n° 2.
Ohnet (Léon), [1016], architecte, avenue Trudaine, n° 4; corresp., M. Durand jeune, libraire, rue Louis-le-Grand, n° 11.
Orford (comte d'), [1417], Manning Ton-hael, Norfolk; corresp., M. Buchmeyer, hôtel Bristol, place Vendôme.
Oudot, [1036], ✻, membre du Conseil municipal de Paris et du Conseil général de la Seine, rue du Cherche-Midi, n° 40.
Paillet (Eugène), [928], juge suppléant au tribunal de première instance de Paris, rue Moncey, n° 20.
Pannier (Léopold), [1486], élève de l'École des chartes, rue de Rivoli, n° 55.
Paravey (Charles), [588], O. ✻, ancien conseiller d'État, rue des Petites-Écuries, n° 44.
Parent de Rosan (Charles-Félix), [815], à Paris-Auteuil, route de Versailles, n° 20, villa de la Réunion, n° 3.
Paris (*Bibliothèque de la ville de*), [135], représentée par M. Hippolyte Rolle, à l'Hôtel de ville, rue Lobau; corresp., M. Lemoine, libraire, place Vendôme, n° 26.
Pascal (Alfred), [1134], chef de bureau au Crédit foncier, rue Paradis-Poissonnière, n° 9.
Pascalis [1026], ✻, conseiller d'État, rue de Grenelle-Saint-Germain, n° 49.
Pasquier (Louis), [915], conseiller à la Cour impériale de Paris, rue Jacob, n° 48.

PASSY (Antoine), [238], O. ✻, ancien sous-secrétaire d'État au ministère de l'Intérieur, membre de l'Institut, rue Pigale, n° 69.
PASSY (Edgar), [1536], secrétaire d'ambassade, boulevard Haussmann, n° 44.
PATIN (Henri), [533], C. ✻, membre de l'Académie française, doyen de la Faculté des lettres de Paris, rue Cassette, n° 15.
PAULIN (le colonel Charles), [955], C. ✻, rue Victor Dumay, n° 17, à Dijon (Côte-d'Or); corresp., MM. Schulz et Thuillier, rue de Seine, n° 12.
PAULMIER (Charles), [483], O. ✻, avocat à la Cour impériale, vice-président du Conseil général du Calvados, député au Corps législatif, boulevard Poissonnière, n° 25.
PAYNE (Bertrand), [1423], 5, the grange Brompton, S. O. Londres.
PÉCOUL (Auguste), [1217], au château de Villiers, à Draveil (Seine-et-Oise); corresp., M. Dumoulin, quai des Augustins, n° 13.
PELAY (Eug.) [1453], rue de Crosne, n° 74, à Rouen; corresp., M. Audley, rue Madame, n° 40.
PELLETIER (Jules), [1117], C. ✻, président de chambre à la Cour des Comptes, membre de l'Académie des beaux-arts, avenue Gabrielle, n° 46.
PELLOT (Charles), [1441], à Sainte-Adresse (Havre); corresp., Mme Renouard, libraire, rue de Tournon, n° 6.
PEPIN LE HALLEUR (Émile), [787], directeur de la Société d'assurances mutuelles immobilières de Paris, rue Greffulhe, n° 5.
PEREIRE (Émile), [1082], O. ✻, député au Corps législatif, rue du Faubourg-Saint-Honoré, n° 35.
PERIGOT (Charles), [1532], professeur d'histoire au lycée Saint-Louis, rue du Prince-Impérial, n° 31, à Charenton.
PERRET, [1094], ✻, maître des requêtes au Conseil d'État, rue Barbet-de-Jouy, n° 28.
PERROCHEL (vicomte Fernand DE), [1460], rue Bellechasse, n° 58.
PERROT DE CHAZELLE (vicomte), [643], à Maisonneuve (Côte-d'Or); à Paris, avenue des Champs-Élysées, n° 18.
PERROT D'ESTIVAREILLES, [772], ancien inspecteur général des lignes télégraphiques, rue de Bourgogne, n° 50.
PERROUD (Jean-Louis), [1505], notaire à Chartres; correspondant, Mme Moynart, rue d'Amsterdam, n° 94.
PETAU DE MAULETTE, [1351], rue Basse, n° 41, Paris-Passy.
PETIT (Edmond), [1172], rue Jean-Goujon, n° 14.
PICARD (Alexandre), [924], rue Sainte-Anne, n° 18.
PICHON (Étienne), [1467], quai d'Anjou, n° 17.
PICOT (Georges), [1435], juge suppléant au tribunal de la Seine, rue Pigalle, n° 54.
PILLET-WILL (comte), [1151], rue Moncey, n° 14.
PISANÇON (Claude-Henri DE LA CROIX DE CHEVRIÈRE, marquis DE), [566], au château de Pisançon, par Bourg de Péage (Drôme); à Paris, rue Neuve-Saint-Augustin, n° 48.
PISTOYE (DE), [1046], ✻, chef de division au ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, rue Oudinot, n° 22.
PODENAS (Louis, comte DE), [946], rue de la Baume, n° 31.
POINSIER (Edmond), [1424], avocat, à Neufchatel-en-Bray; corresp., M. Aug. Durand, rue Cujas, n° 7.
POISSON (baron Charles), [1359], O. ✻, président de la commission historique de la ville de Paris, avenue Malakoff, n° 59.

Pons-Rennepont (comte de), [981], ✻, ancien auditeur au Conseil d'État, rue de Tournon, n° 6.
Portal (Frédéric de), [284], ✻, impasse du Coq (rue Saint-Lazare), n° 3.
Portalis (Roger), [1459], rue Lavoisier, n° 12.
Possoz, [1268], ✻, ancien maire de Passy, membre du Conseil général du département de la Seine, chaussée de la Muette, n° 8.
Pradel (C.), [1355], membre de la Société française d'archéologie, à Puy-Laurens (Tarn); corresp., Mme Renouard, libraire, rue de Tournon, n° 6.
Prieur de la Comble (Antonin), [1533], quai de l'École, n° 30.
Pron, [1230], C. ✻, préfet du Bas-Rhin, rue du Faubourg-Saint-Honoré, n° 52.
Prost (Auguste), [1497], membre de l'Académie de Metz, à Metz; corresp., M. Anatole de Barthélemy, rue d'Anjou-Saint-Honoré, n° 9.
Puymaigre (Théodore, comte de), [587], au château d'Inglanges, par Metzerwisse (Moselle); corresp., M. Derache, libraire, rue Montmartre, n° 48.
Quesnet (Édouard), [1143], ancien négociant, au Havre, rue de Tourneville, n° 93; correspondant, Mme Renouard, rue de Tournon, n° 6.
Quicherat (Jules), [443], ✻, professeur à l'École des Chartes, rue Casimir-Delavigne, n° 9.
Quiquerez (Éd), [1413], rue Nicolas-Flamel, n° 3.
Quiquerez (Auguste), [1493], ingénieur des mines, membre de la Société des antiquaires de France, à Bellerive, près de Delemont, canton de Berne; corresp. M. Ed. Quiquerez, rue Nicolas-Flamel, n° 3.
Raineville (comte de) [1083], rue de l'Université, n° 114.
Rainguet (l'abbé), [1194], vicaire général du diocèse de la Rochelle, directeur du séminaire de Montlieu (Charente-Inférieure); corresp., MM. Périsse frères, libraires, rue Saint-Sulpice, n° 38.
Rapetti, [918], O. ✻, rue de Rivoli, n° 194.
Rasilly (comte de), [1161], rue Saint-Dominique, n° 73.
Rathery (Edme-Jacques-Benoît), [546], ✻, conservateur sous-directeur adjoint au département des imprimés de la Bibliothèque impériale, rue Jacob, n° 30.
Rattier (Léon), [1274], au château de Jand'heurs (Meuse); correspondant, Mme veuve Capé, rue Dauphine, n° 16.
Ravenel, [124], ✻, conservateur sous-directeur de la Bibliothèque impériale, au département des imprimés, cartes et collections géographiques, rue Crussol, n° 5.
Raymond (Marie, comtesse de), [1396], à Agen; corresp., M. Charles Pittet, rue Saint-Jacques, n° 67.
Raymond (Paul), [1382], archiviste du département des Basses-Pyrénées, à Pau; corresp., M. Raymond, boulevard de Strasbourg, n° 68.
Read (Charles), [877], ✻, chef de la section des travaux historiques, archives et bibliothèque de la ville de Paris, boulevard Saint-Germain, n° 2.
Réal (Gustave), [1008], ✻, ancien préfet, secrétaire général de l'Administration centrale du chemin de fer de Lyon, rue Neuve-des-Mathurins, n° 44.
Réalier-Dumas, [986], ✻, auditeur au Conseil d'Etat en service extraordinaire, sous-préfet de l'arrondissement de Montargis (Loiret); correspond. M. Saint-Jorre, libraire, rue Richelieu, n° 91.
Recours (Gaetan), [1487], notaire à Agen; corresp., M. Gustave Pittet, rue Saint-Jacques, n° 67.
Reeve (Henri), [1367], esq., secrétaire du Conseil privé de la reine Victoria,

rédacteur principal de l'*Edimburgh Review*, n° 62, Rutland-Gate, Hyde Park, à Londres; corresp., M. Xavier Raymond, rue de Bellechasse, n° 44.
REISET (comte DE), [655], O. ✻, ministre de France à Hanovre, rue de la Baume, n° 3.
RENARD (B.), [424], général-major au corps d'état-major de l'armée belge, aide de camp du roi des Belges, à Bruxelles.
RENDU (Athanase, baron), [1293], boulevard Malesherbes, n° 73.
RENNES (*Bibliothèque de l'Académie de*), [1346], représentée par M. Rondil d'Ajoux; corresp., Mme veuve Renouard, libraire, rue de Tournon, n° 6.
REVERCHON [1027], ✻, ancien avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, rue de Poitiers, n° 9.
RIANT (comte Paul), [1402], rue de Vienne, n° 2.
RICHEMONT (comte DE), [965], rue Saint-Dominique, n° 23.
RICHÉ, [1323], C. ✻, conseiller d'État, rue de Rivoli, n° 214.
RIOCOUR (comte DE), [1403], membre du Conseil général de la Meurthe, au château d'Aulnay-sur-Seille; corresp., M. O. de Watteville, boulevard Malesherbes, n° 63.
RIS (comte Clément DE), [1348], rue Saint-Dominique, n° 101.
RISTELHUBER (Paul), [1451], quai Saint-Nicolas, n° 3, à Strasbourg.
ROBERT (Charles), [1091], O. ✻, conseiller d'État, secrétaire général du ministère de l'Instruction publique, rue Barbet-de-Jouy, n° 42.
ROGNIAT (Abel), [1448], auditeur au Conseil d'État, rue Castellanne, n° 8.
ROISSY (Alfred DE), [168], ✻, rue de Bellechasse, n° 64.
ROTHSCHILD (James, baron DE), [949], G. O. ✻, consul général d'Autriche, rue Laffitte, n° 19; corresp., M. Durand jeune, libraire, rue Louis-le-Grand, n° 11.
ROTHSCHILD (Edmond, baron DE), [1183], rue Taitbout, n° 40; corresp., M. Durand jeune, libraire, rue Louis-le-Grand, n° 11.
ROTHSCHILD (James-Nathaniel, baron DE), [1002], rue Taitbout, n° 40; corresp., M. Durand jeune, libraire, rue Louis-le-Grand, n° 11.
ROTHSCHILD (Gustave, baron DE), [1213], rue Laffitte, n° 23; corresp., M. Durand jeune, libraire, rue Louis-le-Grand, n° 11.
ROTHSCHILD (Alphonse, baron DE), [1214], rue Saint-Georges, n° 15; corresp., M. Durand jeune, libraire, rue Louis-le-Grand, n° 11.
ROUGEOT, [1264], sous-chef de bureau au ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, rue Pigale, n° 37.
ROUJOUX (baron DE), [1024], C. ✻, conseiller d'État, rue d'Amsterdam, n° 82.
ROUSSEL (Jules), [590], rue du Faubourg-Poissonnière, n° 52.
ROUSSIGNÉ, [1033], ✻, rue Taitbout, n° 11.
ROYER (DE), [1052], G. O. ✻, sénateur, premier président de la Cour des comptes, rue de Vaugirard, n° 56.
RUBLE (Alphonse DE), [1190], rue Saint-Lazare, n° 66.
SAIGE (Gustave), [1344], archiviste aux Archives de l'Empire, rue Paradis-du-Temple, n° 20.
SAINT-AIGNAN (comte DE), [999], O. ✻, ancien conseiller d'État, rue de Lille, n° 63.
SAINT-ALBRY (Armand DE), [1242]; correspond., M. Boulatignier, rue de Clichy, n° 49.
SAINT-PRIEST (George, comte DE), [841], rue de l'Université, n° 1.
SAINTE-BARBE (*Institution*), [1465], représentée par M. Dubief, ✻, directeur, place du Panthéon, n° 5.

SAINTE-FOY (DE), [1032], conseiller référendaire à la Cour des Comptes, rue de l'Université, n° 47.
SAIVER (l'abbé Frédéric), [1429], chanoine, premier aumônier du lycée d'Angoulême, à Angoulême; corresp., M. Desmichelis, libraire, rue Saint-André-des-Arts, n° 33.
SALEL DE CHASTANET, [1062], ✻, conseiller référendaire à la Cour des Comptes, rue de Provence, n° 74.
SALIN, [1392], chef de bureau au conseil d'État, rue Servandoni, n° 20.
SANNÉ (Albert), [1370], place Vendôme, n° 22.
SAPEY (Mme veuve), [1157], rue Caumartin, n° 60.
SARCUS (vicomte Félix DE), [1137], ancien capitaine de dragons, à Dijon (Côte-d'Or); correspondant, M. Aug. Durand, libraire, rue Cujas, n° 7.
SAURET (l'abbé A.), [1201], chanoine honoraire, curé de Remollon (H.-Alpes).
SAVOYE, [1223], ✻, auditeur au Conseil d'État, avenue Matignon, n° 11.
SAY (Léon), [1075], rue Boursault, n° 11.
SCHEFER (Charles), [1405], C. ✻, premier secrétaire interprète de l'Empereur pour les langues orientales, professeur de persan à l'École impériale des langues orientales vivantes, boulevard Ingres, n° 6, à Paris-Passy.
SCHELER (S.), [543], bibliothécaire du roi des Belges, à Bruxelles; corresp., Mme Ve Renouard, libraire, rue de Tournon, n° 6.
SCHICKLER (Fernand), [1236], place Vendôme, n° 17.
SCHWEITZER (baron DE), [896], ministre plénipotentiaire de Bade, rue Blanche, n° 62.
SÉCHEHAYE (Charles), [1244], docteur en droit, ancien conseiller de préfecture, rue de Fleurus, n° 5.
SELLIER [1316], administrateur du sous-comptoir des entrepreneurs, rue Notre-Dame-de-Lorette, n° 41.
SEMICHON (Ernest), [426], avocat, à Rouen, boulevard Beauvoisine, n° 31; corresp., Mme Renouard, libraire, rue de Tournon, n° 6.
SÉNARD, [1058], avocat, ancien président de l'Assemblée constituante, ancien ministre de l'Intérieur, rue des Moulins, n° 15.
SÉNAT (*Bibliothèque du*), [956], représentée par M. Étienne Gallois; corresp. M. Aug. Durand, libraire ,rue Cujas, n° 7.
SERVEUX [1389], C. ✻, conseiller-maître à la Cour des Comptes, rue du Mont-Thabor, n° 32.
SERVOIS (Gustave), [1136], membre du Comité des travaux historiques, rue Marignan, n° 24.
SIMONNET (Jules), [898], conseiller à la Cour impériale de Dijon (Côte-d'Or); corresp., Mme veuve Renouard, libraire, rue de Tournon, n° 6.
SINGER (Alexandre), [978], ancien agent de change, quai Malaquais, n° 17.
SOHIER, [657], à Mantes (Seine-et-Oise); correspondant, M. Alfred de Roissy, rue de Bellechasse, n° 64.
SOREL (Alexandre), [942], avocat à la Cour impériale, rue des Écoles, n° 38.
SOUCHÈRE fils, [1476], profess. à Aubenas; corresp., Mme Renouard, libraire.
SOULTRAIT (comte George DE), [525], ✻, membre non résidant du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Lyon; corresp., M. Jullien, libraire, rue de l'Éperon, n° 9.
SOUQUET (Ernest), [1522], à Étaples (Pas-de-Calais); à Paris, rue Saint-Jacques, n° 241.
STEENAKERS (Frédéric), [1477], au château d'Arc-en-Barrois (Haute-Marne).
TALABOT (Paulin), [1146], ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées, di-

recteur des chemins de fer de Lyon à la Méditerranée, rue de Rivoli, n° 210.

TALHOUET-ROY (marquis DE), [1220], ✻, député au Corps législatif, faubourg Saint-Honoré, n° 137.

TAMIZEY DE LARROQUE (P.), [1345], à Gontaut, par Marmande (Lot-et-Garonne); corresp., M. G. Pittet, rue Saint-Jacques, n° 67.

TANDEAU DE MARSAC, [1176], notaire, place Dauphine, n° 23.

TARBÉ DES SABLONS, [984], ✻, préfet de l'Yonne, à Auxerre ; correspond., M. de La Boulinière, rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 99.

TARDIF, [225], ✻, conseiller à la Cour impériale de Paris, rue de Bourgogne, n° 19.

TASSIN, [1285], ✻, directeur de l'administration de l'Octroi, rue Saint-Georges, n° 39.

TERNAUX (Mortimer), [1261], O. ✻, ancien député, membre de l'Institut, rue de la Pépinière, n° 61.

TERREBASSE (Alfred DE), [119], ancien député, au Péage de Roussillon (Isère); corresp., M. Techener, libraire, rue de l'Arbre-Sec, n° 52.

TEULET (Auguste), [354], avocat à la Cour impériale de Paris, rue de Tournon, n° 27.

THIÉNOT, [1514], ✻, maître de conférences à l'École normale supérieure, rue d'Ulm, n° 45.

THIERS (A.), [2], G. O. ✻, membre de l'Institut, député au Corps législatif, rue Notre-Dame-de-Lorette, n° 27.

THIEURY (Jules), [1012], rue de Fontenelle, n° 19, à Rouen; corresp., M. A. Claudin, libraire, rue Guénégaud, n° 3.

THIRION, [652], notaire, à Thionville (Moselle); corresp., M. Thirion, rue des Moulins, n° 32.

THOUVENIN, [350], ✻, rue Crussol, n° 5.

TOUCHEBEUF [1454], avocat, à Brioude (Haute-Loire), corresp., M. Dumoulin, libraire, quai des Augustins, n° 13.

TOULMON (Eugène DE), [776], rue des Saints-Pères, n° 7 *bis*.

TOURTOULON (Charles DE), [1452], à Montpellier, enclos Tessier Sarrus; corresp., Mme Renouard, libraire, rue de Tournon, n° 6.

TRAVERS, [1055], professeur honoraire à la Faculté des lettres de Caen, bibliothécaire de la ville, secrétaire de l'Académie des arts, sciences et belles-lettres, rue des Chanoines, n° 10; corresp., à Paris, M. Dezobry, rue des Écoles, n° 78.

TREILHARD (le comte Achille), [1481], O. ✻, conseiller d'État, rue Louis-le-Grand, n° 18.

TREYVE DE SAINT-SAUVEUR (vicomte DU), [1473], à Bourg-en-Bresse.

TRIBERT (Germain), [1049], membre du Conseil général de la Vienne, rue Matignon, n° 14.

TRIPIER (général), [966], C. ✻, membre du Comité des fortifications, rue d'Anjou-Saint-Honoré, n° 42.

TRUBESTKOY (prince), [1077], rue de Clichy, n° 49.

TRUCHI DE LAYS (vicomte DE), ✻, ancien officier de cavalerie, à Dijon.

TUETEY (Alexandre), [1301], archiviste aux Archives de l'Empire, rue Paradis-du-Temple, n° 20.

TUVACHE (Aristide), [352], avocat, à Beuzeville (Eure); corresp., M. Foulon, rue Madame, n° 46.

UNIVERSITÉ DE FRANCE (*Bibliothèque de l'*), [767], représentée par M. L. Re-

ier, conservateur de la bibliothèque, membre de l'Institut ; corresp., M. Aug. Durand, libraire, rue Cujas, n° 7.
Uzès (duc d'), [1416], ✻, rue de la Chaise, n° 7.
Valençay (Mme la duchesse de), [855], rue d'Astorg, n° 6.
Vallentin (Ludovic-Édouard), [811], juge d'instruction à Montélimart (Drôme); correspondant, Mme veuve Renouard, libraire, rue de Tournon, n° 6.
Vallet (de Viriville), [620], ✻, professeur à l'École des Chartes, boulevard du Prince-Eugène, n° 36.
Vallin, [1528], professeur d'histoire, au lycée du Havre.
Vandermarq, [828], O. ✻, rue de Lille, n° 76.
Vaney (A. E.), [775], avocat, rue du Luxembourg, n° 47 ; corresp., M. Saint-Jorre, libraire, rue Richelieu, n° 91.
Varin, [1038], C. ✻, membre du Conseil municipal de Paris et du Conseil général de la Seine, rue des Bourdonnais, n° 20.
Vatimesnil (Albert de), [1254], attaché au ministère des Affaires étrangères, rue Caumartin, n° 9.
Vatry (Alphée de), [480], ✻, ancien député, rue Notre-Dame-de-Lorette, n° 20.
Vaucelles (Boulard de), [860], rue de Lille, n° 55.
Vaufreland (Ludovic, vicomte de), [434], ✻, rue Marignan, n° 16.
Vedel (comte de), [1402], O. ✻, chef de division au ministère de l'Intérieur, rue de Grammont, n° 19.
Vellaud (Alfred), [1006], avocat à la Cour impériale, rue Friant, n° 34.
Vendeuvre (Gabriel de), [452], rue Penthièvre, n° 4.
Vessillier (Léonce), [1287], ancien attaché d'ambassade, rue des Feuillantines, n° 57.
Vian (Louis), [1431], référendaire au sceau de France, rue de Buci, n° 10.
Vibraye (Paul, marquis de), [471], correspondant de l'Institut, à Cheverny (Loir-et-Cher); à Paris, rue de Varenne, n° 56 ; corresp., M. Cherrier, avocat, rue du Cherche-Midi, n° 11.
Viel-Castel (baron Louis de), [656], C. ✻, sous-directeur des affaires politiques au ministère des Affaires étrangères, rue de Bourgogne, n° 19.
Villard (Henri), [1202], avocat à Langres (Haute-Marne); corresp., M. Verconsin, rue Bonaparte, n° 17.
Villemain (Abel-François), [518], G. O. ✻, membre de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie française, quai de Conti, n° 21.
Vitet (Ludovic), [20], O. ✻, membre de l'Institut, rue Barbet-de-Jouy, n° 9.
Vol de Conantray (Marie-Louis), [684], président du tribunal de commerce de Compiègne (Oise).
Walckenaer (Charles), [987], sous-préfet à Lisieux, rue St-Georges, n° 49.
Watteville (Oscar de), [830], chef de bureau au ministère de l'Instruction publique, boulevard Malesherbes, n° 63.
Wilhelm, [1393], avoué à la cour impériale de Colmar, à Colmar.
Witte (Jean, baron de), [461], ✻, associé étranger de l'Institut, rue Fortin, n° 5.
Zeller, [1411], ✻, maître de conférences à l'École normale supérieure, rue du Cherche-Midi, n° 83.

BIBLIOTHÈQUES

De la Couronne : *Compiègne, Fontainebleau, le Louvre, Saint-Cloud, Versailles* [M. Barbier, nos 595-599].
Aix (de la ville d'), [M. Rouard, n° 687].
Archives de l'Empire (des), [M. le marquis de Laborde, n° 1147]
Avocats (de l'ordre des), à Paris [M. B. Hauréau, n° 720].
Avocats de Moulins (de l'ordre des), [M. Seullier, n° 1604].
Bayonne (de la ville de), [M. Didron, n° 140].
Besançon (de la ville de), [M. Allouard, n° 1371].
Bourges (de la Cour impériale de), 1484].
Caen (de la ville de), [M. le maire de Caen, n° 1015].
Carmes (de l'école des), [M. l'abbé Hugonin, n° 802].
Chaptal (du collége), [M. Monjean, n° 1042].
Chartres (de la ville de), [M. le bibliothécaire, n° 1616].
Conseil d'État (du), [M. Théobald Fix, n° 934].
Dieppe (de la ville de), [M. Morin, n° 1054].
Dijon (de la ville de), [M. Guignard, n° 1279].
Épernay (de la ville d'), [M. Delaître, n° 1474].
Grenoble (de la ville de), [M. Gariel, n° 948].
Havre (de la ville du), [M. Morlent, n° 1193].
Impériale, rue Richelieu.
Lille (de la ville de), [M. le bibliothécaire, n° 1525].
Mantes (de la ville de), [M. Dumoulin, n° 1295].
Mazarine, [M. Silvestre de Sacy, n° 88].
Ministère de la Marine (centrale du), [M. Avalle, 1102].
Moulins (de la ville de), [M. le maire de Moulins, n° 1365].
Nancy (de la ville de), [M. Soyer-Willemet, n° 850].
Paris (de la ville de), [M. Rolle, n° 135].
Rennes (de l'académie de), [M. Rondil d'Ajoux, n° 1346].
Sainte-Barbe (de l'institution), [M. Dubief, n° 1465].
Sénat (du), [M. Étienne Gallois, n° 956].
Université de France (de l'), [M. L. Renier, n° 767].

BIBLIOTHÈQUES ÉTRANGÈRES

Belges (du roi des), [M. Scheler, n° 543].
Hambourg (de la ville de), [M. Petersen, n° 873].

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

EN FRANCE.

Académie d'Arras.
Académie de Macon.
Académie des Sciences de Caen.
Académie des Sciences de Dijon.
Académie de Reims.
Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen.
Athénée de Beauvaisis, à Beauvais.
Commission d'Archéologie de la Côte-d'Or, à Dijon.
Commission historique du département du Nord, à Lille.
Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer.
Société académique du Puy.
Société archéologique de l'Orléanais, à Orléans.
Société archéologique de Montpellier.
Société archéologique de Rambouillet.
Société archéologique de Touraine, à Tours.
Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges.
Société académique de l'Aube, à Troyes.
Société d'Agriculture, Sciences et Arts du département du Nord, à Douai.
Société d'Agriculture, Sciences et Belles-Lettres du département de l'Eure, à Évreux.
Société d'Émulation de l'Allier, à Moulins.
Société d'Émulation de la Vendée.
Société de l'Histoire du Protestantisme français, à Paris.
Société de Statistique du département des Deux-Sèvres, à Niort.
Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.
Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.
Société des Antiquaires de Normandie, à Caen.
Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens.
Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Saint-Quentin.
Société des Sciences morales, des Lettres et des Arts de Seine-et-Oise, à Versailles.
Société dunkerquoise, à Dunkerque.
Société impériale des Antiquaires de France, à Paris.
Société académique et industrielle d'Angers.
Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, à Strasbourg.

EN PAYS ÉTRANGERS.

Académie des Sciences de Bavière, à Munich.
Académie royale d'Histoire de Madrid.
Académie royale des Sciences de Belgique, à Bruxelles.
Comité de publication des Analectes pour servir a l'histoire ecclésiastique de la Belgique, à Louvain.
Commission historique du Piémont, à Turin.
Institut historique de Rio-Janeiro, Brésil.

Société centrale historique de Suisse, à Bâle.
Société de géographie et de statistique du Mexique.
Société de l'Histoire de Belgique.
Société des Antiquaires du Nord, à Copenhague.
Société d'Histoire de la Suisse Romande, à Lausanne.
Société historique de Bamberg.
Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève.
Société historique de Pensylvanie, à Philadelphie.
Société historique et littéraire de Tournay.
Université de Kiel.

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS.

MM.

Boehmer (J. F.), conservateur des Archives, à Francfort-sur-le-Mein.
Gachard, directeur général des Archives de Belgique.
Pertz, conservateur de la Bibliothèque royale, à Berlin.
Raumer (de), professeur à l'Université de Berlin.

LISTE
DES
MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

avec l'indication des années où cessent leurs fonctions.

1868.

MM. Beaucourt (de).
Bellaguet.
Bordier.
Bouis (de).
Delisle.
Guessard.
La Trémoille (de).
Montalembert (de).
. . . . .
. . . . .

1869.

MM. Desnoyers.
Dupont (Edm.).
Lacabane.
Laloy.
Lascoux.
Marion.
Mas-Latrie (de).
Mignet.
Thiers.
. . . . .

1870.

MM. Bouvier.
Floquet.
Godefroy-Ménilglaise (de).
Guizot.
Lalanne (Lud.)
Naudet.
Quicherat.
Servois.
Vitet.
. . . . .

1871.

MM. Boulatignier.
Guadet.
Laborde (de).
La Villegille (de).
Martin (Henri).
Passy.
Rathery.
Ravenel.
Read.
Roissy (de).

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ NOMMÉ EN 1867.

Président honoraire. MM.	....
Président...........	Guizot.
Vice-Présidents.....	Lascoux, Henri Martin.
Secrétaire.	Jules Desnoyers.
Secrétaire Adjoint...	Gustave Servois.
Archiviste-Trésorier. / *Bibliothécaire*......	Edmond Dupont.
Censeurs...........	A. de Barthélemy, E. Aubert.

COMITÉ DE PUBLICATION.

MM.

L. Delisle, *président.*
H. Bordier.
Lalanne.

MM.

Marion.
J. Quicherat.
Ravenel.

COMITÉ DES FONDS.

MM.

De La Villegille, *président.*
Bellaguet.
Boulatignier.

MM.

De Bouis.
Bouvier.

Agent de la Société : M. Fr. Martin, rue Paradis-du-Temple, n° 20, aux Archives de l'Empire.

JOURS DES SÉANCES

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

PENDANT L'ANNÉE 1868.

7 Janvier.	2 Juin.
4 Février.	7 Juillet.
3 Mars.	4 Août.
7, 28 Avril.	3 Novembre.
5 Mai.	1 Décembre.

Le Conseil d'administration de la Société se réunit aux Archives de l'Empire, à trois heures et demie, le premier mardi de chaque mois ; tous les membres de la Société ont le droit d'y assister.

La séance extraordinaire du 28 avril est destinée à fixer l'ordre du jour pour l'Assemblée générale.

La séance du 5 mai est celle de l'Assemblée générale de la Société. Elle se tient dans la salle de l'École des Chartes, rue Paradis-du-Temple, n° 16.

LISTE

DES OUVRAGES PUBLIÉS PAR LA SOCIÉTÉ,

DEPUIS SA FONDATION EN 1834,

A PARIS, CHEZ Mme Ve RENOUARD, LIBRAIRE, RUE DE TOURNON, No 6.

Les lettres, affranchies, peuvent être adressées à l'archiviste-trésorier ou à l'agent de la Société, rue Paradis-du-Temple, n° 20.

N. B. La Société a fait tirer de chacun de ses ouvrages *cinq* exemplaires sur papier vélin, dont le prix est de 12 fr. le volume.

Annuaires de la Société de l'Histoire de France, de 1837 à 1863, in-18, chaque vol. 3 fr. Les années 1845, 1846, 1847, 1853, 1861 et 1862 sont épuisées.

Bulletin de la Société de l'Histoire de France, Revue de l'histoire et des antiquités nationales, années 1834 et 1835; 4 vol. gr. in-8......... 18 fr.

— *Idem*, in-8, années 1836 à 1862, *chaque année*.................. 3 fr.

Il manque plusieurs années.

Table générale du Bulletin, 1834-1856, gr. in-8................ 3 fr.

Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France, années 1863 à 1867, gr. in-8, *chaque année* .... 9 fr.

L'Ystoire de li Normant, et la Chronique de Robert Viscart, par Aimé, moine, publiées par M. Champollion-Figeac; 1835, 1 vol. gr. in-8 (*épuisé*).

Histoire ecclésiastique des Francs, par Grégoire de Tours; avec des notes, par MM. Guadet et Taranne, 1836 à 1838, *texte et traduction;* 4 vol. in-8 (*épuisés*).

Le même, *texte latin seul;* 2 vol. gr. in-8..................... 18 fr.

Le même, *traduction française;* 2 vol. gr. in-8 (*épuisés*).

Lettres du cardinal Mazarin a la Reine, à la princesse Palatine, etc., écrites en 1650 et 1651, publiées par M. Ravenel; 1 vol. in-8 (*épuisé*). —

Mémoires de Pierre de Fenin, publiés par Mlle Dupont; 1837, 1 vol. in-8. 9 fr.

La Conqueste de Constantinople, par Villehardouin; publiée par M. Paulin Paris; 1838. 1 vol. grand in-8............................ 9 fr.

Orderici Vitalis Historia ecclesiastica, publiée par M. Aug. Le Prevost; 5 vol.; 1838-1855, in-8.. 45 fr.

Correspondance de l'empereur Maximilien et de sa fille Marguerite, publiée par M. Le Glay, 1839; 2 vol. grand in-8................ 18 fr.

Histoire des Ducs de Normandie et des Rois d'Angleterre, publiée par M. Francisque Michel; 1840, 1 vol. grand in-8.................. 9 fr.

Œuvres complètes d'Éginhard, publiées par M. Al. Teulet; 1840 et 1843, 2 vol. grand in-8.. 18 fr.

Mémoires de Philippe de Commynes, publiés par Mlle Dupont; 1840, 1843, 1847, 3 vol. gr. in-8....................................... 27 fr.

LETTRES DE MARGUERITE D'ANGOULÊME, sœur de François I[er], reine de Navarre, publiées par M. F. GÉNIN; 1841, 1 vol. grand in-8............ 9 fr.

NOUVELLES LETTRES DE LA REINE DE NAVARRE, publiées par M. F. GÉNIN; 1842, 1 vol. grand in-8.. 9 fr.

PROCÈS DE JEANNE D'ARC, publié par M. J. QUICHERAT; 5 vol. grand in-8, 1841 à 1849.. 45 fr.

LES COUTUMES DU BEAUVOISIS, par PHILIPPE DE BEAUMANOIR, publiées par M. BEUGNOT; 1842, 2 vol. grand in-8.......................... 18 fr.

MÉMOIRES ET LETTRES DE MARGUERITE DE VALOIS, publiés par M. F. GUESSARD; 1842, 1 vol. gr. in-8.................................. 9 fr.

CHRONIQUE DE GUILLAUME DE NANGIS, publiée par M. GÉRAUD; 1843, 2 vol. grand in-8.. 18 fr.

MÉMOIRES DE COLIGNY ET DU MARQUIS DE VILLETTE, publiés par M. MONMERQUÉ; 1844, 1 vol. gr. in-8.................................. 9 fr.

RICHER. Histoire de son temps; publiée et traduite par M. GUADET; 1845, 2 vol. gr. in-8... 18 fr.

REGISTRES DE L'HÔTEL DE VILLE DE PARIS, publiés par MM. LE ROUX DE LINCY et DOUET-D'ARCQ; 1847 et 1848, 3 vol. gr. in-8.................. 27 fr.

JOURNAL HISTORIQUE ET ANECDOTIQUE DU RÈGNE DE LOUIS XV, par E. J. F. BARBIER, publié par M. DE LA VILLEGILLE; tomes III et IV; 1851-56, grand in-8. (*Les tomes I et II sont épuisés.*)........................ 18 fr.

VIE DE SAINT LOUIS, par LE NAIN DE TILLEMONT, publiée par M. DE GAULLE; 1847-1851, 6 vol. gr. in-8.................................... 54 fr.

BIBLIOGRAPHIE DES MAZARINADES, par M. MOREAU; 3 vol. 1850-1851, grand in-8... 27 fr.

EXTRAITS DES COMPTES DE L'ARGENTERIE DES ROIS DE FRANCE, par M. DOUET-D'ARCQ, 1851, 1 vol. grand in-8 (*épuisé*).

MÉMOIRES DE DANIEL DE COSNAC; publiés par M. le comte Jules de Cosnac; 1852, 2 vol. in-8 (*épuisés*).

CHOIX DE MAZARINADES, par M. MOREAU; 1853, 2 vol. gr. in-8....... 18 fr.

JOURNAL D'UN BOURGEOIS DE PARIS SOUS LE RÈGNE DE FRANÇOIS I[er], publié par L. LALANNE; 1853, 1 vol. (*épuisé*).

MÉMOIRES DE MATHIEU MOLÉ, publiés par M. AIMÉ CHAMPOLLION-FIGEAC; 1854-1857, 4 vol. gr. in-8.................................. 36 fr.

HISTOIRE DES RÈGNES DE CHARLES VII ET DE LOUIS XI, par THOMAS BASIN, publiée par M. JULES QUICHERAT; 1855-1859, 4 vol. gr. in-8....... 36 fr.

CHRONIQUES D'ANJOU, publiées par MM. PAUL MARCHEGAY et ANDRÉ SALMON; tome I... 9 fr.

ŒUVRES DIVERSES DE GRÉGOIRE DE TOURS, publiées par M. HENRI BORDIER; 4 vol. gr. in-8... 36 fr.

LA CHRONIQUE D'ENGUERRAN DE MONSTRELET, publiée par M. DOUET-D'ARCQ; 1857-1062, 6 vol. gr. in-8................................ 54 fr.

ANCHIENNES CRONICQUES D'ENGLETERRE, par JEHAN DE WAWRIN, publiées par Mlle DUPONT; 3 vol. gr. in-8°................................ 27 fr.

LES MIRACLES DE SAINT BENOIT, publiés par M. E. de CERTAIN; 1858, 1 vol. 9 fr.

JOURNAL ET MÉMOIRES DU MARQUIS D'ARGENSON, publiés par M. RATHERY; 1859-1867, 9 vol. gr. in-8.................................... 81 fr.

CHRONIQUE DES VALOIS, publiée par M. LUCE, 1861, 1 vol. gr. in-8°.... 9 fr.

Mémoires de Beauvais-Nangis, publiés par MM. Monmerqué et Taillandier 1862, 1 vol. gr. in-8 .... 9 fr.
Chronique de Mathieu d'Escouchy, publiée par M. G. du Fresne de Beaucourt: 1863-1864; 3 vol. gr. in-8 .... 27 fr.
Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI, publié par M. Douet d'Arcq; 1863-1864, 2 vol. gr. in-8 .... 18 fr.
OEuvres de Brantôme, publiées par M. Lud. Lalanne, t. I, II et III .. 27 fr.
Commentaires de Monluc, publiés par M. A. de Ruble, t. I, II et III. 27 fr.
Comptes de l'Hôtel des rois de France aux XIVe et XVe siècles, publiés par M. Douet d'Arcq; 1865, 1 vol. gr. in-8 .... 9 fr.
Rouleaux des morts, publiés par M. L. Delisle, 1 vol. gr. in-8 .... 9 fr.
OEuvres complètes de Suger, publiées par M. A. Lecoy de la Marche, 1 vol. gr. in-8 .... 9 fr.

Ouvrages sous presse :

Œuvres de Brantôme, tome IV.
Annuaire-Bulletin, 6e année.
Chroniques d'Anjou.
Chroniques de Froissart, tome I.
Mémoires de Mme Duplessis-Mornay, tome I.

ORDRE DE PUBLICATION

DES OUVRAGES ÉDITÉS PAR LA SOCIÉTÉ

DEPUIS L'ANNÉE 1855.

(*Voir, pour l'ordre de publication des* 80 *volumes qu'a édités la Société depuis sa fondation en* 1834 *jusqu'à l'année* 1855, *soit l'un des Annuaires postérieurs à* 1855, *soit les Annuaires-Bulletins de* 1863 *et* 1864.)

1855.

81. Histoire des règnes de Charles VII et de Louis XI, par Th. Basin, t. I .... } 7 août 1855.
82. Mémoires de Mathieu Molé, t. II .... } 7 août 1855.
83. Annuaire historique pour 1856 .... } 7 août 1855.
84. Chroniques d'Anjou, t. I .... 25 janv. 1856.

1856.

85. Histoire des règnes de Charles VII et de Louis XI, t. II .... 20 juin 1856.
86. Mémoires de Mathieu Molé, t. III .... 15 juil. 1856.
87. Annuaire historique pour 1857 .... nov. 1856.
88. Œuvres diverses de Grégoire de Tours, t. I ... 20 janv. 1857.

1857.

89.	HISTOIRE DES RÈGNES DE CHARLES VII ET DE LOUIS XI, t. III	17 août 1857.
90.	MÉMOIRES DE MATHIEU MOLÉ, T. IV	
	TABLE GÉNÉRALE DU BULLETIN (1834-1856)	
91.	CHRONIQUE DE MONSTRELET, t. I	10 nov. 1857.
92.	ANNUAIRE POUR 1858	

1858.

93.	CHRONIQUE DE MONSTRELET, t. II	25 mai 1858.
94.	CRON. DE JEHAN DE WAVRIN, t. I	
95.	ANNUAIRE POUR 1854.	
96.	LES MIRACLES DE SAINT BENOÎT	20 sept. 1858.
97.	ANNUAIRE POUR 1859	

1859.

98.	HISTOIRE DES RÈGNES DE CHARLES VII ET DE LOUIS XI, t. IV	25 juill. 1859.
99.	CHRONIQUE DE MONSTRELET, t. III	5 mai 1859.
100.	JOURNAL ET MÉMOIRES DU MARQUIS D'ARGENSON, t. I.	
101.	ANNUAIRE POUR 1860	7 déc. 1859.

1860.

102.	CHRON. DE JEAN DE WAVRIN, t. II	15 fév. 1860.
103.	ŒUV. DIV. DE GRÉG. DE TOURS, t. II	
104.	JOURN. ET MÉM. DU MARQUIS D'ARGENSON, t. II	
105.	CHRON. DE MONSTRELET, t. IV	15 déc. 1861.
106.	ANNUAIRE POUR 1861	

1861.

107.	JOURN. ET MÉM. DU MARQUIS D'ARGENSON, t. III	15 mai 1861.
108.	CHRON. DE MONSTRELET, t. V	
109.	CHRONIQUE DES VALOIS	20 déc. 1861.
110.	ANNUAIRE POUR 1862	

1862.

111.	JOURN. ET MÉM. DU MARQUIS D'ARGENSON, t. IV	25 avril 1862.
112.	MÉM. DE BEAUVAIS NANGIS	5 juin 1862.
113.	CHRONIQUE DE MONSTRELET, tome VI.	20 déc. 1862.
114.	ŒUVRES DIVERSES DE GRÉGOIRE DE TOURS, t. III	
115.	CHRON. DE JEAN DE WAVRIN, t. III	
116.	ANNUAIRE POUR 1863	

1863.

117.	JOURN. ET MÉM. DU MARQUIS D'ARGENSON, t. V	15 avril 1863.
118.	CHRONIQUE DE MATHIEU D'ESCOUCHY, t. I	
119.	CHOIX DE PIÈCES INÉDITES RELATIVES AU RÈGNE DE CHARLES VI, t. I	10 nov. 1863.
120.	CHRONIQUE DE MATHIEU D'ESCOUCHY, t. II	
123.	ANNUAIRE-BULLETIN, t. I. Année 1863.	

1864.

121. JOURN. ET MÉM. DU MARQUIS D'ARGENSON, t. VI..... } 15 mai 1864.
122. CHOIX DE PIÈCES INÉDITES RELATIVES AU RÈGNE DE CHARLES VI, t. II.............. .... } 15 mai 1864.
124. ANNUAIRE-BULLETIN, t. II. Année 1864.
125. ŒUVRES DIVERSES DE GRÉGOIRE DE TOURS, t. IV.. } 15 déc. 1864.
126. CHRONIQUE DE MATHIEU D'ESCOUCHY, t. III, pièces justificatives................................ } 15 déc. 1864.

1865.

127. ŒUVRES DE BRANTÔME, t. I.............. ...... } 25 janv. 1865.
128. COMMENTAIRES DE MONLUC, t. I.................. } 25 janv. 1865.
129. JOURN. ET MÉM. DU MARQUIS D'ARGENSON, t. VII.... } 15 avril 1865.
130. COMPTES DE L'HÔTEL DES ROIS DE FRANCE AUX XIVe ET XVe SIÈCLES.................................. } 15 avril 1865.
133. ANNUAIRE-BULLETIN, t. III. Année 1865.

1866.

131. JOURN. ET MÉM. DU MARQUIS D'ARGENSON, t. VIII.... } 1er mars 1866.
132. ŒUVRES DE BRANTÔME, t. II..................... } 1er mars 1866.
134. COMMENTAIRES DE MONLUC, t. II.................. } 15 juin 1866.
135. ROULEAUX DES MORTS, DU IXe AU XVe SIÈCLE....... } 15 juin 1866.
137. ANNUAIRE-BULLETIN, t. IV. Année 1866.

1867.

136. ŒUVRES DE BRANTÔME, t. III.................... } 15 mai 1867.
138. JOURN. ET MÉM. DU MARQUIS D'ARGENSON, t. IX et dern. } 15 mai 1867.
139. ŒUVRES COMPLÈTES DE SUGER..................... } 15 déc. 1867.
140. COMMENTAIRES DE MONLUC, t. III................. } 15 déc. 1867.
141. ANNUAIRE-BULLETIN, t. V. Année 1867............ } 15 déc. 1867.

ANNUAIRE-BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE

PREMIÈRE PARTIE

ANNUAIRE-BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

PREMIÈRE PARTIE.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 7 JANVIER 1868,

Aux Archives de l'Empire, à trois heures et demie,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. LASCOUX, L'UN DES DEUX VICE-PRÉSIDENTS.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 4 février 1868.)

Le procès-verbal de la précédente séance est lu par le secrétaire, M. J. Desnoyers; la rédaction en est adoptée par le Conseil.

M. le président annonce la perte nouvelle et très-douloureuse que le Conseil vient de faire de l'un de ses membres les plus éminents, M. le duc de Luynes, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, mort à Rome le 15 décembre dernier, et dont les obsèques ont eu lieu à Dampierre le 28 du même mois.

M. le président proclame membres de la Société :

1523. M. Camille Jayr, à Bourg (Ain), présenté par

MM. V. Auger et J. Desnoyers. Son correspondant à Paris sera M. Ethiou-Perou. Sur sa demande, il payera la cotisation pour 1866 et 1867.

1524. M. Melouzay, professeur agrégé d'histoire à Pau, présenté par MM. Marion et Portalis. Son correspondant à Paris sera M. Melouzay, 14, boulevard Beaumarchais.

1525. La Bibliothèque de la ville de Lille, présentée par MM. de Coussemaker et Bellaguet. Son correspondant à Paris sera M. Dauchez, avocat, rue Saint-Guillaume, 18.

Ouvrages offerts.

Bulletin de la Société impériale des antiquaires de France, 1867, 1er trimestre; Paris, in-8.

Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie. 3e série, sixième volume, vingt-sixième de la collection. 1re partie, Caen, 1867, in-4.

Bulletin historique et littéraire, publié par la Société de l'histoire du protestantisme français. 2e série, 2e année, n° 12, 15 décembre 1867, Paris, in-8.

Bulletin de la Société d'émulation de l'Allier (sciences, arts et belles-lettres), t. IX, 1re et 2e livraisons, Moulins, 1864, in-8.

Revue des questions historiques (par M. de Beaucourt). 6e livraison, 1er octobre 1867; — 7e livraison, 1er janvier 1868, Paris, Palmé, 2 vol. in-8.

Notice sur un papyrus de la bibliothèque de lord Ahsburnham, par M. L. Delisle, Paris, 1867, br. in-8. (Ext. de la bibl. de l'École des Chartes, t. III, de la 6e série, 5e livraison, 1867).
Il s'agit de deux bulles des papes Jean V et Serge Ier, en faveur de l'abbaye de Saint-Benigne de Dijon, datées du septième siècle, très-généralement admises comme

authentiques, mais que M. L. Delisle considère comme fort suspectes et prouve être de plusieurs siècles postérieures à leur date.

Correspondance. — Travaux de la Société. Communications historiques.

MM. Laisné, Calluaud, Gouget et Georges Masson, remercient le Conseil de leur admission au nombre des membres de la Société.

M. de la Villegille dépose la lettre d'invitation adressée par M. le ministre de l'instruction publique au président de la Société, pour assister à la distribution des prix du concours général des lycées. A défaut d'adresse, cette lettre n'était point parvenue en temps utile à sa destination.

M. Servois communique plusieurs extraits de documents, découverts et en partie copiés au *British Muséum* par M. Gustave Masson, qui a déjà fait connaître à la Société d'autres documents intéressants existant dans le même dépôt.

Les pièces qu'il a recueillies en dernier lieu, sont :

1° La relation originale, sous forme de rapport officiel adressé à Richelieu en 1636, d'une expédition de la marine française contre les îles Sainte-Marguerite et Saint-Honorat dont les Espagnols s'étaient emparés. Cette expédition était commandée par le comte d'Harcourt et le maréchal de Vitry. Le rapport est signé par un officier général du nom de Castillan ou Catalan, qui avait pris part précédemment à une autre expédition contre Gigeri et contre les pirates barbaresques, dont le récit a été publié en 1666 et dont les dépêches officielles ont été insérées par M. Eug. Sue dans la Correspondance de d'Escoublau de Sourdis. Ce nouveau document, qui paraît être inédit, se compose de 55 pages in-folio, dont M. Masson a copié le commencement et offre de faire copier la totalité, si la Société y trouve de l'intérêt, et s'il est, en effet, inédit ;

2° Des extraits des manuscrits du cardinal Gualterio, nonce du pape à la cour de Versailles, vers la fin du règne

de Louis XIV, de 1700 à 1706, et qui montra toujours un grand dévouement aux intérêts de la France. Ce cardinal, qui était revenu plus tard en France et qui mourut à Rome en 1728, avait entretenu une correspondance très-étendue avec un grand nombre de personnages des plus influents de son époque, soit dans le monde politique, soit dans les études historiques, littéraires ou scientifiques. Cette correspondance, qui ne forme pas moins de deux cents volumes in-folio et in-4, a été vendue en 1854, par M. le marquis Gualterio au *Bristish Muséum*. De cette collection fort précieuse, remplie de détails piquants sur les dernières années du règne de Louis XIV et sur la régence du duc d'Orléans, M. Masson a copié quelques lettres du marquis de Torcy, écrites au cardinal de 1700 à 1727, et dont l'ensemble paraît intéressant pour l'histoire de la guerre de la succession d'Espagne.

Des remercîments sont adressés à M. G. Masson, présent à la séance, et l'examen de ces documents est renvoyé à M. le rédacteur de l'*Annuaire-Bulletin*.

M. le marquis de Godefroy, communique au Conseil une lettre écrite en français, le 25 juillet 1312, par Enguerran de Marigny, ministre de Philippe le Bel, à Simon de Pise, chapelain du cardinal Napoleon des Ursins, au sujet des affaires de Flandres.

Ce document que M. de Godefroy regardait comme inédit lorsqu'il l'a transcrit d'après l'original en parchemin, conservé aux Archives départementales du Nord et portant encore des traces du sceau, a été publié, en partie, par M. Boutaric, d'après une copie moderne conservée aux Archives royales de Bruxelles[1]. Il est intéressant à plusieurs titres, soit à raison de sa rédaction en français et en style familier, ce qui est peu commun pour les pièces officielles de cette époque, soit eu égard à l'importance des événements

1. *Archives des Missions scientifiques et littéraires*. 2e série, t. II, 1re livraison. 1865, p. 315. M. Boutaric considérait cette pièce comme apocryphe et fabriquée au quatorzième siècle par le parti flamand pour déconsidérer Marigny, en le représentant comme un traître à l'égard du roi de France. — La découverte du document original par M. de Godefroy, qui en possède aussi une copie authentique de date assez ancienne, est une forte objection à ce doute.

auxquels il se rapporte, les querelles interminables entre le roi de France et les communes flamandes, soit enfin par la célébrité de l'auteur de cette lettre, le malheureux Enguerran de Marigny.

Ce document et les commentaires qu'a bien voulu y joindre M. de Godefroy sont renvoyés à la rédaction de l'*Annuaire-Bulletin*.

Le secrétaire présente l'état des impressions :

Le tome III de *Monluc*, les *OEuvres de Suger* et la 2[e] partie de l'*Annuaire-Bulletin* pour 1867 sont en distribution.

Annuaire-Bulletin 1[re] partie. Le volume de 1867 sera complété par le procès-verbal de la séance du mois de décembre. La table du même volume est en partie composée.

Chroniques d'Anjou. 2[e] volume, 4 feuilles et 12 placards sont composés et en correction.

Le Conseil s'occupe de plusieurs questions concernant l'impression des volumes de la Société.

Il est fait lecture de deux propositions de publications nouvelles :

1° M. Miot-Frochot demande à publier pour la Société : la Vie de Louis le Pieux par l'auteur anonyme désigné sous le nom de l'*Astronome*, et l'ouvrage de *Nithard* connu sous le titre d'Histoire des dissensions des fils de Louis le Pieux. Ces deux historiens du neuvième siècle formeraient un seul volume ; le texte serait publié sans traduction, mais avec des sommaires analytiques.

2° MM. Campardon et Meyer proposent de publier, en totalité ou par extraits, un registre du Parlement de Paris conservé aux Archives de l'Empire, rédigé durant la première moitié du quinzième siècle par le greffier Nicolas de Baye. Ce registre, signalé pour la première fois par M. Grün, est entièrement inédit. Il se compose de deux parties distinctes : la première, écrite en français, s'étend de décembre

1400 à avril 1461, et contient la mention chronologique des exécuteurs testamentaires et des présentations de testaments faites au Parlement, en vue d'en obtenir l'enregistrement. La seconde partie, de beaucoup la plus étendue et la plus importante, contient le texte même des testaments et codicilles enregistrés depuis 1394 jusqu'en 1421, au nombre de 246. La plupart de ces testaments émanent de personnages connus et quelques-uns même célèbres; ils offrent beaucoup d'intérêt aux différents points de vue de la biographie, de la vie privée, de l'histoire des mœurs et des arts aux quatorzième et quinzième siècles; plusieurs même de ceux qui sont rédigés en français présentent une valeur toute littéraire. Le texte original des archives, auquel manquent plusieurs feuillets, est complété par une copie que l'historiographe Moreau en avait fait faire et que possède la Bibliothèque impériale.

Ces deux propositions sont renvoyées à l'examen du Comité de publication.

M. le président du Comité des fonds, présente l'état du personnel de la Société au 1er janvier 1868. Le nombre des membres était, au 1er janvier précédent, de 706 membres; depuis, 44 membres nouveaux ont été admis, soit 750; mais la Société a perdu 20 membres décédés et 14 démissionnaires, ce qui réduit ce nombre au 1er janvier 1868 à 716 membres effectifs.

Élections.

Le Conseil procède, par la voie du scrutin, au remplacement de l'un de ses deux vice-présidents, M. le duc de Fezensac, décédé depuis la dernière Assemblée générale. M. Henri Martin réunit la majorité des suffrages et est proclamé deuxième vice-président pour l'exercice 1867-1868, les fonctions de premier vice-président étant remplies par M. Lascoux pour le même exercice.

La séance est levée à cinq heures et demie.

II.

VARIÉTÉS.

Observations sur la liste des provinces et pays de France, publiée par M. Guérard, dans l'*Annuaire de la Société de l'Histoire de France pour l'année* 1837.

(FIN.)

V

Feu M. Pardessus, dans le compte rendu qu'il fit de la nouvelle édition du *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis*, de Du Cange, rappelle que la préposition *in* se prend souvent pour *ad* dans la basse latinité[1]; ce qui permet de supposer qu'autrefois on put employer le français *en* dans le même sens que la préposition *sur*. Nous croyons l'avoir reconnu avec cette signification dans les surnoms de plusieurs lieux. Comment expliquer autrement sa présence dans le surnom de la Maison-Dieu-en-Biesme, maladrerie de Sainte-Menehould établie au XIII[e] siècle sur les bords de la Biesme[2], affluent de l'Aisne? Les autres surnoms où nous en croyons voir l'emploi semblable ont fait créer à M. Guérard les pays suivants, dont nous révoquons en doute l'existence :

Le *Gier*. — Saint-Romain-en-Gier, dont le surnom a induit M. Guérard en erreur, est situé sur la rive droite du Gier, affluent du Rhône[3]. A la fin du siècle dernier, ce lieu était aussi nommé Saint-Romain-sur-Gier[4].

1. *Glossarium med. et inf. latin.*, t. VII, p. 15, col. 1, où ce compte rendu, publié d'abord dans le *Journal des savants* de janvier et février 1847, se trouve reproduit.
2. Ed. de Barthélemy, *Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne*, t. II, p. 145.
3. Carte de Cassini, feuille 87.
4. Aug. Bernard, *Cartulaire de l'abbaye de Savigny*, p. 1035.

La *Jalle*. — Saint-Médard-en-Jalle doit son surnom à sa situation sur la rive gauche de la Jalle, petite rivière qui se jette dans la Garonne au-dessous de Bordeaux [1].

VI

Un des modes de surnoms le plus communément employés aux douzième et treizième siècles pour distinguer entre eux des lieux homonymes fut peut-être d'y ajouter le nom d'un de leurs possesseurs. Quelquefois, par égard pour le personnage dont on consacrait ainsi le souvenir, on y joignit aussi sa qualification, comme par exemple dans La Neuville-*sire*-Bernard (Somme), et La Neuville-Garnier (Oise), qui, au siècle dernier, était encore nommée la Neuville-*messire*-Garnier [2]. Le sens de ces surnoms est facile à saisir; il l'est moins dans ceux des lieux où le titre de *sire* était remplacé par son synonyme *dam* (*dominus*), tombé en désuétude, du moins en ce qui concernait les seigneurs laïques, dès le treizième siècle, et que l'on retrouve avec une orthographe fautive dans Les Aix *d'An*gillon et La Chapelle *d'An*gillon (*domni Gilonis*), bourgs du département du Cher.

Mais dans la France méridionale, l'emploi analogue de *en*, expression de respect qui se mettait devant les noms d'hommes et que l'on retrouve dans presque tous les anciens textes en langue provençale, produisit des surnoms dans lesquels ce substantif peut passer pour la préposition, ce qui fit admettre à M. Guérard les deux pays qu'il nomme le Dodon et le Jourdain.

Le Dodon. Le nom latin de l'Isle-en-Dodon était, suivant toute apparence, *Insula domini Dodonis*. Ce bourg était situé dans le Comminges, dont un des comtes, vivant au douzième siècle, se nommait Dodon [3].

Le Jourdain. L'Isle-en-Jourdain (*Insula domini Jordani*?) est plus communément nommée en latin *Insula Jordani*, et anciennement en français L'Isle-Jourdain [4]. Ce der-

1. Carte de Cassini, feuille 104.
2. Carte de Cassini, feuille 2.
3. *Annuaire de la Société de l'Histoire de France pour* 1855, p. 97.
4. Dans un même chapitre, Monstrelet la nomme l'Isle de Jourdain et l'Isle-Jourdain. (*Éd. de la Soc. de l'Hist. de France*, VI, 82).

nier nom est, du reste, le seul employé par les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, et l'on n'a qu'à feuilleter les listes des grands feudataires de ce recueil pour être convaincu que cette baronnie tirait son surnom de ses possesseurs [1].

VII

Il est encore d'autres noms dans la construction desquels la préposition *en* semble être entrée, et où elle n'est en réalité que le produit d'une orthographe erronée. On ne saurait trop se mettre en garde contre les interprétations auxquelles ils peuvent prêter. Ainsi, c'est d'après un de ces noms, La Mothe-*en-Do* (Gers), que M. Guérard a inscrit dans sa liste des pays le *Do*, avec un point de doute toutefois. Cassini appelle simplement ce village La Motte, et figure à 1 kilomètre à peine un hameau du nom d'*Ando* [2] ; ce qui nous autorise à voir dans le nom actuel la réunion de deux noms, suivant un usage assez commun en France. En conséquence, on devrait écrire la Mothe-Ando ; et c'est du reste ainsi que nous le trouvons désigné dans un dictionnaire géographique du siècle dernier [3].

C'est ainsi que Moulins-Engilbert (Nièvre), dont le surnom est indubitablement le nom d'un de ses anciens possesseurs, est dans presque toutes les cartes et tous les traités de géographie des derniers siècles désigné sous la forme fautive de Moulins-*en*-Gilbert, et que la *Granchia Anticardi*, citée dans l'ancien nécrologe de l'Hôtel-Dieu de Provins [4], est nommée par Cassini La Grange-*en*-Chartre, et Grange-*en*-Chart par les officiers de l'état-major [5].

Après avoir exposé les différentes manières dont la pré-

1. On y trouve entre autres Bernard Jourdain, gendre de Raymond VI, comte de Toulouse (1156-1122); un Jourdain IV, beau-père de Bernard V, comte d'Astarac au commencement du quatorzième siècle, et un Jean-Jourdain VI, gendre de Centule IV, comte d'Astarac au milieu du même siècle.
2. Carte de Cassini, feuille 73.
3. Doisy, *Le royaume de France et les États de Lorraine*, in-4. 1745 et 1753.
4. Bourquelot, *Hist. de Provins*, I, 154.
5. Grange-en-Chart est une ferme de la commune de Marchais, canton de Condé (Aisne).

position *en* nous paraît avoir été employée dans les surnoms de localités, nous croyons presque inutile de recommander à nos lecteurs de n'admettre qu'avec une grande réserve les autres pays de la liste de M. Guérard, qui n'étant cités dans aucun document, n'y ont été reçus que sur la foi de surnoms dont quelques-uns doivent rentrer sûrement dans une des catégories que nous avons établies.

Pour dernière observation, nous exprimerons notre étonnement de voir figurer parmi les pays de France des petites contrées qui n'ont jamais été des divisions territoriales, telles que les *plaines d'Achères*, *d'Aigrefoin*, *de Cernay*, *de Colombes*, *de Saint-Denis*, *de Houille*, *de Limours*, *de Longjumeau*, *du Lys*, *du Ménil-Saint-Denis*, *des Sablons*, *de Saclay*, *de Saint-Denis et de Sataury*, toutes situées aux environs de Paris.

Les Guarigues de Bellegarde, *de Nîmes et de Saint-Gilles*, ainsi qu'un assez grand nombre de vallées des Pyrénées et des Alpes, ne nous semblent pas avoir davantage le droit d'être comptées comme des anciennes divisions, surtout dans un travail d'où l'auteur a cru devoir exclure les centaines, les vicairies et autres subdivisions territoriales; cette exclusion, au surplus, nous semble d'autant plus regrettable que dans son *Essai sur le système des divisions territoriales de la Gaule*, M. Guérard n'avait donné que les noms latins de ces petits territoires, sans indiquer les lieux qui actuellement correspondent à leurs capitales.

AUGUSTE LONGNON.

III.

BIBLIOGRAPHIE.

1. — FILLIOUX. Nouvel essai d'interprétation et de classification des monnaies de la Gaule ; par A. Fillioux, conservateur du musée de Guéret. 2ᵉ *édition*, remaniée et augmen-

tée de huit chapitres. In-8, 352 p. et 6 pl. Paris, Didier; Dentu; Rollin et Feuardent.

2.— GAIDOZ. De quelques registres de l'inquisition soustraits aux archives romaines; par Henri Gaidoz. In-8, 16 p. Paris, imp. Lahure.

(Extrait de la Revue de l'Instruction puplique, numéros des 16 et 23 mai 1867.)

3.— GERMAIN. Historia brevissima Caroli Quinti imperatoris a provincialibus paysanis triumphantis; per Joan Germanum, jurium doctorem et in sede Forcalquerii advocatum composita. *Nouvelle édition*, conforme à celle de 1536, précédée d'une notice biographique par Damase Arbaud. Petit in-8, 76 p. Marseille, Boy.

4.— LA FERRIÈRE (de). Deux années de missions à St-Pétersbourg, manuscrits, lettres et documents historiques sortis de France en 1789; par M. le comte Hector de La Ferrière. In-8, III-268 p. Paris, imp. impériale; lib. Aubry.

5.— LE HÉRICHER. Avranchin monumental et historique; par M. Edouard Le Héricher. T. III. In-8, 228 p. Avranches Tribouillard.

6. — LÉOUZON LE DUC. Voltaire et la police, dossier recueilli à Saint-Pétersbourg, parmi les manuscrits français originaux enlevés à la Bastille en 1789. Avec une introduction sur le nombre et l'importance desdits manuscrits, et un essai sur la bibliothèque de Voltaire; par L. Léouzon Le Duc. In-18 jésus, 265 p. Paris, Bray.

7. — MARTIN. Essai historique sur Rozoy-sur-Serre et les environs, comprenant une grande partie de la Tiérache et du Porcien et quelques communes du Laonnais; par G. A. Martin, membre du conseil général de l'Aisne. T. II et supplément. Gr. in-8, 909 p., 4 grav. et portr. Laon, imp. Fleury.

8. — Mémoires du président d'Éguilles sur le parlement d'Aix et les jésuites, adressés à S. M. Louis XV, publiés

par le P. Auguste Carayon, de la compagnie de Jésus, In-8, CLXXXVI-325 p. Paris, Lécureux.

9. — MICHAUD. Guillaume de Champeaux et les écoles de Paris au XII[e] siècle, d'après des documents inédits; par M. l'abbé Michaud. In-8, III-551 p. Paris, Didier.

10. — MOLAND. Molière et la comédie italienne; par Louis Moland. Ouvrage illustré de 20 vignettes, représentant les principaux types du théâtre italien. In-8, XI-383 p. Paris, Didier.

11. — MOREAU DE JONNÈS. État économique et social de la France depuis Henri IV jusqu'à Louis XIV (1589 à 1715); par A. Moreau de Jonnès, membre de l'Institut. In-8, 495 p. Paris, Reinwald.

12. — PERIN. Recherches bibliographiques sur le département de l'Aisne. Catalogue et Table des livres, chartes, lettres-patentes, édits, arrêts, lois, bibliographies, notices et documents imprimés, concernant le département de l'Aisne; par C. Perin, juge au tribunal civil, président de la Société archéologique de Soissons. 2[e] partie. In-8, VII-370 p. Paris, Lainé et Havard; Soissons, Cervaux.

13. — PÉRIN. Un cas de contrainte par corps (1704). André Boulle, l'ébéniste; par Jules Périn, avocat à la cour impériale de Paris. In-8, 16 p. Paris, Aubry.

14. — PITARD. Fragments historiques sur le Perche; par M. J. F. Pitard, secrétaire de la mairie de Mortagne (Orne). Statistique par commune et par ordre alphabétique. Gr. in-8 à 2 col., 466 p. Mortagne, Daupeley.

15. — Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine. La Guerre de Trente ans en Lorraine. 2[e] partie. In-8, 299 p. Nancy, Wiener.

(Publication de la Société d'archéologie lorraine.)

16. — REGNARD. L'Isle d'Alcine, ou l'Anneau magique de Brunel, comédie inédite de Regnard; publiée d'après un

manuscrit de la bibliothèque de l'Arsenal, par M. Hippolyte Lucas. In-32, 47 p. Paris, Lemerre.

17.— Reprise (la) de la Floride, publiée, avec les variantes, sur les manuscrits de la Bibliothèque impériale et précédée d'une préface par M. Ph. Tamizey de Larroque. In-8, 80 p. Bordeaux, Chaumas; Paris, Aubry.

(Extraits des Publications de la Société des bibliophiles de la Guyenne.)

18.— Rivoire (de) et de La Batie. Armorial de Dauphiné, contenant les armoiries figurées de toutes les familles nobles et notables de cette province, accompagnées de notices généalogiques complétant les nobiliaires de Chorier et de Guy Allard; par G. de Rivoire et de La Batie. In-4° à 2 col., 827 p. Lyon, imp. Perin.

19. — Sandret. L'Ancienne Église de France, ou État des archevêchés et évêchés de France avant la constitution civile du clergé de 1790, contenant des notices sur les provinces ecclésiastiques, les diocèses et les monastères, etc. Sommaire et complément de la Gallia Christiana ; par L. Sandret. Province ecclésiastique de Rouen. In-8. Paris, Dumoulin.

20. — Sévigné (Mme de). Lettre de Mme de Sévigné, de sa famille et de ses amis, recueillies et annotées par M. de Monmerqué, membre de l'Institut. Nouvelle édition, revue sur les autographes et les plus anciennes impressions, etc. T. XII. Table alphabétique et analytique. In-8, 627 p. Paris, Hachette.

(Les grands écrivains de la France.)

21. — Sommervogel. Une correspondance pendant l'émigration, 1792-1797, quarante-huit lettres inédites de Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé, du duc de Berry et du duc d'Enghien, publiées par le P. C. Sommervogel, de la compagnie de Jésus. In-8, 54 p. Paris, Douniol.

(Extrait des Études religieuses, historiques et littéraires.)

22.— Statistique archéologique du département du Nor d

2 vol. In-8, cxi-1039 p. et 8 cartes. Lille, Quarré; Leleu; Paris, Durand.

23. — Terninck. L'abbaye de Saint-Vaast, monographie historique, archéologique et littéraire de ce monastère; par MM. Adolphe de Cardevacque et Auguste Terninck, membres de la commission des monuments historiques du Pas-de-Calais. T. II. In-4, 259 p. Arras, imp. Brissy.

24. — Un manuscrit inédit d'Isabelle, infante de Parme, archiduchesse d'Autriche. 1763. In-12, 111 p. Paris, Blériot.

25. — Valentin. Passages de Louis XIV à Vitry-le-François (1678, 1680 et 1681). Incidents divers; par le docteur Valentin, adjoint au maire de Vitry. In-8, 54 p. Vitry, imp. Bitsch.

(Extrait de l'Écho de la Marne.)

26. — Valentin-Smith. De l'origine des peuples de la Gaule transalpine et de leurs institutions politiques avant la domination romaine, avec une carte; par M. Valentin-Smith, conseiller à la cour imp. de Paris. 2e *édition*. In-8°, 99 p. Paris, Durand et Pedone-Lauriel; Franck.

27. — Wignancourt (de). Observations sur l'échevinage de la ville d'Arras; par Charles de Wignancourt, conseiller de la ville. In-8°, xxviii-560 p. Arras, imp. Courtin.

Imprimerie générale de Ch. Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris.

ANNUAIRE-BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

PREMIÈRE PARTIE.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 4 FÉVRIER 1868,

Aux Archives de l'Empire, à trois heures et demie,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. GUIZOT, PRÉSIDENT.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 3 mars 1868.)

Le procès-verbal de la précédente séance est lu par le secrétaire, M. J. Desnoyers; la rédaction en est adoptée par le Conseil.

M. le président fait part au Conseil des nouvelles pertes que la Société vient de faire dans la personne de trois de ses membres : M. Chasles, ancien député, ancien maire de Chartres, qui faisait partie de la Société presque dès son origine; M. Mathon, bibliothécaire de la ville de Neufchâtel-en-Bray, et M. Philippe de Larnac, avocat au conseil d'État et à la Cour de cassation.

M. le président proclame membres de la Société :

1526. M. Arthus de la Panouze, rue des Saussaies, 9; présenté par MM. Buffet et J. Desnoyers.

1527. M. Raoul Ferrère, avenue Montaigne, 37 ; présenté par MM. Serveux, conseiller maître à la Cour des comptes, et Salel de Chastanet, conseiller référendaire à la même Cour.

1528. M. Vallin, professeur d'histoire au lycée du Havre ; présenté par MM. Boulatignier et Cheruel.

1529. M. Julien de Larnac, avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, rue de la Chaussée-d'Antin, 21, frère de M. Philippe de Larnac, que la Société a récemment perdu ; présenté par MM. Boulatignier et J. Desnoyers.

1530. M. Émile Béchet, avocat à la Cour impériale, rue Saint-Florentin, 16 ; présenté par MM. Salel de Chastanet et Dupont.

1531. M. Mannier, ancien notaire, rue de l'Université, 8 ; présenté par MM. Quicherat et S. Luce.

1532. M. Ch. Périgot, professeur d'histoire au lycée Saint-Louis, rue du Prince-Impérial, 1, à Charenton ; présenté par MM. Marty-Laveaux et Gerardin, professeur d'histoire au lycée Saint-Louis.

1533. M. Prieur de la Comble (Antonin), quai de l'École, 30 ; présenté par MM. O. de Watteville et L. Bellaguet.

1534. M. Fallières, avocat, au Passage-d'Agen (Lot-et-Garonne) ; présenté par MM. Magen et Tamizey de Larroque.

1535. M. Alphonse Maze, avenue des Champs-Élysées, 95 ; présenté par MM. Quicherat et Servois.

Ouvrages offerts.

Revue des Sociétés savantes des départements, publiée sous les auspices du Ministre de l'instruction publique. 4e série. Tome VI. Novembre 1867. Paris, Impr. imp., in-8.

Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français. 2e série. 3e année, n° 1. 15 janvier 1868. Paris, in-8.

Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais. Tome VII. Orléans, 1867. In-8.

Henri de Valois et la Pologne en 1572, par le marquis de Noailles. 3 vol. in-8. Paris, 1867. Le t. 3e contient des documents et pièces justificatives, nombreux et importants.

Lord Walpole à la cour de France (1723-1730), *d'après ses mémoires et sa correspondance*, par M. le comte de Baillon. 1 vol. petit in-8. Paris, 1868.

Notice sur le cartulaire du comté de Rethel, par M. L. Delisle. (Extr. de l'*Annuaire-Bulletin* de la Société de l'Histoire de France. Tome V, 1867. 2e partie.) In-8. Paris.

Lettres et négociations de Philippe de Comines, par M. le baron Kerwyn de Lettenhove. Tome II. In-8. Bruxelles, 1868. (Ce volume fait partie des publications de la Société d'histoire de Belgique.)

Trésor de la chapelle des ducs de Savoie aux XVe et XVIe siècles. Étude historique et archéologique, par M. A. Fabre, président du tribunal civil de Saint-Étienne. 1 vol. in-4. Vienne, 1868.

Le caractère de Louis XV, par M. Dufresne de Beaucourt. (Extrait de la *Revue des questions historiques*, n° de juillet 1867.) Paris, in-8.

Kritische Beitræge zur Anglo-Normandischen Celtgeschichte, von Ferd. Wolf. In-8 de 54 pages.

Correspondance. — Travaux de la Société.

M. Henri Martin adresse au Conseil ses remercîments pour sa nomination au titre de l'un des deux vice-présidents de la Société.

M. le président félicite le Conseil de ce choix.

M. le marquis de Noailles et M. le comte de Baillon font hommage des ouvrages précédemment indiqués.

M. le duc d'Uzès signale la convenance d'une rectification à un passage du troisième volume de *Brantôme*. On y lit, en note, page 90 :

« .... Françoise (ou Louise) de Clermont-Tallard, qui épousa en secondes noces Antoine de Crussol, premier duc d'Uzès. Elle mourut en 1596. »

Cette note s'applique trop vaguement à deux personnes différentes. Louise de Clermont, comtesse de Tonnerre, épousa Antoine de Crussol, premier duc d'Uzès, et mourut effectivement en 1596. C'est d'elle que parle Brantôme. Mais Françoise de Clermont-Tallard épousa Jacques de Crussol, second duc d'Uzès.

Cette rectification, conforme, d'ailleurs, aux listes généalogiques du père Anselme, sera mentionnée par M. L. Lalanne dans un prochain volume de Brantôme.

M. de la Villegille communique une lettre adressée récemment au Comité historique du ministère de l'instruction publique et qui était plutôt destinée à la Société de l'histoire de France. L'auteur de cette lettre, M. Victor Advielle, bibliothécaire de la ville de Pont-Audemer et secrétaire de la sous-préfecture, signale, d'après un savant belge dont il n'indique pas le nom, l'existence dans les archives de l'imprimerie plantinienne à Anvers (maison Moretus), d'un manuscrit des Chroniques de Froissart entièrement écrit de la main de cet historien et qui diffère essentiellement des textes imprimés. Quelque étonnante que paraisse cette découverte, dont M. Kerwyn de Lettenhove n'a point fait mention dans ses recherches sur Froissart, et dont il n'aurait point profité pour la nouvelle édition qu'il publie des principaux textes des Chroniques, elle est renvoyée à l'examen de M. S. Luce. M. le baron de Witte, membre de l'Institut et de la Société de l'histoire de France, qui séjourne une partie de l'année en Belgique, sera prié de vouloir bien faire en sorte de vérifier la réalité de cette indication et de voir si le précieux manuscrit dont il s'agit pourrait être consulté pour l'édition que prépare la Société.

M. E. Grandidier exprime le désir que les membres de la Société puissent recevoir à domicile les volumes, au fur et à mesure de leur publication. Le Conseil a examiné autrefois la question de savoir si cette mesure était praticable; mais il y a vu plusieurs difficultés qui ont dû faire préférer le mode de distribution adopté depuis l'origine de la Société, au moyen de bons à présenter à la librairie de Mme veuve Renouard, au nom des ayants-droit.

M. le marquis de Chanterac, éditeur désigné pour la publication des *Mémoires de Bassompierre*, avait été invité, de la part du Conseil, à activer le plus possible la remise de sa copie manuscrite; il demande à différer jusqu'au mois d'avril prochain la remise du manuscrit du premier volume et exprime aussi le désir que le Conseil veuille bien désigner un commissaire responsable.

Selon le désir de M. de Chanterac, M. L. Lalanne est choisi pour remplir ces fonctions.

MM. Henri Lot et Joseph de Laborde soumettent au Conseil le projet d'un travail qui aurait pour objet la publication des documents connus sous le nom de *Registre de la Ligue* ou *Actes et Mémoires des Registres du Parlement et de ce qui se passa à Paris durant la Ligue, depuis l'an* 1588 *jusqu'en* 1599.

Ce volume, conservé aux Archives de l'Empire, est d'une lecture singulièrement difficile; il a déjà été signalé plusieurs fois et, en dernier lieu, par M. Grün, dans la préface des *Actes du Parlement de Paris.* Il se compose de minutes d'arrêts ou délibérations du Conseil du Parlement et de nombreuses lettres adressées à cette Cour. Il contient aussi le serment de l'Union en 1588; le serment de l'Union de Troyes en 1593; le procès-verbal de l'assemblée du clergé tenue à Chartres en 1592; le procès-verbal de la mort d'Henri III; des notes sur les États généraux de 1592; l'information commencée après l'assassinat du duc de Guise et du cardinal de Lorraine, et d'autres documents précieux du même temps.

L'authenticité de ce recueil est incontestable.

MM. Lot et J. de Laborde ne proposeraient point la publication intégrale de ce document, dont il n'a encore été mis

au jour qu'un très-court fragment, avec peu d'exactitude, dans la *Revue rétrospective*. Un choix des pièces les plus importantes, accompagnées de notices analytiques et de notes, suffirait pour former deux volumes. Ce registre est déjà entièrement transcrit et la copie pourrait être remise au Conseil dans un assez bref délai.

Si le Conseil agréait ce premier projet de publication, MM. Lot et J. de Laborde proposeraient ultérieurement une autre publication non moins importante et qui compléterait celle-ci.

Il s'agirait des registres-minutes du *Bureau de la ville et du registre d'écrou au temps de la Ligue, de* 1588 *à* 1594.

A l'occasion de cette communication, M. le président signale l'intérêt qu'il pourrait y avoir à comparer aux registres du Parlement de la Ligue, ceux du Parlement royaliste, assemblé à Tours, puis à Troyes, registres qui existent aussi aux Archives de l'Empire, et dont il a été fait plusieurs extraits au dix-septième siècle.

Travaux de la Société.

Le secrétaire présente l'état des impressions.

Annuaire-Bulletin de 1867. Entièrement tiré.

Chroniques d'Anjou. Tome II (*chroniques monastiques*). Les feuilles 1 à 15 et les placards 25 à 39 sont composés. Toute la copie reçue est imprimée.

M. Guizot, président, dépose, à titre de commissaire responsable, au nom de sa fille, Mme de Witt, la copie complète des *Mémoires de Mme Duplessis-Mornay*, y compris les notes et variantes. Il rappelle le caractère et le double intérêt, moral et historique, de ces mémoires. La copie en a été faite, sous la surveillance de M. Guizot, d'après le manuscrit de la Sorbonne, le plus complet, le plus authentique et le plus correct, et qui paraît avoir été écrit sous les yeux de l'auteur, revu, corrigé et annoté par elle-même. Les variantes de l'autre manuscrit des mêmes mémoires que possède la Bibliothèque impériale ont été ajoutées, ainsi que l'indication de corrections nombreuses à l'édition

unique publiée par M. Auguis. Il ne resterait plus pour compléter ce volume, qui paraîtrait devoir former au moins 600 pages, qu'une introduction, que M. Guizot a bien voulu se charger de rédiger, et une table qui sera faite sous sa surveillance.

Le Conseil autorise l'impression de ce volume le plus prochainement possible et fixe à 1200 exemplaires le nombre du tirage.

M. Guizot appelle ensuite l'attention du Conseil sur la possibilité de publier plus tard, en complément des mémoires, un choix des lettres privées de Mme Duplessis-Mornay et de sa famille, lettres dont on connaît déjà un assez grand nombre, la plupart inédites.

M. Guizot signale l'existence, entre les mains de M. Léon Audé, d'une collection, qui paraît importante, de papiers et correspondances de Mme Duplessis-Mornay et de sa famille. Cette collection, primitivement déposée au château de la Forêt-sur-Sèvres (en Vendée), que son possesseur actuel a paru dans l'intention de mettre à la disposition de M. Guizot et de la Société, en vue de la publication projetée, aurait besoin d'un examen préalable. M. Marchegay, qui habite aussi la Vendée, qui connaît déjà ces documents et qui a de fréquents rapports avec M. L. Audé, sera invité par M. Guizot, au nom du Conseil, à vouloir bien en prendre une connaissance plus complète.

M. de ia Villegille, demande s'il n'y aurait pas lieu, à raison de l'étendue des *Mémoires de Mme Duplessis-Mornay*, qui dépasse celle des volumes ordinaires de la Société, d'en insérer une partie dans un second volume qui comprendrait aussi la Correspondance. Cette proposition, que le Conseil paraît très-disposé à adopter, est renvoyée à l'examen du Comité des fonds.

M. L. Delisle fait, au nom des Comités de publication et des fonds réunis, un rapport sur l'examen que ces deux Comités avaient été chargés par le Conseil de faire des moyens les plus propres à perfectionner l'impression des volumes de la Société. Les Comités ont eu connaissance d'une lettre de M. Lahure, dont il est donné lecture, et par laquelle, conformément au désir exprimé par le Conseil, M. Lahure s'engage à employer des caractères neufs dans la composi-

tion des volumes à publier désormais par la Société, et notamment pour les *Mémoires de Mme Duplessis-Mornay* et pour les *Chroniques de Froissart*. Il s'engage, en outre, à revoir personnellement chaque épreuve, après ses correcteurs habituels.

Ce rapport donne lieu à une longue délibération, suivie d'un vote conforme aux conclusions du rapport des Comités, et par lequel le Conseil décide qu'eu égard aux engagements personnels de M. Lahure, les publications de la Société continueront d'être faites à son imprimerie.

M. L. Delisle, au nom du Comité de publication, fait un autre rapport sur plusieurs demandes de publications renvoyées par le Conseil à son examen :

1° Un choix de Testaments de 1394 à 1421, c'est-à-dire de la fin du règne de Charles V et du commencement du règne de Charles VI, insérés dans un registre du Parlement de Paris conservé aux Archives de l'Empire, et dont MM. Campardon et Meyer avaient signalé au Conseil l'importance. Le Comité propose de réduire cette publication à deux volumes au plus, et, dans ces conditions, d'en autoriser en principe la publication; le Conseil et le Comité seraient consultés sur le choix des pièces;

2° Le Comité propose de suspendre jusqu'à nouvel ordre toute décision à l'égard des *Chroniques du IXe siècle*, de Nithard et de L'Astronome, dont la publication avait été demandée par M. Miot-Frochot; le Comité ne se trouve pas suffisamment informé des perfectionnements nouveaux que l'éditeur serait en mesure d'ajouter à l'édition de M. Pertz, la meilleure jusqu'ici, et que le nouvel éditeur aurait l'intention de reproduire;

3° Le second volume des *Chroniques d'Anjou* présentant quelques difficultés à raison du long intervalle de temps qui s'est écoulé depuis la mise au jour du premier volume, le Comité, d'accord avec l'éditeur, M. Marchegay, propose d'en faire un volume à titre distinct du premier, pour lequel serait imprimé un nouveau titre, celui de *Chroniques des Comtes d'Anjou*, tandis que le second serait intitulé

Chroniques des Monastères d'Anjou. Ces titres, les tables et une introduction plus développée seraient distribués avec le second volume, dont le tirage serait fixé à 800 exemplaires.

Ces différentes propositions sont approuvées par le Conseil.

Le Conseil autorise aussi M. Marchegay à faire un tirage à part, fixé à 50 exemplaires, de la *Chronique de Maillezais*, qui doit faire partie du volume des Chroniques monastiques d'Anjou.

Le Conseil fixe de nouveau la liste des publications pour l'exercice de 1868, malheureusement fort en retard :

1° Les *Chroniques des Monastères d'Anjou ;*

2° Le 1er volume des *Mémoires et Correspondance de Mme Duplessis-Mornay*[1] *;*

3° Le 4e volume de *Brantôme ;*

4° Le 1er volume des *Chroniques de Froissart.*

Pour 1869, le Conseil désigne, provisoirement, comme pouvant faire partie de la livraison de cet exercice le 2e volume de *Froissart ;* — le 2e volume des *Mémoires et Correspondance de Mme Duplessis-Mornay ;* — le 4e volume de *Monluc ;* — le 5e volume de *Brantôme ;* — les *Mémoires de Bassompierre ;* — les *Chroniques de Saint-Martial de Limoges.*

La séance est levée à cinq heures et demie.

1. Le Conseil, dans sa séance du 3 mars, a décidé que ces *mémoires* et la *Correspondance* qui doit les compléter, formeraient deux volumes.

II.

VARIÉTÉS.

Extraits d'un recueil manuscrit du British Museum.

M. Gustave Masson a signalé à l'attention du conseil de la Société de l'histoire de France[1] quatre volumes manuscrits in-folio du *British Museum* (fonds additionnel, n° 9773-76), ayant pour titre : « *Guerre d'Espagne;* recueil de la guerre d'Espagne, où l'on voit ce qui s'est passé pendant que M. le maréchal de Tessé y a commandé. » Ce recueil contient la copie, faite au commencement du dix-huitième siècle, de mémoires du maréchal de Tessé sur son séjour en Espagne, et donne le texte de quantité de lettres et de documents que n'a point connus le général Grimoard, lorsqu'il a publié les *Mémoires et lettres du maréchal de Tessé* (1806, 2 vol. in-8). Aucune des lettres que contient le recueil de Londres n'est en effet reproduite par Grimoard.

La plupart de ces lettres sont à l'adresse de Chamillart, et l'on en trouverait sans doute les originaux dans les archives du ministère de la guerre. D'autres sont adressées à Louis XIV, au roi d'Espagne, à Mme de Maintenon, à la duchesse de Bourgogne, au prince de Condé, à Pontchartrain, etc. Le premier volume s'étend du 10 octobre 1704[2] au 1er janvier 1705; le second du 2 janvier au 28 mai 1705; le troisième de juin à décembre 1705; le quatrième de janvier au 13 juin 1706.

Tessé avait renom d'homme d'esprit. Nous reproduisons quatre de ses lettres, dont nous devons la copie à M. Masson.

1. Voyez l'*Annuaire-Bulletin* de 1866, première partie, p. 57.
2. Tessé a reçu le commandement de l'armée d'Espagne le 4 octobre 1704.

I

A M. le comte de Pontchartrain.

« A Salamanque, le 6 décembre 1704.

« S'il prenoit quelque tentation au héros de la Manche de se faire agréger a l'Université de Salamanque, son humble écuyer, qui l'a vu réussir dans tant d'entreprises auxquelles l'ingénieur du roi de Narsingue eût même échoué, son humble écuyer, dis-je, lui pourroit présentement rendre quelque service, en attendant les grandes récompenses qu'il lui a promises dans le gouvernement de cette île où nous ferons de si belles lois. La dite Université m'a complimenté; mais comme je n'entendois point ce qu'elle me disoit, et qu'elle n'a point entendu ce que je lui ai répondu, il est arrivé que nous nous sommes séparés très-satisfaits les uns des autres.

« Quant à ma mission militaire, je suis dans les affaires d'Espagne comme les ministres de la monarchie; nous n'y voyons goutte, la Providence gouverne tout, l'on vit au jour la journée. Le premier chapitre, qui est celui de l'argent, quand on en parle, l'on dit *nada;* idem pour les munitions; et l'armée, *caret*. Voilà premièrement le sujet de la pièce. Si vous souhaitez quelqu'autre éclaircissement, j'aurai l'honneur de vous le donner quand vous me questionnerez.

« A l'égard de Madrid, dont je suis sorti, Dieu merci, c'est une grande ville dont l'air est, révérence parler de votre Excellence, comme celui comparativement d'un privé; un beau pont sous lequel il n'y a point de rivière; une cour triste comme un bonnet de nuit sans coiffe; des carrosses en quantité, dont le plus beau est comme le plus laid des rues de Paris; au demeurant, tout le monde y parle espagnol, même les enfants, et ce qui s'appelle les *grandes*. C'est une nation glorieuse et gueuse, présomptueuse, sans dents, très-civils, grands cabaleurs, et peu de crédit. Je consommerai tout le mois à chercher les aventures, en visitant notre frontière toute ouverte. Faites souvenir la dame du Toboso de tout mon respect.

« J'oubliois de vous envoyer une lettre d'un petit garde-

marine qui devroit être amiral, si tout ce que le dit père des environs de Carentan avance de son mérite, comme s'il étoit des bords de la Garonne, est vrai. C'est à vous de juger, et à moi de me taire. »

II

A M. le comte de Pontchartrain.

« Au camp devant Gibraltar, ce 13 février.

« Je dois vous rendre compte de bien des choses, et votre Excellence elle-même, malgré le grand jugement avec lequel le preux Ragotin dit que la mémoire est incomparable, la vôtre auroit été récréée de revoir les lieux si célèbres par vos exploits. Je les ai donc vus, et j'ai premièrement passé au véritable Toboso, où le souvenir récent de l'incomparable Dulcinée m'obligea de visiter la propre grange où vous crûtes la métamorphose des pois qu'elle cribloit en perles orientales. J'ai couché à las Ventas, où vous fîtes votre première veille d'armes, et j'y vis deux Maritornes dont on m'assura que la cadette avoit l'haleine et les inclinations de l'ancienne Maritorne, que j'appris être morte d'une maladie dont on dit qu'en Espagne les grands sont quasi tous attaqués, après avoir exercé jusqu'à sa fin sa profession avec complaisance, honneur et satisfaction de tous les passants.

« J'ai revu avec une véritable émotion les trois moulins que vous combattîtes avec tant de danger, et qui seuls dans toute l'Espagne, entre Orgas et las Cavanas, pouvoient être pris par votre Excellence, comme ils le furent, pour de véritables géants. Je ne dois pas oublier à propos d'Orgas que j'y fus harangué par un descendant de l'ancien bailli qui fit tant baaaailler Don Japhet d'Arménie, que j'en baaaaille encore comme il fit.

« Mais quel charme pour moi de traverser, sur une triste arrière-petite-fille de mon ancien grison, toute la Sierra Morena ! J'y revis les lieux déserts témoins de votre pénitence, aussi bien que le clair ruisseau dans lequel la belle Dorothée lavoit ses pieds, les plus beaux de la Manche après ceux de

madame Dulcinée, que l'on m'a assuré être plus petits, et dont vous avez une plus particulière connoissance que moi, Je me reposai un moment sur le même rocher où l'aimable Cardenio chantoit si mélodieusement, et je l'arrosai, non pas de mes larmes, mais abondamment du surplus de ma boisson, et la petite-fille de mon grison en fit de même. J'ai traversé le vallon où les foibles témoignages de l'incontinence de votre fameux Rossinante, qui la voulut communiquer à quelques éveillées juments, vous attira le désastre de tant de coups de bâton; mais le souvenir de votre disgrâce ne m'affligea point, comme d'avoir trouvé votre armet de Manbrin, que je croyois placé dans le temple de la glorieuse Minerve, pendu ignominieusement à la porte d'un barbier de la ville d'Ekiça. En un mot, mon prince, j'ai revu quasi tous les lieux où tant de prodigieuses aventures ont rendu le nom de votre Excellence célèbre dans les siècles des siècles, *in sæcula sæculorum*.

« Et me voici aux colonnes d'Hercule, plus embarrassé que vous n'étiez avec les moulins à vent, quoique je n'aie que trois petites chimères à combattre : l'une, le temps qui nous désole; l'autre, la mer qui ne nous amène ni munitions, ni le baron de Pointis, qui n'est pas encore prêt; et puis les ennemis que nous grimpons et qui nous grimpent. Car c'est chose singulière que nous voir cramponnés autour de ce rocher.

« D'après cela, pour vous parler plus intelligiblement, quoique laconiquement, de la manière dont ceci est avancé, si vingt pièces de canon m'arrivent avec les munitions pour les servir huit jours de suite avec grande vivacité, et que M. de Pointis se présente et nous aide, nous viendrons à bout de ceci, qui est certainement la plus grande affaire et le salut de l'Espagne. Que si la concordance de tout cela ne peut s'ajuster, et que rien ne m'arrive, et que le secours dont on nous menace d'Angleterre et d'Hollande vienne, il faudra dire pour lors que les plus courtes folies sont les meilleures ; mais certainement la suite et opiniâtreté de celle-ci n'en est pas une, car tout le baume de Fierabras ne sauvera pas l'Espagne, si ceci ne finit comme je le désire. Au reste, je ne saurois assez vous dire combien nous sommes charmés de tout ce que messieurs de la marine font pour nous secourir. Je n'ai jamais vu servir avec plus de valeur ni mieux.

C'est un corps que vous ne pouvez avoir trop d'attention pour conserver ; je vous en rendrai compte plus particulièrement, et prendrai la liberté de vous envoyer quelques mémoires de ce que ces gens-là qui sont sous notre patte font.

« Voilà la Gazette d'aujourd'hui de votre écuyer de la triste figure, et en vérité triste figure ; car tout ceci n'est pas le parquet des appartements de Versailles, et ce n'est ni la fleur d'orange ni le jasmin que l'on respire ici. Je n'en suis pas moins de votre Excellence le très-humble, etc. »

III

A M. de Chamillard.

« Carceres, ce 23 septembre 1705.

« Vous trouverez ci-joint, monsieur, l'original de la lettre que m'écrit M. de Sandricourt, par laquelle vous verrez le malheur arrivé dans son régiment. Je n'aurois jamais cru que le pauvre Gomin, lequel ne boit que de l'eau, et fait à la guerre la vie d'un anachorète, eût été capable de s'attirer une affaire comme celle-là. J'ai envoyé un commissaire informer de tout cela ; mais comme il est important que cette compagnie de Luzi soit incessamment remplie, j'ai prié M. de Puységur de vous rendre compte des dettes de cette compagnie, dont le prix n'en a pas encore été cédé à M. Stref, qui l'avoit cédée à M. Moreau.

« Vous aurez vu par une de mes précédentes que j'avois nommé le sieur de Chastenet, fort joli garçon, à une compagnie dans ce régiment. J'ai porté M. de Puységur, son oncle, à donner les deux mille écus à M. Moreau sur le bien du défunt. Outre cela, il y a encore plus de mille écus de dettes de cette compagnie au régiment. Si cela vous accommode, je crois que cela seroit raisonnable. »

(*La fin prochainement.*)

III.

BIBLIOGRAPHIE.

28. — Aucoc. Notions sur l'histoire des voies de communications en France; par Léon Aucoc, maître des requêtes au conseil d'État. In-18, 50 p. Paris, Hachette.

29. — Bardonnet. Procès-verbal de délivrance à Jean Chandos, commissaire du roi d'Angleterre, des places françaises abandonnées par le traité de Bretigny, publié d'après le manuscrit du Musée britannique; par A. Bardonnet. In-8, viii-161 p. Niort, Clouzot.

(Extrait des Mémoires de la Société de statistique, sciences et arts du département des Deux-Sèvres.)

30. — Bonnet. Tableau des procès criminels révisés depuis François Ier jusqu'à nos jours; avec des notes explicatives; par M. Jules Bonnet, avocat. In-8, viii-264 p. Paris, Durand et Pedone-Lauriel.

31. — Bouchard. Les Guerres de religion et les Troubles de la Fronde en Bourbonnais; par M. Ernest Bouchard, avocat. In-8, 125 p. Moulins, Desrosiers.

32. — Boulainvilliers (de). La Généralité d'Orléans. Mémoire dressé pour S. A. R. Mgr le duc de Bourgogne; par le comte de Boulainvilliers. In-4, viii-59 p. Orléans, Herluison.

33. — Bourricaud. Études historiques. Marennes et son arrondissement; par A. Bourricaud, membre de la commission des arts et monuments de la Charente-Inférieure. In-8, 154 p. Marennes, Florentin.

34. — Brives-Cazes. Les Grands Jours du dernier duc de Guyenne (1469-1472); par E. Brives-Cazes, docteur en droit. In-8, 98 p. Bordeaux, Gounouilhou.

35. — Broutin. Histoire de la ville de Feurs et de ses environs; par Auguste Broutin, ancien maire de Feurs. In-8, xliii-544 p. et 3 pl. Saint-Étienne, Chevalier.

36. — Carayon. Notes historiques sur les parlements et les jésuites au xviii[e] siècle; par le P. Auguste Carayon, de la compagnie de Jésus. In-8, clxxii p. Paris, Lécureux.

37.— Capefigue. La duchesse de Bourgogne (Adélaïde de Savoie) et la vieillesse de Louis XIV; par M. Capefigue. In-18 jésus, xi-222 p. Paris, Amyot.

38. — Caulin. Quelques seigneuries au Vallage et en Champagne propre, précédées de notions sur le régime féodal; ouvrage accompagné de tableaux généalogiques; par l'abbé Caulin. In-8, iii-535 p. Troyes, Bertrand-Hu.

39. — Cerf. Trésor de la cathédrale de Reims, photographié par MM. A. Marguet et A. Dauphinot; texte par M. l'abbé Cerf. In-4, 75 p. et 88 pl. Strasbourg et Paris, veuve Berger-Levrault.

40. — Chereau. Essai sur les origines du journalisme médical français, suivi de sa bibliographie; par le docteur Achille Chereau. In-8, 40 p. Paris, bureaux de l'Union médicale.

41. — Chigouesnel. Nouvelle histoire de Bordeaux; par M. E. F. A. Chigouesnel, ancien magistrat. In-8, 643 p. et 4 vign. Bayeux, Duvant.

Imprimerie générale de Ch. Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris.

ANNUAIRE-BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

PREMIÈRE PARTIE.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 3 MARS 1868,

Aux Archives de l'Empire, à trois heures et demie,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. GUIZOT, PRÉSIDENT.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 7 avril 1868.)

Le procès-verbal de la précédente séance est lu par le secrétaire, M. J. Desnoyers; la rédaction en est adoptée par le Conseil.

M. le Président annonce au Conseil la perte nouvelle qu'il vient de faire de l'un de ses membres, M. Vallet de Viriville, et la mort de Mme la princesse de la Cisterna, qui avait succédé, depuis plusieurs années, à son mari sur les listes de la Société.

M. le Président proclame membres de la Société, après avoir soumis leur nomination à l'approbation du Conseil.

1536. M. Edgar Passy, secrétaire d'ambassade, présenté par MM. Ant. Passy et J. Desnoyers.

1537. M. Bélisaire LEDAIN, à Parthenay (Deux-Sèvres), présenté par MM. A. de Barthelemy et Servois. Son correspondant à Paris sera M. Beausire, rue....

1538. M. Paul BOURNET-VERRON, rue Saint-Honoré, 83; présenté par MM. A. de Barthelemy et E. Aubert.

1539. M. le duc de MOUCHY, rue de l'Élysée, 2; présenté par MM. Le Roux de Lincy et J. Desnoyers.

Ouvrages offerts.

Mémoires de la Société archéologique de Touraine, tomes XVIII et XIX, 1866-1867 (tomes I et II de l'*Armorial de Touraine*), Tours, 2 vol. in-8.

Bulletin de la Société de l'Histoire du protestantisme français, 2e série, 3e année, n° 2, 15 février 1868. Paris, in-8.

Acta Universitatis Lundensis; Lunds Universitats ars skrift, 1865 :
Ratts och statsvetenskap, in-4, Berlin, 1865-1866.
Mathematik och naturvetenskap, id., id.
Philosophi-sprankvetenskap och historia, id., id.

Histoire des ordres de chevalerie et des distinctions honorifiques en France, par M. F. F. Steenackers. Paris, 1867, 1 vol. in-4 avec de nombreuses fig. color.

Reliquaires donnés par saint Louis à l'abbaye d'Agaune, par M. Aubert. Paris, 1867, br. in-8.

Correspondance.

M. Guizot, président, communique au Conseil deux lettres de M. Marchegay, concernant les papiers de la famille Du Plessis de Mornay, qui sont entre les mains de M. Audé. Celui-ci est tout disposé à lui en laisser prendre connaissance, et à communiquer à M. Guizot, pour la publication

faite par la Société de l'Histoire de France, tous les documents qui pourront rentrer dans le plan de cette publication. M. Guizot ajoute que M. le duc de la Trémoille s'est empressé aussi de mettre à sa disposition les papiers de la famille Du Plessis de Mornay qu'il possède, comme il l'a déjà fait pour d'autres documents importants conservés dans ses riches archives, toutes les fois qu'ils peuvent intéresser les études historiques.

M. le Dr E. W. Berling, bibliothécaire de l'Université de Lund, fait hommage, au nom de cette institution, des volumes ci-dessus indiqués et demande l'échange avec les publications de la Société de l'Histoire de France. Cette proposition est renvoyée à l'examen du Comité des fonds.

M. le comte de Cosnac fait hommage du IIe volume de son ouvrage intitulé : *Souvenirs du règne de Louis XIV*. Cet ouvrage sera présenté à la prochaine séance.

M. Steenackers fait hommage de son *Histoire des ordres de chevalerie*.

M. Luce informe le Conseil que M. le Ministre de l'Instruction publique a bien voulu lui allouer une indemnité qui ne laisse à sa charge que la moitié des frais nécessités par son voyage à la recherche des manuscrits de *Froissart*, de même qu'il l'avait fait l'année dernière pour sa première mission en Angleterre. Ce témoignage de bienveillance de la part de M. le Ministre de l'Instruction publique concernant une des publications entreprises par la Société de l'Histoire de France, son président, M. Guizot, lui en adressera les remercîments du Conseil.

Travaux de la Société.

Le secrétaire présente l'état des impressions :

L'*Annuaire-Bulletin* est à jour. — Toute la copie des *Chroniques monastiques d'Anjou* est composée, 10 feuilles sont tirées.

M. Lahure, suivant l'engagement qu'il en avait pris vis-à-vis de la Société, ayant fait fondre des caractères neufs pour les *Mémoires de Mme Duplessis de Mornay* et pour *Froissart*, et ces caractères n'ayant été prêts que tout récemment, la mise sous presse a dû être momentanément retardée. Mais les deux manuscrits étant déposés à l'imprimerie, la composition en devra marcher rapidement. L'impression de *Froissart* ne sera point retardée par la mission et l'absence momentanée de l'éditeur. En effet, d'après le plan adopté par le Conseil, la 1re partie de chaque volume devant être composée du texte définitivement choisi, les variantes des autres manuscrits devront en former la 2e partie et pourront être ajoutées dès le retour de M. Luce.

M. Lalanne promet de remettre sous peu de jours le manuscrit du IVe volume de *Brantôme.*

M. Delisle, au nom du Comité de publication, informe le Conseil, que la proposition, faite par MM. N. Lot et Joseph de Laborde, de publier le *Registre du parlement de la Ligue* a été ajournée, d'accord avec les éditeurs qui s'étaient offerts, la Société ayant en ce moment sous presse plusieurs autres textes du seizième siècle, *Monluc*, *Brantôme*, *Mme Duplessis de Mornay*.

M. de la Villegille, au nom du Comité des fonds, rend compte de l'examen qui a été fait à l'imprimerie de la copie manuscrite des *Mémoires de Mme Duplessis de Mornay*, remise par M. Guizot. Ce texte, avec les notes et l'introduction, étant évidemment trop considérable pour former un seul volume, puisqu'il contiendrait plus de 40 feuilles, le Comité a été d'avis de consacrer deux volumes à cette publication. Le second volume contiendrait, avec la fin du texte des Mémoires, la correspondance de la famille Duplessis de Mornay. Cette proposition est adoptée par le Conseil.

La séance est levée à cinq heures.

II.

VARIÉTÉS.

EXTRAITS D'UN RECUEIL MANUSCRIT DU BRITISH MUSEUM.

LETTRES DU MARÉCHAL DE TESSÉ.

(SUITE ET FIN.)

IV

A M. de Chamillard.

« A Madrid, ce 15 décembre 1705, après midi.

« Heureusement, Monsieur, le courrier de M. l'ambassadeur n'étoit pas parti ce matin, et mon courrier, dépêché du 4, arrivé à minuit, me donne le temps de vous accuser la réception de celle de même date que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, à laquelle étoit joint l'état des troupes. Le temps qu'il a fallu pour déchiffrer, et celui pour rendre compte au roi d'Espagne seul de ce qu'il falloit qu'il sût du contenu de votre lettre, m'a retenu jusqu'à ce soir, que je sors certainement de Madrid, où, comblé des manières du Roi, de la Reine et de la princesse des Ursins, et de la parfaite intelligence établie entre M. l'ambassadeur Orry et moi, je ne laisse pas d'être quasi affligé toutes les fois que je suis obligé de venir dans ce labyrinthe de langueurs et de difficultés. En un mot, j'en pars; et le Roi m'a promis qu'il affecteroit de faire courir le bruit qu'il étoit au désespoir de voir que la France ne pouvoit lui donner par mer les secours nécessaires pour prendre Barcelone, et qu'il n'espéroit de pouvoir faire autre chose que de rester sur la défensive; mais il est transporté de joie, et pénétré de reconnoissance

« Suivant les Bénédictins, Hugues II était mort en 1228, ils sont certains qu'il vivait encore en mars 1222 (*N. St.*), et que son successeur régnait en 1229. On peut préciser davantage aujourd'hui. Le n° 1732 du *Catalogue des Actes des comtes de Champagne* établit que Hugues II existait encore le 8 novembre 1226. Le n° 32 du *Cartulaire de Rethel* montre qu'il était encore vivant le 30 du même mois, et il est certain que Hugues III, son fils aîné, régnait en septembre 1229 (n° 35).

« Félicité, femme d'Hugues II, lui survécut : on la trouve encore, disent les Bénédictins, en 1241. Nous pouvons ajouter : et en 1243 (n°s 55, 56).

« Jean, second fils d'Hugues II, serait devenu comte de Rethel en 1244 suivant les Bénédictins. Il l'était dès le mois de juin 1243 (n° 55).

« Les Bénédictins confondent ce personnage avec son neveu Jean, fils d'Hugues III. Jean, fils d'Hugues III, fut en 1225 fiancé à Marie d'Oudenarde (n° 27), l'épousa en 1235 (n° 40), et mourut du vivant de son père en 1243 au plus tard. Marie d'Oudenarde lui survécut et épousa Godefroid de Louvain. Jean, comte de Rethel, épousa Marie de Thourotte en 1243 (n° 52) et vécut jusqu'en 1251. Il est donc faux que Hugues III, comte de Rethel, n'ait eu qu'un fils nommé Henri, que Jean, comte de Bethel, ait épousé en 1225 Marie d'Oudenarde, et que Marie d'Oudenarde fût morte vers 1242, comme le disent les Bénédictins.

« Suivant les mêmes auteurs, Jean, comte de Rethel, serait mort sur la fin de l'année 1251. Ce n'est pas exact : car le 15 juillet de cette année, on partageait déjà sa succession (n° 82). Sa mort se place entre cette date et le 15 avril précédent (n° 81).

« De Manasses IV, comte de Rethel, les Bénédictins ne mentionnent que trois enfants : Hugues IV, Marie et Félicité. Ils ont oublié Jean, seigneur d'Epense (n°s 92, 109). Ils indiquent les alliances contractées par Hugues IV et Marie ; ils ne disent pas que Félicité épousa Jean de Thourotte (n°s 101, 107).

« D'après eux, le 9 avril 1262, Gaucher, comte de Rethel, était mort. Une charte du 9 juin suivant nous le montre encore en vie (n° 169).

« Ils nous apprennent qu'Hugues IV mourut avant 1290.

On peut préciser davantage : dès le 24 mars 1287, sa fille Jeanne lui avait succédé (n° 187).

« Des documents connus par les Bénédictins, il résulte que la mort de Jeanne et l'avénement de Louis II se placent entre le 1er avril 1325 et le mois de janvier 1331 : nous pouvons dire aujourd'hui : entre le 1er juillet 1327 et le 29 avril 1330 (nos 403, 404).

« Le cartulaire de Rethel pourra fournir des matériaux précieux aux savants qui étudient l'histoire des classes roturières au moyen âge : ainsi le n° 10 est relatif à la fondation d'un village ; le n° 48 contient un règlement sur l'*entrecours ;* le n° 80 une charte curieuse de *sauvement*, etc.

« Un autre point de vue sous lequel on peut le considérer, ce sont les documents qu'il fournit pour compléter ou rectifier certaines assertions contenues dans l'*Histoire des comtes de Champagne.*

« Au tome IV de cet ouvrage, p. 458, j'ai dit que Jean de Thourotte fut gouverneur de Champagne, sous Thibaut IV, jusqu'en 1251. Le n° 104 du cartulaire de Rethel prouve qu'il exerçait encore cette fonction en 1253. — Dans le *Catalogue des actes des comtes de Champagne*, n° 2776, analysant, d'après une copie du dix-septième siècle, une charte de l'année 1246, je parle du prieuré de *Longue-Jeanne :* c'est Longue-Ieauve que j'aurais dû lire, comme le fait observer M. Delisle dans sa table, p. 141. Il s'agit d'un monastère de femmes appelé en latin *Longa aqua*, auquel Gui et Gaucher de Châtillon firent une donation en 1189[1], qui fut l'objet des libéralités testamentaires de deux chanoines de Reims en 1262 et en 1285[2]. Le *Dictionnaire universel de la France*, 1726, t. II, p. 389, nous apprend que ce monastère était de l'ordre de Fontevrault. Fondé par Thibaut II, comte de Champagne, à une lieue de Châtillon-sur-Marne, il aurait été transféré à Reims vers 1230. On trouve encore aux archives du département de la Marne le fonds du prieuré de Longueau[3], et le Dictionnaire des postes indique un hameau de Longaut dans la commune de Baslieux, canton de Châtillon-sur-Marne.

1. Duchesne, *Hist. de la maison de Châtillon*, pr., p. 28.
2. Variu, *Archives administratives de Reims*, I, 811, 1002.
3. *Tableau des Archives départementales*, p. 49.

« M. Delisle reproduit avec une exactitude scrupuleuse les noms de lieux contenus dans le *cartulaire* de Rethel, la plupart du temps sa table les traduit. S'il y a une critique à lui adresser, c'est que la crainte de donner des traductions hasardées a été quelquefois, suivant nous, un peu exagérée chez lui. Voici un exemple qui montrera quels sont les avantages de la méthode du savant auteur, en même temps de quelle réserve il fait souvent preuve.

« L'*Art de vérifier les dates* dit que Mahaut, fille d'Hugues II, eut en dot les seigneuries de Brie et de Montaguillon. Où était située la seigneurie de Brie? S'agit-il de Brie-Comte-Robert ou de Brie (Aisne)? M. Delisle nous donne le mot de l'énigme. Mahaut reçut de sa famille non les seigneuries de Brie et de Montaguillon, mais « Montaguillon en Brye » (n° 88). Maintenant, qu'est-ce que Montaguillon-en-Brie? Voilà ce que M. Delisle ne dit pas. Ce doit être, suivant nous, le château de Montaiguillon, situé dans le département de Seine-et-Marne, commune de Fontaine-sous-Montaiguillon, et dont il reste encore des ruines importantes. En effet, dans la charte qui porte le n° 96, l'indication de la « maison » de « Montaguillon » est suivie d'une énumération de propriétés situées aux environs de Montaiguillon, savoir Villenauxe, Fontaine-sous-Montaiguillon, Nesle, Louan, Saint-Genest, Montpothier.

« Nous pourrions citer quelques exemples analogues. Ainsi *vallis Herbicie*, n° 15 et p. 139, n'est pas traduit. Dans l'*Histoire des comtes de Champagne*, t. IV, p. 166, nous avons parlé des droits des comtes de Rethel sur la vallée d'Herbisse (Aube).

« Dans le n° 135, il est question des maires et des communautés de *Grivy*, *Loys*, *Blaise* et *Vrisi*. M. Delisle, à sa table, p. 139 et 130, nous dit que le premier et le troisième de ces noms sont ceux de deux communes du canton de Vouziers, Grivy et Blaise. Il laisse sans traduction les deux autres, p. 142 et 159, tout en donnant la solution de la seule difficulté qu'ils présentent : Loys (n° 135), nous apprend-il, p. 142, est identique à Loysi (n° 130); Loisy est un hameau de la commune de Grivy, et Vrizy est une troisième commune du canton de Vouziers.

« Cet ordre d'idées nous ramène à la généalogie des comtes de Rethel. La charte n° 3 parle d'un frère de Ma-

nasses III, nommé Châtelain. J'avoue que ce nom me paraît un peu extraordinaire. Ne serait-ce pas un surnom? Ne pourrait-on pas sans grande témérité supposer qu'il y a un mot passé dans le cartulaire, et qu'on devrait lire [*Henricus*], *castellanus?* Il s'agirait d'Henri, châtelain de Vitry, fils de Guitier, comte de Rethel, et par conséquent frère de Manasses III (*Art de vérifier les dates*, II, 632, col. 1). M. Delisle est mieux que nous en position d'apprécier si cette hypothèse est fondée.

« Quant à son livre, quoiqu'il soit si peu volumineux, c'est, depuis la publication du vaste recueil de M. Varin, l'ouvrage le plus important qui ait paru sur l'histoire de la Champagne septentrionale.

« H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE. »

M. Aug. Longnon, auquel ses études ont rendu familiers la plupart des noms de lieux cités dans la *Notice du cartulaire de Rethel*, nous a communiqué un supplément à la table de cette notice que nous publierons prochainement.

III.

BIBLIOGRAPHIE.

42. — COLAS DE LA NOUE. Du prêt à intérêt en Grèce, à Rome, en Judée, dans le droit canonique, le droit barbare et les coutumes féodales, d'après les ordonnances des rois de France, le Code Napoléon, les lois de 1807 et de 1850, suivi d'une étude sur les législations étrangères et sur les réformes à introduire dans le droit français; par Ed. Colas de la Noue, docteur en droit, substitut du procureur impé-

rial à Sarlat. In-8, 278 p. Paris, Durand et Pedone-Lauriel.

43. — Collectionneurs (les) de l'ancienne Rome; notes d'un amateur. In-8, VII-133 p. Paris, Aubry.

44. — Cousin. Le comte de Clermont, sa cour et ses maîtresses, lettres familières, recherches et documents inédits, publiés par Jules Cousin, de la bibliothèque de l'Arsenal. 2 vol. in-18, 425 p., portr. et grav. Paris, Académie des Bibliophiles.

45. — Desplanque. Batailles et guerres privées dans le pays de l'Aleu au XIV[e] siècle (1382-1395); par A. Desplanque, archiviste du Nord. In-8, 22 p. Lille, Lefebvre-Ducrocq.

46. — Dubernet de Boscq. Lusignan-Grand (Lot-et-Garonne; arrondissement d'Agen, canton du Port-Sainte-Marie). Notice historique, histoire locale, origine; par Dubernet de Boscq. In-8, 87 p. Agen, Noubel.

47. — Ducrocq. La Cour des comptes et son histoire; par M. Th. Ducrocq, professeur de droit administratif à la Faculté de droit de Poitiers. (Conférence faite à Angoulême, le 4 février 1867.) In-8, 31 p. Niort, Clouzot; Paris, Thorin.

48. — Duclos. Histoire de Royaumont et d'Asnières-sur-Oise; par M. l'abbé H. Duclos, membre de l'Institut historique de France. Avec dessins, vues et portraits. 2 vol. in-8, CXIV-1370 p. Paris, Douniol.

49. — Dufay. L'Église de Brou et ses tombeaux; par C. J. Dufay. In-18 jésus, 182 p. Lyon, Scheuring.

50. — Duplessis. De l'origine de la ferrure à clous chez les Gaulois; par M. Duplessis, vétérinaire au 1[er] d'artillerie. In-8, 22 p. Rennes, Catel.

51. — Eichoff. Grammaire générale indo-européenne, ou comparaison des langues grecque, latine, française, go-

thique, allemande, anglaise et russe entre elles et avec le sanscrit; suivie d'extraits de poésie indienne; par F. G. Eichoff, professeur de Faculté. In-8, XIII-411 p. Paris, Maisonneuve.

52. — FRION. Description, histoire et statistique de la ville de Chaumont-en-Vexin; par J.-B. Frion. Nouvelle édition. In-8, IV-424 p. Beauvais, Père.

53. — GANDAR. Choix de sermons de la jeunesse de Bossuet. Édition critique donnée d'après les manuscrits de la Bibliothèque impériale, avec les variantes du texte, des facsimile de l'écriture, des notices, des notes, et classée pour la première fois dans l'ordre des dates; par E. Gandar, professeur suppléant d'éloquence française à la Faculté des lettres de Paris. In-8, XXIV-544 p. Paris, Didier et Ce.

54. — Garde-scel (les), auditeurs et notaires d'Abbeville (1333-1867), d'après le manuscrit de M. Traullé, annoté et complété par E. Prarond. In-8, 48 p. Amiens, Lenoël-Hérouart.

55. — GARNIER. Les Étuves dijonnaises; par Joseph Garnier, conservateur des archives du département de la Côte-d'Or. In-8, 83 p. Dijon, Jobard.

56. — GRILLET. Histoire de la ville de la Roche, contenant les principaux événements arrivés depuis sa fondation en l'an 1000 jusqu'à présent; par M. Grillet, chanoine de l'église collégiale de la Roche. In-8, XIII-178 p. Annecy, Thésio.

57. — HIPPEAU. Le gouvernement de Normandie au XVIIe et au XVIIIe siècle; documents tirés des archives du château d'Harcourt; par C. Hippeau, professeur à la Faculté des lettres de Caen. 2e partie. Événements politiques. IV. In-8, XXXVI-524 p. Caen, Goussiaume de Laporte.

58. — JOLY. La vraie histoire de Triboulet et autres poésies inédites, récréatives, morales et historiques, des XVe et XVIe siècles, recueillies et mises en ordre par A. Joly. In-8, 126 p. Lyon, Scheuring.

59. — Laborde (de). Les Archives de la France, leurs vicissitudes pendant la Révolution, leur régénération sous l'Empire; par le marquis de Laborde, directeur général des Archives de l'empire. In-18 jésus, viii-448 p. Paris, veuve Renouard.

60. — La Fontaine. Contes et Nouvelles de La Fontaine, avec préface, actes et glossaire; par M. Pierre Jannet. 2 vol. in-32, viii-424 p. Paris, E. Picard.

(Nouvelle collection Jannet.)

61. — Larribe. Notice historique sur le monument érigé par la ville de Paris aux sources de la Seine en 1867, par M. Larribe. In-8, 104 p. avec planches. Paris, imp. Jouaust.

62. — Lefèvre. Histoire du service de santé de la marine militaire et des écoles de médecine navale en France, depuis le règne de Louis XIV jusqu'à nos jours, 1666-1867; par M. A. Lefèvre, directeur du service de santé de la marine, en retraite. In-8, 504 p., avec douze plans, cartes et fac-simile. Paris, Baillière.

63. — Lefaverais. Histoire des communes du canton de Messay (Orne) depuis les temps les plus anciens. La Révolution de 1789. Épisodes divers; par H. Lefaverais, juge de paix. In-8, 295 p. Caen, Goussiaume de Laporte.

64. — Leroy-Morel. Recherches généalogiques sur les familles nobles de plusieurs villages des environs de Nesle, Noyon, Ham et Roye, et recherches historiques sur les mêmes localités; par M. Leroy-Morel, receveur de l'hospice de Nesle (Somme). In-8, 203 p. Amiens, Lenoel-Herouart.

(Extrait de la Picardie.)

65. — Luynes (de). Notice sur des fouilles exécutées à la Butte-Ronde, près Dampierre (Seine-et-Oise); par M. le duc de Luynes. In-4, 27 p. et 19 pl. Paris, Savy.

66. — Mantellier. De l'Exposition des monnaies étrangères en France; de la contrefaçon des espèces françaises

et du faux-monnayage du XIIe au XVIIIe siècle; par P. Mantellier, président à la Cour impériale d'Orléans. In-8, 68 p. Paris, Rollin et Feuardent.

67. — MARGRY. Les Navigations françaises et la Révolution française du XIVe au XVe siècle, d'après les documents inédits tirés de France, d'Angleterre, d'Espagne et d'Italie; par Pierre Margry. In-8, 447 p. Paris, Tross.

68. — MARGRY. Relations et mémoires inédits pour servir à l'histoire de la France dans les pays d'outre-mer, tirés des archives du ministère de la marine et des colonies; par Pierre Margry. In-8, VIII-376 p. Paris, Challamel aîné.

69. — MARQUETTE (DE). Histoire générale du comté de Harnes en Artois, jusqu'en 1789, et de la connétablie de Flandre, 1093 à 1385, suivie de celle de Robert Robespierre, greffier de Harnes pour Saint-Pierre-lez-Gand et de sa famille, de 1431 à 1792, le tout sur archives inédites; par A. de Marquette, avocat et amateur d'histoire et d'archéologie locales. T. I. In-8, XXVI-430 p. et 10 pl. Lille, imp. Lefebvre-Ducrocq.

70. — MAURY. Exposé des progrès de l'archéologie; par M. L. F. Alfred Maury, membre de l'Institut. Grand in-8, 123 p. Paris, Hachette.

(Recueil de rapports sur les progrès des lettres et des sciences en France Publication faite sous les auspices du ministère de l'instruction publique.)

71. — MAYNARD. Voltaire, sa vie et ses œuvres; par Maynard, chanoine honoraire de Poitiers. T. II. In-8, 644 p. Paris, Bray.

72. — Mémoires du président d'Eguilles sur le parlement d'Aix et les jésuites, adressés à S. M. Louis XV, publiés par le père Auguste Carayon, de la compagnie de Jésus. In 8, CLXXXVI-325 p. Paris, Lécureux.

73. — MENU. Étude biographique et littéraire sur Edme Baugier, seigneur de Breuvery et d'Ante, conseiller du roi; par M. Henri Menu. In-8, 27 p. Châlons-sur-Marne, Leroy.

74. — MENU. Étude sur la capitalité de la province de Champagne; par Henri Menu. In-8, 20 p. Châlons-sur-Marne, Leroy.

75. — MILLET. Descartes, sa vie, ses travaux, ses découvertes avant 1637. Thèse pour le doctorat présentée à la Faculté des lettres de Paris; par J. Millet, agrégé de philosophie, professeur au lycée de Clermont-Ferrand. In-8, xxiv-354 p. Clermont-Ferrand, Thibaud; Paris, Didier.

76. — NORBERT. Le Vieux Sedan. Documents extraits de la Chronique inédite du P. Norbert. In-12, 68 p. Sedan, imp. Laroche.

77. — OLLERIS. Vie de Gerbert, premier pape français sous le nom de Silvestre II; par A. Olleris, doyen de la Faculté des lettres de Clermont. In-12, VIII-356 p. Clermont-Ferrand, Thibaud.

78. — PRAROND. Histoire de cinq villes et de trois cents villages, hameaux ou fermes. 4e partie. T. 1. Saint-Riquier et les cantons voisins; par Ernest Prarond, In-8, 750 p. Abbeville, Grare; Paris, Dumoulin.

79. — RAVERAT. Les Vallées du Bugey, excursions historiques, pittoresques et artistiques dans le Bugey, la Bresse, la Savoie et le pays de Gex; par le baron Achille Raverat. T. 1 et 2. In-8, 1021 p. et carte. Lyon, Bellon.

80. — THOMAS. Le séminaire de Montpellier (1657-1808); par Eugène Thomas, archiviste de la préfecture de l'Hérault. In-4, 124 p. Montpellier, Boehm.

Imprimerie générale de Ch. Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris.

ANNUAIRE-BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

PREMIÈRE PARTIE.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 7 AVRIL 1868,

Aux Archives de l'Empire, à trois heures et demie,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. DE ROISSY.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 28 avril 1868.)

Le procès-verbal de la précédente séance est lu par le secrétaire, M. J. Desnoyers; la rédaction en est adoptée par le Conseil.

M. Guizot a chargé le secrétaire d'exprimer au Conseil ses regrets d'être empêché d'assister à la séance de ce jour.

M. le président communique une lettre de M. J. de Neuflize, annonçant la mort de son père, M. le baron de Neuflize, membre de la Société.

Sont proclamés membres de la Société, après leur admission par le Conseil :

1540. M. le comte TANNEGUY DUCHATEL, rue de Va-

renne, 69 ; présenté par M. Guizot et par M. le duc de la Trémoille.

1541. M. Ét. de Salvert-Bellenave, ingénieur de la marine, place du Palais-Bourbon, 2 ; présenté par M. le marquis de Bellenave et M. J. Desnoyers.

1542. M. Paul Chardin, rue Pigale, 15 ; présenté par MM. Ant. Passy et J. Desnoyers.

1543. M. le comte Thomas Zamoyski, à Varsovie, et à Paris, rue Neuve-des-Mathurins, 39 ; présenté par MM. Alb. de Vatismenil et Ch. Deudon.

1544. M. Louis Berard, secrétaire d'ambassade, rue Pigale, 20 ; présenté par les mêmes membres.

1545. M. Ernest Gervais, avocat, rue de la Victoire, 52 ; présenté par les mêmes membres.

1546. M. Edouard Gibert, docteur en droit, rue du Faubourg-Poissonnière, 7 ; présenté par les mêmes membres.

1547. M. Ét. Dulong, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 43 ; présenté par M. le duc de la Trémoille et M. Picot.

1548. M. Saint-René Taillandier, professeur suppléant à la Faculté des lettres de Paris ; présenté par MM. Le Roux de Lincy et D. de Beaucourt.

1549. M. le duc de Montesquiou-Fezensac, présenté par MM. Guizot et Alph. de Ruble.

Ouvrages offerts.

Bulletin de la Société des antiquaires de France, 1867, 3e trimestre. Paris, in-8.

Bulletin historique et littéraire de la Société de l'histoire du protestantisme français, 2e série, 3e année, n° 3 ; 15 mars 1868. Paris, in-8.

Société d'histoire de la Suisse romande, mémoires et documents. T. XXIV, comprenant :
Le Premier royaume de Bourgogne, par M. Édouard Sécretan.
Les Sires de la Tour Mayors de Sion, par M. L. de Charrière.
Le Vidommat de Morges et ses attributions, par le même. Lausanne, 1868, 1 vol. in-8.

La Tradition des Niebelungen, son origine, sa valeur historique, suivi d'éclaircissements sur les batailles de Mauriac et de Châlons, par M. Édouard Sécretan. Lausanne, 1 vol. in-8, 234 p.

Un Procès au douzième siècle, ou l'Avouerie impériale dans les trois évêchés romans, par M. Édouard Sécretan. (Extrait des *Archif für Schweiz. Geschichte*, t. XVI.) Broch. in-8 de 110 p. (s. l. ni date).

Notice sur l'origine de Gérold, comte de Genève. (Extrait des Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève.) Broch. in-8, de 146 p.

La Particule nobiliaire, par M. Louis Vian. Paris, 1868. Broch. in-8 de 80 p.

Journal de Jehan Glaumeau : Bourges, 1541-1562; publié pour la première fois, avec une introduction et des notes, par M. le président Hiver. Bourges, 1868, 1 vol. in-8.

Souvenirs du règne de Louis XIV, par M. le comte de Cosnac, Paris, 1866-1868. 2 vol. in-8.

Les Origines et l'histoire des procureurs et des avoués, depuis le cinquième siècle jusqu'au quinzième (422?-1483), par M. Ch. Bataillard, avocat. Paris, 1868. 1 vol. in-8.

Revue des questions historiques, par M. de Beaucourt. 8e livraison, 2e année. 1er avril 1868.

Polybiblion, revue de bibliographie universelle. 1re année, 1re et 2e livraisons, février-mars. Paris, 1868, in-8.

Dissertation de Ducange sur les armes de Jérusalem, par M. A. Demarsy. Paris, 1867, in-8. (Extrait de la *Revue nobiliaire*).

Correspondance. — Travaux de la Société.

M. le duc de Mouchy et M. Vallet, professeur au lycée du Havre, remercient le Conseil de leur admission au nombre des membres de la Société.

M. Ant. Passy, trop souffrant encore pour assister à la séance du Conseil, écrit pour proposer l'admission d'un nouveau membre.

M. le marquis de Bellenave propose, pour faire partie de la Société, son petit-neveu, M. de Salvert-Bellenave.

M. Sécretan fait hommage, au nom de la Société d'histoire de la Suisse romande et en son nom propre, des ouvrages ci-dessus indiqués.

M. le baron de Witte informe le Conseil du résultat des démarches qu'il a bien voulu faire à Anvers, ainsi qu'on l'en avait prié, auprès de M. Ed. Moretus, possesseur d'un manuscrit de Froissart, en trois volumes, dont il a été question dans la précédente séance, et il communique une lettre de M. le baron de Kerwyn de Lettenhove relative à ce même manuscrit. Il est aussi donné connaissance d'une autre lettre de celui-ci adressée directement au secrétaire et complétant les renseignements demandés. En s'adressant à M. de Witte, au nom de la Société, pour le prier de prendre des informations sur ce manuscrit conservé en Belgique, le secrétaire avait cru convenable de demander que cette démarche fût faite d'accord avec M. Kerwyn de Lettenhove, éditeur de Froissart, pour l'Académie de Belgique; c'est ce qui a eu lieu en effet. M. Kerwyn de Lettenhove a pu, grâce à l'intervention de M. de Witte et à

l'obligeance de M. Ed. Moretus, prendre connaissance du manuscrit, et il s'empresse de transmettre son opinion au Conseil de la Société de l'histoire de France. Ce texte de Froissart, dont l'importance avait été exagérée par suite d'une tradition de famille qui le faisait considérer comme écrit de la main de Froissart lui-même, vers la fin du quatorzième siècle, est de la seconde moitié du quinzième et renferme un texte semblable à celui de la plupart des manuscrits de cette époque. Il a paru à M. Kerwyn de Lettenhove, autant qu'un examen rapide lui a permis d'en juger, avoir les plus grandes analogies avec le manuscrit 2649 de la Bibliothèque impériale; le quatrième livre manque; le troisième livre, d'une écriture un peu plus ancienne, paraît meilleur que les autres; on y trouve le prologue donné par Buchon (éd. du *Panthéon litt.*, t. II, p. 369). Ce manuscrit a appartenu à la maison de Montmorency. M. Kerwyn de Lettenhove répète ce qu'il avait précédemment et plusieurs fois écrit au Conseil, qu'il se fera toujours un devoir et un plaisir de lui communiquer tout ce qu'il pourra recueillir concernant Froissart, et il espère que la Société voudra bien user de quelque réciprocité. « Il ne s'agit, en effet, dit-il, « dans nos efforts communs, que de servir les intérêts de la « science. »

Le secrétaire donne connaissance au Conseil d'une lettre plus récente qu'il a reçue de M. le baron de Witte, et dans laquelle celui-ci annonce que M. Luce pourra, s'il revient de Rome et de Breslau par la Belgique, se présenter de sa part chez M. Ed. Moretus, à l'effet de prendre personnellement connaissance du manuscrit de Froissart et s'entendre, à ce sujet, avec M. Kerwyn de Lettenhove, qui s'empressera de lui servir personnellement d'intermédiaire. Il en sera donné avis à M. Luce. Des remercîments sont adressés par le Conseil à MM. Ed. Moretus, de Witte et Kerwyn de Lettenhove.

Le secrétaire communique une lettre de M. L. Luce, datée de Rome le 24 mars. Grâce aux puissantes recommandations dont il a pu user auprès de S. É. le cardinal Antonelli, M.. Luce a obtenu la faveur exceptionnelle de travailler chaque jour à la Bibliothèque vaticane, depuis neuf heures du matin jusqu'à deux heures, même les jours

de vacance. Le R. P. Theiner, préfet des Archives du Vatican, dont la profonde érudition est aussi connue que son obligeance, a facilité autant qu'il dépendait de lui les recherches de M. Luce. Celui-ci ne pense pas avoir le temps de retourner cette fois en Angleterre et en Écosse après son voyage à Breslau, avant son retour à Paris.

M. Alph. de Ruble adresse au Conseil une note dans laquelle il expose que le nombre trop considérable de lettres de Montluc découvertes depuis le commencement de l'impression des Mémoires (297 au lieu de 17 qu'il annonçait en 1863) exigerait l'adjonction d'un cinquième volume aux quatre que le Conseil avait d'abord autorisés pour cette publication. Il signale l'importance de cette correspondance, qu'il serait très-regrettable de ne pas publier intégralement. La proposition de M. de Ruble est renvoyée au Comité de publication.

M. de Beaucourt informe le Conseil que M. Boutaric propose la publication d'une édition nouvelle du monument de jurisprudence du treizième siècle, connu sous le nom d'*Établissements de Saint-Louis*. Cette proposition est aussi renvoyée à l'examen du même Comité.

Le secrétaire présente l'état des impressions.

Chroniques monastiques d'Anjou. Les feuilles 1 à 12 sont tirées; 14, 15 et 16 en bon à tirer; 17 à 23 chez les auteurs.

Mémoires de Mme Duplessis de Mornay. Les feuilles 1 à 7 sont en bon à tirer; 8 à 10 chez l'auteur, ainsi que les placards 19 à 24.

Brantôme, t. IV. La feuille 1 chez l'auteur, avec les placards 1 à 7.

Froissart, t. I. La composition est commencée.

M. de la Villegille présente, au nom du Comité des fonds, le rapport annuel sur l'état du personnel, des recettes et dépenses, des fonds en caisse, des publications en magasin et un projet de budget pour l'année 1868. Ces documents sont renvoyés à MM. les censeurs de la Société pour servir

de base au rapport qu'ils doivent lire à la prochaine assemblée générale.

Le Conseil adopte les propositions suivantes de ce Comité.

1° Projet de budget pour l'année 1868.

Recettes prévues.	31 374 fr.	55 c.
Dépenses prévues	30 880	»
Boni	494 fr.	55 c.

2° Ouvrages destinés au prix d'histoire du Concours général de la même année.

Orderic Vital.	5 vol.	10 vol.
Chronique de Mathieu d'Escouchy. .	3 —	
Correspondance de Maximilien. . .	2 —	

3° Le Conseil décide la radiation de sept membres, en retard de cinq ou de quatre années, non compris l'année courante, pour le payement de leur cotisation. Ces membres auront toujours la faculté de rentrer dans la Société, dès qu'ils en exprimeront le désir.

M. de la Villegille exprime au Conseil son intention de cesser de présider le Comité des fonds, fonctions qu'il remplit depuis dix-huit ans. Malgré les instances de plusieurs membres du Conseil, qui rappellent les services rendus par M. de la Villegille, celui-ci persiste dans sa détermination, fondée sur l'impossibilité où le mettent ses autres occupations de donner tout le temps nécessaire aux fonctions que lui avait continuées la confiance du Conseil. Il les remplira jusqu'après l'assemblée générale et jusqu'à ce que le Conseil ait pourvu à son remplacement.

M. le marquis de Godefroy Menil-Glaise soumet au Conseil quelques réflexions au sujet de la lettre d'Enguerrand de Marigny à Simon de Pise, lettre dont il avait communiqué précédemment au Conseil une copie entière levée sur l'original conservé dans les archives du département du

Nord. M. Boutaric (*Archives des Missions scientifiques*, 2ᵉ série, t. II, 1ʳᵉ liv. 1865) considérait cette pièce comme fabriquée par le parti flamand pour déconsidérer Marigny en le présentant comme traître à l'égard du roi de France. M. de Godefroy pense qu'un examen moins rapide lui eût sans doute laissé une impression différente. D'un bout à l'autre de sa lettre, Enguerrand soutient avec hauteur la politique constamment ennemie du roi envers les Flamands; il s'exprime de façon à décourager un de leurs partisans et à détruire les espérances qu'on leur donnait d'Allemagne. Est-ce là trahir les intérêts de son maître?

La séance est levée à 5 heures.

II.

BIBLIOGRAPHIE.

81. — Albrier. Les maires de la ville d'Arnay-le-Duc (1596-1867). Étude historique et généalogique; par Albert Albrier. In-8, 88 p. Dijon, imp. Rabutot.

82. — Ampère. Histoire littéraire de la France sous Charlemagne et durant les dixième et onzième siècles; par J. J. Ampère, de l'Académie française. 2ᵉ édition. In-8, 472 p. Paris, Didier.

83. — André. Histoire du monastère et prieuré de Saint-Étienne au diocèse de Mende; par M. Ferdinand André, archiviste de la Lozère. In-8, 146 p. et 2 pl. Mende, imp. Privat.

84. — Appendice au Cartulaire de l'abbaye de Saint-Bertin, publié par M. François Morand, membre non rési-

dent du comité des travaux historiques. In-8, xx-119 p. Paris, Imp. impériale.

(Collection de documents inédits sur l'histoire de France. 1re série : Histoire politique.)

85. Archives de l'Ouest, recueil de documents concernant l'histoire de la Révolution, 1789-1800; publiés par Antonin Proust. Série A. Opérations électorales de 1789. N° IV. Anjou, Maine, Berry. In-8, 319 p. Paris, Lib. internationale.

86. — Astre. Observations sur un document de l'année 1306, relatif à la commune de Blagnac; par M. Florentin Astre. In-8, 19 p. Toulouse, imp. Rouget frères et Delahaut.

(Extrait des Mémoires de l'Académie impériale des sciences de Toulouse, 6e série, t. 5.)

87. — Babinet de Rencogne. Du commencement de l'année en Angoumois au moyen âge et dans les temps modernes; par G. Babinet de Rencogne, archiviste de la Charente. In-8, 34 p. Angoulême, Goumard.

88. — Bonnafoux. Légendes et croyances superstitieuses conservées dans le département de la Creuse; par M. J. F. Bonnafoux, conservateur de la bibliothèque de Guéret. In-4, 42 p. Guéret, Betoulle.

89. — Batault. Étude sur la corporation des avocats de l'ancien bailliage de Châlon-sur-Saône; par M. Henri Batault, avocat. La Confrérie de Saint-Yves de Châlon-sur-Saône. In-4, 44 p. et 2 pl. Châlon-sur-Saône, imp. Dejussieu.

(Extrait des Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône.)

90. — Baudement. Les Rabelais de Huet; par Th. Baudement. In-16, 64 p. Paris, Lib. de l'Académie de Bibliophiles.

91. — Beauvois. Histoire légendaire des Francs et des Burgondes aux troisième et quatrième siècles; par E. Beau-

vois, membre de la Société des antiquaires du Nord (Copenhague). In-8, VIII-547 p. Paris, agence générale de librairie.

92. — BELLEVAL (de). Lettres sur le Ponthieu ; par René de Belleval. In-12, 361 p. Paris, Dumoulin.

93. — BÉTENCOURT (Dom). Noms féodaux, ou noms de ceux qui ont tenu fiefs en France dans les provinces d'Anjou, Aunis, Auvergne, Beaujolais, Berry, Bourbonnais, Forez, etc., depuis le douzième siècle jusque vers le milieu du dix-septième, extraits des archives du royaume ; par Dom Bétencourt, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, 2e édition. T. 3. Jab-Quo. In-8, 241 p. Paris, Schlesinger.

94. — BOURGEOIS. Histoire de Crépy et de ses dépendandances, de ses seigneurs, de ses châteaux et de ses autres monuments, depuis l'époque la plus reculée jusqu'à nos jours ; par le docteur Bourgeois. In-8, 65 p. Senlis, imp. Duriez.

95. — BOUTARIC. Actes du parlement de Paris ; par M. E. Boutaric, archiviste aux Archives de l'Empire ; 1re série, de l'an 1254 à l'an 1328. T. 2, 1299-1328. In-4 à 2 col., 792 p. Paris, Plon.

(Inventaires et documents publiés par ordre de l'Empereur sous la direction de M. le comte de Laborde. Ministère d'État. Archives de l'Empire.)

96. — BOUTIOT. Louis XI et la ville d'Aras. Épisode de la guerre contre Marie de Bourgogne, 2 juin 1479 à 13 octobre 1487 ; par M. T. Boutiot. In-8, 78 p. Troyes, Dufey.

97. — BROUILLET. Indicateur archéologique de l'arrondissement de Civrai depuis l'époque antéhistorique jusqu'à nos jours pour servir à la statistique monumentale du département de la Vienne ; par P. Amédée Brouillet, artiste, membre de la Société des antiquaires de l'Ouest. Orné de cinq cartes monumentales cantonales et de 150 pl. in-4. In-4, 395 p. Civrai, Ferriol.

98. — Burgade. Histoire de l'hôpital de Libourne; par J. B. J. Eugène Burgade, bibliothéceire et archiviste de la ville. In-8, vii-326 p. et 4 grav. Bordeaux, Sauvat.

99. — Caise. Histoire de Saint-Vallier, de son abbaye, de ses seigneurs et de ses habitants; par Albert Caise, membre de la Société d'archéologie du département de la Drôme. In-18 jésus, xii-300 p. et 6 pl. Paris, Dumoulin.

100. — Campardon. Madame de Pompadour et la cour de Louis XV au milieu du dix-huitième siècle. Ouvrage suivi du catalogue des tableaux originaux, des dessins et miniatures vendus après la mort de Mme de Pompadour, du catalogue des objets d'art et de curiosités du marquis de Marigny et de documents entièrement inédits sur le théâtre des petits cabinets, avec un portrait gravé d'après le pastel de La Tour et le fac-simile d'une lettre; par Émile Campardon, In-8, iv-519 p. Paris, Plon.

101. — Cartier. Relation originale du voyage de Jacques Cartier au Canada en 1534, documents inédits sur Jacques Cartier et le Canada (nouvelle série), publiés par H. Michelant et A. Ramé. Accompagnés de deux portraits de Cartier et de deux vues de son manoir. In-8, vii-134 p. Paris, Tross.

102. — Catalogue méthodique de la Bibliothèque publique de la ville de Nantes; par Émile Pébant, conservateur de cette bibliothèque. T. 4. Histoire. 1re partie. In-8 à 2 col., xvi-692 p. Nantes, Forest et Grimeaud.

103. — Cazalis de Fondouce. Derniers temps de l'âge de la pierre polie dans l'Aveyron. La grotte sépulcrale de Saint-Jean-d'Alcas et les dolmens de Pilande et des Costes; par P. Cazalis de Fondouce, ingénieur. Avec 4 planches lithographiées. In-8, 91 p. Montpellier, Coulet; Paris, Savy.

104. — Chabas. Voyage d'un Égyptien en Syrie, en Phénicie, en Palestine, etc., au quatorzième siècle avant notre ère. Traduction analytique d'un papyrus du musée Britan-

nique, comprenant le fac-simile du texte hiératique de sa transcription complète en hiéroglyphes et en lettres coptes, avec 13 planches et un glossaire; par F. Chabas, de l'Institut égyptien, etc. Avec la collaboration de Ch. Wicliffe-Goodwin. In-4, VIII-426 p. Paris, Maisonneuve.

105. — CHABAS. Traduction complète des inscriptions hiéroglyphiques de l'obélisque de Louqsor, place de la Concorde, à Paris; par F. Chabas. In-8, 13 p. et 1 pl. Paris, Maisonneuve.

106. — CHEVALIER. Annales de la paroisse d'Hugleville-en-Caux, rédigées d'après les registres de la commune, les registres du château et divers autres documents; par A. Chevalier, curé d'Hugleville. In-8, 88 p. Rouen, Mégard.

107. — CHARDON. Amateurs d'art et collectionneurs manceaux. Les frères Fréart de Chantelou; par Henri Chardon, avocat. In-8, 202 p. Le Mans, Monnoyer.

108.— CLARETIE. Les derniers Montagnards. Histoire de l'insurrection de prairial an III (1795), d'après des documents originaux et inédits; par Jules Claretie. In-8, VII-459 p. Paris, Lib. internationale.

109. — COMBES. Particularités historiques sur la chambre de l'édit de Castres, en Languedoc; par Anarcharsis Combes. In-8, 96 p. Castres, imp. Grillon.

110. — CLAUSADE (de). Remarques historiques sur l'origine de la ville de Cordes, en Albigeois; par M. Gustave de Clausade. In-8, 34 p. Toulouse, imp. Rouget frères et Delahaut.

(Extrait des Mémoires de l'Académie impériale des sciences de Toulouse, 6e série, t. 5.)

111. — DAVY DE CUSSÉ, GALLES et D'AULT-DUMESNIL. Description des objets de l'âge de la pierre polie, contenus dans le musée archéologique de la Société polymatique du Morbihan. In-8, 32 pages et 2 planches. Vannes, imp. Galles.

112.—Desmaze. Trésor judiciaire de la France. Curiosités des anciennes justices d'après leurs registres; par Charles Desmaze, conseiller à la cour impériale de Paris. In-8, 580 p. Paris, Plon.

113. — Desnoiresterres. Voltaire au château de Cirey ; par Gustave Desnoiresterres. In-8, 484 pages. Paris, Didier.

114. — Desponts. Un village de Gascogne pendant les guerres de la Fronde; par le docteur E. Desponts. In-8, 93 p. Auch, imp. Foix.

(Extrait de la Revue de Gascogne.)

115. — Desplanque. Notices sur les archives départementales, communales et hospitalières du Nord, publiées sous la direction de M. A. Desplanque, archiviste du Nord, avec le concours de MM. les archivistes des mairies et hospices du ressort. 1er fascicule. In-8, 95 p. Lille, imp. Danel.

(Extrait du tome 10 du Bulletin de la commission historique du Nord.)

116. —Documents pour servir à l'Histoire de la domination française dans la Flandre et le Hainaut aux dix-septième et dix-huitième siècles, publiés par M. A. Desplanque, archiviste du Nord. 1re série. N° 1. Projet de défense de la Flandre maritime après le traité d'Utrecht. In-8, 19 p. Lille, imp. Lefebvre-Ducrocq.

117. — Duranville (de). Rouen, ville forte, supplément à l'essai sur l'histoire de la côte Sainte-Catherine, et des fortifications de la ville de Rouen; par Léon de Duranville. Accompagné de 2 pl. In-8, 115 pages. Rouen, Le Brument.

118. — Fallue. Études archéologiques sur l'histoire de Jules César par l'empereur Napoléon III et sur la carte officielle des Gaules; par Léon Fallue, officier des armées du premier Empire. In-12, v-119 p. Paris, Durand et Pedone-Laurier.

119. — Faudon. Essai sur les institutions judiciaires, politiques et municipales d'Avignon et du comté Venaissin sous les papes. Discours prononcé, le 4 novembre 1867, à l'audience solennelle de rentrée de la cour impériale de Nîmes, par M. Victor Faudon, substitut du procureur général. In-8, 66 p. Nîmes, imp. Clavel-Ballivet et Cie.

120. — Favre. Le bien public pour le fait de la justice; par René Favre, seigneur de la Valbonne et Villaret, etc., précédé d'une étude biographique sur l'auteur et son époque, par Humbert Ferrand, avocat de l'Académie des sciences de Turin. In-8, x-251 p. Lyon, Scheuring.

121. Favrot. Funérailles et sépultures. Histoires des inhumations chez les peuples anciens et modernes; par le docteur Favrot. In-8, xi-319 p. Paris, Lib. internationale.

122. — Frosterus. Les insurgés protestants sous Louis XIV; études et documents inédits publiés par G. Frosterus, professeur suppléant à l'Université de Helsingfors. Petit in-8, 209 p. Paris, Reinwald.

123. — Gareiso. L'archéologue chrétien, ou Cours élémentaire d'archéologie catholique à l'usage du clergé; par M. l'abbé Gareiso, chanoine de Nîmes. T. 2. 3e et 4e parties. In-8, viii-338 p. et 5 pl. Nîmes, Soustelle.

124. — Gavrel. Nouvelle histoire de France, simple, claire et précise, s'appuyant principalement sur l'histoire contemporaine, qu'elle présente avec beaucoup de détails depuis Henri IV jusqu'en 1867, accompagnée de nombreux synchronismes et de 10 belles cartes, etc.; par M. Emm. Gavrel. In-12, 130 p. Amiens, A. Caron.

125. — Guesnon. Sigillographie de la ville d'Arras et de la cité, comprenant 34 pl., avec catalogue analytique précédé d'un essai sur les sceaux de la commune; par A. Guesnon, professeur au lycée impérial de Rennes. In-4, xxxix-72 p. Arras, Topino.

126.— Gutierre Dias de Gomez. Le Victorial, chronique de don Pedro Nino, comte de Buelna; par Gutierre Diaz de

Gomez. Don Alferez (1379-1449). Traduit de l'espagnol d'après le manuscrit, avec une introduction et des notes historiques, par le comte Albert de Circourt et le comte de Puymaigre. In-8, xix-591 p. Paris, Palmé.

127. — Heilly (d'). Extraction des cercueils royaux à Saint-Denis, en 1793; par Georges d'Heilly. In-12, 252 p. Paris, Hachette.

128. — Héricault (d') et Moland. La France guerrière, récits historiques d'après les chroniques et les mémoires de chaque siècle; par Ch. d'Héricault et L. Moland. Ouvrage enrichi de nombreuses gravures sur acier d'après les tableaux des grands peintres. Gr. In-8. iv-685 p. Paris, Garnier.

129. — Joinville. Mémoires de Jean, sire de Joinville, ou histoire et chronique du très-chrétien roi saint Louis, publiés par M. Francisque Michel, correspondant de l'Institut de France. Précédés de dissertations par M. Ambroise Firmin Didot, et d'une notice sur les manuscrits du sire de Joinville, par M. Paulin Paris, membre de l'Institut. In-18 jésus, cxcvii-356 p. et 6 grav. Paris, Firmin Didot.

130. — Jousset. Bellême, son étymologie. Le prieuré de Saint-Martin; une Lettre royale inédite et autres. Une Lettre inédite de Catherine de Médicis; par le docteur Jousset. In-8, 28 p. Montagne, imp. Daupeley frères.

131. — La Borderie (de). Les Bretons insulaires et les Anglo-Saxons du cinquième au septième siècle; par Arthur de La Borderie, archiviste-paléographe. In-18 jésus, 268 p. Paris, Didier.

132. — Lagrèze (de). Histoire du droit dans les Pyrénées (comté de Bigorre); par M. G. B. de Lagrèze, conseiller à la cour impériale de Pau. In-8, xxxii-530 p. Paris, Imp. impériale.

133. — Lebeuf. Lettres de l'abbé Lebeuf, publiées par la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, sous la direction de M. Quantin et Cherest, vice-présidents

de la Société. T. 2. In-8, xxxvi-588 p. Auxerre, imp. Perriquet; Paris, Durand.

134.—Le Clerc de Bussy. Armoiries des Mayeurs d'Abbeville (1677-1789); par le comte Ch. Le Clerc de Bussy. In-8, 40 p. Amiens, imp. Lenoel-Hélouart.

(Extrait de la Picardie.)

135. — Le Héricher. Avranchin historique et descriptif ou Guide de Granville à Saint-Malo, par Saint-Pair, Genets, Avranches, Pontorson, la baie du mont Saint-Michel, Dol, Cancale, Saint-Servan; par Ed. Le Héricher. In-8, 144 p. Avranches, Anfray.

136.—Le Roi. Récit des journées des 5 et 6 octobre 1789, à Versailles, suivi de Louis XVI et le serrurier Gamain; par J. A. Le Roi, conservateur de la bibliothèque de la ville de Versailles. In-8, 128 p. et 3 plans. Versailles, Étienne Bernard.

137. Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État du cardinal de Richelieu, recueillis et publiés par M. Avenel. T. 6. 1638-1642. In-4, 994 p. Paris, Imp. impériale.

(Collection de documents inédits sur l'histoire de France. 1re série. Histoire politique.)

138.—Leuridan. Essais sur les relations industrielles qui ont existé entre Roubaix et Arras de 1479 à 1786; par Th. Leuridan, archiviste-bibliothécaire de Roubaix. In-8, 27 p. Arras, imp. Courtin.

(Extrait du tome 1er, 2e série, des Mémoires de l'Académie d'Arras.)

Imprimerie générale de Ch. Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris.

ANNUAIRE-BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

PREMIÈRE PARTIE.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 28 AVRIL 1868,

Aux Archives de l'Empire, à trois heures et demie,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. GUIZOT, PRÉSIDENT.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 9 juin 1868.)

Le procès-verbal de la précédente séance est lu par le secrétaire, M. J. Desnoyers; la rédaction en est adoptée par le Conseil.

Ouvrages offerts.

Bulletin historique et littéraire de la Société de l'histoire du protestantisme français. 2[e] série, 3[e] année; n° 4, 15 avril 1868. Paris, in-8.

Bulletin de la Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes, n° 4. 1867, in-8.

Traités de paix et de commerce, et documents divers concernant les relations des chrétiens avec les Arabes de l'Afrique septentrionale au moyen âge, recueillis par

l'ordre de l'Empereur et publiés avec une introduction historique, par M. L. De Mâs-Latrie, chef de section aux Archives de l'Empire. Paris, Plon, 1868, 1 vol. in-4.

Correspondance.

M. Paul Lacroix témoigne le désir de redevenir membre de la Société de l'histoire de France, dont il avait fait partie depuis l'origine de la Société jusqu'en 1847. Cette demande est agréée par le Conseil. M. Lacroix reprendra son premier numéro d'inscription.

M. le marquis de Laborde, directeur général des Archives de l'Empire, informe le Conseil qu'il sera heureux de mettre à la disposition de la Société une des salles du palais des Archives pour sa prochaine assemblée générale. S'étant aperçu que la salle des cours de l'École des chartes avait été trop petite pour recevoir, l'an dernier, les nombreux membres qui avaient assisté à cette séance, il va faire approprier le grand salon d'été du prince de Soubise dans lequel il fait disposer en ce moment un musée sigillographique. Il espère que le travail préparatoire pourra être terminé pour le jour de l'assemblée.

M. Lacabane, directeur de l'Ecole des chartes, répond à la demande qui lui avait été aussi adressée pour le même objet que, dans le cas où le local offert par M. le Directeur des Archives ne serait pas disponible, la salle des cours serait, comme les années précédentes, à la disposition de la Société.

M. Boutaric adresse quelques renseignements sur le plan qu'il se propose de suivre dans l'édition des *Établissements de saint Louis*, dont la publication a été récemment proposée par lui au Conseil.

M. de la Villegille communique une lettre de M. Bouvier informant le Conseil que, l'état de sa santé ne lui permettant plus de participer d'une manière active aux travaux du Comité des fonds, il le prie, à regret, d'agréer sa démission de membre de ce Comité.

Travaux de la Société.

Le secrétaire présente l'état des impressions :

Chroniques monastiques d'Anjou. Les feuilles 1 à 12 sont tirées; les feuilles 13 à 15 sous presse; les feuilles 16 à 28 chez les auteurs; tout le texte est composé depuis près de deux mois, il ne manque plus que la copie des tables et de l'introduction.

Mémoires de Mme de Mornay. Les feuilles 1 à 10 sont tirées; les feuilles 11 à 16 sous presse; les placards 29 à 34 chez M. Guizot.

Brantôme, t. IV. Les feuilles 1 à 4 chez M. L. Lalanne, ainsi que les placards 8 à 11.

M. L. Lalanne explique au Conseil que la fermeture momentanée de la Bibliothèque impériale l'a forcé d'interrompre la collation du texte de Brantôme avec les manuscrits que possède la Bibliothèque.

Froissart, t. I[er]. L'impression est commencée; on attendra, pour la poursuivre activement, le retour très-prochain de l'éditeur, M. Siméon Luce.

M. Guizot informe le Conseil que M. Marchegay a continué de la façon la plus complète et la plus efficace, l'examen des papiers de Duplessis-Mornay que M. Aude possède et qu'il a mis à la disposition de la Société. M. Guizot a déjà reçu, pour sa fille Mme de Witt, une partie des lettres originales de Mme Duplessis-Mornay, de son mari et de ses enfants, qui sont toutes inédites et la plupart intimes et fort intéressantes. M. Guizot a eu aussi de M. le duc de la Trémoille communication des documents que celui-ci possède sur la famille de Mornay. Il a commencé l'examen de la précieuse collection des manuscrits de Duplessis-Mornay, conservée dans la Bibliothèque de la Sorbonne; il n'a reconnu dans les quatre premiers volumes de cette collection, composée aujourd'hui de onze volumes seulement, que des Mémoires, des discours et des lettres politiques ou théologiques.

L'impression du premier volume est terminée, moins les sommaires, et comprend de 26 à 27 feuilles; la fin des Mémoires, la Correspondance et la Notice sur Mme de Mornay composeront le second volume.

M. Rathery remet à M. Guizot la copie d'une lettre de Duplessis-Mornay à sa femme et l'indication d'un certain nombre d'autres lettres qui ont figuré dans plusieurs ventes d'autographes faites du vivant ou après la mort de M. Auguis et qui, pour la plupart, sont passées en Angleterre.

M. L. Delisle, au nom du Comité de publication, propose au Conseil d'autoriser l'adjonction d'un cinquième volume aux quatre qui devaient former l'édition de Monluc, conformément à la demande adressée par l'éditeur. Le très-grand nombre de lettres inédites, la plupart fort intéressantes, dont M. de Ruble a dû rassembler des copies justifie cette augmentation.

Le même membre propose, de la part du même Comité, la publication d'une édition nouvelle des *Établissements de saint Louis*, qui serait confiée à M. Boutaric, et conforme au plan très-succinct, mais suffisant, dont le Conseil a eu connaissance.

Ces deux propositions sont adoptées par le Conseil.

L'ordre du jour de l'assemblée générale du 5 mai est ainsi fixé :

Discours de M. Guizot, président; — Rapports du secrétaire et des censeurs ; — Renouvellement du quart des membres du Conseil, remplacement des membres décédés et nomination des censeurs. — M. Jules Quicherat et M. Read feront chacun une lecture. Celui-ci entre, d'avance, dans quelques détails sur le document qui fera l'objet de la communication; il s'agit du pamphlet politique bien connu sous le titre du *Tigre de la France*, composé vers 1560, par Hotmann, contre le cardinal de Lorraine, et dont le seul exemplaire connu vient d'être acheté au prix de 1400 fr., par la ville de Paris, à la vente de la bibliothèque de feu M. Brunet.

La séance est levée à 4 1/2 heures.

II.

BIBLIOGRAPHIE.

139. — ARBOIS DE JUBAINVILLE (d'). Histoiredes ducs et des comtes de Champagne. T. 6. Fin du catalogue des actes des comtes de Champagne, tables, etc. ; par M. H. d'Arbois de Jubainville, avec la collaboration de M. Pigeotte. In-8, 463 p. Troyes, Dufey-Robert ; Paris, Aubry.

140. — Archives parlementaires de 1787 à 1860. Recueil complet des débats législatifs et politiques des chambres françaises, imprimé par ordre du Corps législatif français, sous la direction de MM. J. Mavidal et E. Laurent, sous-bibliothécaires au Corps législatif. 1re série (1787 à 1799). T. 1 et 2. Introduction, états généraux, préliminaires, cahiers des sénéchaussées et bailliages. Grand in-8 à 2 col., II-1596 p. Paris, P. Dupont.

141. — BARONIUS. Cæsaris Baronii Annales ecclesiastici denuo excusi et ad nostra usque tempora perducti ab Augustino Theiner. T. 9, 10, 11. 500-679. In-4 à 2 col., XXI-1878 p. Bar-le-Duc, Guérin.
L'ouvrage formera 40 à 45 vol.

142. — BÉDU. Histoire de la ville de Bapaume, depuis son origine jusqu'à nos jours. 3e partie : Addimenta ; par l'abbé Bédu, aumônier. In-8, 41 p. Arras, Rousseau-Leroy.

143. — Bibliothèque de la ville de Lille. Catalogue des ouvrages légués, par J. B. H. J. Desmazières, à la ville. In-8, XII-140 pages. Lille, imp. Lefebvre-Ducrocq.

144. — BONNEAU. Madame de Beauharnais de Miramion, sa vie et ses œuvres (1626-1696) ; par M. Alfred Bonneau. In-8, VIII-436 p. et portr. Paris, Poussielgue frères.

145. — BOPP. Grammaire comparée des langues indo-européennes, comprenant le sanscrit, le zend, l'arménien, le grec, le latin, le lithuanien, l'ancien slave, le gothique et l'allemand; par M. François Bopp. Traduite sur la deuxième édition et précédée d'une introduction, par M. Michel Bréal, chargé du cours de grammaire comparée au Collége de France. T. 2. In-8, XXXVIII-433 p. Paris, Hachette.

146. — Catalogue des livres imprimés de la bibliothèque des avocats à la cour impériale de Paris. T. 2. In-8, 412 p. Paris, Durand et Pédone-Lauriel.

147. — CATTIN. Mémoire pour servir à l'histoire ecclésiastique des diocèses de Lyon et de Belley, depuis la constitution civile du clergé jusqu'au concordat; d'après les notes laissées par M. Ruivet, vicaire général de Belley, et les recherches faites dans les archives de l'archevêché de Lyon; par M. Cattin, chanoine honoraire de Gap. In-8, XVI-612 pages. Lyon, Josserand.

148. — Chartes, titres et documents principaux relatifs aux pêcheries de Martigues, appelées Bordigues. In-8, 293 p. Aix, imp. Nicot.

149. — CHASSANG. Le spiritualisme et l'idéal dans l'art et la poésie des Grecs; par A. Chassang, maître de conférence à l'École normale supérieure. In-8, 372 p. Paris, lib. Didier.

150. — CHERGÉ (de). Le guide du voyageur à Poitiers et aux environs; par Ch. de Chergé, inspecteur des monuments historiques du département de la Vienne. 2[e] *édition*, complétement refondue. In-12, 368 p. Poitiers, Létang.

151. — CHEVALIER. Histoire de Chenonceau, ses artistes, ses fêtes, ses vicissitudes d'après les archives du château et les autres sources historiques; par M. l'abbé C. Chevalier, secrétaire de la Société d'archéologie de Touraine. In-8, XVI-600 p. Lyon, imp. Perrin.

152. — CHOLET. Cartulaire de l'abbaye de Saint-Etienne-

de-Baigne (en Saintonge), publié par l'abbé Cholet, chanoine théologal du chapitre de La Rochelle. In-4, xxxiii-391 p.; Niort, Clouzot.

153. — Clémencet (dom). Histoire littéraire de Port-Royal, par dom Clémencet, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, publiée pour la première fois sur le manuscrit authentique, avec une introduction et la biographie de l'auteur, par M. l'abbé Quettée. T. 1. In-8, xvi-462 p. Paris, lib. de l'Union chrétienne.

154. — Correspondance de Madame Élisabeth de France, sœur de Louis XVI, publiée par F. Feuillet de Conches sur les originaux autographes et précédée d'une lettre de Mgr l'archevêque de Paris. In-8, xxiv-472 p. et portr. Paris, Plon.

155. — Darcel. L'art architectural en France depuis François I[er] jusqu'à Louis XIV, motifs de décoration intérieure et extérieure dessinés d'après des modèles exécutés et inédits des principales époques de la Renaissance, comprenant : lambris, plafonds, voûtes, cheminées, portes, etc., par Eugène Rouyer, architecte. Texte par Alfred Darcel, attaché à la conservation des musées impériaux. T. 1. In-4, 112 p. et 100 pl. Paris, J. Baudry.

156. — Dauban. La Démagogie en 1793, à Paris, ou Histoire, jour par jour, de l'année 1793, accompagnée de documents contemporains rares ou inédits, recueillis, mis en ordre et commentés par C. A. Dauban. Ouvrage enrichi de 16 grav. de Valton et d'autres artistes d'après des dessins inédits et des gravures du temps. In-8, xx-644 p. Paris, Plon.

157. — Didier. Notice historique sur les deux monastères, le village, l'église, le collége et le château de Puellemontier; suivie d'une courte notice sur l'abbaye de Boulancourt; par M. l'abbé C. Didier, curé de la paroisse. In-8, 164 p. Troyes, Bertrand-Hu.

158. — Didot. Observations sur l'orthographe française, suivies d'un exposé historique des opinions et systèmes sur.

ce sujet, depuis 1527 jusqu'à nos jours; par Ambroise-Firmin Didot. In-8, 259 p. Paris, Firmin Didot frères, fils et Cie.

159. — Extraits inédits de la correspondance et des manuscrits du cardinal Gerdil, déposés dans le collége des Barnabites de San-Carlo ai Catinari, à Rome; par Pierre Vachoux. In-8, xv-63 p. Annecy, imp. Dépollier et Cie.

160. — FABRE. Trésor de la chapelle des ducs de Savoie aux xv[e] et xvi[e] siècles. Étude historique et archéologique; par A. Fabre, président du tribunal civil de Saint-Etienne. In-4, xv-172 p. Vienne, Savigné.

161. — FAUGERON. De fraternitate seu conloquiis inter filios et nepotes Hludovici Pii (842-884). Thesim proponebat Facultati litterarum parisiensi H. P. Faugeron, in Rhedonensi lyceo professor. In-8, 72 p. Rennes, imp. Oberthur et fils.

162. — FAUGERON. Les bénéfices et la vassalité au ix[e] siècle. Thèse pour le doctorat présentée à la Faculté des lettres de Paris; par H. P. Faugeron, professeur d'histoire au lycée impérial de Rennes. In-8, 212 p. Rennes, imp. Oberthur et fils.

163. — FERRY. L'Obélisque de Louxor; traduction littérale des inscriptions hiéroglyphiques couvrant les quatre faces de ce monument, précédée d'une notice biographique sur Champollion, d'un exposé du système hiéroglyphique des anciens Egyptiens, de l'alphabet hiéroglyphique, d'exemples de signes grammaticaux et de numération, de l'analyse de divers noms antiques, etc.; par Hippolyte Ferry, membre de la Société de géographie de Paris, avec la photographie des quatre faces de l'obélisque et bois gravés intercalés dans le texte. In-16, 96 p. Paris, Borssat.

164. — FONTENAY (de). Armorial de la ville d'Autun, ou Recueil des armoiries de ses familles nobles et bourgeoises, de ses évêques, de son clergé séculier et régulier, et de ses corporations civiles et religieuses; par Harold de Fontenay,

ancien élève de l'École des chartes. In-8, XXIII-268 p. Autun, imprim. Dejussieu.

165. — FRANKLIN. Les anciennes bibliothèques de Paris, églises, monastères, colléges, etc.; par Alfred Franklin, de la bibliothèque Mazarine. T. 1. In-4, XXIII-429 p. Paris, imp. impériale.

(Histoire générale de Paris, collection de documents publiée sous les auspices du conseil municipal.)

166. — FRÈRE. Une séance de l'Académie des Palinods, en 1640, discours prononcé le 7 août 1867 dans la séance solennelle de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen; par Edouard Frère, président. Suivi des poésies palinodiques de Jacqueline Pascal, de Pierre, Antoine et Thomas Corneille. In-8, 55 p. Rouen, Le Brument; Paris, J. Tardieu.

167. — GOSSELIN. Histoire et usages d'une compagnie d'archers dans le Bas-Santerre. Pages empruntées au registre de la confrérie de Saint-Sébastien de Marquivillers; par M. l'abbé J. Gosselin, membre de la Société des antiquaires de Picardie. In-8, 46 p. Amiens, imp. Lenoel-Herouart.

(Extrait de la Picardie, 1867.)

168. — GRÉGOIRE. Rapports de Henri Grégoire, ancien évêque de Blois, sur la bibliographie, la destruction des patois et les excès du vandalisme, faits à la Convention du 22 germinal an II au 23 frimaire an III; réédités par un bibliophile normand (Charles Renard). In-8, XVI-139 p. Caen, Massif; Paris, Delarocque.

169.—HAMEL. Histoire de l'abbaye et du collége de Juilly, depuis leurs origines jusqu'à nos jours; ornée d'une vue de la façade intérieure du collége, du portrait du P. de Condren, son fondateur, et de l'autographe d'une des Oraisons funèbres de Bossuet; par Charles Hamel, avocat, ancien élève de Juilly. In-8, XVII-690 p. Paris, Douniol.

170. — HENRIOT. Nouveau traité historique, théorique

et pratique du calendrier, renfermant des notions spéciales sur les modifications et les changements qu'il a subis à différentes époques, et une innovation importante sur les épactes; avec une Notice historique sur l'institution des principales fêtes du calendrier de l'Église. Suivi d'une Méthode simple et facile de vérifier les dates sans aucun calcul, et de la description d'un calendrier perpétuel donnant le moyen de former mécaniquement et instantanément l'almanach d'une année quelconque; par Alexis Henriot. In-8, 99 pages. Rambervillers, imp. Méjeat; l'auteur.

171. — HECQUET-BOUCRAND. Dictionnaire étymologique des noms propres d'hommes, contenant la qualité, l'origine et la signification des noms propres se rattachant à l'histoire, à la mythologie des noms de baptême, etc.; par Paul Hecquet-Boucrand. In-8, XVI-262 p. Paris, Sarlit.

172. — IMBERDIS. Histoire générale de l'Auvergne, depuis l'ère catholique jusqu'au XVIIIe siècle; par M. le président André Imberdis. T. I. In-8, 542 p. et grav. Clermont-Ferrand, Thibaud.

173. — Inventaire de la bibliothèque du roi Charles VI, fait au Louvre en 1423, par ordre du régent, duc de Bedford. Avec une préface par L. Douët d'Arcq. In-8, XLVIII-322 p. Paris, imp. Lahure.
(Publié par la Société des Bibliophiles.)

174. — JOUVE. Statistique monumentale de la Drôme, ou Notices archéologiques et historiques sur les principaux édifices de ce département; par M. le chanoine Jouve, membre de l'Institut des provinces de France. In-8, XII-332 p. et pl. Valence, Céas.

175. — LACOUR. Notice historique sur la ville et les environs d'Orbec, depuis le IXe siècle; par E. Lacour. In-8, VI-200 pages. Lisieux, Piel. 3 fr.

176. — LAROUVERADE (de). Les dernières années du parlement de Bordeaux (1775-1790). Discours prononcé par M. E. de Larouverade, substitut du procureur général, à l'audience solennelle de rentrée de la cour impériale de

Bordeaux, le 4 novembre 1867. In-8, 51 p. Bordeaux, imp. Gounouilhou.

177. — Laugier. Étude historique sur les monnaies frappées par les grands maîtres de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem; par M. Laugier, attaché au cabinet des médailles, membre de la Société de statistique de Marseille. In-8, 65 p. et 6 pl. Marseille, Roy.

178. — Laurens. Le procès des tailles (1537-1639), Claude Brosse, Anthoine Rambaud. Discours prononcé à l'ouverture de la conférence des avocats, le 13 décembre 1867; par Charles Laurens. In-8, 68 p. Grenoble, imp. Maisonville.

179. — Lecoq-Kerneven. Deuxième étude historique sur la numismatique bretonne. (Première période du monnayage autonome breton.) Etude sur le monogramme monétaire de Conan II et sur l'erreur qui fait de ce monogramme un emprunt de celui d'Erbert du Mans. Deniers inédits de Conan II et de Geoffroy, comte de Rennes, avec une planche reproduisant ces deniers; par J. M. R. Lecoq-Kerneven. In-8, 39 p. Rennes, Verdier.

180. — Le Roux de Lincy et Tisserand. Paris et ses historiens aux xiv[e] et xv[e] siècles, documents recueillis et commentés par Le Roux de Lincy, conservateur honoraire de la bibliothèque de l'Arsenal, et L. M. Tisserand, secrétaire-archiviste de la commission des travaux historiques de la ville de Paris. In-4, xxxvi-665 pages et pl. Paris, imp. impériale.

(Histoire générale de Paris, collection de documents publiés sous les auspices du conseil municipal.)

181. — Mahul. Cartulaire et archives des communes de l'ancien diocèse et de l'arrondissement administratif de Carcassonne. Villes, villages, églises, abbayes, prieurés, châteaux, seigneuries, fiefs, généalogies, blasons, métairies, lieux bâtis, quartiers ruraux, notes statistiques; par M. Mahul, ancien député de l'arrondissement de Carcassonne. Vol. 5. In-4, 778 p. et 6 pl. Paris, Didron; Dumoulin.

182. — Marquette (de). Histoire générale du comté de Harnes, en Artois, jusqu'à 1789, et de la connétablie de Flandre, 1093 à 1385, suivie de celle de Robert Robespierre, greffier de Harnes pour Saint-Pierre-lez-Gand, et de sa famille, de 1431 à 1792, le tout sur archives inédites; par A. de Marquette, avocat. T. 2 et 3 (fin). In-8, 899 p. et 16 p. Lille, imp. Lefebvre-Ducrocq.

183. — Mas Latrie (de). Traités de paix et de commerce et documents divers concernant les relations des chrétiens avec les Arabes de l'Afrique septentrionale au moyen âge, recueillis par ordre de l'Empereur et publiés avec une introduction historique par M. L. de Mâs Lastrie, chef de section aux Archives de l'Empire. In-4, xxvii-403 p. Paris, Plon.

184. — Mémoires lus à la Sorbonne dans les séances extraordinaires du comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes, tenues les 23, 24, 25 et 26 avril 1867. Histoire, philologie et sciences morales. In-8, 790 p. Paris, imp. impériale.

185. — Mémoires lus à la Sorbonne dans les séances extraordinaires du comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes, tenues les 23, 24, 25 et 26 avril 1867. Archéologie. In-8, 337 p. et 12 pl. Paris, imp. impériale.

186. — Merval (de). Catalogue et armorial des présidents, conseillers, gens du roi et greffiers du parlement de Rouen, dressés sur les documents authentiques; par Steph. de Merval; ornés de vignettes et de fleurons dessinés et gravés à l'eau-forte par Louis de Merval, et publiés par les soins de la Cour impériale de Rouen. In-4, xxxi-206 p. Rouen, Lanctin; Paris, Aubry.

187. — Michaux. Notice historique sur les circonscriptions ecclésiastiques, anciennes et modernes, du diocèse de Cambrai, et spécialement sur celles de ses divisions et subdivisions qui se rapportent au territoire actuel de l'arrondissement d'Avesnes; par Michaux aîné, vice-président de

la Société archéologique dudit Avesnes. In-8, xvii-437 p. et carte. Valenciennes, Priguet; Avesnes, l'auteur.

188. — Midoux et Matton. Étude sur les filigranes des papiers employés en France aux xive et xve siècles, accompagnée de 600 dessins lithographiés; par Etienne Midoux et Auguste Matton, archiviste du département de l'Aisne. In-8, 64 p. Paris, Dumoulin; Claudin.

189. — Millet. Histoire de Descartes avant 1637; suivie de l'Analyse du discours, de la méthode et des essais de philosophie; par J. Millet, professeur de philosophie au lycée impérial de Clermont-Ferrand. In-8, xxxii-496 p. Clermont-Ferrand, Thibaud; Paris, Didier.

190. — Nettement. Suger et son temps; par M. Alfred Nettement. 3e *édition*, revue, corrigée et considérablement augmentée. In-8, xxiv-373. Paris, Lecoffre.

191. — Noailles (de). Henri de Valois et la Pologne en 1572, par M. le marquis de Noailles, 3 vol. in-8, 1867.

M. le marquis de Noailles vient de publier sous ce titre une étude sur une des plus obscures questions de notre histoire. Tout le monde sait que le duc d'Anjou, depuis Henri III, fut appelé au trône des Jagellons par une élection populaire, qu'il partit après la Saint-Barthélemy avec un petit nombre de seigneurs français, qu'il étonna sa cour par la dépravation de ses mœurs, et qu'enfin, à la nouvelle de la mort de Charles IX, il s'enfuit de sa capitale, chevauchant de jour et de nuit dans les plaines de la Silésie, laissant ses sujets aussi dégoûtés de leur prince que celui-ci pouvait l'être de sa couronne. L'histoire de cette aventure royale était toutefois peu connue dans ses détails. En général les écrivains modernes n'y ont trouvé qu'un prétexte à des banalités sur l'influence de la France au seizième siècle. Les contemporains eux-mêmes ne se montrent guère plus complets; deux seulement, Pierre Mathieu, dans son *Histoire de France*, et Hubert Languet, dans ses *Lettres*, consacrent quelques pages à ce fait important.

La question était donc presque entièrement inexplorée lorsque M. de Noailles résolut de s'y consacrer. Après avoir recueilli les documents français, il a compulsé tous les annalistes polonais, les archives de la maison Czartoriski et une foule de dépôts scientifiques, conservés à l'étranger, qui ne se sont ouverts que pour lui. Servi par une science peu commune, par la connaissance des divers dialectes qui composent la langue slave, il a réuni des lettres, des instructions, des mémoires à l'aide desquels il a pu reconstruire presque jour par jour le règne du duc d'Anjou. Quelle était la situation de la Pologne au milieu du seizième siècle? Comment

Catherine de Médicis fut-elle amenée à briguer cette couronne pour son fils bien-aimé? Par quels artifices Jean de Monluc, évêque de Valence, réussit-il à convaincre les magnats de Cracovie de la supériorité de son client? Quel fut le retentissement de la Saint-Barthélemy dans le nord de l'Europe? Toutes ces questions si nouvelles pour nous sont traitées par le marquis de Noailles avec une sûreté de critique et une abondance de détails qui laisse peu de points obscurs. Puis il raconte les élections de Varsovie, le voyage de Henri de Valois, son arrivée en Pologne, son regne de quelques mois, sa fuite aventureuse en Allemagne, fuite sans précédents peut-être et qui n'a pas été imitée; ce n'est pas pour échapper à l'honneur de régner que les souverains quittent leur capitale. Çà et là le récit est semé de considérations, d'aperçus politiques toujours justes, toujours présentés avec sobriété et qui rapprochent le seizième siècle de nos temps troublés.

ALPHONSE DE RUBLE.

192. — ORDINAIRE. Deux époques militaires à Besançon et en Franche-Comté, 1674-1814; par Léon Ordinaire, capitaine d'artillerie. 2 vol. In-8, VIII-233 p. et 1 plan. Besançon, Turbergue.

193. — PAGÈS. Amadis de Gaule; par Alphonse Pagès. In-18, 178 p. Paris. Lib. de l'Académie des bibliophiles.

194. — PARENTY. Les anciennes corporations d'arts et métiers de la ville d'Arras; par Auguste Parenty. In-8, 95 p. Arras, Rousseau Leroy; Topino; Paris, Putois-Cretté.

195. — PARIS (Paulin). Les Romans de la table ronde mis en nouveau langage et accompagnés de recherches sur l'origine et le caractère de ces grandes compositions; par Paulin Paris, membre de l'Institut T. 1. Joseph d'Arimathie. Le Saint-Graal. In-18 jésus, 334 p. Paris, Techener.

(Cet ouvrage sera publié en 4 volumes accompagnés de fig. gravées à l'eau-forte, d'après les anciennes miniatures des plus beaux manuscrits.)

196. — PÉCHEUR. Annales du diocèse de Soissons; par l'abbé Pécheur, curé de Fontenoy. T. 2. In-8, 666 p. Soissons, Morel; Paris, Dumoulin.

197. — PERRET DE LA MENUE. Recherches historiques

sur le château du Perron à Oullins, et sur les faits principaux relatifs aux familles qui le possédèrent; par M. Emile Perret de la Menue, architecte. In-8, 37 p. Lyon, imp. Vingtrinier.

198. — POGGE. Les bains de Bade au XV[e] siècle; par Pogge. Scène de mœurs traduite en français pour la première fois par Antony Meray. In-18, 46 p. Paris, lib. de l'Académie des bibliophiles.

199. — POMPONNE (de). Mémoire du marquis de Pomponne, ministre secrétaire d'Etat au département des affaires étrangères, publiés d'après un manuscrit inédit de la bibliothèque du Corps législatif; par J. Mavidal. 2 vol. In-8, XVIII-1145 p. Paris, Huet.

(Tome 1. Ambassade en Suède. Tome 2. État de l'Europe, 1614 à 1680.)

200. — PRAROND. Quelques faits de l'histoire d'Abbeville, tirés des registres de l'échevinage, suivant des notes de la main de M. Traullé, mises en ordre, complétées et publiées par E. Prarond. In-12, 203 p. Paris, Dumoulin.

201. — QUICHERAT. De la formation française des anciens noms de lieu, traité pratique suivi de remarques sur des noms de lieu fournis par divers documents; par J. Quicherat, professeur à l'École impériale des chartes. In-8, 176 p. Paris, Franck.

202. — RAVAISSON. Archives de la Bastille, documents inédits, recueillis et publiés par François Ravaisson, conservateur adjoint à la bibliothèque de l'Arsenal. Règne de Louis XIV (1661). In-8, XXXII-467 p. Paris, Durand et Pédone-Lauriel.

203. — Recueil de chartes originales de Joinville, en langue vulgaire, publié par M. N. de Wailly, membre de l'Institut. In-8, 56 p. Paris, imp. Lainé et Havard.

(Extrait de la Bibliothèque de l'École des chartes, 6[e] série, tome 3.

204. — ROBILLARD DE BEAUREPAIRE (de). L'entrée de

François Ier, roi de France, dans la ville de Rouen, au mois d'août 1517; réimprimé d'après deux opuscules rarissimes de l'époque, et précédé d'une introduction; par Charles de Robillard de Beaurepaire. Petit in-4, LV-34 p. Rouen, imp. Boissel.

(Publié par la Société des bibliophiles normands.)

205. — ROBILLARD DE BEAUREPAIRE (de). Les Tavernes de Rouen au XVIe siècle; publié d'après un opuscule rarissime de l'époque; avec une introduction par Ch. de Robillard de Beaurepaire. Petit in-4, XXVIII-19 p. Rouen, imp. Boissel.

206. — ROESSLER. Tableau archéologique de l'arrondissement du Havre, par classes de monuments et par époques successives; par Charles Rœssler, de la Société française d'archéologie. Orné de 4 pl. In-8, 115 p. Paris, Didron.

207. — STEENACKERS. Agnès Sorel et Charles VII, essai sur l'état politique et moral de la France au XVe siècle; par F. F. Steenackers, membre de la Société de l'histoire de France. In-8, 428 p. et portr. Paris, Didier.

208. — TARBOURIECH. Bibliographie politique du département du Gers pendant la période révolutionnaire; publiée pour la première fois, d'après les imprimés et les documents authentiques; par Amédée Tarbouriech, archiviste du Gers. 2e *tirage*, avec additions et corrections nouvelles. In-8, 74 p. Paris, Aubry.

209. — TOPIN. L'Europe et les Bourbons sous Louis XIV. Affaires de Rome. Une élection en Pologne. Conférences de Gertruydenberg. Paix d'Utrecht; par Marius Topin. In-8, VII-436 p. Paris, Didier et Cie.

Imprimerie générale de Ch. Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris.

ANNUAIRE-BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

PREMIÈRE PARTIE.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

TENUE LE 5 MAI 1868

Aux Archives de l'Empire, dans la salle des cours de l'École des chartes,
à trois heures et demie,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. GUIZOT, PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 9 juin 1868.)

Discours de M. Guizot, président. (Voir p. 83.)

M. J. Desnoyers, secrétaire, lit son rapport annuel sur les travaux et les publications de la Société depuis la dernière assemblée générale tenue en mai 1867. (Voir p. 88.)

M. Anatole de Barthelemy lit, en son nom et au nom de M. E. Aubert, le rapport des censeurs sur les comptes des recettes et des dépenses de la Société pendant l'année 1867. (Voir p. 130.)

M. le président soumet au vote de l'assemblée les conclusions de ce rapport, approuvant la gestion de M. le tréso-

rier pendant le dernier exercice. Ces conclusions sont adoptées par l'assemblée.

M. J. Quicherat lit la première partie d'un mémoire sur l'*Histoire de l'industrie et des industriels de la Laine en France, depuis les temps les plus reculés.*

M. Ch. Read lit une notice sur un *Pamphlet politique du seizième siècle*, récemment acquis par la Ville de Paris. (Voir p. 134.)

Élections.

L'assemblée procède, par la voie du scrutin, à l'élection de douze membres de son Conseil administratif, tant pour se conformer à l'article du règlement qui prescrit le renouvellement annuel du quart des membres du Conseil, que pour remplacer quatre de ses membres décédés depuis sa dernière assemblée générale, savoir :

MM. le duc de Luynes, le duc de Fezensac, Taillandier et Vallet de Viriville.

Sont réélus à la majorité des suffrages,

MM. De Beaucourt.
Bellaguet.
Bordier.
De Bouis.

MM. L. Delisle.
Guessard.
Duc de la Trémoille.
Comte de Montalembert.

MM. Jourdain, Le Roux de Lincy, A. de Barthelemy et Boutaric sont élus en remplacement des quatre membres décédés.

Plusieurs voix se sont portées sur MM. Egger et Luce.

MM. Aubert et O. de Watteville sont élus aux fonctions de Censeurs.

Membres nouveaux.

M. le président proclame membres, après avoir soumis leur nomination à l'approbation de l'assemblée :

1550. M. Armingaud, professeur au collége Rollin, rue Cassette, 17; présenté par MM. Gérardin et Bellaguet.

1551. M. Moland, homme de lettres, boulevard Montparnasse, n°...; présenté par MM. Gérardin et Oger.

1552. M. Carsignol, avocat à Lyon, 26, place Bellecourt; présenté par MM. Boulatignier et Pascalis.

Ouvrages offerts

De la part de M. Haussmann, Préfet de la Seine et de la Commission des travaux historiques de la ville de Paris :

Les deux volumes suivants, publiés sous ses auspices et sous la direction de cette Commission.

Histoire générale de Paris. — Les anciennes Bibliothèques de Paris, Églises, Monastères, Collèges, etc., par M. Alfred Franklin. Paris, Impr. impér., 1867, 1 vol. in-4 de XXIII-422 pp., avec un grand nombre de gravures.

Id. — *Paris et ses historiens aux quatorzième et quinzième siècles. Documents et écrits originaux recueillis et commentés* par MM. Le Roux de Lincy et L. M. Tisserand. Paris, Impr. impér., 1867, 1 vol. in-4 de XXXVI-662 pp., avec 38 planches et 50 gravures sur bois.

La séance de l'Assemblée est levée à six heures.

Discours de M. Guizot, président de la Société de l'Histoire de France, prononcé a l'Assemblée générale du 5 mai 1868.

Messieurs,

L'an dernier, quand vous m'avez appelé à l'honneur de vous présider, mes premières paroles au milieu de vous ont été des paroles à la fois de reconnaissance et de tristesse ;

j'étais profondément touché de votre choix; je regrettais vivement d'avoir à succéder à un ancien, intime et fidèle ami. Aujourd'hui, mes paroles sont tristes encore, mais autrement et inégalement; ce n'est plus un vif regret personnel, ce sont les regrets généraux de notre Société que j'ai à vous exprimer.

Depuis notre dernière assemblée générale votre Conseil a perdu quatre de ses membres, quatre hommes distingués et rares, à des titres divers, et qui étaient pour nous à la fois d'utiles collaborateurs et une belle parure. Je prends un mélancolique plaisir à les nommer tout de suite et tous ensemble, M. le duc de Luynes, M. le duc de Fezensac, M. Taillandier, M. Vallet de Viriville. Leurs noms pourraient suffire à l'honneur de leur mémoire, et je n'ai garde de songer à vous raconter ici avec détail leur vie et leurs travaux; mais je leur dois et je vous dois de rappeler, au sein de cette Société qui les honorait et qu'ils honoraient, le noble emploi qu'ils ont fait du temps qu'ils ont passé sur la terre, les services qu'ils ont rendus à l'étude qui nous est chère, et les traces d'active et salutaire influence qu'ils ont laissées parmi nous en nous quittant. Notre excellent et infatigable secrétaire général, M. Jules Desnoyers, m'a rendu ce travail facile; j'ai là, de sa main, des notes précises et complètes sur la vie et les œuvres des honorables confrères que nous regrettons; je ne veux, en ce moment, que résumer ces faits et indiquer, tel qu'il m'apparaît, leur vrai caractère.

Le nom de M. le duc de Luynes réveille à la fois deux sortes de souvenirs également beaux et honorables, ceux de sa vie et ceux de sa mort. Sa vie a été dévouée à la culture, pour lui-même, et à la protection, pour les autres, des lettres, des sciences, des arts, de toutes les nobles et libérales occupations de l'esprit humain. Il n'était pas un simple et généreux amateur; il étudiait, il travaillait pour son propre compte; il reste de lui, dans l'archéologie, la numismatique, l'histoire, de nombreuses et interessantes dissertations. Mais il a fait faire bien plus encore qu'il n'a fait; il a encouragé, protégé, rendu possibles de grandes publications historiques et archéologiques, par exemple celles qu'a exécutées M. Huillard-Bréholles pour les documents relatifs à la querelle entre le sacerdoce et l'Empire, sous les règnes de

l'empereur Frédéric II et de la maison de Hohenstauffen. M. le duc de Luynes a patronné en même temps les chefs-d'œuvre du pinceau de M. Ingres et les fouilles aussi ingénieuses que savantes de M. Mariette en Égypte. Il a entrepris et exécuté lui-même ce voyage en Palestine et sur la mer Morte qui a révélé et fait entrevoir tant de curieux résultats. Qui ne sait le magnifique don de ses grandes collections qu'il a fait à la Bibliothèque impériale, dans la prévoyante pensée de les conserver complètes et de les livrer au public tout entier? Telle a été sa vie littéraire et savante. Que dirai-je de sa vie morale et religieuse? Ce Mécène des lettres et des arts est allé à Rome soutenir la cause de l'Église catholique, et en même temps qu'il faisait cet acte de zèle chrétien, il a fait acte d'humanité philanthropique : le grand seigneur a donné sa place dans sa propre voiture et son manteau à un pieux blessé qui en avait plus besoin que lui, et il est mort de la maladie que lui a suscitée son généreux dévouement. Qu'eût pensé et dit, messieurs, le fondateur de sa maison, le favori de Louis XIII, le connétable Albert de Luynes, si on lui eût prédit ce que serait et ferait ainsi, plus de deux siècles après lui, l'un de ses descendants? Il eût été probablement un peu surpris, mais il n'aurait pu s'empêcher de reconnaître qu'il y avait là, pour son nom, une nouvelle et belle illustration.

En passant de M. le duc de Luynes à M. le duc de Fezensac, je me trouve en présence d'une toute autre vie et de tout autres mérites. Vous vous rappelez tous, messieurs, l'assiduité de ce noble vieillard à nos séances et l'intérêt qu'il prenait à nos travaux. Je puis bien l'appeler un vieillard, car il avait plus de quatre-vingts ans, et je suis à peu près aussi vieux que lui. Eh bien! messieurs, ce vieillard, ami si vif de l'histoire de France, était un soldat, un héros de notre histoire contemporaine. En 1804, il s'enrôla volontairement et mena la rude vie de simple soldat au camp de Boulogne, sous les tentes de l'armée qui devait aller gagner la bataille d'Austerlitz. En 1812, il était colonel du 4ᵉ régiment de ligne dans la campagne de Russie et il conduisit, il maintint son régiment, tout ce qui resta de son régiment dans la désastreuse retraite de cette époque, donnant l'exemple de la fermeté, de la sérénité, du courage

tranquille au milieu des plus cruelles souffrances et des plus navrants spectacles. Le héros de cette sinistre campagne, le guerrier indomptable qui, en arrivant à Wilna, disait à un de ses amis qui ne le reconnaissait pas sous ses traits fatigués et ses vêtements délabrés : « Je suis l'arrière-garde de la grande armée, » le maréchal Ney rendit au colonel Fezensac le plus honorable témoignage et le signala à l'empereur Napoléon comme l'un des plus vaillants chefs, peut-être l'un des maréchaux futurs de son armée. L'année 1830 trouva M. de Fezensac lieutenant-général; mais si la guerre l'avait illustré, la paix ne le laissa pas oisif. En 1838 et 1839, il alla comme ambassadeur à Madrid, et dans une situation diplomatique délicate, il se conduisit avec autant de mesure et de bon esprit qu'il avait montré de bravoure et de solidité dans la vie guerrière. Il a écrit sur sa retraite de Russie un mémoire imprimé seulement d'abord à un petit nombre d'exemplaires, et plus tard les souvenirs personnels de toute sa vie militaire, dans lesquels ce premier mémoire se trouve compris et qui sont un livre remarquable par la forte simplicité du récit, vrai et vif sans ornement, image fidèle du caractère et du tour d'esprit de ce soldat lettré et modeste, homme de guerre et homme du monde, sans prétention d'aucun genre et qui connaissait aussi bien et aimait tout autant la littérature française que l'histoire de France. J'ai souvent entendu le duc de Fesenzac citer des vers de Corneille ou de Molière et des maximes de la Bruyère ou de la Rochefoucauld avec autant d'exactitude et de goût que les souvenirs militaires de sa propre vie.

La vie des deux autres membres que nous regrettons, M. Taillandier et M. Vallet de Viriville, a été bien plus étrangère aux événements de notre temps, plus exclusivement littéraire et savante que celle des ducs de Luynes et de Fezensac. M. Taillandier a été magistrat et membre de la Chambre des députés en même temps que laborieux et érudit. Ses travaux sur tel ou tel point de notre histoire et de notre législation ont été plus variés qu'originaux et féconds. Il y en a deux pourtant qui ont une véritable importance. Il a donné une édition encore incomplète des OEuvres du chancelier de l'Hôpital et publié sur sa vie une notice intéressante, quoique insuffisante pour un tel sujet. Le chan-

celier de l'Hôpital n'est pas seulement le plus grand nom de la grande magistrature française; il a été encore le plus grand politique de son temps, grand par des vues pleines d'avenir comme par la sagesse et la vertu pratique dans le siècle le plus orageux et le plus corrompu de notre histoire. C'est lui qui a, le premier, fortement entrepris et poursuivi, d'une part, la réforme de notre législation civile, d'autre part l'introduction de la liberté religieuse dans notre législation politique. Le grand et judicieux parti du seizième siècle, qui ne voulait ni du joug espagnol ni de l'inquisition, qui prétendait être national en devenant un peu libéral, et qui a fini par triompher dans la personne et le gouvernement de Henri IV, le parti qu'on appela des *politiques* avait dans ses rangs de grands seigneurs, des guerriers célèbres, aucun homme comparable au chancelier de l'Hôpital pour l'élévation de l'esprit, l'habileté honnête et la vertu persévérante au milieu de la corruption et des mobiles perfidies de la cour de Catherine de Médicis. M. Taillandier a eu le mérite d'entrevoir ce que valait ce grand homme et de lui faire faire un pas dans notre histoire vers son juste rang. Il a eu aussi un mérite analogue pour un homme d'un ordre inférieur, quoique distingué et honorable; il a recueilli et publié en vingt volumes le *Cours d'études historiques* de M. Daunou, érudit savant et éclairé, l'un des plus habiles représentants de cette école historique et philosophique du dix-huitième siècle qui a eu pour chefs et modèles en Angleterre Robertson, Hume et Gibbon, en France Voltaire, et qui, malgré ses erreurs passionnées, a fait faire à la liberté et à l'étendue d'esprit dans l'histoire de si notables progrès.

M. Vallet de Viriville a été l'un des membres les plus actifs et l'un des types les plus naturels, les mieux appropriés d'une Société comme la nôtre. Sa vie entière a été consacrée aux études et aux travaux sur l'histoire de France. Il a commencé sa carrière comme élève de l'École des Chartes; il l'a continuée comme professeur dans cette même école. Il a mis en pratique, comme archiviste, ce qu'il avait appris comme élève et ce qu'il a enseigné comme professeur. Il a abordé et éclairé une foule de questions grandes ou petites et engagées de près ou de loin dans notre histoire nationale. Son principal ouvrage est l'*Histoire de Charles VII*,

en trois volumes, travail solide sans qu'on puisse dire qu'il est complet et définitif, et qui a mérité d'obtenir de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en 1864, le second prix, et en 1865, quand il a été terminé, le premier prix Gobert.

Je m'arrête, messieurs, quoique je vous aie déjà retenus longtemps et que je pusse vous retenir fort longtemps encore, sans les épuiser, sur les quatre vies dont je vous ai entretenus. Ces vies sont un beau témoignage et un noble échantillon de l'état actuel des études historiques parmi nous, surtout quant à l'histoire de France. Cette grande histoire a été et est encore, de nos jours, l'objet de grands ouvrages : les uns systématiques et brillants, je pourrais dire bruyants et guerroyants au service de telle ou telle idée spéciale, de tel ou tel parti politique; les autres modestes et étrangers à tout système, à tout parti. Quelque divers et inégaux qu'ils soient, tous ces travaux honorent grandement notre époque et font faire, à la connaissance et à l'intelligence du passé de notre patrie, des progrès qui ne seront pas sans fruit, je l'espère, pour son avenir.

M. Jules Desnoyers va vous faire connaître avec détail, messieurs, l'état actuel des travaux et des affaires, des espérances et des besoins de notre Société.

Rapport sur les travaux de la Société de l'Histoire de France depuis sa dernière assemblée générale, en mai 1867, lu à la séance du 5 mai 1868, par M. J. Desnoyers, secrétaire de la Société.

Messieurs,

En se réunissant de nouveau pour son assemblée générale, dans ce palais des sources les plus pures et les plus abondantes de l'histoire, dans cette salle où sont enseignées par de savants professeurs les doctrines les plus propres à éclairer et à diriger dans les voies difficiles de l'érudition, la Société de l'Histoire de France a un premier devoir à remplir. Vous ne me désapprouverez pas si, au nom de votre Conseil administratif, je fais précéder l'exposé de vos

propres travaux, pendant l'année qui vient de s'écouler, de l'expression de notre reconnaissance envers le savant directeur général des Archives de l'Empire qui depuis longtemps nous accorde, pour toutes nos réunions et pour notre bibliothèque, une si bienveillante hospitalité.

M. le marquis de Laborde avait désiré et espéré vous recevoir plus dignement encore cette année, en consacrant à notre réunion une des salles du magnifique Musée historique de paléographie, de diplomatique, de sigillographie, qu'il a eu tant de bonheur à former. Dans ce Musée, vous le savez, messieurs, sont exposés et classés dans leur ordre chronologique les chartes les plus curieuses, les documents originaux les plus remarquables, les autographes des personnes les plus éminentes, et y prendra bientôt place cette admirable collection d'empreintes de sceaux, commencée par les soins et sous la savante direction de M. N. de Wailly, quand il était chef de section aux Archives, et considérablement augmentée pendant l'administration de M. de Laborde. Le temps a manqué aux préparatifs nécessaires, et après avoir annoncé au Conseil ses intentions, M. de Laborde m'a chargé de vous exprimer ses regrets de n'avoir pu les réaliser. La Société ne lui en doit pas moins de nouveaux remercîments; ils sont d'autant plus justement mérités que M. de Laborde n'a pas seulement témoigné ses profondes sympathies pour les études historiques par la création de son Musée, par l'hospitalité accordée à la Société de l'Histoire de France; il a facilité, de tous les moyens en son pouvoir, la mise en lumière des précieux documents confiés à son administration, la publication des inventaires des fonds les plus importants des Archives, les Inventaires du Trésor des Chartes, de la Maison ducale de Bourbon, du Parlement, des Monuments historiques des rois de France, de la Collection des sceaux et enfin des plus intéressants documents du Musée lui-même. S'il n'est pas donné à M. de Laborde de mettre la dernière main à ces nombreux monuments de son infatigable dévouement aux études historiques, il leur aura du moins rendu un grand service dont la Société de l'Histoire de France, qui a tant besoin de puiser à ces sources, doit lui être reconnaissante.

De ces grandes collections, si rapidement et si largement

exécutées et mises au jour, grâce à la collaboration de coopérateurs instruits et dévoués, il y a sans nul doute une grande distance aux modestes et lentes publications de la Société de l'Histoire de France. Mais nous aussi, nous avons le droit de nous enorgueillir d'avoir pu, sans secours étrangers, à l'aide de la seule initiative personnelle et du concours désintéressé de véritables amis des études historiques appartenant à tous les rangs, unis entre eux par les seuls liens d'un goût commun pour les monuments de nos annales nationales, continuer avec persévérance une œuvre à laquelle un grand avenir est réservé, œuvre qui se compose déjà de plus de cent volumes choisis et appropriés aux différentes périodes de l'histoire de France et dont les vides se combleront successivement. Depuis votre dernière assemblée, les impressions ont suivi leur cours, trop lentement sans doute, puisque les deux derniers volumes de 1867 vous ont été distribués seulement vers la fin de cette même année et que vous n'en avez encore reçu aucun pour l'exercice courant. Toutefois, que ces retards ne vous effrayent pas; c'est seulement un retard de jouissance, comme on pourrait dire dans d'autres associations moins littéraires. Nous avons en ce moment sous presse tous les volumes destinés à l'exercice de 1868, l'impression de quelques-uns est fort avancée, et très-prochainement les manuscrits de plusieurs volumes destinés à l'exercice de 1869 doivent être déposés et livrés à l'imprimerie.

Ayant eu l'honneur, dans mes rapports précédents, de vous présenter, messieurs, l'analyse de quelques-uns des volumes qui vous ont été distribués l'an dernier, je me bornerai à vous en rappeler les titres, et je n'entrerai dans quelques détails sur ceux de l'exercice courant qui en seraient les suites, que pour vous en signaler les progrès nouveaux; je ne m'étendrai plus longuement que sur ceux-là dont la publication a été décidée depuis votre dernière assemblée générale.

Les volumes qui ont représenté la souscription de l'année 1867 et qui vous sont tous distribués sont :

1. Le neuvième et dernier des *Mémoires de D'Argenson*, par M. Rathery;

2. Le troisième de *Brantôme*, par M. L. Lalanne;
3. Les *OEuvres historiques de Suger*, par M. Lecoy de la Marche;
4. Le troisième volume des *Mémoires de Monluc*, par M. de Ruble.

Les volumes de l'exercice de 1868 seront:

1. Les *Chroniques monastiques d'Anjou*, par M. Marchegay;
2. Le premier volume des *Mémoires et Correspondance de Mme de Mornay*, par Mme de Witt;
3. Le quatrième volume de *Brantôme*, par M. L. Lalanne;
4. Le premier volume de *Froissart*, par M. Siméon Luce.

Pour l'année 1869, le Conseil a décidé à peu près, sauf des retards qui forceraient de substituer aux volumes désignés d'autres volumes tenus en réserve, particulièrement les *Chroniques de S. Martial de Limoges*, par M. Duplès-Agier, et les *Mémoires de Bassompière*, par M. le marquis de Chantérac, le choix des ouvrages suivants:

1. Le quatrième volume de *Monluc;*
2. Le deuxième volume des *Mémoires et Correspondance de Mme de Mornay*;
3. Le deuxième volume de *Froissart*;
4. Le cinquième volume de *Brantôme.*

A l'égard des volumes de l'année 1867, je me bornerai à vous rappeler, messieurs, que les deux premiers, dont l'impression a marché régulièrement, *D'Argenson* et *Brantôme*, vous sont depuis longtemps distribués, qu'ils vous sont également bien connus et que vous avez pu apprécier de nouveau, en même temps que l'intérêt si divers de ces deux ouvrages, le zèle et le savoir de leurs éditeurs.

Le troisième, c'est-à-dire les *OEuvres historiques de Suger*, dont la publication avait été confiée, en 1840, à M. Yanoski, puis, après sa mort, en 1844, à M. l'abbé Arnaud, qui s'en occupa d'abord avec un grand zèle mais fut obligé, par des maladies successives, de l'interrompre et enfin de l'abandonner définitivement, a été, vers le commencement de 1867, remis aux soins de M. Lecoy de la Marche. Celui-ci a

ajouté aux premiers travaux de M. l'abbé Arnaud, auquel il s'est fait un devoir de rendre justice, les fruits de ses propres recherches : une collation nouvelle de tous les textes et la rédaction de sommaires analytiques que le Conseil a préférés à une traduction déjà en partie faite, mais qu'il eût fallu modifier notablement et qui eût doublé l'étendue de l'ouvrage. Le nouvel éditeur a aussi reproduit quelques documents importants relatifs aux jugements portés sur Suger par ses contemporains; il a enfin apporté à cette publication une activité qui n'a point préjudicié au mérite de l'œuvre. Tous les écrits de Suger ont, comme vous le savez, un double intérêt historique pour le douzième siècle. Non-seulement ils émanent d'un témoin oculaire, mais aussi d'un grand personnage, d'un ministre de deux rois, Louis VI et Louis VII, dont Suger fut l'ami, le conseiller, en un mot, du chef de la célèbre abbaye de Saint-Denis. Il en a retracé l'histoire pendant son administration, avec tous les détails de la construction de son église, détails qui sont d'un grand intérêt pour l'histoire des arts au moyen âge, de même que sa vie de Louis le Gros fournit les renseignements les plus instructifs sur la féodalité du douzième siècle, sur l'ambition des barons, sur l'autorité si précaire et si restreinte des rois de France et sur les premiers efforts d'indépendance des communes. La reproduction ou l'analyse de toutes les lettres de Suger qui sont parvenues jusqu'à nous; plusieurs chartes, copiées et collationnées sur les originaux eux-mêmes conservés aux archives de l'Empire; la vie de Suger, par un ancien moine de son abbaye, le frère Guillaume, qui fut probablement son secrétaire : tels sont les documents nombreux et variés qui, avec les principaux écrits de Suger, composent ce volume, consacré à l'un des hommes les plus éminents, à l'un des historiens les mieux informés, du douzième siècle. Une notice succincte, mais dont la précision ne laisse rien à désirer, complète cet ouvrage et en facilite l'étude.

Monluc. — Le troisième volume des *Mémoires et Correspondance de Blaise de Monluc*, qui vous a été distribué pour complément de la souscription de 1867, termine la première partie des œuvres de ce grand capitaine français du seizième siècle, mais non encore, ainsi que vous l'annonçait

le titre de l'ouvrage, tous les souvenirs historiques qu'il nous a laissés. Sa correspondance tiendra en effet, à côté des Mémoires, une notable place et contribuera beaucoup à les contrôler et à les éclairer. Mais avant de vous signaler le caractère de ces lettres, je vous rappellerai en peu de mots, messieurs, la place que tient ce troisième volume dans l'ensemble des événements retracés par les Mémoires ou *Commentaires* de l'auteur. Ils embrassent, comme vous savez, la plus grande partie du seizième siècle. Monluc, né en 1501 ou 1502, engagé comme archer dans l'armée française d'Italie, vers 1520, à l'âge de dix-huit ans, prit part à toutes les guerres de François Ier, d'Henri II, de Charles IX, et ne se reposa de sa longue carrière militaire que sous Henri III qui le fit maréchal de France. Les deux premiers volumes des Mémoires le montrent habituellement dans les expéditions hors de France, depuis la bataille de Pavie (1525), au siége de Rome et à l'expédition de Naples (1527), à la glorieuse bataille de Cerisolles en 1544, jusqu'en 1555, au commandement de la ville de Sienne, dont la défense acharnée pendant six mois fut surtout l'origine de sa réputation militaire. Il rentre en France en avril 1555, prend part à la guerre de Lorraine, et au commencement de 1561 est nommé par Charles IX gouverneur de la Guyenne et commandant des troupes envoyées pour apaiser les soulèvements politiques et religieux de cette province.

Le récit de ces dramatiques et terribles événements, commencé dans la seconde partie du deuxième volume, remplit entièrement le troisième, jusqu'à la retraite de Monluc en 1570, époque où il dicta la plus grande partie de ses Mémoires, qu'après un retour momentané à l'armée en 1573, il termina de 1574 à 1577, date de sa mort.

C'est surtout la narration de cette déplorable guerre fratricide en Guyenne et dans les provinces voisines qui est d'un intérêt plus vif pour des lecteurs français. On vit sur les lieux, au milieu des partis opposés, on est témoin des événements; le pillage des villes, l'incendie et la destruction des châteaux, le supplice des vaincus offrent un tableau qui laisse à peine la liberté d'esprit et l'impartialité suffisantes pour démêler chez le capitaine, commandant ces dures exécutions, l'accomplissement aveugle d'ordres supérieurs, et par reconnaître la soumission de révoltés contre

l'autorité royale plutôt que la violence exercée contre des dissidents religieux. Cependant, ainsi que l'a remarqué le nouvel éditeur, la lecture attentive des Mémoires permet de diminuer sensiblement la part d'accusations qui pèse sur leur auteur et plus d'une fois on y rencontre, avec quelque consolation, des témoignages de modération et d'adoucissement pendant et après la victoire. C'est ce que confirmera mieux encore la lecture de la Correspondance qui reste à publier pour compléter cette œuvre historique.

Lorsque M. de Ruble commença, en 1863, la publication des *Mémoires de Monluc*, il n'avait encore réuni que dix-sept lettres inédites, qui devaient être jointes, en appendice, au texte des Mémoires. C'était une utile, mais bien modeste adjonction. Depuis lors, grâce à son zèle persistant, à ses recherches dans les divers fonds de la Bibliothèque impériale et des Archives de l'Empire, dans les principales villes de l'ancienne Guyenne, et même au *British Museum*, le nombre des lettres de Monluc s'est considérablement accru. La généreuse communication que M. le comte de la Ferrière a bien voulu faire à M. de Ruble et à la Société de l'Histoire de France des copies de soixante-treize autres lettres adressées, de 1562 à 1574, à la reine Catherine de Médicis et au roi Charles IX, conservées dans la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg, où il les avait reconnues pendant une mission littéraire dont les résultats importants ont été publiés, a été une nouvelle source de richesses. De telle sorte qu'aujourd'hui, au lieu de dix-sept lettres, M. de Ruble en possède deux cent quatre-vingt-dix-sept, toutes inédites, sauf quatorze. Un pareil trésor présente un complément si utile des Mémoires que l'éditeur de Monluc n'a pas hésité à proposer au Conseil l'adjonction d'un cinquième volume aux quatre dont l'ouvrage devait primitivement se composer. Le Conseil, persuadé qu'il serait regrettable de ne point profiter de documents intéressants si laborieusement recueillis, a fait droit à la demande de M. de Ruble.

Le caractère des lettres de Monluc diffère, en effet, notablement de celui qu'offrent la plupart des correspondances politiques et officielles du seizième siècle, trop souvent d'un laconisme désespérant et d'une réserve qui se traduit le plus habituellement par ces mots : « Je vous prie d'écouter le présent porteur et de le croire sur parole. »

Le défaut de notre grand capitaine n'est pas la réserve, et je ne crois pouvoir mieux vous donner, messieurs, un avant-goût de cette correspondance qu'en empruntant au savant éditeur lui-même le jugement qu'il en exprime.

L'esprit fougueux de Monluc éclate dans toutes ses lettres; les neuf dixièmes appartiennent à la période de la guerre civile et contiennent le récit de quelque incident de cette époque tourmentée. Ici Monluc raconte le sac d'une ville, le massacre de prisonniers, un combat, le supplice d'un ministre. Ces récits sont écrits au lendemain d'une bataille, sur des ruines fumantes, sans phrases. Avant de dépouiller ses armes, le capitaine auteur a pris la plume; son style porte l'empreinte de la lutte et respire toute la fureur des guerres civiles. Il y a là un tableau pris sur le vif, une peinture des hommes du seizième siècle que ni les ouvrages de seconde main, ni même leurs Mémoires ne remplaceront jamais.

D'autres lettres, en plus petit nombre, représentent Monluc pendant les rares intermèdes de paix du règne de Charles IX. Elles sont adressées à des seigneurs de Guyenne ou à des prélats voisins. On se réjouit de la paix, on prépare des parties de chasse, on songe à faire bonne chère, à manger des truffes. Ces lettres sont de petits tableaux d'intérieur qui intéressent ceux qui se préoccupent des mœurs de nos pères. Certaines lettres offrent un Monluc tout nouveau: l'auteur des Commentaires, invoquant son expérience personnelle, conseille plus d'une fois la tolérance au roi. En 1573, il rédige un Mémoire développé en faveur de la paix et du libre exercice des deux religions. Après les ardeurs de la lutte, le grand guerrier regrettait les odieux résultats de la guerre civile, et conseillait des mesures pacifiques; c'est ce qu'une lecture attentive des Mémoires permettait de prévoir.

Deux faits d'un intérêt général pour l'histoire du règne de Charles IX sont racontés dans ces lettres. Le premier est l'expédition de Madagascar, mystérieusement préparée par le fils de Monluc en 1567, bornée à un débarquement à Madère, dont aucun historien ne paraît avoir soupçonné le but probablement commercial, et à laquelle il n'a manqué que le succès. Le second est l'expédition du Béarn en 1569, dont M. de Ruble a déjà signalé l'importance. Cette

année 1569, fatale aux catholiques dans le midi, comprend à elle seule quatre-vingts lettres où tous les incidents de la guerre sont présentés jour par jour, tantôt avec accablement et terreur, tantôt d'un ton victorieux. Monluc paraît tout entier dans cette correspondance, avec ses faiblesses, son dévouement au roi, ses rapports inexplicables avec la cour d'Espagne, son ardeur belliqueuse et ses demandes continuelles de faveurs.

De ces lettres, M. de Ruble ne publiera que celles qui sont inédites; les quatorze qui ont été déjà imprimées figureront à leur date sous forme de sommaires analytiques, ainsi que plusieurs autres documents sans importance; mais il y ajoutera le testament de Monluc, son contrat de mariage, une table généalogique de sa descendance, rédigée par Baluze, une série de lettres adressées à l'auteur, enfin, une table générale des Mémoires et de la Correspondance.

Cet ensemble remplira largement les deux volumes que M. de Ruble a considérés comme nécessaires au complément de son ouvrage, et justifiera complétement à vos yeux, messieurs, l'extension donnée à cet ouvrage.

Déjà M. de Ruble est prêt à mettre sous presse le quatrième volume, et l'impression pourra être commencée sous peu de temps. Il est inutile de dire qu'on retrouvera dans cette partie la même exactitude rigoureuse qui a présidé à la publication des Mémoires, et qui en fait presque pour la première partie du seizième siècle un monument de la langue autant qu'un monument historique.

Chroniques monastiques d'Anjou. — Après une interruption de plus de dix années, cet ouvrage, qui n'intéresse pas seulement une de nos grandes provinces, mais aussi l'histoire de France et d'Angleterre, par suite des alliances de familles et des guerres internationales, a pu enfin être continué avec une activité et une soigneuse correction des textes, qui répareront, sans nul doute, ces trop longs retards. Le désir exprimé par l'éditeur, M. Marchegay, ancien archiviste d'Angers, bien connu par de nombreuses publications de textes du moyen âge et de savants Mémoires concernant la Vendée, l'Anjou et la Bretagne; le désir, dis-je, de joindre à des textes copiés d'après des manuscrits

conservés dans les bibliothèques de France, d'autres textes existant en Angleterre et en Italie, ou du moins de collationner entre elles des versions différentes, a été, avec la mort de M. Salmon, collaborateur de M. Marchegay, l'une des principales causes de ces trop consciencieuses lenteurs.

Le premier volume de ces documents historiques angevins contenait les chroniques pour ainsi dire civiles et politiques, consistant en textes plus connus, tels que les Gestes des comtes d'Anjou et des seigneurs d'Amboise, et plusieurs autres fragments de chroniques, celle surtout d'un prieur de Loches, concernant les mêmes comtes, l'histoire de Geoffroy duc de Normandie par un moine de Marmoutiers et un fragment de l'histoire d'Anjou par Foulques Rechin. Ces documents, la plupart du XIe ou du XIIe siècle, présentaient plus d'un récit fabuleux et légendaire, mêlé à la narration plus véridique des événements; c'est peut-être même une des causes de la popularité de plusieurs d'entre eux au moyen âge. Il en est autrement des documents qui composent ce second volume. Si, comme la plupart des chroniques monastiques, ils offrent plus de sévérité et même de sécheresse dans le récit des événements, ils présentent aussi une plus rigoureuse exactitude et joignent à l'exposé des faits concernant l'histoire des monastères dans lesquels ils ont été rédigés, depuis le XIe jusqu'au XIVe siècle, des renseignements nombreux concernant aussi l'histoire de Bretagne, de Touraine et très-souvent même l'histoire générale. Ce sont les caractères que l'on trouve dans les treize documents qui doivent composer ce volume, et dont les plus importants sont la chronique de Rainaud, archidiacre d'Angers, dans laquelle on trouve des extraits des chroniques d'Orose, de Frodoard et de quelques autres annalistes anciens; — la grande chronique de saint Aubin d'Angers; — la vie du bienheureux Girard, — les *mauvaises coutumes* du prieuré de Meron, dépendant de la même abbaye; — la chronique et l'obituaire de saint Serge d'Angers; — la chronique du prieuré de l'Evière et de l'abbaye de la Trinité de Vendôme; — deux chroniques de saint Florent de Saumur, et plusieurs histoires des anciens prieurés de ce célèbre monastère; — enfin une chronique de l'abbaye de Maillezais, au diocèse de Poitiers.

L'impression de ce volume est entièrement terminée, moins l'introduction et la table. Un ami de M. Marchegay,

M. Mabille, attaché au département des manuscrits de la Bibliothèque impériale et auteur lui-même d'écrits dont l'érudition a été remarquée, a bien voulu coopérer à la rédaction de cette table, afin d'obvier à quelques difficultés suscitées par l'éloignement du principal éditeur. M. Marchegay considérerait comme un complément utile aux Chroniques d'Anjou, un recueil de chartes originales relatives à cette même province; il n'en a point encore fait l'objet d'une proposition au Conseil.

Le long temps qui s'est écoulé depuis la publication du premier volume de ces Chroniques pouvant en rendre l'acquisition difficile aux sociétaires nouveaux, le Conseil a décidé que le second volume formerait un ouvrage à part qui aurait son titre, son introduction et sa table; et que les mêmes accessoires indispensables seraient aussi rédigés distinctement pour compléter la collection des deux volumes.

Mémoires de Mme Duplessis de Mornay. — Lorsque, l'an dernier, dans cette même assemblée, je vous annonçais, messieurs, au nom du Conseil, l'espérance que le projet, émis puis abandonné par M. Poirson, de publier les Mémoires de Mme de Mornay pourrait être repris dans les conditions les plus favorables, vous partagiez notre espérance : cette espérance est devenue une réalité définitive.

Le caractère de l'ouvrage, le choix du nouvel éditeur, Mme Conrad de Witt, fille de M. Guizot, choix si parfaitement approprié à la nature de ces Mémoires, le choix du commissaire responsable dont la profonde connaissance et l'appréciation supérieure des sources historiques ajouteront une si grande valeur au mérite réel du document, ce sont là, messieurs, autant de motifs de nous rendre certains que les Mémoires de Mme de Mornay formeront un des volumes les plus intéressants et les plus goûtés de notre collection.

Ces récits n'ont-ils pas été, en effet, rédigés par une épouse qui retrace religieusement et respectueusement la grande et honorable vie d'un des hommes les plus éminents du seizième siècle, grand par son caractère, par son savoir, par sa probité politique, sociale et religieuse? N'ont-ils pas été rédigés par une mère qui offre à son fils auquel elle adresse personnellement son récit, avec les sentiments de la foi chrétienne la plus profonde, les exemples du père vivant

encore et lui ayant survécu, comme un modèle de toutes les vertus privées et publiques ? N'ont-ils pas été brusquement suspendus, avant leur achèvement, par la mort prématurée, le 23 octobre 1605, du jeune guerrier pour lequel ils étaient si tendrement composés ? N'ont-ils pas enfin été bientôt tout à fait interrompus et brisés par la mort de celle qui n'eut pas la force de survivre à la perte d'un fils, objet de toutes ses tendresses, de toutes ses préoccupations maternelles, d'un fils qu'elle espérait voir un jour le digne successeur de l'ami dévoué du grand ministre d'Henri IV, du représentant le plus vénéré et le plus sincèrement convaincu de la réforme religieuse au seizième siècle ?

Quels motifs plus réels d'intérêt et plus propres à faire de ce livre une lecture attachante?

Un témoin contemporain, de Liques, l'un des secrétaires ou des intimes de Duplessis de Mornay, qui publia sa vie et ses Mémoires, a jugé ainsi Mme de Mornay : « Et certes je peux dire, sans flatterie, qu'il n'y a point en ce temps de femme plus accomplie en toutes sortes de vertus. Elle avoit un esprit net, un jugement solide, plus que le sexe ne porte, un courage qui ne s'esbranloit de rien, une sévérité contre le vice telle que les plus grands la redoutoyent. Au reste, d'une extrême charité envers les pauvres ; mais entre toutes ces vertus, paroissoit un zèle ardent en ce qui concernoit la gloire de Dieu et l'advancement de l'Eglise [1].... »

Commencés à Saumur, le 25 avril 1595, les Mémoires de Charlotte Arbaleste, seconde femme de Duplessis de Mornay, ont été interrompus en 1606 peu après la mort de son fils unique, engagé au service du prince d'Orange et tué au siége de Gueldres, le 23 octobre 1605. Ils se terminent par quelques lignes de douleur écrites entre la mort du fils et la mort de la mère six mois après.

Ces Mémoires ne renferment pas seulement le récit de la vie de Duplessis de Mornay, mais aussi l'exposé très-impartial et le plus souvent très-émouvant des principaux événements contemporains, soit en ce qui se rapporte à l'état du parti calviniste, soit même en ce qui concerne la situation politique de la France en général.

1. *Histoire de la vie de messire Philippe de Mornay*, par de Liques, in-4, Leyde 1647, p. 30.

Ces Mémoires sont restés très-longtemps inédits, quoiqu'il en existât cependant deux copies authentiques du commencement du dix-septième siècle : l'une, qui paraît être, en grande partie du moins, écrite de la main même de l'auteur, dépendait de la collection des écrits de Duplessis de Mornay, conservés de son vivant dans le château de Saumur dont il était gouverneur, puis transportés à son château de la Forêt-sur-Sèvre, lorsqu'il fut obligé, par ordre de Louis XIII ou par une sorte de transaction politique, de quitter cette résidence; déposés enfin aujourd'hui dans la bibliothèque de l'Université, à la Sorbonne, dont ils sont un des plus précieux ornements. L'autre copie, un peu plus moderne, faite pour l'une des filles de Duplessis de Mornay, alliée à la famille de Montmorency, dont elle porte les armes, a passé de la bibliothèque de M. Monmerqué à la Bibliothèque impériale.

C'est avec le secours d'un seul de ces manuscrits qu'une édition très-fautive des Mémoires de Mme de Mornay fut imprimée en 1824 et forme le premier volume des Mémoires et Correspondance de Duplessis de Mornay, publiée par M. Auguis, avec la collaboration de M. de la Fontenelle de Vaudoré.

Le témoignage porté sur cette édition par les juges les plus compétents et en dernier lieu par M. Poirson, qui l'a souvent citée dans son excellente histoire d'Henri IV, lui laisse une bien médiocre valeur historique. Elle est d'autant moindre que cette édition est restée incomplète et qu'elle ne reproduit qu'une partie des nombreux documents, mémoires et lettres, dont les éditeurs pouvaient disposer, soit d'après les textes originaux eux-mêmes que plusieurs membres de la famille de Mornay leur avaient confiés, ou d'autres existant encore dans les papiers de dom Fonteneau à la bibliothèque de la ville de Poitiers, soit par la reproduction d'une partie des manuscrits de la Sorbonne, soit enfin par la comparaison des nombreux documents publiés dans l'édition originale des écrits divers de Duplessis de Mornay, publiée en 4 vol. in-4, à Leyde, chez les Elzeviers, dans les années 1624, 1625, 1651 et 1652,, par deux de ses anciens secrétaires.

C'est à l'aide des deux manuscrits de la Sorbonne et de la Bibliothèque impériale, soigneusement collationnés et com-

parés au texte publié par M. Auguis, qu'est rédigée la nouvelle édition dont Mme de Witt a bien voulu se charger, avec les conseils de son savant commissaire responsable.

L'impression en est fort avancée et ce volume fera partie de la distribution de 1868. Ce ne sera que le premier de l'ouvrage, car le Conseil a regardé comme une bonne fortune de pouvoir ajouter au texte des Mémoires une nombreuse correspondance de Duplessis de Mornay, de sa femme et de ses enfants, en se bornant toutefois aux lettres de famille, à l'exclusion des lettres politiques ou de polémique religieuse, qui seraient beaucoup plus nombreuses encore, mais étrangères au but que se propose la Société.

Est-il besoin de dire que de toutes parts les dépôts publics et les archives privées se sont ouverts avec empressement pour communiquer les pièces qui paraissaient propres à entrer dans cette édition des Mémoires de Mme de Mornay? Deux sources surtout ont été mises à profit : les archives de famille de M. le duc de la Trémoille, qui se plaît toujours à faire profiter généreusement les études historiques des nombreux documents qu'il possède; puis une bibliothèque de Vendée, celle de M. Audé, dépositaire d'une grande collection de lettres et de mémoires manuscrits de la famille Duplessis de Mornay, qui s'est empressé, sur la demande de M. Guizot, d'autoriser M. Marchegay, notre confrère, son compatriote et son ami, à choisir dans la collection les pièces originales qui seraient jugées de nature a entrer dans l'édition de la Société.

Un sommaire chronologique et analytique aidera à la lecture de ces mémoires et lettres, dont une introduction promise par le commissaire responsable complétera le mérite et l'intérêt. En confiant à une dame cette publication, le Conseil s'est souvenu, messieurs, que deux de vos meilleurs ouvrages, les *Mémoires de Philippe de Commynes* et *les anchiennes Chronicques d'Engleterre par Jehan de Wavrin*, ont été édités par Mlle Dupont. Il s'est aussi souvenu que la Société compte parmi ses membres un assez grand nombre de dames que nos études sérieuses n'effrayent pas.

S'il n'était pas superflu et presque indiscret d'ajouter une garantie personnelle au nom du nouvel éditeur de ces Mémoires, je me permettrais de vous rappeler, messieurs, que Mme de Witt n'en est pas à ses premiers essais historiques.

Sans parler de plusieurs écrits des mieux appropriés à l'éducation des enfants et des jeunes filles, je prendrais plaisir à vous signaler un ouvrage récemment publié par elle sous le titre de *Scènes d'histoire et de famille aux diverses époques de la civilisation, du onzième au dix-huitième siècle*[1]. Ces tableaux variés et animés des influences de plusieurs grands événements historiques sur l'esprit intérieur de la vie domestique et privée sont tracés avec une grande délicatesse de sentiment, rehaussée encore par l'intérêt de la vérité historique présentée à des points de vue nouveaux. Pouvait-il en être autrement à une si bonne école?

Froissart. — Après vous avoir tant de fois communiqué ses espérances, ses regrets, ses déceptions et les combinaisons diverses tentées pour arriver à un bon résultat au sujet d'une édition nouvelle des Chroniques de Froissart décidée depuis l'origine de la Société de l'Histoire de France, votre Conseil administratif se félicite, messieurs, d'être entré dans une nouvelle voie qu'elle espère voir heureusement aboutir.

Vous le pressentiez déjà, l'an dernier, en apprenant la détermination par laquelle le Conseil partageait, en les isolant l'un de l'autre, le travail d'un éditeur du texte, et celui d'un commentateur des Chroniques. Cette distinction présentait sans nul doute d'assez grandes difficultés; le Conseil n'ose pas se flatter encore de les avoir toutes surmontées. Cependant, le choix d'un éditeur actif, zélé, intelligent, ayant déjà fait ses preuves dans l'étude des sources historiques du quatorzième siècle, lui a paru un premier résultat de fort bon augure. Le plan présenté par cet éditeur, M. Siméon Luce, ancien élève de l'École des Chartes, a été comparé et discuté en regard d'autres projets, et adopté par le Conseil. Il consiste à établir le texte de chaque livre des Chroniques d'après le manuscrit qui semble le meilleur et à joindre au texte de ce manuscrit-type les variantes de tous les autres manuscrits qui peuvent présenter quelque intérêt au point de vue historique, en plaçant ces variantes à la fin de chaque volume en les distribuant par chapitres correspondants aux chapitres du texte, mais en se bornant à celles-là seu-

1. 1 vol. in-12, 1868, à la librairie Didier.

lement, et en négligeant les variantes philologiques qui eussent accru considérablement l'étendue de l'ouvrage, sans profit réel pour l'histoire proprement dite. Ces différentes variantes, renvoyées à la fin de chaque volume, seront sans préjudice de très-courtes notes placées en bas des pages, quand l'éditeur les trouvera indispensables à l'éclaircissement du texte, et sans préjudice de sommaires où les noms d'hommes et de lieux altérés dans le texte de Froissart seront présentés sous leur véritable physionomie et traduits en français moderne.

Il eût été sans doute désirable que le texte des quatre livres des *Chroniques* pût être établi d'après un seul et même manuscrit, comme l'avait proposé, il y a quelques années, M. de Laborde dans une notice intéressante que vous avez lue dans le Bulletin de 1864. Malheureusement cette solution paraît impossible, et quelque délicat que soit le choix à faire entre ces différents manuscrits, ce choix a paru préférable à l'adoption d'un manuscrit unique, d'un de ces manuscrits complets contenant les quatre livres, dont la copie postérieure de plus d'un demi-siècle à Froissart représente déjà la physionomie d'une époque différente et ne fournit, pour l'un des livres au moins, que la rédaction la plus imparfaite.

Les motifs qui ont déterminé la décision du Conseil, conformément au plan proposé par M. Luce, ont été exposés dans le rapport présenté par celui-ci au Conseil le 5 novembre 1867, et que vous avez lu dans le Bulletin. Il serait donc superflu de vous les présenter de nouveau. Je me bornerai à vous signaler, messieurs, les premiers pas faits par le nouvel éditeur.

Deux missions successives, aidées et encouragées, l'une et l'autre, par la bienveillance de M. le Ministre de l'instruction publique, ont permis à M. Luce d'étudier sur place en Angleterre, en Italie et en Allemagne plusieurs des plus célèbres manuscrits des Chroniques. Le travail qu'il a fait pendant plusieurs semaines à Rome, dans la bibliothèque du Vatican et dont il apporte les résultats, y a été, grâce à de puissantes recommandations, exceptionnellement favorisé par Mgr le cardinal Antonelli, ministre d'État, et par le R. P. Theiner, le savant préfet des Archives vaticanes.

Un peu plus tard, M. Luce a étudié à Breslau un autre ma-

nuscrit dont l'intérêt avait été pareillement signalé, mais fort exagéré. Il va compléter la comparaison de ces manuscrits étrangers avec ceux de la Bibliothèque impériale et de plusieurs bibliothèques départementales. Peut-être aussi examinera-t-il plus tard un manuscrit des Chroniques dont l'existence a été signalée récemment dans une bibliothèque particulière d'Anvers, celle de la famille Moretus qui le conservait religieusement; la tradition semblait lui attribuer une importance et une antiquité que n'a point confirmées une étude plus attentive. Cette découverte, du moins, favorisée par l'obligeante intervention de l'un de nos confrères, M. de Witte, membre de l'Académie des inscriptions, a fourni à M. Kerwyn de Lettenhove, dont le nom et les travaux se rattachent si intimement à toutes les recherches concernant Froissart et qui a eu aussi tout naturellement connaissance de ce manuscrit, l'occasion de répéter au Conseil de la Société de l'Histoire de France l'assurance que, tout en publiant pour l'Académie royale de Belgique une édition nouvelle des Chroniques, destinée à rendre de grands services à l'étude comparative des textes de Froissart, il n'en était pas moins disposé à contribuer de tous ses efforts à faciliter les recherches entreprises dans le même but par la Société de l'Histoire de France.

Les études faites récemment à l'étranger par M. Luce, et qu'il continuera en Angleterre et en France où de nouveaux manuscrits ont été signalés à Rouen et à Toulouse, n'ont point ralenti la mise sous presse du premier volume, dont plusieurs feuilles sont imprimées et que le retour de M. Luce va permettre de pousser activement. Le texte de cette première partie des récits de Froissart est si bien connu, si bien fixé d'après les meilleurs textes, qu'il ne semble pas qu'aucune découverte moderne puisse modifier sensiblement le plan adopté par l'éditeur; ce plan qui consiste, comme vous vous le rappelez, à reporter à la fin de chaque volume les variantes des autres manuscrits, permettra, d'ailleurs, de profiter de toutes ces découvertes.

Le Conseil espère donc, messieurs, vous faire distribuer dans le courant de cette année le premier volume des Chroniques de Froissart, et continuer ainsi le plus rapidement possible la publication de ce grand ouvrage qui ne formera pas moins de dix ou douze volumes.

Il n'a été question jusqu'ici que de la première partie de l'édition, celle consacrée au texte. Quant à la seconde, qui consisterait à contrôler les récits de Froissart par les documents officiels, contemporains, originaux, authentiques, et qui a fait le sujet des longues et infatigables recherches de M. Lacabane, nous ne savons encore quand et dans quelle mesure la Société et les études historiques pourront en profiter. Personne n'ignore que ce qu'il faut chercher dans Froissart, ce n'est ni la rigoureuse mention des dates, ni la forme bien exacte des noms de lieux et de personnes, ni la concordance des faits, soit dans les différentes parties de ses récits, soit aux époques diverses de sa propre rédaction, soit avec les récits des autres chroniqueurs, ses contemporains. Ce qu'a voulu l'auteur des Chroniques, ce qu'il faut lui demander, ce qui en fait surtout le charme, ce sont des tableaux de la haute société du quatorzième siècle, les fêtes de cour, les tournois, les chevauchées de la chevalerie, les portraits des plus importants personnages de son temps. Il a recueilli de toutes parts les éléments de ses récits, sans trop se soucier d'en contrôler l'exactitude, et se bornant, quand il n'était pas témoin lui-même, à indiquer les témoins de la bouche desquels il entendait les narrations qu'il savait ensuite traduire en tableaux si animés et si vivants.

Il y avait donc un travail d'érudition considérable à faire pour contrôler, par la rigueur de l'histoire authentique, les textes de Froissart : c'est ce qu'avait bien senti M. Lacabane lorsqu'il commença, il y a près de quarante ans, à rassembler les éléments de ce contrôle auquel il semblait attacher beaucoup plus d'importance qu'au texte même de Froissart.

Comment, quand et sous quelle forme en fera-t-il profiter les études historiques, c'est ce que jusqu'ici nous sommes dans l'impossibilité de vous faire connaître. Nous savons seulement que déjà pour un seul fait, mais un fait important des Chroniques, les campagnes du comte de Derby en Guyenne, Saintonge et Poitou, pendant les années 1344 ou 1345, les documents authentiques que M. Lacabane avait recueillis en grand nombre, communiqués par lui à son neveu M. Bertrandy, inspecteur général des Archives, ont fourni à celui-ci le sujet d'un mémoire fort intéressant publié

seulement en partie dans la *Revue d'Aquitaine* (1867-1868) où il comprend déjà plus de cent pages, quoique non encore terminé. Les éléments de la critique y sont des plus nombreux, des plus variés, des plus authentiques, et les conséquences sont des plus certaines. Froissart s'est trompé pour cette célèbre campagne du comte de Derby et pour l'arrivée de l'armée anglaise en Guyenne. Ce n'est point en 1344, mais en 1345 que ces événements ont eu lieu. Si toutes les dates incertaines ou fausses de notre grand chroniqueur étaient ainsi contrôlées, la vérité historique y gagnerait sans doute beaucoup, mais les commentaires dépasseraient dix fois l'étendue des Chroniques. Malgré l'amour de la vérité, malgré le mérite de ces dissertations qui ajouteraient un grand prix au succès de la combinaison que vous connaissez, il serait peut-être assez difficile à la Société d'attribuer dans une aussi large mesure à Froissart les commentaires destinés à éclairer ou à rectifier ses récits. Toutefois, votre Conseil n'a point encore été mis en demeure d'émettre d'opinion à cet égard.

Après cette analyse de publications qui déjà vous étaient connues en partie, il me reste à vous entretenir, messieurs, de deux projets nouveaux qui ont été adoptés par le Conseil depuis votre dernière assemblée, savoir :

Un *Choix de testaments du quatorzième et du quinzième siècle* et une édition des *Établissements de saint Louis.*

Choix de testaments du quatorzième et du quinzième siècle. — Un registre du quinzième siècle conservé aux Archives de l'Empire et déjà signalé à l'attention des érudits par M. Grün, dans son introduction au premier volume des Actes et Inventaires du Parlement, est consacré à l'enregistrement des testaments. Ce registre, presque entièrement écrit de la main du greffier Nicolas de Baye, personnage bien connu d'ailleurs, se compose de deux parties distinctes : la première, rédigée en français, contient la mention par ordre chronologique des nominations d'exécuteurs testamentaires, de commissaires désignés pour entendre les comptes des exécuteurs, et surtout de présentations de testaments faites au Parlement, en vue d'en obtenir l'enregistrement. Cette partie s'étend de décembre 1400 au mois d'avril 1401.

La seconde partie, de beaucoup plus importante, contient le texte des testaments enregistrés; le plus ancien est de 1394, les plus récents sont de 1421. Entre ces deux dates sont compris 246 documents, soit testaments, soit codiciles. MM. Paul Meyer et Campardon, bien connus de vous tous, messieurs, par de nombreux écrits d'érudition, de philologie, de biographie et d'histoire, ont proposé au Conseil de publier ce recueil pour la Société, et leur proposition a été acceptée.

Il ne reste plus qu'à fixer l'étendue de l'ouvrage. Si ce registre était imprimé intégralement, il formerait trois et peut-être quatre volumes. Le Conseil, d'après l'avis du Comité de publication, a pensé qu'il serait prudent de le réduire, au plus, à deux volumes, et de commencer par un choix des plus anciens documents dont la valeur servirait de guide, pour la convenance d'éditer un second volume, soit en reproduisant intégralement les plus remarquables, soit en donnant des extraits ou des analyses de ceux qui ont une moindre valeur.

L'intérêt de ce recueil réside et dans les personnes dont les dernières volontés y ont été conservées, et dans la nature des legs. Les personnes appartiennent aux classes élevées de la société civile aussi bien qu'ecclésiastique. On y remarque les noms d'un grand nombre de cardinaux, d'évêques, de chanoines, d'abbés, de conseillers au Parlement et à la Cour des comptes et d'autres fonctionnaires des grandes cours de justice, des universités, des hospices et des maisons royales ou princières, de chevaliers, de nobles, de bourgeois, de dames nobles des plus grandes familles. C'est, en un mot, la plus grande variété parmi les personnages dont les dernières volontés sont ainsi exprimées, souvent en termes gracieux qui donnent à plusieurs de ces documents une valeur littéraire. Le second point de vue qui les rend dignes d'intérêt est la variété et la multiplicité des objets légués, dont un grand nombre sont instructifs pour l'histoire des arts, d'autant plus que beaucoup de ces testaments sont faits en faveur d'établissements publics, d'églises, de maisons de charité, de couvents qui jouissaient d'une certaine réputation aux quatorzième et quinzième siècles.

Vous penserez sans doute, messieurs, avec votre Conseil, que ce recueil est très-susceptible de vous intéresser aux

divers points de vue de la biographie, de l'histoire des mœurs et de la vie privée. Un recueil de ce genre publié en 1829 par M. Peignot sous le titre de *Choix de testaments anciens et modernes*, fut fort apprécié dans son temps et est devenu rare. L'auteur avait surtout composé son recueil de testaments de personnages très-connus, et pour le plus grand nombre postérieurs au quinzième siècle; il s'était, en outre, plutôt attaché à la singularité des legs, à la bizarrerie des légataires et à l'illustration de plusieurs d'entre eux, dont les testaments avaient déjà été publiés plusieurs fois, qu'à la variété d'enseignements fournis par ces sortes de documents à l'étude des mœurs et de la société du moyen âge.

Les Établissements de saint Louis. — L'un des monuments les plus importants et les plus célèbres de la jurisprudence française au treizième siècle est, sans contredit, le recueil si connu et si fréquemment cité, dans les recherches sur l'histoire de la législation du moyen âge, sous le nom des *Établissements de saint Louis*, ou, plus conformément aux titres de la plupart des manuscrits :

Li Establissement le Roy de France, selonc l'usaige de Paris et d'Orliens et de Touraine et d'Anjou, et de l'office de chevalerie et court de baron.

Ce fut Ducange qui publia, le premier, ce précieux document à la suite de son *Histoire de saint Louis* (1668, in-f°, 3e partie), avec de nombreuses annotations. Il fut reproduit cinquante-cinq ans plus tard par de Laurière dans le premier volume de la grande collection des *Ordonnances des rois de France de la troisième race* (1723, in-f°), avec des commentaires encore plus développés. Ces deux éditions, qui sont les seules ayant une valeur historique et une valeur différente, puisque l'éditeur de la seconde consulta plusieurs manuscrits que n'avait pas connu Ducange, sont aussi rares l'une que l'autre. Vous ne serez donc pas étonnés, messieurs, que votre Conseil administratif ait accueilli sans hésitation la proposition qui lui a été faite récemment par M. Boutaric de publier de nouveau ce texte important.

Malgré la profonde érudition des deux premiers éditeurs, il reste encore plusieurs questions importantes à résoudre concernant l'époque, le caractère et les auteurs de la rédaction de ce document.

Faut-il le considérer comme l'œuvre de saint Louis, ou du moins comme exécuté d'après ses ordres, en 1270, par les plus habiles légistes de son temps, l'année même de sa mort, un mois avant son départ pour Tunis? Était-ce une espèce de code dans lequel le saint roi, comprenant quelques lois de ses prédécesseurs, aurait voulu établir la concordance entre ces lois, les décisions des parlements, les traditions de la législation romaine, les canons ecclésiastiques et les coutumes déjà nombreuses et diverses, pour servir de guide et d'autorité dans l'administration si compliquée de la justice royale et féodale de toutes les provinces de son royaume? C'est ce qui semblerait résulter des termes mêmes du préambule : « L'an de grâce 1270 li bons Roys Loeys fit et ordena ces establissemens, avant ce que il allast en Tunes, en toutes les cours layes du Royaume et de la Prevosté de France.... Et furent faits ces establissemens par grand conseil de sages hommes et de bons clers. » Et plus loin : « Avons ordené ces establissemens selon lesquiez nous volons que len use ès cours laies par tout le reaume et la Seigneurie de France. »

Cette opinion, adoptée par le Nain de Tillemont dans son *Histoire de saint Louis*, par le président Hénault, par Fleury, par Velly, et même par Ducange et de Laurière, qui en exposaient cependant les difficultés, n'était point celle des jurisconsultes du seizième siècle, Chopin et Charondas, qui appelaient les *Établissements* le livre d'un ancien praticien français inconnu, et ne le considéraient pas comme le code officiel des ordonnances et institutions de ce prince. Ces doutes, partagés par Montesquieu, ont été renouvelés de nos jours, surtout par M. Klimrath, que les études historiques sur les législations du moyen âge ont malheureusement perdu. On est assez d'accord pour considérer les *Établissements* comme rédigés peu de temps après la mort de Louis IX, vers la fin du treizième siècle, par des légistes qui voulurent donner à leur compilation une plus grande autorité en la plaçant sous le patronage ou la mémoire du saint roi. Peut-être celui-ci l'avait-il en effet ordonnée avant son départ et peu avant sa mort, et n'eut-il pas le temps de la voir exécuter? Hypothèse qui concilierait les deux opinions.

M. Boutaric adopte entièrement celle qui regarde saint Louis comme étranger à la rédaction de ce recueil et en fixe la date vers la fin du treizième siècle, sans toutefois en

diminuer l'importance. Le plan très-succinct qu'il a soumis au Conseil montre que l'examen de ces difficultés sera de sa part aussi complet que possible. Cette nouvelle édition contiendra :

1° Le texte des *Établissements* d'après les meilleurs manuscrits de Paris et de l'étranger. M. de Rozières, qui s'est longtemps occupé d'une édition des *Établissements*, a bien voulu mettre à la disposition de M. Boutaric et de la Société ses copies, ses notes et ses travaux. Les deux textes publiés par Ducange et de Laurière, d'après plusieurs manuscrits précieux, seront aussi utilisés, ainsi que leurs commentaires.

2° Les ordonnances de saint Louis d'après les originaux, ou les meilleurs manuscrits.

Le texte des établissements sera accompagné de notes et d'éclaircissements tirés de documents authentiques contemporains, destinés à constater en quoi le livre de jurisprudence généralement attribué à saint Louis se rapproche ou s'éloigne de la législation véritable du saint roi. Une table et un glossaire termineront cette édition qui ne formera qu'un seul volume et pourra figurer dignement à côté du livre de Beaumanoir sur les *Coutumes de Beauvoisis*, que notre savant et regretté confrère, M. le comte Beugnot, publia en 1842 pour la Société de l'Histoire de France. M. Boutaric ne manquera pas de comparer les *Etablissements* aux autres textes de jurisprudence française de la même époque, tels que les *Coutumes de Beauvoisis*, le *Conseil de Pierre de Fontaines*, le *Livre de la reine Blanche*, le *Livre de jostice et de plet*, publié par M. Rapetti dans la Collection des documents inédits sur l'histoire de France, les *Olim* ou les plus anciens actes du parlement de Paris, publiés par M. le comte Beugnot pour la même collection, les plus anciennes *Coutumes* des provinces, et aussi les *Assises de Jérusalem*. Il montrera, sans nul doute, l'intérêt des *Établissements* au point de vue de l'histoire de la langue française au treizième siècle, et trouvera dans les recherches approfondies que doit publier prochainement M. de Wailly sur la langue des textes de Joinville un guide et des enseignements précieux.

L'étude de la législation française au moyen âge semblait s'être bien ralentie, après avoir repris pendant quelques années une grande faveur, grâce aux importants travaux de MM. de Savigny, Varnkœnig, Pardessus, la Ferrière,

Beugnot, Victor Foucher, Klimrath, tous enlevés aux études historiques, de MM. Giraud, Laboulaye, de Rozières, qui peuvent encore leur rendre de grands services. Nous devons espérer que l'édition proposée par M. Boutaric, qui a déjà fait ses preuves par plusieurs autres ouvrages justement estimés, contribuera à réveiller le goût de ces études aussi intéressantes pour l'histoire des mœurs que pour celle des institutions, et déterminera les savants qui vivent encore parmi ceux dont je viens de rappeler les noms, à continuer d'importants travaux depuis trop longtemps interrompus.

Plusieurs autres propositions ont été faites au Conseil : celles de publier une nouvelle édition des deux historiens de la période carlovingienne, *Nithard* et l'*Astronome*, par M. Miot-Frochot ; — le *Registre original du parlement de la Ligue*, les *Minutes du Bureau de la ville de Paris*, et les *Registres d'écrou* pour la même époque (1588-1594), par MM. Joseph de Laborde et Henri Lot. Mais le Conseil ayant suspendu toute décision à cet égard, comme il l'avait fait l'an dernier pour les mémoires d'*Olivier de la Marche* proposés par MM. Henri Beaune et Jules d'Arbaumont, je n'ai point à vous en entretenir, d'autant mieux que vous avez vu, messieurs, dans les procès-verbaux des séances les motifs de ces retards à une décision définitive.

Une autre publication avait été acceptée, en principe, l'année dernière, sur la proposition de M. Vallet de Viriville qui s'était chargé des fonctions d'éditeur, celle de la *Chronique de Perceval de Caigny*, attaché à l'hôtel des princes d'Alençon vers la fin du quatorzième et le commencement du quinzième siècle. La mort inopinée de notre regrettable confrère, dont l'active érudition se manifestait par tant d'écrits et de projets divers, suspendra sans doute la publication de ce document, déjà mis au jour en partie par M. Quicherat dans l'édition du Procès de Jeanne d'Arc. D'ailleurs, si le Conseil persistait dans sa décision, le nouvel éditeur de ce document serait tout naturellement désigné à son choix.

Quoique publiés en dehors des volumes ordinaires de la collection générale, plusieurs travaux qui ont paru en 1867 et 1868 dans l'*Annuaire-Bulletin*, méritent cependant de vous

être rappelés. Le volume de 1868 contiendra quelques documents communiqués par un autre de nos confrères que nous avons aussi perdu depuis notre dernière assemblée, M. de la Fons de Mélicocq, qui, depuis bien des années, se plaisait à enrichir notre Bulletin d'extraits de documents conservés dans les archives de plusieurs villes du nord de la France et particulièrement de celles de Noyon, documents très-variés concernant surtout les mœurs et les usages du moyen âge. Vous y remarquerez aussi une lettre d'Enguerrand de Marigny communiquée par M. le marquis de Godefroy Menilglaise, qui en a démontré l'authenticité, ainsi que plusieurs pièces plus modernes empruntées au *British Museum* par M. Masson, qui a déjà communiqué une notice sur l'importante collection de papiers du cardinal Gualterio. Vous avez déjà lu en partie un travail considérable de M. Aug. Longnon, ayant pour objet une révision très-attentive de la *Liste des provinces et des pays de France*, publiée par M. Guérard, en 1837, dans le Ier volume des Annuaires de la Société, et qui offre le premier tableau de l'ensemble des petits pays, naturels et politiques, de la France, sujet d'études sur lequel l'attention des érudits ne saurait trop se porter. Vous aurez aussi remarqué une correspondance inédite de *Louis XI* avec le *duc de Bretagne* en 1463 et 1474, publiée par M. Paul Raymond. Mais le document le plus important et qui eût mérité de former un volume à part, s'il eût été plus étendu, est le *Cartulaire* du *Comté de Réthel*, édité, analysé et annoté par M. Léopold Delisle, avec le soin et l'érudition qu'il sait apporter à tous ses travaux.

Ce cartulaire civil renferme 432 chartes, depuis l'année 1117 jusqu'à l'année 1454; le plus grand nombre est antérieur à l'année 1333, date de la transcription du registre. M. L. Delisle en a publié intégralement les plus importantes et analysé les autres; plusieurs du treizième siècle sont écrites en français; il y en a une de l'année 1258, émanée de Joinville. On y trouve beaucoup de renseignements sur la généalogie des comtes de Réthel, sur la topographie et sur les divers éléments de la féodalité dans la Champagne septentrionale, assez pauvre en documents historiques originaux de quelque valeur. Le registre appartient à M. le marquis de Clermont, qui, sur la demande de M. le

comte Hector de la Ferrière, a bien voulu le mettre à la disposition de M. L. Delisle. Une table des noms de lieux très-détaillée a encore été complétée par M. Longnon.

Outre ces publications réalisées, votées ou différées, il me resterait à vous rappeler, messieurs, les titres de plusieurs autres ouvrages plus anciennement adoptés, soit définitivement, soit en principe. Tels sont :

Les *Chroniques de Saint-Martial de Limoges ;* les *Chroniques de Guibert de Nogent; Albéric de Troisfontaines; Bernard le Trésorier; Richard de Sennones;* les *Mémoires de Bassompierre.* Si vous ajoutez à ces documents les suites de Froissart et de Monluc, il ne vous restera, messieurs, aucune inquiétude sur l'avenir de vos publications ; l'embarras des richesses serait plutôt à craindre et devrait nous faire désirer qu'un accroissement de ressources nous permît aussi un accroissement de publications annuelles.

En nous félicitant, à bon droit, des progrès continus de notre Société dans la reproduction des anciens documents de nos annales et du rang de plus en plus honorable qu'elle occupe parmi les autres institutions dont le but est pareillement de propager et d'éclairer le goût des études historiques, nous ne devons point oublier les collègues qui nous aident dans l'accomplissement de cette tâche, par le concours de leurs lumières et de leurs souscriptions. Leur nombre augmente chaque année, et loin d'en être surpris, nous devrions espérer un accroissement plus grand encore, tant la recherche de la vérité historique, tant l'étude des civilisations passées offrent aux esprits sérieux, comme un but attrayant, les jouissances de la réflexion, les enseignements de l'expérience, les distractions les plus honnêtes, si nécessaires à l'activité dévorante de notre époque. Mais plus sont nombreux les nouveaux sociétaires, plus se multiplient les vides que la mort fait dans nos rangs. Jamais le nombre des membres que la Société a perdus en une seule année n'a été plus considérable.

Après l'hommage si éloquemment, si justement rendu à la mémoire des quatre membres du Conseil qui nous ont été enlevés, M. le duc de Luynes, M. le duc de Fezensac, M. Taillandier et M. Vallet de Viriville, vous regretterez, messieurs, que la même voix ne se soit pas fait entendre

pour être encore l'interprète de la Société auprès des familles de plusieurs autres éminents confrères que nous avons perdus, et qui, à différents titres et dans différentes carrières, auraient mérité un semblable honneur. Il en est deux surtout, M. le comte Duchâtel et M. Adelphe Châsles, dont la mémoire eût surtout gagné à être appréciée par leur illustre ami et leur ancien collègue dans les affaires publiques. Je dois me borner à vous rappeler très-succinctement les services divers qu'ils ont rendus au pays[1].

M. le comte Duchâtel. La carrière politique de M. le comte Duchâtel tient une si grande place dans sa vie et dans l'histoire du gouvernement parlementaire; elle est si bien connue; elle a été si bien appréciée dans les discours prononcés à ses funérailles par plusieurs de ses meilleurs amis et par les représentants des académies dont il était membre, qu'un nouvel hommage rendu à sa mémoire ne pourrait en être qu'une faible et très-incomplète reproduction. C'est surtout au point de vue des services rendus par M. le comte Duchâtel aux études historiques, archéologiques, ou littéraires, soit comme ministre, soit par ses travaux personnels, que la Société de l'Histoire de France, où il comptait aussi de nombreux amis, peut joindre ses regrets à tous ceux qui ont déja été si éloquemment exprimés, et que plusieurs d'entre nous ont entendus non sans émotion [2].

Né à Paris en 1803, M. Charles-Marie-Tanneguy Duchâtel trouva de bonne heure dans sa famille les enseignements et l'exemple de l'administration publique, et en particulier les leçons d'économie politique et financière qu'il sut mettre en pratique dans les hautes fonctions auxquelles il fut appelé sous le gouvernement de Louis-Philippe. Son père, directeur de l'enregistrement et des do-

1. La partie biographique de ce rapport n'a point été lue à l'assemblée générale de la Société.

2. *Discours prononcés aux funérailles du comte Duchâtel, à Paris, le 9 novembre* 1867; par MM. de Parieu, au nom de l'Académie des sciences morales et politiques; par M. Beulé, au nom de l'Académie des beaux-arts, et par M. Guizot. — Discours prononcés à Mirambeau le 4 décembre 1867, par M. Merau et par M. Vitet. — *Le comte Tanneguy Duchâtel : Notice historique* par M. Cuvillier-Fleury, de l'Académie française, lue dans la séance trimestrielle des cinq académies (de l'Institut), le 8 janvier 1868.

maines à Bordeaux avant 1789, avait été, pendant toute la durée de l'Empire, directeur de l'administration générale des domaines où il rendit des services signalés. Mais avant de suivre ses traces dans la pratique d'une administration éclairée et sagement libérale, M. Duchâtel avait été l'un des auditeurs assidus de ces cours si justement populaires de la Sorbonne, qui préparaient la rénovation des études en histoire, en littérature et en philosophie. Il se vouait, dès lors, comme l'a dit à ses funérailles l'un de ses maîtres et de ses amis les plus illustres, M. Guizot, aux études et aux idées les plus sérieuses, avec l'ardeur de la jeunesse et le ferme jugement de l'âge mûr. Il ne tarda pas à essayer son talent d'écrivain et ses connaissances précoces en économie politique dans le journalisme de l'opposition; il fut, en 1823 ou 1824, l'un des fondateurs du *Globe;* il y eut pour collaborateurs tant de jeunes esprits distingués et, comme lui, organes de la pensée libre, dont les doctrines et les talents d'écrivain eurent alors une influence qu'ils purent aussi exercer plus tard dans les différentes voies de leur vie politique, littéraire ou scientifique. A ses articles sur différentes questions d'économie politique, M. Duchâtel ajouta un peu plus tard, en 1829, à l'occasion d'un concours académique, la composition d'un ouvrage qui en traitait l'une des questions les plus délicates et les plus importantes. Dans son ouvrage sur la *Charité dans ses rapports avec l'état moral et le bien-être des classes inférieures de la société*, M. Duchâtel, suivant l'opinion d'un juge très-compétent, M. de Parieu, avait étudié les causes de la misère avec la science de l'économiste et les moyens d'y remédier avec le discernement d'un futur administrateur; on pourrait ajouter, avec un esprit droit, disposé à adoucir la misère et à en diminuer les causes, tout en en respectant les victimes. Une seconde édition de cet ouvrage a été publiée en 1836, sous le nouveau titre de *Considérations d'économie politique sur la bienfaisance;* il marquait d'avance la place de son auteur dans l'Académie des sciences morales et politiques, dont il fut en effet nommé membre libre en 1842.

La carrière politique de M. Duchâtel ne commença vraiment qu'avec la révolution de juillet 1830; elle fut rapide, brillante et solide autant et aussi longtemps que peut l'être une carrière politique, car il participa presque constamment

au pouvoir pendant toute la durée du règne de Louis-Philippe, quoiqu'il fût l'un de ses plus jeunes ministres; il le fut quatre fois, la dernière pendant huit ans (1840-1848). Il prit part à presque toutes les affaires les plus importantes du pays, presque toujours dans les mêmes cabinets que M. Guizot dont il partageait les opinions et dont il fut un des plus intimes amis. Devenu conseiller d'État, puis élu député en 1833 par le collége électoral de Jonzac (Charente-Inférieure), en remplacement de son père élevé à la dignité de la pairie, M. le comte Duchâtel fut successivement ministre du commerce (avril 1834), ministre des finances (6 septembre 1836), vice-président de la Chambre des députés (sessions de 1836 et 1837), ministre de l'intérieur (12 mai 1837), puis appelé de nouveau au même ministère (1840-1848).

Ce n'est point ici le lieu de rappeler les circonstances politiques et les luttes contraires d'opinions qui ont imposé à ces différentes phases du pouvoir des dates devenues historiques dans le gouvernement parlementaire, et qui appelèrent et rappelèrent à ces différents ministères M. Duchâtel, dont on a pu dire justement qu'il s'y montra constamment un ministre d'affaires.

Il a participé en effet, bien plus encore comme ministre que comme député, à un grand nombre de discussions et de lois des plus importantes, dont plusieurs émanaient de son initiative et étaient discutées et adoptées sous sa responsabilité de ministre. Les douanes, les caisses d'épargne, les attributions municipales, les travaux publics, les modifications au code forestier, l'établissement de plusieurs réseaux de chemin de fer, de l'une des premières lignes, sinon la première, de télégraphie électrique (celle de Paris à Lille): tels sont les principaux objets d'administration générale auxquels M. Duchâtel a attaché son nom. Il en est d'autres d'un ordre peut-être moins élevé et surtout moins politique, mais qui ont un caractère plus littéraire, plus historique et qui méritent d'être ici plus spécialement rappelés. Comme souvenirs de l'histoire contemporaine, on n'a pas oublié que ce fut pendant ses fonctions de ministre de l'intérieur, en 1841, qu'eut lieu, par la volonté du roi Louis-Philippe, la translation de l'île Sainte-Hélène à Paris, des cendres de l'empereur Napoléon Ier et la pose de la statue de

l'Empereur sur la colonne de la grande armée à Boulogne. C'est aussi à l'administration de M. le comte Duchâtel que se rattachent l'érection de la statue de Molière en 1840; et en 1843, l'acquisition de l'hôtel Cluny, son adjonction au palais des Thermes et l'acquisition de la collection de M. Dussomerard, qui est devenue, par des accroissements successifs, un des musées de France les plus intéressants et les plus instructifs, musée confié aujourd'hui à la direction dévouée et intelligente du fils du premier possesseur de cette riche collection.

Deux autres institutions, touchant bien plus directement aux études historiques qui en sont redevables à M. le comte Duchâtel, sont la fondation du *Comité des monuments historiques* en 1839, et celle de la *Commission consultative des Archives départementales* en 1841. On ne saurait trop haut rappeler les immenses services rendus par ces deux fondations.

L'étude des monuments figurés dut à la première de ces commissions d'avoir sauvé d'une ruine totale et presque imminente tant d'édifices, précieux vestiges d'un passé trop longtemps dédaigné et méconnu et de les avoir conservés pour l'illustration des souvenirs et pour l'étude de l'histoire des arts en France, depuis les temps les plus reculés jusqu'après la Renaissance. Une série considérable de précieux dessins des plus importants de ces monuments est aussi un des résultats des plus intéressants des travaux de cette commission. On a pu admirer à l'Exposition universelle de 1867 un grand nombre de ces dessins, dans les galeries centrales, voisines des salles consacrées à l'Histoire du travail. L'Académie des beaux-arts, en admettant M. Duchâtel au nombre de ses membres libres, récompensa justement les services rendus par lui à l'histoire des monuments de la France.

C'est une reconnaissance plus grande encore, peut-être, que les études historiques doivent à l'administration éclairée de M. le comte Duchâtel, pour leur avoir conservé, en en faisant mieux apprécier la valeur, et en en dirigeant le classement qui en rend la conservation et l'examen plus faciles tant de titres précieux, tant de documents inconnus, disséminés, oubliés et trop longtemps perdus dans les archives départementales, municipales, hospitalières et autres. Un excellent rapport au roi par M. Duchâtel donna une puissante impulsion qui fut activement aidée pendant dix à

douze ans par les travaux, délibérations, circulaires, publications de la Commission des Archives départementales qu'il avait créée[1]. Est-il besoin de rappeler que dans cette double institution destinée à conserver les monuments figurés et les documents écrits de notre histoire nationale, M. Duchâtel s'était inspiré de la puissante et primitive impulsion donnée par M. Guizot, plusieurs années auparavant, en 1832, lorsque celui-ci fit spontanément et presque immédiatement profiter les études historiques de son arrivée au ministère de l'instruction publique, en créant le *Comité historique*, destiné à diriger la recherche et la publication des documents originaux inédits relatifs à l'histoire de France, comité qui, après plus d'une modification, continue encore aujourd'hui l'œuvre de son fondateur? Ce serait aussi manquer à la mémoire de M. Duchâtel que de ne pas rappeler combien il fut heureusement et activement aidé dans la création de ces deux institutions par deux de ses plus fidèles amis et de ses conseillers les plus éclairés, tous deux membres du Conseil de la Société de l'Histoire de France : M. Vitet, momentanément inspecteur des monuments historiques et secrétaire général du ministère de l'intérieur, qui a pris une grande part aux travaux de la Commission des monuments; et M. Ant. Passy, sous-secrétaire d'État au même ministère, quand fut créée la Commission des Archives départementales dont il avait, en grande partie, préparé et rédigé les circulaires et les rapports.

Après une vie publique et administrative, si activement, si utilement remplie, M. Duchâtel s'est vu, en 1848, con-

1. Cette Commission de 1841 était composée presque entièrement de membres de la Société de l'Histoire de France : MM. le comte Portalis, président, Vitet, Aug. Le Prévost, Chasles, Ant. Passy, Ch. Lenormant, Letronne, Guérard, N. de Wailly, Mérimée, J. Desnoyers et Gadebled, chef de bureau au Ministère, secrétaire. Après 1848, quelques membres furent changés ou remplacés et une nouvelle organisation succéda à celle de 1841. Des inspecteurs généraux furent créés et d'utiles développements furent donnés à l'institution première de M. Duchâtel. On pourra voir l'historique des travaux successifs des commissions et inspections des archives, ainsi que ceux des archivistes départementaux, dans le *Manuel de l'archiviste* publié en 1860 par M. Aimé Champollion-Figeac, et dans les *Annuaires* des archives publiés depuis cette époque par le Ministère de l'Intérieur. M. de Persigny a pris une grande part, pendant son passage à ce ministère, aux développements de l'institution de M. Duchâtel.

damné à rentrer dans la vie privée. Il a supporté dignement pendant vingt ans cette sorte d'exil, repos d'un esprit actif et intelligent; il a continué d'aimer et d'encourager les arts, par lui et pour lui, après les avoir encouragés au nom de l'Etat; il a su noblement user d'une grande fortune; il a conservé tous ses amis, il en a rencontré d'autres dans plusieurs de ses anciens adversaires politiques. Il a trouvé, dans des chagrins de famille, des consolations autour de lui auprès d'un fils digne de continuer son nom, qui s'est fait un honneur de lui succéder dans la Société de l'Histoire de France, et d'un gendre, M. le duc de la Trémoille, un de nos collègues, dont les riches archives, souvenir d'une grande et longue illustration nobiliaire, sont mises avec une si bienveillante affabilité à la disposition de tous ceux qui peuvent y trouver d'utiles documents pour leurs études.

Enlevé, avant la vieillesse, à l'affection des siens et à ses amis, M. le comte Duchâtel a quitté la vie avec les sentiments de la foi chrétienne. Sa dépouille mortelle a reçu, soit à Paris soit dans le département de la Charente, le plus pompeux et surtout le plus touchant témoignage des sympathies de ses anciens collègues au pouvoir et dans les académies, de ses nombreux amis, de ceux non moins nombreux qu'il avait obligés; il a reçu l'hommage de sympathies exprimées avec éloquence et émotion, et ses qualités de l'esprit, du jugement, du savoir et du cœur ont été justement appréciées.

M. Chásles[1]. — C'est aussi par sa vie politique et administrative, mais à un moindre degré et sur un théâtre où il occupait dans les affaires publiques un rang moins élevé, moins brillant, quoique non moins utile, que M. Châsles a droit surtout au souvenir de ses contemporains.

Né à Chartres le 5 octobre 1795, M. Henri-Lubin-Adelphe Châsles est mort à Paris le 8 janvier 1868, après avoir été peu de temps notaire à Paris (1823-1826), puis notaire

1. M. Letartre, ancien membre du conseil de préfecture d'Eure-et-Loir, a publié une notice biographique intéressante sur M. Châsles. Plusieurs discours ont été prononcés à ses funérailles, par M. Goupil, conseiller d'État, par M. de S. Laumer, maire de Chartres, et plus tard par les représentants de plusieurs associations chartraines dont il avait fait partie.

honoraire, député du département d'Eure-et-Loir (1831-1848), maire de la ville de Chartres (1830-1847), membre, secrétaire, puis plusieurs fois président du Conseil général du même département. Dans ces diverses fonctions publiques, aussi bien que dans d'autres situations où le caractère éminent de l'administrateur pouvait se manifester, en même temps que les qualités essentielles du caractère de l'homme privé, M. Châsles a mérité et s'est universellement acquis la sympathie et l'estime de ses compatriotes et de ses collègues.

Sa ville natale, qu'il administra pendant dix-sept ans, lui a donné aussitôt après sa mort un témoignage touchant de reconnaissance pour les services dont elle lui était redevable, en décidant qu'un des boulevards de cette ville, qu'il avait presque créé ou du moins transformé, porterait à l'avenir son nom. M. Châsles s'était, en effet, dévoué avec un zèle, une activité, une droiture, une fermeté et une intelligence dont le souvenir a persisté à juste titre parmi ses concitoyens à l'accomplissement de ces fonctions souvent délicates et difficiles de maire, intermédiaire entre la cité dont il doit défendre les intérêts, et le pouvoir exécutif dont il est en quelque sorte le délégué. Cependant le premier usage que fit M. Châsles de son initiative, aidée par le concours du Conseil municipal, dut coûter un peu aux goûts d'un ami des souvenirs historiques de son pays. Il sacrifia, en effet, à l'embellissement et à l'assainissement d'une partie considérable de la ville de Chartres des remparts et des portes monumentales d'une conservation parfaite dont la physionomie chevaleresque rappelait de glorieux souvenirs et qui avaient résisté à tant d'attaques et de guerres du moyen âge. Ce fut sans de pareils sacrifices que la ville de Chartres dut à l'administration de M. Châsles des fontaines plus nombreuses et plus abondantes par l'élévation des eaux de l'Eure, après d'inutiles tentatives de puits artésiens; des abattoirs placés dans une situation plus salubre; un commencement d'éclairage au gaz, longtemps et vainement désiré; des salles d'asile; une institution primaire supérieure; un comice agricole; des accroissements d'un musée public et d'autres améliorations qu'il n'obtint pas toujours sans d'ardentes oppositions et, de sa part, sans une courageuse persistance.

Le nom de M. Châsles se rattache, dans le pays chartrain,

à une autre institution qui fut plus redevable encore à son initiative bienfaisante et à sa coopération personnelle, œuvre dont il était heureux et fier, à juste titre, et qui lui fera toujours un grand honneur, quoiqu'elle n'ait eu qu'une existence passagère. L'ancienne abbaye de Bonneval, avec ses dépendances, située dans la riche vallée du Loir, était devenue sur sa demande, et en partie à ses frais, grâce au concours de l'administration départementale, une école pratique d'agriculture pour les orphelins pauvres et les enfants abandonnés des deux sexes. Créée en 1844 par une société de fondateurs dont M. Châsles était le président, cette institution digne des plus persistants encouragements, a prospéré au delà de toute espérance pendant plusieurs années. Momentanément modifié en 1848 dans son organisation agricole, cet établissement, consacré à former des élèves dont l'éducation morale n'était pas moins religieusement surveillée que l'éducation physique et l'instruction pratique de l'agriculture, retrouva son ancienne prospérité en retrouvant l'habile direction de son principal fondateur, pendant les onze années que M. Châsles en reprit la direction. Mais en 1860, cet asile des enfants pauvres fut licencié par l'administration supérieure qui en avait rigoureusement le droit, et fut converti en un asile d'aliénés. Ce fut un des chagrins de la vie de M. Châsles; il espérait un long avenir à une œuvre de bienfaisance dont l'expérience et le succès avaient prouvé l'utilité incontestable, et qui avait été une de ses plus vives jouissances, comme elle sera un de ses titres les plus honorables à la reconnaissance de ses concitoyens.

La carrière politique de M. Châsles à la Chambre des députés, où il siégea pendant dix-sept ans, de 1831 à 1848, n'a point été marquée par des succès de tribune qui font la réputation d'un orateur; cependant il avait une grande facilité de paroles, une extrême clarté d'exposition; mais quoique profondément convaincu il était modeste et réservé, et c'était presque uniquement dans les Commissions qu'il apportait au travail commun le tribut de ses lumières. Il concourut ainsi à plusieurs lois importantes : à la loi municipale de 1837, à celle sur les chemins vicinaux, à l'organisation du réseau des chemins de fer, et à plusieurs lois financières où ses études et son expérience dans l'adminis-

tration municipale d'une ville importante, dans la gestion d'une assez grande fortune personnelle lui donnaient quelque autorité.

Ses goûts pour les études historiques le portèrent à entrer dans notre Société de l'Histoire de France dont il fut membre pendant plus de vingt-six ans. Il faisait aussi partie de la Commission des archives départementales, créée par le comte Duchâtel, en 1841, au ministère de l'intérieur, Commission dans laquelle j'eus souvent l'occasion de remarquer son esprit juste et méthodique, son instruction variée et sa bienveillance naturelle unie à une grande indépendance d'opinion. C'était surtout vers l'histoire locale du pays chartrain, envisagée sous ses différents aspects, qu'il dirigeait ses recherches bibliographiques, et, à ce point de vue, il s'était efforcé de rendre sa bibliothèque aussi complète que possible. Ces recherches furent un délassement des dernières années de sa vie qu'il passa en partie dans la grande propriété qu'il avait créée, et qu'il se plaisait à embellir, à Marcouville, près de Brézolles, et où il aimait à réunir ses amis et sa famille, autant que le lui permettait une santé depuis longtemps altérée. Le plus intime attachement l'unissait à son frère, M. Michel Châsles, membre de l'Académie des sciences, professeur à la Faculté de Paris, et bien connu par ses importantes découvertes dans la théorie et l'histoire des mathématiques.

M. de la Fons, baron de Mélicocq. — M. de la Fons, né à Noyon en 1802, est décédé à Raismes le 8 juin 1867. Il a partagé les études et les inclinations de sa vie littéraire et scientifique en deux voies, où il aura laissé des traces également honorables pour sa mémoire et utiles à beaucoup de ceux qui ont les mêmes goûts pour la recherche et la mise au jour des documents originaux concernant l'histoire des mœurs et des institutions au moyen âge, et l'étude de la botanique. M. de la Fons, qui concentrait ses travaux sur la Picardie, aurait pu mettre plus complétement en œuvre lui-même, dans des ouvrages méthodiques, les nombreux fragments, presque tous inédits, d'actes, de registres de comptes de dépenses et autres documents des quinzième, seizième et dix-septième siècles, conservés dans les archives de plusieurs villes du nord de la France (Lille, Douai, Béthune, Noyon, etc.). Il a préféré le plus souvent livrer à l'expérience

et aux commentaires de ses collègues les fruits de ses laborieuses recherches et les communiquer, soit à la Société de l'Histoire de France, soit au Comité historique du ministère de l'instruction publique, soit à d'autres associations qui les ont insérés dans leurs recueils, telles que la Société des antiquaires de Picardie, les Sociétés de Lille et d'Abbeville, soit à des recueils scientifiques, tels que les Archives et la Revue de Picardie, les Archives du nord de la France, les Annales archéologiques, etc. Aussi y voit-on le nom de M. de la Fons très-fréquemment cité, ainsi que dans les notes de plusieurs des publications de la Société de l'Histoire de France, telles que Monstrelet, Jehan de Wavrin, d'Escouchy, Monluc, et surtout dans les Bulletins où figurent de nombreux documents originaux relatifs aux mœurs, aux arts, à l'industrie, à la vie privée, libéralement communiqués par lui à notre Société et aux éditeurs de ces ouvrages.

Ces différents recueils doivent à M. de la Fons des documents sur des légendes de saints, — sur l'ameublement des églises, — sur les jeux de mystères et autres cérémonies dramatiques du culte, — les pèlerinages, — les prédicateurs, les frères quêteurs, — sur le droit d'asile; — sur l'orfévrerie, — sur les peintres verriers, — sur l'ameublement, — sur l'histoire de l'artillerie et du feu grégeois, — sur la police municipale, — sur les corps de métiers, — sur l'agriculture et le jardinage, — sur la sorcellerie et autres superstitions populaires, — sur les fous, — sur les ribauds, — sur les loteries, — sur les cartes à jouer et sur d'autres jeux, — sur le sort des enfants trouvés et des orphelins, et sur plusieurs autres sujets concernant les différents usages et les différentes classes de la société au moyen âge.

D'autres documents, mis au jour par M. de la Fons, ont un caractère plus historique : tels sont des renseignements inédits sur Jeanne d'Arc, — sur la paix d'Arras, — sur le traité de Conflans, — des lettres de Louis XI, de Tristan l'Ermite et du connétable de Saint-Paul; — d'autres pièces sur l'histoire du protestantisme et des textes nombreux sur les relations des communes du nord avec les rois de France, les ducs de Bourgogne, les rois d'Angleterre. C'est la Société de l'Histoire de France qui, avec le Comité historique, a reçu la plus forte part de ces intéressantes communi-

cations. M. de la Fons n'a utilisé personnellement qu'un petit nombre des documents qu'il a recueillis et mis au jour. Toutefois, il a publié en 1834, les *Priviléges et franchises de quelques-unes des villes de la Flandre, de l'Artois, de la Picardie*; — en 1839, des *Recherches historiques sur Noyon et le Noyonnais;* — en 1841, *Une cité picarde au moyen âge, ou Noyon et le Noyonnais aux quinzième et seizième siècles;* — en 1848, les *Artistes et les ouvriers du nord de la France et du midi de la Belgique aux quinzième, seizième et dix-septième siècles.*

Les recherches historiques si persistantes de M. de la Fons ne l'ont point empêché de cultiver la botanique qui avait été l'objet de ses premiers goûts; il a publié dès 1829 (c'est son premier ouvrage) un *Calendrier de flore* ou *Catalogue des plantes des environs de Noyon;* — en 1839, un *Prodrome de la flore des arrondissements de Laon, Vervins, Rocroy et des environs de Noyon;* — en 1848 et 1849, les *Plantes croissant aux environs de Béthune*, et une *Flore de la Thiérache.* Il a aussi inséré, depuis 1838, dans les *Annales des sciences naturelles* et dans plusieurs autres recueils, particulièrement dans le *Bulletin de la Société botanique de France*, différentes observations de botanique.

Constamment fidèle aux deux genres d'études qui avaient fait le charme de sa vie, M. de la Fons de Mélicocq a voulu, leur être encore utile après sa mort. Il a fondé, par son testament du 2 décembre 1864[1], deux prix à décerner, tous les trois ans, l'un de 1800 francs, par l'Académie des inscriptions et belles-lettres au meilleur ouvrage sur l'histoire et les antiquités de la Picardie et de l'Ile de France, Paris excepté; l'autre de 900 francs, à décerner par l'Académie des sciences pour un ouvrage sur la botanique du département du Nord. Ces fondations ont été acceptées par les deux classes de l'Institut auxquelles leur auteur les avait

1. Voici les termes de la partie du testament de M. de la Fons, qui concerne le legs fait à l'Académie des inscriptions et belles-lettres : « Voulant, « comme homme de lettres, léguer un souvenir à ma vénérable et si chère « province de Picardie, je prie l'Académie des inscriptions et belles-lettres « de Paris, de vouloir bien accepter un legs de six cents francs de rente « trois pour cent. — Cette rente, accumulée durant trois ans, servira à la « fondation d'un prix qui sera décerné, tous les trois ans, au meilleur « ouvrage sur l'histoire et les antiquités de la Picardie et de l'Ile de « France, Paris excepté. »

destinées; elles perpétueront la mémoire d'un savant modeste, laborieux et qui n'a aimé les études scientifiques et littéraires que pour le charme qu'elles procurent et les services qu'elles peuvent rendre dans la recherche de la vérité.

M. le marquis de Saint-Seine[1]. — Issu d'une des grandes familles de magistrature de la Bourgogne, M. Bénigne-Étienne-Marie-Stéphen Legoux, marquis de Saint-Seine, est mort à Dijon le 18 mai 1866, dans sa soixante-deuxième année. Il était petit-fils du dernier premier président du parlement de Bourgogne, et neveu de l'avant-dernier premier président, le célèbre Charles de Brosses, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres; son père était, en 1789, conseiller au même parlement. M. de Saint-Seine a été, sous la Restauration, juge au tribunal de première instance, puis conseiller auditeur à la Cour royale de Dijon; il donna sa démission en 1830. Sous la monarchie de Juillet et sous la République, il fut membre du Conseil général de la Côte-d'Or et du conseil municipal de Dijon. Un de ses biographes, M. Mignard, en rappelant les souvenirs honorables qui recommandent à la gratitude de cette ville les bienfaits et les fondations utiles de plusieurs ascendants de la famille des Saint-Seine, a montré que leur digne représentant avait marché sur les traces de ses prédécesseurs et qu'aucun d'eux n'avait eu une conscience plus droite, un esprit plus élevé, surtout une plus grande et plus constante bienveillance. Homme de conviction sincère dans ses opinions politiques et religieuses, il fut toujours tolérant pour les opinions qu'il ne partageait pas.

Vice-président de la Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or depuis son origine en 1832, M. de Saint-Seine s'était fait une part importante dans ses travaux, en poursuivant pendant plusieurs années des recherches sur les voies romaines de la Bourgogne. S'il n'en a pas publié les résultats, il les a du moins utilisés en les communiquant sans réserve à la Commission désignée par l'Académie et

1. J'ai consulté des notes qui m'ont été communiquées par M. Chevreul fils, membre de l'Académie des sciences de Dijon, et dans le *Compte rendu des travaux de la Commission départementale des antiquités de la Côte-d'Or* (1865-1866), une notice par M. Mignard, secrétaire de cette Commission.

par la Commission des antiquités qui l'en avaient nommé président, en vue de répondre à l'appel fait par le Ministre de l'instruction publique aux Sociétés savantes pour la rédaction de la carte des Gaules. Ces longues études de M. de Saint-Seine servirent de base aux travaux de la Commission.

M. de Saint-Seine a toujours su faire l'usage le plus honorable de sa grande fortune. Institutions de bienfaisance et d'utilité publique, monuments religieux ou commémoratifs furent en diverses occasions l'objet de sa munificence. La restauration de l'église Notre-Dame et de l'église Saint-Jean de Dijon, l'érection de la statue de saint Bernard et d'autres œuvres utiles ont été, de sa part, l'objet d'une participation généreuse ou d'utiles indications. Il a légué à la Commission des antiquités de la Côte-d'Or une somme de 5000 fr. dont les intérêts doivent constituer périodiquement, au bout de quatre années, un prix de 1000 fr. destiné à récompenser un travail relatif à l'histoire générale ou particulière, religieuse, politique, ou littéraire de la Bourgogne.

La mort de M. de Saint-Seine fut un deuil public pour la ville de Dijon, les chefs ouvriers se disputèrent l'honneur de porter son cercueil à sa dernière demeure. Plus de 20 000 personnes suivirent son convoi; toutes les classes y étaient représentées, les plus élevées comme les plus humbles. L'évêque, le préfet, le premier président, le procureur général, le général commandant le département, en un mot tous les fonctionnaires publics voulurent rendre hommage à l'homme modeste, désintéressé et bienfaisant qui fut l'honneur de sa province et qui a su y mériter de si nombreuses amitiés et une estime aussi générale.

M. P. Larnac. — Quoique n'ayant point connu particulièrement M. Philippe Larnac, je trouve dans les nombreux témoignages d'estime rendus à sa mémoire par tous ceux qui ont eu avec lui des rapports plus intimes une telle unanimité de regrets, une sympathie si vive pour ses éminentes qualités; sa réputation au barreau de Paris était si bien établie que nous pouvons, en toute confiance, associer les regrets de notre Société historique à ceux des nombreux amis que sa mort, presque subite, a profondément affligés[1].

1. J'ai consulté pour cette notice les documents suivants :
Articles de M. Pougnet dans le journal le *Droit* du 9 novembre 1867;—

M. Philippe Larnac, né à Nîmes, le 19 octobre 1830, était issu d'une famille ancienne de cette ville, et protestante depuis la Réforme. Son père, longtemps conseiller à la Cour impériale de Nîmes, n'avait quitté ces honorables fonctions, en emportant le regret de ses collègues, que pour ne point se séparer de ses deux fils qui, suivant l'un et l'autre la même carrière, ayant les mêmes goûts des études sérieuses et solides, n'ont vu briser que par la mort l'union la plus intime.

D'excellentes études, au lycée de Nîmes d'abord, puis en 1845 au lycée Charlemagne où M. Philippe Larnac eut pour professeurs des hommes éminents, tels que MM. Girard, H. Rigaud, Berger, et où il avait obtenu de brillants succès, et enfin au lycée de Montpellier où il remporta en 1849 le prix d'honneur de philosophie, le préparèrent à la carrière d'avocat; il semblait y être appelé par les aptitudes et les qualités de son esprit, qualités qui se manifestèrent et se développèrent par l'étude et la pratique. Une intelligence à conception rapide, un coup d'œil sûr, une grande netteté d'exposition, une discussion animée, une convenance parfaite dans l'expression de ses idées, une parole à la fois ferme et élégante : tels étaient les mérites qu'on se plaisait à louer unanimement, aussi bien que les qualités de cœur qui lui avaient fait de nombreux amis parmi ses confrères et parmi les magistrats. Cependant la durée de son exercice au barreau comme avocat à la Cour de cassation et au Conseil d'État n'a pas été de plus de dix années. Admis en 1857 à la possession d'un titre nu et sans clientèle, M. Larnac n'avait pas tardé à s'en former une devenue bientôt importante, à conquérir une position élevée, à laquelle le plus brillant avenir était assuré. Déjà, en effet, son nom s'était trouvé attaché avec éclat à plusieurs affaires importantes durant ces dernières années. Le goût des études sérieuses de l'histoire et de la littérature solide, qui s'allient si parfaitement aux études non moins

de M. Farjon, greffier à la Cour de cassation dans la *Gazette des Tribunaux* du même jour ; — de M. L. Petiton, avocat général à la Cour de Montpellier, dans le *Messager du Midi* du 14 novembre ; — de M. A. Coquerel fils, dans le *Lien*, journal des églises réformées, n° du 16 novembre ; — notice nécrologique, par M. G. Griolet, docteur en droit, avocat à la Cour impériale de Paris, extr. de la *Revue pratique du Droit français*, 1er et 15 décembre 1867, in-8.

sérieuses du barreau, avait procuré de bonne heure à M. Larnac une amitié dont il était fier, celle d'Augustin Thierry. Un travail sur les *Récits des temps mérovingiens* avait fait connaître le jeune étudiant en droit à notre grand historien, et donné naissance à des relations qui durèrent jusqu'à la mort d'Augustin Thierry.

La Société de l'Histoire de France devait tout naturellement attirer à elle M. Larnac; il y entra en 1860, sous les auspices d'un de ses meilleurs amis, M. Boulatignier, qui professait pour lui une grande estime. M. Philippe Larnac est mort âgé à peine de trente-sept ans.

En nous annonçant la mort si imprévue de son frère, le 7 novembre 1867, après une très-courte maladie dont rien ne faisait prévoir l'issue fatale, son frère M. Julien Larnac, qui lui succède dans ses fonctions d'avocat à la Cour de cassation et au Conseil d'État, où il perpétuera pour la consolation de son respectable père une réputation si bien méritée, demanda à le remplacer aussi dans la Société de l'Histoire de France. C'est une confraternité que nous serons heureux de continuer.

Les membres de la Société dont j'ai rappelé incomplétement la vie et les travaux ne sont pas les seuls que nous ayons perdus pendant l'année qui vient de s'écouler. Il en est plusieurs autres qui n'ont pas moins de titres à nos regrets, et dont j'aurais pu aussi entretenir l'assemblée si je les avais mieux connus, tels sont :

M. le comte *Dubois*, conseiller d'État, vice-président du conseil général du département du Nord, que ses études approfondies sur les chemins de fer avaient fait nommer directeur général de cette section du ministère des travaux publics, et qui a perpétué la renommée d'habile administrateur laissée par son père sous le Consulat et l'Empire. M. le comte Dubois a été frappé subitement, dans la vigueur de l'âge, en plein exercice de ses fonctions au Conseil d'État.

M. *Nadaud*, longtemps procureur général, puis premier président honoraire de la Cour impériale de Grenoble.

M. *Hallays*, dont le nom, associé à celui de M. Dabot son beau-père, rappelle une des institutions universitaires les plus anciennement renommées, qui eut l'honneur de

compter au nombre de ses élèves notre savant confrère M. Victor Le Clerc, dont la reconnaissance ne fit jamais défaut au protecteur de sa première jeunesse devenu son ami. M. Hallays-Dabot reçut de la part de celui-ci un témoignage de profonde estime, dont il s'est montré digne en transmettant à l'État, comme légataire universel de M. Le Clerc, sa précieuse bibliothèque destinée à enrichir celle de l'Université, quoique ce vœu n'eût été exprimé que verbalement par le testateur.

M. le baron de *Neuflize*, qui, d'abord attaché au cabinet de M. Guizot, alors ministre des affaires étrangères, fut ensuite secrétaire d'ambassade à la Havane et au Mexique. Depuis 1848, il s'occupa, dans le Berry, d'importants travaux d'agriculture et contribua beaucoup à la création ou à l'amélioration des routes du canton dont il administrait, comme maire, une des communes.

M. Tobie *Barras*, sous-chef au ministère des travaux publics.

M. le duc de *Castries*, dont le nom rappelle une des grandes familles de l'ancienne monarchie, et que ses goûts littéraires portèrent à entrer dans la Société de l'Histoire de France.

M. *Maurenay*, ancien agent de change.

M. Jules *Thieury*, qui avait rempli d'honorables fonctions dans l'enseignement et qui a laissé plusieurs écrits estimés.

M. *Drion*, président du tribunal de Schelestadt.

M. Ernest *Souquet*, qui s'occupait avec zèle de recherches historiques et archéologiques sur les environs d'Étaples, où il demeurait, et qui a été remplacé par son fils dans la Société de l'Histoire de France.

M. J.-B. *Mathon*, bibliothécaire de la ville de Neufchâtel (en Bray); fonctions qu'il a remplies avec le dévouement le plus grand et le plus désintéressé pendant près de cinquante ans; fondateur d'un musée d'antiquités locales, qu'il se plaisait à enrichir d'objets rassemblés de toutes parts dans le même local que la bibliothèque dont la conservation lui était confiée. Après avoir fait partie de la Société de

l'Histoire de France, presque dès son origine, M. Mathon s'en était momentanément retiré, et il témoigna une grande joie d'y rentrer, plus qu'octogénaire, peu d'années avant sa mort.

La Société a aussi perdu Mme la princesse de la Cisterne et Mme Dumanoir, dont les noms, ainsi que ceux de plusieurs autres dames qui ont désiré faire partie de la Société de l'Histoire de France, témoignent de la sympathie que ses publications inspirent à tous les esprits studieux et éclairés et prouvent que le goût de notre histoire nationale n'est point un privilége exclusif. Mme de la Cisterne, qui avait demandé que son nom remplaçât celui de son mari sur les listes de la Société, était connue de plusieurs d'entre nous par la distinction de son esprit, non moins que par l'illustration de sa famille.

Ces pertes nombreuses sont fort regrettables, mais elles montrent combien, à des titres divers et dans tous les rangs, les travaux de la Société de l'Histoire de France ont été appréciés, tant son but est éminemment utile et national.

Rapport de MM. les Censeurs, A. de Barthélemy et Aubert, sur le Mouvement des fonds de la Société de l'Histoire de France pendant l'exercice de 1867.

Messieurs,

L'an dernier, le rapport des censeurs signalait, à pareille époque, à la Société, l'opportunité qu'il y avait à ce que chacun de nous fît, dans le cercle de ses relations, une propagande honnête et avouable, pour maintenir la Compagnie en état de poursuivre ses travaux. Nous devons renouveler ce vœu et insister sur l'utilité qu'il y a à appeler dans nos rangs de nouveaux confrères, pour venir non-seulement combler les vides qui se font nécessairement parmi nous, mais encore pour augmenter notre personnel.

Les sociétés fondées sur les bases qui sont les nôtres ne

peuvent rester impunément stationnaires en ce qui touche à leur effectif : nos finances dépendent de notre nombre, et il est à souhaiter que, chaque année, nous voyions arriver dans une large proportion ceux qui sont destinés à nous aider maintenant et, plus tard, à continuer notre œuvre.

En 1865 vous avez eu 61 admissions, en 1866 le chiffre s'est élevé à 47, en 1867 à 44 : ce n'est pas assez, surtout quand on remarque cette proportion légèrement décroissante : les calculs suivants achèveront de vous en donner la conviction.

Vous avez perdu 14 associés en 1867 et 20 ont cru devoir se retirer volontairement : ces deux chiffres vous donnent le même total qu'en 1866 ; remarquons cependant que le nombre des démissionnaires est plus élevé, 20 au lieu de 14. Nous étions donc 716 au 1er janvier de cette année, c'est-à-dire 10 de plus que l'an dernier à pareille époque, 23 de plus que le 1er janvier 1865. Une augmentation de 23 membres en trois ans n'est pas suffisante en présence des décès et des démissions ; nous sommes stationnaires, et les sociétés qui ne progressent pas risquent de reculer lorsque cet état se prolonge.

La mission de vos censeurs consiste à vous éclairer sur votre budget ; ils sont donc appelés naturellement à signaler à votre attention les faits qui peuvent influer sur la prospérité de vos finances. Permettez-nous de vous dire très-brièvement, mais franchemeut, notre opinion.

Nous avons constaté d'abord un ralentissement dans le nombre des admissions, et une légère augmentation dans le nombre des démissions. Il nous semble facile de porter efficacement remède à ces fâcheux symptômes qui ne présentent pas encore une sérieuse gravité.

Pour voir arriver à nous de nouveaux associés, il suffirait que nous prissions la peine de parler un peu plus de notre Société autour de nous, de signaler les services qu'elle rend, le but qu'elle poursuit depuis 34 ans.

Pour ôter toute idée de se séparer de nous, il faudrait nous astreindre à être plus exacts dans nos publications. Le *Bulletin* à paru, cette fois, sans retard : nous sommes heureux de le constater ; mais les volumes que nous sommes tenus de fournir chaque année se font souvent trop attendre. Nous sommes convaincus que si les éditeurs voulaient don-

ner leurs manuscrits avec plus d'activité, certains de nos associés ne songeraient pas à se retirer; d'autres ne seraient pas en retard pour acquitter leurs cotisations. Vos censeurs émettent le vœu que dorénavant deux volumes au moins puissent être mis en distribution au commencement de chaque exercice, de façon que les lettres pour le retrait de ces livres puissent être envoyées en même temps que les mandats de recouvrement des cotisations.

Vos recettes présumées pour 1867 avaient été évaluées à 32 027 fr. 92 cent.; en réalité elles ne se sont élevées qu'à 28 208 fr.; c'est donc 3819 fr. 92 cent. de moins que vous n'aviez supposé. Cette différence n'est qu'apparente. En effet vous aviez compté sur 1446 fr. qui devaient être reçus du Ministère, de la Bibliothèque impériale et du Conseil d'État : cette somme, que vous n'avez pu recevoir parce que vos volumes n'étaient pas prêts à temps, figurera dans vos recettes de 1868.

L'*Annuaire-Bulletin* de 1867 qui devait être soldé sur le budget de 1867 a été rejeté à l'exercice 1868; il a coûté 4380 fr., ce qui donne le chiffre de 2405 fr. 45 cent. pour le découvert de l'année 1867, et 959 fr. 45 cent. seulement si on défalque les 1446 fr. que vous auriez pu encaisser pendant cet exercice, comme nous le rappelions plus haut.

Voici le détail des recettes de la Société.

Solde en caisse au 1er janvier 1867. . .		3 657 f.	92 c.
36 cotisations arriérées.	1 080 f. »	20 700	»
954 cotisations de 1867.	19 620 »		
Vente de livres à la librairie de la Société.		3 047	»
Intérêts des fonds déposés au Crédit foncier.		173	08
Intérêts de 24 obligations romaines. .		540	»
Recettes imprévues. — Mandats nos 505 et 506.		90	»
		28 208 f.	»

Dans le projet de budget de 1867 les dépenses avaient été portées à 30 000 fr. : elles ne se sont élevées qu'à 26 233 fr. 45 cent., ainsi qu'il résulte du résumé ci-joint :

4 volumes à 3500 fr., plus le supplément à l'édition de d'Argenson.	14 190 f.	»
Honoraires d'éditeurs.	1 900	»
Annuaire-Bulletin de 1866	5 400	»
Secrétaire, trésorier, rédaction de l'*Annuaire-Bulletin* (remboursements de dépenses ou honoraires).	1 100	»
Traitement de l'agent.	1 200	»
Payé à la maison Renouard pour frais divers.	1 595	25 c.
Au trésorier, pour frais divers	848	20
	26 233 f.	45 c.

Il y a donc une différence de 3766 fr. 55 cent. sur la somme présumée des recettes, différence qui doit être réduite à 1974 fr. 55 cent. puisque celles-ci se sont élevées à 18 208 fr. Mais comme l'*Annuaire-Bulletin* de 1867 reste à payer sur l'exercice prochain, il en résulte que, malgré le reste en caisse que nous avons signalé, il y a un déficit de 2405 fr. 45 cent. Ce déficit ne peut pas nous préoccuper puisqu'il y a des cotisations arriérées dont le recouvrement sera certainement effectué, et que nous constatons, en outre, que nous aurons en 1868 à toucher une somme qui aurait dû figurer dans nos recettes de 1867.

Les volumes échangés sont au nombre de 105, dont la moitié s'applique à l'édition de d'Argenson, pour les derniers volumes.

Il y a en magasin 13 754 in-8, et 2540 in-18. Les chiffres du dernier inventaire portaient 13 926 in-8, et 2599 in-18.

Nous ne saurions trop donner d'éloges à l'intelligente et prudente administration de votre Commission des fonds.

Sous l'infatigable direction de M. le Président, vos projets de budget, et vos budgets réels sont disposés de manière que les recettes et les dépenses s'équilibrent sans engager l'avenir, sans laisser d'arriéré. Après avoir examiné les comptes qui sont tenus avec un ordre merveilleux, après avoir constaté les efforts fructueux et multipliés pour faire rentrer les cotisations en retard, nous ne pouvons que vous prier d'approuver la gestion de M. le Trésorier, et faire des vœux pour que vos finances continuent à être aussi bien ad-

ministrées. Nous insistons sur l'utilité qu'il y a à imputer à chaque exercice le payement des dépenses concernant cet exercice : la stricte observation de cette règle est la base essentielle de toute bonne comptabilité.

Les censeurs,

E. AUBERT. A. DE BARTHÉLEMY, *rapporteur*.

NOTICE SUR UN PAMPHLET POLITIQUE DU SEIZIÈME SIÈCLE PAR M. CH. READ[1].

M. Charles Read donne lecture d'une notice sur un *fait-Paris bibliographique* tout récent (22 avril 1868), lequel se rapporte à un *fait-Paris criminel* qui intéresse l'histoire de la place Maubert en 1560. Il s'agit d'un pamphlet du seizième siècle, « *tellement rare* » (comme le porte le catalogue de la vente Brunet), que même les trois ou quatre historiens contemporains qui en ont parlé paraissent n'en avoir pas parlé *de visu*, et que, soit *avant*, soit *depuis* 1834, on n'en a jamais connu d'autre exemplaire que celui qui vient de passer dans cette vente, dont il était peut-être, à ce point de vue, l'article le plus précieux (n° 651). Bien qu'il se compose de *sept* petits feuillets seulement, l'auteur du *Manuel du Libraire* l'avait acquis en 1835 du libraire Techener moyennant la somme de *six cents francs*, et il estimait ne l'avoir point payé trop cher. — Pendant trente-deux ans il l'a possédé, il en a joui en propriétaire jaloux, ne le laissant voir qu'à de rares amateurs (qu'il ne perdait pas de vue, tant qu'ils avaient son trésor entre leurs mains), et ne permettant à qui que ce fût d'en prendre copie ou d'en faire même des extraits[2]. Charles Nodier, et ceux qui, depuis, ont disserté sur cette pièce historique, n'ont pu en citer quelques lambeaux qu'en se répétant, ainsi qu'ils en ont fait l'aveu, ou par un prodigieux effort de mémoire[3]. La même rigueur ayant été maintenue depuis la mort de M. Brunet, ce phénix des libelles est arrivé, vierge de toute copie *intégrale*, jusqu'à la vente[4].

1. M. Ch. Read a bien voulu, sur notre demande, rédiger lui-même ce résumé de sa notice.
2. C'est dans ces conditions que M. Read avait lui-même vu *le Tigre*, placé sous verre, et enchaîné, pour ainsi dire, sur la cheminée de M. Brunet, il y a quinze ou vingt ans.
3. Voir le *Bulletin du Bibliophile*, 1re série, 1834, p. 9, n° 161, et nov. 1835, p. 48, n° 2312. Voir aussi Ch. Nodier, *De la liberté de la presse avant Louis XIV*, etc., in-8 de 12 pages, Paris, Techener, 1834 ; Henri Martin, *Hist. de France*, 4e édit., t. IX, p. 43, et Géruzez, *Essais de littér. franç.*, 3e édit., t. I, p. 404. Voir encore Leber, *De l'état reel de la presse et des pamphlets depuis François Ier*, etc., Paris, Techener, 1834, et le *Bulletin du Bibliophile*, 4e série, 1841, p. 872, et 5e série, 1842, p. 61.
4. C'est en vain que l'on a essayé de faire fléchir les héritiers et de corrompre, à ce sujet, l'honorable et incorruptible libraire M. Potier.

Quel est donc ce pamphlet unique que des circonstances exceptionnelles ont entouré de mystère, comme les *Provinciales* ou les Lettres de Junius ? Nos lecteurs l'ont déjà deviné : c'est celui qui a été désigné sous le nom de Tigre, soit pour simplifier, soit parce qu'on n'en connaissait guère le vrai titre : Epistre envoiée au Tigre de la France. On sait ce qu'en dit Brantôme, qui en parle sciemment[1]. « Il y eut force libelles diffamatoires contre ceux qui gouvernoient alors le royaume ; mais il n'y eut aucun qui piquât et offensât plus qu'une invective intitulée *le Tigre*, d'autant qu'elle parloit des amours d'une très-grande et belle Dame et d'un Grand, son proche : si le galant auteur eust été appréhendé, quand il eust eu cent mille vies, il les eust toutes perdues ; car et le Grand et la Grande en furent si estomaqués qu'ils en cuidèrent désespérer. » Le *Grand* dont il est ici question, c'est-à-dire *le Tigre de la France*, c'est le cardinal de Lorraine. Ce pamphlet est le seul qui ait eu le don de l'émouvoir, lui qui collectionnait flegmatiquement les libelles dirigés contre lui et se vantait d'en avoir jusqu'à *vingt et deux* sur sa table[2]. Il entra dans une colère rouge ; on dut rechercher ardemment le corps du délit et le coupable, partout où ils pourraient être trouvés, et, à défaut des « mille vies » que celui-là eût perdues, si on l'eût découvert, un pauvre « maître imprimeur de la rue du Mûrier, près la rue Saint-Victor, *aux Trois marches de degré*, » dut faire exemple et porter sa tête au gibet, en la place Maubert, le 15 juillet 1560, encore qu'il ne fût pas démontré qu'il eût imprimé *le Tigre*, mais parce qu'il avait été trouvé détenteur d'un exemplaire[3]. Ce n'est pas tout : un malheureux messager, qui, à peine arrivé de Rouen et non encore débotté[4], vint à passer par là, au moment de la pendaison, et voulut calmer la fureur du peuple qui se déchaînait contre le patient, fut à son tour appréhendé, et, sans autre forme de procès, pendu au même gibet quatre jours après[5]. Ainsi l'exigeait l'intérêt personnel de M. le conseiller Du Lyon, qui avait « promesse d'un estat de président au parlement de Bordeaux, dont il pourroit tirer deniers si bon lui sembloit, » et qui, lorsqu'on lui « remonstroit, quelques jours après, l'iniquité de son jugement par ses propos mesmes : « Que « voulez-vous ? dit-il, il falloit bien contenter monsieur le cardinal de « quelque chose, puisque nous n'avons pu prendre l'autheur : car autre- « ment il ne nous eust jamais donné relasche[6]. »

M. Ch. Read s'attache à faire ressortir la vraie date de la publication du *Tigre*. Ch. Nodier était dans l'erreur lorsqu'il considérait comme certaine celle de 1559. C'est là un point important, car selon la date que

1. Dans ses *Dames galantes*, discours VII[e], *Qu'il ne faut mal parler des dames*.

2. A l'assemblée de Fontainebleau, 24 avril 1560. (*Des États généraux*, t. X, p. 307.) C'était donc moins d'un mois après l'apparition du *Tigre* : on voit que le cardinal entendait l'art de dire, le sourire aux lèvres, le contraire de ce que tout le monde savait.

3. Il se nommait Martin Lhomme.

4. *Qui adhuc ocreatus ex via erat*, dit de Thou.

5. L'arrêt retrouvé par M. Taillandier et qui confirme le récit de l'historien, nous a appris qu'il se nommait Robert Dehors.

6. Voir, pour le récit détaillé, De Thou et Régnier de la Planche, ces deux historiens honnêtes et véridiques par excellence ; et, pour les pièces justificatives retrouvées et publiées par M. Taillandier, le *Bulletin du Bibliophile*, 5[e] série, 1842, p. 54-58.

l'on adoptait, on plaçait *le Tigre avant* ou *après* la conjuration et les massacres d'Amboise, on en faisait un des *instrumenta* de la conjuration ou un des *irritamenta* de la sauvage vindicte des Guises. Les documents judiciaires mis au jour par M. Taillandier ont prouvé que *le Tigre* avait *suivi*, non *précédé* ou *accompagné*, le tumulte d'Amboise. Ce fut un des fruits de la cruelle politique des Lorrains. Il tenait la promesse dont parle Régnier de la Planche, « que les plumes des innocents ne cesseroient de combattre contre les glaives des tyrans. »

Après avoir démontré, d'après les preuves anciennement ou nouvellement produites, que l'auteur, si longtemps caché ou demeuré incertain, du *Tigre*[1] est aujourd'hui avéré, et que c'est François Hotman, le grand jurisconsulte, l'auteur de *l'Anti-Tribonien*, de la *Gaule Franke*, etc., M. Read rappelle les jugements portés sur ce pamphlet par Nodier, par M. Rodolphe Dareste, auteur d'une excellente notice sur Hotman, et par Géruzez, cet appréciateur éminent des œuvres littéraires et historiques[2]. Puis, donnant lecture des sept feuillets de l'opuscule, qu'il peut à bon droit qualifier d'encore *inédit*, il montre que le pamphlet d'Hotman est un digne devancier de la *Ménippée*, et que, lorsque le cardinal de Guise s'en est si fort *estomaqué*, suivant le mot de Brantôme, il a eu de bonnes raisons pour cela. *Le Tigre*, ce mince libelle de dix petites pages (en tout 206 lignes), a contribué, pour sa bonne part, à empêcher les princes lorrains de supplanter les rois de France ; il a eu cet insigne honneur (qu'on a voulu si faussement donner à la Ligue) de contribuer au salut de la nationalité française.

M. Ch. Read termine en annonçant que *le Tigre* appartient maintenant à la Ville de Paris, qui, en payant une rançon de quatorze cents francs (un peu plus du double du prix payé par Brunet, il y a trente-trois ans), estime n'avoir pas acheté trop cher un document unique de l'histoire de la capitale et étroitement lié à la chronique judiciaire d'un de ses vieux quartiers[3].

Voici le début et quelques fragments de ce virulent pamphlet, dont M. Read mettra les travailleurs à même de mieux juger, en le reproduisant bientôt dans son entier :

« Tigre enragé, Vipère venimeuse, Sépulcre d'abomination, Spectacle de malheur, jusques à quand sera-ce que tu abuseras de la jeunesse de notre Roy ? Ne mettras-tu jamais fin à ton ambition démesurée, à tes impostures, à tes larcins ?... Tu fais profession de prescher de sainteté, toi qui ne connois Dieu que de parole ; qui ne tiens la religion que comme un masque pour te déguiser ; qui fais ordinaire trafic, banque et marchandise d'éveschés et de bénéfices ; qui ne vois rien de saint que tu ne souilles, rien de chaste que tu ne violes, rien de bon que tu ne

1. *Incerto nomine*, dit de Thou. — Bayle, avec son érudition et sa perspicacité habituelles, avait bien attribué *le Tigre* à son véritable auteur ; mais tous les doutes n'ont été levés qu'en ces derniers temps.

2. M. Henri Martin n'en a dit qu'un mot dans sa 4e édit., t. IX, p. 43. La plupart des historiens, même M. Michelet, et, en dernier lieu, M. C. Dareste (*Hist. de Fr.*, t. IV, 1866) n'en ont pas parlé du tout.

3. Une particularité qui ajoute encore au prix de cet exemplaire unique, c'est qu'il a appartenu au célèbre artiste et *curieux* Parisien, Daniel du Monstier, dit *Du Monstier-Crayon*, dont Tallemant des Réaux nous a retracé le caractère si original. Le premier feuillet porte son *ex-libris* autographe.

gastes ! L'honneur mesme de ta sœur ne se peut guarantir d'avec toi[1] ! Tu laisses ta robe, tu prends l'espée pour l'aller voir.... Tu fis tant par tes impostures que sous l'amitié fardée d'un pape dissimulateur, ton frère aisné fut fait chef de toute l'armée du Roy.... Je connois ta jeunesse si envieillie en ton obstination, et tes mœurs si dépravées que le récit de tes vices ne te sauroit émouvoir.... Quand je te diray que pour avoir diminué la France de ses forces, tu as fait perdre au feu Roy la bataille de Saint-Quentin ; quand je te diray que pour rompre la force de la justice de France et pour avoir les juges corrompus et semblables à toy, tu as introduit un semestre à la Cour du Parlement ; quand je te diray que tu as fait venir le feu Roy pour te servir de ministre à ta meschanceté et impiété ; si je te dis encore que tu t'es moqué du gouvernement de la France et as dérobé cest honneur aux Princes du sang pour mettre la couronne de France en ta maison : que pourras-tu répondre ? Or, si tu confesses cela, il te faut pendre et estrangler ; si tu le nies, je te convaincrai !... »

II

VARIÉTÉS.

Supplément a la Table des noms contenus dans le Cartulaire du comté de Réthel, publié dans l'*Annuaire-Bulletin* de 1867.

Aboe (l'). Le même que Lo Boe. Voir ce nom.

Aigny, Ayny. Ce nom s'est conservé dans celui d'une croix de la commune de Contreuves, Ardennes, arr. et cant. de Vouziers; cette croix est figurée sur la carte de l'État-Major. Cassini marque dans ses environs un moulin qu'il nomme « moulin d'Aigny » ; il se trouve sur un ruisseau qu'il désigne par le nom d'Ainy.

Amelières (les). Les Armeières, ferme, Ardennes, arr. de Mézières, cant. d'Omont, comm. de la Cassine.

1. Il s'agit ici de la belle-sœur du cardinal, Anne d'Est, femme de François duc de Guise.

Amouzi. Damouzy, Ardennes, arr. de Mézières, cant. de Charleville.

Arces, Arches. Arches est le nom du bourg qui fut remplacé au XVIIe siècle par la ville de Charleville, Ardennes, arr. de Mézières, chef-l. de canton.

Assonmuese. Semeuse, Ardennes, arr. et cant. de Mézières, cant. de Villers-devant-Mézières.

Auboncourt-Rivières. Les citations des nos 2 et 31, la première surtout, ne se rapportent pas à cette localité. Il y est question d'Auboncourt, Ardennes, arr. de Réthel, cant. de Novion-Porcien.

Aumencourt. Grand et Petit Aumenencourt, Marne, arr. de Reims, cant. de Bourgogne.

Autre n'est pas le même qu'*Autreyum* et n'est pas, par conséquent, l'Autry moderne. Il se nomme aujourd'hui Authe, Ardennes, arr. de Vouziers, cant. du Chesne.

Ay, Marne, arr. de Reims, chef-l. de canton.

Bagimont, Belgique, prov. de Namur, sur la frontière de France, à 15 k. N. E. de Mézières.

Baillart. Bailla, château, Ardennes, arr. et cant. de Vouziers, comm. de Sainte-Marie-sous-Bourcq.

Bainne. Beine, Marne, arr. de Reims, chef-l. de cant.

Baudrecy. Sans doute pour Haudrecy, Ardennes, arr. de Mézières, cant. de Renwez.

Bazeles. Bazeilles, Ardennes, arr. et cant. de Sedan.

Bazoces. Bazoches, Aisne, arr. de Soissons, cant. de Braisne.

Beaurain (*Bellus Ramus*). Beauraing, Belgique, prov. de Namur, à 10 k. E. de Givet (Ardennes).

Bechegueville, lisez Bethegneville. Betheniville, Marne, arr. de Reims, cant. de Beine.

Berrut. Béru, Marne, arr. de Reims, cant. de Beine.

Bertelicourt. Berthelle, ferme qui ne se trouve que sur la carte de Cassini. Elle devait être située dans le finage de Pauvres, Ardennes, arr. de Vouziers, cant. de Machaut.

Bertricourt, Aisne, arr. de Laon, cant. de Neufchâtel.

Blaines, lisez Blaives. Balaives, Ardennes, arr. de Mézières, cant. de Flize.

Blesson. Bulson, Ardennes, arr. de Mézières, cant. de Flize.

Boe (lo), l'Aboe. Dans la charte 296, ce nom a été corrigé en interligne par « La Lobe ». C'est Lalobbe, Ardennes, arr. de Mézières, cant. de Flize.

Bohain, en Vermandois. Ce n'est pas des seigneurs et de la famille de Bohain, en Vermandois, qu'il est question dans ce cartulaire, mais de ceux de Bohan, Belgique, prov. de Namur, à 16 k. N. E. de Mézières (Ardennes).

Bolande. Balandre, ancien château, Meuse, arr. de Montmédy, cant. de Montfaucon, comm. de Bantheville. Cassini l'appelle Bolandre, et c'est là, en effet, son vrai nom.

Bonlesicourt. Boulzicourt, Ardennes, arr. de Mézières, cant. de Flize.

Bouffiinrue. Bouffignereux, Aisne, arr. de Laon, cant. de Neufchâtel.

Bourbeuse (la) est le nom d'une fontaine au sud de Balaives, Ardennes, arr. de Mézières, cant. de Flize. Elle ne se trouve nommée que par Cassini.

Briangne. Brienne, Ardennes, arr. de Réthel, cant. d'Asfeld.

Buis. Butz, Ardennes, arr. de Mézières, cant. de Flize, comm. de Balaives.

Bus, Bus de lès Blaines (lisez Blaives). Le même que le précédent.

Bussy-le-Château. Ce n'est certainement pas de ce lieu qu'il est question dans les chartes 59 et 366, où l'on parle de Busy ou Bussy, qui, suivant toute apparence, devait être voisin de Bourq. C'est sans doute le même que le *Busseium* d'une bulle du pape Eugène III pour l'abbaye de Saint-Remy de Reims (1148), où l'on voit que ce monastère a 30 setiers de blé et une charruée de terre, provenant d'un don de Roger de Vendy et de son fils[1] ; cè don semble indiquer que Bussy et Vendy ne sont pas éloignés l'un de l'autre.

Castillon de seur Bonlesicourt. Près de Boulzicourt se trouve une côte nommée « la coste de Châtillon » (Carte de Cassini).

Cele, du n° 49, devrait être lu : Cole. Coole, Marne, arr. de Vitry, cant. de Sommepuis.

Celles; Selles; Seles. Selles, Marne, arr. de Reims, cant. de Beine.

1. *Archives administratives de Reims*, I, 321.

Cerceval. Les Cerceaux, bois, Ardennes, arr. de Mézières, cant. et comm. de Monthermé.

Cervelle (la). La carte de l'État-major figure sur le finage de Tagnon (Ardennes, arr. de Réthel, cant. de Juniville), un bois dit bois de la Cervelle.

Cesnoy. Le Cesnoy de lès Doul ne désigne qu'un bois voisin de Doux et ne peut être le village de Chesnois.

Chalendrii. Chalandry, Ardennes, arr. de Mézières, cant. de Flize.

Champenoille. Champigneul-sur-Vence, Ardennes, arr. de Mézières, cant. de Flize.

Champigni. Champigny, Marne, arrond. et cant. de Reims.

Chiny, Belgique, province de Luxembourg, à 19 k. E. S. E. de Bouillon.

Clermont-en-Basegny. Clefmont, Haute-Marne, arr. de Chaumont, chef-l. de canton.

Cliquet (le Vivier de). Le Vivier, Ardennes, arr. de Sedan, cant. de Raucourt, comm. d'Artaise.

Commy paraît être le même que Coegny, Ardennes, arr. de Vouziers, cant. d'Attigny, comm. de Chuffilly.

Condé, 294. Condé-lès-Vouziers, Ardennes, arr. et cant. de Vouziers.

Condeit, 247. Condé-lès-Herpy, Ardennes, arr. de Réthel, cant. de Château-Porcien.

Corny. Le surnom de « Corni dessous Bourc » ne peut convenir au Corny du canton de Novion-Porcien.

Couray. Cauroy-les-Machault, Ardennes, arr. de Vouziers, cant. de Machault.

Courcelles, lisez Tourcelles? Tourcelles, Ardennes, arr. de Vouziers, cant. de Machault.

Courssereux. Concevreux, Aisne, arr. de Laon, cant. de Neufchâtel.

Cramailles, Aisne, arr. de Soissons, cant. d'Oulchy-le-Château.

Cuilli, Cully. Quilly, Ardennes, arr. et cant. de Vouziers, comm. de Tourcelles.

Cuire, Curei. Cuiry-lès-Iviers, Aisne, arr. de Laon, cant. de Rozoy.

Dameri. Damery, Marne, arr. et cant. d'Épernay.

Dampierre. Gui, Guillaume et Jeanne de Dampierre

tiraient leur nom de Dampierre, Aube, arr. d'Arcis, cant. de Ramerupt. Quant à Jean, il était sire de Dampierre-le-Château, Marne, arr. de Sainte-Menehould, cant. de Dommartin.

Dannevaut. Dannevoux, Meuse, arr. de Montmédy, cant. de Montfaucon.

Demanne. L'Ennemanne, rivière qui passe à Haraucourt et à Angecourt, et se jette dans la Meuse. Ce nom ne se trouve que dans Cassini.

Dichicourt, lisez Richicourt. Richecourt, ferme, Ardennes, arr. et cant. de Vouziers, comm. de Sainte-Marie-sous-Bourq. Cassini le désigne comme château.

Dieu le Wart. Dieulouard, Meurthe, arr. de Nancy, cant. de Pont-à-Mousson.

Doingni. Daigny, Ardennes, arr. et cant. de Sedan.

Dousi. Douzy, Ardennes, arr. de Sedan, cant. de Mouzon.

Doys n'est pas Doux (Ardennes), mais Dohis, Aisne, arr. de Laon, cant. de Rozoy.

Dysi. Le Gros Dizy, Aisne, arr. de Laon, cant. de Rozoy.

Ellers. Élaire, Ardennes, arr. de Mézières, cant. de Flize.

Erlons. Arlon, Belgique, prov. de Luxembourg.

Escorday, pour Escordal? Écordal, Ardennes, arr. de Vouziers, cant. de Tourteron.

Esnel (d'), lisez « de Suel ». Le nom de Gobert était en usage dans la famille de Suel. Seuil, Ardennes, arr. et cant. de Réthel.

Espance. Épense, Marne, arr. de Sainte-Menehould, cant. de Dommartin-sur-Yèvre.

Espinoys. Ce village peut avoir été annexé à Ménil, que l'on appelle Ménil-Lépinois, Ardennes, arr. de Réthel, cant. de Juniville.

Essars (le pourpris d') ou mieux « des Sars ». Les Sarts, Ardennes, arr. de Mézières, cant. d'Omont, comm. de Terron-lès-Vendresse.

Faignières. Fagnières, Marne, arr. et cant. de Châlons.

Faverollez. Faverolles, Marne, arr. de Reims, cant. de Ville-en-Tardenois.

Fechières. Feuchères, Ardennes, arr. de Mézières, cant. de Flize, comm. de Sapogne.

Fontaines, 96. Fontaine-sous-Montaiguillon, Seine-et-Marne, arr. de Provins, cant. de Villiers-Saint-Georges.

Fornelle. La Fournelle est le nom d'un ruisseau qui prend sa source sur la limite des finages de Noirval et de Belleville, et se jette dans l'Aisne, en face de Condé-lès-Vouziers.

Fraisne (le). Fresne, Marne, arr. de Reims, cant. de Bourgogne.

Geraumont, Gerroumont. Géromont, château, Ardennes, arr. de Mézières, cant. d'Omont, comm. de Baâlon-lès-Bois.

Gorson, lisez Gerson. C'est le nom d'une ancienne paroisse, aujourd'hui détruite, du diocèse de Reims; son emplacement fait maintenant partie du village de Barby (Ardennes, arr. et cant. de Réthel). C'est là que naquit Jean Charlier, que l'on considère comme l'auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ*, et qui en prit le nom sous lequel il est connu.

Graingete dessous Omont (la). C'est le nom d'une ancienne ferme du finage d'Omont (Ardennes), que Cassini nomme la Grangelle. Elle n'existe plus sur la carte de l'État-Major, où l'on voit près de l'emplacement qu'elle occupait le pont de *la Grangette*.

Grimousant. Grimansart, Ardennes, arr. de Vouziers, cant. du Chêne, comm. de Brieulles.

Guieri, lisez Giveri. Givry, Ardennes, arr. et cant. de Réthel.

Guionne, lisez Givonne. Givonne, Ardennes, arr. et cant. de Sedan.

Guise, Aisne, arr. de Vervins, chef-l. de cant.

Hainoldi mons. Inaumont, Ardennes, arr. de Réthel, cant. de Château-Porcien.

Harsillimont. Arzilemont, château, Ardennes, arr. de Réthel, cant. de Novion-Porcien, comm. d'Hagnicourt.

Haus, peut-être faut-il lire Hans, Marne, arr. et cant. de Sainte-Menehould.

Heis. Is en Bassigny, Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. de Nogent.

Herbicie (*vallis*). La vallée de l'Herbisse, ruisseau, affluent de droite de l'Aube, qui arrose le village du même nom et se jette dans l'Aube au-dessous d'Arcis.

Hoquemont. Hocmont, Ardennes, arr. de Mézières, cant. de Signy-l'Abbaye.

Isles de la charte 63 est Isles-sur-Suippe, où on sait que Jean avait des biens avant de devenir comte de Réthel (43).

Jamaix. Jametz, Meuse, arr. et cant. de Montmédy.

Johanne villa. Juniville, Ardennes, arr. de Réthel, chef-l. de canton.

Juel (bois de). Voir Jues.

Jues (bois de) ou de Juel. Le bois de Jeu, Ardennes, arr. de Vouziers, cant. de Monthois, comm. de Sugny. Ce bois n'est nommé que par Cassini.

Jueus, Jueüt (bois de). Peut-être le même que le précédent.

Lansson. Lançon, Ardennes, arr. de Mézières, cant. de Grandpré.

Lauble. Laubrelle, château, Ardennes, arr. et cant. de Vouziers, comm. de Vandy.

Lenduys. Alland'huy, Ardennes, arr. de Réthel, cant. d'Attigny.

Lens, Pas-de-Calais, arr. de Béthune, chef-l. de canton.

Leoveiz. Louvois, Marne, arr. de Reims, cant. d'Ay.

Lobe (la). Lalobbe, Ardennes, arr. de Réthel, cant. de Novion-Porcien.

Loen. Louan, Seine-et-Marne, arr. de Provins, cant. de Villiers-Saint-Georges.

Loges (les). Les Grandes-Loges, Marne, arr. et cant. de Châlons. Les Petites-Loges, Marne, arr. de Reims, cant. de Verzy.

Loisies. Loisy-sur-Marne, Marne, arr. et cant. de Vitry.

Lombus. Lombut, château, Ardennes, arr. de Sedan, cant. de Mouzon, comm. d'Euilly.

Longhe-Yauwe. Ce prieuré est aujourd'hui une ferme du nom de Longau, Marne, arr. de Reims, cant. de Châtillon, comm. de Baslieux-sous-Châtillon.

Longvis, lisez Longnis. Logny-lès-Chaumont, Ardennes, arr. de Réthel, cant. de Chaumont-Porcien.

Lonvis, lisez Lonnis. Le même que le précédent.

Lor, Aisne, arr. de Laon, cant. de Neufchâtel.

Loys, Loysi. Loisy, Ardennes, arr. et cant. de Vouziers, comm. de Grivy.

Ludes, Marne, arr. de Reims, cant. de Verzy.

Luide. Le même que le précédent.

Luzi. Luzy, Meuse, arr. de Montmédy, cant. de Stenay.

Macheronmayny. Macheronménil, Ardennes, arr. de Réthel, cant. de Novion-Porcien.

Maiange (moulin de). Mayange, moulin, Ardennes, arr. de Vouziers, cant. de Monthois, comm. de Savigny-sur-Aisne.

Maigny (le), du n° 275, est sans doute le Ménil-lès-Annelle, Ardennes, arr. de Réthel, cant. de Juniville. Ce village peut convenir également aux autres citations.

Maignimont, Mainimont, Manilmont, Mainmont, ne nous paraît être Mesmont. Nous préférons Magnimont, ferme de la comm. de Saint-Loup-aux-Bois, Ardennes, arr. de Vouziers, cant. de Tourteron. Elle ne se trouve que sur Cassini.

Mairy. Méry, Ardennes, arr. de Vouziers, cant. d'Attigny, comm. de Chuffilly.

Maisons, Marne, arr. et cant. de Vitry.

Malemaison de lès Raucourt (la). La Malmaison, arr. de Sedan, cant. et comm. de Raucourt.

Manre, Ardennes, arr. de Vouziers, cant. de Monthois.

Marcelau. Marcelot, Ardennes, arr. de Vouziers, cant. du Chêne, comm. des Alleux.

Marigny. Le Marigny, dont Garnier de Trainel était seigneur (30), est Marigny-le-Châtel, Aube, arr. de Nogent, cant. de Marcilly-le-Hayer.

Marselle (la). La Moselle, ferme appelée la Mazelle par Cassini, Ardennes, arr. de Sedan, cant. de Raucourt, comm. de Maisoncelle-et-Villers.

Marville, Meuse, arr. et cant. de Montmédy.

AUGUSTE LONGNON.

(*La suite prochainement.*)

Imprimerie générale de Ch. Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris.

ANNUAIRE-BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

PREMIÈRE PARTIE.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 8 JUIN 1868,

Aux Archives de l'Empire, à trois heures et demie,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. HENRI MARTIN, L'UN DES DEUX VICE-PRÉSIDENTS.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 7 juillet 1868.)

Le secrétaire, M. J. Desnoyers, lit les procès-verbaux de la séance du Conseil tenue le 28 avril, et de l'Assemblée générale de la Société tenue le 5 mai dernier. La rédaction en est adoptée par le Conseil.

M. le président proclame membres de la Société, après avoir soumis leur nomination à l'approbation du Conseil :

1553. M. Maury (Alfred), membre de l'Institut, directeur général des Archives de l'Empire; présenté par M. Guizot et par M. J. Desnoyers.

1554. M. Paul Lefebvre de Viefville, juge suppléant au Tribunal de première instance de la Seine, rue Taitbout, 51; présenté par MM. Andrieux et Daralde.

1555. M. Louis Lefebvre de Viefville, rue Taitbout, 51; présenté par les mêmes membres.

1556. M. Charles Lucas, architecte, attaché aux travaux de la ville de Paris, rue Chaptal, 21; présenté par MM. Dupont et J. Desnoyers.

1557. M. Tristan de l'Hérault, rue de Varenne, 19; présenté par MM. J. Marion et R. Portalis.

1558. M. Roger de Longuerue, rue de Grenelle-Saint-Germain, 96; présenté par les mêmes membres.

1559. M. Arthur de Chabaud-la-Tour, boulevard Malesherbes, 29; présenté par MM. Vitet et G. Picot.

Ouvrages offerts à la Société.

Par M. le Ministre de l'instruction publique :

Mémoires lus à la Sorbonne, dans les séances extraordinaires du Comité impérial des travaux historiques et des Sociétés savantes; séances tenues les 23, 24, 25 et 26 avril 1867 :
Histoire, *Philologie et Sciences morales*. Paris, Impr. imp., 1868. 1 vol. in-8.
Archéologie. Paris, 1868. 1 vol. in-8.

Ouvrages offerts par des Sociétés savantes.

Académie royale des sciences, etc., de Belgique :

Bulletins, 36e année, 2e série, t. XXIV. Année 1867. Bruxelles, 1867, in-8.
Tables générales et analytiques du Recueil des Bulletins de l'Académie de Belgique. 2e série, t. I à XX (1857 à 1866). Bruxelles, 1867, in-8.
Compte rendu des séances de la Commission d'histoire. 3e série, t. IX; 4e Bull., — t. X; 5e Bull. Bruxelles, 1867, 2 vol. in-8.
Annuaire de l'Académie de Belgique. 1868, 34e année. Bruxelles, in-18.

Collection des chroniques belges inédites. Ly Myreur des Histors : Chronique de Jean des Preis, dit d'Outremeuse, publiée par M. A. Borgnet, t. V. Bruxelles, 1867. 1 vol. in-4.

Chroniques de Froissart, édit. par M. Kerwyn de Lettenhove, t. IV (1342-1346, depuis le siége de Rennes jusqu'à l'expédition d'Édouard III en Normandie). Bruxelles, 1868, in-8. (Collection des grands écrivains belges publiée sous les auspices du gouvernement par l'Académie de Belgique.)

Bulletin de la Société du protestantisme français, 2e série, 3e année, n° 5. Paris, 15 mai 1868, in-8.

Précis analytique des travaux de l'Académie des Sciences de Rouen, pendant l'année 1866-1867. Rouen, 1867. 1 vol. in-8.

Commission archéologique du département de la Côte-d'Or :
Compte rendu des travaux, années 1866 et 1867. Dijon, in-4.

Répertoire archéologique du département de la Côte-d'Or : Arrondissement de Dijon. 1867, in-4.

Ouvrages offerts par les auteurs et les éditeurs.

Notice sur Chilly-Mazarin, par M. Patrice Salin. Paris, 1868. 1 vol. in-4.

Discours prononcé le 27 *novembre* 1867 *aux obsèques de M. Ch. Drion*, Strasbourg, 1867, br. in-8.

Origine des monuments mégalithiques, par M. Henri Martin. Paris, 1868, br. in-8.

Catalogue des livres rares et précieux de la bibliothèque de feu M. Ch. Brunet. Paris, 1868. 2 vol. in-8.

Correspondance. — Travaux de la Société.

MM. Guizot, Lascoux, Servois et Bellaguet expriment

leurs regrets d'être empêchés d'assister à la séance du Conseil.

M. Maury, directeur général des Archives de l'Empire, informe le Conseil qu'il se fait le plus grand plaisir de mettre un local des Archives à la disposition de la Société pour ses réunions et sa bibliothèque, comme l'avait fait M. le marquis de Laborde, son prédécesseur.

M. Salin fait hommage de l'ouvrage ci-dessus annoncé.

M. Ch. Perigot remercie le Conseil de l'avoir admis au nombre des membres de la Société.

Le secrétaire présente l'état des impressions :

Chroniques monastiques d'Anjou. Les feuilles 1 à 21 tirées; 22 à 28 en bon chez les auteurs.

Mémoires et Correspondance de Mme de Mornay. Tome Ier tiré, sauf le titre et les sommaires. L'introduction sera jointe au 2e volume. Il en sera donné avis aux membres.

Brantôme. Tome IV. Les feuilles 1 à 5 tirées; 6 et 7 en bon; les placards 13 à 15 chez l'auteur.

Froissart. Tome Ier. Les feuilles 1 à 3 en bon; les placards 6, 7, 8, 9 en mise en pages.

Annuaire-Bulletin. Tome VI. Les feuilles 1 à 4 sont tirées; 5, 6 et 7 mises en pages.

Le Conseil décide que le 1er volume des *Mémoires et Correspondance de Mme de Mornay* sera mis en distribution dès que l'impression des sommaires sera terminée, sans attendre les autres volumes de l'exercice courant.

— M. Siméon Luce, éditeur de *Froissart*, annonce au Conseil que M. le duc de Mouchy a bien voulu lui confier le manuscrit du seizième siècle des *Chroniques* que possédait sa famille, et qu'à tort on avait cru perdu. M. Luce dit aussi qu'il s'est empressé de communiquer à

M. Kerwyn de Lettenhove, d'après le désir que celui-ci lui en avait exprimé, une copie du célèbre manuscrit de Besançon, retrouvé depuis peu d'années dans la Bibliothèque de cette ville.

Élections.

Le Conseil procède au renouvellement de son Bureau et des Comités pour l'année 1868-1869 :

Président : M. Guizot, réélu à l'unanimité.

Vice-présidents : M. Henri Martin et M. le marquis de Godefroy Menil-Glaise.

Secrétaire : M. J. Desnoyers continue ses fonctions jusqu'en 1869.

Secrétaire-adjoint : M. G. Servois.

Archiviste-trésorier et Bibliothécaire : M. Edm. Dupont.

Comité de publication.

MM. L. Delisle. — Bordier. — Lalanne. — Marion. — Quicherat. — Ravenel.

Comité des fonds.

MM. de La Villegille. — Bellaguet. — De Bouis. — Jourdain.

La séance est levée à 5 heures.

II.

VARIÉTÉS.

SUPPLÉMENT A LA TABLE DES NOMS CONTENUS DANS LE CARTULAIRE DU COMTÉ DE RÉTHEL, PUBLIÉ DANS L'*Annuaire-Bulletin* DE 1867.

(SUITE ET FIN.)

Maudignis. Mondigny, Ardennes, arr. de Mézières, cant. de Flize, comm. de Champigneul.

Mervaus. Marvaux, Ardennes, arr. de Vouziers, cant. de Monthois.

Milli. Milly, Seine-et-Oise, arr. d'Étampes, chef-l. de canton.

Mohon n'est pas Montgon; voir ce nom.

Moinsy. Montcy-Notre-Dame et Montcy-Saint-Pierre, Ardennes, arr. de Mézières, cant. de Charleville.

Monclin, Ardennes, arr. de Réthel, cant. de Novion-Porcien.

Moncornet. Montcornet, Ardennes, arr. de Mézières, cant. de Renwez.

Mondiinel, lisez Mondijuel? Ce serait Mont-de-Jeux, Ardennes, arr. de Vouzier, cant. d'Attigny, comm. de Saint-Lambert. Cette forme ancienne n'est pas impossible, puisque nous avons vu plus haut « le bois de Jeu » appelé bois de Juel.

Monplainchant. Monplainchamp, Belgique, prov. de Luxembourg, à 3 k. S. de Neufchâteau.

Montaguillon-en-Brie. Mont-Aiguillon, forteresse ruinée au xv[e] siècle, était située sur le finage de Louan, Seine-et-Marne, arr. de Provins, cant. de Villiers-Saint-Georges.

Montanea. La Montagne de Reims, au S. E. de Reims.

Montgont n'est pas Mohon et se nomme encore Montgon, Ardennes, arr. de Vouziers, cant. du Chêne.

Montigny de lès Poys. Montigny, Ardennes, arr. de Mézières, cant. d'Omont.

Mont-le-Potier. Montpotier, Aube, arr. de Nogent, cant. de Villenaux.

Moreni. Mauregny-en-Haye, Aisne, arr. de Laon, cant. de Sissonne.

Morte-Eauwe (la). La Morteau, Ardennes, arr. de Mézières, cant. d'Omont, comm. de Vendresse.

Mortehaing. Mortehan, Belgique, prov. de Luxembourg, à 10 k. E. de Bouillon.

Mouzon. Ce lieu ne peut être la localité citée au n° 212 comme dépendant de la châtellenie de Château-Renault, dont il est, au reste, trop distant, car la charte 205 nous le montre comme siége de châtellenie. Les mots « de lès Brans » du n° 213 indiquent qu'il faut le chercher près de Braux. Nous y trouvons Nouzon, Ardennes, arr. de Mézières, cant. de Charleville.

Muironvillær. Mouronvillers, Marne, arr. de Reims, cant. de Beine.

Muret, Aisne, arr. de Soissons, cant. d'Oulchy.

Mutri. Mutry, Marne, arr. de Reims, cant. d'Ay.

Neelle. Nesle-la-Reposte, Marne, arr. d'Épernay, cant. d'Esternay.

Nelle, sans doute pour Annelles (Ardennes, arr. de Réthel, cant. de Juniville), comme Lenduys pour Alland'huy.

Neufchâtel, Aisne, arr. de Laon, chef-l. de cant.

Neuville, 35, 276, 285. — 269, 285, 286, 354, 408. La Neuville-à-Maire, Ardennes, arr. de Sedan, cant. de Raucourt.

Noireva (omis dans la table), 391. Noirval, Ardennes, arr. de Vouziers, cant. du Chêne.

Noisemont. Nuisement, ferme, Aube, arr. d'Arcis, cant. de Chavanges, comm. de Chassericourt.

Orbais, Marne, arr. d'Épernay, cant. de Montmort.

Orcimont, Orcimons, Orchimont, Orcymont. Orchimont, Belgique, prov. de Namur, à 20 k. N. E. de Mézières (Ardennes).

Otenghes. Ottange, Moselle, arr. de Thionville, cant. de Cattenom.

Petrosa. La Pereuse, Ardennes, arr. de Mézières, cant. de Signy, comm. de Launoy.

Pierrefont (*Petra pons*). Pierrefonds, Oise, arr. de Compiègne, cant. d'Attichy.

Pignolet (moulin de). Pignolet, moulin, Ardennes, arr. de Mézières, cant. de Signy, comm. de Jandun. Il n'est désigné ainsi que sur Cassini.

Pongeium, lisez *Pougeium*.. Pougy, Aube, arr. d'Arcis, cant de Ramerupt.

Ponquentin, mauvaise leçon, pour Ponquenci. Pocancy, Marne, arr. de Châlons, cant. de Vertus. On écrivait encore Poncancy en 1509, ainsi que le prouve le procès-verbal de la rédaction de la coutume de Vitry.

Pontfaurigier, lisez Pontfavrigier. Pontfaverger, Marne, arr. de Reims, cant. de Suippe.

Primain, peut-être Primat, que Cassini nomme Primant, au S. E. de Falaise, Ardennes, arr. et cant. de Vouziers.

Puiseux, Puisieux, 234, 264, se rapportent à Puireux.

Puisieux, 41, 373 et 341, se rapporte à Puiseux, Ardennes.

Puisieux, 289, se rapporte à Puisieulx, Marne, arr. de Reims, cant. de Verzy.

Quarnay. Cernay-en-Dormois, Marne, arr. de Sainte-Menehould, cant. de Ville-sur-Tourbe.

Ralicourt. Raillicourt, Ardennes, arr. de Mézières, cant. de Signy-l'Abbaye.

Rauzières. La Rosière, Ardennes, arr. de Réthel, cant. de Chaumont-Porcien, comm. de Rocquigny.

Resson. Dans la carte de l'État-major, Arson est nommé Ressons. Il est situé sur le finage de Pargny.

Retonne. Retourne, rivière, affluent de l'Aisne.

Revoingne, Rivongne, Rivogne, Rivoigne. Rimogne, Ardennes, arr. et cant. de Rocroy.

Richecourt, Ardennes, arr. et cant. de Vouziers, comm. de Sainte-Marie-sous-Bourq.

Rivière (la). La Rivière, ferme, Marne, arr. d'Épernay, cant. d'Esternay, comm. de Saint-Genest.

Roche (la), Belgique, prov. de Luxembourg, à 15 k. O. N. O. de Houffalize.

Roussi. Roussy-le-Village, Moselle, arr. de Thionville, cant. de Cattenom.

Sains, Aisne, arr. de Vervins, chef-l. de canton. ?

Saint-Foemel, mauvaise leçon sans doute d'un nom qui doit représenter Saint-Ferjeux, Ardennes, arr. de Réthel, cant. de Château-Porcien.

Saint-Genoys. Saint-Genest, Marne, arr. d'Épernay, cant. d'Esternay.

Saint-Hylier, *S. Hilarius Manasseri*, est aujourd'hui Saint-Hilaire-le-Grand, arr. de Châlons, cant. de Suippe. Ce lieu était autrefois surnommé *Le Ménissier*. (Table des *Archives législatives et administratives de Reims*, p. 796.)

Saint-Quentin, chapelle, Ardennes, arr. de Mézières, cant. de Charleville, comm. d'Aiglemont.

Saint-Sandon, lisez Saint-Sandou. L'emplacement de ce village nous est révélé dans Cassini par une croix dite de Saint-Sindulphe, entre Sainte-Marie-à-Py et Sommepy. Au quatorzième siècle, *Sanctus Sindulphus* ne formait plus qu'une paroisse avec Sompy (*Archives administratives de Reims*, II, 1115).

Saint-Verain. Saint-Vrain, Marne, arr. de Vitry, cant. de Thiéblemont.

Sainte-Marie-à-Prey. Le même que Sainte-Marie-à-Py.

Sainte-Marie-à-Py. Les citations des n°s 234 et 264 ne se rapportent pas à ce village; il y est question de Sainte-Marie-sous-Bourq, Ardennes, arr. et cant. de Vouziers.

Sapigneus. Sapignel, Marne, arr. de Reims, cant. de Bourgogne, comm. de Cormicy.

Sapoigne. Sapogne, Ardennes, arr. de Mézières, cant. de Flize.

Sauce (333). Saulces-aux-Bois.

Saulces-aux-Bois. Les textes 259 et 425 semblent se rapporter à Saulces-Champenoises, Ardennes, arr. de Vouziers, cant. d'Attigny.

Saus. Sans doute Sault-Saint-Remy, Ardennes, arr. de Réthel, cant. d'Asfeld, ou plutôt Saulces-Champenoises.

Semme. Il faut lire Semuie, et c'est Semuy, Ardennes, arr. de Vouziers, cant. d'Attigny.

Semoingne. Semoine, Aube, arr. et cant. d'Arcis.

Sept-Sols. Sept-Saulx, Marne, arr. de Reims, cant. de Verzy.

Sermont (le). Exermont, Ardennes, arr. de Vouziers, cant. de Grandpré.

Singly. Les textes 365 et 390 ne se rapportent pas à Sin-

gly-lès-Omont, mais à Saingly, Ardennes, arr. de Vouziers, cant. et comm. de Monthois.

Soaim. Souain, Marne, arr. de Sainte-Menehould, cant. de Ville-sur-Tourbe.

Sobonne. Sorbon, Ardennes, arr. et cant. de Réthel.

Sodi-le-Grand. Soudé-le-Grand, Marne, arr. de Vitry, cant. de Sommepuis.

Sommeveille. Sommevesle, Marne, arr. de Châlons, cant. de Marson.

Son, Ardennes, arr. de Réthel, cant. de Château-Porcien.

Sonain, lisez Souain, Marne, arr. de Sainte-Menehould, cant. de Ville-sur Tourbe.

Sorines. Solrinnes, Nord, arr. d'Avesnes, cant. de Solre-le-Château, ou plutôt Sorinne, Belgique, prov. de Namur, à 40 k. de Dinant.

Suel. Seuil, Ardennes, arr. et cant. de Réthel.

Tarriet, Tairiet, Tayrriet. Le Terrier, Ardennes, arr. de Vouziers, cant. de Tourteron, comm. de Saint-Loup-aux-Bois.

Terron. Les chartes 332 et 236 sont les seules où il puisse être question du Terron de l'arrond. de Vouziers. Les autres citations se rapportent incontestablement à Terron-lès-Vendresse (Ardennes, arr. de Mézières, cant. d'Omont), auquel convient parfaitement le nom de Terron dessous Omont.

Thelines n'est pas le même que Thelonne. C'est une ancienne paroisse du diocèse de Reims qui est encore figurée par Cassini. Disparue aujourd'hui, son emplacement paraît faire partie du finage actuel de Sainte-Marie-sous-Bourq, Ardennes, arr. et cant. de Vouziers.

Tieboii. Thibie, Marne, arr. de Châlons, cant. d'Écury-sur-Coole.

Tiecourt paraît être le même que le lieu nommé Treicourt; voir ce nom.

Torcy, Ardennes, arr. et cant. de Sedan.

Tour (le). Le Thour, Ardennes, arr. de Réthel, cant. d'Asfeld.

Trehicourt, Treicourt. Dricourt, Ardennes, arr. de Vouziers, cant. de Machault, comm. de Leffincourt.

Triaumont (bois de). Le bois de Triomont, Ardennes, arr. et cant. de Réthel, comm. de Sorbon.

Turnum. Le Thour, Ardennes, arr. de Réthel, cant. d'Asfeld. 2 et non 12.

Uffalise n'est pas Flize, mais bien Houffalize, Belgique, prov. de Luxembourg. Cette ville est située sur l'Ourth.

Ussermont. Le même que le Sermont.

Valaines dess. Jointes Yaues, lisez Valaives. Balaives, Ardennes, arr. de Mézières, cant. de Flize.

Vallis Herbicie; voir *Herbicia*.

Valserée. Vauxcéré, Aisne, arr. de Soissons, cant. de Braisne.

Vau-Saint-Remy. Viel-Saint-Remy? Ardennes, arr. de Réthel, cant. de Novion-Porcien.

Vaus (les). Vaux-en-Dieulet, Ardennes, arr. de Vouziers, cant. de Buzancy.

Vaus-en-Champaigne. Vaux-en-Champagne, Ardennes, arr. de Vouziers, cant. d'Attigny.

Vaus dessous Loon. L'ancien village de Vaux est aujourd'hui le faubourg nord-est de Laon.

Vausellez, Vausselle. Vauzelles, Ardennes, arr. de Réthel, cant. de Novion-Porcien, comm. d'Auboncourt.

Verbrie. Verberie, Oise, arr. de Senlis, cant. de Pont-Sainte-Maxence.

Verisy. Vrizy, Ardennes, arr. et cant. de Vouziers.

Villers. La citation 41 se rapporte à Villers-le-Tourneur (Ardennes, arr. de Réthel, cant. de Novion-Porcien), et c'est à ce lieu que Richard et Robert de Villers paraissent devoir leur nom. Quant à Jean, il peut aussi bien tirer le sien de Villers-devant-Mézières (Ardennes, arr. et cant. de Mézières), que de Villers-sur-le-Mont. Les textes 222 et 279 concernent indubitablement Villers-devant-Mézières.

Villers-devant-Maisières. Villers-devant-Mézières, Ardennes, arr. et cant. de Mézières.

Villers-devant-Monson. Villers-devant-Mouzon, Ardennes, arr. de Sedan, cant. de Raucourt.

Villonesse. Villenauxe-la-Grande, Aube, arr. de Nogent, chef-l. de cant.

Visinniel delès Cele; lisez Cole. Vésigneul-sur-Coole, Marne, arr. de Châlons, cant. d'Écury.

Viteri, *Vitriacum*. Vitry-le-Brûlé, Marne, arr. et cant. de Vitry-le-François.

Vrisy. Vrizy, Ardennes, arr. et cant. de Vouziers.

Wadelincourt. Waudeceincourt n'est pas représenté par ce lieu; voir plus loin.

Wadenois. Vadenay, Marne, arr. de Châlons, cant. de Suippe.

Warmériville, Marne, arr. de Reims, cant. de Bourgogne.

Waudeceincourt. Vaudesincourt, Marne, arr. de Reims, cant. de Beine.

Wellin, Belgique, prov. de Luxembourg, à 18 k. N. O. de Saint-Hubert.

Yviers. Iviers, Aisne, arr. de Vervins, cant. d'Aubenton.

Yvouis. Peut-être le même que le suivant.

Yvois. Ivoy, aujourd'hui Carignan, Ardennes, arr. de Sedan, chef-l. de canton.

AUGUSTE LONGNON.

III.

BIBLIOGRAPHIE.

210. — BARTHÉLEMY (DE). — Les grands écuyers et la grande écurie de France avant et depuis 1789; par Edouard de Barthélemy. In-18 jésus, XII-216 p. Paris, lib. de la Société des auteurs.

211. — BARTHÉLEMY (DE). — Gerbert, étude sur sa vie et ses ouvrages, suivie de la traduction de ses lettres; par Edouard de Barthélemy. In-18 jésus, XI-296 p. Paris, Lecoffre.

212. — BOURGEOIS. — Histoire de Crépy et de ses dépendances, de ses seigneurs, de ses châteaux et de ses au-

tres monuments, depuis l'époque la plus reculée jusqu'à nos jours; par le docteur Bourgeois. In-8, 65 p. Senlis, imp. Duriez.

213. — Bruel. — Notes de Yvon d'Hérouval sur les baptisés et les convers et sur les enquêteurs royaux au temps de saint Louis et de ses successeurs (1234-1334), publiées d'après le manuscrit autographe de l'auteur; par Alexandre Bruel, archiviste paléographe. In-8, 15 p. Paris, imp. Lainé et Havard.

(Extrait de la Bibliothèque de l'École des chartes, 3e série, tome 3.)

214. — Canel. Recherches sur les jeux d'esprit, les singularités et les bizarreries littéraires, principalement en France; par A. Canel, membre de la Société des Bibliophiles normands. 2 vol. in-8, 787 p. Évreux, Huet.

215. — Charpillon. — Dictionnaire historique de toutes les communes du département de l'Eure. Histoire, géographie, statistique; par M. Charpillon, juge de paix, avec la collaboration de M. l'abbé Caresme. 1re et 2e séries. Gr. in-8 à 2 col., 88 pages. Rouen, imp. Cogniard; Les Andelys, lib. Delcroix.

216. — Chevalier. — Notice historique sur l'ordre de Saint-Ruf de Valence et dissertation sur l'origine des seigneurs de Poitiers, souverains dans le Valentinois et le Diois, tirées des Mss. de la Bibliothèque impériale, publiées et annotées; par l'abbé C. U. J. Chevalier. In-8, 14 pages. Grenoble, Prudhomme.

(Extrait du journal *le Dauphiné.*)

217. — Chevalier. — Notice sur le nécrologe du prieuré de Saint-Robert de Cornillon, au diocèse de Grenoble; par l'abbé C. U. J. Chevalier. In-8, 20 pages. Grenoble, imp. Prudhomme.

(Extrait du tome 2 des Documents inédits relatifs au Dauphiné.)

218. — Chevalier. — Notice sur un cartulaire des dauphins de Viennois, en partie inédit; par l'abbé C. U. J.

Chevalier. In-8, 11 pages. Grenoble, imprimerie Prudhomme.

(Extrait du Bulletin de l'Académie delphinale.)

219. — CLAMAGERAN. — Histoire de l'impôt en France; par J. J. Clamageran, avocat, membre de la Société d'économie politique. 2e partie, comprenant l'époque monarchique depuis l'établissement de la taille permanente (1439) jusqu'à la mort de Colbert (1683). T. 2. In-8, 723 pages. Paris, Guillaumin.

220. — CLÉMENT. — Les musiciens célèbres depuis le seizième siècle jusqu'à nos jours; par Félix Clément. Ouvrage illustré de 44 portraits. In-8, VIII-684 pages. Paris, Hachette.

221. — CORNÉ (DE). — Les États de Bretagne et l'administration de cette province jusqu'en 1789; par le comte de Carné, de l'Académie française. 2 vol. in-8, XVI-817 pages. Paris, Didier.

222. — DONAT. — Documents historiques pour servir à l'histoire de la ville de Beaucaire; par Jean-Vincent Donat. 2e *opuscule* : chapelle de Notre-Dame de Bonaventure. 1re et 2e livraisons. In-8°, 41 pages. Beaucaire, imprimerie Reymond.

223. — FOURNIER. — La Valise de Molière, comédie en un acte, en prose, avec des fragments peu connus attribués à Molière, précédée d'une introduction historique et suivie de notes, d'après des documents nouveaux et inédits; par Edouard Fournier. Gr. in-8, XXXVI-83 pages. Paris, Dentu.

224. — FLAUX (DE). — La Suède au seizième siècle. Histoire de la Suède sous les princes de la maison de Wasa. Eric XIV, Jean III, Sigismond; par A. de Flaux. In-8, 531 pages. Paris, Reinwald; Lainé.

225. — GARNIER. — Correspondance de la mairie de Dijon, extraite des archives de cette ville, publiée pour la

première fois par Joseph Garnier, conservateur des archives du département de la Côte-d'Or et de l'ancienne province de Bourgogne. T. 1. In-8, CLXXVI-369 pages. Dijon, Rabutot.

(Analecta divionensia. Documents inédits pour servir à l'histoire de France et particulièrement à celle de Bourgogne, tirés des archives et de la bibliothèque de Dijon).

226. — IODELLE. — Les OEuvres et Meslanges poétiques d'Estienne Iodelle, sievr du Lymodin; avec une notice biographique et des notes, par Ch. Marty-Laveaux. T. 1. In-8, 326 p. et portr. Paris, Lemerre.

227. — LA ROCHEFOUCAULD. — OEuvres de La Rochefoucauld. *Nouvelle édition*, revue sur les plus anciennes impressions et les autographes, et augmentée de morceaux inédits, de variantes, de notices, de notes, de tables particulières pour les maximes et pour les mémoires, etc.; par M. D. L. Gilbert. T. 1. In-8, IV-498 pages. Paris, Hachette.

(Les grands écrivains de la France. Nouvelles éditions sous la direction de M. Ad. Regnier, membre de l'Institut.)

228. — MOUTON. — Histoire d'Autrey, de sa seigneurie et de ses dépendances; par P. D. Mouton, curé de Poyans. In-8, 383 pages. Gray, imp. Roux.

229. — O'REILLY. — Les deux procès de condamnation, les enquêtes et la sentence de réhabilitation de Jeanne d'Arc, mis pour la première fois intégralement en français d'après les textes latins originaux officiels, avec notes, notices, éclaircissements, documents divers et introduction; par E. O'Reilly, conseiller à la cour impériale de Rouen. 2 vol. in-8, CXII-975 pages. Paris, Plon.

230. — ROUSSET. — Le comte de Gisors (1752-1758), étude historique; par Camille Rousset, conservateur des archives historiques de la guerre. In-8, IV-526 pages. Paris, Didier.

231. — SALIN. — Notice sur Chilly-Mazarin. Le Château. L'Église. Le Village. Le maréchal d'Effiat; par M. Pa-

trice Salin, chef de bureau au conseil d'État, membre de la Société de l'histoire de France. Notice accompagnée d'appendices, de notes biographiques, historiques et géographiques, de fac-simile de Monlornet, Chastillon, Perelle. Reproduction de dalles funéraires et 6 eaux-fortes par Karl Fichot. In-4, VII-269 pages. Paris, Leclère, Aubry, Claupin, Liepmannshon et Dufour.

232. — SAUZAY. — Histoire de la persécution révolutionnaire dans le département du Doubs, de 1789 à 1801, d'après les documents originaux inédits; par Jules Sauzay, membre de l'Académie de Besançon. T. 3. La Terreur. In-8, VIII-830 pages. Besançon, Turbergue.

233. — Tombeaux (les) des Richelieu à la Sorbonne; par un membre de la Société d'archéologie de Seine-et-Marne. In-8, 38 p. Paris, Thorin.

234. — Trésor (le) des pièces angoumoisines inédites ou rares, publié sous les auspices et par les soins de la Société archéologique et historique de la Charente. T. 2. In-8, XXXIX-334 p. Angoulême, Goumard.

(Ce volume contient : Œuvres de J. de la Péruse, poëte angoumois, 1529-1554, avec une introduction par E. Gellibert Des Seguins; testament de Gabriel de La Charlonye, précédé d'une introduction par G. Babinet de Rencogne; advertissement sur les ivgements d'astrologie, à une studieuse damoyselle.)

Imprimerie générale de Ch. Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris.

ANNUAIRE-BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

PREMIÈRE PARTIE.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 7 JUILLET 1868,

aux Archives de l'Empire, à trois heures et demie,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. HENRI MARTIN, L'UN DES DEUX VICE-PRÉSIDENTS.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 4 août 1868.)

Le procès-verbal de la séance du Conseil tenue le 9 juin est lu par M. Servois, secrétaire-adjoint, et adopté par le Conseil.

Ouvrages offerts.

Revue des Sociétés savantes des départements, 4e série, tome VII. Février-mars 1868. Paris, Impr. imp. 1868, in-8.

Société de l'Histoire du Protestantisme français. Bulletin historique et littéraire, 2e série, 3e année, n° 6. 15 juin 1868. Paris, in-8.

Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, tome XVII, année 1867. Limoges, in-8.

Nobiliaire du Limousin, tome II, feuilles 21 à 25, in-8.

Registres consulaires de la ville de Limoges, tome II, feuilles 1 à 20, in-8.

Ces deux derniers ouvrages sont publiés par la Société du Limousin.

Tableau du Maine pendant les assemblées provinciales de 1787 et la convocation des députés aux États généraux, par M. Léon Maître, archiviste de la Mayenne, membre de la Société de l'École des Chartes. Paris, broch. in-8 de 56 pages.

Correspondance.

M. Guizot remercie le Conseil de sa nomination comme président.

MM. J. Desnoyers et Jourdain expriment leurs regrets de ne pouvoir assister à la séance.

M. Maury remercie le Conseil de son admission au nombre des membres de la Société.

Travaux de la Société.

M. le Président présente l'état des impressions :

Annuaire-Bulletin, 1868 : feuille 5 tirée, feuilles 6, 7, 8, envoyées.

Brantôme, tome IV : feuilles 1 à 17 tirées, 8, 9, 10, sous presse, 11, 12, 13, envoyées, placard 23 à mettre en pages.

Froissart, tome I : feuille 1 tirée, 2, 3, 4, 5, 6, sous presse, 7, 8, envoyées, placard 15 envoyé.

Mémoires de Mme de Mornay, tome II : feuilles 1 à 4 tirées, 5, 6, 7, sous presse ; le titre et les sommaires du tome Ier sont composés.

Chroniques monastiques d'Anjou : feuilles 1 à 21 tirées, 22 à 27 chez les auteurs.

Plusieurs membres insistent sur la nécessité de hâter l'achèvement des volumes sous presse.

M. Delisle propose de demander à MM. Meyer et Campardon le texte du premier volume des *Testaments* des quatorzième et quinzième siècles, et de le mettre sous presse, afin d'avoir un volume tout prêt pour le cas où il y aurait un retard dans l'impression de l'un de ceux de l'exercice de 1869. Sans prendre de décision positive, le Conseil invite MM. Meyer et Campardon à hâter autant que possible la préparation de leur copie.

M. le Président du Comité des fonds présente les comptes de la Société pour le premier semestre de 1868 :

Il a mandaté pour une somme de (en recette).	26 135	76
Le Trésorier a perçu.	20 309	76
A recouvrer.	5 826	»
Les dépenses mandatées et soldées s'élèvent à la somme de.	5 041	60
Recettes du Trésorier.	20 309	76
Dépenses id.	5 041	60
Disponible au 1er juillet.	15 268	16

M. Servois soumet au Conseil la liste des documents qui pourront être publiés dans la seconde partie de l'*Annuaire-Bulletin* de 1868, laquelle sera mise sous presse au mois d'août. Ce sont :

1° La relation, écrite par Castellan ou Catalan, de l'expédition maritime faite en 1636 contre les îles Sainte-Marguerite et Saint-Honorat, alors en la possession des Espagnols : M. Gustave Masson a déjà communiqué au Conseil une note sur cette relation, qui paraît inédite (voyez ci-dessus, p. 5), et il doit en envoyer dans quelques jours la copie complète, faite au *British Museum* sur le manuscrit original ;

2° Des extraits de la collection Gualterio, qui appartient aussi au *British Museum*, et dont M. Masson a également entretenu le Conseil (voyez ci-dessus, p. 5 et 6): M. Masson

a bien voulu se charger de copier un certain nombre des lettres que contient cette collection, et de les annoter;

3° La lettre d'Enguerrand de Marigny, communiquée par M. de Godefroy (voyez ci-dessus, p. 6).

Si la publication de ces documents laisse une place suffisante, le volume comprendra encore des extraits des registres des notaires du Béarn, proposés par M. P. Raymond, archiviste des Basses-Pyrénées; la fin des documents communiqués par notre regretté confrère M. de la Fons-Mélicocq; et enfin, si le Conseil le juge à propos, une table analytique de la collection des Annuaires in-12, faite et proposée par M. de Monmessin, employé à la bibliothèque de l'Institut.

M. de Godefroy exprime l'avis que cette table serait très-utile, en recommande la publication, et propose de l'imprimer dans le format in-12 des Annuaires.

Divers membres font remarquer que les derniers Annuaires se terminent par une table alphabétique des matières contenues dans la collection, et que cette table rend faciles toutes les recherches. D'autres membres sont d'avis que la table alphabétique, par laquelle sont terminés les derniers Annuaires, rend superflue, il est vrai, la publication d'une nouvelle table dans le format in-12; mais que l'insertion de la table analytique rédigée par M. de Monmessin, qui ne tiendrait qu'une ou deux feuilles, bien que beaucoup plus détaillée que la table alphabétique déjà imprimée, pourrait être utilement faite dans l'*Annuaire-Bulletin*. D'une part, elle faciliterait en certains cas le recours aux divers volumes de la collection des Annuaires, et de l'autre elle pourrait rendre plus prompte la vente des exemplaires des Annuaires qui sont en magasin, puisqu'elle ferait connaître l'intérêt de la collection aux nouveaux membres de la Société.

Le Conseil adopte ce dernier avis.

M. de Godefroy propose, pour le cas où cette pièce trouverait encore place dans la seconde partie de l'*Annuaire-Bulletin* de 1868, un compte de 1323 contenant la description de la corbeille et du trousseau des deux filles du comte de Hainaut qui ont épousé, l'une Louis de Bavière, empereur d'Allemagne, l'autre Guillaume, comte de Juliers. A ce document, très-intéressant par les détails qu'il con-

tient, serait jointe l'analyse du contrat de mariage de Louis de Bavière et de Marguerite.

Plusieurs membres demandent que ce curieux document soit inséré dans l'*Annuaire-Bulletin* de cette année. M. de Godefroy en achèvera l'annotation, et enverra son travail au rédacteur, avant la séance d'août.

La collation du texte a été faite tout récemment par M. Desplanques, archiviste du département du Nord. M. de Godefroy saisit l'occasion qui lui est offerte de prononcer le nom de M. Desplanques, pour signaler à l'attention et à l'intérêt des membres de la Société de l'Histoire de France la publication que projette M. Desplanques des cartulaires relatifs à l'histoire de la Flandre, antérieurs au treizième siècle.

M. L. Delisle annonce que M. l'abbé Chevalier doit prochainement proposer au Conseil la publication du recueil des *OEuvres de saint Avit*. Depuis l'impression qui en a été faite au dix-septième siècle par le P. Sirmond, le texte n'en a jamais été amélioré, et M. Chevalier est en mesure d'en donner une édition de beaucoup préférable à celles que l'on possède. M. Delisle ajoute que les œuvres de saint Avit présentent surtout un intérêt littéraire, mais que la partie historique est encore assez importante pour que le Conseil prenne en sérieuse considération la proposition que lui fera M. l'abbé Chevalier, dès qu'il aura achevé ses recherches dans la bibliothèque de Saint-Gall et dans celle du Vatican.

M. Siméon Luce, présent à la séance, rend compte du voyage qu'il vient de faire au château de la Roche-Guyon, où il comptait trouver un manuscrit de Froissart. L'indication qui lui avait été donnée était inexacte, et c'est un manuscrit des *Grandes Chroniques de France* qui avait été pris pour un manuscrit de Froissart.

La séance est levée à cinq heures.

II

VARIÉTÉS.

Documents inédits pour servir a l'Histoire des usages et des mœurs aux quatorzième, quinzième et seizième siècles[1].

I

Les échevins doivent sauvegarde au bourgeois qu'ils condamnent à faire un pèlerinage.

1307. — « Sachent tout ke d'endroit le fait et l'avenue ki avint de Sandrart Louchbrach et de Cholart de Mierves le macheclier, dé le laudure, que Sandrars li fist pais et concorde en fu faite en tel manière : ke en l'amendise de chou chius Sandrars eut en convent à faire li voie à Saint Nicholay en Warengienville, et pour chou que li juret de le pais virent et seurent ke en chel voiage il ne pooit mie aler sauvement pour le peril de sen cors, pour le wière ki estoit ou païs, et qu'il estoient tenut de leur bourgeois sauver, yl transmuèrent chel voiage, et disent par loy et par jugement, ke en son lieu de chel voiage il alast à Nostre Dame à Cartes, dedens le jour S. Remi ki vient prochainnement, et fesist le voiage en tous ses boins poins, et fu criet à banch que nuls ne fust jamais si hardis, en nul tans avenir, qui s'en meuwist ne alast contre nulle de ches choses, ne de ches convenenches, sour i estre contre le dit des jurés et des eskievins et sour i estre tenut comme mauvais partout. Là

1. M. le baron de Lafons-Mélicocq, l'un des membres les plus dévoués qu'ait perdus la Société de l'Histoire de France, a publié dans les *Bulletins* et les *Annuaires-Bulletins* une suite de pièces inédites, tirées des archives du Nord, dont un grand nombre sont très-intéressantes pour l'histoire des usages et des mœurs. Les documents que nous imprimons ici sont les derniers que notre regretté confrère ait communiqués au Conseil de la Société.

furent comme eskievins Simons dou Gardin, Gilles Houdemans, Sandrars de Mons, Gilles li Changieres, Gilles Dawan, Ernous de le Sauch, Pières de Lantrege et Williaume li Kiens, et par non d'eskievins et par non de tesmoings en furent apielet. Che fu fait les diwes devant le mi-mars, l'an mil ccc et viii ans[1]. »

II

Droit d'asile dans les églises.

1367. — « A Jehan Pisson, envoyet à Tournay, le semedy iiiie jour de septembre, pour le cause des ii prisonniers qui furent prins par le bailliu de Lille en l'eglise St-Estene, pour le fet de Robert Ghery, pour sour ce savoir l'intention de mons. l'evesque et de son official, pour ses gages de cellui jour, i franc de xvi s.

« A lui, pour ses frès et despens tant de bouce comme de quevaux, et pour loyers de quevaux dou procureur du roy et de Pierre Cuvillon, liquel, au command de mons. le gouverneur, alèrent à Tournay pour le dessusdite cause ledit semedy, iii s. de gros.

« A lui, pour les despens de bouche dou procureur du roy et de Pierre Cuvillon dessus nommés, et de Baudin Orghet, Bourart Hillart, Bosquiel et Thumas, maronnier, aveç eulz, qui, par l'ordonnance de mons. le gouverneur et dou bailliu de Lille, menèrent l'un des dessusdis prisonniers, qui clers estoit, à Tournay par deviers mons. l'evesque, le mardy en suivant, nuit Nostre Dame en septembre, parmy les despens de mestre Gille Vetoul et aucuns notaires de le court, et dou vallet qui ramena le queval sour lequel li dis prisonniers fu menés, iii frans et demy, de lvi s.

« A lui, pour le loyer de leurs vi quevaux et dou queval ledit prisonnier, vi gros.

« A lui, pour ses gages de celli jour, i franc, de xvi s.

« A lui, pour les ii lettres, l'une de le sentence de mons. l'official par lequelle il fu dit que lidit prisonnier ne devoient ghoir de l'immunité de l'eglise, et l'autre, de mons. l'evesque pour baillier absolution au bailliu de Lille et ses aydans, qui prins avoient en l'eglise les dessusdis prison-

1. Bibliothèque de Valenciennes, Livre noir, manuscrit, n° 535.

niers, Pieret de Ladesous et Pieret Ghesard, et pour fere reconchillyer ledite eglise, demy franc, de VIII s.

« A lui, pour une nueve boutelle d'estain, en lequelle on apporta l'euwe à reconchillyer, parmy le vin dou clerc le séelleur, qui delivra celle yauwe, XII gros.

« Au doyen de chrestyenté pour son travail de reconchillyer le dessusdite eglise, XX gros.

« Pour la coppie de l'absolution et reconchiliation devant dites, dont les originaux sont demoré par deviers le doyen dessusdit, VI gros.

« Au bailliu de Lille, donné par halle pour le boine diligence de justice qu'il fist en prendant en le eglise St Estene, ceuls qui mis avoient à mort Robert Ghery, bourgeois de ceste ville, et ossi pour autres besoingnes qu'il avoit fetes pour le ville, X francs, de VIII l. II s. VI d.[1]. »

III

Obligations contractées par l'avocat retenu au conseil de la ville; sa pension.

1411. — L'avocat retenu au conseil de la ville, moyennant cent fr. de pension, est obligé de « faire continuel residence en ladite ville et y demorer, et venir en le halle d'icelle ville à l'heure de le cloquette d'eschevins, pour le dite ville conseillier, et non partir de leditte ville plus de une nuyt et I jour, se n'est par licence d'eschevins, et doibt plaidoyer et remonstrer toutes les causes et besoignes de ledite ville, tant en jugement comme dehors, et par devant le prinche de la terre, et est retenus à la pension de ledite ville au devant de toutes autres pencions et bienfais[2]. »

IV

Argent distribué aux pauvres par l'aumônier de Jean sans Peur; argent donné pour dire des messes avant le combat de St-Cloud.

1411. — « A messire Jehan Ransardet, prestre, aumosnier de monseigneur, XXX fr. d'or, qui lui furent bailliez et

1. *Archives générales du Nord.* — 2. *Ibid.*

delivrez comptans par l'advis et conseil d'aucuns serviteurs et bons amis de mondit seigneur, le xxe jour de septembre cccc et xi, pour en distribuer et donner à poures gens et en faire dire messes à Nostre Seigneur pour mondit seigneur, pour ce que lors on esperoit que mondit seigneur deust avoir la bataille contre ses ennemis.

« Audit aumosnier, xv fr., pour faire dire et celebrer des messes du Saint Esprit et de Nostre Dame, durant le temps que mondit seigneur fu à l'assaut du pont de Saint-Cloud[1]. »

V

Jean sans Peur fait parvenir à la cour sa réponse au manifeste du duc d'Orléans; divers autres messages.

1412. — Le duc de Bourgogne envoie, le 19 mai, « Me Jehan de Reythulle, son secretaire, d'Hesdin à Paris, par devers le conte de Saint Pol et messire Jehan de Nielle, chancelier de Guienne, pour aucunes choses secrètes, dont ledict seigneur n'a voulu autre declaration estre faite, et y demoura jusquez au xxixe jour d'icellui mois, qu'il retourna devers ycellui seigneur en sa ville de Saint-Omer, le viiie jour du mois de juing ensieuvant, qu'il s'en party pour tenir les lettres que ledict seigneur escripsi lors au roy, à la royne, à monseigneur de Guienne et plusieurs autres, sur celles que le duc d'Orléans leur avoit freschement escriptes paravant, à la grant charge de mon dit seigneur et de pluseurs tant du conseil comme des autres serviteurs du roy, bons amis d'icellui mon seigneur le duc, adfin de les estre esloingiez et deboutez du roy et de son service, avoir advis avecques aucuns des gens du conseil de mondit seigneur et autres[2]. »

1413. — « Au roy d'Artois, herault de mondit seigneur, pour porter lettres de par lui, de la ville de Saint-Denis en France, au roy, à la royne, à monseigneur de Guienne et à la ville de Paris et pour son retour le viiie de février, xxi s. vi d.

« Pour le droit des seaulx de xlv vidimus, que mondit

1. *Archives générales du Nord.* — 2. *Ibid.*

seigneur avoit fait faire de certaines lettres à lui envoiées de par monseigneur le duc de Guienne, le VII[e] jour de mars, CIX s. VIII d.

« A Guillaume de Fenin, tabelion royal en la prevosté de Beauquesne, que mondit seigneur lui fist delivrer comptant, pour la peine et travail d'avoir fait et grossé L vidimus de trois lettres closes par lesquelles monseigneur de Guienne mandoit mondit seigneur aler devers lui à Paris, lesquelx vidimus mondit seigneur envoia à plusieurs bonnes villes et lieux de ce royaume, le V[e] jour de mars VIII l. XV s.[1].

« A Huguenin du Bois, escuier d'escuierie de mond. seigneur, que cellui seigneur fist delivrer pour porter lettres de par lui de sa ville de Gand à Paris, par devers le roy, la royne, monseigneur de Guyenne, les chancellier et gens de son grant conseil, ceulx de l'université, ceulx de parlement, ceulx de Paris, et à l'evesque et clergié dudict lieu de Paris, et pour le retour dudict Huguenin devers mondit seigneur, le XV[e] jour de novembre mil CCCC XIII, XX l.[2]. »

VI

Le sire de Bosquiaulx et le château de Pierrefonds, en 1413.

Un envoyé du duc Jean-Sans-Peur porte « finances pour paier feu mess. Loys de Ghistell et autres des gens de mon dit seigneur pour leurs gaiges du voyage à Saint-Denis, en France, laquelle finance yl porta à grant peril de son corps parmy les pays des adversaires de mon dit seigneur, et en revenant par Nevers, Lille, fut pris par le sirs de Bosquiaulx et autres robeurs du pays, près de Compiègne, et mené prisonnier ou chastel de Pierrefonds, que le dict sire de Bosquiaulx gardoit de par le duc d'Orléans, auquel lieu yl

1. Ces documents viennent compléter ceux qu'a publiés M. Bourquelot, t. II, 2[e] série de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, septembre-octobre 1845, sous ce titre : *Correspondance entre le corps municipal de Paris et celui de Noyon*, et la lettre insérée en 1846 dans le *Bulletin* de la Société de l'Histoire de France, p. 306. — Nous voyons en effet ailleurs que, le 24 avril 1413, Jean sans Peur faisoit compter « six livres neuf sols à messire Thiébaut Grevin, prestre, pour aler devers lui, à Noyon, faire certaines choses secrètes qu'il lui enchargea. »

2. *Archives générales du Nord.*

fut detenu par aucun temps, à grant misère et poureté, et esté gehnée très-péniblement[1]. »

VII

Débat entre la ville de Lille et l'official de Tournai au sujet du « fait de senne. »

1439. — « Pour despens de bouche, fais le xvii[e] jour de novembre, que lors l'en fu occuppé oultre heure, les bailly, prevost, procureur de ms. le duc et autres officiers, pour cause du fait de senne que vouloit elever et mettre sus en la ville de Lille mons. l'official du Tournay, lviii s. »

On lit ailleurs qu'on sommait l'official « de plus citer par fourme de sane les bourgeois manans de ceste ville, comme il estoit efforcés de faire. »

On envoya à Paris « porter lettres closes devers les advocas et procureurs de la ville, pour et adfin d'avoir conseil, sur ce que mons. de Tournay pretendoit mettre senne en icelle ville[2]. »

VIII

Guillaume Fillastre, abbé de Saint-Bertin, arrêté à Paris par les gens du parlement.

1450. — « A Hennequin de Courtray, chevaucheur d'escuierye de mon dit seigneur, pour, le derrenier jour de juing et de la ville de Bruxelles, porter lettres closes de par mon dit seigneur à monseigneur l'evesque de Thou[3], abbé de Saint-Bertin, estant à Paris, et de là porter autres lettres au roy et à monseigneur de Croy, estant devers luy, touchant l'arrest que les gens de Parlement ont fait de la personne dudict evesque de Thou et de ses gens et chevaulx à Paris, vii, i l.[4]. »

IX

Nourriture des pauvres de la Maison-Dieu de Valenciennes; primeurs, poissons, pâtisseries, fruits qui leur étaient accordés aux principales fêtes de l'année.

1456. — « Ordonnance de le gouverne et administracion

1. *Archives générales du Nord.* — 2. *Ibid.* — 3. Toul.
4. *Archives générales du Nord.*

de le boine maison de l'hostelerie du castiel Saint-Jehan, en Valenchiennes.

« Le nuit Saint-Martin, on donne à ceulx du dortoir, halons, halonnes, le portier, fournier et monnier, ossi les mesquines, pitance de III costes de hastes, et fait-on prouvendes de chascune haste. S'il esquiet ès jour de pisson, à deux une carpe, IIII poires d'anghuisses[1], et XIII nepples[2]; au maistre, le moitiet d'une haste et II los de vin; sen clercq, le moitiet d'une haste et I lot de vin; l'administresse, I lot, avecq se prouvende de haste.

« Item à ceulx du dortoir, l'administresse, portier et meskine, le premier venredi des VI dimances devant Noël, à chascun II craquelins, ou II[d] [3].

« Item, en decembre, on donne à chascun halon, halonne et le portier ung demy quartier de poix.

« Item, la nuit du Noël[4] as halons, halonne, le portier, monnier et fournier, une chocque et une cuignole[5].

« Item, à chascun d'iceulx du dortoir une cuignolle, sans chocque, et le jour du Noël, à ceux du dortoir, halons et halonnes, portier et meskines, à chascun, ou lieu d'une andouille, une pièce de lart brulée, qui couste environ X[d]; et à tous ceulx du dortoir, halons et l'administresse, à chascun une pinte de vin, et au maistre et sen clercq, chascun I lot, et au portier et mesquines, otel comme ceulx du dortoir.

« A ceulx du dortoir, halons et halonnes, fournier, monnier, le maistre, sen clercq et le portier, le nuit des Rois, à chascun I vastiel et une tarte, une candeille de cire, et rost et vin.

« Ont lesdis du dortoir et le portier, le venredy devant le quaresme, chascun une foice en pain enviziet, que on leur

1. Les lépreux de Valenciennes recevaient des « poires d'angouisse » (voy. le Grand d'Aussy, *la Vie privée des Français*, t. I, p. 279, éd. Roquefort.; voy. aussi le *Ménagier de Paris*, t. II, p. 267), et des nèfles le nuit Saint-Martin.

2. Nèfles.

3. Les échaudés sont encore nommés « craquelins » à la Bassée et ailleurs. (*La Vie privée des Français*, t. II, p. 297.)

4. 1365. « Pour le kukelin des meskines (ladres) au Noël, XXIII s. I d. »

5. Sorte de gâteau.

fait de leurs oefz et bure decedit jour, et pareillement as mesquines.

« Donne-on as dis poures du dortoir et au portier, à chascun, III saussiers, une fois devant quaresme, (et n'ont point celi jour de char), ou VI^d pour les III saussies, et as mesquines pareillement.

« Le cras lundi, ont chascun dudit dortoir, halons, halonnes et le portier, et ossi le maistre et clercq, I vastiel, et ceulx d'iceluy dortoir n'ont pour celi sepmaine point de fromaige englès; mais ont en ce lieu fighes et roizin.

« Doit-on livrer pour le pain enviziet, rastons et pastes, que yl ont le cras lundy auvecq les oefz que on retient de ceulx du dortoir, et ung cent d'oefz.

« A l'entrée du quaresme donne-on à chascun de ceulx du dortoir et les mesquines III livres de fighes, une livre et demie de roisin et en doit l'administresse avoir pour luy et pour faire les ruyssielles[1] en quaresme, une quantité, et ossi les halons, halonnes et le portier, chascun II lib. de fighes et une livre de roisin, et lesdis halons, halonnes et le portier, chascun I quartron de herenz.

« Gudit quaresme ont chacun de ceulx du dortoir, comme le dimence, le lundy, le mardy, le joedy et le venredy, en chascun jour, II herens; le merquedi, ung hierencg et ung doret; le semedi, ung herencg et I tartron, et lesdis dimence, mardy et joedy, au vespre, à ceux dudit dortoir une escuyelle de grummel[2] pour humer.

« Le dimence de behourdich[3], à ceulx du dortoir, au disner, à chascun, I herenc et poix frazés, et en bezongne, demy witel.

« Item, au souper, à eulx halons, halonnes, portier et meskines, le maistre, son clercq, cappelains et clerc de l'eglise, III tourteaulx, II roissoelles et II roces[4].

« Donne-on à ceulx dudit dortoir et le portier, à chascun, à l'entrée dudit quaresme, XIII puns (pommes) et ung quartron de ghancgues[5].

« Au my quaresme et Pasques Flories doivent avoir le portier et halons et halonnes, chascun IIII tourteaux et une ruissolle, etc.

1. Rissoles. — 2. Avoine perlée, potage fait avec cette avoine.
3. Le premier dimanche de Carême. — 4. Roches. — 5. Noix.

« En mars, as poures de dortoir et le portier, ung pastet d'oignons et de la moitié d'une carpe, chascun, et au maistre et sen clerc double.

« Doit-on livrer à l'église le jour du joedy absolut, demi lot de vin blancq, tant pour ceulx de leditte boine maison que on acumenie, comme pour laver les autels d'icelle eglise.

« Donne-on à chascun de ceulx du dortoir, halons, halons, halonnes, portier, presbitres et clerc de l'église, le maistre, sen clercq, l'administresse et mesquines, la nuit de grans Pasques, III flans, I pastet et IIII oefs.

« Le jour de Pasques, on fait poix frazés, et ont une lecque de lart et une pinte de vin, et parmy tant yl n'ont cedit jour point de cervoise, mais ont ceulx dudit dortoir, au vespre, chascun une pinte de lait.

« Le merquedi de Pasques ont chascun I quartier de veel, dont on en fait asdis du dortoir chascun I plat de carpite, et prent-on leurs oefs du lundi pour faire lesdettes carpites, et si leur livre-on adont leur fromaig englès.

« Quant il esquiet feste de commandement le merquedi et le samedi, yl n'ont point de compenaige (légumes), mais ont IIII oefs et une pinte de lait.

« Doivent les poures du dortoir avoir tous les dimences, depuis le Pentecouste jusques à le pourcession de Valenchiennes, craime boulie au lieu de lait.

« Et donne-on, après le my may à chascun de ceulx du dortoir et le portier une pinte de frezes, ou VI^{d}.

« Ausdis du dortoir I cent de cerises, plain une mande de vers poix en cossiel[1], que on leur partit, et au portier avoec eulx, et IIII fois verdes fèves, dont les II sont au lart, et à chascune fois VI los.

« Le jour saint Jehan ont chascun halon, halonne, une pinte de vin, III costes de haste, se c'est en jour de char, ou XVIII^{d}; et se c'est en jour de pisson, yl doivent avoir le moitiet d'une carpe, le maistre une carpe, II los de vin et sen clercq, et l'administresse une carpe et I lot de vin.

« Le jour saint Christophle, on doit acater II^{c} et demy de puns[2] et les departir as personnes de laditte maison à le volonté de la administresse.

1. Ainsi les pauvres avaient des fraises, des cerises, des pois, dès la mi-mai.

2. Pommes.

« En septembre, donne-on à chascun de ceulx du dortoir et au portier II crappez de blancque vendenge et une crape de noire[1]. »

(*La suite prochainement.*)

III.

BIBLIOGRAPHIE.

235. — Bargès. Examen d'une nouvelle inscription phénicienne découverte récemment dans les ruines de Carthage, et analogue à celle de Marseille; par l'abbé J. J. L. Bargès, professeur d'hébreu à la Sorbonne. In-4, 31 p. et 1 pl. Paris, impr. Goupy.

236. — Berriat Saint-Prix. La justice révolutionnaire à Paris et dans les départements, d'après des documents originaux, la plupart inédits; par M. Ch. Berriat Saint-Prix, conseiller à la cour impériale de Paris. N°s 15 et 16. In-8, 54 p. Paris, impr. Pillet fils aîné.

(Extrait du Cabinet historique.)

237. — Bordier. Rectifications à l'errata publié par M. Jal, pour tous les dictionnaires historiques; par Henri Bordier. In-8, 15 p. Paris, impr. Meyrueis.

(Extrait du Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français.)

238. — Carlone. Vestiges épigraphiques de la domination gréco-massaliote et de la domination romaine dans les Alpes-Maritimes; par M. A. Carlone, membre de l'Institut des provinces. In-8, 168 p. Caen, impr. et libr. de Le Blanc-Hardel.

(Extrait du Compte rendu des séances du congrès archéologique de France, session de 1867.)

1. Archives des hospices de Valenciennes.

239. — Cénac-Moncaut. Littérature populaire de la Gascogne, contes, mystères, chansons historiques, satiriques, sentimentales, rondeaux, recueillis dans l'Astarac, le Pardiac, le Béarn et le Bigorre. Texte patois avec la traduction en regard et la musique des principaux chants; par Cénac-Moncaut. In-18 jésus, xviii-515 pages. Paris, Dentu.

240. — Gaidoz. La commission de la topographie des Gaules et ses travaux; par M. H. Gaidoz. In-8, 15 p. Paris, impr. Lahure.

Extrait de la Revue de l'instruction publique, du 14 mai 1868.)

241. — Hunolstein (d'). Correspondance inédite de Marie-Antoinette publiée sur les documents originaux; par le comte Paul Vogt d'Hunolstein, ancien député de la Moselle. 4e édition, revue et augmentée d'un portrait authentique gravé par Flameng, d'une préface nouvelle et de nombreux fac-simile. In-8, cxvi-333 p. Paris, Dentu.

242. — Journal de Jean Bauchez, greffier de Plappeville au dix-septième siècle, publié pour la première fois d'après le manuscrit original, aux frais et sous les auspices de la Société d'histoire et d'archéologie du département de la Moselle, par MM. Ch. Abel et E. de Bouteiller, membres de cette Société. In-8, xxiii-546 p. Metz, Rousseau-Pallez.

243. — Jullien. La Chasse, son histoire et sa législation; par Ernest Jullien, juge au tribunal civil de Reims. In-8, vii-462 p. Reims, impr. Dubois et Ce; Paris, Didier et Ce.

244. — La Croix (Mgr). Mémoire historique sur les institutions de France à Rome, puisé dans les archives et autres documents, la plupart inédits; par Mgr Pierre La Croix, protonotaire apostolique, etc. In-8, vi-356 p. Paris, impr. Goupy.

Imprimerie générale de Ch. Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris.

ANNUAIRE-BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

PREMIÈRE PARTIE.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 4 AOUT 1868,

aux Archives de l'Empire, à trois heures et demie,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. DE LA VILLEGILLE.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 3 novembre 1868.)

Le procès-verbal de la précédente séance est lu par le secrétaire, M. J. Desnoyers; la rédaction en est adoptée.

M. le président proclame membres de la Société, après leur admission par le Conseil :

1560. M. Du Lac (Jules), juge suppléant au tribunal de Compiègne.

1561. M. Boniteau (Albert), 79, rue de Richelieu.

Ces deux Sociétaires sont présentés par MM. Egger et Alfred Gerardin.

Ouvrages offerts.

Société de l'Histoire du Protestantisme français. Bulletin historique et littéraire, 2e série, 3e année, n° 7. 15 juillet 1868. Paris, in-8.

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais. 2e, 3e et 4e trimestres de 1867, nos 56, 57, 58. Orléans, 1867, in-8.

Société des antiquaires de la Morinie. Bulletin historique, 17e année, 65e et 66e livraisons. Janvier à juin 1868. Saint-Omer, 1868, in-8.

Revue des questions historiques, 3e année, 9e livraison. 1er juillet. Paris, 1868, in-8.

Discours prononcés par S. Exc. M. Duruy, ministre de l'instruction publique, et M. Charles Robert, conseiller d'État, etc., au sujet d'une pétition relative à l'enseignement supérieur. Paris, 1868. 1 brochure de 103 p., in-8. (Sénat. — Séances du 22 et 23 mai 1868.)

Œuvres de Froissart, publiées par M. Kervyn de Lettenhove (pour l'Académie des sciences de Belgique.) *Chroniques*, tome V, 1346-1356. Bruxelles, 1868, in-8.

Mémoire pour servir à M. le comte P. J. Th. F. de Pardaillan, par M. J. Noulens, directeur de la *Revue d'Aquitaine*, à Condom (Gers). 1867, in-8.

Correspondance. — Travaux de la Société.

M. le ministre de l'Instruction publique adresse une lettre d'invitation pour la distribution des prix du Concours général qui doit avoir lieu le 10 août.

— Plusieurs nouveaux Sociétaires offrent des remercîments de leur admission.

— M. H. Martin et M. le marquis de Godefroy-Menil-

glaise expriment leurs regrets d'être empêchés par leur éloignement momentané d'assister à la séance.

— M. L. Delisle, absent aussi passagèrement, adresse la lettre suivante de Mlle Dupont :

« Occupée depuis longtemps du soin de recueillir toutes les lettres de Louis XI que j'ai trouvées soit dans les ouvrages imprimés, soit dans les collections manuscrites de la Bibliothèque impériale, des Archives de l'Empire et de quelques départements, j'ai réussi à rassembler environ sept cents pièces dont la publication serait, ce me semble, un véritable service rendu à l'histoire.

« A l'aide d'un itinéraire que j'ai dressé aussi complétement qu'il m'a été possible de le faire, ces différentes lettres ont été classées dans leur ordre chronologique souvent difficile à établir, et je les ai annotées, lorsqu'il en a été besoin.

« Le bon accueil fait jusqu'à présent par la Société de l'histoire de France aux diverses publications qu'elle a bien voulu me permettre de publier sous ses auspices m'encourage à lui demander la même et nouvelle faveur pour ce dernier travail que je me suis efforcée à en rendre digne.

« Autant que j'en puis juger, il serait facilement compris en deux volumes, si ce n'est même en un seul.

« Veuillez agréer, etc.

Em. Dupont. »

Cette lettre, accueillie favorablement par le Conseil, est renvoyée à l'examen du Comité de publication.

Travaux de la Société.

Le secrétaire présente l'état des impressions :

Annuaire-Bulletin, année 1868, tome VI, 1re partie : les feuilles 1 à 9 tirées; la 10e est mise en pages.

Le procès-verbal de la dernière assemblée générale est distribué aux sociétaires.

Mémoires et Correspondance de Mme de Mornay : le tome I, entièrement achevé, est en distribution ; tome II : les feuilles 1 à 7 sont tirées.

Chroniques d'Anjou tome II (*Chroniques monastiques*), feuilles 1 à 27 tirées. La table de ce volume est en composition ; on attend la copie de la table du 1er volume et de l'introduction de l'un et de l'autre volumes.

Froissart, tome I : feuilles 1 à 8 tirées ; feuilles 9 à 13 chez l'auteur, ainsi que les placards 28 à 31.

M. S. Luce annonce au Conseil que tout le texte du 1er volume de *Froissart* est imprimé, mais avant de donner le bon à tirer des dernières feuilles et d'ajouter à la fin du volume les variantes des manuscrits, il va retourner en Angleterre et en Belgique, à l'effet d'examiner et de collationner plusieurs manuscrits qu'il n'a point encore suffisamment étudiés. Aussitôt après son retour en octobre, il s'occupera sans interruption de terminer le 1er volume et de commencer le second.

Brantôme, tome IV : feuilles 1 à 13 tirées ; placards 24 à 28 chez l'auteur.

La séance est levée à quatre heures et demie.

II

VARIÉTÉS.

DOCUMENTS INÉDITS POUR SERVIR A L'HISTOIRE DES USAGES ET DES MOEURS AUX QUATORZIÈME, QUINZIÈME ET SEIZIÈME SIÈCLES.

(SUITE.)

X

Sommes allouées par Philippe le Bon pour la maison du dauphin et de la dauphine à Geneppe.

1456-57. — Après avoir dit que Philippe le Bon fit agréer au dauphin une pension annuelle de 36 000 francs ou florins, pour le défrayer, ainsi que la dauphine, au château de Geneppe, M. Vallet de Viriville ajoute en note : « Les auteurs varient sur l'estimation[1]. »

L'argentier du prince nous fournit le chiffre exact.

Le duc de Bourgogne fait porter au dauphin et à la dauphine, alors à Geneppe, la somme de 1333 francs « pour l'entretenement de leur estat de maison des mois de septembre, octobre et novembre ; x^{m} l. de XL gros, pour la depense des mois de decembre, janvier et fevrier ;

« A monseigneur le dauphin, la somme de VI^{m} frans, de XXXVI gros, monn. de Flandres, le franc, à cause de la somme de II^{m} fr. que mondit seigneur a ordonné pour chascun mois, pour lui aidier à conduire son estat et despense, et ce, pour les mois de mars, avril et may, l'an LVII ;

« A lui, la somme de mil escus d'or, de XLVIII gros, monn. de Flandres, pièce, pour lui aidier à soustenir lez fraiz et despens qu'il lui a convenu faire à la venue de ma-

1. *Hist. de Charles VII*, t. III, p. 368.

dame la daulphine, sa compaigne, en la ville de Namur. » Le dauphin continue à recevoir du duc 2000 fr. par mois.

« III^{m} fr. » sont remis « au bastard Jehan d'Armagnac, conseiller et chambellan du daulphin, pour les despenses de laditte dame, durant trois mois. » (Elle reçoit mille francs par mois.)

Les seigneurs de la cour du dauphin reçoivent, à diverses reprises, « XV^{c} l. escus d'or, de XLVIII gros ; mille escus d'or ; XII^{c} l. de XL gros ; XII^{c} l. de XL gros[1]. »

XI

Canons envoyés par Philippe le Bon à Jacques II, roi d'Écosse.

1457. — « Pour une bombarde de fer, achetée à Jehan Vand Veld, à Bruges, pes. VIII^{m} IX^{c} l., que monseigneur a envoyée au roy d'Escosse avec autres parties d'artillerie, III^{c} LX l.[2] ».

XII

Envoyés de Philippe le Bon auprès du dauphin à Geneppe.

1460.— « A maistre Gondsalve, conseiller et phisicien de mondit seigneur, pour avoir esté de Bruxelles en la ville de Bruges, pour parler et savoir du fait des marchans de la nation d'Espaigne, qu'ilz s'estoient renduz fugitifz, pour ce qu'ilz avoient esté famez du pechié d'eresie, en quoy il a vacqué du XXVIIIe de fevrier IIII^{c} LIX jusques au XIIIe jour de mars ensieuvant, où sont XV jours, et pour estre allé et venu par trois fois, dudit lieu de Bruxelles à Geneppe, par devers madame la daulphine, veoir son filz, qui estoit mal disposé, en quoy yl a vacqué du IIIe jour de juillet IIII^{c} soixante jusques au XVIIIe jour d'icellui, où sont quinze jours, à XVIII^{s} de II gros le solt par jour[3]. »

1. *Archives générales du Nord.*
2. « En 1457, dit M. Vallet de Viriville, Philippe le Bon entretenait avec les Anglais des intelligences, et une entrevue eut lieu à Calais. » (*Hist. de Charles VII*, t. III, p. 390 et suiv.) Le 20 avril 1457, l'expédition de Sandwich par P. de Brezé eut lieu en faveur du roi d'Écosse.
3. *Archives du Nord.*

XIII

Vins de courtoisie offerts par la ville de Lille aux ambassadeurs des princes d'Orient; jeux par personnages.

1461. — « A mons. frère Loys, patriarche d'Antioche, sire Miquiel, conte palatin de Alletière, orateur de mess. David, empereur de Trapesonde, Nicolas, consil en la citité de Desix, orateur de Jorge Alixandres, roy de Perse, Matommer, tucq, orateur de Asem Boch, infidel, Mesopotamer Coslodain, orateur de Jeorge, duc de Jergraves, et Mora, orateur de Baudeboch, seigneur de la Basse Hermenye, xxxvi los de vin de Beaune, du command d'eschevins, presentez le xv[e] jour de juing darrain passé, pour honneur de ce qu'ilz estoient venus en ceste ville de Lille, par l'ordonnance de monseigneur, qui les faisoit mener et conduire par ses villes, pour veoir le pays de par dechà, considéré qu'ils estoient venus devers luy de bien lointaines marches. Ledict vin, au pris de vii s. le lot, monte, parmy vi s. de portaige, xii l. xviii s.

« Pour aucuns menus frais soustenus au command d'eschevins par ceulx de la place St Martin, lesquelz, pour festoyer et prendre soulas pour ambassadeurs de lointain païs qui estoient logié à l'ostel du Heaume en laditte place, firent et publièrent plusieurs esbatemens, à les faire par ceulx des places de laditte ville pour gaignier pris, desquelles places il y eubt grand nombre, et desquelles les vii qui riens ne gaignèrent eubrent chascune une quesne de vin, de vi s. le lot, et tout aux despens de laditte ville, qui monte, comprins le vin et laigne à faire le feu de laditte place, ix l. viii s [1]. »

XIV

Ambassade envoyée par Philippe le Bon en Angleterre.

1466-67. — Andrieu Colins est envoyé « en ambassade en Engleterre, devers le roy Edouart, pour le fait de l'entrecours de la marchandise. »

1. *Archives du Nord.* — Voy. Vallet de Viriville, *Hist. de Charles VII*, t. III, p. 441.

Son voyage dure du 15 décembre 1466 au 23 juillet 1467. Les autres ambassadeurs étaient « messire Joosse de Halewin, chevalier, seigneur de Piennes et de Ungghenout, chambellan et souverain bailly de Flandres; messire Alart de Rabodenghes, messire Pierre de Miramont, chevalier; maistre Louis du Chesne, et George Baet, » secrétaire du duc[1].

XV

Individus condamnés à faire un pèlerinage pour n'avoir pas mis de paille à leurs maisons en temps de peste.

1480. — « De Cottin Wulpart et Ogier Dourliel, nagaire condempnez par eschevins à faire certain voiaige ou pellerinaige, pour avoir desobéy à certaines ordonnances faites par eschevins, touchant mettre estrain à leurs maisons, pourtant que l'on y estoit mort de maladie contagieuse; lequel voiaige ilz ont racheté, comme faire povoient, chescun de ung millier de bricques, qui, à XL s. le millier, monte IIII l.[2]. »

XVI

Deux meurtriers sont saisis dans l'église de Saint-Nicolas de Valenciennes, bien qu'ils se fussent réfugiés sur l'autel.

1481. — L'anonyme qui nous a laissé le manuscrit 526 de la bibliothèque de Valenciennes nous apprend que deux meurtriers, s'étant réfugiés dans l'église de Saint-Nicolas « à le cousture, » et voyant « qu'ilz n'estoient pas bien en l'eglise, tellement poursuivy, montèrent sups le grant autel, dont l'ung accolloit le ymage de saint Nicolas et le aultre sainte Barbe, quy sont à deux lez du grant autel; » mais « rien n'y valut, » ils furent justiciés[3].

1 *Archives du Nord.*
2. *Ibid.*
3. Bibliothèque de Valenciennes, manuscrit 526, fol. 82, v°. — Sur le droit d'asile, voyez les nos II et XXI.

XVII

Monastères où règnent les diables.

1490. — « L'an mil IIII^{c} IIII^{xx}x regnoient les deables en une abbaye des nonnains en la ville du Quesnoys le Conte, où les dames estoient fort travelliés, et couroit la voix qu'yl avoit le semblable des deables en ung couvent des cordeliers, en Allemaigne[1] ».

XVIII

Louis XII excommunié par le pape.

1510. — « L'an mil cinq cens et dix le pape excommunia le roy de France, la cause que yl ne tenoit pas la paix ratiffiée en la cité de Cambray, et aussy que il obéissoit au cardinal de Rouan, comme se yl estoit le pape de Rome[2]. »

XIX

Sorciers poursuivis.

1529. — « A Pierre Hochart, procureur de la ville, qu'il a payé à ung messagier, pour avoir esté en la ville de Tournay porter lettres à l'official dudit lieu pour le fait de aucuns manans de la ville, qui avoient esté citez pour avoir commis aucune espèce de superstición, affin que ledit official se deportast, et avoir rapporté responce d'icellui, pour toutes lesdites dilligences, XVI s. »

1538. — On présente « VI los de vin, à VIII s. le lot, à m^{e} Charles de Lattre, escuier, licentié ès loix, s^{r} Destombes, que lors il vint en halle pour consulter une matière de crime de sortilége. »

On en présente six, à X s. le lot, à l'ex-doyen « de chretienneté, » et autant à m^{e} Maximilien de Mol, licencié ès lois, aussi venu à ladite consultation; à m^{e} Pol de Hennin, licencié ès lois, au gardien des frères mineurs, et au prieur des jacobins, même courtoisie[3].

1. Bibliothèque de Valenciennes, manuscrit 526, fol. 88, verso.
2. Même manuscrit, fol. 99, verso.
3. *Ibid.*

XX

Luthériens brûlés ou enfouis

1544. — « Vint en Valenchienes ung predicateur de la ville de Strassebonrg, en Allemaigne, appellez mᵉ Pierre, lequel fit plusieurs sermons en aucunes maisons de jour et de nuit secrètement contre les edict de la Magesté imperialle, desquelz plusieurs des auditeurs furent fugitifz et notez de Lutherie, et en y eult de ceulx quy furent bruslez. Si en rencontra on au Bois-le-Duc, quy fut prins et morut. »

Mᵉ Pierre alla à Tournay, où il fut pris et brûlé le 20 février « avecq d'autres. » Quant aux religionnaires de Valenciennes, l'un d'eux eut la tête coupée, et la femme qui avait « soutenu Mᵉ Pierre en sa maison, faisant ses prédications, fut enfouy[1] ».

XXI

Deux joueurs de guitare, saisis dans l'église Saint-Jacques de Valenciennes pour meurtre.

1509. — « En cest an, en la ville de Valenciennes advint que deux frères germains, l'ung appellez Jehan Lyon et l'aultre Damyens, ghuisterneux, avoient occhis ung homme sur le pont Saint-Jacques, devant la brasserie du Peront. Lesquelz, [après] avoir se fait, entrèrent en l'attre de Saint-Jacques, où ilz furent prins, pour ce qu'ilz le avoient occhis sur deffence du prevost, et aussi que le corps du mort y avoit este portés, parquoy ne pooient estre francq audict attre : se y furent prins eulx deux, et jugiés incontinent à prendre et de traynner sur ledict pont, et de là au rolleur, où ils furent mis à mort[2]. »

Le manuscrit 527 (fol. 56-70) ajoute le renseignement suivant au sujet de ces deux musiciens :

« Et aulcunes gens avoient trainé l'homme mort dedans

1. Bibliothèque de Valenciennes, manuscrit 526, fol. 159, vº, 160, rº.
2. *Ibid.*, fol. 99, rº.

l'attre, pour laquel cause les ghuiterneux ne pouvoient estre franq en ce lieu, puisque le mort y estoit. »

De La Fons-Mélicocq.

(*La suite prochainement.*)

III.

BIBLIOGRAPHIE.

245. — Dunoyer de Noirmont. Histoire de la chasse en France, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la Révolution; par le baron Dunoyer de Noirmont. T. I. Chroniques de la chasse. In-8, VIII-494 p. Paris, Ve Bouchard-Huzard.

(L'ouvrage formera 3 volumes.)

246.—Fanien. Histoire du chapitre d'Arras; par M. l'abbé Fanien, vicaire de Saint-Jean-Baptiste. Gr. in-18, 536 p. Arras, Rousseau-Leroy.

247. — Feillet. La misère au temps de la Fronde et saint Vincent de Paul; par Alphonse Feillet. 4e édition, corrigée et augmentée. In-12, VIII-576 p. Paris, Didier et Cie.

248. — Ferry. Les Francs-Tireurs des Vosges. Origine. Arbalétriers; francs-archers; craniquiers; couleuvriniers; bombardiers; arquebusiers; volontaires et francs-chasseurs. 539-1867; par Ch. Ferry, archiviste de la ville d'Épinal. In-12, 173 p. Mirecourt, Humbert.

249. — Firdousi. Le livre des rois, par Aboul-Kasim Firdousi, publié, traduit et commenté par M. Jules Mohl. T. 6. In-folio, VI-711 p. Paris, Impr. impériale.

(Collection orientale, manuscrits inédits de la Bibliothèque impériale.)

250. — Garsonnet. Port-Royal et la médecine aliéniste; par E. Garsonnet, ancien élève de l'école normale. In-8, 32 p. Paris, Dentu.

251. — Généalogie de la maison de Vélard (Vélard, Vellard ou Vellar) en Bourbonnais, en Auvergne, en Berri et en Orléanais, portant pour armes : d'azur semé de croisettes d'or, au chef de même. In-8, 207 p. Orléans, Chenu.

252. — Gourdon de Genouillac. Les Ordres religieux, depuis les premiers temps du christianisme jusqu'à nos jours. Histoire, constitution, costumes, etc. (Ordres d'hommes); par H. Gourdon de Genouillac. In-18 jésus, 401 p. Paris, Martin-Beaupré frères.

253. — Herluison. Recherches sur les imprimeurs et libraires d'Orléans; recueil des documents pour servir à l'histoire de la typographie et de la librairie orléanaise, depuis le quatorzième siècle jusqu'à nos jours; par H. Herluison. In-8, 162 p. Orléans, Herluison.

254. — Jarry. Essai sur les œuvres dramatiques de Jean Rotrou. Thèse présentée à la Faculté des lettres de Douai; par J. Jarry. In-8, 327 p. Lille, Quarré; Paris, Durand.

255. — Jussieu (de). La Sainte-Chapelle du château de Chambéry; par A. de Jussieu, archiviste de la Savoie. In-8, 260 p. et 11 pl. Chambéry, Perrin.

(Extrait des Mémoires de l'Académie impériale de Savoie, 2e série, t. X.)

256. — La Rochefoucauld. Réflexions, ou sentences et maximes morales de La Rochefoucauld. Édition Louis Lacour. In-8, xxxii-230 p. Paris, lib. de l'Académie des bibliophiles.

257. — Legrand. Sénac de Meilhan et l'intendance du Hainaut et du Cambrésis sous Louis XVI; par Louis Legrand, avocat. In-8, 490 p. Paris, Thorin; Valenciennes, Giard.

258. — Lejeal. Recherches historiques sur les manufactures de faïence et de porcelaine de l'arrondissement de Valenciennes; par le docteur Alfred Lejeal. Gr. in-8, xii-152 p. et 7 pl. Valenciennes, Lemaître.

259. — Lenormant. Manuel d'histoire ancienne de l'Orient jusqu'aux guerres médiques; par François Lenormant, sous-bibliothécaire de l'Institut. T. II: Babyloniens, Mèdes, Perses, Phéniciens, Carthaginois. Gr. in-18, 454 p. Paris, A. Lévy fils.

260. — Le Roi. Histoire de Versailles, de ses rues, places et avenues, depuis l'origine de cette ville jusqu'à nos jours; par J. A. Le Roi, conservateur de la bibliothèque de la ville de Versailles. 2 vol. In-8, xii-958 p. Versailles, Oswald.

261.—Notes et documents pour servir à l'histoire de Vendôme et du Vendomois; publiés par M. A. de Rochampeau. In-3, 10 p. Vendôme, imp. Lemercier.

(Extrait du Bulletin de la Societé archéologique, etc., du Vendomois.)

262. — Peigné-Delacourt. — Les Normands dans le Noyonnais, neuvième et dixième siècles; par M. Peigné-Delacourt, membre correspondant de la Société des antiquaires de France. In-8, vi-114 p. et une carte. Noyon, impr. Andrieux.

263. — Petit. Avallon et l'Avallonnais, étude historique; par Ernest Petit, membre de la Société des sciences historiques de l'Yonne. In-8, 520 p. Auxerre, Gallot.

264. — Piolin. L'Église du Mans durant la Révolution. Mémoires sur la persécution religieuse à la fin du dix-huitième siècle, complément de l'histoire de l'Église du Mans; par le R. P. dom Paul Piolin, bénédictin de la congrégation de France. T. I. In-8, xxiv-520 p. Le Mans, Leguicheux-Gallienne.

265. — Procès criminel de Jehan de Poytiers, seigneur de Saint-Vallier, publié d'après les manuscrits originaux

de la Bibliothèque impériale, avec une introduction et des notes par Georges Guiffrey. In-8, CXIX-233 pages. Paris, Lemerre.

266. — Progrès des études classiques et du moyen âge, philologie celtique, numismatique. Grand in-8, VIII-159 p. Paris, Imprimerie impériale; Hachette et Cie.

(Recueil de Rapports sur l'état des lettres et les progrès des sciences en France. Sciences historiques et philologiques.)

267. — RAVENEZ. Histoire du cardinal François de Sourdis, du titre de Sainte-Praxède, archevêque de Bordeaux, primat d'Aquitaine, abbé de Mauléon et d'Oyrvaux; par L. W. Ravenez. In-8, XI-569 p. Bordeaux, Gounouilhou; Paris, Bray.

268. — Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine. In-8, IV-376 p. Nancy, Wiener.

(La Guerre de trente ans en Lorraine. 3e partie. Chroniques lorraines. — Publication de la Société d'archéologie lorraine.)

269. — Recueil des cahiers de 1789, clergé, noblesse, tiers état, publié par M. Louis de La Roque. 1re livraison. Dauphiné, Forez, Lyonnais, Beaujolais. Grand in-8 à 2 col., 63 p. Paris, imp. Dubuisson et Cie.

(L'ouvrage sera publié en 30 ou 35 livraisons. Chaque livraison comprendra le cahier d'une ou de plusieurs provinces.)

270. — RÉGNIER. OEuvres complètes de Régnier, revues sur les éditions originales, par M. P. Jannet, in-32, 264 p. Paris, Picard.

271. — RÉGNIER. OEuvres de Régnier. Édition Louis Lacour. In-8, XVIII-315 p. Paris, Académie des bibliophiles.

272. — SAINTE-BEUVE. Port-Royal; par C. A Sainte-Beuve. 3e édition. 6 vol. in-18 jésus, IV-3421 p. Paris Hachette.

273.—SAUZAY. Musée de la Renaissance. Série F. Notice

de la verrerie et des vitraux ; par A. Sauzay, conservateur-adjoint du musée des souverains. In-12, 148 p. Paris, imp. de Mourgues frères.

274. — SAUZAY. Histoire de la persécution révolutionnaire dans le département du Doubs de 1789 à 1801, d'après les documents originaux inédits; par Jules Sauzay, membre de l'Académie de Besançon. T. I. Le Schisme. In-8, XVI-758 p.; t. II, XX-679 p. Besançon, Tubergue.

275. — SAVY. Étude historique sur les impôts en France jusqu'en 1789; par A. Camille Savy. In-12, 271 p. Paris, Ledoyen.

276. — SILVESTRE (de). Renseignements sur quelques peintres et graveurs des dix-septième et dix-huitième siècles. Israël Silvestre et ses descendants, par E. de Silvestre. In-8, 172 p. Paris, Ve Bouchard-Huzard.

277. — STEENACKERS. L'invasion de 1814 dans la Haute-Marne; par F. F. Steenackers, membre du conseil général de la Haute-Marne. In-8, XVI-384 p. et une carte. Paris, Didier et Cie.

278. — STOFFEL. Dictionnaire topographique du département du Haut-Rhin, comprenant les noms de lieu anciens et modernes, rédigé sous les auspices de la Société industrielle de Mulhouse; par M. Georges Stoffel, membre de cette Société. In-4, XXIV-265 p. Paris, Impr. impériale.

279. — TOLRA DE BORDAS. Tableau des études historiques en France au dix-neuvième siècle; par l'abbé J. Tolra de Bordas, professeur de philosophie (Académie des jeux floraux, concours de 1866). In-8, 143 p. Toulouse, Delboy; Paris, Le Clère et Cie.

280. — TOSELLI. Précis historique de Nice depuis sa fondation jusqu'en 1860; par le chevalier J. B. Toselli. 1re partie. Nice depuis sa fondation jusqu'en 1739. In-8, X-314 p. Nice, Cauvin.

281. — Tourtoulon (de). Étude sur la maison de Barcelone. Jayme Ier le conquérant, roi d'Aragon, comte de Barcelone, seigneur de Montpellier, d'après les chroniques et les documents inédits; par Ch. de Tourtoulon. 2e partie (1238 à 1276). In-8, xii-692 p. Montpellier, Gras.

282. — Valentin. Notice historique et chronologique sur l'ancien palais royal et l'ancien hôtel de ville de Vitry-le-François; par le docteur Valentin, adjoint au maire. In-8, 77 p. Vitry-le-François, imp. Bitsch.

283. — Vatin. Siége de Senlis, 1418. Combat sous Senlis, entre Charles VII et les Anglais, 1429; par M. Vatin, vice-président du comité archéologique de Senlis. In-8, 55 p. Senlis, Duriez.

284. — Vermesse. Dictionnaire du patois de la Flandre française ou wallonne; par Louis Vermesse. Précédé d'une notice sur l'auteur, suivie d'une préface et de la liste des auteurs et des ouvrages cités dans le Dictionnaire. In-8; xxix-510 p. Douai, Crépin.

285. — Virac. Curieux détails sur le siége de la Réole, en 1562; par D. A Virac. In-8, 21 p. Bordeaux, Ve Dupuy et Cie.

286. — Villot. Hall, célèbre miniaturiste du dix-huitième siècle, sa vie, ses œuvres, sa correspondance, observations sur la technique de la miniature en France et en Angleterre; par Frédéric Villot, secrétaire général des musées impériaux. Gr. in-8, 130 p. Paris, Lib. française et étrangère.

Imprimerie générale de Ch. Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris.

ANNUAIRE-BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

PREMIÈRE PARTIE.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 3 NOVEMBRE 1868,

aux Archives de l'Empire, à trois heures et demie,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. DE GODEFROY DE MÉNILGLAISE, L'UN DES DEUX VICE-PRÉSIDENTS.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 1er décembre 1868.)

Le procès-verbal de la précédente séance est lu par le secrétaire, M. J. Desnoyers; la rédaction en est adoptée.

M. le président annonce la perte que la Société vient de faire de trois de ses membres : M. Darricau, conseiller d'État, intendant général, directeur au ministère de la guerre; M. François Delessert, ancien député, membre de l'Institut; M. Dovergne, maire et bibliothécaire honoraire d'Hesdin.

M. le président proclame membres de la Société, après avoir soumis leur nomination à l'approbation du Conseil :

1562. M. Octave Noel, attaché au secrétariat du Conseil

général de la Banque de France, demeurant à Poissy (Seine-et-Oise); présenté par MM. Patrice Salin et de Sainte-Foy.

1563. M. Édouard Desponts, docteur-médecin à Fleurance (Gers); présenté par MM. Henry Denjoy, secrétaire du Conseil général du Gers, et J. Desnoyers.

1564. M. Louis Poumeau de Lafforest, secrétaire du préfet de l'Hérault, rue Boussairolles, n° 7, à Montpellier; présenté par MM. de Ruble et Gaffarel.

1565. M. Léonce Pingaud, professeur agrégé d'histoire au lycée de Nancy, rue des Quatre-Églises, n° 53; présenté par les mêmes membres.

1566. M. Gabriel Monod, agrégé d'histoire, au Havre, rue Escarpée, n° 11; présenté par les mêmes membres.

1567. M. Paul Lesieur, rue de Magenta, 148, à Paris; présenté par MM. Henri Lemonnier et de Marsy.

1568. M. Arthur Rohnay, rue de Rivoli, au coin de la place des Pyramides; présenté par MM. Anatole de Barthélemy et Chardin.

1569. M. François Morand, juge au tribunal de Boulogne, présenté par MM. L. Delisle et Le Roux de Lincy.

1570. M. Émile Chasles, professeur à la Faculté des lettres de Nancy, demeurant à Paris, passage Sainte-Marie, 2 ter (rue du Bac, 60); présenté par MM. de Watteville et Jourdain.

Ouvrages offerts à la Société.

Revue des Sociétés savantes des départements. 4e série, t. VII, mai-juin 1868. — T. VIII, juillet 1868. Paris, imprimerie impériale, 2 br. in-8.

Distribution des récompenses accordées aux Sociétés savantes, le 18 avril 1868. Paris, in-8.

Bulletin de la Société des Antiquaires de France. 1er trimestre de 1868. Paris, in-8.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie. A. 1868, nos 1 et 2. Amiens, in-8.

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais. T. V, n° 59, 1er trimestre de 1868. Orléans, in-8.

Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers. 2e série, t. IV, 3e livraison. Béziers, 1868, in-8.

Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire. Tomes 17 à 22, 1865-1868. Angers, 6 vol. in-8°.

Bulletin de la Société du protestantisme français. 2e série, 3e année, nos 8, 9 et 10, août-octobre 1868. Paris, in-8.

Revue des questions historiques. 3e année, 10e livraison, 1er octobre 1868, in-8.

Les six publications suivantes de l'Académie des sciences de Munich :

Abhandlungen der historischen Classe der kon. bayerischen Akademie der Wissensch. Xe Band. 3e Abtheil. Munich, 1867, in-4.

Abhandlungen der philosophisch-philologischen Classe. XIe Band, 2e Abtheil. Munich, 1867, in-4.

H. Brunn : Ueber die sogenannte Leukothea in der Glyptothek S. Majest. Kon. Ludwigs I... (25 juillet 1867). Munich, br. in-4.

C. Voit : Ueber die Theorien der Ernährung der thierischen Organismen... (28 mars 1868). Munich, br. in-4.

A. Vogel : Denkrede auf H. A. von Vogel... (28 mars 1868). Munich, br. in-8°.

Almanach der kon. bayerischen Akademie.... 1867, Munich, 1 vol. in-12.

Schriften der Universität zu Kiel aus dem Jahre 1867. Band XIV. Kiel, 1868, in-4.

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, publiés par MM. Reusens, Kuyl et de Ridder. Tome V, 1868, 1re, 2e et 3e livraisons. Louvain, 3 br. in-8.

Venise et le Bas-Empire. Histoire des relations de Venise avec l'empire d'Orient, depuis la fondation de la République jusqu'à la prise de Constantinople au treizième siècle, par M. J. Armingaud, ancien élève de l'école française d'Athènes, professeur d'histoire au collége Rollin. Paris, Imp. impériale, 1868, br. in-8.

Recueil de chartes originales de Joinville en langue vulgaire, publié par M. N. de Wailly, membre de l'Institut. Paris, Franck, 1868, in-8.

Mémoire sur la langue de Joinville, par le même. Paris, Franck, 1868, in-8.

Inventaire des manuscrits de Saint-Germain-des-Prés, conservés à la Bibliothèque impériale sous les nos 11504 à 14231 du fonds latin, par M. L. Delisle, membre de l'Institut. Paris, Durand, 1868, in-8.

Notice sur Chilly-Mazarin. Le Château, l'Église, le Village, le maréchal d'Effiat, par M. Patrice Salin, chef de bureau au Conseil d'État. Notice accompagnée d'appendices et notes biographiques, historiques et géographiques et de dessins. Paris, 1867, 1 vol. in-8.

Un Village de Gascogne pendant les guerres de la Fronde, par M. le Dr Ed. Desponts. Extrait de la *Revue de Gascogne*. Auch, 1868, br. in-8.

Correspondance. — Travaux de la Société.

MM. A. de Barthélemy, P. Salin, H. Denjoy, de Marsy, P. Gaffarel écrivent pour proposer l'admission de plusieurs

nouveaux sociétaires dont les noms sont énoncés précédemment, ou pour offrir des ouvrages ci-dessus indiqués.

MM. les secrétaires de l'Académie des sciences de Bavière, de l'Université de Kiel et de la Société académique de Maine-et-Loire font hommage de volumes des mémoires de leurs Sociétés. Ce dernier demande, au nom de la Société qu'il représente, l'échange de ses publications avec les mémoires de la Société de l'histoire de France. Renvoi au Comité des fonds.

M. Ristelhuber (de Strasbourg) exprime son opinion sur le mot allemand *anrittgelt* qui se trouve à la page 201 du 1[er] volume des *Mémoires de Mme de Mornay*. Il en propose une explication très-peu différente de celle donnée par l'éditeur, Mme de Witt : gratification accordée aux troupes allemandes avant l'entrée en campagne.

M. L. Delisle, président du Comité de publication, rend compte d'une détermination dont les membres de ce Comité ont cru devoir, depuis la dernière réunion du Conseil au mois d'août, prendre d'urgence la responsabilité, d'accord avec les membres du Comité des fonds et du bureau, présents alors à Paris.

Il rappelle au Conseil qu'un seul des quatre volumes destinés à représenter la souscription des sociétaires pour l'année 1868 venait d'être distribué, savoir le tome I[er] des *Mémoires de Mme de Mornay*. Quant au tome IV de *Brantôme* et au I[er] de *Froissart*, il était évident qu'ils ne seraient pas terminés avant la fin de l'année, et que la distribution du tome II des *Chroniques d'Anjou* ne pourrait avoir lieu que dans le courant de l'année 1869. Il était donc urgent de remédier à un état de choses préjudiciable aux sociétaires et dont beaucoup d'entre eux se sont plaints. Plusieurs membres du Comité de publication sachant que M. N. de Wailly, membre de l'Institut, dont les travaux récents sur Joinville ont, à bon droit, obtenu l'assentiment unanime des érudits, avait préparé et était à la veille de mettre sous presse une nouvelle édition de cet historien, lui ont proposé d'en disposer immédiatement pour la Société de l'histoire de France. Depuis longtemps déjà le Conseil avait

décidé la publication de la *Chronique de Joinville*, et l'un de ses membres, M. Marion, avait accepté d'en être l'éditeur. Mais les travaux publiés ou proposés par M. N. de Wailly lui inspiraient des scrupules au sujet de la nouvelle édition qu'il devait préparer pour la Société, et il a accepté avec le plus grand empressement la proposition qui lui a été faite d'y renoncer et de confier le travail à M. N. de Wailly. Le Comité de publication s'est fait un devoir de consulter sur ce point les membres du Conseil présents à Paris pendant les vacances; leur adhésion a été unanime et le président de la Société, M. Guizot, dès qu'il en a été informé, s'est empressé de l'approuver dans les termes suivants, par une lettre que le secrétaire lit au Conseil :

« Je suis charmé que M. de Wailly donne à notre Société « une nouvelle édition de *Joinville*. Ce sera certainement un « excellent travail aussi bien exécuté que bien conçu. M. de « Wailly tiendra certainement ses promesses pour le mo- « ment de la publication comme pour le mérite de l'ouvrage. « J'y donne donc mon plein assentiment. »

Cette espérance n'a point été trompée, car l'impression du volume est déjà assez avancée pour qu'elle puisse être infailliblement achevée avant la fin de l'année.

M. L. Delisle présente en outre quelques détails au Conseil sur la méthode suivie par M. de Wailly à l'égard du texte de Joinville rétabli d'après les meilleurs manuscrits et ramené à l'orthographe des chartes et autres documents authentiques de la chancellerie du sénéchal de Champagne. Ces restitutions ont été faites conformément aux règles que M. de Wailly a exposées dans un mémoire lu à l'Académie des inscriptions et qu'il vient de publier sur la *Langue de Joinville*.

M. de la Villegille, empêché d'assister à la séance, informe le Conseil de la part qu'il a dû prendre, comme président du Comité des fonds, à la détermination du Comité de publication au sujet de la Chronique de Joinville. Persuadé de l'urgence d'une décision qui permettait à la Société de tenir, sans plus de retard, ses engagements vis-à-vis de ses membres, il n'a pas hésité à signer l'autorisation de cette dé-

pense et à fixer le tirage du nouveau volume à 900 exemplaires. M. de la Villegille rappelle au Conseil que, le nombre des membres s'élevant aujourd'hui à 760, il était nécessaire de réserver quelques exemplaires pour la vente et pour d'autres destinations obligées. Il s'est basé sur des décisions antérieures du Conseil qui a fixé le tirage de *Froissart* à 1000 et celui des *Mémoires et Lettres de Mme de Mornay* à 1200 exemplaires.

Après ces communications, le Conseil approuve et sanctionne unanimement la détermination prise par les Comités, comme un service rendu à la Société. Il remercie pareillement M. de Wailly de l'aide qu'il lui a apportée dans cette circonstance.

Le secrétaire présente l'état des impressions :

Joinville, feuilles 1 à 10 tirées, 11 à 14 sous presse ; le texte et les éclaircissements sont entièrement composés ; les placards 1 à 6 du glossaire sont chez l'auteur. Le volume sera terminé pour le mois de décembre.

Brantôme, t. IV, feuilles 1 à 20 tirées ; placards 35 à 42 chez l'auteur. Il ne reste plus à composer que l'appendice ; ce volume sera aussi terminé vers la fin de décembre.

Froissart, t. Ier. Les feuilles 1 à 12 sont tirées, la 13e est sous presse. On compose les variantes. M. Luce s'occupe très-activement d'en achever la copie et de corriger les épreuves. Il espère aussi avoir terminé ce volume pour le commencement de l'année 1869. Il sera alors en mesure de mettre immédiatement sous presse, conformément à l'autorisation du Conseil, le second volume dont la copie est prête en grande partie.

Chroniques d'Anjou, t. II (*Chroniques monastiques*), feuilles 1 à 27 tirées ; la composition des tables et des introductions n'a pas fait de progrès depuis trois mois.

Annuaire-Bulletin, t. VI. 1868, 2e partie. Documents originaux. 4 feuilles sont composées et comprennent des extraits d'un journal manuscrit de 1700 à 1706, rédigé en France à cette époque, conservé au *British Museum* et communiqué par M. Masson.

M. Servois fait connaître plusieurs autres documents qui doivent compléter ce volume et parmi lesquels prendra place, entre autres, une lettre familière, écrite par un témoin oculaire, donnant les détails de l'entrée en Espagne de Marie-Louise d'Orléans, allant épouser le roi Charles II (1679). Cette pièce est signalée au Conseil par M. de Godefroy-Ménilglaise.

Le président du Comité de publication auquel a été renvoyé l'examen de la proposition de Mlle Dupont, de publier un recueil des *Lettres de Louis XI*, annonce qu'il fera son rapport dans la prochaine séance.

Plusieurs membres du Conseil rappellent la nécessité de mettre très-prochainement et à la fois sous presse plusieurs des volumes destinés à composer la livraison de 1869. Les volumes dont la publication a été précédemment autorisée pour cet exercice sont le 2e des *Mémoires et lettres de Mme de Mornay*, le 2e de *Froissart*, le 5e de *Brantôme*, le 4e de *Monluc*, auxquels il faudra ajouter le 2e des *Chroniques d'Anjou*.

En outre, le Conseil aura à décider s'il ne conviendrait pas de commencer aussi, sous de brefs délais, l'impression de quelqu'un des ouvrages suivants, déjà autorisés en principe : *Chroniques de S. Martial de Limoges; — Choix de Testaments du quatorzième et du quinzième siècle; — Établissements de S. Louis; — Chronique de Bernard le Trésorier*; — *Mémoires de Bassompierre* et, s'il y a lieu, *Lettres de Louis XI*, dont le manuscrit paraît être fort avancé pour l'impression et qui sera sans nul doute admis en principe par le Conseil dans une de ses plus prochaines séances.

Le Conseil autorise le don d'un exemplaire de *Monluc* à M. Benoît, professeur à la faculté de Nancy, par la communication qu'il a bien voulu faire à M. de Ruble, par l'intermédiaire de M. Gaffarel, de la copie de plusieurs lettres de cet historien transcrites par lui dans des archives d'Italie.

La séance est levée à cinq heures.

II

VARIÉTÉS.

Documents inédits pour servir a l'Histoire des usages et des moeurs aux quatorzième, quinzième et seizième siècles.

(fin.)

XXI.

L. Talbot et autres demandent à Marguerite d'Autriche l'autorisation d'acheter dans ses États des métaux pour l'artillerie de la ville de Calais.

1512. — « Très-haute et très-excellente princesse, tant et si très-humblement que faire povons, à vostre bonne grâce nous recommandons, à laquelle plaise savoir que nous envoyons presentement ès païs de Ms. vostre nepveu le prince de Castille [1], nostre bien aimé compagnon Thomas Bote, recepveur de Mark, pour et affin de achepter certaines espèces de metaulx esdis païs pour estre emploiez en certaines pièces d'artillerie pour ceste ville [2], vous priant et requerant, très-haulte et très-excellente princesse, qu'il vous plaise lui octroyer vos lettres de congié et de licence de povoir achapter les dis metaulx, et, ce fait, les faire conduyre par deça, par mer ou par terre, sans aucun destourbier ou empechement luy estre fais, mis ou donné par vos officiers et subjets; ainsi en ce l'aider et assister, se besoing et mestier en est. En quoy faisant nous obligerez grandement envers vostre bonne grâce, nostre créateur le congnoist, auquel nous supplions vous octroyer, très-haulte et très-excellente princesse, bonne et longue vie. Escript à Calais le VIIe jour

1. Charles d'Espagne, depuis Charles-Quint.
2. Calais.

de fevrier. Vos très-humbles serviteurs. L. Talbot, H. Couwey, Joh. Witshcer, Robert Wotton, Waltier Colepepyr.

« Au dos estoit escript : Très-haulte et très-excellente princesse, madame Marguerite d'Autriche et de Bourgongne, etc., duchesse douagière de Savoye, regente et gouvernante [1]. »

XXIII

Exécution hâtée par crainte d'une grâce.

1532, 2 décembre. — « Fut decapité ung nommé Gros Yeux ou Ganderin, homme de mauvaise vie, et ce fut du matin; lequel morut estrangement, car il saultoit et se couchoit le ventre deseur, ne voulant permettre qu'il seroit executé : après aussi plusieurs juremens, il fut commandé de la part du magistrat à l'officier de le prendre à sa plus belle et passer oultre. La cause qui fut à ceste heure executé, estoit que ce jour arrivoit en la ville madame de Hongrye, gouvernant, et craindant quelle le délivreroit [2]. »

XXIV.

Ordre aux maîtres d'école de Lille de renvoyer leurs élèves, à cause de la peste.

1533. — « Pour eviter aux dangiers apparens de la peste, presentement regnant, qui se prent principalement à josnes enffans, eschevins et conseil font commandement et deffences à tous maistres d'escolle de ceste ville de plus tenir escolle ne assemblée de josnes enffans, et aussi aux manans et habitans d'icelle ville retirer leursdis enffans desdittes escolles et les tenir coyement en leurs maisons, jusques à tant qu'on verra comment le temps se portera, à peril de LX s. d'amende, le tiers à l'accusateur, et pugny d'eschevin [3]. »

1. Archives générales du Nord.
2. Bibliothèque de Valenciennes, ms. 527, fol. 36 verso.
3. Archives de l'hôtel de ville de Lille.

XXXVI.

Les gueux des Pays-Bas en 1566.

1566. — « Sous les aisles de cette ligue (vulgairement appelée la *Ligue des gheux*), plusieurs manières de heretiques se assemblèrent de tous païs en cestuy pays d'embas : sy comme les huguenos, ou calvinistes de France, lutheriens d'Alemaigne, anabaptistes et autres de semblables vocations et à tous costez commencèrent à faire sermons publiques, qu'ils appellent preches, en gardinages, prairies et champaignes, esquelles se trouvoit grand multitude de peuple : et, en bref temps, tellement multiplièrent et augmentèrent qu'ils dressèrent sumptueux temples, à la mode de leur nouvelle religion, en villes et bourgades, pour faire librement leurs dites preches et dampnables ceremonies, suyvant la doctrine de leur chef, le diable et son disciple Calvin. Et durant la saison d'esté de cest an susdit, se firent les maistres, pour estre en plus grand nombre, de plusieurs villes et bourgades, et à l'entrée du mois d'aoust commencèrent à produire le fruit de leurs dites preches et religion, et entrèrent à main armée ès eglises, monastères, et en tous autres lieux de religion crestienne, où ilz profanèrent les saintz lieux et brisèrent autelz, ymages de Dieu et des saintz, tables et paremens d'hostelz, fons de baptesme, et generalement tout ce qui servoit à la decoration desditz lieux, n'ayant horreur de pessunder et mettre en diverses pièces la sainte hostie et corps de Jésus-Christ.... Ils desgectèrent le ciboire de Watenes sur le pavé, le mettans en plusieurs pièces, à force de petites hapettes[1]. »

XXVII.

Relation de la défaite, près de Mons, des protestants français sous la charge de Monsieur de Genlis.

1572. — « Les françois huguenots, sous la charge de Mons. Jenlis[2] vindrent pour ravitailler et secourir la ville de

1. Ms. de la bibl. de Valenciennes, n° 520, fol. 84, r°.
2. François de Hangest.

Mons avec VII cornettes de gens de chevaux et XVII enseignes de pietons, pensant aller à la ducasse, comme à Valentiennes; mais les paysans leur copèrent chemin auprès de Hauteraige, où que messieurs les françois et gueux, que le roy d'Espaigne, à les ouyr, n'estoit leur page, laissèrent armes et bagage et plusieurs la vie, à l'ayde de quelque gendarmerie du camp de Mons, qui survint avec ces paysans. Monsieur de Jenlis, leur chef, fut prins et son beau cheval aussi. Il y en eut MCL [1] prisonniers, tous gueux françois et wallons, fort courtoisement accoustrez, lesquels furent menez à Ath en Haynau. On en mena aussi au camp devant Mons III^{c}, où qu'ilz furent contrains de pendre et d'estrangler l'ung l'autre, sans ceux qui furent ramenez à Valentiennes, et sans mettre en nombre ceux qui se sauvèrent tous nudz : qui at esté cause qu'on a tousjours appelé ceste deffaicte la *deffaicte des culz tous nudz*. Les autres l'appellent la *deffaicte du pont à la Hayne.* Les françois, depuis lors, n'oyent gaires volontiers parler du pont à la Hayne. Cette deffaicte fut faicte le dix-septième de juillet....

Le dix-huitième jour de juillet le sommeillier de monsieur de Jenlis fut pendu et estranglé devant le chasteau de Valentiennes; lequel cogneut en son dernier que, eux venuz à leurs desseins de ravitailler la ville de Mons, yls avoient proposé et arresté de faire mourir tous les prestres et les catholiques qu'ils pourroient trouver aux Pays-Bas....

« Le 18 aoust, environ les huit heures au soir, furent noyez par m^{e} Grard, boureau de Valentiennes, le nombre de LIV françois gheux, qui avoient esté prins à la deffaicte de Hautraige, à l'arcques à le Salle, loyez IX à la fois, dont c'estoit grand pitié de les ouyr lamenter, et maudissoient monsieur de Jenlis et les autres seigneurs, qui les avoient enlevez de leur pays de France » [2].

1. Plus de 1200, suivant de Thou (livre LIV).

2. Bibliothèque de Valenciennes, manuscrit 539, fol. 102-106. — On trouve dans l'ouvrage intitulé : *Les diverses leçons*, de Loys Guyon, Sr de la Manche (t. I, p. 411-417), l'histoire d'un enfant pris et élevé par les loups dans la forêt des Ardennes, et qui, ayant été retrouvé, devint successivement berger, puis soldat, et fut tué en 1572 par les gens du duc d'Albe, « estant ès compagnie de Genlis (Jean de Hangest), qu'il suivit en Flandres, contre le roi d'Espagne. »

XXVIII.

Châtiment infligé à des jeunes filles qui avaient assité aux prêches.

1581.—Le 19ᵉ jour de decembre 1581, « le boureau amena de la prison sur ung hourdement, faict sur le marché, publicquement, plusieurs femmes et jeunes filles, ayans tous la hart au col, pour avoir assisté aus preches et assemblées, et illecq pryèrent merchi à Dieu et à la justice, puis furent bannis de ceste ville et banlieue et de tous les pays du Haynau[1]. »

XXIX.

Protestant de Saint-Quentin forcé de faire baptiser son enfant à l'église catholique.

1592, 14 août. — « Messieurs, sur la remonstrance faicte par honorable homme mᵉ Loys Dorigny, licentié ès loys, maieur de la ville, que plusieurs habitans de la rue Saint-Jehan lui avoient faict plaintte que, dès mercredy dernier, la femme d'ung nommé Vatin, mulquignier, demourant en laditte rue, estant agenté d'ung filz, volloit icelli Vatin le faire baptizer à la religion nouvelle et non à l'eglise catholique, qui porroit apporter tumulte et sedition, chose quy tourneroit au prejudice du service du roy, occasion pour quoy il avoit envoyé vers ledict Vattin, par deux diverses foys, des sergens et officiers de laditte ville, l'admonester qu'il eut à faire baptiser son dict enffant à l'eglise Saint-Jean, lieu de sa paroisse, mesme luy auroit faict faire commandement de ce faire par les dis sergens, et envoyé en sa maison la saige femme pour le porter en laditte eglise, ce qu'il n'avoit vollu permettre, et auroit dit qu'il attendoit des parins et marines de Prémont, et qu'il n'avoit envye de le faire baptzier à l'eglise romaine, et que pour ce il estoit besoing de pourveoir à telle chose pour eviter que le peuple se mutina, et n'y advint aulcune sédition, ont ordonné que iteratif commandement sera fait audit Vatin, en peine de banisse-

1. Archives de l'hôtel de ville de Saint-Quentin.

ment de la ville, de faire baptiser son enffant à l'eglise catholicque, apostolicque et romaine, et ce pour eviter à tumulte et sedition populaire [1]. »

XXX.

Madame de Longueville fait demander au maire de Saint-Quentin des meubles pour sa maison d'Homblières.

1593.— « Le mardy troiziesme jour d'aoust mil cinq cens quatre vingt et treize, assemblée s'est faicte en la chambre du conseil de la ville, où ont assisté mss. les eschevins et jurés de laditte ville et ceulx du residu du conseil, ausquels a esté remonstré par honorable homme m^e^ Loys Pierre Dorigny, licentié ès les droits, maieur de laditte ville, que le jour d'hyer le sieur de Villemaigue l'auroit esté trouvé en sa maison et luy auroit faict entendre qu'il estoit envoyé vers luy de la part de madame de Longueville, pour le prier de la faire acomoder par les habitans de ceste ville de quelque table, buffet, challis, escabeaux et aultres meubles de bois pour garnir les chambres de la maison de Homblières [2], où elle entend demeurer et soy y loger, attendant qu'elle auroit comodité de faire venir ses meubles en laditte ville. Le fait mis en deliberation et après avoir esté prins par ledit maieur advis desdis eschevins et jurez, a esté par eux advisé qu'il sera faict reponse par ledict sieur audict de Villemaigne qu'il n'y avoit point de moyen que les habitans peussent fournir desdits ustencilles de bois ny aultres meubles, d'aultant

1. Archives de l'hôtel de ville de Saint-Quentin.

2. Le 23 avril précédent, messieurs avaient ordonné « qu'il seroit loué du linge et de l'estaing pour fournir à Ms. le vicomte d'Auchy, envoyé par Sa Majesté pour commander en ceste ville, pour quinze jours ou trois sepmaines, attendant que ses meubles soient venuz, et que le prix de louage sera payé par la ville, et qu'il luy sera fourny par sepmaine sept douzaines de serviettes et sept nappes, sans le linge qu'il luy faudra pour sa cuisine. » — Voyez l'*Annuaire-Bulletin* de 1864, 1re partie, p. 99 et suiv. — A Noyon, en 1554, on fournissait à la garnison, moyennant XLVI. par mois pour l'homme d'armes et XXX s. pour l'archer, les ustensiles dont les soldats avaient besoin. — Suivant l'ordonnance, on devait leur fournir bois, chandelles, verjus, vinaigre; puis on ne leur fournit plus que la moitié du bois et de la chandelle en argent. L'homme d'armes re-

qu'ilz en estoient très-mal pourveuz, et que tant peu de commodité qu'ilz avoient, ils avoient esté contrainctz les bailler aux gens de guerre tenant garnison en ceste ville, partant qu'ilz supplioient madame les en volloir descharger et tenir pour excusés [1]. »

DE LA FONS-MÉLICOCQ.

III.

BIBLIOGRAPHIE.

287. — AGNIÈRES (d'). Nouvelle notice sur l'église du Cailar (Gard) et sur son ancien seigneur le marquis de Baschi d'Aubais; par Aimé, baron d'Agnières (de l'Hérault), membre de la Société française d'archéologie, etc., à Montpellier. In-8, 14 p. Paris, imp. Pillet aîné.

288. — AUBERT. Histoire de la déportation à Cayenne, de M. l'abbé Aubert, curé de Fromontières, suivie de la liste de tous les prêtres déportés à Cayenne, éditée par M. l'abbé Boitel, chanoine titulaire de la cathédrale de Châlons-sur-Marne. In-8, XI-136 p. Châlons-sur-Marne, Le Roy.

289. — BONNASSIES. Comédie-Française. Notice historique sur les anciens bâtiments n° 14 de la rue de l'Ancienne-Comédie (rue des Fossés-Saint-Germain-des-Prés), et n°s 17

cevait dix à douze sous par semaine, et l'archer la moitié. (*Arch. de Noyon*, registre, fol. 139 recto.)

1. Archives de l'hôtel de ville de Saint-Quentin.

et 19 de la rue Grégoire-de-Tours (rue des Mauvais-Garçons); par Jules Bonnassies. In-8, 32 p. Paris, A. Aubry.

290. — Collot. Chronique de l'abbaye de Notre-Dame de Longuay (diocèse de Langres); par M. l'abbé E. Collot, précepteur à Longuay. In-18 jésus, xii-276 p. Paris, Maillet.

291. — Herluison. Plan d'une bibliothèque orléanaise, ou Essai de bibliographie locale; par H. Herluison. In-8, viii-44 p. Orléans, Herluison.

292. — Hippeau. Le Gouvernement de Normadie aux xvii[e] et xviii[e] siècles. Documents inédits tirés des archives du château d'Harcourt; par C. Hippeau, professeur à la Faculté des lettres de Caen, 2[e] partie. Événements politiques. Nouvelles de la cour, parlement de Rouen, assemblées provinciales, convocation des états généraux. T. 5. In-8, 577 p. Caen, impr. Gossiaume de Laporte.

293. — Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque impériale et autres bibliothèques, publiés par l'Institut impérial de France, faisant suite aux notices et extraits lus au comité établi dans l'Académie des inscriptions et belles-lettres. T. 21. 1[re] partie. In 4, 577 p. Paris, V[e] B. Duprat.

294. — Perrault. L'Oublieux, petite comédie en trois actes, de Ch. Perrault, de l'Académie française (1691), publiée pour la première fois par M. Hippolyte Lucas, de la Bibliothèque de l'Arsenal. In-8, 128 p. et grav. Paris, librairie de l'Académie des bibliophiles.

295. — Tainturier. Recherches sur les anciennes manufactures de porcelaine et de faïence (Alsace et Lorraine); par A. Tainturier. Avec 55 monogrammes et gravures. In-8, xv-95 p. Strasbourg, imprim. v[e] Berger-Levrault.

Imprimerie générale de Ch. Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris.

ANNUAIRE-BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

PREMIÈRE PARTIE.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 1er DÉCEMBRE 1868,

Aux Archives de l'Empire, à trois heures et demie,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. DE GODEFROY-MÉNILGLAISE,
L'UN DES DEUX VICE-PRÉSIDENTS.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 5 janvier 1869.)

Le procès-verbal de la précédente séance est lu par le secrétaire, M. J. Desnoyers; la rédaction en est adoptée par le Conseil.

M. le président annonce les nouvelles pertes que la Société vient de faire, par la mort de M. Berryer et de M. le baron James de Rothschild.

Sont admis au nombre des membres de la Société, avec l'approbation du Conseil :

M. Natalis DE WAILLY, membre de l'Institut, rue Basse, n° 30, à Passy, présenté par MM. L. Delisle et J. Desnoyers. M. N. de Wailly, qui a pendant très-longtemps

fait partie de la Société, reprendra son précédent numéro d'inscription, 326.

Mme la baronne de NEUFLIZE qui a demandé à être du nombre des membres de la Société sera inscrite sous le même numéro que feu M. de Neuflize et Mme la baronne DUBOIS, qui a fait la même demande, remplacera sur les listes feu M. le baron Dubois.

1571. M. SALLÉ (Charles), avocat, à Castel-Sarrazin (Tarn); présenté par MM. Alex. Sorel et Dupont.

Ouvrages offerts.

Mémoires de l'Académie impériale des sciences, lettres et arts d'Arras. 2e série, tome II. Arras, 1868, in-8.

Bulletin de la Commission historique du département du Nord. Tome X. Lille, 1868, in-8.

Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français. 2e série, 3e année, no 11, novembre 1868. Paris, in-8.

Sitzungsberichte der Konigl. Bayer. Akadémie der Wissenschaften zu München. 1867, IIe Heft. In-8. — *Id*. 1868, Ier Heft, 1, 2, 3, 4. — IIe Heft, 4. In-8.

Les antiquités de Castres, de maistre Pierre Borel, publiées par M. Ch. Pradel. Paris, 1868. 1 vol. in-8 (Académie des Bibliophiles).

Histoire de France populaire, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, par M. Henri Martin. T. I, jusqu'à 1493. Paris, Furne, 1868. 1 vol. grand in-8, avec de nombreux dessins.

Notice biographique sur Pierre Corneille, par M. Marty-Laveaux. Paris, 1868, in-8.

Le meurtre de Montereau, par M. Ch. de Beaucourt (Extrait de la *Revue des questions historiques*). Paris, 1868, in-8.

Correspondance. — Travaux de la Société.

M. le président présente au Conseil le volume de *Joinville*, dont l'impression, commencée au mois de septembre dernier, a été achevée en moins de trois mois, avec une exactitude rigoureusement conforme à la promesse de l'éditeur, M. N. de Wailly.

Le Secrétaire fait connaître l'état des impressions.

Brantôme, tome IV. Feuilles 1 à 24 tirées; 25 à 28 chez l'auteur; composition terminée.

Froissart, tome I. Feuilles 1 à 14 tirées; 15, 16 et placard 38 chez l'auteur.

Chroniques d'Anjou, tome II. Même état que le mois précédent.

Annuaire-Bulletin, tome VI, 1868. Ire partie. Feuille 12 sous presse. 2e partie : *Documents originaux*, feuilles 1 à 6 chez l'auteur.

— M. L. Delisle, au nom du Comité de publication, fait un rapport favorable sur la proposition de Mlle Dupont, communiquée au Conseil dans sa dernière séance et tendant à publier un recueil des *Lettres du roi Louis XI*. Mlle Dupont, qui est fort avancée dans ses recherches et copies préparatoires des 700 lettres qu'elle est parvenue à rassembler, a fait espérer qu'elle pourrait avoir achevé et déposer la copie du travail définitif avant trois mois. L'ouvrage devra former au plus deux volumes.

Le Conseil, conformément aux conclusions du Comité, adopte en principe cette publication.

Le même membre communique au Conseil un autre projet de publication présenté par M. l'abbé Chevalier, membre de la Société à Romans, auteur de plusieurs ouvrages historiques estimés.

M. Chevalier propose une édition nouvelle des *OEuvres de saint Avit* (*Alcimus Ecdicius Avitus*), mort archevêque de Vienne en 518. L'édition, donnée par le père Sirmond en 1643, des lettres, homélies et poésies de saint Avit, édition qui est la meilleure, est susceptible de notables améliorations que permettent la découverte récente de plusieurs fragments inédits et l'étude d'un manuscrit de la bibliothèque de Lyon demeuré inconnu à Sirmond. La proposition et la note developpée de M. l'abbé Chevalier sont renvoyées à l'examen du Comité de publication.

— M. de Mas-Latrie informe le Conseil qu'il a terminé la copie de la *Chronique de Bernard le Trésorier*, dont la publication lui avait été confiée précédemment. Il ne lui reste plus, pour que son travail soit en état d'être imprimé, qu'à collationner le manuscrit de Berne dont la communication a été demandée par M. le ministre de l'instruction publique. Il espère être en mesure, si le Conseil le juge convenable, de commencer l'impression vers le mois de mai prochain, au plus tard.

Plusieurs membres du Conseil insistent sur la nécessité de mettre désormais sous presse, en même temps, un plus grand nombre de volumes qu'on ne l'a fait dans les deux précédentes années. Il serait très-convenable de distribuer pour chaque exercice, deux volumes au mois de janvier et deux autres volumes au mois de juin, au plus tard.

Un seul volume, le tome Ier des œuvres de Mme de Mornay, a été distribué pour l'exercice de 1868. Deux autres, *Joinville* et *Brantôme*, tome IV, le seront dans le courant de janvier. Quant au quatrième, soit le premier volume de *Froissart*, soit le deuxième des *Chroniques d'Anjou*, il ne pourra l'être qu'un peu plus tard. Pour la livraison de 1869, le secrétaire est invité à écrire aux éditeurs des principaux ouvrages admis en principe, et à les prévenir que le Conseil décidera la mise sous presse immédiate de ceux de ces ouvrages dont les manuscrits auront été déposés le plus prochainement. De ce nombre sont le deuxième volume des *Mémoires et Lettres de Mme de Mornay;* — le cinquième volume de *Brantôme;* — le deuxième de *Froissart;* le quatrième de *Monluc;* — le premier de

Bassompierre; — les *Chroniques de saint Martial de Limoges;* — la *Chronique d'Albéric de Trois-Fontaines;* — le *Choix de Testaments du quatorzième et du quinzième siècle;* — les *Établissements de saint Louis.*

Le Conseil se réserve, en conséquence, le choix définitif des volumes qui représenteront les livraisons de 1869 et de 1870.

La séance est levée à cinq heures.

BIBLIOGRAPHIE.

296. — BACH. Histoire d'un interrègne à Metz (1652-1669); par le R. P. Bach. In-8°, 12 p. Metz, Rousseau-Pallez.

(Extrait des Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de la Moselle, 1867.)

297. — BERSEAUX. L'ordre des chartreux et la Chartreuse de Bosserville, avec portraits et gravure; par l'abbé Berseaux, ancien professeur de théologie. In-8°, 607 p. A la Chartreuse (Meurthe): Paris, Tolra et Haton.

298. — CASTAGNÉ. Mémoire sur la découverte d'un oppidum avec muraille et emplacements d'habitations gauloises à Mursens, commune de Cras, département du Lot, adressé à M. de Pebeyre, préfet du Lot, par M. Castagné, agent voyer d'arrondissement. In-f°, 16 p. et 7 pl. Cahors, imp. Laytou.

299. — Catalogue du musée d'antiquités de Rouen. In-8°, XVI-159 p. Dieppe, imp. Delevoye.

300. — Causse. Les Ruines du couvent de Psalmodi; par Émile Causse. In-8°, 68 p. Nîmes, imp. Roger et Laporte.

301. — Chevalier. Notice littéraire et bibliographique sur Letbert, abbé de Saint-Ruf (1100-1110); suivie du texte inédit d'une hymne à la sainte Vierge tirée d'un manuscrit de la Bibliothèque impériale; par C. U. J. Chevalier, prêtre. In-8°, 24 p. Versailles, imp. Beau.

(Extrait des Annales de philosophie chrétienne, septembre 1867.)

302. — Chorier. Mémoires de Nicolas Chorier, de Vienne, sur sa vie et ses affaires; traduits des trois livres en texte latin insérés dans le 4e vol. du Bulletin de la Société statistique du département de l'Isère, p. 145 et suivantes (année 1848); par F. Crozet, ancien avocat. In-8°, 194 p. Grenoble, Prudhomme.

303. — Cohen. Description historique des monnaies frappées sous l'empire romain, communément appelées médailles impériales; par Henri Cohen. T. VII. Supplément. In-8°, xix-504 pages et 10 planches. Paris, Rollin et Feuardent.

304. — Colbert. Lettres, instructions et mémoires de Colbert, publiés d'après les ordres de l'Empereur sur la proposition de S. Exc. M. Magne, ministre des finances, par Pierre Clément, membre de l'Institut. T. I. Fortifications, sciences, lettres, beaux-arts, bâtiments. Gr. in-8°, c-711 p. Paris, imp. Impériale.

305. — Dugat. Histoire des Orientalistes de l'Europe du xiie au xixe siècle, précédée d'une esquisse des études orientales; par Dugat. T. I. In-18 jésus, li-236 p.; Paris, Maisonneuve et Ce.

306. — Garraud. Antiquités périgourdines, ou l'histoire généalogique et archéologique de Villamblard et de Grignols, accompagnée de notes sur les environs; suivie d'un précis historique sur les comtes du Périgord; par Emmanuel Garraud. In-8°, 112 pages. Paris, Dumoulin.

307. — Gaudon. Histoire du Blanc et des environs; par M. le docteur Gaudon. In-8°, 319 p. Le Blanc, Aupetit.

308. — Goncourt (de). Les vignettistes Gravelot-Cochin; par Edmond et Jules de Goncourt. Étude contenant deux dessins gravés à l'eau-forte. In-4°, 44 pages. Paris, Dentu.

309. — Journal de Jehan Glaumeau, Bourges, 1541-1562, publié pour la première fois avec une introduction et des notes par le président Hiver. In-8°, xx-185 p. Bourges, Just-Bernard; Paris, Aubry.

310. — Lacour. La louange des vieux soudards esquissée; par Louis Lacour. In-32, 60 pages. Paris, Librairie de l'Académie des bibliophiles.

311. — Lafforgue. Recherche sur les arts et les artistes en Gascogne au XVI° siècle; par M. Prosper Lafforgue, conservateur du Musée d'Auch. In-8°, 70 p. Paris, V° J. Renouard.

312. — La Nicollière (de). Armorial des évêques de Nantes; par Stéphane de La Nicollière, inspecteur de la Société française d'archéologie. In-8°, 116 p. avec blasons. Nantes, imp. Charpentier.

313. — Lecoy de La Marche. La Chaire française au moyen âge, spécialement au XIII° siècle, d'après les manuscrits contemporains; par A. Lecoy de la Marche, archiviste aux Archives de l'empire. In-8°, XIV-504 p. Paris, Didier et C°.

314. — Lebeurier. Recherche de la noblesse de l'élection d'Évreux, en 1523, avant le démembrement des élections de Conche et de Pont-de-l'Arche. Publiée pour la première fois et annotée par l'abbé P. F. Lebeurier, archiviste de l'Eure. In-12, 72 p. Évreux, Huet.

315. — Merlet. Inventaire-Sommaire des archives hospitalières antérieures à 1790; rédigé par M. Lucien Merlet,

archiviste du département d'Eure-et-Loir. Hospice de Châteaudun. In-4, xxxii-175 p. Châteaudun, imp. Lecesne.

316. — Nampon. Histoire de Notre-Dame de France sur des documents la plupart inédits; par le P. Nampon, de la compagnie de Jésus. Grand in-18, viii-315 p. Le Puy, Mlle Audiard.

317. — Perraud. De l'impartialité historique, surtout en matière d'histoire religieuse; par le P. Adolphe Perraud, prêtre de l'Oratoire. In-8°, 16 p. Paris, imp. Raçon et Ce.

318. — Sauzay. Histoire de la persécution révolutionnaire dans le département du Doubs, de 1789 à 1801, d'après les documents originaux inédits; par Jules Sauzay, membre de l'Académie de Besançon. Tome 4. La Terreur. In-8, 766 p. Besançon, Tubergue.

319. — Sévigné (Mme de). Lettres de Mme de Sévigné, de sa famille et de ses amis, recueillies et annotées par M. Monmerqué, membre de l'Institut. Album. In-8°, 80 p. avec légendes. Paris, L. Hachette et Ce; pour les souscripteurs, 15 fr., petit papier, et 40 fr., grand papier, pour les non-souscripteurs.

320. — Tailliar. Essai sur les origines et les développements du christianisme dans les Gaules; par M. Tailliar, membre de la Société française d'archéologie. In-8, 217 p. Caen, Le Blanc-Hardel.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LA PREMIÈRE PARTIE

DE L'ANNUAIRE-BULLETIN

DE L'ANNÉE 1868.

1. — *Analyse des procès-verbaux.*

II. — *Variétés, Notes, Documents, etc.*

III. — *Bibliographie.*

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

ERRATA.

P. 152, ligne 3, au lieu de *Petra pons*, lisez *Petra fons*.

C'est à tort que, dans la même page, Quarnay a été traduit par Cernay-en-Dormois : son nom moderne est Cornay (Ardennes, arrondissement de Vouziers, canton de Grandpré).

A. L.

2166. — Imprimerie générale de Ch. Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris.

ANNUAIRE-BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE

Deuxième Partie

EXTRAITS

D'UN JOURNAL MANUSCRIT

CONSERVÉ AU BRITISH MUSEUM

EXTRAITS

D'UN JOURNAL MANUSCRIT

CONSERVÉ AU BRITISH MUSEUM

(FONDS EGERTON, Nos 1915 ET 1916).

ANNÉES 1700-1706.

Les extraits suivants sont tirés d'un journal fort curieux, en deux gros volumes in-fo, faisant partie de la collection Egerton, et contenant des détails assez piquants sur six des années les plus intéressantes du règne de Louis XIV : anecdotes de la cour et de la ville, nouvelles politiques, bruits divers, tout est enregistré dans cette gazette manuscrite. J'y ai fait un choix des passages les plus saillants, et je présente au lecteur le résultat de mon travail.

GUSTAVE MASSON.

A Versailles, ce 13 février 1700. — M. de Barbezieux[1] a fait remettre au Trésor deux millions des revenants bons de l'extraordinaire sans que le Roi s'y attendît.

On croit qu'il y aura encore une réforme de quatre compagnies de cavalerie dans les régiments bleus, et

1. Ministre de la guerre.

de deux dans les autres. On dit aussi qu'on mettra à pied quelques régiments de dragons.

La mode de faire des mascarades et de jouer des opéras a tellement gagné tout le monde, que le comte d'Albret va jouer, avec quelques autres seigneurs de la cour, un opéra dans une des salles de l'Arsenal.

Mme la chancelière[1] se trouva mal et a craché le sang le jour qu'elle a donné bal. Le Roi n'y alla point. M. le chancelier reçut Mme la duchesse de Bourgogne à la descente de son carrosse, la conduisit dans la salle et se retira. La foule fut extrême. M. le duc de Berry pensa être étouffé; et après que Madame l'eût sauvé de la presse, il se réfugia dans une boutique de chocolat et de glace. On avertit Monseigneur, qui prit grand plaisir à le voir boire et manger. Enfin on ne put danser, et la confusion troubla le plaisir[2]. M. le Prince[3] parut fort occupé de conserver Mme la Duchesse[4], qui est grosse. M. d'Antin en donnera un lundi; Monseigneur, un dans son appartement, et il y en aura un chez le Roi pour finir le carnaval. Monsieur n'en donnera ni en cette ville ni à Versailles, disant que les années précédentes on gâta tous ses appartements et les meubles du Palais-Royal.

Paris, le 20 février 1700. — On dit que Mme de Montespan a renvoyé au Roi tous les bijoux et pierre-

1. Mme de Pontchartrain.
2. Sur ce bal, voyez Saint-Simon, édition de M. Chéruel, t. II, p. 382.
3. Henri-Jules de Bourbon, que l'on nommait ainsi depuis la mort du grand Condé, son père.
4. Mme la duchesse de Bourbon, belle-fille de M. le Prince. Elle avait été nommée Mme la duchesse de Bourbon, et son mari (Louis III de Bourbon) M. le duc de Bourbon, tant qu'avait vécu le grand Condé. Ils étaient à sa mort devenus M. le Duc et Mme la Duchesse, de même qu'Henri Jules de Bourbon et sa femme, jusque-là nommés M. le Duc et Mme la Duchesse, étaient devenus M. le Prince et Mme la Princesse.

ries qu'il lui avoit donnés ci-devant, et que Sa Majesté les a distribués à Mme la princesse de Conty, douairière, à M. le duc du Maine et à M. le comte de Toulouse. Jeudi dernier, M. le duc de Chartres donna un bal à Marly, où le roi et la reine d'Angleterre se trouvèrent[1]; et Mme de Maintenon donna un bal vendredi.

A Paris, le 27 février 1700. — Il doit paroître au premier jour un arrêt du Conseil pour défendre de porter aucun galon ni dentelle d'or et d'argent dans ce royaume, ni même d'avoir aucun carrosse ni meubles dorés, à commencer au 1er janvier prochain[2].

M. le marquis de Valencé mourut avant-hier d'une pleurésie qu'il a gagnée à la chasse du loup. Il n'avoit que vingt-quatre ans; il est fort regretté. On écrit à M. le chevalier, son frère, qui est à Malte, de ne pas faire ses vœux, afin de venir jouir de plus de 40 000 livres de rente.

Mme de Maintenon a eu quelques accès de fièvre.

Il y a une nouvelle ordonnance qui intrigue fort les officiers; car, après avoir servi les six mois de semestre, on les obligera de rester encore longtemps pour connoître ceux qui les relèveront, parce qu'il y a plusieurs réformés qui n'ont jamais servi ensemble.

La chambre des finances cherche des moyens de trouver de l'argent pour payer les troupes qui ont été congédiées; mais la plupart entreront dans des corps qui ont besoin de recrues, et les officiers y serviront, mais seulement avec la demi-paye.

A Paris, le 3 avril 1700. — On assure que sur les remontrances de plusieurs corps de marchands et d'artisans, le Roi a suspendu l'exécution de l'édit contre le luxe jusqu'au 1er avril de l'année prochaine.

1. Voy. le *Journal* de Dangeau, t. VII, p. 260.
2. Voy. Dangeau, t. VII, p. 265.

A Paris, le 6 avril 1700. — Il est à présumer qu'il y a de grandes affaires entre les trois puissances de France, d'Angleterre et de Hollande, car leurs courriers marchent fréquemment.

A Paris, le 20 avril 1700. — Toute l'Europe est attentive d'apprendre la vérité de la succession d'Espagne, et les lettres de Hollande du 15 de ce mois, en faisant connoître ouvertement les inquiétudes des États-Généraux sur cette affaire, assurent que le cardinal Portocarrero a eu plusieurs conférences avec le Roi et avec le comte d'Harach, ambassadeur de l'Empereur, ensuite desquelles le ministre de Sa Majesté Impériale, qui en a eu aussi de secrètes avec le duc de Moles, a dépêché divers courriers à Vienne.

Le cardinal Portocarrero, voulant fortifier son parti de personnes de crédit, demande, avec de grandes instances, le rappel des comtes d'Oropeza et de Monterey; et la Reine, qui de son côté travaille aussi à soutenir le sien, presse Sa Majesté Catholique de faire revenir l'Amirante de Castille; si jamais on voit ces deux factions unies, on pourra croire que le conseil d'Espagne aura pris quelque résolution qui, nonobstant tout le secret qu'elle demande, sera peut-être découverte par quelques-uns du conseil dont les avis n'auront pas été suivis. Ces lettres confirment les avis venus de Madrid par l'ordinaire précédent touchant le retour du marquis d'Harcourt.

A Paris, le 24 avril 1700. — Il court un bruit que le roi d'Angleterre a permis au Roi de faire arrêter le P. le Vassor à Londres[1].

A Paris, le 11 mai 1700. — M. le chancelier a eu, sans le demander, le cordon de l'Ordre et la charge,

1. Voy. Saint-Simon, t. XII, p. 435.

avec l'ordre d'en prendre les marques, et de la donner à M. de [la Vrillière], le tout du propre mouvement de Sa Majesté, laquelle n'a pu lui faire accepter que l'éclat qui convient à la dignité dont il est revêtu. Sa générosité lui fera plus d'honneur que la charge n'auroit fait de plaisir à sa famille; ayant prié le Roi avec beaucoup d'instances de la donner à M. de la Vrillière, ce que que Sa Majesté lui a accordé. Il prêta, hier au matin, serment dans le cabinet, reçut le cordon et donna 300 louis à la Chambre[1].

A Paris, le 1er juin 1700. — Le Roi n'a pas seulement fait déclarer aux ministres étrangers le traité que Sa Majesté a fait avec les États-Généraux et le roi d'Angleterre pour le règlement de la succession du roi d'Espagne, mais il leur en a fait donner copie. On dit qu'une des conditions est qu'en cas que, dans trois mois, l'Empereur ne ratifie pas ce traité, par lequel l'archiduc, son second fils, est fait roi des Espagnes et des Indes, on élira un autre prince, le plus proche, et que cette élection regarderoit le duc de Savoie. La Sardaigne n'est pas du partage de la France, ni la Navarre, mais bien les places toscanes comme Final, et une grande étendue de pays, et les passages pour le Roussillon.

A Paris, le 8 juin 1700. — On assure que M. le marquis de Villars a dépêché un courrier qui donne avis que l'Empereur demandoit huit jours pour s'aviser s'il accepteroit ou non la déclaration que Sa Majesté lui a fait faire touchant le traité d'entre la France, l'Angleterre et la Hollande, pour régler la succession d'Espagne.

A Paris, le 12 juin 1700. — Les Pères de la congrégation de Saint-Maur ont gagné leur procès à Rome

1. Voy. Dangeau, t. II, p. 303, 304, et 306.

contre ceux qui les avoient attaqués sur leur édition de saint Augustin[1].

Les missions étrangères ont présenté à messieurs du clergé de France leur lettre écrite au Pape sur les idolâtries et superstitions chinoises[2].

Quelques lettres particulières de Madrid assurent que, depuis la déclaration qu'on a faite à cette cour-là du traité entre la France, l'Angleterre et la Hollande pour le règlement de la succession en cas du décès de Sa Majesté Catholique, on avoit donné ordre aux François de sortir incessamment de la ville, et qu'on ne leur avoit donné que très-peu de temps pour disposer de leurs effets.

M. le marquis de Puisieux, ambassadeur du Roi en Suisse, a mandé que les cantons ont témoigné beaucoup de joie du traité fait pour la succession d'Espagne, et déclaré qu'ils y entreroient volontiers.

A Paris, le 15 juin 1700. — M. le marquis d'Harcourt a rapporté au Roi qu'il avoit laissé le roi d'Espagne à Aranjuez, dans une assez bonne santé et autant que sa foible complexion pouvoit le permettre.

On ne confirme pas que les François établis à Madrid aient ordre d'en sortir et de disposer de leurs effets, comme on le publia la semaine dernière sur ce que les lettres particulières en disoient.

A Paris, le 3 juillet 1700. — Le traité conclu pour le partage de la succession doit être notifié à toutes les cours de l'Europe. M. de Torcy le dit hier aux étrangers, qui croient que ce sera par les ministres du Roi qui y sont. Ils prétendent avoir une nouvelle d'Espagne par le Portugal, qui porte que les grands de ce royaume ont tenu un conseil en particulier, séparément

1. Voyez l'*Histoire de la nouvelle édition de saint Augustin*, par D. Vincent Thuillier. Paris, 1736, in-4.

2. Voy. Saint-Simon, t. II, p. 417.

du Roi, où il a été proposé de demander M. le duc d'Anjou sans démembrement de la monarchie.

A Paris, le 10 juillet 1700. — Le P. Le Comte, jésuite et confesseur de Mme la duchesse de Bourgogne, auteur de cette lettre dédiée à M. le duc du Maine, à laquelle les missions étrangères ont si fortement répondu, est exilé[1]. On assure que ce Père demande d'aller à Rome solliciter cette affaire, et qu'il en a obtenu la permission.

Toutes les lettres d'Espagne confirment les résolutions qui ont été prises d'un commun consentement, d'appeler M. le duc d'Anjou à la monarchie espagnole, afin de n'en pas démembrer les royaumes de Naples et de Sicile, et qu'on a approuvé l'échange du Milanais contre la Lorraine, et la réunion à perpétuité de ce duché à la couronne de France; on dit même que le conseil d'Espagne est d'avis de donner les Pays-Bas à M. le Dauphin. Toutes ces résolutions ont si fort mortifié la Reine qu'aussitôt qu'elle les eut apprises, elle se rendit tout éplorée dans l'appartement du Roi; mais ses larmes ni ses remontrances n'ont pu faire changer le conseil.

A Paris, le 13 juillet 1700. — La Faculté ne prononcera rien sur l'affaire de Confucius, mais sur quelques propositions du P. Le Comte, indépendantes de cette affaire. Il partit avant-hier par la diligence pour Rome, où il va défendre leur cause, et il ira de là à la Chine. Il a eu une audience du Roi, et a écrit une fort belle lettre à Sa Majesté. Il doit donner un éclaircissement sur sa proposition. Il dit qu'il n'a parlé que comme historien, et qu'il n'en est pas garant.

1. Voy. Saint-Simon, t. II, p. 418 : « .... Pour un sauve-l'honneur, les jésuites l'envoyèrent à Rome, et publièrent que de là, après s'être justifié, il retourneroit à la Chine. La vérité fut qu'il alla à Rome, mais qu'il ne s'y justifia ni ne retourna aux missions. — Voy. aussi le *Journal* de Dangeau, t. VII, p. 335.

Il est constant que le P. Le Comte a demandé son congé. On dit que le Roi a dit au Rév. P. de la Chaise qu'il souhaitoit un confesseur pour Mme de Bourgogne, qui n'eût point été ici, et qui fût un saint homme sans avoir tant d'esprit.

A Paris, le 10 août 1700. — M. Gualtiery[1], nonce du Pape, arriva le 8 au soir. Il a pris l'hôtel d'où M. le prince de Soubise est sorti. Il est dans la Place Royale.

Le 2 octobre, samedi. — Lorsque le roi et la reine d'Espagne apprirent que le roi de Portugal avoit signé le partage, ils se laissèrent emporter à une colère si violente qu'on croyoit que le Roi en mourroit, ayant ressenti plus de douleur de la démarche de Sa Majesté Portugaise que de tout ce qui se passe en Europe. On a chassé de Madrid l'envoyé du Portugal, pour montrer qu'on sentoit vivement cet affront.

Le 12 octobre. — On assure que M. le duc du Maine a acheté Sceaux 500 000 livres, et que les bouchers en donnent autant pour remener les bœufs à Poissy.

Le 13 octobre 1700, mercredi. — Enfin le roi d'Espagne, après avoir combattu longtemps contre la mort, est parti de ce monde. Le Roi en reçut hier la nouvelle à Fontainebleau[2].

M. le marquis d'Harcourt est parti ce matin. Sa Majesté a nommé quatre officiers généraux pour commander sous lui.

1. Philippe-Antoine Gualterio (1600-1728), vice-légat à Avignon, puis nonce à Paris, cardinal, évêque d'Imola.

2. Cette fausse nouvelle est aussi rapportée par Dangeau, t. VII, p. 393.

Du 16 octobre 1700, samedi. — M. le marquis d'Harcourt vint lundi en cette ville. Il devoit s'en retourner hier au plus tard à Fontainebleau, pour ensuite prendre la route de Bayonne. Son armée sera composée d'abord de 15 000 hommes d'infanterie et de 3000 chevaux. On a expédié et fait partir des ordres pour faire marcher en Guyenne les troupes qui doivent composer cette armée, et qui sont dans le Roussillon, Languedoc, la Rochelle et au pays d'Aunis. On a aussi envoyé des ordres pour faire partir du Poitou et de l'Auvergne les régiments de dragons d'Estrade, d'Albert et de Vérac. Le marquis commande en chef; il aura des lieutenants généraux et des maréchaux de camp sous lui, train d'artillerie, et des vivres pour lesquels le sieur Pléneuf part. On embarque des tentes sur la Seine jusqu'à Rouen, de là à Bayonne par mer, parce qu'il n'y a pas de quoi faire des baraques en ce pays là.

La mort du roi d'Espagne fut publiée le 12 à Fontainebleau sur le courrier de l'Electeur Palatin, qui vint chercher ici de l'argent auprès de l'envoyé de Toscane. Sur quoi le Roi n'alla point à la chasse et entra dans son cabinet, où il fit appeler ses ministres l'un après l'autre. M. le marquis Salviati, qui est l'envoyé de Toscane, produisit ses lettres du 2 portant que Sa Majesté Catholique étoit encore vivante, et que le médecin Napolitain avoit ôté les rafraîchissements des Espagnols, et donné des cordiaux et restaurants qui l'avoient fait revenir, donnant encore quelque lueur d'espérance, le pouls se soutenant. Ainsi, on dit à six heures la mort, et la résurrection à dix heures; mais comme il n'est pas arrivé de courrier du Roi depuis le 28 du passé, on ne laisse pas de croire que, pouvant être retardé, il y a du mystère afin de gagner quelques moments pour avertir l'Empereur aussitôt que nous. On ne peut le croire autrement, le courrier étant dépêché par la Reine d'Espagne à l'Électeur son frère.

Du 19 octobre, mardi. — M. l'ambassadeur d'Espagne dit avoir reçu des nouvelles du 6, de Madrid, du secrétaire des dépêches universelles, qui lui mande que le roi d'Espagne se portoit un peu mieux, que néanmoins Sa Majesté Catholique eut ce jour-là son dévoiement; mais on n'ajoute pas autrement de foi à ces nouvelles.

Les lettres de Fontainebleau confirment que M. l'ambassadeur d'Espagne a reçu le 14 de ce mois, sur les trois heures après midi, un courrier dépêché de Madrid du 6, par lequel il a appris que Sa Majesté Catholique se portoit mieux; et on dit que M. le comte de Zinzendorf, envoyé extraordinaire de l'Empereur, a assuré le Roi, sur sa parole d'honneur, que cette nouvelle étoit véritable, ce qui fait croire qu'il avoit aussi reçu des lettres du même courrier. Cependant ces assurances ne persuadent pas Sa Majesté, et au contraire elles la jettent dans une espèce de défiance, d'autant plus qu'elle ne reçoit pas de courriers de M. de Blécourt, son envoyé extraordinaire à Madrid, qui mande au Roi expressément par ses dernières dépêches que si Sa Majesté ne recevoit pas de ses nouvelles, elle pourroit compter que le roi d'Espagne étoit mort, parce qu'il ne doutoit pas qu'on ne lui ôtât les moyens d'en donner avis.

Du 23 octobre 1700, samedi. — Enfin le Roi reçut dimanche un courrier de M. de Blécourt, qui lui écrit du 2 que le roi d'Espagne étoit beaucoup mieux, ayant vidé un abcès, mais que son dévoiement continuoit toujours. La plus saine partie du conseil d'Espagne va toujours à soutenir qu'il n'y a de salut pour eux qu'à avoir un fils de France pour leur roi. Sa Majesté Catholique, dans sa plus grande extrémité, fit assembler le conseil pour recommander l'exécution de son testament, et ne pas souffrir le démembrement de la monarchie.

Les lettres venues par l'ordinaire de Madrid sont du 8. Elles portent que le dévoiement du Roi avoit commencé le 21 septembre, et continué d'une telle violence jusqu'au 30 et 1er de ce mois, qu'on l'avoit cru mort; mais que depuis, ayant diminué et cessé, il se portoit beaucoup mieux et donnoit toute espérance de guérison, dormant, mangeant et les forces revenant; que c'étoit une joie extraordinaire à cette cour. Il avoit fait brûler le testament qu'il avoit fait en faveur du prince électoral de Bavière, auquel l'archiduc étoit substitué. Il en a fait un autre en présence des cardinaux de Tolède, Borgia, et de plusieurs grands du conseil, que l'on a cacheté; mais on ne sait ce qu'il contient. Le bruit couroit que le testament ne peut regarder que M. le duc d'Anjou, à cause de la puissance du Roi pour soutenir la monarchie en son entier. L'ambassadeur d'Espagne paraissoit le craindre [1].

A Paris, le 8 novembre 1700. — C'est le 27 du mois dernier [2] que l'abbé de la Trappe est mort. Il étoit âgé de soixante-seize ans; c'est lui qui y a porté depuis vingt-sept ans la réforme et l'austérité. Il se nommaitJean le Bouthilier de Rancé.

M. le marquis d'Antin ayant assuré le Roi qu'il ne joueroit plus son jeu, Mme de Montespan a augmenté sa pension de deux mille écus [3].

Du 13 novembre 1700. — Le roi d'Espagne est mort le 1er de ce mois. Voici la substance de la disposition de son testament. Il a reconnu que la renonciation que la feue Reine a faite par son contrat de mariage étant nulle et ne pouvant valider, il croyoit devoir appeler légitimement à la succession de la mo-

1. Voy. Saint-Simon, t. III, p. 16-18.
2. Saint-Simon dit le 26.
3. Voy. Saint-Simon, t. II, p. 445.

narchie entière et de tous ses États M. le duc d'Anjou (M. le Dauphin qui seul y a droit naturellement et directement avec M. le duc de Bourgogne, son fils aîné, étant trop proche de la couronne de France pour l'abandonner). Il substitue à M. le duc d'Anjou M. le duc de Berry, et en cas que l'un ni l'autre de ces princes n'aient point d'enfants, il fait son héritier universel l'archiduc Charles, et à son défaut le duc de Savoie. Il souhaite aussi que M. le duc d'Anjou épouse l'archiduchesse. Deux courriers sont arrivés à la cour le 10, qui ont confirmé cette nouvelle, et la disposition du testament en faveur de M. le duc d'Anjou. A l'égard de la régence, dont le cardinal Portocarrero est à la tête, elle est composée de la Reine, dudit cardinal, du grand Inquisiteur, du duc de Montalto, du comte d'Orpeza, du comte d'Aguilao, et du comte de Benavente, faisant en tout sept personnes. Quelques-uns prétendent que la Reine peut seulement assister à ce conseil sans y avoir voix délibérative.

On a assuré que le cardinal Portocarrero avoit refusé l'absolution au roi d'Espagne s'il déshéritoit ses héritiers naturels.

Du 16 novembre 1700, mardi. — Le Roi a donné l'abbaye de Montirandé[1] à M. l'abbé d'Armagnac, qui n'avoit point encore de bénéfice. Elle vaut 20 000 livres de rente. Sa Majesté, en la donnant à M. d'Armagnac, grand écuyer, lui dit publiquement : « Vous êtes mon ami, et je vous estime[2]. »

Du 20 novembre, samedi. — C'est 12 000 livres, au lieu de 6, que madame de Montespan donne à M. d'Antin tous les ans, pour ne point jouer, outre qu'elle paye toutes les dettes[3].

1. Montier-en-Der, chef-lieu de canton du département de la Haute-Marne.
2. L'abbé d'Armagnac mourut en 1712. — 3. Voy. p. 15.

Il y a eu partage dans le conseil au sujet de la succession d'Espagne : M. le chancelier pour le testament, et par un beau discours en donnant son avis, contre M. de Beauvilliers et M. de Torcy pour le traité. Mais le Roi et Monseigneur ont été du sentiment du premier, et tout le monde, tant françois qu'étrangers, ont applaudi à ce parti, disant que c'est la paix et le repos de l'Europe[1].

Le Roi ayant demandé, le 16 au matin, après son lever, dans son cabinet M. le duc d'Anjou, ce prince se présenta devant lui, et aussitôt Sa Majesté lui dit : « Vous êtes roi d'Espagne, Dieu vous y conserve ! » Un moment après, il fit ouvrir les portes de son cabinet, afin que tous les grands vinssent lui faire la révérence, et en présence de l'ambassadeur d'Espagne qui y étoit entré avec la plus grande partie des courtisans, il lui répéta la même chose : « Vous êtes roi d'Espagne, Dieu vous y conserve[2] ! » L'ambassadeur de cette couronne, son fils, avec quelques Espagnols qui étoient avec lui, les larmes aux yeux de joie, se jetèrent aussitôt aux genoux de Sa Majesté Catholique et lui baisèrent les mains. Ensuite ils embrassèrent le Roi avec une joie extrême de leur avoir donné pour maître M. le duc d'Anjou. Ce prince, qui savoit sa destinée depuis vendredi, ne put s'empêcher de s'attendrir et de jeter quelques larmes à la pensée de quitter Sa Majesté. Peu de temps après, le Roi donna audience à l'envoyé de l'Empereur, et fit une espèce d'excuse au roi d'Espagne de ce qu'il en agissoit encore sans façon. Durant ces entrefaites, la tendresse qu'il y a entre ce prince et MM. les ducs de Bourgogne et de Berry produisit beaucoup de larmes aux yeux des trois princes dans l'arrière-cabinet. Sa Majesté n'a point attendu la réponse du roi d'Angleterre pour accepter le testa-

1. Voy. Saint-Simon, t. III, p. 22.
2. Voy. Saint-Simon. t. III, p. 34.

ment, ayant dès vendredi répondu à la régence d'Espagne qu'elle l'acceptoit avec plaisir. Tous les grands seigneurs de la cour et courtisans témoignèrent au Roi la joie qu'ils sentoient d'un événement aussi grand; après quoi Sa Majesté prit le roi d'Espagne par la main et le mena à la messe avec elle, lui donnant la droite. Elle le fit mettre sur son prie-dieu et ôta son carreau, parce qu'il n'y en avoit point pour Sa Majesté Catholique, laquelle au retour de la messe, a quitté le Roi dans sa chambre d'audience du grand appartement, où elle est demeurée, et y a reçu les compliments de tous ceux qui se sont trouvés à Versailles. Le Roi lui a cédé son grand appartement, et lui a laissé son petit cabinet, par le moyen duquel il aura communication chez le Roi. On a aussitôt dressé un lit dans le grand appartement. Sa Majesté Catholique y dîna seule, servie par M. le duc de Beauvilliers; on crioit : « A boire pour le roi d'Espagne! » Après le dîner, le prince fut voir monseigneur le Dauphin à Meudon, qui fut le recevoir au bas de l'escalier. Il devoit souper le soir avec Sa Majesté en public, assis à sa droite. MM. les ducs de Bourgogne et de Berry, fondant en larmes, demandèrent au Roi la permission d'aller conduire le Roi, leur frère, à l'entrée de ses États, ce que Sa Majesté a trouvé bon de leur accorder. M. le duc de Beauvilliers et M. le maréchal de Noailles doivent suivre le roi d'Espagne et MM. les princes, lesquels après avoir conduit Sa Majesté Catholique jusqu'à la frontière d'Espagne, doivent traverser le Languedoc, aller à Marseille et à Toulon, et passer ensuite par Lyon pour s'en revenir près du Roi. Sa Majesté Catholique doit partir le 1er de décembre. Dès vendredi dernier l'ambassadeur d'Espagne a dépêché un courrier pour donner part que le Roi avoit accepté le testament fait en faveur de ses petits-fils. On compte que le voyage des princes sera de quatre mois.

Le Roi, entrant avant-hier dans l'appartement du

roi d'Espagne avant que d'aller à la messe, dit à Sa Majesté Catholique : « Monseigneur, vous êtes ici chez vous, c'est à vous à en faire les honneurs, » et il prit la droite sur lui en traversant ; mais au bout de la galerie, le Roi prit la gauche en lui disant : « Me voici chez moi, il faut rendre à Votre Majesté ce qui lui est dû ; » et ainsi de même en s'en retournant.

23 novembre 1700, mardi. — M. d'Aguesseau fit comme avocat général mercredi dernier la harangue qu'on appelle au Palais la mercuriale, et vendredi il fut reçu procureur général. M. Lenain fut aussi reçu avocat général en sa place.

A Paris, le 27 novembre 1700, samedi. — Si l'acceptation est un surcroît de gloire pour le Roi, c'est aussi de l'honneur pour la nation françoise. On compte sur la paix, et que nous n'aurons pas de guerre ; l'Empereur ne la sauroit faire seul, la Hollande de même. Quant à l'Angleterre, le Parlement étoit fort animé contre leur roi du traité, qu'on ne doute pas qu'il ne soit fort aise du parti que le Roi a pris, et le roi Jacques a dit que le roi Guillaume se raccommoderoit par là.

M. de Chamillart, contrôleur général des finances, a été déclaré mardi ministre d'État au sortir du conseil[1].

Le Roi a dit que, comme il ne donneroit point d'abbaye aux abbés qui portoient la perruque, les preneurs de tabac n'auroient point de part à ses grâces.

A Paris, le 30 novembre 1700. — Le jour que le roi d'Espagne reçut les respects du Parlement, ce fut dans sa chambre[2]. Il étoit en manteau long, porté par M. de Beauvilliers, en qualité de premier gentilhomme de la chambre, qui étoit lui-même en long manteau, aussi

1. Voy. Dangeau, t. VII, p. 431.
2. Voy. Saint-Simon, t. III, p. 40.

bien que M. de Saumery, le sous-gouverneur, ayant tous des crêpes pendants. Sa Majesté Catholique s'étant assise dans un fauteuil, M. le premier Président dit que le Parlement en ayant reçu l'ordre du Roi, leur souverain seigneur, il venoit féliciter Sa Majesté sur son heureux avénement à la couronne d'Espagne. Et après avoir demandé qui auroit osé espérer que le règne du Roi, glorieux par tant de merveilles, eût dû être couronné d'un si grand événement, il recommanda au jeune Roi de ne jamais oublier qu'il devoit tant de couronnes à la générosité du Roi qui les lui avoit cédées, et à la bonté de Monseigneur et de M. le duc de Bourgogne qui, préférant la douceur de régner un jour sur les sujets que Dieu leur destinoient, avoient renoncé à leurs droits et à la gloire de régner dès à présent. Après quoi, M. le premier Président fit un portrait très-avantageux du cardinal Portocarrero, le grand ministre, sur l'esprit duquel Dieu avoit répandu un rayon de sa sagesse, pour réunir les grands et porter l'esprit du Roi à laisser la monarchie à ses légitimes héritiers. Il l'exhorta à suivre ses conseils, et à se ressouvenir que l'ambassadeur si zélé pour Sa Majesté l'avoit salué pour son Roi le premier. Ensuite ayant parlé quelque temps à l'honneur de la nation espagnole, il s'étendit sur les avantages que l'union des deux nations alloit porter à l'Europe. Il finit par lui remettre devant les yeux les grands exemples du Roi son aïeul, et lui dire, comme au commencement, que le Roi, leur seigneur, leur avoit ordonné de lui venir présenter leurs très-humbles respects. Le roi d'Espagne répondit que les sentiments du Parlement lui étoient agréables, qu'il se souviendroit toujours avec plaisir de leur corps, et qu'il feroit une attention particulière sur le mérite de sa personne. Mme la duchesse de Bourgogne étoit dans la chambre incognito.

M. de Verthamond, premier président du grand

Conseil, harangua, fit des merveilles, et l'emporta même par-dessus l'Académie françoise.

Sa Majesté Catholique mène un confesseur qui s'appelle le P. Daubenton, jésuite [1]. On lui a fort recommandé de choisir un frère pour l'accompagner qui fût fort sage.

A Paris, le 4 décembre 1700, samedi. — Le Roi, durant le séjour de Marly, s'étant le matin, comme à son ordinaire, promené dans les jardins, et remarquant que M. le marquis de Bedmar et les autres seigneurs qui étoient venus saluer le roi d'Espagne, étoient surpris de l'ordre que Sa Majesté donna de se couvrir, le prévint et lui dit qu'ayant beaucoup de considération pour les personnes de sa cour, elle ne vouloit pas les incommoder ni les mettre en danger de s'enrhumer. Ensuite, la conversation s'étant étendue sur la noblesse des grands d'Espagne et sur les bonnes qualités de la nation, le marquis de Bedmar dit qu'il recevoit de bon cœur ces compliments depuis que les Espagnols avoient fait leur devoir. En revenant de la promenade, passant par l'endroit de l'escarpolette, le Roi d'Espagne vouloit y monter, mais le Roi lui dit tout haut que son autorité alloit encore à le lui défendre, attendu les risques; mais qu'en toute autre occasion, il ne lui donneroit que des avis.

A Paris, le 7 décembre 1700, mardi. — Samedi dernier, à dix heures du matin, après avoir dîné, Sa Majesté Catholique partit de Versailles. Le Roi lui donna la droite à l'ordinaire; Mme la duchesse de Bourgogne étoit au milieu des deux rois, M. le duc de Berry sur le devant, entre Monseigneur et M. le duc de Bourgogne, Monsieur à la portière du côté du roi

1. Voy. Saint-Simon, t. III, p. 23.

d'Espagne, et madame du côté du Roi. On entra dans Sceaux où Leurs Majestés mirent pied à terre, les yeux bien gros de larmes. Les Rois avec Monseigneur entrèrent dans un cabinet où, peu de temps après, ils appellèrent l'ambassadeur d'Espagne, et peu après MM. les ducs de Bourgogne et de Berry, et Monsieur et Madame, où tous pleurèrent vivement; après quoi le Roi prit le roi d'Espagne sous les bras pour le mener au carrosse. Sa Majesté Catholique se mordoit les lèvres à force pour ne pas éclater, et pour se retenir un peu. Monseigneur, qui étoit pénétré de douleur, fit quelques pas en avant pour suivre le Roi; mais sa douleur et ses larmes ne lui permettant pas de voir monter le Roi son fils en carrosse, il retourna sur ses pas et entra dans le cabinet, d'où il sortit après le départ du roi d'Espagne pour monter en carrosse et s'en aller à Meudon; et le Roi revint se renfermer un peu seul, après quoi il se rassit un peu, et alla se promener deux heures dans les jardins de Sceaux, qu'il trouva très-beaux.

A Paris, le 7 décembre 1700. — Le cardinal Albani fut élu pape le 23 du mois dernier, jour de Saint-Clément, dont il a pris le nom, de sorte qu'il s'appelle Clément XI. Le cardinal Ottoboni n'en est pas content, quoiqu'il soit créature de son oncle. Il est âgé de cinquante-un ans et huit mois. Il est fort ami de M. le cardinal de Bouillon, des Jésuites, et a été fort favorable à M. de Cambrai[1]. Le Roi y a consenti, et nos cardinaux y ont beaucoup contribué, les Allemands et les Espagnols n'ayant pas fait grande figure. On étoit pressé de faire un pape dans les conjonctures présentes, et celui-là avoit moins d'exclusion. On a été fort content de M. le cardinal de Noailles, et le Pape l'a traité avec

1. C'est-à-dire à Fénelon. Il s'agit de l'affaire du livre des *Maximes des saints*, soumis à la cour de Rome et condamné par elle en 1699.

beaucoup de distinction. Le sacré Collége a témoigné dans cette élection une grande déférence pour le Roi, ayant envoyé demander à San Quirico[1] le consentement de M. de Monaco. C'est ce qui est d'autant plus remarqué qu'on ne savoit pas encore à Rome que le Roi eût accepté le testament du feu roi d'Espagne. Le Roi reçut jeudi fort tard la nouvelle de cette élection; Sa Majesté ne la publia que le lendemain matin à son lever. Le Saint-Père se nomme François Albani, gentilhomme de Pesaro dans l'État d'Urbin. Il a été fait cardinal par Alexandre VIII, de la promotion du 13 février 1690, et alors il étoit secrétaire des Brefs. La détermination du choix de ce pontife a été tenue secrète durant trois jours, jusqu'à ce qu'on reçut le consentement du prince de Monaco, et il ne fut proclamé que le 23, et porté dans l'église de Saint-Pierre pour le faire voir au peuple. Il ne s'est pas vu de pape si jeune depuis Léon X[2]. On prétend que ce choix s'est fait assez tumultuairement : le conclave, las et épouvanté de la mort du roi d'Espagne, les cardinaux françois ne voulant plus y retourner, et les zélés l'ayant emporté. Le désordre du prince Vaïni y a contribué, comme l'absence de M. Monaco. Le nouveau pape a été deux jours sans vouloir accepter le pontificat, et il ne s'est rendu qu'à la force des avis des théologiens et casuistes. On dit que sa santé n'est pas trop bonne. Il a eu toutes les voix du conclave, excepté la sienne qu'il avoit donnée au cardinal Sacripanti[3].

1. En Toscane. Sur l'affaire qui avait décidé M. de Monaco, ambassadeur en France, à quitter Rome, et sur ce qui est appelé plus bas « le désordre du prince Vaïni, » voyez Saint-Simon, t. III, p. 44 et 45.

2. Voyez ci-après, parmi les *Lettres extraites de la Collection Gualterio*, la lettre du cardinal de Bouillon.

3. Il l'avait donnée au cardinal Panciatici, suivant l'abbé Philippeaux, qui était alors à Rome : voyez sa *Relation de l'origine, du progrès et de la condamnation du quiétisme*, p. 277.

A Paris, le 22 janvier 1701, samedi. — M. Bontemps est fort regretté de tout le monde. Le Roi a dit qu'il ne lui avoit jamais rien demandé pour lui, ni parlé mal de personne; au contraire, qu'il cherchoit à faire plaisir à un chacun. Il laisse peu de bien à ses deux fils. Sa Majesté donne à l'aîné une pension de 6000 livres et une de 4000 livres au cadet, avec leur logement au Louvre[1].

Du 29 janvier 1701. — Malgré toutes les apparences de guerre, bien des gens n'en croient point; M. le prince de Conti veut parier 300 louis qu'il n'y en aura point. M. de Vendôme et M. de Catinat ne le croient pas davantage.

La Reine d'Espagne a eu peine de quitter le palais, et les conseils de M. d'Harcourt ne lui ont pas été agréables. On prétend qu'elle voudroit bien donner dans la vue du jeune monarque, et qu'elle lui garde ou envoie un habit à l'espagnole, chargé de pierreries considérables.

Du 1er février 1701, mardi. — On dit que le roi d'Espagne mène un des carrosses du Roi jusqu'à Madrid, les siens étant horribles à voir et rudes comme des charrettes. On dit encore que la Régence ayant appris que la Reine vouloit envoyer à Sa Majesté Catholique sur la frontière un habit à la wallonne tout garni de pierreries, lui avoit dépêché un courrier pour l'en avertir, et le prier de ne pas le recevoir.

On tient pour conclu le mariage de M. Trudaine, maître des requêtes, avec Mlle de La Sablière.

A Paris, le 5 février 1701, samedi. — On scella samedi une patente pour conserver à M. le duc d'Anjou et à ses fils ses droits sur la couronne de France. La

1. Saint-Simon, t. III, p. 64-66. — Dangeau, t. VIII, p. 15-17.

patente a été dressée sur celle qui fut donnée à Henri III lorsqu'il fut en Pologne.

A Paris, le 19 mars 1701. — Le P. Massillon fait merveille, et l'on en est très-content à la cour. Il fit dimanche une conférence à Saint-Cyr.

On assure que M. le duc de Bourgogne ira commander en Flandres l'armée du Roi en qualité de généralissime, et qu'il aura sous lui les maréchaux de Boufflers et de Choiseul. On destine toujours M. le maréchal de Villeroy pour l'Allemagne, M. de Catinat pour l'Italie. On parle aussi qu'il y aura dans peu un nouveau maréchal de France.

La négociation se continue à La Haye, mais chacun se prépare. Il est passé en Hollande dix mille Anglois[1].

A Paris, ce 22 mars 1701, mardi. — Le 19 au soir, sur les onze heures et demie, Monseigneur, après avoir prié Dieu, étendant les bras pour se faire tirer son justaucorps, son valet de chambre s'aperçut que ses yeux changeoient. Il lui dit : « Monseigneur, Monseigneur, qu'avez-vous? » Monseigneur ne répondit qu'en bégayant. Un officier lui donna de l'eau de la reine de Hongrie, et le tourmenta beaucoup, mais inutilement. On fut chez le Roi, qui s'alloit coucher, où M. Félix, son premier chirurgien, étoit encore. On dit que Monseigneur se trouvoit mal. M. Félix accourt, saigne Monseigneur, qui avoit perdu la parole; comme il ne se trouvoit rien pour recevoir le sang, on le laissa couler par terre, et on le reçut à la fin dans le dessous d'un flambeau. Le Roi arriva; en voyant Monseigneur étendu sans mouvement sur un lit de ville, et sa chambre pleine de sang, il fut touché jusqu'à verser beaucoup de larmes. La première chose

1. Voy. les *Mémoires relatifs à la succession d'Espagne*, par le général Pelet, t. I, p. 53.

que dit Monseigneur après être revenu à lui, fut : « Ah ! mon Dieu ! je vous remercie ! » On lui donna ensuite une potion et un lavement d'émétique, qui causèrent deux heures après une grande évacuation par le haut et par le bas. Le 20 au matin, il dormit et fut saigné pour la seconde fois, sur les dix heures ; ensuite il mangea du potage, et vouloit même aller à l'office. Le Roi s'écrioit de temps en temps : « Ah ! mon fils ! mon cher fils ! » Toutes les princesses ont été chez Monseigneur jusqu'à six heures du matin. M. le curé de Versailles y a passé la nuit ; toutes les personnes du premier rang y ont été d'ici. Le Roi y a été quatre fois, et M. Fagon sans cesse lui en vient dire des nouvelles. Un demi quart d'heure plus tard, Monseigneur étoit au lit et y auroit sans doute été trouvé mort. Il n'avoit pris ce jour-là que du chocolat, et à son retour, de Meudon, il avoit beaucoup soupé.

Le jour de l'accident de Monseigneur, il étoit parti le matin de Marly après avoir entendu la messe selon sa coutume ; et comme ce prince jeûne régulièrement, et qu'il avoit fait ce jour une partie de chasse, il mangea seulement une croûte et but une prise de chocolat. Il chassa tout le jour, et s'étant rendu à Versailles le soir, il soupa avec le Roi ; et comme il n'avoit rien pris de la journée, on remarqua qu'il mangea beaucoup. Après le souper, il demeura dans le cabinet du Roi jusqu'à onze heures et demie, et s'étant retiré dans son appartement, son aumônier dit les prières, et reçut l'ordre pour le lendemain. Étant revenu de son accident, il demanda de lui-même à se confesser[1].

A Paris, le 26 mars 1701, samedi. — Tous les ambassadeurs furent le 20 à Versailles, à cause de l'accident de Monseigneur. Le Roi dit à celui d'Angleterre

1. Saint-Simon, t. III, p. 137, 138. Sur cette indisposition, voyez aussi Dangeau, t. VIII, p. 59.

qu'il étoit persuadé que le Roi son maître y seroit sensible, et l'ambassadeur répondit qu'il en étoit assuré, et qu'il alloit lui mander qu'il n'y avoit rien à craindre. Monseigneur se confessa le même jour au P. de la Chaise, et le lendemain il fut saigné pour la troisième fois par M. Félix. Il est entièrement rétabli. Le Prince a été fort sensible à l'affection des Parisiens, comme à celle de la cour. On dépêcha lundi un courrier au roi d'Espagne, pour lui porter la nouvelle de la guérison. Le Parlement envoya le même jour au matin M. Dongois, un de ses greffiers, pour s'informer de sa santé. Monseigneur reçut bien le compliment, et il le chargea de remercier ces messieurs, et de leur dire qu'il se portoit bien. C'est M. l'abbé de Maulevrier qui étoit au prie-Dieu quand l'accident arriva. Le Roi n'approcha pas de Monseigneur, qu'après la connoissance revenue, et on lui fit prendre un siége, tout le monde se mettant devant lui, et Mme la princesse de Conti douairière faisant les allées et les venues.

Monseigneur est résolu d'avoir à l'avenir attention à sa santé. Il sera saigné deux fois l'année, et purgé tous les deux mois. Ce prince entendit jeudi la messe à la tribune, après avoir donné audience à quatre femmes de la Halle, autrement quatre vendeuses de poisson en gros, qui étoient allées à Versailles de la part de leurs compagnes, pour savoir des nouvelles de sa santé, et pour lui témoigner la joie qu'elles avoient de son parfait rétablissement. Il y en eut une qui lui sauta au col, l'autre qui lui prit les bras, et l'autre qui lui embrassa les genoux. Elles virent aussi le Roi, qui les reçut avec la même bonté, et qui les mena à la cène, où elles furent fort bien placées. M. Bontemps, qui les introduisit, eut ordre de leur donner à dîner, et de les renvoyer à Paris dans son carrosse. Le Roi et Monseigneur leur firent donner 40 louis d'or, qu'elles ne vouloient pas prendre.

A Paris, le 29 mars 1701. — M. de Catinat a dû partir hier.

L'assemblée du clergé est convoquée pour le 15 de juin prochain, aux Augustins.

Les quatre vendeuses de poisson de la Halle qui ont été en ambassade à Versailles, doivent faire chanter un *Te Deum* mercredi, à Saint-Eustache, en actions de grâces pour le recouvrement de la santé de Monseigneur.

L'Empereur demande aux Anglois et aux Hollandois un subside de 300 000 livres sterling pendant six ans, moyennant quoi il promet de mettre sur pied deux armées de 80 000 hommes chacune, l'une en Italie, et l'autre sur le Rhin; mais ces promesses paroissent frivoles.

A Paris, le 19 juillet 1701, mardi. — Le Roi vint le 14 après-midi de Meudon aux Invalides, et y ordonna une colonnade aux deux côtés de la porte de l'église dans le goût de celles de la place de Saint-Pierre de Rome. Sa Majesté y demeura jusques à huit heures du soir. Elle visita l'infirmerie, où on lui fit voir un soldat qui a 104 ans. Il y arriva un courrier qu'on dit être d'Italie. Sa Majesté s'enferma avec Monseigneur et M. de Chamillart pour lire les dépêches qu'il avoit apportées. Mme de Bourgogne vint pendant ce temps là se promener au cours de la Reine. La veille, M. Mansart, surintendant des bâtiments, fut attaqué d'une colique néphrétique qui l'obligea à se confesser et à envoyer quérir son fils et sa bru, avec lesquels il étoit brouillé. Il va mieux à présent.

Il arriva le 17 à midi ici un convoi de l'armée d'Italie par lequel le Roi a appris les choses suivantes :

Que le 9 de ce mois les Impériaux étoient venus attaquer la porte de Baruchela, sur le Canal Blanc, qui étoit gardée par un fort petit détachement; qu'ils

l'avoient d'abord emportée, et jeté un pont sur ledit canal; qu'ils l'avoient passé, et avoient attaqué le corps de troupes que commandoit M. de Saint-Frémont à Carpi, au nombre de 3 régiments de dragons, 2 de cavaliers et 150 grenadiers; ledit corps s'étoit avancé sur le chemin de Baruchela, sur la nouvelle du passage des ennemis; qu'il y avoit eu un fort grand combat, qui avoit duré plus de trois heures, pendant lequel les troupes du Roi avoient fait merveille, et le régiment de dragons d'Albert avoit chargé trois ou quatre fois l'épée à la main les cuirassiers de l'Empereur, et les avoit enfoncés chaque fois. Qu'enfin les ennemis, ayant porté sur la digue qui est le long du Canal Blanc un grand corps d'infanterie, qui voyoit en flanc le corps de troupes des François, et du canon de l'autre côté de l'Adige, qui voyoit les corps à dos, les François avoient été obligés de se retirer, et avoient fait cette retraite en bon ordre du côté de Legnago sans être suivis. Que les ennemis avoient dans ce combat plus de 15 000 hommes, et les François seulement le nombre de troupes marqué ci-dessus, c'est-à-dire 3 régiments de dragons, 2 régiments de cavalerie et 150 grenadiers. Enfin qu'on ne peut pas faire plus bravement que les troupes du Roi ont fait. Que le régiment de dragons d'Albert a été fort maltraité dans cette occasion; que M. le chevalier d'Albert, colonel, les capitaines et lieutenants dudit régiment ont été tués, et environ 100 ou 120 dragons tués ou blessés; et que dans tout le corps des François qui a combattu, il y a eu 30 ou 35 officiers tués ou blessés, entre lesquels est M. le marquis du Cambout, brigadier des armées du Roi, mort de ses blessures; que M. le comte de Tessé et M. son frère se sont trouvés dans cette action, et y ont bien fait, aussi bien que M. de Saint-Frémont; que les Impériaux étoient campés à Carpi, près de l'Adige et du Canal Blanc; que les dragons de France ont mis leurs fusils en

écharpe, et ont chargé plusieurs fois les cuirassiers de l'Empereur l'épée à la main; que M. le prince Eugène a été blessé légèrement au genou, le général Palfi tué. On ne sait point la perte de leurs autres officiers et soldats.

A Paris, le 26 juillet 1701, mardi. — Du temps de M. Colbert, il y avoit une petite académie, composée seulement de quatre personnes, et on l'appeloit l'Académie des médailles. Elle a été augmentée sous M. de Louvois de quatre autres personnes, et chacun de ces huit académiciens a une pension, les uns de 500 écus, et les autres de 2000 livres. Le Roi vient d'en faire une compagnie réglée de quarante personnes, savoir : dix honoraires, dix pensionnaires, dix associés et dix élèves. Les honoraires sont M. l'évêque de Soissons[1], M. le coadjuteur de Strasbourg[2], M. le duc d'Aumont, M. le Premier[3], le P. de la Chaise, le P. Mabillon, M. le Peletier de Souzy, M. d'Aguesseau, procureur général, M. l'abbé Bignon, et M. l'abbé de Caumartin. Le Roi a ajouté aux huit pensionnaires deux autres personnes, qui avoient d'ailleurs pension sans être de l'Académie. Les dix pensionnaires sont : M. Charpentier, doyen de l'Académie Françoise, M. l'abbé Tallemant, M. Boileau-Despréaux, M. l'abbé Renaudot, M. de Toureil, M. Dacier, M. de la Loubère, M. Pavillon, M. Félibien et M. l'abbé Boutard. On a fait dix associés, qui succéderont aux pensions des pensionnaires à mesure qu'ils mourront. Ces associés sont : M. l'abbé Beaujeu, M. l'abbé Tilladet, M. l'abbé de Vertot, M. Vaillant, fameux par la connoissance des médailles, M. Oudinet, garde des médailles du Roi, M. Pouchard, M. Rollin, qui a été recteur de l'Université, M. Couture, qui a aussi été

1. Fabio Brulart de Sillery.
2. L'abbé de Soubise.
3. M. de Beringhen, premier écuyer du roi.

recteur de l'Université, M. de Fontenelle et M. Corneille.

On n'a point encore nommé les élèves. Chaque académicien pensionnaire en doit choisir un, pour en tirer des lumières sur le travail particulier qu'il entreprendra. Tous ces trente académiciens ont droit de donner leur avis sur tout ce que l'on proposera. Les élèves ne parleront point s'il ne sont interrogés. On distribue des jetons à chaque assemblée, et ils sont distribués entre les pensionnaires et les associés qui sont présents. On s'assemblera tous les mardis et vendredis. Ils ont dix jetons.

Dimanche dernier, M. l'abbé d'Aubigné fut sacré dans la maison de Saint-Cyr évêque de Noyon [1].

« A Crémone, le 12 juin 1702[2]. — M. le prince Eugène, ayant formé le dessein de surprendre Crémone, où étoit M. le duc de Villeroy, tous les officiers supérieurs et, pour ainsi dire, une armée, s'y prit de cette manière. Les bourgeois, ayant fait demander au gouverneur de nettoyer l'aqueduc, se plaignant de sa mauvaise odeur, 300 Allemands entrèrent par cet endroit la nuit dans la ville, où il en étoit entré quelques jours auparavant plusieurs déguisés en prêtres, paysans et bourgeois. M. le prince Eugène et M. le prince de Commercy vinrent, pendant la nuit, pour les soutenir, ayant avec eux 3000 cuirassiers qui avoient en croupe autant de fantassins et 300 lanciers. Les Allemands qui étoient dans la ville, ayant rompu à coups de hache la porte murée, le prince Eugène et ses troupes entrèrent et se mirent en bataille dans la grande place. A la pointe du jour, M. le maréchal de Villeroy, ayant aperçu qu'il y avoit du bruit causé par

1. Saint-Simon, t. III, p. 76 et 77.
2. Voy. sur cette affaire les *Mémoires militaires* du général Pelet, t. II, p. 155 et suiv., et p. 658 et suiv.

quelques Allemands qui commençoient à sabrer les gens qui passoient dans les rues, monta à cheval et alla dans la place suivi seulement d'un page et d'un de ses aides de camp. Au détour d'une rue, un officier allemand se présenta à lui avec sa troupe le pistolet à la main, et l'arrêta prisonnier. Le maréchal, se voyant pris, dit à l'oreille de cet officier son nom, et que s'il vouloit le mener à la citadelle, il lui promettoit 10 000 louis et de le faire colonel dans les troupes de France, ce que cet officier refusa. Dans ce temps, les Impériaux s'étant saisis de deux autres portes et d'une batterie de quatre pièces de canon sur le rempart, le prince Eugène envoya chercher les magistrats, et leur dit de prêter serment de fidélité au nom de l'Empereur, ce qu'ils refusèrent, disant que les François étoient dans la place. Le prince monta sur un clocher pour examiner ce qui se passoit dans la ville, en redescendit peu de temps après, ayant remarqué que ses troupes plioient partout, afin de les rallier. M. le prince de Commercy, se croyant maître de la ville, étoit chez M. de Crevant, qu'il avoit fait prisonnier, et qui étoit dangereusement blessé, ayant l'épaule cassée. On lui vint dire de se retirer au plus tôt, ce qu'il fit, laissant M. de Crevant prisonnier sur sa parole. M. de Praslin a fait un coup de partie. Il vit, d'un poste qu'il gardoit, 8 à 9000 Allemands qui approchoient de la rivière; il fit rompre une partie du pont, et empêcha par là ces troupes de venir joindre leur général. M. de Revel, voyant que la place d'Armes étoit occupée par les ennemis, marcha droit aux remparts, fut à eux et les mit en fuite Cette affaire a duré onze heures. L'infanterie des ennemis s'est laissé égorger comme des moutons. On croit la perte des ennemis de plus de 2500 hommes, outre 400 prisonniers. Nous y avons perdu environ 400 hommes. MM. de Vaubecourt, d'Entragues, de Montandre et de Presles sont dangereusement blessés. Le premier est mort. Le prince Eugène,

en se retirant, dit qu'il avoit manqué son coup d'un quart d'heure. Le carnage a été si grand que le sang et les corps morts combloient les rues. Cette action s'est passée la nuit du 30 au 31 du mois de mai. »

A Paris, le 29 août 1702. — « Au camp de Luzzara, le 17[1]. — M. de Vendôme décampa la nuit du 14 au 15 de son camp de la Ferta, pour se rendre le 15 à Luzzara; après avoir passé la Parmegiana sans bruit, il arriva dans ce camp vers les huit heures. Le roi d'Espagne marcha par la gauche, et M. de Vendôme, avec vingt-quatre compagnies de grenadiers, les gardes ordinaires des régiments de dragons, suivi des officiers de jour. Les ennemis, qui n'avoient que 100 hommes le jour d'auparavant dans Luzzara, envoyèrent, la nuit, une garnison plus considérable, qui s'y trouva enfermée par une diligence incroyable de notre général. Il y avoit apparence que c'étoit pour retirer de gros magasins qu'ils avoient dans cette place. M. de Sézane, qui commandoit les grenadiers, y reçut un coup de mousquet au bras, qui n'est point dangereux. A l'approche de la ville, on trouva quatre chariots chargés de selles neuves et de tentes, que 100 cavaliers escortoient. Le tout fut pris, et la ville de même en très-peu de temps.

« M. de Vendôme ordonna son camp, que l'on marquoit à mesure que les troupes arrivoient; mais, sur le midi, on vit paroître les ennemis en plaine, et leur canon à leur tête. Il paroissoit qu'ils en vouloient à notre gauche qui tenoit les bords du Pô, où l'on devoit faire le pont de communication. M. de Vendôme envoya les brigades de Piémont, les Vaisseaux, l'Ile-de-France, les Irlandois, Perche, la brigade de Grancey et de Saux. M. d'Albergotti plaça cette gauche, qui se retrancha diligemment à la faveur d'un bois et d'un petit rideau

1. Voir, sur la bataille de Luzzara, les *Mémoires militaires*, t. II, p. 248 et suiv., et aussi p. 732 et suiv.

au bord du Pô. Le tout soutenu des régiments de cavalerie du colonel général, de Montpéroux, d'Usez, du Bordage, de Bourbon, d'Anjou, de Canillac, des dragons de Savoie et de quelques autres régiments, placés par M. de Bezons à mesure qu'ils arrivoient. Les dragons de Senneterre et un escadron des dragons d'Espagne joignirent Piémont. M. de Vendôme envoya en diligence du canon, que nous n'eûmes pas le temps de mener à notre gauche. Le roi d'Espagne et M. de Vendôme alloient et venoient, donnant leurs ordres partout. La gendarmerie, les carabiniers et d'autres régiments, que M. de Créqui, qui étoit de jour avec le comte d'Estain, plaçoient comme ils pouvoient, formoient notre droite. Cependant les ennemis grossissoient au point qu'il fut aisé de connoître que c'étoit toute leur armée. Celle du Roi, qui marchoit par deux colonnes, n'étoit pas encore toute arrivée. Depuis midi jusqu'à trois heures, chacun se prépara à se bien défendre. Sur les quatre heures, les ennemis se déterminèrent à marcher à nous. Je ne parle que de notre gauche, quoique notre droite fût vivement attaquée en même temps. Ils vinrent en bataille, l'infanterie à leur tête, soutenue de la cavalerie, marchant à nous avec la plus belle contenance du monde. Nous n'avions point de seconde ligne d'infanterie, n'ayant pu toute arriver, le terrain qu'il falloit occuper ne l'ayant pu permettre. On laissa venir les ennemis, que l'on attendit de pied ferme, à moitié portée du mousquet. La disposition du terrain vouloit qu'en marchant ils prêtoient le flanc à Piémont et à la brigade des Vaisseaux, qui ne les épargnèrent pas.

« Le premier effort des ennemis devint inutile, au point que Senneterre les poussa si vivement que la terre demeura couverte de leurs morts. Une demi-heure après, ils recommencèrent le même manége, qui ne leur réussit pas mieux; mais ils augmentèrent leur feu par le nombre des bataillons qu'ils firent avancer;

et jusqu'à trois fois, ils firent inutilement la même chose avec une perte incroyable. Enfin la quatrième, ils firent perdre un peu de terrain aux Irlandois, à Perche et à Saux, qui avoit beaucoup perdu de monde.

« M. le marquis de Lignerac y reçut un coup qui lui perça l'épaule, aussi bien que M. le marquis de Revel, et le lieutenant-colonel de Piémont. M. le duc de Lesdiguières, qui y fit des merveilles, reçut un coup au haut du nez qui n'est pas dangereux. M. le marquis de Montandre fut tué sur la place. La colonelle générale, d'Ourches, Montperroux et Bourbon chargèrent les ennemis avec beaucoup de vigueur. M. de Bezons les mena plusieurs fois à la charge. M. de Montpéroux fut blessé de deux coups ; Saint-Miceaux, colonel de Bourbon, se distingua très-fort. Mais, dans tout cela, on ne put jamais trouver lieu de charger leur cavalerie, qui se tenoit toujours derrière leur infanterie. M. le marquis de Grancey y reçut un coup de mousquet, qui lui fracassa la main. Et comme son régiment, qui souffroit beaucoup, ne pouvoit plus soutenir le feu des ennemis, il retourna, dès que sa main fut bandée, se mettre à la tête, les encourager par son exemple. M. de Vendeuil eut la main emportée d'un coup de canon. Il mourut de ses blessures. M. d'Ourches y fut aussi blessé. Le peu de terrain perdu nous sépara de la brigade de Piémont, des Vaisseaux, de l'Ile-de-France, commandée par le comte de Broglio, dont on ne peut dire assez de bien. Nous ne pûmes les rejoindre, les ennemis étant entre eux et nous, et Piémont, malgré les efforts des ennemis, se soutint dans son poste; et l'on étoit si près d'eux, qu'ils prièrent qu'on leur laissât la liberté de retirer le corps d'un homme de considération qui venoit d'être tué, ce qu'on leur accorda. Tout cela ne fut que des charges d'infanterie effroyables, qui durèrent depuis quatre heures et demie jusqu'à une heure de nuit; et ceux qui

ont vu la bataille de Nervingue[1] assurent qu'elle n'en approchoit point. La nuit commença à nous prendre, et on y voyoit si peu, que M. de Pracontal pensa se jeter dans les ennemis, pensant que c'étoient les régiments d'Uzès et de Vienne qui vouloient faire repasser un fossé, qu'en effet ils repassèrent. Il se fit à la droite des actions étonnantes. M. le comte d'Estrade y prit un étendard des ennemis; les dragons-Dauphin, ceux de Lautrec et de Languedoc y firent des merveilles et prirent deux pièces de canon aux ennemis. M. le marquis de Créqui fut blessé, et mourut le lendemain, après avoir agi partout en officier et soldat. C'est une chose étonnante que M. de Vendôme soit en vie, après les peines incroyables qu'il a eues et le feu qu'il a essuyé. M. de Montgon, M. le comte de Rouny et Murçay étoient de ce côté là avec les marquis de Praslin et de Villeroy, qui se distingua très-fort. Une action vigoureuse ne peut se passer sans perte : je ne saurois vous mander présentement le nombre des officiers tués, mais nous y avons bien perdu 2000 hommes, tant tués que blessés. Les déserteurs des ennemis nous assurent qu'ils ont perdu près de la moitié de leur infanterie; mais, au moins, ils ont perdu 6000 hommes. Le lendemain, on commença à se recanonner; les ennemis se retranchèrent le jour, et nous aussi. On croit que le principal objet du prince Eugène étoit de tout risquer pour retirer la garnison de Luzzara, où il y avoit des magasins considérables, ou pour se saisir d'abord du Pô, à la hauteur d'une île, seul endroit où nous puissions faire le pont que nous attendons, que dorénavant ils ne peuvent nous empêcher de faire, ce qui fera la jonction des troupes. M. d'Albergotti a fait mettre cette gauche au bord du Pô, qui ne craint rien. Voilà où nous en sommes, le 17 au soir. Après cela, on s'est rendu maî-

1. Nerwinde.

tre de Luzzara, que le comte de Massin, qui étoit de jour, a fait rendre. On leur a fait 600 prisonniers et pris toutes les provinces dont on a parlé. »

« Au camp de Luzzara, le 21 août 1702. — Il ne s'est rien passé de considérable depuis le 17. M. de Vaudemont arriva hier à notre armée, suivi du duc d'Aytonne et autres généraux espagnols, avec un détachement de 20 bataillons, 8 escadrons, qui passèrent le Pô sur un pont que M. de Vendôme avoit ordonné la nuit du 19 au 20. Il nous étoit arrivé quelques jours auparavant de la même armée un renfort de 10 bataillons. On a fait une batterie de canon dans une île, dont on espère incommoder la droite des ennemis, et les obliger à faire quelques mouvements dont nous profiterons. M. de Barbezières avoit été commandé, avec 20 bataillons et 37 escadrons du reste de l'armée de M. de Vaudemont, pour faire le siége de Borgoforte; mais M. de Vendôme a changé de sentiment, et envoyé ordre à toutes ces troupes là de venir le joindre, ne laissant dans le camp de M. de Vaudemont que ce qui est nécessaire pour la sûreté de Mantoue et du pont que nous avons sur l'Oglio à Marcaria, où nous avons nos pains et farines. M. de Vendôme ne jugeant pas que les ennemis osent passer le Pô devant toute son armée, ainsi ils seront contraints eux-mêmes d'abandonner Borgoforte, dont on pourra s'emparer sans faire le siége; de plus, les troupes qui restoient dans le camp de M. de Vaudemont n'étoient pas suffisantes pour l'entreprendre. Notre supériorité et la bonne disposition de nos troupes doivent embarrasser les ennemis. Leur situation est trouvée fort délicate, car il est sûr qu'ils n'ont que 35 bataillons et 36 escadrons, suivant leur ordre de bataille trouvé dans la poche d'un de leurs officiers tué; mais c'est sur le pied complet, car ils ont doublé et reformé leurs escadrons depuis la perte de Santa-Victoria.

« Nous fîmes, le 18, un fourrage que les ennemis ont inquiété ; 16 gens d'armes et 60 maîtres ont été poussés par 300 chevaux des ennemis, qu'ils ont repoussé autant de fois. Le terrain nous est resté, mais nous avons perdu M. le marquis de Flamarens, guidon des gens d'armes anglois, dont le cheval est revenu ; on ne sait s'il est tué ou pris. Trois maréchaux des logis ont été tués, et M. de la Messelière a été blessé à la tête d'un coup de sabre. Les ennemis ont perdu 50 hommes. »

A Paris, le 16 septembre 1702, samedi. — Le Roi partira mardi prochain pour Fontainebleau.

Les lettres reçues hier par un exprès de M. de Boufflers, portent que la tranchée fut ouverte devant Venloo, le 6 de ce mois[1] ; qu'il y a cinq bataillons dans la place, et 500 convalescents. On a jeté quelques troupes dans Ruremonde. L'armée des ennemis est vers Tongres, et la nôtre vers Saint-Tron.

Le Roi a appris, par un aide de camp de M. de Mélac, que Landau avoit capitulé le 11, et la garnison conduite à Strasbourg. On attend le détail de la capitulation.

A Paris, le 15 septembre 1702. — On a fait tout ce qu'on a pu pour sauver Landau. On tint pour cet cet effet, le 2 de ce mois, un conseil d'officiers généraux chez M. de Catinat, pour décider si l'on tenteroit de forcer les passages de la Lauter pour le secourir. Tous les officiers, à la réserve de M. le marquis de Villars, furent d'avis de ne le point entreprendre ; M. de Catinat envoya le résultat au Roi. Sa Majesté vouloit qu'on suivit l'avis de M. de Villars ; on tint un nouveau conseil, où l'on fit convenir au marquis que la chose étoit impossible.

1. Le 11, suivant les *Memoires militaires*. Voy. t. II, p. 105.

Le Roi a dit que M. de Mélac avoit bien fait de capituler, et que si les Allemands avoient donné un assaut, ils auroient emporté la place, dont tous les ouvrages étoient presque ruinés. Voici l'extrait de la capitulation. M. de Mélac avoit demandé quatre jours pour attendre le secours; on ne lui en a accordé que deux. La garnison est sortie tambour battant, mèche allumée, balle en bouche, mousquet sur l'épaule, drapeaux déployés. On lui a accordé quatre pièces de canons, et deux mortiers, trente-six coups à tirer, des vivres pour quatre jours, quatre cents chariots, dont six couverts. Il a obtenu que les blessés et les malades seroient pansés et entretenus aux dépens de l'Empereur.

A Paris, le 2 décembre 1702. — On parle du mariage de M. Durasfort avec Mlle de Nesmond, fille du feu lieutenant général de la marine, qui a plus d'un million de biens.

On mande de Montpellier, que sur quelques ravages que les religionnaires faisoient dans ces quartiers là, M. de Bâville, intendant, avoit quitté les États pour aller les châtier et arrêter leurs désordres. Le Roi y envoie quatre régiments.

A Paris, le 9 décembre 1702. — Sa Majesté annonça à M. le duc de Bourgogne le 4, à la sortie du conseil des dépêches, qu'il l'admettoit dans tous les conseils, et qu'il vouloit se servir de lui dans le ministériat [1].

A Paris, le 12 décembre 1702. — Les fanatiques des Cévennes ont mis à prix la tête de M. de Bâville, intendant du Languedoc, qui en a déjà fait pendre huit ou dix. On lève des troupes dans cette province pour les détruire entièrement.

1. Saint-Simon, t. II, p. 335.

On écrit que Mme la duchesse de Bourgogne est grosse; on l'oblige à faire gras et à se coucher de bonne heure. Cette princesse a lieu d'être bien contente des bontés du Roi, des soins de Monseigneur, et des galanteries assidues de M. le duc son époux.

A Paris, le 16 décembre 1702. — M. le maréchal de Catinat ne servira plus. Il a fait connoître au Roi que sa santé ne le lui permettoit pas. Sa Majesté est fâchée de sa retraite. Le maréchal n'a rien demandé, et a dit qu'il avoit assez de biens pour vivre à Saint-Gratien, où il se retire, auprès de Saint-Denis [1].

A Paris, le 23 décembre 1702. — Le Roi envoie 300 miquelets contre les fanatiques du Languedoc [2] qui continuent leurs désordres.

On s'étoit flatté de la grossesse de Mme de Bourgogne, mais elle n'est pas vraie. Mme la duchesse de Quintin s'est présentée samedi au Roi. Ensuite elle prit possession du tabouret au souper du Roi, et le lendemain elle reçut chez Mme de Chamillart, sa mère, toutes les visites de la cour.

A Paris, le 26 décembre 1702. — Le Roi a donné au duc de La Feuillade le justaucorps à brevet qu'avoit feu le maréchal de Lorges [3].

A Paris, le 5 janvier 1703. — Le Roi a fait dire par le duc de Gèvres aux comédiens françois qu'il étoit surpris qu'ils eussent joué le *Bal d'Auteuil,* et que si dorénavant ils jouoient de pareilles pièces à la cour, il les chasseroit comme il avoit fait les italiens.

1. Saint-Simon, t. IV, p. 28.
2. Voy. Court, *Histoire de la guerre des Cévennes et des troubles des camisards*, Alais, 1819, 3 vol. in-8.
3. Le justaucorps, vacant par la mort du chevalier de Lorraine, fut donné à Courtenvaux : voy. Dangeau, t. IX, p. 76.

A Paris, le 9 janvier 1703. — M. Julien est parti ce matin pour le Languedoc[1], d'où l'on mande que les fanatiques se sont emparés de la petite ville de Sauve, ayant fait accroire aux habitants qu'ils étoient de la milice. Le Roi y envoie 2 bataillons de 600 hommes chacun, et les régiments qu'on a levés dans cette province y restent. S. M. a envoyé ordre à quelques galères et petits vaisseaux d'y venir aussi; ainsi on espère qu'ils seront bientôt détruits.

A Paris, le 3 février 1703. — M. le maréchal de Montrevel est parti pour aller en Languedoc[2] commander les troupes qui doivent agir contre les fanatiques. On dit que M. de Broglio en revient. Tout ce pays là est fort alarmé. Ils ont ruiné plusieurs villages, où ils ont commis de grands excès de cruauté. Ils crient partout où ils vont : « Liberté sans impôts. » Le Roi a fait à M. de Montrevel 12000 livres pour ses équipages.

Quatre bataillons, un régiment de dragons, un de cavalerie et 800 miquelets de Catalogne sont en marche pour se rendre en Languedoc. On mande de Marseille, du 25, qu'il étoit parti de cette ville trois bataillons de 400 hommes chacun, savoir un des Galères

1. Julien avait été nommé maréchal de camp le 23 décembre 1702. « Né dans la religion protestante, il passa dans les pays étrangers à la révocation de l'édit de Nantes. Le prince d'Orange le reçut auprès de lui en qualité de page. Dans la suite, ce prince, devenu roi d'Angleterre, lui donna un régiment, et l'envoya en Piémont pour servir dans l'armée du duc de Savoie. Julien s'y acquit de la réputation, surtout à la défense de Coni; mais, après la levée du siége de cette place, quelque mécontentement lui fit prendre le parti de quitter le service, et de retourner en France, où il embrassa la religion catholique. Il n'oublia rien pour persuader au roi qu'il l'avoit embrassée de bonne foi. Son zèle, amer et bigot, ne laissoit rien à désirer à cet égard. Les protestants n'eurent point d'ennemi plus redoutable. » Court, t. I, p. 153, 154.

2. Il arriva à Nîmes le 15 juin.

et deux des Vaisseaux, pour cette province. Toutes ces troupes composeront ensemble, avec les milices du Languedoc, une armée au moins de 12000 hommes, qui sera plus que suffisante.

A Paris, le 6 février 1703. — M. le maréchal de Montrevel est parti en poste. Il a ordre, lorsqu'il sera arrivé, d'offrir une amnistie générale aux religionnaires, afin de tâcher de les mettres à leur devoir par la douceur, et, en cas de refus, d'en user en toutes sortes de rigueurs.

A Paris, le 13 février 1703. — « Au Pont-Saint-Esprit, le 4 février. Les fanatiques continuent toujours leurs ravages dans les communes. On compte qu'ils ont déjà brûlé plus de 60 villages, 80 églises, tué 50 prieurs, curés ou prêtres, sans compter plus de 1000 hommes qu'ils ont martyrisés[1]. Ils violent les filles, et leur coupent après les mamelles, leur arrachent la langue, et en scient même en deux. Enfin, ils ont inventé des tourments dont les plus cruels tyrans ne se sont jamais avisés. 700 de ces malheureux sont présentement dans un bois près de Meiage, et l'on appréhende fort qu'ils ne mettent le feu au village. Il y a encore trois autres bandes, l'une du côté d'Alais, l'autre du côté d'Anduze, et la troisième du côté de Genouillac, dont partie de la bourgeoisie s'est battue contre eux. On ne sait pas encore le détail de cette action, mais seulement qu'il en est resté 200 de part et d'autre sur la place. On a mis 1200 hommes autour d'Ardèche, pour les empêcher de se sauver dans le Vivarois, car on espère bientôt les mettre à la raison. Nous sommes ici gardés par 200 hommes nuit et jour. On vient d'afficher de la part du Roi, qu'aussitôt qu'on entendra tirer 3 coups de canon de

1. Court, t. I, p. 172.

la citadelle, tout le monde ait à se retirer dans la ville, et de se mettre sous les armes. Nous venons d'arrêter un ministre qui s'enfuyoit portant un voile de calice, un purificatoire et des balles d'étain. »

A Paris, le 20 février 1703. — Copie d'une lettre de M. Julien, brigadier, écrite de Barjac, le 10 février, à 8 heures du soir, à M. le baron de Guines, au Saint-Esprit[1].

« Monsieur,

« Nous avons battu la bande des fanatiques, entre midi et une heure, au bord du bois de Barjac. Ils ont bien osé attendre les troupes du Roi et faire une décharge à demi-portée de fusil; mais cette bonne contenance n'a pas été soutenue, et le détachement que j'avois mené de 400 soldats du régiment de Hainault les a chargés et poussés si vivement dans le fort du bois pendant deux heures, que l'on en a tué un grand nombre[2], et cette bande est toute dispersée dans le bois. Je compte de me mettre demain en campagne pour achever de les détruire, s'ils sortent de leur fort. J'ai donné les ordres nécessaires pour garder les passages d'Ardèche et partie de ceux de Cèze jusqu'à Feresole. Je vous prie, Monsieur, sitôt la mienne reçue, de rassembler votre bourgeoisie pour garder le pont de la Roque et le bateau de Gourdagues-Saint-André, ainsi que Monclar, le faisant auparavant couler à fond, et garder tous les autres. »

« Au Saint-Esprit, le 13 février 1703. — Nous venons d'apprendre tout présentement, par une seconde lettre de M. Julien à M. le baron de Guines, que les fanatiques ont été entièrement défaits. Nos dragons arrivent actuellement, et M. le maréchal de Montrevel est ici depuis hier au soir. Nous saurons par le premier ordinaire le détail de cette seconde action. »

1. Voy. Court, t. I, p. 179.
2. Julien avait en outre avec lui le régiment de Tournon, 250 hommes de troupes de la marine, et 50 hommes commandés par le comte de Florac. (Court.)

« A Nîmes, le 11 février. — Les dernières nouvelles que l'on a publiées sont que les fanatiques, au nombre de plus de 1000, ont tenté le passage de la rivière d'Ardèche, et quoique les troupes de bourgeoisie qui la défendirent, aient été repoussées avec perte de plusieurs gentilshommes, néanmoins ils ne l'ont pas passée, et cela parce que M. Julien arriva au bruit des coups de fusil. On ne sait pas encore l'effet de son approche.

« Hier ces malheureux furent désarmés au bois tout proche de cette ville, et à leur retour ils firent mourir trois pauvres valets catholiques d'une métairie qui étoit sur le chemin. Notre messager de Nîmes à Mende les rencontra dernièrement sur la route; il en fut quitte pour la peur. Ils lui dirent qu'ils ne lui feroient rien, attendu qu'il servoit leurs frères aussi bien que leurs ennemis.

« Il n'est pas vrai que M. de Bâville ait demandé à se retirer; au contraire, on prétend que le Roi a ordonné à M. le maréchal de Montrevel d'agir de concert avec lui. On ne sait point encore si M. de Broglio reviendra, ayant la permission de rester sous ce maréchal, avec les mêmes appointements de 40 000 livres qu'il a.

« On assure que l'amnistie pour les fanatiques a été publiée, mais que les chefs sont exceptés. »

A Paris, le 10 mars 1703. — « A Alais, le 28 février.— Depuis la dernière action où M. le maréchal de Montrevel a tué cent ou six vingt hommes sur la place, de 600 fanatiques qu'il attaqua à deux lieues de Nîmes, le maréchal s'est transporté dans les Cévennes, où plusieurs troupes de ces canailles qui n'avoient pas encore paru font des désordres inouïs. Pendant que ce maréchal s'est rendu à Anduze pour se rendre dans les hautes Cévennes, M. de Marcilly, qui commandoit un détachement, a attaqué trois corps de ces malheu-

reux, qu'il a mis entièrement en déroute, après leur avoir tué 60 ou 80 hommes, et pris 40 chevaux ou mulets qu'ils avoient enlevés aux voituriers qui servent pour le commerce général, desquels ils en avoient égorgé sept. M. de Marcilly les poussa tout au travers de Genouillac, où il trouva à son retour un grand dîner tout préparé pour eux, et l'église dont ils avoient fait un prêche, tapissée avec beaucoup de soin. Il fit piller ce lieu [1]. D'un autre côté, M. de Montrevel, pendant sa marche, a fait brûler et entièrement détruire un lieu où l'on avoit recelé et caché une troupe nombreuse de ces coquins, qui, avant son arrivée, y avoient égorgé un petit détachement que M. Julien envoyoit dans ses quartiers après son expédition; et comme M. de Montrevel apprit avant lui qu'il y avoit plusieurs de ces troupes rassemblées dans le même canton où M. de Marcilly les a battues, il a fait de nouveaux détachements pour les mettre entre plusieurs feux. On est persuadé que s'ils ne se dissipent avant l'arrivée de ces détachements, ils auront à souffrir entre 19 et 24 heures. Après quoi le maréchal est résolu d'aller dans les hautes Cévennes, afin de tomber de toutes parts sur ces malheureux. M. le comte de Broglio reste pendant ce temps-là à Nîmes, avec deux bataillons et trois compagnies de dragons, pour conserver ce canton-là et ses environs. »

A Paris, le 13 mars 1703. — M. le maréchal de Montrevel a harangué la noblesse de Languedoc, et les a exhortés de faire voir leur courage, les assurant qu'il auroit soin de faire valoir leurs services auprès du Roi, qui les en récompenseroit. Ce discours a tellement animé tous ces gentilshommes, qu'ils ont pris les armes, et presque tous les catholiques de la campagne, surtout ceux des villages qui ont éprouvé la fureur de ces fanatiques.

1. Court, t. 1, p. 181.

« A Nîmes, le 4 mars. — Nous apprenons d'Alais que plusieurs troupes de fanatiques, au nombre de 1000 à 1200, s'assembloient près de Genouillac, et que M. Julien l'ayant su, marcha à eux avec des troupes réglées. Il fut joint par le marquis de Genouillac, avec 400 paysans armés, et par d'autres gentilshommes, qui en amenèrent aussi un grand nombre. Il trouva une troupe de ces scélérats, qu'il tailla en pièces, et est en marche pour joindre les autres. Les miquelets que nous avons, en ayant découvert une troupe de plus de 80 qui se sauvoient, les poursuivirent si rudement qu'ils furent obligés de gagner une maison sur une hauteur, qui fut sur-le-champ attaquée et brûlée avec tous ces bandits, excepté quelques-uns qui furent pris et fusillés sur-le-champ.

« La nuit du samedi 3 au dimanche, M. de la Jonquière, commandant du 1er bataillon des Vaisseaux, attaqua et battit, à Saint-Mamet, à une lieue de Nîmes, une petite troupe de fanatiques; il en tua 150 et fit quelques prisonniers[1]. Nous n'avons eu dans cette action que 4 soldats de tués et 2 de blessés. Tous les officiers et soldats de ce bataillon ont donné dans cette occasion des marques de leur valeur, ayant poursuivi ces malheureux plus d'une grosse lieue; mais la nuit étant survenue a empêché qu'on ait fait un plus grand carnage. »

A Paris, le 17 mars 1703. — « A Montpellier, le 6 mars. — La rage et le nombre des fanatiques augmentent tous les jours. Ils se sont séparés en sept ou huit troupes, qui ne sont pas assez téméraires pour attendre les troupes du Roi. Elles les évitent autant qu'elles peuvent, et lorsque nos troupes sont d'un

1. Il n'est pas vrai que La Jonquière défit les camisards à Saint-Mamet. Il fut au contraire obligé de se retirer, laissant plusieurs morts sur la place (Court, t. I, p. 222).

côté, ceux-ci se jettent d'un autre et commettent une infinité de cruautés. La semaine dernière, ils brûlèrent les églises de Montdardier et quelques autres auprès de Vigan. Ils ont été dans l'église de Saint-Mamet, près Sommières, où ils se saisirent d'abord du prêtre qui étoit à l'autel; ils le lièrent et égorgèrent en sa présence quatorze anciens catholiques, et puis ils le massacrèrent. Avant-hier, à six heures du matin, ils furent, au nombre de 1400, commandés par Rolland, leur général, attaquer Sumènes, où il y avoit environ 400 habitants, moitié catholiques et moitié protestants, qui étoient la plupart armés. Il y avoit aussi dans ce lieu là deux compagnies de fusiliers. On y fit une si vigoureuse résistance, qu'ils furent obligés de prendre la fuite, en laissant une vingtaine des leurs sur la place[1]. Ensuite, ces malheureux furent à Ganges, où leur prédicant leur fit deux sermons à diverses reprises. Ils chantèrent des psaumes par les rues, se firent donner à manger et les choses qui leur étoient le plus nécessaires, comme du linge. Sur les cinq heures du soir, une sentinelle les avertit qu'il paraissoit un petit détachement de 25 soldats sur le chemin; ils y furent comme des enragés, et en tuèrent 21, dont ils jetèrent les corps dans la rivière; les autres s'enfuirent avec l'officier et le curé de Vigan, qu'ils escortoient. Ils furent ensuite à Saint-Laurent, qui n'est qu'à demi-lieue, où leur chef fit lui-même le logement, et, après avoir fait bonne chère, le lendemain en partant ils brûlèrent l'église et abattirent le clocher. Le soir même, ils furent à Saint-Martin-de-Locle, où ils brûlèrent aussi l'église. On compte que ces sept ou huit troupes ramassées ensemble composoient environ 6000 hommes. Ils ne sont pas à présent à plus de trois lieues d'ici, où il se réfugie plusieurs paysans, femmes, enfants et bagages. Nous espérons,

1. Voy. Court, t. I, p. 224.

lorsque les troupes de renfort qu'on nous envoie seront arrivées, de réduire ces malheureux. »

A Paris, le 20 mars 1703. — « A Nîmes, le 10 mars 1703. — M. le maréchal de Montrevel ayant appris que 15 ou 1600 fanatiques étoient assemblés vers Saint-Hippolyte, et s'étoient ensuite divisés en deux pour exiger des contributions dans le plat pays, on résolut de les surprendre. Il fit passer dans le bois par derrière quelques compagnies de miquelets, et les fit attaquer par trois petits corps de front et en flanc. M. de Parate, brigadier, avec les dragons de Fimarcon, perça à la droite, et tua 400 de ces malheureux, parmi lesquels se trouve le prétendu comte Rolland, qu'ils appeloient le colonel de l'Éternel[1]. Cette opinion étoit fondée sur sa taille, ses habits, une médaille avec le cordon blanc entre le justaucorps et la veste, 400 louis d'or dans ses poches et plusieurs lettres de change. M. Trichard, à la gauche, en a mis 150 sur le carreau; M. de Bombel, avec le bataillon des Galères, en assomma autant, et leur déroute fut générale. Quelques-uns vouloient se sauver dans les bois où étoient nos miquelets, qui en tuèrent 60 ou 80. Le nommé Ratelet, qui se faisoit appeler major général de l'Éternel, a été fait prisonnier et roué à Alais. On prétend qu'on a bien tiré des lumières de leurs intrigues. Les paysans en arrêtèrent sept, qui furent pendus, et on a détaché quelques troupes pour les suivre. M. le maréchal, en passant à Ganges, fit pendre sur la place quatre de ces scélérats qui avoient été pris quelques jours auparavant, lesquels ont avoué qu'il y avoit 50 habitants de cette ville avec ces malheureux dans la dernière action[2]. »

A dix lieues de Marsal, du côté de Sarrebourg, un

1. Voy. l'article *La Porte* dans *La France protestante* de MM. Haag.

2. Voy. Court, t. I, p. 276 et 227.

houssard trouva une fille qui s'en alloit audit Marsal. A l'approche du houssard, cette fille jeta dans un fossé un paquet qu'elle tenoit sous son bras. Ce houssard, qui l'avoit aperçue, après l'avoir dépouillée, lui donna son cheval à garder, pendant qu'il descendit dans le fossé pour y chercher le paquet. La fille, le croyant un peu éloigné, monta sur le cheval, et se sauva à Sarrebourg. Le lendemain, le houssard lui envoya dire que, puisqu'elle avoit eu l'esprit de se sauver avec son cheval, duquel il ne se soucioit pas, il la prioit du moins de lui envoyer la selle, qui lui étoit d'une grande nécessité, ce qui donna envie à la fille de fouiller dedans. Elle y trouva 60 louis qu'il y avoit cachés, et lui fit dire qu'elle s'habilleroit à ses dépens, et, quant à la selle, qu'elle n'en vouloit pas priver le cheval.

A Paris, le 24 mars 1703. — « A Nîmes, le 14 mars. — M. le maréchal de Montrevel ayant appris, depuis son départ de Ganges, que les fanatiques y étoient bien reçus, et que la dame de ce lieu, bonne huguenote à l'insu de son mari, leur faisoit donner toutes choses, même des armes, a envoyé des troupes pour s'emparer de ce poste. On s'est saisi des traîtres, et même de la dame, qu'on a mise dans un couvent. Tous les avantages que nous avons sur ces scélérats ne les empêchent pas de surprendre quelques villages, où ils exercent encore leurs cruautés; il ne les quittent point qu'ils n'aient brûlé les églises. Ils trouvèrent, il y a quelques jours, un curé avec douze de ses paroissiens qui retournoient à leur village, auprès de Montpezat, pour faire le service du dimanche; ils les conduisirent tous dans le bois voisin et les égorgèrent. Une mère qui se trouva du nombre de ces généreux catholiques avec sa fille, lui dit qu'étant sa mère, il étoit juste qu'elle lui donnât l'exemple de la fermeté qu'il falloit avoir pour notre sainte foi, et voulut

mourir la première. Deux valets, pris dans l'abbaye de Franquevaux, près de cette ville, en allant au lieu de leur sacrifice, s'excitoient l'un l'autre et disoient en chemin les litanies de la sainte Vierge pour se préparer à une mort chrétienne. »

M. Du Pin[1], docteur de Sorbonne, a eu une lettre de cachet du Roi pour s'en aller en exil. On croit que plusieurs autres docteurs auront le même sort.

A Paris, le 3 avril 1703. — La marquise de Richelieu s'est sauvée du couvent des Angloises, d'où elle s'est jetée par-dessus les murs.

A Paris, le 17 avril 1703. — « A Nîmes, le 8 avril. — M. le maréchal ayant ordonné à M. Julien d'enlever les habitants de Soumène et d'y mettre le feu, ses ordres furent exécutés; mais, dans le temps qu'on y travailloit, les fanatiques y marchèrent au nombre de 1200. M. Julien, les voyant venir, mit ses prisonniers sous la garde de 50 hommes, et, avec 450 qui lui restoient, attaqua ces bandits, leur tua 60 hommes et mit le reste en fuite. Il n'a perdu que 4 soldats, 8 de blessés et un capitaine.

« Les fanatiques eurent plus de 80 personnes de tuées dans leur dernière assemblée, qu'ils firent dans le moulin à blé près de cette ville. Cette exécution étoit nécessaire. Ils commencent à se ralentir de leur grande fureur; depuis ce temps-là, ils n'ont rien entrepris de considérable. Ils ont seulement désarmé le château de Lecques, près de Lunel, et égorgé cinq ou six personnes.

« On vient d'amener trois charretées de femmes prises dans une assemblée faite dans le Varnage. Les fanatiques appellent M. le maréchal « le maréchal de courte vie. »

1. Louis Ellies du Pin, auteur de la *Bibliothèque universelle des auteurs ecclésiastiques*.

A Paris, le 5 mai 1703. — Le Roi a déclaré à M. de Chamillart qu'il ne vouloit plus voir ici un homme de guerre. Tous les officiers généraux d'Allemagne partent, et ceux de Flandre ont ordre d'en faire de même[1].

A Paris, le 8 mars 1703. — Mlle de Langeay, qui étoit auprès de feu Mme de Guise, épouse M. Houel, capitaine aux gardes. Le Roi donne à cette demoiselle 1000 livres de pension, outre 1000 livres qu'elle avoit déjà.

On a défendu ici les jeux publics, et quelques personnes qui les soutenoient ont eu des lettres de cachet de sortir de cette ville, et de n'en approcher de trois lieues.

Le Roi a donné au jardinier des Tuileries le jardin de Versailles, qui vaut 20 000 livres de rente.

« De Montpellier, le 29 avril 1703. — M. le maréchal de Montrevel a assemblé un corps d'armée de 15 000 hommes, avec 12 petites pièces de campagne, et marcha aux fanatiques, qu'on veut tâcher d'entourer. Si on réussit dans ce dessein, ils seront bientôt détruits. On formera le long de la côte un camp pour empêcher ces malheureux de descendre dans le pays. Ils ont voulu enlever le trésor, escorté par 200 hommes. Nos gens, les voyant venir, se jetèrent dans un château où ils se retranchèrent; mais quoique les fanatiques fussent au nombre de 1200, ils n'osèrent néanmoins les y attaquer, et s'en retournèrent. On continue d'enlever les habitants du village qui leur fournissoit des vivres, ce qui les déconcerte beaucoup. »

A Paris, le 12 mai 1703. — « A Alais, le 1er mars. — Il y a quelques jours que 50 fanatiques de la

1. Ici s'arrêtent les extraits tirés du premier volume.

troupe de Cavalier se détachèrent et allèrent au Collet de Dèzes[1]. Ils avoient des cocardes blanches, et demandèrent à loger sous les ordres de M. le maréchal de Montrevel. Ils ajoutèrent qu'ils étoient détachés du régiment de Rouergue pour chercher une petite troupe de fanatiques qui étoient aux environs. Ils persuadèrent les anciens catholiques de s'armer et de les suivre dans un bois, où ils en égorgèrent 32. Cinq se sauvèrent, qui se retirèrent auprès de M. Planque[2]. Un jour avant ce massacre, ils avoient été au Pradel, d'où ils furent repoussés. En se retirant, ils prirent et poignardèrent 14 anciens catholiques, femmes, enfants et vieillards. Ils ont tâché de passer ensuite dans les hautes Cévennes, mais les neiges, et M. Julien qui gardoit les avenues, les obligèrent de gagner de ce côté-ci. Ils descendirent vers Saint-Cristol et Bagaros, qui ne sont qu'à trois lieues de cette ville et à cinq d'Anduze, et qui est un pays de plaines qui ne vaut rien pour eux. Aussi M. le maréchal de Montrevel, qui est ici, ayant su avant-hier par M. de Planque, qui avoit promis 50 pistoles à un espion en cas qu'il pût le faire tomber sur ces scélérats, qu'il y en avoit une troupe fort nombreuse à une métairie à une lieue d'ici, envoya ledit sieur Planque avec un détachement du régiment de Rouergue, et détacha un autre détachement du régiment de Terneau pour le soutenir. Il partit à huit heures du soir, et arriva à onze à la métairie qu'on lui avoit indiquée. Il y trouva plus de 800 de ces malheureux en bataille; il les chargea, et se contenta de repousser vivement ces rebelles, qui l'attaquèrent plusieurs fois, et qui prirent enfin la fuite. Le détachement de Terneau étant survenu, M. Planque fit attaquer la métairie, qui étoit entourée d'une bonne muraille, où il y

1. Voy. la *France Protestante*, 6e partie, p. 286 et 287.
2. Il fut fait brigadier en 1711. Voy. Saint-Simon, t. IX, p. 70.

avoit une tour défendue assez vigoureusement par 300 de ces scélérats; aussi c'étoit l'élite de la troupe; mais enfin ils furent forcés par le bon ordre que M. Planque donna à cette attaque, et tous passés au fil de l'épée, excepté quatre, qui furent pendus à la porte. M. le maréchal de Montrevel y envoya encore un détachement de dragons, qui en ont tué plusieurs dans la plaine en s'enfuyant. On les suit encore, et par le nombre des corps morts on a reconnu qu'ils ont perdu plus de 400 hommes, sans compter un nombre considérable de blessés. M. de Terneau s'est fort distingué dans cette action, ayant attaqué par une brèche qu'il fit à la métairie, dans le temps que M. Planque entroit par la porte qu'il avoit fait enfoncer. Les révoltés se sont défendus de chambre en chambre. Il y a eu 2 capitaines de Rouergue, 50 officiers subalternes des deux régiments, 7 Irlandois et 12 ou 15 soldats de blessés, et 6 de tués. M. Planque a conduit cette affaire avec toute la vigueur et toute la prudence possible. On suit vivement et de toutes parts ces rebelles, à qui M. le maréchal ne veut donner aucun relâche, par la disposition qu'il a faite de ses troupes. Il a été à cinq heures du matin à cette métairie, d'où il a donné tous les ordres nécessaires pour profiter de cette défaite, qui est importante dans cette conjoncture. »

A Paris, ce 26 mai 1703. — « Au camp de Memmingen[1], le 15. — M. le maréchal, avec plusieurs autres officiers généraux, partit le 12 du courant du camp de Kirk pour aller voir M. de Bavière, qui est campé à Rudelinguen[2], à 10 lieues d'ici. Le jour précédent, nous reçûmes le convoi que cet Électeur nous avoit envoyé. Hier M. le maréchal revint avec M. de Blain-

1. Plutôt *Mehringen*. Voy. les *Mémoires militaires* du général Pelet, t. III.
2. Riedlingen.

ville. Voici les circonstances de la réception qu'on lui a faite. M. l'Électeur envoya une escorte considérable, avec 10 ou 12 chevaux de main et de bons rafraîchissements, au-devant de nos généraux. Ce prince l'attendoit avec une si grande impatience, quoique le maréchal ne dût s'y rendre qu'à midi, et qu'il fît, ce jour-là, une fort grande pluie[1], qu'il se leva de grand matin, s'avança de hauteur en hauteur pour découvrir les premières troupes de M. de Villars, et si tôt qu'il les eut aperçues, il s'approcha au grand galop, et ayant reconnu M. le maréchal, il alla à lui à toutes jambes, se jeta à son cou et l'embrassa de manière que peu s'en fallut que l'un et l'autre ne tombassent de cheval. Cet Électeur se servit des expressions les plus tendres du monde, pour marquer la reconnoissance qu'il lui devoit de son salut, de celui de ses états et de sa famille, que rien n'étoit au-dessus d'un si important service. A peine M. le maréchal trouva-t-il le temps de lui dire que les ordres étoient précis de faire plutôt périr l'armée, que de ne le pas secourir; le maréchal ajouta que rien ne lui avoit paru impossible, puisqu'il avoit le bonheur de mener des troupes toujours prêtes à se sacrifier, pour satisfaire le désir et la gloire de leur maître; que d'ailleurs son respectueux attachement pour Son Altesse Impériale lui avoit donné toute l'ardeur nécessaire pour exécuter un tel dessein. M. l'Électeur reprit que ce qui avoit donné de plus vives inquiétudes, étoit une lettre qu'il avoit vue de M. de Bade au cardinal de Lemberg,

1. « L'impatience de M. l'Électeur étoit telle de me voir, que quoiqu'il ne m'attendît qu'à midi, et qu'il fît un temps horrible, il monta à cheval à sept heures du matin, gagnant les hauteurs d'où il pouvoit découvrir ma marche, envoyant courrier sur courrier au-devant de moi; et enfin, dès qu'il sut que j'approchois, il vint lui-même au grand galop, et, dès qu'il put m'apercevoir, poussa à toutes jambes. » (*Lettre du maréchal de Villars au roi.* Pelet, t. III, p. 583.)

principal commissaire de l'Empereur à la diète, par laquelle ce prince mandoit que M. de Villars, après avoir attaqué pendant six jours en retranchements, s'étoit retiré, et qu'il pouvoit s'assurer que toute autre voie pour pénétrer en Bavière, étoit impossible; que cette lettre lui avoit fait une telle impression, qu'il avoit tout à fait désespéré de son salut.

« M. l'Électeur embrassa tous nos officiers généraux, et à leur entrée dans son quartier, ils trouvèrent l'armée en bataille, qui leur fit tous les honneurs possibles. Ils furent salués de trois salves de l'artillerie et de la mousqueterie. A chaque fois, M. l'Électeur cria *vive le Roi!* jetant son chapeau en l'air, et versant des larmes de joie. Ensuite M. l'Électeur leur donna un repas magnifique, où tout ce qu'il y a d'exquis se trouva. Le reste de la journée se passa en conférences. Le lendemain, M. l'Électeur leur fit voir l'armée, qu'ils trouvèrent en très-bon état et d'un très-grand leste. On y observe une exacte discipline. Son Altesse a dit qu'elle n'avoit que 25 000 hommes de très-bonnes troupes réglées, mais que dans un besoin, en peu de temps, elle en pouvoit mettre encore 20 000 sur pied[1]. »

« A Nîmes, le 15 mai 1703. — Comme les fanatiques n'osent plus paroître en grand nombre, ils s'assemblent par petites troupes, et il ne se passe guère de temps qu'on ne trouve d'anciens catholiques égorgés dans les bois et dans les chemins. La semaine dernière, ils enlevèrent 20 catholiques dans un village au-dessus de Saint-Jean de Gardonenques. Le nommé Mortier, un des principaux chefs de ces scélérats, a été pris à Apt en Provence, d'où l'on le conduit en cette ville. On ne sait pas encore s'il les avoit abandonnés. On a aussi pris le nommé Monogier, fils du

1. Voy. Saint-Simon, t. IV, p. 115 et 116.

maître d'école de Vauvert. On a trouvé une cache dans sa maison, bâtie en chaux et à sable, dans laquelle il y avoit de la poudre, des balles et des armes. On y a reconnu le justaucorps du juge de M. le comte de Calvisson, qui fut assassiné, il y a quelque temps, auprès de Franquevaux, et celui du capitaine Poulle. Ce scélérat a avoué qu'il avoit massacré 32 anciens catholiques. M. le maréchal et M. de Bâville sont allés aujourd'hui à Saint-Hippolyte, pour faire faire le procès au sieur Salgas. »

A Paris, le 29 mai 1703. — « A Nîmes, le 19 mai. On a voulu attenter par le poison à la vie de M. le maréchal. Il y a eu quatre de ses domestiques empoisonnés, que l'orviétan a préservés.

« Le nommé Du Plan, natif de Brignon, âgé de dix-neuf ans, fut condamné mardi dernier par les officiers du présidial de cette ville, à être rompu vif, et à expirer sur la roue.

« Comme il étoit convaincu de plusieurs meurtres et incendies, il fut appliqué à la question ordinaire et extraordinaire pour déclarer ses complices, dont il nomma plusieurs. Il fit une sincère conversion entre les mains du curé ; il exhorta hautement les peuples à se faire catholiques et être fidèles au Roi. Ces bons sentiments engagèrent M. de Tournon, qui commandoit les troupes, d'aller demander aux officiers du présidial la permission qu'on donnât le coup de grâce à ce malheureux, ce qu'il obtint. Le criminel redoubla ses exhortations, et après avoir baisé le crucifix, on le fit mourir. Cet exemple a fort touché les nouveaux convertis. Les officiers du présidial travaillent actuellement à l'instruction du procès du nommé *Sansquartier* et de deux autres scélérats. Une troupe de 4 à 500 de ces malheureux ayant paru vers Saint-Laurent, nos troupes les suivent de près. M. le maréchal, pour les détruire entièrement, a fait saisir tous

les moulins à blé, tous les fours à cuire du pain, et a ordonné qu'on ne laissât aux habitants des villes et des villages que ce qu'il leur faut de pain, de vin et de viande pour leur subsistance et celle de leurs familles. »

A Paris, le 16 juin 1703.— Le vieux M. de Gourville est mort subitement. Il a dicté des mémoires sur sa vie, qui sont très-curieux[1].

M. Mareschal a été nommé premier chirurgien du Roi[2].

A Paris, le 19 juin 1703. — M. Doujeat, maître des requêtes, a été nommé pour être premier président du parlement de Bordeaux, en donnant 50 000 écus à la veuve et aux enfants du défunt.

Sa Majesté nommera dorénavant les dames qui devront manger à sa table dans les voyages; c'étoit les princesses qui les nommoient auparavant. Mme la duchesse de Ventadour a écrit au Roi pour avoir la permission de se retirer de chez Madame. Elle a aussi écrit à M. le duc d'Orléans pour le prier de lui conserver son appartement au Palais-Royal[3].

M. de Gourville a fait des legs dans sa famille et aux pauvres pour 80 000 livres. M. Marest, son neveu, intendant de M. le Duc, est légataire universel; cette succession lui sera peu avantageuse parce qu'une bonne partie des biens de M. de Gourville étoient à fonds perdu. Il avoit assuré, plusieurs années avant sa mort, 20 000 livres de rente à M. de Gourville son neveu.

A Paris, le 23 juin 1703. — « A Rome le 29 mai.

1. Voy. Saint-Simon, t. IV, p. 129.
2. Voy. Saint-Simon, t. IV, p. 121.
3. Saint-Simon (t. IV, p. 119) prétend que la duchesse de Ventadour visait dès lors à avoir la survivance de gouvernante des enfants de France.

Jeudi dernier il y eut un petit tremblement de terre qui n'eut aucune suite. Il est survenu un différend entre cette cour et celle d'Espagne, à l'occasion d'un évêque et d'un prêtre du royaume de Naples. L'évêque est celui de Surrento, homme inquiet et mal intentionné, qui dès le commencement a fomenté la rébellion et protégé les rebelles. Le conseil de Naples, informé de ses mauvais desseins, lui envoya un officier bien accompagné, pour lui intimer l'ordre de sortir du royaume. L'officier arriva à Surrento, laissa sa troupe, et, par respect pour la dignité épiscopale, alla lui seul lui porter cet ordre de la part du Roi. L'évêque répondit qu'il ne connaissoit dans le royaume d'autre supérieur que le Pape; l'officier lui répliqua que puisqu'il ne vouloit pas obéir de gré, il le feroit de force. Il fut joindre sa troupe; mais pendant cet intervalle, l'évêque alla à l'église, prit le saint sacrement, et excommunia à la porte de l'église, non-seulement cet officier et ses gens, mais aussi tous les officiers du royaume, et mit la ville en interdit. Le nonce du Pape à Naples a pris le parti de l'évêque, qui arriva ici la veille de la Pentecôte. On dit que le Pape prend aussi son parti. A l'égard du prêtre qu'on observoit, on le surprit à la poste avec des lettres de Vienne, et entre autres du prince de Caserte, qu'il venoit de retirer. On alla d'abord fouiller chez lui, et on trouva d'autres lettres de conséquence. Il a été mis en prison, et le Pape le répète.

« Il est arrivé, il y a quatre jours, un étrange malheur à la fille de Charles Maratti[1], le plus célèbre peintre d'Italie. Cette fille venant de la messe avec sa mère, deux jeunes gens voulant l'enlever, la jetèrent dans un carrosse; mais n'en pouvant venir à bout, un de ces malheureux lui fendit la tête d'un coup de sabre, et blessa fort la mère d'un autre coup. »

1. Carlo Maratta ou Maratti (1625-1713) excellait dans les tableaux d'autel.

Le Roi a donné à M. de Sabine l'agrément pour la charge de gentilhomme de sa maison, qu'il a achetée 50 000 livres du comte de Crusin. Sa Majesté a aussi donné à M. Desportes l'agrément pour un régiment de dragons, qu'il a acheté 85 000 livres de M. le colonel de Poitiers.

M. de Lamoignon avoit été élu par l'Académie françoise à la place de M. Perrault, mais on dit qu'il a remercié.

On prétend que dans l'entrevue faite à Aranjuez du Roi et de la Reine d'Espagne avec la Reine douairière, il s'est tenu une conférence avec le cardinal d'Estrées et la princesse des Ursins, et que cette éminence a beaucoup insisté, et a porté les choses à donner satisfaction aux officiers espagnols au sujet des François qui sont auprès de Sa Majesté Catholique, contre lesquels ils ont de la jalousie; ce qui donne quelque fondement au bruit qui court qu'on les renverra les uns après les autres.

A Paris, le 26 juin 1703. — M. le grand prieur, qui est venu s'aboucher avec M. de Vendôme, a porté une lettre de M. d'Albergotti, par laquelle il paroît que, pendant que nous étions devant Ostiglia, il s'étoit avancé du côté de la Mirandolle avec 800 chevaux et 1000 hommes à pied, auxquels M. de Murcey[1] s'étoit joint de l'armée de M. le prince de Vaudemont, avec pareil nombre de cavalerie et 10 compagnies de grenadiers; que notre départ d'Ostiglia ayant obligé M. de Vaudemont à rappeler M. de Murcey et son détachement, les ennemis avoient été si bien avertis de cette séparation, qu'ils vinrent avec plus de 6000 hommes tant d'infanterie que cavalerie, et du canon, attaquer les postes d'infanterie, et les gardes du camp de M. d'Albergotti, ce qui lui

2. Sur Murcey ou Murcé, ou plutôt Murçay, voy. Saint-Simon, t. V, p. 349. Il était père de Mme de Caylus.

donna le temps de faire retirer ses bagages et deux pièces de canon qu'il avoit, et de faire entrer sa cavalerie dans une petite plaine, mais fort coupée de fossés. Les ennemis y tournèrent toutes leurs forces dans le temps que la première ligne passoit dans les intervalles de la seconde pour se retirer; ils tombèrent sur sa gauche et l'enfoncèrent; mais sa droite, ayant en même temps chargé, sans pourtant les rompre ou les faire plier, et s'étant ensuite ralliée, empêcha les ennemis de profiter, autant qu'ils le pouvoient, du désordre où étoit la gauche. Pendant ce temps, M. de Murcey fut aussi attaqué dans sa marche, et ayant appris que M. d'Albergotti l'étoit, il voulut remarcher pour se joindre à lui; mais, n'ayant pu forcer un village que les ennemis occupoient, il prit le parti de marcher au corps qui se présentoit devant lui. Cette démarche hardie leur en imposa, et les contint. M. de Murcey, ayant reconnu qu'ils étoient beaucoup plus forts que lui, se remit en marche devant eux, et gagna Bastia sans qu'ils osassent jamais l'attaquer. La manière dont il s'est conduit dans cette affaire, a été fort louée de M. de Vendôme, et généralement de tout le monde. Il a été blessé légèrement au pied au commencement de l'action, et n'en a rien dit jusqu'à la fin. On croit M. de Locmaria dangereusement blessé; M. d'Espinchal a été tué, et ces actions nous coûtent 150 cavaliers tués ou blessés. Les ennemis en ont perdu au moins autant, et l'on est surpris qu'ils aient si mal profité de leur supériorité[1].

On croit le général Cohorn mort. On dit qu'il a été empoisonné par de la ciguë que son cuisinier lui a donnée pour du persil[2].

M. Dalon, premier président au Parlement de Pau,

1. Voir sur cette affaire, Pelet, *Mémoires militaires*, t. III, p. 819 et 820.

2. Cohorn mourut en 1704.

a été nommé premier président de celui de Bordeaux[1]. Il paye 150 000 livres pour le droit de retenue qu'il y avoit sur cette charge, et le Roi lui en accorde un de 90 000 livres.

A Paris, le 3 juillet 1703. — S. A. R. Madame a choisi pour sa première dame d'honneur Mme la duchesse de Brancas, à la place de Mme de Ventadour[2].

M. l'abbé de Soubise, coadjuteur de Strasbourg, a été nommé pour remplir la place dans l'Académie françoise, vacante par la mort de M. Perrault[3].

A Paris, le 7 juillet 1703. — On dit qu'on a volé tous les bijoux de la princesse de Galles.

« Au camp de Duerin[4], le 2 juillet. — Le 29 du passé à neuf heures du matin, M. de Boufflers partit de l'armée de M. de Villeroy avec 35 compagnies de grenadiers et 30 escadrons. Il arriva le même jour à dix heures du soir chez M. le prince de Cerclas[5]. M. le marquis de Bedmar, général des Espagnols, s'y rendit, et ils passèrent la nuit à disposer la marche et l'ordre de bataille. Le 30, à trois heures du matin, la cavalerie et les dragons arrivèrent à notre camp; à cinq heures, les grenadiers arrivèrent aussi, et à sept heures, toute l'armée marcha sur trois colonnes. Comme l'intention de M. le maréchal était de couper les ennemis, nous fîmes un grand tour, et notre avant-

1. Dalon fut obligé de donner, en 1713, sa démission de cette place, *pour folies et friponneries insignes*, dit Saint-Simon, t. XI, p. 18.

2. « Madame .... chercha quelque duchesse sans pain, et brouillée avec son mari .... Elle fut quelque temps à trouver cette misérable duchesse. A la fin, la duchesse de Brancas se présenta, et fut acceptée avec une grande joie. » (Saint-Simon, IV, 119).

3. Saint-Simon parle fort au long de l'abbé de Soubise, tomes II, III et V, *passim*.

4. Deurne. — 5. Tserclaes.

garde arriva à deux heures après midi à un village, derrière celui d'Ekren[1], où étoit le quartier général des ennemis. Notre marche étoit si secrète que les ennemis ne la surent que par quelques dragons qui s'enfuirent d'un de leurs détachements que notre avant-garde tailla en pièces. M. d'Obdan, qui commandoit les ennemis, et M. le comte de Tilly, général des Hollandois, ne songèrent qu'à se retirer, et comme leur cavalerie et la nòtre ne pouvoient agir, ils firent défiler la leur le long de la chaussée de l'Illo, dans l'intention de s'y sauver. Leurs équipages filoient par un chemin qui est le long de la chaussée, du côté des marais de l'Escaut; et leur infanterie, pour favoriser leur retraite, se mit en bataille le long de la chaussée, du côté de notre attaque. A mesure que l'infanterie sortit du village, elle se mit en bataille en présence de celle des ennemis. M. le maréchal, qui croyoit ne trouver que 12 bataillons, et qui vouloit qu'il ne s'en sauvât pas un seul, envoya M. le comte de Guiscard, avec la brigade de Mortemart et deux régiments de dragons, se saisir d'un village sur le bord de la chaussée, et qui coupoit absolument la retraite des ennemis. Il força ceux qui y étoient déjà, et leur prit quatre pièces de canon; mais comme les ennemis avoient plus de 20 bataillons, ils se mirent en bataille, comme on l'a déjà dit, le long de la chaussée. Il y a trente pas de ladite chaussée à un fossé qui règne tout le long, de 2 toises, dans lequel il y avoit plus de 3 pieds d'eau. Les ennemis s'étoient donc mis en bataille entre la chaussée et le ruisseau, et nous attendirent avec assez de fermeté, comptant que notre infanterie n'auroit pas la hardiesse de passer le ruisseau devant eux. Pendant que nous nous formions dans la plaine, les grenadiers de notre armée forcèrent le village d'Ekren et gagnèrent la tête de la chaussée, de sorte que tout

1. Eeckeren.

d'un coup ils furent attaqués par la tête, la queue et le flanc. Notre première ligne d'infanterie se mit donc en marche pour aller joindre celle des ennemis; nous marchâmes à eux en bataille dans une plaine plantée de grosses fèves aussi hautes que les soldats, ce qui nous fatigua fort. Par-dessus cela, nous trouvâmes dans cette plaine plus de six fossés creux de la hauteur d'un homme, et assez larges pour qu'on ne les pût sauter. M. le prince d'Épinoy et M. de Roy, qui commandoient cette première ligne, la conduisirent jusqu'au ruisseau qui étoit bordé de l'infanterie des ennemis. En approchant d'eux, ils nous firent un feu terrible, et malgré tous ces obstacles, nous nous jetâmes dans le ruisseau, que nous passâmes presque à la nage; nous joignîmes ceux qui avoient gagné le haut de la digue, et nous poursuivîmes les ennemis depuis quatre heures jusqu'à dix. Nous gagnâmes en deux heures plus d'une demi-lieue de terrain, et nous les aurions poursuivis jusqu'à Lillo, si M. de Guiscard ne les avoit pas coupés; mais ces gens-là, se trouvant dans la nécessité de vaincre ou de mourir, firent avancer celles de leurs troupes qui n'avoient pas encore chargé sur notre tête, qu'il y avoit trois heures qui combattoit. Il leur arriva deux bonheurs en même temps qui les a (*sic*) sauvés. Le premier, c'est que nous ne pûmes si bien contenir nos soldats qu'il n'y en eût beaucoup qui descendirent la chaussée pour piller leurs équipages, qui filoient le long du chemin. L'autre bonheur est qu'à l'endroit où nous fûmes obligés de nous arrêter, notre ruisseau fait un coude, et donna assez de terrain aux ennemis pour former deux escadrons qui nous chargèrent avec beaucoup d'audace, et qui mirent notre tête un peu en désordre; mais ces deux escadrons furent bien punis, car ils furent passés par les armes par le régiment des gardes de M. l'Électeur de Cologne, qui n'avoit pas passé le ruisseau, et qui n'avoit par conséquent pas chargé.

Enfin, la nuit étant venue, M. le maréchal envoya ordre à M. de Guiscard de se retirer, parce qu'il auroit pu être forcé dans son village par des troupes désespérées, et qu'on ne pouvoit soutenir. Dès que les ennemis eurent le chemin libre, ils se retirèrent à Lillo avec beaucoup de précipitation, et s'embarquèrent pour passer en Hollande, à mesure qu'ils arrivoient. Nos soldats passèrent la nuit à piller leurs équipages le long de la chaussée et sur le champ de bataille. Le lendemain, à la pointe du jour, M. le maréchal retourna à la tête d'un détachement de cavalerie jusqu'à l'endroit de la chaussée où nous avions quitté les ennemis; il n'y en trouva que ceux qui avoient été tués ou blessés. Il fit charger tous les nôtres sur des chariots qu'on a conduits jusqu'à Anvers, et fit amener 50 chariots chargés de bombes, de grenades et d'autres munitions. On a pris 7 pièces de canon, 42 petits mortiers, quelques drapeaux et étendards et tous leurs équipages et bagages. M. le maréchal se retira hier soir dans nos lignes, d'où il va partir avec les troupes qu'il a amenées, pour joindre l'armée de M. de Villeroy. Les ennemis ont bien perdu dans ce combat 2500 hommes sans les blessés. On leur a fait 8 à 900 prisonniers. On a pris aussi la comtesse de Tilly, avec plusieurs dames qui étoient habillées en amazones, qui étoit venue voir son mari le comte de Tilly, pour faire une partie de chasse. On les a remises à M. le prince de Cerclas, père du comte de Tilly, qui les a bien régalées et ensuite renvoyées. Nous avons eu 600 hommes tués et autant de blessés. M. le maréchal de Boufflers s'est trouvé partout. MM. les ducs de Guiche et de Villeroy, le prince d'Épinoy, de Roy et de Grimaldi, maréchal de camp des troupes d'Espagne, se sont fort distingués. Tout le monde a fait des merveilles. Nous n'avons perdu aucun officier général. M. de Séguyran, colonel du régiment du Maine, a été tué sur le champ de bataille. Il avoit été

blessé deux fois auparavant. M. de Courville, colonel réformé, tué; M. le duc de Mortemart, M. de Sansbeuf, colonel de Blaisois, blessés légèrement. Les officiers espagnols, aussi bien que les soldats de cette nation, ont fait des merveilles, et ont perdu beaucoup de monde. Les régiments qui ont le plus souffert sont du Maine, de Mortemart, Blaisois, des gardes de l'Électeur de Cologne, et Sugères[1](?).

A Paris, le 14 juillet 1703. — Il est arrivé, il y a quelques jours, un aide de camp de M. le maréchal de Boufflers, qui a apporté la liste des morts et des blessés, 4 drapeaux et 2 étendards. Outre cela, les troupes de l'Électeur de Cologne et celles d'Espagne en ont eu.

Le Roi a témoigné qu'il étoit fort content de la conduite de M. le maréchal de Villeroy.

On assure que le Roi a donné, depuis quelques jours, à M. de Chamillart, un brevet de retenue de 300 000 livres sur sa charge de secrétaire d'État, outre celui de pareille somme qu'il avoit déjà[2].

La reine d'Angleterre a retrouvé une grande partie de ses pierreries : il ne lui manque plus que ses pendeloques, estimées 10 000 écus, et un tableau dont la bordure est remplie de beaux diamants.

M. le duc de Gesvres, gouverneur de Paris, s'est démis de son duché en faveur de son fils, avec l'agrément du Roi[3], à condition qu'il portera le nom de duc de Tresmes, et de payer les créanciers.

A Paris, le 21 juillet 1703. — M. le duc de la Ro-

1. Sur le combat d'Eeckeren, voyez Pelet, *Mémoires militaires*, t. III, p. 65-79.

2. Chamillart obtint de plus, en 1708, un brevet de retenue de 150 000 livres sur sa charge de grand trésorier de l'ordre.

3. Voir Saint-Simon, t. IV, p. 419.

chefoucauld a obtenu du Roi un brevet de retenue de 10 000 écus sur sa charge de grand maître de la garde-robe[1].

Il a été résolu au dernier conseil de lever 35 nouveaux régiments; on croit qu'on lèvera cette année jusqu'à 40 000 hommes.

Le 17 de ce mois, on apprit la mort de M. le cardinal de Bonzi, qui fait vaquer l'archevêché de Narbonne et l'abbaye de Valmagne, diocèse d'Agde, de 15 000 livres de rente. On ne sait encore qui remplira ce gros bénéfice. On met sur les rangs pour l'archevêché MM. de Toul, de Bourges, d'Alby et d'Arles. La voix publique est pour M. d'Alby[2].

Le Roi a envoyé au cardinal de Portocarrero le cordon de l'ordre vacant par la mort de M. le cardinal de Bonzi.

A Paris, le 31 juillet 1703. — Madame la princesse de Conti est accouchée d'un garçon qui s'appellera M. le comte d'Alais. M. le duc et Mme la princesse l'ont tenu sur les fonts.

On assure qu'il reviendra au Roi, de la vente des charges de l'artillerie, 5 à 6 millions[3].

A Paris, le 4 août 1703. — M. le duc de la Ferté est mort. Le duché est éteint si le chevalier son frère, qui partit pour Malte, il y a deux ans, et dont on n'a point de nouvelles, l'est aussi[4], ce duc ne laissant

1. « Bientôt après, M. de la Rochefoucauld eut 300 000 livres de brevet sur ses charges. » (Saint-Simon, t. IV, p. 109.)

2. Sur Bonzi, voy. Saint-Simon, t. IV, p. 133 et suiv.

3. « Le Roi fit, quelques jours après, un règlement sur l'artillerie, dont il vendit les charges. C'étoit un objet de cinq milions. » (Saint-Simon, t. IV, p. 146.)

4. « On ne savoit ce qu'étoit devenu son frère, le chevalier de la Ferté, qu'on a cru péri et dont on n'a jamais ouï parler, qui étoit un étrange garnement. » (Saint-Simon, t. IV, p. 138.)

qu'une fille. Il fait vaquer le gouvernement du pays Messin, qui vaut 20 000 livres.

Le Roi a déclaré que M. le maréchal de Villeroy lui faisoit plus de plaisir par sa conduite que s'il avoit gagné trois batailles.

A Paris, le 11 août 1703. — Le prince dont Mme la duchesse d'Orléans est accouchée se nommera le duc de Chartres. Le Roi lui donne 50 000 écus de pension.

A Paris, le 14 août 1703. — On mande de Nîmes, du 4, que l'on a donné, pour la troisième fois, amnistie aux camisards, à condition que dix jours après ils quitteront les armes, ou les porteront pour le service du Roi, faute de quoi on agira contre eux avec la dernière rigueur, ce qu'on n'a pas voulu faire jusqu'à présent. On ne croit pourtant pas que ces scélérats l'acceptent.

A Paris, le 2 octobre 1703[1]. — Il arriva, le 29, un courrier à Fontainebleau, dépêché du camp de Dillinguen par M. le comte d'Usson, parti le 21 de ce mois, par lequel on a appris que, la veille, l'armée du Roi, commandée par M. de Villars et M. de Bavière d'un côté et par M. d'Usson de l'autre, a gagné une bataille complète dans la plaine d'Ochstedt contre l'armée impériale, commandée par le comte de Stirum, qui avoit 14 000 hommes de pied et 64 escadrons. Voici un extrait de cette action :

« M. de Bavière et M. de Villars étoient à Norendorff à la hauteur de Donauwert entre le Danube et le Leck. Ils avoient laissé M. d'Usson dans le camp de Dillinguen avec 18 bataillons et 16 escadrons. M. l'Électeur et M. le maréchal ayant pris la résolution de repasser

1. Sur la bataille d'Hochstett, voir Pelet, *Mémoires militaires*, t. III, p. 467-9.

le Danube à Donauwert, pour attaquer le comte de Stirum dans son camp retranché, avoient donné l'ordre à M. d'Usson de se tenir prêt à la pointe du jour, pour marcher aux ennemis sitôt qu'il entendroit tirer trois coups de canon qui devoient lui servir de signal. M. d'Usson ne manqua pas de s'avancer entre Dillinguen et Ochstedt, où étant arrivé, il entendit tirer trois coups de canon, qu'il prit pour le signal. Cependant c'étoit les ennemis qui les tirèrent. En effet, le comte de Stirum, informé du peu de troupes qu'avoit M. d'Usson, s'étoit mis en marche pour venir l'attaquer, et avoit fait apporter quantité d'échelles pour escalader son camp. M. d'Usson, averti de sa marche, jugea qu'il lui seroit plus avantageux de gagner le village d'Ochstedt. Il fit occuper le village d'Onderlau. Les brigades de Vivans et de Bourbonnois, qui s'étoient avancées, furent coupées par les ennemis; mais elles se défendirent si vaillamment qu'elles n'ont pas peu contribué à la victoire. M. d'Usson envoya quelques troupes pour arriver aux retranchements avant les ennemis, qui furent arrêtés et poussés par M. de Cheladet, maréchal de camp, avec toute la bravoure possible. Ses deux fils étoient auprès de lui, qui lui servoient d'aides de camp. L'un fut fait prisonnier, et l'autre blessé. M. le comte de Mailly la Houssaye, à la tête de quelque infanterie, se jeta dans les retranchements, et fit des actions incroyables, aussi bien que les brigades de Vivans et de Péry, qui repoussèrent 30 escadrons des ennemis qui les attaquoient.

« M. d'Usson étoit fort inquiet de n'avoir point de nouvelles de M. de Bavière ni de M. de Villars, lorsqu'un de ses aides de camp vint lui dire que leur armée paraissoit, et dans le même temps il entendit un grand bruit de canons et de mousqueterie, ce qui lui fit prendre le parti de faire sortir les troupes qui étoient rentrées dans les retranchements, et de passer les défilés pour s'avancer vers Ochstedt; ce qu'il exé-

cuta si heureusement qu'il se trouva à la tête de l'armée qui poussoit les ennemis, qui plièrent et se retirèrent en assez bon ordre vers un bois qui étoit à leur gauche sur le grand chemin de Norlinguen. L'infanterie du Roi pénétra dans ce bois, et y fit un carnage horrible des ennemis, qui se dissipèrent et prirent la fuite. On les poursuivit pendant plus de deux lieues l'épée dans les reins. Tous les prisonniers, qui sont à présent au nombre de 4000, assurent qu'il y a eu plus de 5000 hommes de tués et un très-grand nombre de blessés. On prend à tous moments des prisonniers, et nous avons dans ce nombre plus de 60 officiers; 33 pièces de canons, beaucoup de drapeaux et d'étendards, tous les bagages de l'armée ennemie nous sont restés. Nos troupes et les officiers ont fait merveilles. Nous n'avons perdu que 1000 à 1200 hommes, et point d'officiers de marque. »

On attend une relation de M. de Villars.

A Paris, le 13 octobre 1703. — M. le maréchal de Montrevel a donné ordre à tous les habitants des lieux d'où sortent les fanatiques, qu'ils eussent à se transporter, eux et leurs familles, leurs meubles et effets dans les villes qui leur seroient marquées, où Sa Majesté avoit envoyé des ordres pour les y faire subsister, et qu'aussitôt qu'ils y seroient, on brûleroit leurs habitations. Le Roi, selon sa bonté ordinaire, a eu beaucoup de peine d'envoyer ces ordres à M. de Montrevel; mais comme c'est le seul moyen qui reste pour réduire ces malheureux à leur devoir, Sa Majesté en a pris la résolution.

Le Roi redouble ses amitiés à Mme de Bourgogne pour la consoler. Il traite bien l'ambassadeur de Savoie.

On croit que ce sera M. le maréchal de Tessé qui commandera en Dauphiné, en Provence, et même en Savoie, en cas de besoin.

A Paris, le 16 octobre 1703. — M. Desmarets a été fait directeur général des finances[1] à la place de M. Rouillé Ducoudray qui remboursera les 800 000 livres qu'il a payées pour cette charge; et pour récompense, le Roi a fait M. Ducoudray conseiller d'État, et quoiqu'il n'y ait pas de place vacante, il entrera dans le conseil dès à présent.

Le fils aîné de M. de Chastillon est mort revenant de Barèges. Le Roi a donné à son cadet le régiment de dragons qu'il avoit, quoiqu'il n'ait que quinze ans.

A Paris, le 20 octobre 1703. — Il est arrivé un courrier de Modène, qui a rapporté que M. le duc de Lesdiguières y étoit mort de maladie le 6 de ce mois, après douze jours de fièvre continue. Le Roi en a fort parlé et l'a très-regretté, étant un des meilleurs officiers de France et le plus riche seigneur du royaume[2]. Comme il ne laisse pas d'enfants, M. de Canaple est son héritier et devient duc[3]. M. le maréchal de Villeroi héritera seul après la mort de Mme la duchesse de Lesdiguières, la douairière, de tous les biens de la maison de Retz, qui, en deux seules terres, montent à plus de 50 000 écus de rente.

A Paris, le 4 décembre 1703. — Le Roi déclara, le 30 au matin, qu'il donnoit la charge de capitaine-lieutenant des gendarmes à M. le prince de Rohan, vacante par la démission qu'en a faite M. de Soubise, son père, qui avoit un brevet de retenue de 100 000 écus sur cette charge. Sa Majesté en donne un de 400 000 livres à M. le prince de Rohan, qui donne 200 000 écus à monsieur son père, qui les destine pour ses deux

1. Sur Desmarets, voy. Saint-Simon, t. IV, p. 182 et 183.
2. Voy. Saint-Simon, t. IV, p. 184.
3. « Le vieux Canaples se sut bon gré alors de n'avoir jamais voulu renoncer à cette succession, qui le fit duc de Lesdiguières. » (Saint-Simon, t. IV, p. 184.)

cadets. Le duc d'Arcos, grand d'Espagne de la première classe, accompagné de deux valets, étant allé voir une femme, a été tué avec ses gens par son mari.

A Paris, le 1er avril 1704. — Le 29, M. le maréchal de Villars eut une longue audience du Roi, où M. de Chamillart étoit. On croit qu'il ira commander dans les Cévennes à la place de M. le maréchal de Montrevel, qui ira en Guyenne ou en Savoie, M. de Sourdis étant fort âgé et infirme, et M. le maréchal de Tessé obligé d'aller aux eaux minérales.

Le sieur Colasse, maître de quartier de la chapelle du Roi, se retire. Sa Majesté lui donne 1000 écus de pension et 10 000 écus pour payer ses dettes[1]. Il a encore d'autres bienfaits, dont il jouira. Le Roi a donné sa charge à M. de la Lande, qui en a déjà deux.

A Paris, le 3 mai 1704. — M. le duc de Grammont prit le 29 du passé congé du Roi, avec lequel il fut deux heures[2]. On dit que Sa Majesté l'a chargé d'éviter la princesse des Ursins et de n'avoir point de commerce avec elle. On parle d'une dame de la maison de Gonzague, veuve d'un grand d'Espagne, pour remplir sa place. Le Roi a accordé à M. le duc de Beauvilliers, le 1er de ce mois, un brevet de retenue de 500 000 livres sur la charge de premier gentilhomme de la chambre[3].

A Paris, le 24 mai 1704. — Cavalier a eu une conférence d'une heure avec M. de Villars, où se sont

1. Pascal Collasse (1649-1709). Voy. *le Dictionnaire critique de biographie et d'histoire* de M. Jal.
2. Voir l'ouvrage de M. Combes sur *la Princesse des Ursins*, p. 160 et suiv.
3. Le 16 mai : voy. *la France Protestante*, VIe partie, p. 290.

trouvés MM. de Basville, de la Lande et de Saudricourt, dans le jardin des Récollets. Il n'a rien demandé pour lui, et se remet à la clémence du Roi et à la discrétion de M. le maréchal. Il devoit aller le 8 de ce mois à Calvisson, où tous les fanatiques devoient se trouver pour sortir du royaume au commencement du prochain, ou pour servir le Roi où il lui plaira. Cavalier est petit, simple et sans aucune marque d'esprit. On regarde comme un songe que cet homme, fils d'un paysan, garçon boulanger, sans étude ni service, ait conduit à l'âge de vingt-deux ans, une telle révolte. Il a, comme il avoit promis, fait savoir la suspension d'armes, et à présent ses troupes vont et viennent par petites bandes sans qu'on leur dise rien. Le Roi a envoyé ses ordres pour qu'on les fasse sortir du royaume, moitié par Genève et l'autre par le Rhin; mais comme, depuis leur première demande, ils veulent rester, on croit que le Roi enverra d'autres ordres.

A Paris, le 27 mai 1704. — Mme la duchesse de Ventadour a eu les provisions de gouvernante des enfants de France, pour aider à la maréchale de la Mothe, sa mère, à laquelle elle succédera en cas de décès. Le Roi lui donne une pension de 12 000 livres : elle en reçoit déjà une de 8000[1].

On assure que M. le maréchal de Villars est d'avis qu'on fasse trois régiments des fanatiques qui veulent servir, et qu'on en donne le commandement à Cavalier, à Roland et à Catinat. On ne sait ce que le Roi ordonnera sur ce sujet[2].

M. le prince Charles de Vaudemont mourut le 12, de maladie, à Ostiglia.

1. Voy. Saint-Simon, t. IV, p. 251 et 252.
2. *La France Protestante* (VI[e] partie, p. 290) parle d'un seul régiment de 734 hommes, composé de seize compagnies.

A Paris, le 10 juin 1704. — Les fanatiques n'avoient que jusqu'au 6 pour accepter les conditions imposées par le Roi. S'ils n'acceptent ce parti, M. le maréchal d'un côté, et M. de la Lande de l'autre, iront brûler les villages qui leur fournissent des vivres, dont les habitants seront passés au fil de l'épée. On envoie, de la cour, une commission de lieutenant-colonel pour Cavalier, et de pareilles à Roland et à Catinat, en cas qu'ils rentrent dans le devoir. Cavalier, avant que de se soumettre au Roi, avoit reçu 100 000 écus des Hollandois.

Le 5 de ce mois, dame Charlotte Séguier mourut dans cette ville, âgée de quatre-vingt-deux ans. Elle étoit fille du chevalier Séguier, et avoit épousé en premières noces le duc de Sully, en secondes Henri de Bourbon, duc de Nemours, légitimé de France. Le Roi en prit le deuil le 8 pour quinze jours. Elle a nommé pour exécuteur de son testament M. Amelot, conseiller d'État.

A Paris, le 14 juin 1704. — On dit que milord Malborough a dit à l'Électeur de Trèves qu'il alloit apprendre aux Allemands à battre les François.

A Paris, le 17 juin 1704. — « A Anduze, le 6. — Cavalier, mécontent, avec raison, de ses gens, n'a pas voulu les joindre, quoiqu'ils l'en aient prié et fait prier par Moïse, leur premier prophète. M. le maréchal de Villars l'a envoyé, avec sa prise et 50 de sa troupe, à Vallabrègues, village catholique, situé près du Rhône, qui a été choisi pour leur quartier d'assemblée, en attendant les autres, à qui M. le maréchal avoit prolongé l'amnistie jusqu'à aujourd'hui, dans l'espérance qu'il en viendroit beaucoup. M. le marquis de la Lande a fait consentir qu'on envoyât quelques-uns des principaux habitants d'Alais, Saint-Hippolyte, Sauve, Anduze et autres lieux, pour exhorter Roland,

Ravanel, Joigny et autres chefs, à accepter le pardon du Roi et à ne pas continuer à ruiner la province. Jusque-là, cela n'a produit que des demandes insolentes : comme l'exécution de l'édit de Nantes; liberté à tous les nouveaux convertis du royaume de revenir jouir en paix de tous leurs biens, et de l'exercice de la religion; la décharge des impôts; et d'autres propositions qui ont paru si impertinentes que M. le maréchal devoit, ce matin, faire faire un mouvement général de 3000 hommes choisis, partagés en 5 corps, pour aller à la poursuite des rebelles par cinq différents endroits; mais Roland, en ayant eu avis, écrivit à M. le maréchal une lettre pleine de soumission, et l'envoya par deux de ses gens, qui demandèrent un mois de temps afin de traiter et faire un accommodement. M. le maréchal répondit qu'il ne donneroit pas un jour; cependant il leur en accorda deux pendant lesquels il y auroit suspension d'armes. On envoya en même temps des otages de part et d'autre. Ceux de M. le maréchal sont M. de Bombel, major des galères, et un capitaine du régiment de Froulay; et ceux de Roland sont quatre de ses principaux officiers, qui, en arrivant, se jetèrent aux pieds de M. le maréchal, lui demandant grâce pour Roland, pour eux et pour leurs frères.

« Cavalier, qui jusque ici, a agi de bonne foi, est allé trouver Roland, et a beaucoup contribué à le faire rentrer dans son devoir[1]. Ce dernier s'est approché de cette ville avec sa troupe, où il restera jusqu'à ce que ceux qui sont dispersés aient joint; après quoi on les conduira à Vallabrègues, où est Cavalier et les siens. Ils y resteront jusqu'à leur départ de cette province. Cette troupe est de 1000 hommes. Il ne reste plus que celle de Ravanel, qui sera bientôt soumise, n'étant que de 200 hommes. En sorte que dans peu cette province sera en paix. »

1. Voy. *la France protestante*, ubi supra.

On dit qu'après l'accouchement de Mme la duchesse de Bourgogne, on fera un carrousel pour M. le duc de Mantoue.

A Paris, le 21 juin 1704. — La princesse des Ursins arriva le 8 au soir à Bayonne. Elle doit bientôt partir pour l'Italie.

A Paris, le 28 juin 1704. — Mme la duchesse de Bourgogne accoucha le 25, à cinq heures un quart, d'un prince que le roi a nommé duc de Bretagne. On l'a ondoyé. C'est M. le cardinal de Coislin, en présence de M. le curé de la paroisse, de M. le chancelier et de M. de Pontchartrain, qui a fait son procès-verbal, à la vue de tous les princes et princesses, et de tous les grands officiers de la couronne. Le roi a donné des preuves éclatantes de sa piété; car, en sortant de chez Mme la duchesse de Bourgogne, où il avoit vu ondoyer le prince, il est allé à la chapelle remercier Dieu du présent qu'il lui a fait.

A Paris, le 1er juillet 1704. — « Au camp de Lauterbourg, le 14 juin. — MM. de Villeroy et de Tallard se sont assemblés hier au matin avec les officiers généraux de leurs armées. On ne doute pas que ce ne soit pour exécuter quelque grande entreprise. Toutes les troupes meurent d'envie d'en venir aux mains. Nos places sont garnies de tout. Nous avons dans Landau 40 gros canons, 30 000 boulets, 22 mortiers, des bombes et de la poudre à proportion, et des vivres pour quatre à cinq mois. Nous en avons autant dans Brissac, sans compter qu'à Strasbourg nous avons nos principaux magasins, avec de quoi faire quatre ponts de bateaux armés et plusieurs radeaux, avec un pont coulant de nouvelle fabrique, lequel est à Landau pour jeter au-dessous de Philisbourg, en cas qu'on en ait besoin. Le bruit continue toujours que

les ennemis en veulent à M. de Bavière, et que milord Marlborough marchera à lui. Si cela arrive, nous marcherons à M. l'Électeur pour le secourir, quelques difficultés que nous y trouvions. Nous avons ici 98 bataillons et 135 escadrons, et M. de Bavière a en campagne 16 000 chevaux et 36 000 hommes de pied. Il n'y a que deux choses que nous attendons pour nous déterminer, qui sont la marche des ennemis de ce côté, et l'arrivée d'un courrier de la cour. »

A Paris, le 15 juillet 1704[1]. — On apprend par les lettres d'Hollande, que milord Marlborough y avoit dépêché un exprès pour faire savoir aux États que son armée, jointe à celle des Impériaux, avoit forcé les Bavarois dans leurs retranchements de Donauwert, après une heure d'une vigoureuse résistance, pris tout le canon et beaucoup de bagage, mais qu'il avoit perdu un grand nombre d'officiers, et des officiers généraux tués ou blessés, et 2500 soldats tués, et qu'ensuite il s'étoit emparé de Donauwert. Ces lettres ajoutent que quoique les États aient témoigné beaucoup de joie de cette nouvelle, qu'ils ont débitée le plus avantageusement qu'ils ont pu pour réjouir le peuple, néanmoins elle n'a causé aucune joie, attendu la perte considérable que les alliés ont faite. On en attend une relation de M. de Bavière; et en attendant voici ce qu'on en a appris par les lettres de Suisse.

Le 2 de ce mois, les alliés attaquèrent les retranchements que M. de Bavière avoit fait faire près de Donauwert, dans lesquels il y avoit 16 bataillons bavarois et 4 régiments de cavalerie françoise, commandés par le comte d'Arcos. Les Impériaux avoient

1. Sur la seconde bataille d'Hochstett, voy. Saint-Simon, t. IV, p. 308-307; Alison, *The life of John, Duke of Marlborough*, t. I, p. 149-156; Coxe, *Memoirs of John, Duke of Marlborough*, t. I, chap. 26.

la droite, et les Anglois la gauche. L'attaque commença à 5 heures du soir. Ils furent repoussés quatre fois avec un grand carnage, ce qui obligea les généraux de se mettre chacun à la tête de ses troupes et de les mener à l'assaut, qui fut soutenu par les Bavarois avec une bravoure extraordinaire. Mais le nombre des Allemands grossissant toujours, ils furent obligés d'abandonner ces retranchements, dont les alliés s'emparèrent, prirent 9 pièces de canons et quelques bagages. Cette action coûte environ 1800 hommes aux Bavarois. Les alliés ont eu plus de 4000 hommes tués, parmi lesquels grand nombre d'officiers, entre autres les généraux Gow et Beveren, et le major général nommé Beheim, et plus de 2000 blessés, au nombre desquels sont le général Stirum, dont la blessure est mortelle, les princes de Bade et de Hesse-Cassel, le comte de Frise et plusieurs colonels. Après cette action les alliés s'emparèrent de Donauwert, que la garnison bavaroise avoit abandonné.

A Paris, le 26 août 1704. — Toutes les relations venues au sujet de la bataille en Bavière sont si différentes, qu'on ne peut rien dire de positif là-dessus. Elles viennent toutes des ennemis, qui grossissent toujours les objets. En attendant un détail exact, on peut assurer que c'est notre aile droite, où étoit M. de Tallard, qui a été battue, et où les ennemis ont fait un si grand nombre de prisonniers. Mais notre gauche, où étoit M. de Bavière, a fait des merveilles contre la droite des ennemis, que commandoit le prince Eugène. M. l'Électeur s'y est distingué d'une manière extraordinaire; il a mis les ennemis en un très-grand désordre, et sur le point de prendre la fuite, lorsque milord Marlborough lui envoya un renfort considérable; ce qui obligea M. l'Électeur à se retirer en bon ordre, avec l'armée, près d'Augsbourg, et avec M. de

Marsin, qui a aussi fait tout ce qu'un brave peut faire; en sorte qu'il n'y a eu que notre droite où nous avons eu du dessous, ce qu'on attribue aux régiments de Zurlauben, Greder, Surbeck-allemands, qui mirent les armes bas. L'affaire a été longue et très-longtemps balancée. M. de Tallard, avant de se rendre prisonnier avec 26 bataillons, a capitulé, à condition que ses troupes ne seroient point dépouillées, et que l'échange seroit de soldat pour soldat et d'officier pour officier. Les ennemis y ont fait une perte très-considérable. Les lettres de Suisse la font monter à 20 000 hommes tant tués que blessés, parmi lesquels il y a 80 colonels tant de cavalerie que d'infanterie, et 200 autres officiers.

A Paris, le 9 septembre 1704. — « A Alais, le 30 août. — Le nommé Jacques de Lessac, qui commandoit une des plus grosses troupes de fanatiques dans le diocèse d'Usez, est venu se rendre à M. le maréchal de Villars, auquel il a demandé la permission de servir le Roi. Depuis le traitement qu'on a fait à Roland et à toute sa troupe, les fanatiques sont très-déconcertés. Ils viennent par bandes lui demander pardon. M. le maréchal poursuit vigoureusement les autres, et comme ils se retirent pour la plupart dans les hautes Cévennes, il a fait des provisions pour ses troupes, afin de les suivre dans les montagnes, d'où il en échappera peu.

« Il vient d'arriver en ce moment à M. le maréchal plusieurs chefs des fanatiques avec une lettre signée des principaux, qui assurent qu'ils veulent implorer la clémence du Roi.

« M. le maréchal ne perdra pas de temps à les y contraindre. Il promet le pardon à tous ceux qui voudront se rendre, avec menaces de ne faire aucun quartier à ceux qui attendront qu'on les aille chercher.

« M. de Planque fit investir, il y a trois jours, le village appelé Canaules. Il arrêta 5 camisards et 3 propriétaires, auxquels il fit casser la tête d'un jour à l'autre. Il les surprit assez finement. Sa troupe ne trouva personne à son arrivée au village; il ordonna qu'elle s'en retournât à deux lieues et qu'elle revînt ensuite, ce qui lui réussit, les camisards étant retournés dans leurs maisons. On a trouvé deux magasins dans ce village, dont les provisions ont été abandonnées aux soldats et les grains enlevés. »

On mande de Londres qu'on a nommé des commissaires pour traiter avec des députés du parlement d'Écosse sur le commerce et sur les autres affaires qui concernent ces deux nations, les États d'Écosse ayant résolu de ne pas nommer un successeur à la couronne, que les Anglois leur aient donné satisfaction. Ces lettres ajoutent qu'on ne croyoit pas que cette affaire pût se terminer sitôt, les Écossois étant irrités des procédures que la Chambre des seigneurs d'Angleterre a faites dans la prétendue conspiration d'Écosse[1].

A Paris, le 20 septembre 1704. — Le Roi a donné à M. le vidame d'Amiens la charge de capitaine-lieutenant des chevau-légers, vacante par la mort de M. le duc de Montfort, son frère. M. le vidame donne 200 000 livres aux enfants de ce défunt, et la jouissance du revenu à la duchesse, leur mère. Sa Majesté s'est réservé de choisir un homme de condition et bon officier pour exercer la charge de son lientenant, qu'avoit M. le vidame d'Amiens dans ladite compagnie.

A Paris, le 17 janvier 1705. — Le 11, la princesse des Ursins fut à Versailles[2]; le 12, elle eut audience

1. Voy. l'*Histoire d'Angleterre* de Smollett, liv. I, chap. VIII.
2. Saint-Simon dit le 10; voy. le t. IV, p. 412.

du Roi dans son cabinet, laquelle dura deux heures et demie; elle fut ensuite voir M. le Dauphin, et faire ses visites chez les princes et chez les princesses; après quoi elle fut au souper de Sa Majesté et prit son rang comme les dames de la cour. Lundi dernier, elle fut chez Mme de Maintenon, où elle fut très-longtemps, et le lendemain elle eut encore audience du Roi. On ne peut rien ajouter à l'estime avec laquelle elle a été reçue de tout le monde.

On dit qu'on va imposer le sol pour livre sur le loyer des maisons.

M. le chevalier de Seignelay est mort à Strasbourg d'une fièvre maligne.

A Paris, le 20 janvier 1705. — Mme la princesse des Ursins est revenue dans cette ville, où elle restera du temps, ayant loué l'hôtel de Ventadour. Tous les ministres l'ont traitée; les maréchaux de France et les autres seigneurs l'ont visitée, et Mme la duchesse de Bourgogne a tenu pour elle grande toilette, grand concert, cercle et jeu.

Mme la comtesse d'Aulnoy est morte en cette ville. Elle a fait plusieurs voyages en Espagne, dont elle a donné des relations au public, et travaillé journellement à des contes de fées et autres ouvrages de cette espèce.

On parle de MM. les ducs d'Aumont et de Tresmes pour le cordon bleu.

La reine Anne a donné à milord Marlborough la croix de Saint-Georges, enrichie de diamants, valant 8000 livres sterling[1]. Ce général repassera en Hollande au mois prochain pour y faire presser les préparatifs de la campagne, que les alliés prétendent de commencer à bonne heure, afin de nous prévenir.

1. Sur les honneurs conférés au duc de Marlborough, voy. Coxe, t. II, p. 71-74.

A Paris, le 24 janvier 1705. — M. le maréchal de Tallard a fait proposer de faire régler sa rançon, mais on ne lui a point encore fait de réponse.

A Paris, le 31 janvier 1705. — La mère de Mme la marquise de Dangeau est morte. Elle étoit propre sœur de M. le cardinal de Fustemberg.

M. l'évêque de Soissons[1] a été choisi pour remplir la place de M. Pavillon à l'Académie françoise. Celle dans l'académie des médailles ne l'est pas encore.

A Paris, le 7 février 1705. — La ville de Londres a gratifié milord Marlborough de la patente de haute bourgeoisie, qui lui a été présentée dans une boîte de 1800 louis.

A Paris, le 10 février 1705. — Mme la princesse des Ursins retournera en Espagne au mois de mars prochain, pour reprendre la place qu'elle avoit auprès de la Reine.

M. le comte de Toulouse a fait une générosité digne de lui. Il a donné 100 000 livres à M. le comte d'Auvergne, pour sa charge de colonel général de la cavalerie légère, pour le comte d'Evreux son neveu; et outre cela, il a acheté la terre et le duché de Montfort, ce qui fera payer les dettes du feu duc de ce nom.

A Paris, le 21 mars 1705. — M. le maréchal de Villars a pris congé du Roi, et se dispose à partir pour Metz.

Les gardes françoises et suisses doivent partir dans trois jours.

On a arrêté dans les Cévennes le chef des fanatiques, et 30 scélérats qui vouloient recommencer leurs désordres.

1. Bruslart de Sillery.

Le Roi a nommé M. le marquis d'Usson pour commander dans le comté de Nice.

A Paris, le 24 mars 1705. — On va travailler incessamment à fondre une nouvelle artillerie. Un entrepreneur en a promis 55 pièces à M. de Vendôme pour le mois de mai.

A Paris, le 4 avril 1705. — La fille de M. le marquis d'O, chef d'escadre, épouse M. le marquis d'Epinay, de la maison de Saint-Luc, pour lequel on a obtenu déjà l'agrément du Roi pour acheter son régiment. M. le comte de Toulouse donne à la mariée une pension de 1000 écus, et 1000 louis pour les habits de noce. Elle aura de M. son père 20 000 écus. En attendant le paiement, il lui fera 4000 livres de rente.

M. le cardinal de Bouillon a gagné le procès qu'il avoit au grand Conseil contre les grands officiers de l'ordre de Cluny[1].

Notre armement naval sera de 67 vaisseaux de ligne, outre les....

A Paris, le 2 mai 1705. — « A Nîmes, le 22. — Aujourd'hui, MM. du Présidial, où présidoit M. de Bâville, ont jugé Ravanel et Jonquet. Ravanel a été condamné à être brûlé vif, et Jonquet et Villas ont été rompus vifs. Pendant qu'on étoit assemblé pour les juger, M. le duc de Berwick fit publier que si quelqu'un avoit retiré Catinat, que l'on savoit sûrement être dans Nîmes, en venant le déclarer, il en seroit bien récompensé; et que faute de cela, s'il étoit trouvé chez quelqu'un, il serait roué et sa maison rasée[2].

1. C'est *perdu* qu'il aurait fallu dire. Voy. Saint-Simon, t. IV, p. 206.
2. Voy. sur Ravanel *la France protestante*, XVI[e] partie, p. 391 et 392.

« Cet après-dîner, Catinat, étant bien rasé et poudré pour tâcher de se sauver, a été reconnu auprès d'un corps de garde qui est à la place, et d'abord a été mené au palais, où il a été jugé à être brûlé vif.

« M. de Berwick lui demanda pourquoi il étoit revenu dans le royaume: il répondit que c'étoit par ordre de la reine d'Angleterre, et que si on vouloit le laisser écrire, on l'échangeroit avec le maréchal de Tallard. Sur cela, M. de Basville, prenant la parole, lui dit : « N'as-tu rien autre à me dire? » Et lui ayant répondu que non, il lui répartit : « Et moi, je te dis que dans trois heures tu ne seras pas en vie. » On dressa l'échafaud sous le château, et il étoit près de neuf heures quand on mena ces scélérats pour les faire mourir[1]. »

« Au camp sous Louvain, le 30 juillet 1705. — MM. les comtes de la Mothe et de Gassé nous joignirent le 28 avec leurs camps volants, ainsi que 7 bataillons qui étoient dans Anvers. Notre armée doit encore être jointe par des troupes qu'on tire des garnisons. Les ennemis en font de même. Hier 29 ils commencèrent à faire marcher leur artillerie et leur gros bagage, à 4 heures du soir. Depuis cette heure notre armée fut toujours au bivac. Leur dessein étoit de passer la rivière dans trois endroits, et de nous attaquer; mais tous trois leur ont manqué. La nuit, leur armée se mit en marche sans tambours ni trompettes; ils envoyèrent un gros de leurs troupes au bout de notre gauche; mais à peine eurent-ils passé un gué qu'ils furent repoussés avec perte. Cette action s'est passée aujour-

1. Le récit donné par *la France protestante* offre quelques légères différences. Il y est dit, par exemple, que Catinat fut arrêté dans la campagne. « Le pauvre Catinat s'était follement imaginé qu'il obtiendrait son échange avec le maréchal de Tallard, prisonnier en Angleterre, et il osa le proposer : « Tu n'as rien de meilleur à m'apprendre ? lui répondit *Berwick*. Et moi je te dis que dans quatre ou cinq heures tu auras les os rompus. » (*La Fr. Prot.*, partie XIV, p. 499.)

d'hui à 3 heures du matin. La deuxième a été sur la queue de notre droite avec un pareil succès ; enfin la troisième, qui étoit la véritable attaque, a été au village de Corbé[1], quartier de M. l'Électeur. Ils avoient dressé pendant la nuit 40 pièces de canon sur une hauteur qui commande ledit village et les prairies qui l'environnent. Depuis 3 heures du matin jusqu'à 7, ce canon a tiré comme de la mousqueterie, et à sa faveur, 2000 hommes d'infanterie avec de la cavalerie ont passé la rivière et pris parti dans ledit village, tout le gros de leur armée étant sur les hauteurs dudit village, audelà de la rivière. Quatre de nos régiments de dragons, qui étoient vis-à-vis de ce village, ont soutenu jusqu'à l'arrivée de la brigade d'infanterie de Liége et de Bavière, qui, malgré leurs officiers et les généraux même, qui vouloient laisser passer 10 à 12 000 hommes, ont chargé les ennemis si vigoureusement, qu'ils les ont obligés de repasser la rivière, malgré la grêle de leurs canons, en très-grand désordre. Partie a été tuée ou noyée; le reste, qui étoit repassé, se croyoit en sûreté; mais 10 pièces de notre canon à trois coups, qui avoient été dressées sans qu'ils s'en aperçussent, et chargées à cartouche, les obligèrent de s'enfuir. Toute leur armée se retira aussi en grand désordre. Pendant ce temps-là, M. le maréchal de Villeroy, à la tête de 10 000 hommes, fut s'emparer de leur dernier camp, où leur avant-garde commençoit déjà à rentrer; il l'obligea à se retirer et à repasser une petite rivière qui étoit derrière leur camp, et qui fait à présent la tête du nôtre, ayant la Dille et Louvain derrière nous; et ce camp de 10 000 hommes fait la gauche de notre armée. Le centre est à Corbé, quartier de M. l'Électeur, et à Néry, quartier de M. Villeroy; et la droite appuyée sur Vavre. Le quartier des ennemis est à une lieue de cette ville, toujours la rivière entre eux et nous. Par

1. Corbeecke.

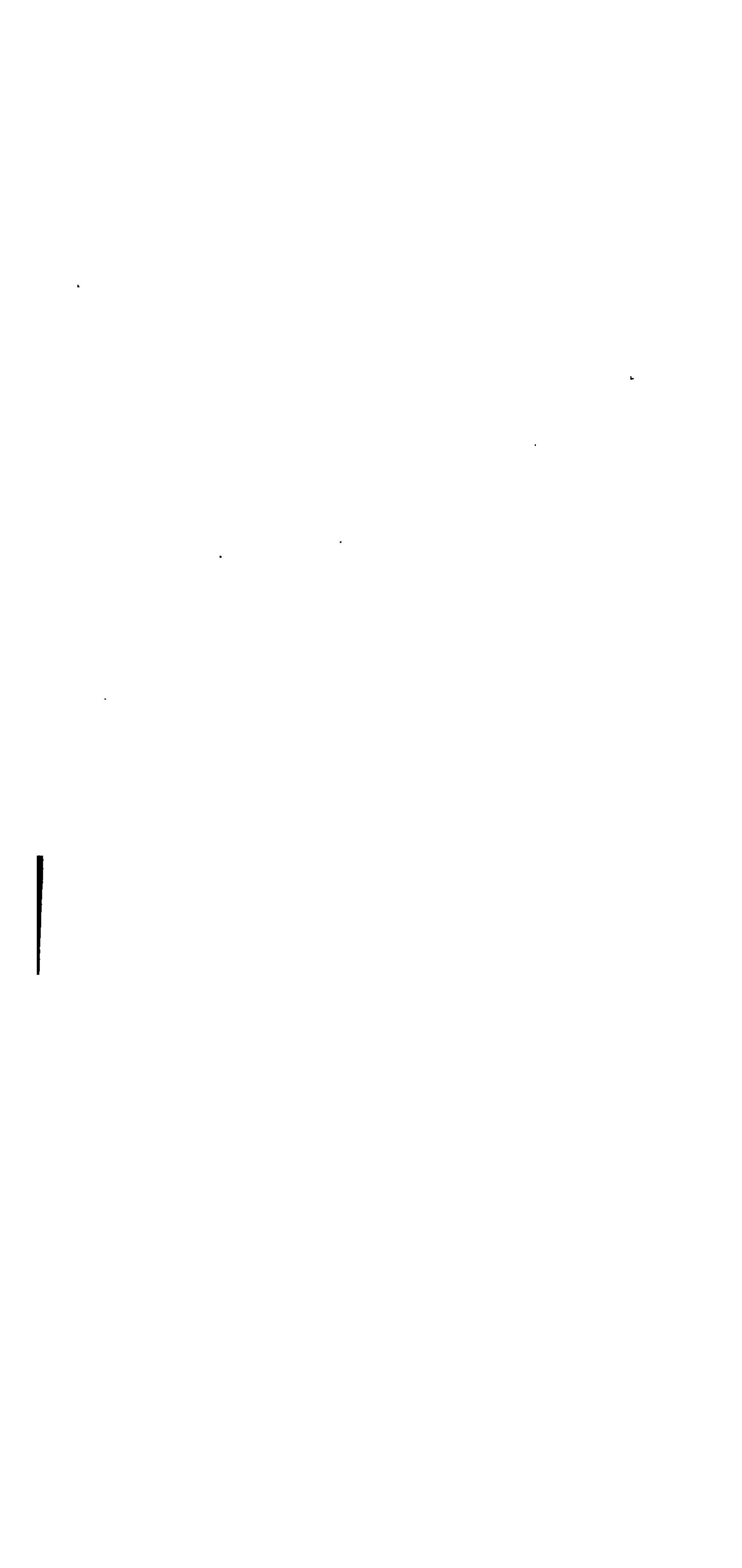
cette retraite il paroît que le milord renonce au Brabant, et qu'il a dessein sur Namur. On ne sait pas au juste leur perte; mais cette action a bien animé nos soldats, et fort rebuté les leurs. Les ennemis, pour pouvoir mieux nous surprendre, avoient tous du blanc à leurs drapeaux. Cette ruse leur a épargné quelques centaines d'hommes. Nous n'avons eu que 60 tués ou blessés[1]. »

1. Les dernières nouvelles qui figurent dans ce journal portent la date du 13 avril 1706 On aura remarqué sans doute l'exactitude des détails, et de plus la clarté et, je puis le dire, l'entrain avec lesquels les opérations stratégiques sont racontées. Les correspondants qui, de divers côtés, envoyaient leurs rapports au compilateur de ce journal, étaient très-bien informés, et le contrôle auquel j'ai soumis leurs appréciations en les mettant en regard de l'ouvrage du général Pelet, m'a surabondamment prouvé qu'ils méritent toute confiance. G. M.

LETTRES

EXTRAITES DES MANUSCRITS

DU CARDINAL GUALTERIO



LETTRES

EXTRAITES DES MANUSCRITS

DU CARDINAL GUALTERIO

Parmi les collections si riches et si variées que possède le Musée Britannique, il en est peu de plus intéressantes que celle des manuscrits Gualterio. On sait que le cardinal de ce nom [1] exerça de 1700 en 1706 les fonctions de nonce près de la cour de Versailles, et qu'il s'acquit en cette qualité une réputation justement méritée, non-seulement d'habileté diplomatique, mais d'énergie et de droiture. Rappelé en Italie par suite d'influences contraires à la politique française, le cardinal Gualterio ne cessa jamais de déclarer hautement ses sympathies pour notre pays.

Les goûts littéraires et scientifiques du cardinal Gualterio l'avaient mis, aussi bien que ses fonctions diplomatiques, en relation avec les personnages les plus influents de son époque; de là une correspondance extrêmement étendue, qui, précieusement conservée, fut vendue en 1854 aux administrateurs du British Museum par M. le marquis Gualterio. Elle ne forme pas moins de deux cents volumes, tant in-folio qu'in-quarto, pleins de détails fort piquants sur les événements des dernières années du règne de Louis XIV, et de la régence du duc d'Orléans.

De cette vaste collection, où il est difficile de faire un choix, j'extrais treize lettres du marquis de Torcy; une

1. Philippe-Antoine Gualterio, né en 1660, mort en 1728. Il a été nommé cardinal en 1706.

lettre du cardinal de Bouillon, au sujet de l'élection du pape Clément XI; deux lettres de la princesse de Ursins; deux lettres de l'abbé d'Estrées; et enfin un billet de Mme de Maintenon.

Ces documents suffiront pour appeler l'attention sur cette importante collection, que je me propose d'ailleurs de mieux faire connaître plus tard.

GUSTAVE MASSON.

I

LETTRES DU MARQUIS DE TORCY AU CARDINAL GUALTERIO[1].

I

Je prends la liberté de vous adresser, monsieur, la lettre que j'écris à milord Lowat, avec une autre lettre pour M. Bonjeault, intendant de Bourges. Je supplie Votre Seigneurie Illustrissime de vouloir bien les lui remettre toutes, et de lui faire comprendre que c'est pour son bien qu'on le fait sortir de Paris. Je crois que vous ne souhaitez pas moins que moi qu'il en

1. Les lettres qui suivent, toutes adressées au cardinal Gualterio, moins la troisième, sont tirées de deux volumes cotés : *Additionnal mss.*, 20 318 et 20 319, qui comprennent la correspondance du marquis de Torcy. Cette correspondance, où l'on trouve des renseignements précieux sur la guerre de la succession d'Espagne, s'étend de 1700 à 1727. — Les signatures et un alinéa exceptés, ces lettres sont entièrement de la main d'un secrétaire. La troisième n'est qu'une copie.

parte promptement, et il le faut. On pourroit, s'il différoit trop, prendre d'autres résolutions. Votre Seigneurie Illustrissime sait les sentiments que j'aurai toute ma vie pour elle, et à quel point je suis,

Monsieur,

De votre Seigneurie Illustrissime,

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

DE TORCY.

A Versailles, le 4 de mai 1704.

II

J'ai fait remettre à M. d'Argenson, monsieur, les ordonnances de milord Lowat, et il m'a promis de prendre des mesures avec ses créanciers, en sorte qu'ils ne l'empêcheront point de sortir de Paris. Je crois que le plus tôt sera le mieux. Je supplie Votre Seigneurie Illustrissime de vouloir bien envoyer querir milord Lowat, et de lui dire d'aller voir M. d'Argenson. Il ne le doit pas craindre. Je vous demande pardon, monsieur, des peines que je vous donne, mais il faut bien que cette affaire finisse par le moyen de Votre Seigneurie Illustrissime, etc.

DE TORCY.

A Marly, le 15 mai 1704.

III

A Milord Middleton[1].

A Versailles, le 13 juin 1704.

Monsieur,

Je vous supplie d'assurer la Reine que les dispositions du Roi en faveur des fidèles sujets du roi d'An-

1. Nous laissons cette lettre à sa date parmi celles de Torcy, bien qu'elle ne soit pas adressée au cardinal Gualterio, comme les précédentes et les suivantes.

gleterre en Écosse sont aussi bonnes que j'ai eu l'honneur de le dire à Sa Majesté Britannique. Ils en auroient pu recevoir des marques dès cette année, si l'on avoit été plus promptement et plus sûrement informé du véritable état du royaume d'Écosse et du fondement que l'on peut faire sur le zèle et sur les forces des bien intentionnés; mais vous savez, monsieur, que lorsque le sieur Jean Murray est arrivé, les projets pour la campagne étoient non-seulement faits, mais exécutés en partie. Les troupes du Roi sont présentement répandues en tant d'endroits différents et si éloignés, qu'il seroit impossible que Sa Majesté pût donner aucun secours d'hommes pour l'Écosse avant la fin de la campagne, quelque désir qu'elle ait de pouvoir soutenir cette affaire.

Cet intervalle donnera de nouveaux moyens de prendre encore de plus justes mesures, comme il seroit difficile d'en prendre de bien certaines sur le simple rapport du sieur Jean Murray. Le Roi croit, monsieur, qu'il est nécessaire que la Reine écrive à ceux de son parti en Écosse d'envoyer ici un homme autorisé parmi eux et dans le pays, avec qui l'on puisse convenir des moyens d'employer utilement les secours que le Roi voudroit donner; il faut aussi qu'il ait des instructions et des pouvoirs assez amples de la part de ceux dont il sera député, pour être en état de changer les articles des commissions qu'on lui donnera, selon ce qu'il verra ici de l'état des affaires, dont il est presque impossible qu'on soit assez instruit en Écosse, lorsqu'il partira, pour lui donner des ordres précis.

Comme le Roi a toujours désiré les avantages du roi d'Angleterre, et le bien de la nation écossaise, Sa Majesté sera très-aise de donner des marques effectives de ses véritables sentiments, lorsqu'il viendra ici quelqu'un assez autorisé pour conférer et pour traiter avec lui sur des matières aussi importantes.

C'est ce que Sa Majesté m'ordonne de vous écrire

pour en informer la Reine, et je profite avec beaucoup de plaisir de cette occasion de vous assurer, etc.

DE TORCY.

(*Copie.*)

IV

A Versailles, le 27 septembre 1706.

J'ai appris avec beaucoup de plaisir, monseigneur, par votre lettre du 21 de ce mois, votre heureuse arrivée à Lyon. Elle me seroit beaucoup plus sensible, si Votre Excellence, au lieu de partir le lendemain pour Avignon, eût dû prendre sa route du côté de Paris; mais c'est un bonheur que je ne dois attendre qu'en des temps bien éloignés, et qui me paroîtroient toujours bien longs à passer, quand même le terme en seroit plus prochain. M. le cardinal Aquaviva étoit arrivé à Bayonne le 18 de ce mois; ainsi je ne doute pas que Votre Excellence ne le trouve à Marseille lorsqu'elle y arrivera.

Je n'ai pas manqué de dire à M. le maréchal de Villeroy combien elle s'est louée du traitement qu'elle a reçu à Lyon par les ordres qu'il avoit donnés. Il m'a paru très-sensible à la satisfaction que Votre Excellence en a bien voulu témoigner.

Je voudrois bien ne me point mettre en colère contre elle en lui écrivant, c'est assez de l'avoir fait trop souvent malgré moi dans nos conférences. Cette raison m'empêchera de vous répondre sur ce que vous me marquez des ordres que Votre Excellence avoit reçus de Rome au sujet des affaires de Naples. Je ne puis cependant m'empêcher de lui dire qu'il semble que le Pape cherche avec soin toutes les occasions de faire voir à l'Empereur que Sa Sainteté, bien loin d'être attachée au Roi et au roi d'Espagne, veut paroître contraire à leurs intérêts. Elle vient encore de faire une

démarche à l'égard des religieux de Saint-François, dont l'éclat contre le roi d'Espagne sera bien plus considérable que l'affaire ne l'est en elle-même. Il n'y a personne qui ne dise que les malheureux événements d'Italie nous rendront Rome contraire, et je suis bien fâché de voir que la conduite du Pape confirme ce jugement.

Je suis bien persuadé de l'affliction que Votre Excellence aura ressentie du malheur arrivé devant Turin. Je ne sais pas si l'entrée du roi de Suède en Allemagne pourra servir de contrepoids aux avantages des alliés; Votre Excellence voit mieux que personne, et parle de même de tous les partis qu'il y auroit à prendre dans cette triste conjoncture.

Je lui demande pardon d'avoir différé si longtemps à lui envoyer le mémoire qu'elle m'avoit demandé; elle l'aura présentement reçu.

M. l'Électeur de Cologne vit hier le Roi incognito; il compte de partir incessamment pour Rome; mais comme il fera peut-être encore quelques réflexions sur un aussi grand voyage, je doute qu'il trouve Votre Excellence en chemin....

DE TORCY.

V

J'ai reçu, monseigneur, les deux lettres de Votre Excellence du 4 décembre, et je profite de l'occasion d'un courrier que le Roi dépêche à Rome, pour vous apprendre en même temps l'heureuse naissance d'un nouveau prince, que Mme la duchesse de Bourgogne a donné à la France, le 8 de ce mois, et que le Roi fait appeler duc de Bretagne. Je sais que Votre Excellence ne ressentira pas moins la joie de cette nouvelle que tous les bons François.

J'ai beaucoup d'impatience d'apprendre que Votre Excellence soit arrivée à Ravenne; mais j'aimerois en-

core mieux qu'elle fût ici. Il y a bien des affaires où j'aurois souvent besoin de raisonner avec elle, et d'écouter ses sages avis....

Ce 10 janvier [1707].

VI

A Marly, le 7 mars 1707.

Rien ne me fait plus de peine, monseigneur, du dérangement des courriers d'Italie, que d'être aussi longtemps privé des nouvelles de Votre Excellence. J'ai reçu en même temps ses lettres du 12, du 30 janvier et du 16 février, et quoiqu'elle croie ne me rien apprendre d'un pays aussi reculé que celui qu'elle habite, c'est beaucoup pour moi que de recevoir de nouvelles marques de l'honneur de son amitié; je voudrois bien qu'elle y eût joint des nouvelles de sa santé, j'en suis fort en peine après avoir lu les dernières lettres de l'abbé de Pomponne. Il m'a fort affligé en me confirmant la perte que Votre Excellence a faite de la barque chargée de ses équipages. Je voudrois bien qu'il fût possible d'y remédier. L'abbé de Pomponne me fournit le moyen de suppléer à une très-petite partie; j'en ai déjà fait usage, et j'ai rendu compte au Roi des livres que Votre Excellence souhaiteroit avoir de l'Imprimerie Royale. Les ordres sont donnés pour les mettre à part; la difficulté sera de les envoyer. Vous savez que je ne suis pas heureux à trouver des expédients pour faire passer à Votre Excellence ce qu'elle désire : j'attendrai ses ordres au sujet de ces livres[1].

« Je lui écrirois au sujet du malheureux état des af-

1. Cette lettre et les suivantes sont en partie écrites en chiffres. Nous avons placé entre guillemets, ici et plus loin, ce qui est en chiffres.

faires d'Italie, » si je pouvois lui annoncer quelque bonne nouvelle capable de relever le courage de ceux qui ne désirent que le bien public et la paix; « mais il seroit inutile de parler de choses dont Votre Excellence sera plus tôt instruite qu'elle ne recevra cette lettre. » Je plains les États du Pape et ceux d'Italie, mais j'avoue que je ne puis plaindre la Sicile (?), « et les autres qui auroient évité leur commune ruine à beaucoup moins de frais qu'il ne leur en coûtera pour satisfaire aux exactions des Allemands. »

« Nos conférences auroient été longues sur les affaires présentes; votre successeur se renferme plus : il se contente de parler suivant les lettres qu'il reçoit de Rome ou d'Avignon. » Elles ne donnent pas toujours lieu d'être d'accord; nous sommes même à la veille de traiter un sujet fort désagréable, que Votre Excellence a évité dans la fin de sa nonciature : il s'agit du bref que le Pape a adressé au sujet de ce qui s'est passé dans l'assemblée du clergé. M. le Nonce a sagement évité jusqu'à présent de le remettre au Roi, mais le public en sait le contenu et murmure déjà, comme vous savez qu'il fera toujours en France contre la cour de Rome, lorsqu'il sera question de pareille matière. Ce sera bien pis encore si l'on est obligé de laisser agir les Parlements. Il seroit bien à souhaiter que quelqu'un pût un jour faire connoître au Pape l'importance dont il est de susciter de pareilles affaires. « Personne n'est plus capable que Votre Excellence de l'instruire de la vérité, et c'est peut-être une des raisons qui empêchent qu'on ne vous permette d'aller à Rome. Si le Pape continue de trop refuser à Votre Excellence, le Roi sera pour lors engagé de lui faire parler plus fortement; car votre éloignement ne pourroit être considéré que comme une punition, et il est de l'honneur de Sa Majesté que le public ne puisse croire que vous ayez contrevenu aux ordres du Pape dans l'affaire des visites. »

« Puisque Votre Excellence veut bien que je lui dise mon avis, je crois qu'elle doit agir avec prudence, et ne point prendre d'engagement qui puisse nuire ni à elle ni à sa famille, mais continuer ses instances, et laisser agir le Roi pour les soutenir. »

Je joindrai, puisqu'elle me l'ordonne, mes remerciements aux siens en écrivant à Mme des Ursins, au sujet de la grâce accordée à M. votre frère; je souhaite de plus grandes fortunes à toute la maison de Votre Excellence, et prendrai toujours un sensible intérêt à ce qui regarde ceux qui la composent.

J'ai remis au Roi la lettre de Votre Excellence sur la naissance de M. le duc de Bretagne; je vous en enverrai incessamment la réponse. Sa Majesté est bien persuadée de la vérité de vos sentiments et de votre attachement pour elle.

Je ne puis croire que le Pape voulût causer aux couronnes un préjudice tel que celui de vouloir faire encore une promotion particulière avant que d'élever à la pourpre les sujets qu'elles ont nommés. Les ordres sont donnés à M. le cardinal de la Trémoille de presser la promotion, Sa Sainteté ayant promis à M. le cardinal de Sanson de la faire, lorsqu'il y auroit cinq chapeaux vacants....

De Torcy.

VII

A Versailles, le 14 mars 1707.

J'ai reçu, monseigneur, par le service ordinaire, la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire le 9 février; je puis l'assurer que « si elle regrette quelquefois la France, Votre Excellence n'est pas moins regrettée. Je ne parle pas de moi, vous en étiez assuré avant que de partir. Ceux qui vous regrettent sont plus considérables, et il s'est déjà présenté plusieurs occasions où on auroit souhaité de

vous avoir encore ici. En vérité le Pape ne pouvoit mieux faire pour son service que de laisser Votre Excellence au moins jusques à la paix. Je ne sais pas encore quand le temps en arrivera ; on prétend que les dispositions sont plus grandes en Hollande qu'elles ne l'ont été, et que l'affaire de Munster aigrit fort les Hollandois contre l'Empereur. La cour de Rome, en différant de prononcer, ne croit pas servir la France aussi utilement qu'elle le fait. » Il seroit à souhaiter que ces délais fussent aussi utiles pour la religion, qui paroît fort exposée en Allemagne.

« Il y a tout lieu de croire que le roi de Suède prend des liaisons avec plusieurs princes protestants, au préjudice des Catholiques; on assure même, et d'une manière qui paroît certaine, que ce prince a véritablement formé le projet dont on a tant parlé, » de rendre l'empire alternatif entre les Catholiques et les Protestants. Ce seront un jour de grands sujets de guerre en Allemagne, après que la paix générale aura été faite. Il sera bien difficile que le reste de l'Europe ne s'y intéresse aussi.

« Quoique la cour de Rome dût être sensible à ce qui se prépare pour l'avenir, et songer de loin aux moyens de préserver la religion du péril dont elle est menacée, » il me paroît qu'elle est fort indifférente à ces malheurs éloignés, et beaucoup plus occupée d'un point de cérémonial ou d'immunités ecclésiastiques « que des intérêts véritables de l'Église. Votre Excellence lui rendroit un grand service si elle pouvoit, en allant à Rome, » faire changer cette manière de penser. Quoique je ne l'espère pas, je n'en souhaite pas moins que « la permission de faire ce voyage vous soit accordée bientôt; un plus long retardement donne lieu » à des discours désagréables, qu'il est bon de faire cesser au plus tôt.

« Le Pape continue de menacer d'excommunication le vice-roi de Naples, parce qu'il ne peut envoyer une

armée dans l'État ecclésiastique. Le prince Eugène, au contraire, va passer pour un fils obéissant de l'Eglise, » parce qu'il a fait subsister jusques à présent une partie des troupes de l'Empereur aux dépens des sujets de Sa Sainteté, et qu'il retire ces troupes lorsqu'il croit avoir exigé suffisamment de l'État ecclésiastique. « On écrit que le Pape, pour sauver un peu son honneur, est convenu secrètement de recevoir des billets des généraux de l'Empereur, promettant le payement des provisions fournies aux troupes de ce prince, et que ces billets seront donnés à condition de n'être jamais payés. » Voilà, monseigneur, ce que l'on écrit de bon lieu de la belle négociation de l'abbé Riviera.

Je ne négligerai rien, etc.

DE TORCY.

VIII

A Versailles, le 8 mars 1708.

J'ai à répondre, monseigneur, à plusieurs lettres de Votre Excellence, datées du 2, du 9, du 16, du 23 et du 30 janvier ; mais les grandes choses dont j'ai à lui écrire par ce courrier m'empêcheront de lui faire une réponse aussi exacte que je le devrois à tous les articles de ses lettres. J'espère que la mienne trouvera enfin Votre Excellence à Rome; et c'est dans cette opinion, fondée sur ce que M. le cardinal de la Trémoille en a mandé au Roi, que j'adresse aujourd'hui à Votre Excellence une lettre de Sa Majesté pour le Pape. « L'affaire d'Écosse, que vous avez tant désirée, s'accomplit. Le roi d'Angleterre est parti de Saint-Germain hier au matin; le Roi lui donne des troupes et des vaisseaux pour son passage. Votre Excellence sait les bonnes dispositions de la nation; elles ont encore été confirmées depuis votre départ. Il s'agit d'avoir des secours du Pape. Ils porteront bonheur à l'entreprise. Sa Majesté ne veut pas les faire de-

mander par M. le cardinal de la Trémoille, » car elle se plaindroit peut-être que le secret n'a pas été assez observé. « L'affaire ayant été commencée par votre ministère, il est juste que vous l'acheviez ; » ainsi ce sera vous qui présenterez, s'il vous plaît, au Pape la lettre de la main du Roi contenue dans ce paquet. J'ai l'honneur d'en écrire une à Sa Sainteté, parce qu'elle m'honora d'un bref sur le même sujet, il y a sept ans, « que Votre Excellence voulut bien me remettre alors. J'ajouterai un autre secret. Les cent mille écus sont de retour à Paris, et je le sais certainement. Ainsi voilà un grand avantage pour obtenir la confirmation de la libéralité du Pape. »

Je crois, monseigneur, par la nouvelle d'Écosse, satisfaire pleinement à vos lettres. (*Le reste de l'alinéa n'est pas déchiffré.*)

Votre Excellence me fera beaucoup de plaisir de me procurer la correspondance de l'abbé Albicini (?) en la place de feu Pighini. Le zèle du dernier étoit si grand que, croyant les affaires de Rome trop médiocres pour mériter la curiosité du Roi, il ne m'écrivoit ordinairement que des nouvelles d'Allemagne et du roi de Suède, dont il étoit assez mal informé. L'abbé Albicini me fera plaisir de se renfermer dans une sphère moins étendue.

Je ne parle point à Votre Excellence du changement arrivé ici dans l'administration des finances. Je sais la bonne opinion qu'elle avoit de M. Desmaretz ; j'espère que je pourrai trouver de sa part des facilités pour le service du Roi dans les pays étrangers. Je suis, avec autant d'attachement que de respect, monseigneur, de Votre Excellence, etc.

DE TORCY.

L'abbé de Pompone m'écrit les égards de Votre Excellence pour un particulier de Bayonne, qui abuse de l'honneur qu'il a d'avoir sur sa porte les armes du

Roi. Vous savez bien que Sa Majesté est bien éloignée de vouloir qu'elles servent à autoriser des violences, et, d'ailleurs, je ne sais quel titre a cet homme pour avoir ces armes. Il faudroit les lui faire ôter. Il n'y a point de concessions pour cet effet, et, quand il y en auroit, elles ne doivent pas empêcher Votre Excellence de faire ce qu'elle croira être de la justice et du bon ordre.

IX

A Versailles, le 15 mars 1708.

J'ai reçu presque en même temps, monseigneur, deux lettres de Votre Excellence, dont la dernière est datée du 13e de février; la date de la première a été oubliée, mais il me suffit de voir par l'une et par l'autre que « votre voyage à Rome est présentement assuré, et que les mauvais offices n'ont pas été capables d'empêcher le Pape de vous rendre toute la justice qui vous étoit due. » Je ne dirai point à Votre Excellence combien je m'y intéresse pour elle-même, et j'ose dire aussi pour Sa Sainteté. « Je ne sais si elle vous permettra de retourner dans une province, quand elle vous aura vu de près, et qu'elle aura connu par elle-même l'utilité qu'elle trouveroit à vous attacher auprès d'elle; mais comme le mérite ne décide pas toujours de ces sortes de distinctions, » je crois que Votre Excellence ne peut rien faire de plus sage « que de s'arrêter peu dans une cour où sa présence lui attireroit de nouveaux envieux. »

« J'adressai, il y a quelques jours, à Votre Excellence un paquet à Rome, par un courrier que le Roi y dépêcha. » Le départ de l'escadre de Sa Majesté pour l'Écosse a souffert depuis des contre-temps. Les vaisseaux anglois ont paru à la vue de Dunkerque en assez grand nombre, et le roi d'Angleterre est tombé malade dans cette ville. L'espérance de son passage

subsiste cependant. « Votre Excellence a donné le premier mouvement à cette affaire ; je souhaite que la fin réponde à ses désirs. » Ce seroit certainement la voie la plus prompte pour le rétablissement de la paix, et pour la conclure de manière que « la religion fût assurée contre les desseins dangereux des puissances hérétiques. »

J'attends avec beaucoup d'impatience des nouvelles de l'arrivée de Votre Excellence à Rome. Je la supplie de croire qu'on ne peut être, etc.

DE TORCY.

M. le duc de Barwik, arrivé ici depuis deux jours, m'a dit aujourd'hui, monseigneur, qu'il avoit perdu son chiffre avec Votre Excellence, et qu'ayant depuis reçu quelques lettres d'elle, il lui avoit été impossible de les lire, et par conséquent d'y répondre. Je me suis chargé de vous le faire savoir. Nous avons célébré les louanges de Votre Excellence, et je crois que nos acclamations sont au moins aussi sincères que celles que vous avez reçues à Rome, où il me semble qu'on vous préparoit les honneurs du triomphe, ou tout au moins ceux de l'ovation, les autres vous étant réservés quand vous aurez entièrement fini la guerre[1].

Le Roi a su ce matin que les vaisseaux ennemis s'étoient éloignés de la vue de Dunkerque, et qu'ils étoient devant Calais; ainsi on compte que ceux du Roi pourront profiter de la première marée pour sortir.

X

A Versailles, le 12 avril 1708.

La dernière lettre que j'ai reçue de Votre Excellence étoit datée du 20 février ; elle se disposoit à faire le voyage de Rome, et j'ai depuis appris qu'elle y étoit

1. Cet alinéa est de l'écriture de Torcy.

heureusement arrivée. Ainsi elle aura été en état de juger par elle-même des dispositions de la cour où elle se trouve à son égard; et si elle y fait aussi peu de séjour qu'elle le prévoyoit, je suis bien persuadé qu'elle sera regrettée, et qu'elle en remportera l'estime qu'elle mérite si justement.

Je voudrois bien, monseigneur, avoir de bonnes nouvelles à vous mander « de l'entreprise du roi d'Angleterre sur l'Écosse. La part que vous avez eue en ce projet et vos sentiments ne permettent pas de douter que vous ne ressentiez vivement le mauvais succès de cette entreprise. » Les vaisseaux du Roi ont été suivis de si près par la flotte angloise qu'il ne leur a pas été possible de débarquer le roi d'Angleterre, ni les troupes qu'il conduisoit avec lui. Ainsi il n'a plus été question que d'assurer leur retour, qui étoit devenu difficile, par suite de la supériorité considérable des forces des ennemis. Ils ont plusieurs fois tenté inutilement d'attaquer l'escadre du Roi commandée par M. le chevalier de Fourbin ; il s'est conduit de manière, et les officiers qui servent sous lui ont si bien fait leur devoir, qu'après quelques canonnades, où les ennemis n'ont remporté aucun avantage, les vaisseaux du Roi sont rentrés dans le port de Dunkerque, sans autre perte qu'un vaisseau nommé *le Salisbury*, pris depuis quelques années sur les Anglois, et qui n'est demeuré en leur pouvoir que parce qu'il s'est trouvé au milieu de ceux des ennemis.

J'espère, monseigneur, que j'aurai de meilleures nouvelles à mander à Votre Excellence pendant le cours de la campagne....

XI

A Marly, le 27 avril 1711.

J'ai reçu, monseigneur, par le courrier ordinaire, la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de

m'écrire le 31 du mois passé. Avant que de recevoir la mienne, elle apprendra la mort de l'Empereur, et par conséquent le plus grand changement qui pouvoit arriver à l'état général des affaires de l'Europe. « Voilà bien des ménagements de la part du Pape devenus inutiles; Sa Sainteté sera obligee à faire des démarches toutes différentes, si elle veut réparer à l'égard du Roi ce qu'elle a fait en faveur de ses ennemis. J'espère que Votre Excellence sera désormais plus recherchée, et je crois qu'il est très-nécessaire qu'elle se rende à Rome dans une conjoncture aussi importante. Il paroît visiblement que Dieu veut affermir le roi d'Espagne sur son trône, et que ce n'est que pour mieux faire connoître que c'est uniquement à lui que ce prince doit son établissement, qu'il a permis les malheurs arrivés pendant le cours de cette guerre. Toutes les résolutions de chaque prince de l'Europe vont présentement exciter la curiosité, indépendamment même de l'intérêt général que chaque particulier pourra prendre aux événements qui vont arriver.

« La conjoncture est belle pour l'Italie, si ses princes ont encore assez de courage pour se tirer de l'oppression où ils s'étoient laissé réduire; et cette conjoncture n'est pas moins favorable pour l'Allemagne, où l'autorité de l'Empereur étoit devenue despotique. Enfin, voilà de tous côtés une nouvelle scène si différente de ce qu'on a vu depuis un grand nombre d'années, que les maximes de l'ancienne politique changeront absolument, et doivent présentement faire place à des règles nouvelles qu'on ne peut pas même établir; car il n'y a personne qui puisse dire quel sera le sort de l'archiduc, ce que deviendra la maison d'Autriche réduite présentement à la seule personne de ce prince, en quelle main passera l'Empire si les catholiques ou les protestants en disposent. A peine même pourroit-on dire si ce seroit un bien

ou un mal pour la religion que l'Empereur fût catholique ou protestant, les exemples précédents ayant fait voir que la piété des princes de la maison d'Autriche n'a pas été fort utile au Saint-Siége ni aux Églises d'Allemagne. »

Voilà bien des sujets de réflexion, et je suis persuadé que Votre Excellence en fera de plus justes que personne sur une matière aussi importante.

Je suis honteux des remerciements que j'ai trouvés dans la dernière lettre sur le payement de la pension de l'année 1709. Une chose acquise ne mérite pas de reconnoissance, et je craindrois plutôt des reproches sur le retardement; mais Votre Excellence veut bien se contenter de la bonne volonté, et avoir égard à l'état des affaires. Je souhaite que l'événement dont j'ai l'honneur de lui écrire ramène la paix générale, et qu'elle me fournisse de nouvelles occasions de vous faire connoître que je suis, etc.,

DE TORCY.

XII

Je suis accoutumé, monseigneur, à recevoir en toute occasion des marques de bonté de Votre Excellence, et de l'amitié dont elle veut bien m'honorer. Je la supplie de croire qu'elles me sont toujours très-précieuses, et que je ne souhaite rien avec plus d'ardeur que d'en mériter la continuation. Ce sont les principales, et les seules nouvelles que je demande à Votre Excellence. Les autres viennent encore me trouver, quoique je les désire encore moins que vous, monseigneur, connoissant depuis longtemps qu'elles sont au moins inutiles pour la tranquillité de la vie. Votre Excellence sait mieux que personne combien j'ai désiré le repos, qui m'est enfin venu trouver, et je l'assure que le prix m'en paroît plus grand chaque jour. Je l'estimerois encore bien davantage, si je pou-

vois espérer de revoir ici Votre Excellence et de pouvoir lui rendre mes devoirs plus assidument que la dernière fois qu'elle y est venue. J'ose l'assurer que je n'envierois pas la fortune de M. l'abbé Alberoni, qu'on dit avoir été parfaitement bien servi par M. Aldrovandi. Si l'Espagne devient la fille chérie du Pape, on aura lieu de croire que Sa Sainteté aura fait réflexion sur le conseil que le maréchal de Tessé lui avoit donné, de ménager la plus grasse de ses ouailles. Dieu veuille qu'elle étende sur la France ses réflexions paternelles! Mais j'oublie que je ne veux parler à Votre Excellence que de ma reconnoissance et de mes sentiments pour elle. Je la supplie donc de croire que je suis avec autant d'attachement que de respect, monseigneur, de Votre Excellence, etc.

TORCY.

A Paris, le 19 novembre 1716.

XIII

A Paris, le 4 mars 1720.

J'ai reçu, monseigneur, la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire de sa main le 13 du mois dernier. La circonstance qu'elle m'apprend de la mort de M. le cardinal de la Trémoille, causée en partie par le chagrin d'avoir été trompé dans la dernière promotion, fait bien voir que le poids des affaires publiques est dangereux pour les gens d'honneur qui prennent à cœur les affaires dont ils sont chargés, et regardent préférablement à leurs propres intérêts le service et la gloire de ceux qui les emploient. C'étoit une justice que je crois qu'on ne pouvoit nier au cardinal de la Trémoille. Il a été la victime de son zèle. Son exemple n'auroit pas corrigé Votre Excellence, si elle lui avoit succédé dans le soin des affaires du Roi. Peut être même auriez-vous

été encore plus peiné que lui des commissions qu'on vous auroit données. Je pense quelquefois que Votre Excellence est bien persuadée de mon attachement pour elle, et du désir que j'aurois de contribuer à sa satisfaction; mais quoiqu'elle soit bien sûre de mes sentiments, je pense aussi qu'elle ne laisseroit pas d'être fort fâchée de se trouver chargée des affaires du Roi à Rome, si j'avois encore les affaires étrangères entre les mains, et que, profitant d'une conjoncture que je croirois favorable, je voulusse, sans croire en Dieu, sans religion, sans la moindre ombre de probité, sans mœurs, connu pour tel des François et des étrangers, me faire archevêque, et devenir cardinal par le moyen de l'Empereur et du Roi d'Angleterre[1]. Votre Excellence, vivant tranquillement, ne se trouvera dans cet embarras de la part de personne; ainsi je la félicite d'être exempte du poids dont je la croyois menacée, autant que je suis fâché, pour le service du Roi et pour le bien des affaires, que ce poids ne soit pas tombé sur elle, surtout dans ces conjonctures difficiles où l'intérêt du Prince seroit de rechercher et d'employer les personnages capables de bien servir, comme il arriveroit si l'intérêt des particuliers subalternes n'étoit d'empêcher qu'il ne fût instruit de la vérité....

1. Il s'agit de l'abbé Dubois, tout récemment nommé à l'archevêché de Cambrai, et pour lequel on demandait à Rome l'indult et les bulles nécessaires.

II

LETTRE DU CARDINAL DE BOUILLON A GUALTERIO[1].

A Rome, le 30 novembre 1700.

Apprenant que le courrier qu'on m'avoit assuré devoir être dépêché à Votre Excellence dès avant-hier n'est pas encore parti, j'en profiterai pour vous dire, monsieur, que je viens de recevoir la lettre dont vous m'avez honoré le 20ᵉ de ce mois. J'avois déjà su par Sa Sainteté même avec quel excès de justice, de bonté et de considération pour le Sacré Collége, Sa Majesté avoit pris ses résolutions sur le fâcheux accident arrivé dans la maison du prince Vaini. Sa Sainteté, parlant sur la personne du Roi d'une manière digne d'un des plus grands pontifes qu'ait eus l'Église, et digne du plus grand roi du monde et du plus méritant, nous a régalé, après avoir eu l'honneur de dîner avec elle, des lettres de Votre Excellence, écrites au Sacré Collége, tant au sujet de ce funeste accident que de ce qui s'est passé à Versailles au sujet de l'acceptation de la disposition du testament du feu roi d'Espagne en faveur des enfants de France, pour conserver toute la monarchie d'Espagne dans son entier, sans aucun démembrement.

Quoique, par les livres des maîtres des cérémonies des temps passés, il parût que les Papes n'avoient fait

1. Cette lettre, relative à l'élection du pape Clément XI, est tirée du manuscrit nº 20 355 du *Fonds additionnel*. La signature et les deux derniers alinéas sont autographes.

qu'au seul cardinal doyen consacrant l'honneur de le recevoir à dîner avec lui, Sa Sainteté a voulu, sur ce que je pris la liberté de lui représenter dans l'audience qu'elle eut la bonté de m'accorder le 27e de ce mois, pour faire ce même honneur aux autres cardinaux, retenir à dîner, outre celui qui a eu l'honneur de le consacrer ce matin, les six autres cardinaux qui ont eu l'honneur de l'assister et de le servir à cette auguste cérémonie, qui n'avoit pas été faite depuis Clément VIII, c'est-à-dire depuis plus de cent ans.

Ces six cardinaux sont MM. les cardinaux Acciaioli et Carpagno, qui ont été les deux évêques assistants, M. le cardinal Barberin, qui, comme premier cardinal de l'ordre des prêtres, a servi à Sa Sainteté de prêtre assistant; et MM. les cardinaux Pamphili, Astale et Bichi, qui sont les trois premiers cardinaux de l'ordre des diacres engagés dans les ordres sacrés: ce qui fait que MM. les cardinaux de Médicis et Ottoboni, quoique plus anciens que M. le cardinal Bichi, n'ont pas pu avoir l'honneur de servir le Pape à cette grande cérémonie, qui s'est faite dans Saint-Pierre en présence d'un monde infini, avec tout l'ordre, toute la dignité et la piété possible.

Dans la crainte que M. le cardinal Pamphili, qui a été un des plus zélés promoteurs de l'élection de Sa Sainteté, par modestie omette d'envoyer à Votre Excellence ce sonnet qu'il a fait sur l'élection de ce grand Pape, je prends la liberté de vous l'envoyer, vous suppliant, monsieur, de le vouloir faire voir à M. le marquis de Torcy, en lui présentant les respects de celui qui vous l'envoie, sans le nommer, de peur qu'en le nommant vous le missiez dans quelque embarras, causé d'une part par son exactitude à remplir ses devoirs et ce qui lui peut être ordonné par le Roi, et de l'autre par les bontés dont je me flatte toujours qu'il m'honore dans son cœur.

Sa Sainteté a ordonné que la lecture se fît au com-

mencement du repas, qui a été des plus grands et des plus magnifiques, et a choisi elle-même les deux chapitres les plus forts et les plus instructifs du livre *de Consideratione* de saint Bernard, adressés à Eugène, qui avoit été son disciple, et dans lesquels ce grand Saint lui parle avec le respect qui est dû à sa dignité, mais en même temps avec toute la sainte liberté et hardiesse d'un maître à son disciple, qui lui représente ses devoirs et les fautes dans lesquelles il doit craindre de tomber.

Après cette lecture durant le dîner, il y a eu une très-belle musique, qui a chanté des motets de piété, et au sortir de table, Sa Sainteté, qui donne toujours de plus en plus des preuves de ses grandes lumières, de ses saintes intentions et dispositions, et d'une bonté et affabilité qui charment tout le monde, nous a retenus, après être sorti de table, une bonne heure et demie, et je ne doute pas que M. le cardinal Pamphili ne fasse savoir à Votre Excellence la satisfaction que Sa Sainteté a fait paroître, et les louanges qu'elle a données à vos dépêches.

Je supplie Votre Excellence d'être persuadée qu'on ne peut l'honorer plus véritablement que je fais, et de me croire très-absolument à elle.

LE CARDINAL DE BOUILLON.

Je la supplie de vouloir faire rendre ce paquet à celui à qui il est adressé, et de vouloir bien, lorsqu'elle m'écrira, m'écrire par billet, afin que je puisse continuer de lui écrire sans cérémonie.

III

LETTRES DE LA PRINCESSE DES URSINS A GUALTERIO [1].

A Madrid, le 20 mars 1703.

I.

Je suis si éloignée, monsieur, d'embarrasser mes amis dans mes peines, que j'ai encore été plus retenue à me donner l'honneur d'écrire à Votre Excellence, depuis l'outrage que MM. d'Estrées ont tâché de me faire. Je dois croire que cette malheureuse affaire vous aura touché vivement, par l'amitié sincère que vous avez pour toutes les personnes qu'elle regarde; mais je suis persuadée aussi, que sans vouloir condamner M. le cardinal d'Estrées, vous n'aurez pas laissé de reconnoître, sur ce que des gens désintéressés auront pu vous écrire, que je ne me suis nullement attiré les faussetés qu'il a avancées contre moi. Cette mésintelligence finira enfin par ma retraite; j'ai déjà commencé à faire mes visites, et je compte de partir immédiatement après Pâques, suivant la permission que le Roi a eu la bonté de m'accorder. Je ne resterai que trois ou quatre mois à Paris, mon dessein étant de me rendre

1. Ces lettres, tirées d'un recueil de lettres de la princesse des Ursins, qui est coté : *Additionnal ms.*, n° 20 532, trouveraient leur place dans le volume de M. Geffroy (*Lettres inédites de la princesse des Ursins*, in-8°, Paris, Didier, 1859), la première avant la lettre cotée n° 46, la seconde après la lettre cotée n° 78. Le *post-scriptum* de la seconde lettre est autographe, ainsi que les signatures.

à Rome après les chaleurs, où je compte de finir mes jours dans le plus grand repos que je pourrai me procurer. Comme il est impossible qu'à la longue on ne me rende en France la même justice qu'on me fait en Espagne, et que le Roi ne se désabuse sur les fausses impressions qu'on lui a données, la bourrasque que je souffre présentement ne m'épouvante point du tout; au contraire, je partirai très-contente de moi-même, et je vous assure que je serai ravie de me revoir dans le palais de Pasquin avec mes anciens amis. Je n'en ai point que j'estime plus que vous, monsieur, et le mauvais exemple de M. le cardinal d'Estrées ne me fait jamais craindre que Votre Excellence, que j'honore plus que personne du monde, puisse cesser de m'aimer comme la plus sincère de ses amies.

LA PRINCESSE DES URSINS

A Son Excellence Monsieur le Nonce.

II

A Madrid, le 28 février 1706.

Votre Excellence ne sauroit m'obliger davantage, monsieur, qu'en me donnant quelque occasion de lui rendre service. Dès que j'ai su le dessein que vous avez de faire passer M. votre frère dans les troupes d'Espagne, j'en ai parlé au Roi, qui m'a témoigné beaucoup de bonté pour vous, et toute l'envie possible de vous faire plaisir. Je suppose que M. votre frère veut servir dans l'infanterie; mais il faut, s'il vous plaît, que vous me marquiez si c'est en Espagne ou en Italie qu'il demande de l'emploi, et ce qui peut lui convenir davantage.

Je n'ai pas été si heureuse dans l'affaire que vous m'avez recommandée de la part de M. Don Annibal Albani. Comme le sujet que l'on proposoit n'a nuls

services, et que la charge qu'il demande est considérable dans le royaume de Naples, on a voulu une information des vice-rois, qui ont trouvé beaucoup d'inconvénients à la lui donner, au préjudice de tant d'autres qui la prétendent, ou par les postes qu'ils occupent déjà, ou par l'ancienneté de leurs services.

Pour ce qui est des autres vues que nous avons, vous et moi, les conjonctures présentes ne me permettent point de rien tenter. Faites-moi l'honneur, je vous supplie, d'assurer les personnes intéressées qu'elles doivent solidement compter sur tout ce qui peut dépendre de mes soins et de mes bons offices. Je ne perdrai, je vous assure, monsieur, aucune occasion de celles qui me paroîtront favorables pour avancer leur satisfaction. Mais le temps seul peut me donner les moyens d'y réussir.

Continuez-moi, s'il vous plaît, l'honneur de votre amitié, et soyez persuadé, monsieur, que personne n'est plus sincèrement que moi,

De Votre Excellence,

La très-humble et très-obéissante servante,

LA PRINCESSE DES URSINS.

Si vous aviez quelque chose à me faire savoir, vous pourriez me le mander par le retour du courrier de M. Amelot, qui aura l'honneur de vous rendre cette lettre-ci, car l'occasion est très-sûre. Notre union entre cet ambassadeur et moi s'affermit tous les jours, comme vous l'aura pu écrire M. de Bourk. Je crois aussi être fort bien avec M. le maréchal de Tessé, quoique nous soyons plus éloignés l'un de l'autre. Je ne l'avois que trop prévu, monseigneur, la situation où je me trouve est cruelle. Il ne faut pourtant pas se décourager. Notre cause est celle de Dieu, et il la protégera sans doute.

IV

LETTRES DE L'ABBÉ D'ESTRÉES A GUALTERIO[1].

I

Ce 21 janvier [1703], à Madrid.

J'ai reçu, monsieur, la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire par son courrier. J'aurois déjà souhaité avoir pu trouver l'occasion de la remercier ; ce ne pourra pas être si tôt. M. le cardinal fait partir cette nuit un courrier qui doit nous rapporter des ordres, et il y en a encore un de M. de Torcy, qui attend des ordres pour s'en aller. Vous devez être cependant persuadé que dans les grandes choses et dans les petites, vous me trouverez toujours très-attentif pour tout ce qui vous regarde.

Nous avons essuyé une fière tempête en arrivant. Les cabales étoient bien disposées, et votre ami Medina Cœli avec Mme des Ursins, avoit pris des mesures en apparence assez justes pour se rendre maîtres du gouvernement et des affaires. Mme des Ursins devoit tenir le Roi et la Reine enfermés, pendant que Medina Cœli seroit dans le *Despacho*, ce qu'il croyoit

1. Jean d'Estrées (1666-1718), envoyé en Espagne par Louis XIV auprès de Philippe V. — Ces lettres, extraites du recueil des lettres de l'abbé d'Estrées, qui est coté : *Additionnal mss.* n° 20 359, sont autographes. — Sur les démêlés de la princesse des Ursins et des d'Estrées, voyez le livre de M. Combes (*La princesse des Ursins, essai sur sa vie et sa carrière politique*, in-8°, Paris, Didier, 1858), p. 133 et suivantes.

assuré après le refus du cardinal Porto Carrero. Par bonheur la mèche a été découverte, et je ne crois pas que cette conduite soit approuvée à la cour. Je vous demande le secret sur ce que j'ai l'honneur de vous écrire comme à mon ami de confiance; et, croyez-moi, retirez-vous peu à peu du commerce avec Medina Cœli, qui ne peut être ni glorieux ni sûr. Ces contre-temps là ont apporté du retardement aux affaires, qu'on ne laisse pas de conduire le mieux qu'on peut, jusqu'à ce qu'on ait mis quelque ordre aux affaires.

J'ai été si occupé de toutes ces tracasseries que je n'ai pu voir qu'une seule fois M. le Nonce. Je lui ai parlé en amitié et avec sincérité, de la part de M. le cardinal d'Estrées, sur ce qui le regarde. On lui avoit déjà rendu de mauvais offices, qu'on tâchera de détruire. Il peut compter sur le peu que valent mes bons offices, et que servirai en lui mons[r] Gualtieri, le meilleur et le plus fidèle de mes amis.

On n'a pris encore aucune résolution sur la flotte. Les levées se font fort lentement. Je vous demande la continuation de vos bonnes grâces pour le plus fidèle et le plus respectueux de vos serviteurs et amis,

L'ABBÉ D'ESTRÉES.

II

Ce 3 mars 1703, à Madrid.

J'espérois que M. le cardinal renverroit cette semaine le valet de chambre de Votre Excellence; il l'avoit jugé à propos, et il y avoit même assez de matière pour l'expédition d'un courrier: le roi d'Espagne ne l'a pas voulu, et comme les choses qu'on avoit à mander n'étoient pas d'une nature à insister davantage, il n'a pas cru devoir répliquer, quoique Son Excellence eût représenté au Roi que le courrier ne coûteroit rien et qu'il étoit de Votre Excellence. Mme des Ursins

craint les courriers, et elle a mis apparemment le roi d'Espagne en garde contre leur départ.

Quoiqu'elle ait publié son départ avec une affectation que l'on pourroit qualifier mal, personne ne croit ici qu'elle veuille s'en aller : elle fait sous main tout ce qu'elle peut pour se faire retenir. Sa présence produit un très-mauvais effet pour les affaires. Vous jugez bien, monseigneur, qu'elle ne rend pas de bons offices à M. le cardinal d'Estrées, qui se dévoue pour le service de Sa Majesté, et qu'elle n'oublie rien pour aigrir l'esprit du Roi et de la Reine contre un homme recommandable par tant de titres. J'espère qu'avec du temps et de la patience leurs jeunes Majestés reconnoîtront la vérité, et qui est dans leur véritable intérêt, de Mme des Ursins, ou de M. le cardinal d'Estrées, et qui pense mieux pour le bien de leur service.

L'Amirante a enfin été condamné, mais si doucement, que tous ses parents et amis ont lieu d'en être contents. On travaille toujours à la levée des troupes et aux autres préparatifs pour se mettre en état de défense. On envoie de l'argent dans les différentes parties de la monarchie, comme Naples, Milan, Flandres. Il me paroît qu'on en fait beaucoup, avec toutes les tracasseries et traverses qu'on nous fait essuyer.

J'aurai l'honneur d'écrire plus amplement à Votre Excellence par le premier courrier, et de lui renouveler les assurances du respect avec lequel je suis,

De Votre Excellence,

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

L'ABBÉ D'ESTRÉES.

J'avertis Votre Excellence de ne pas se fier à toutes les relations qu'on lui enverra d'ici.

V

LETTRE DE Mme DE MAINTENON AU CARDINAL GUALTERIO.

A Versailles, 30 novembre 1713.

Monseigneur,

J'ai été ravie de recevoir des marques de votre souvenir, car je conserverai toute ma vie pour vous une estime et une inclination que toute la cour partage avec moi, mais qui ne laisse pas d'avoir son prix. J'ai été bien sensible à l'honneur que me fait Madame Royale, de se souvenir encore de moi. Je ne dois avoir de mérite auprès d'elle que celui de l'attachement que j'avois pour la personne du monde qu'elle aimoit le mieux, et dont vous avez vu qu'on ne se console point en France. Vous savez, monseigneur, la négociation du prince Eugène avec le maréchal de Villars, et les apparences que nous voyons d'une prochaine paix. Dieu veuille qu'elle prolonge la vie du Roi! Je sais que vous le souhaitez autant que moi, et que vous seriez très-ingrat si vous ne l'aimiez tendrement, car vous en avez des raisons très-particulières. Sa santé est telle que vous le pouvez désirer. Il est très-occupé de ce qui se passe à l'assemblée, et pense là-dessus en roi très-chrétien. J'espère que tout finira heureusement, et que vous me ferez toujours la grâce de me croire,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissante servante,

MAINTENON.

CHOIX

DE PIÈCES INÉDITES

LETTRE

D'ENGUERRAND DE MARIGNY,

MINISTRE DE PHILIPPE LE BEL,

A SIMON DE PISE,

CHAPELAIN DU CARDINAL NAPOLÉON DES URSINS

AU SUJET DES AFFAIRES DE FLANDRE.

Avant le quinzième siècle, nous ne possédons guère en fait de diplomatie que des actes officiels. Les lettres en style familier, les dépêches, instruments des négociations, manquent pour cette époque. On s'écrivait peu ; on traitait oralement.

J'ai recueilli dans le dépôt des archives départementales du Nord, une pièce qui, à ce point de vue, ne manque point de singularité et de piquant. Il s'agit d'une lettre adressée le 25 juillet 1312 par le ministre favori de Philippe le Bel, le célèbre et malheureux Enguerrand de Marigny, à un chapelain du cardinal Napoléon des Ursins.

C'était au milieu des querelles interminables entre Philippe le Bel et les Flamands. Le comte Robert III, dit de Béthune, d'une capacité médiocre, affaibli par l'âge et le malheur, n'était guère à la hauteur des énormes difficultés qui embarrassaient son gouvernement. Il avait accepté le traité d'Athies conclu en 1305, un an après la bataille de Mons-en-Puelle, traité qui imposait à la Flandre des conditions très-dures. Les puissantes et remuantes communes fla-

mandes, orgueilleuses de leurs précédents succès contre la chevalerie française, en refusaient l'exécution complète. Ballotté entre les exigences du roi et le mécontentement de ses redoutables sujets, il essayait de nouvelles négociations, où il se heurtait à l'habile et fier Marigny. En 1311, des conférences eurent lieu à Tournay, dont le procès-verbal nous est resté[1].

Quelques-unes des exigences pécuniaires du roi furent adoucies; mais Robert consentit derechef la cession des chatellenies de Lille, Douay et Orchies, démembrement que les communes réprouvaient de toutes leurs forces. L'agitation recommença et contre le roi et contre le comte, à qui les communes, surtout Bruges et Gand, imputaient de trahir le pays. Robert, de son côté, prétendait avoir été circonvenu par Marigny, qui lui aurait astucieusement assuré que la cession n'aurait point d'effet définitif.

La position de l'infortuné Robert était encore compliquée par le caractère peu mesuré de son fils Louis, comte de Nevers et de Rhetel. Celui-ci, violent, indocile, ambitieux, et dont les querelles avec son père eurent, peu après, un scandaleux retentissement, haïssait le roi, dont il avait été malmené, et lui suscitait partout des ennemis. Il allait en chercher jusqu'en Allemagne, où des seigneurs mécontents et besogneux lui montraient en perspective la couronne impériale.

Marigny avait rencontré Louis à Hellechin, près Tournay, et là dans une explication fort vive, il lui avait parlé avec hauteur et dureté.

La lettre que nous allons reproduire y fait allusion, ainsi qu'à la fermentation qui régnait alors en Flandre.

Elle est adressée à Simon de Pise, chapelain du cardinal Napoléon des Ursins. Celui-ci, neveu du pape Nicolas III, créé en 1235 cardinal du titre de Saint-Adrien, était en outre investi de la dignité de sous-diacre de l'Eglise Romaine et d'un canonicat de Paris. Il figure dans plusieurs pièces qu'a imprimées Baluze[2]. Fleury[3] cite l'épître qu'il écrivait à

1. M. le baron Kervyn de Lettenhove l'a publié dans le troisième volume de sa belle *Histoire de Flandre*.
2. *Vitæ Paparum Avenionensium*, t. II.
3. *Histoire ecclésiastique*, t. XIV, livre XLII.

Philippe le Bel en 1314, après la mort de Clément V, épître qui charge la mémoire de ce pape, et montre le profond antagonisme qui existait entre les cardinaux italiens et français, depuis la translation de la cour de Rome à Avignon.

Les termes dont se sert Marigny impliquent que le cardinal aurait rempli quelque mission en Allemagne, dans un esprit peu favorable aux vues du monarque français. Il était naturel que, créature de Boniface VIII et italien, il n'eût point de sympathie pour les entreprises de Philippe le Bel, et cherchât à les détourner, en faisant valoir les moyens de ses adversaires. Son chapelain, sur lequel je n'ai rien trouvé d'ailleurs, en correspondant avec Marigny s'était fait l'interprète des impressions recueillies en ces parages, et avait donné à entendre que Louis de Nevers y pouvait recruter, moyennant finances, de puissants auxiliaires.

Marigny lui répond d'un ton moitié badin, moitié sérieux, avec une ironie hautaine. Il se sent supérieur à ses antagonistes, en forces et en habileté; il le dit ouvertement, et son dédain descend à des plaisanteries d'un goût douteux. Son accent exprime bien cette politique altière et dure, qui caractérisa le règne de son maître.

De Godefroy Ménilglaise.

Très chiers amis, frère Symon. J'ai receu vos lettres et veu ce que vous m'avez escrit, comme ces gens de Flandres, nobles et non nobles, sont ardans et esmeus et ont guernieur desir de la guerre que il n'orent onques, et especiaumont pour les bonnes nouvelles que il ont oy d'Alemagne par mons. Loys vostre mestre. Si vous faiz assavoir, frère Symon, que se vos mestres et cele gent de Flandres ont esté si ardans, je ne me merveil pas pour les chaus que il a fait si grans, et que la saison le devoit; mais j'ai esperance à ce que la

mi-aoust sera partens que le temps comence volontiers à refroidir, que leur chaleur s'en abaissera plus tost, ne ne seront mie si ardans d'avoir guerre come il sont maintenant D'endroit de ce que vous n'avés pas osé avoir encore touchié sur les paroles que vous et moi eusmes ensembles à Arras, pour ce que vous les avez ainsi trouvés esmeus et ardans ; aussi vraiement, frère Symon, n'en ai je point parlé pardeça, car en tele manière ai je trouvé nos seigneurs tous ardans et espris de la guerre, par quoi je ne veoie mie qu'il fust profit aus besoignes de en parlé ou point que je veoie nos seigneurs et les gens de pardeça. Et ce sont ij matières qui ne se pueent pas bien soufrir longuement ensemble : ains en convient l'une cheoir et refroidir avant. Et vraiement, frère Symon, il faurroit autres fontaines à estaindre ces chaleurs qui vourroit que les beoignes venissent à bien que par les voies qui sont commenciés. Et soiés certains, frère Symon, que encore connoistra messire de Nevers les Flamens et eus li, et quant il sera bien connoissant et remembrant des paroles que je li dis à Hellechin, il sara que je l'aroi bien et loyalement conseillié pour le bien de sa personne. Et toutes voies je ne pense pas à li tolir si grans biens, que pour cause de moi il soit destourbé ne empeechié d'avoir le royaume d'Alemaigne et le royaume de France. Et sachiés, frère Symon, que vous verrés bien se nous sommes si souspris, car nous estions plus apareilliez de nos gens qui venooient de loins que de ceux que nous avions près. Et ne me créés jamais fors de ce que vous verrés à l'ueil. Et je serai assez tost ou pais pardelà, et parlerons vous et moi ensembles sur ces besoignes, car selon ce que je les voi ordenées à aler, je ne vous en sai autrement à respondre. Et vraiement, frère Symon, on ne pourroit pas bien le royaume de France depecier par parole, ains y convienroit assés d'autre œuvre ; et aussitost aroit le conte de Flandres et mons. Loys son fis le royaume de

France bien et en pais comme il aroit recouvré Lille et Douay. Et d'endroit de ce que vous m'avez escrit qu'il li est raporté de par les nobles d'Alemaigne, que s'il veut tenir et acomplir les convenances en la manière que vous les avez traitiées, qu'il ne demourra pas pour argent qu'il ne soit roys d'Alemaigne, mes qu'il paie la quantité que vous avez prinse, laquelle vous estes certains qu'il paiera bien, sachiez, frère Symon, qu'il est grant pechié de tiex choses dire et ammoter; et ceuz en emporteront le loyer qui les emprennent, car vraiement tel est commenceeur des besoignes qui n'est mie mestre de les apaisier. Et à autres gens que moi pourriés vous dire et mander tiex merveilles, car à moi ne les feriés vous jamais entendant : car sachiez, frère Symon, que je sai aussi bien le pooir de Flandres, et de combien ils pueent finer d'argent, comme home qui soit en leur pais, et si sai aussi bien que les nobles d'Alemaigne ont traitié et qu'il font et ont en pensé, comme vous mesmes qui y avez esté savez. Si que vous vous entremetés de nient d'escrire moi tiex frivoles comme vous avez fet. Dieu vous gart. Donné à Paris le mardi devant li saint Pierre aus liens.

De par le seigneur de Marregni.

Au dos : à Religieus home honneste frère Symon de Pise, chapelain mons. le cardinal Neapoleon.

(Transcrit d'après l'original en parchemin, conservé aux Archives départementales du Nord. Au dos était un cachet en cire, qui manque. Le bas du parchemin a été rogné.)

ÉTAT

DES

BIJOUX ET JOYAUX

ACHETÉS A PARIS

POUR

MARGUERITE ET JEANNE DE HAINAUT

EN 1323.

Guillaume Ier, dit *le Bon*, qui fut comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande, de Frise, depuis 1304 jusqu'en 1337, fait assez bonne figure parmi les princes ses contemporains. Les historiens vantent sa sagesse, sa bravoure, sa générosité. Nous devons à Froissart un récit intéressant de la noble et touchante hospitalité que reçurent chez lui la reine Isabelle d'Angleterre et son fils (depuis le célèbre Édouard III), alors fugitifs et se dérobant à l'inimitié des favoris d'Édouard II.

Marié à la sœur du roi de France Philippe de Valois, Guillaume établit magnifiquement trois de ses filles. Marguerite fut la seconde femme de Louis V, dit de Bavière, empereur d'Allemagne; Jeanne épousa Guillaume, héritier présomptif du comté de Juliers; Philippine donna sa main au roi d'Angleterre Édouard III; c'est celle que Froissart a tant célébrée. Ces grandes alliances procurèrent une réelle

importance politique, et même le titre de vicaire de l'Empire, au comte de Hainaut, qui, d'ailleurs, avait de bonnes finances et une nombreuse et vaillante chevalerie.

Mon intention, aujourd'hui, n'est pas de traiter son histoire; mais j'ai pensé qu'on verrait peut-être avec intérêt un document qui s'y rattache et nous fournit quelques données sur les habitudes domestiques des princes du quatorzième siècle.

Un cartulaire de Hainaut, déposé aux archives départementales du Nord, contient deux pièces relatives aux mariages de Marguerite et de Jeanne. Elles sont datées de 1323.

La première, rédigée en latin, et que je me contente d'analyser, règle la dot de Marguerite. Gérard, comte de Juliers, et Adolphe, comte de Berg, déclarent qu'en leur présence et celle de seize chevaliers y nommés et d'autres nobles en grand nombre, le comte Guillaume de Hainaut, traitant avec deux fondés de procuration spéciale de Louis, roi des Romains toujours auguste, savoir, Conrad de Ghondoldinghen, commandeur provincial de l'ordre Teutonique en Franconie, et noble Lauteraw de Lichtenberg, est convenu d'accorder en mariage audit roi des Romains sa fille aînée Marguerite, avec une dot de 47 000 livres, *monnaie de Halle*, le gros compté pour seize deniers, payable moitié après le mariage consommé, moitié au bout de l'an. D'autre part, le roi des Romains constitue à la future épouse un revenu annuel de 11 000 livres même monnaye, assis sur quatre châteaux, leurs droits, honneurs, appartenances et dépendances. Et quant à la dot de 47 000 livres, il s'engage à en servir une rente de 5000 livres, représentée par des assignations dont une expertise constatera la valeur et la sûreté. En outre, il devra fournir préalablement caution de la restitution de ladite dot au comte ou à ses héritiers pour le cas où, durant le mariage, Marguerite décéderait sans enfants. (Cet acte a été rédigé à Cologne, en la maison des chevaliers Teutoniques, le 15 août 1323.)

Par des actes subséquents, l'empereur affecta subsidiairement d'autres châteaux pour la garantie du revenu de 11 000 livres.

La dot de 47 000 livres, le comte de Hainaut ne la tirait pas tout entière de son épargne; l'usage voulait que ses

villes y contribuassent, et j'ai lu quelque part que Dordrecht en cette occcasion fut taxée à 500 livres.

La dot est stipulée en monnaie de Halle (*Librarum Hallensium, grosso pro sexdecim denariis computato*). Halle était une ville impériale de Souabe, qui eut de bonne heure le privilége de battre monnaie. Elle a donné son nom à de petites pièces dites *Haeller*, qui ont eu longtemps cours en Allemagne. Mais notre document ne fournit point de comparaison avec la monnaie de France, par conséquent de moyen d'en fixer la valeur. Entre les anciennes pièces décriées en Belgique par une ordonnance de 1627, je vois un rixdaler de Halle au nom de l'empereur Charles-Quint, à l'avers duquel est écrit : *Mone. nova Reipub. Halle Suevice.* 1545.

La seconde pièce, rédigée en français, et dont nous donnons le texte entier, est faite pour piquer la curiosité, même hors du cercle des érudits. Il s'agit de corbeille de mariage et de trousseau pour deux princesses, dont l'une devait monter immédiatement sur le trône impérial. Ici, contrairement à nos habitudes, les mariées apportent leur corbeille comme leur trousseau. Du moins, nous ne voyons nulle offrande des épouseurs.

Donc, le cartulaire nous produit un compte minutieusement détaillé des emplettes faites à Paris et à Lille, avec les prix en regard et les noms des fournisseurs. Il y joint les frais de voyage et de transport qu'elles occasionnèrent. A la date du compte, la fille cadette, Jeanne, était déjà mariée ; l'aînée, Marguerite, ne l'était pas encore. Il n'est pas toujours dit à laquelle des deux tel article est destiné : je vois seulement que la ceinture de mariée de Jeanne coûte 180 livres, et celle de Marguerite 250 ; que Marguerite aura pour la cérémonie nuptiale un drap d'or de dix aunes de Paris, au prix de 28 livres.

Rubis, émeraudes, perles d'Orient forment principalement l'ornement des parures ; il est une fois question de saphir, deux fois de diamants, cotés à un prix peu élevé. Les parures consistent en couronnes, chapeaux, ceintures, agrafes. Il y a ensuite des pièces d'orfévrerie, toute une chapelle richement pourvue ; puis des étoffes plus ou moins précieuses, quatre lits complétement garnis, des tapis, du linge, et même un roman fort connu, *les Loherains*.

En groupant les articles de même nature et comptant par livres tournois, nous voyons que les bijoux ont coûté :

Les bijoux ont coûté.				7419 l.	3 s.	4 d.
Les étoffes pour vêtements et tentures.				1698	10	8
Le linge.				105	9	3
Quelques meubles précieux, hanaps, bassins, etc.				90	3	9
Mobilier de chapelle.				72	7	6
Étoffes pour vêtements sacrés.				218	5	6
Draps de la livrée faite à Paris. . . .				83	6	8
Le roman des *Loherains*.				16	5	»
Les acquisitions ont nécessité plusieurs voyages et séjours, dont les frais montent à.	121 l.	15 s.	1 d.			
Cheval de transport	9	7	6			
Frais de courtage et de commission. . . .	36	5	»	225	18	9
Frais de change pour envoyer à Paris.	51	»	6			
Menus frais pour expédition et transport	7	10	8			
Total..				9929 l.	10 s.	5 d.

(Je laisse en dehors une dette de 125 livres payée à Guyot-Millons, dette arriérée, et dont l'origine n'est pas indiquée.)

Maître Jehan de Florence a été l'homme de confiance des parents pour toutes ces acquisitions; elles ont nécessité deux voyages à Paris : le premier, qui dura un mois; le second, quatorze jours. Jehan Bouvet lui était adjoint.

L'orfévre Symon de Lille a fourni la plupart des bijoux; deux marchands italiens les étoffes; dame Péronelle Levache la lingerie. Ce Symon de Lille était un orfévre important. Son nom apparaît dans plusieurs comptes. Je le présume père de Jehan de Lille qui figure parmi les syndics de la corporation en 1337, et fournit, en 1352, pour le mariage de Blanche de Bourbon avec Pierre, dit le Cruel, roi de Castille, une couronne d'or garnie de pierreries, va-

lant 3200 écus d'or[1] : c'était le cadeau du roi de France.

On possède déjà un document tout à fait contemporain de celui-ci, c'est l'inventaire estimatif des bijoux, meubles et autres objets enlevés à la comtesse Mahaud d'Artois par la Ligue des nobles qui, en 1316, pilla son château d'Hesdin et plusieurs de ses domaines; inventaire dressé en exécution d'un arrêt du Parlement, qui condamna les délinquants à réparer tout le dommage par eux causé. M. Le Roux de Lincy l'a publié dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* en 1852. Selon son calcul, la livre tournois d'alors représenterait 90 francs d'aujourd'hui. Si nous l'adoptons, il faudra dire que les objets formant la corbeille et le trousseau de nos deux princesses seraient payés à présent 873 325 fr. et que les frais faits à cette occasion s'élèveraient à. 20 383

Total. 893 708 fr.

L'inventaire estimatif de la comtesse d'Artois n'est pas rédigé au même point de vue que notre compte, puisque les prix, au lieu de s'appliquer à des objets neufs et acquis exprès, s'appliquent après coup à des objets ayant servi et la plupart disparus. Néanmoins, on peut utilement les mettre en regard. Notre compte a l'avantage d'indiquer la valeur du marc et de comparer les monnaies : le tournois au parisis, à l'estrelin, au florin de Florence et de Brabant.

Les inventaires de Louis, duc d'Anjou, et du roi Charles V, auxquels M. Léon de Laborde a joint un si docte commentaire, nous reportent à un demi-siècle plus tard. D'ailleurs, ils ne sont pas accompagnés d'estimation.

Nos lecteurs désireront sans doute savoir quelque chose des deux princesses qui entraient si brillamment dans la vie. Elles eurent une existence accidentée.

Marguerite, couronnée impératrice à Rome, en 1327, partagea les vicissitudes du long règne de son époux, toujours en lutte contre le Saint-Siége et contre des rivaux à la possession de l'Empire. Elle lui donna quatre fils et deux filles. En 1346, par la mort de son frère Guillaume II, tué

1. *Comptes de l'argenterie*, etc., publiés pour la Société de l'Histoire de France en 1851, par M. Douët d'Arcq, p. 300.

dans une expédition contre les Frisons et ne laissant point d'enfants, elle se vit inopinément appelée au titre de comtesse de Hainaut et de Hollande. L'année d'après, un accident de chasse lui enlevait son époux, dont le rival, Charles de Luxembourg, montait sur le trône impérial. Elle revint alors dans ses États héréditaires, qu'elle partagea avec son fils Guillaume III. Il ne tint pas les conditions du partage. De là rupture et guerre sanglante de quatre années entre la mère et le fils. D'abord victorieuse, la mère fut définitivement vaincue et obligée de fuir en Angleterre. Des médiateurs ménagèrent, en 1354, un accommodement qui lui permit de revenir en Hainaut. Elle ne goûta pas longtemps le repos qui lui était enfin rendu, et mourut à Valenciennes en 1356. Cette mort prématurée lui épargna du moins une dernière douleur maternelle. Dès l'année suivante, Guillaume III donnait des signes de démence furieuse, et l'on était obligé de l'enfermer jusqu'à la fin de ses jours.

Jeanne, mariée à Guillaume qui, en 1329, succéda au comté de Juliers, eut aussi l'angoisse de voir son mari en guerre avec ses fils et leur captif pendant quelque temps. Du reste, Guillaume eut des jours brillants, se distingua comme guerrier, et conduisit avec habileté des négociations importantes. Attaché naturellement à la fortune de ses beaux-frères l'empereur d'Allemagne et le roi d'Angleterre, il en tira honneurs et profits. Ses possessions furent augmentées. Il obtint le droit de battre monnaie et la prérogative d'être porteur du sceptre impérial dans les cérémonies d'investiture. L'an 1336, son comté fut érigé en marquisat, et l'an 1357 en duché. Il finit ses jours en 1361. Jeanne, qui lui avait donné deux fils et cinq filles, vécut encore treize ans, assez pour voir son fils remporter, en 1372, sur les Brabançons, les Namurois et les Luxembourgeois réunis, la grande victoire de Basweiler, demeurée célèbre dans les annales des Pays-Bas.

DE GODEFROY MÉNILGLAISE.

Che sont les parties des juyalz d'orfaverie et de toutes les pourveances ki furent accatées à Paris à le Saint Remy, l'an XXIII, par Maistre Jehan de Florenee, pour Medemisielle l'Ainsnée et pour Medame de Julers[1].

L'AN MIL TROIS CENS VINGT TROIS, quinze jours en aoust, se parti maistre *Jehan de Florence* de Mons, dou commant Mons[r] et Medame, et s'en ala à Paris, et avoekes lui *Jehan Bouvet*, pour accater les pourveances ki faloient pour Medemisielle l'ainsnée et pour Medame de Julers le jouenne, filles Mons[r], si comme de couronnes, de capiaus, de fermaus, de chaintures d'or, de doroirs[2], de lys, de tapis, de dras de soie, de capielles, et de plusieurs autres coses ki chi après s'ensuiwent.

Premiers, accata maistre Jehan une grande couronne d'or à gros safirs, à fins rubis, à fines esmeraudes, et à grosses fines pielles[3] d'Orient, lequele couronne fist *Symons de Lille*, et accatèrent les estoffes[4] de le dicte couronne li dis maistre Jehan et Symons de Lille, et les prist dou tout Symons de Lille sour luy et en fina. Si cousta li dicte couronne toute faite, deux mille libvres parisis.

Item, accata li dis maistre Jehan une autre couronne d'or à fins rubis et à fines esmeraudes et à fines

1. *Archives du Nord*, pièce 132e du troisième cartulaire de Hainaut.

2. Je n'ai trouvé dans aucun lexique le mot *doroir*, qui indique un objet d'orfévrerie.

3. *Pielles*, perles.

4. C'est-à-dire : Jehan et Symons achetèrent les matériaux, tout ce qui devait entrer dans ladite couronne; Symons s'en chargea, les prit à son compte et les paya.

pielles grosses d'Orient. Si fu accatée li dicte couronne à Symon de Lille et cousta mille libvres parisis.

Item, accata li dis maistre Jehan audit Symon un grant capiel d'or à gros bales[1] et à grosse pielle d'Orient, lequel Medame de Haynnau avoit bargheniet[2] quant elle fu à Paris à le fieste le Royne[3]; si cousta mille libvres parisis.

Item, accata maistre Jehan au dit Symon un autre capiel d'or à rubis et esmeraudes et pielles d'Orient; si cousta li dis capiaus, deux cens libvres.

Item, accata il au dit Symon un autre capiel d'or à fines esmeraudes, à rubis et pielles d'Orient; si cousta huit vingt libvres.

Item, accata li dis maistres Jehans au dit Symon un autre capiel d'or à fins rubis, esmeraudes et pielles d'Orient; si cousta cent libvres parisis.

Item, accata il une chainture d'or à rubis, esmeraudes, et pielles d'Orient, lequele ot Medame de Julers quant elle espousa; neuf vingt libvres parisis.

Item, accata il au dit Symon de Lille une chainture en lequele il avoit quatre vingt quatre dyamans, esmeraudes et rubis et or, et estoit li tissus de Busett[4] : de coi Mesire meismes fist le marchiet quand il fu à Paris à le fieste le Royne; si cousta quatre vingt libvres.

Ladite chainture et Mes^r meismes[5].

1. Rubis dit balais.
2. *Bargheniet*, marchandé.
3. La comtesse de Hainaut était sœur de Philippe de Valois, par conséquent cousine germaine du roi de France Charles IV, lors régnant.
4. J'ignore ce que pouvait être le tissu de *Busett*. Quant aux quatre-vingt-quatre diamants, il fallait qu'ils fussent bien petits, puisqu'en 1316, suivant le compte de Geoffroi de Fleuri, un diamant était payé par le roi 50 livres tournois.
5. *Ladite chainture et Mes^r meismes* : pour que cela ait un sens, il faut lire *ot*, c'est-à-dire que la ceinture fut livrée directement au comte de Hainaut.

Item, accata maistre Jehan au dit Symon un grant fremail[1] ki estoit en une fleur de lis d'or à gros rubis d'Orient et à grosses esmeraudes et à grosses pielles d'Orient, de coi Mesire meismes fist le marchiet; si cousta six cens libvres.

Item, accata il à un orfevre dessus le pont une grande chainture d'or à fines esmeraudes, fins rubis, et pielles d'Orient; et fu li ditte chainture pour Me demisielle l'ainsnée; si cousta douze vingt dix libvres.

Item, accata il à un orfevre dessus le pont, et en fina Symons de Lille, un doroir d'orofavril[2] à rubis, esmeraudes, et pielles d'Orient, et fu pour Medemisielle l'ainsnée; si cousta deux cens libvres.

Item, prist Medame à maistre P. à Binch, deux fremals de quarante huit libvres, deux dyamans et une esmeraude de vingt livres; c'est en somme soixante huit libvres.

Somme de toutes les coses devant dictes, cinq mille huit cens trente huit libvres parisis; valent à tournois sept mille deux cens quatre vingt dix sept libvres dix sols tournois.

De che a payet maistre Jehan de Florence au dit Symon sept cens florins à l'agniel[3]; valent cinq cens quarante huit libvres six sols huit deniers.

Item, a encore payet li dis maistre Jehan au dit Symon, ki furent donnet pour erres[4] pour le chainture d'or, cent sols parisis.

Item, payet à Symon de Lille, que Mache li paya, cent libvres parisis.

Che sont li veluyel[5], li drap de soie, li drap d'or,

1. Fermail, agrafe, boucle.
2. Orfévrerie, *auro fabrile*.
3. On frappait à cette époque, en France et en Belgique, des monnaies ayant l'empreinte d'un agneau avec la croix, et pour légende : *Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat*. On les appelait aussi *moutons*.
4. Pour arrhes. — 5. *Veluyel*, velours.

li cendal[1], et pluiseurs autres coses accatées pour Medemisielle l'ainsnée et pour Medame de Julers le jone par les dessus dis maistre Jehan et Jehan Bouvet, à Paris.

Premiers, accatèrent il d'un marchant de Lombardie vingt quatre veluyals, dont il en y ot neuf rouges, et li autres furent violeit, vert et bleu; si cousta li uns parmi neuf libvres tournois, montent en somme deux cens seize libvres tournois.

Item, accatèrent il à Bernard de l'Esclav de Luke vingt une pièce de veluyalz vermaus grans, que on dist de cremechi[2]; si cousta li une pièce l'autre seize libvres tournois, valent en somme trois cens trente six libvres tournois.

Item, accatèrent il au dit Bernard sept veluyalz vermaus petis; si cousta l'une pièche parmi l'autre neuf libvres tournois, valent en somme soixante trois libvres tournois.

Item, accatèrent il deux blans veluyaus et deux violeis; si coustèrent trente six libvres tournois.

Item, accatèrent il au dit Bernard vingt quatre pièces de tartaires[3] vers; si cousta li pièce huit libvres tournois, montent en somme cent quatre vingt douze libvres tournois.

Item, vingt huit cendelz coustèrent cent dix neuf libvres dix sols.

Item, accatèrent il bleu tartaires pour faire les compas[4]; si coustèrent dix libvres huit sols tournois.

Item, accatèrent il au dit Bernard huit pièces de

1. On sait que c'était une étoffe de soie unie, se rapprochant de notre taffetas.

2. Seraient-ce des étoffes fabriquées à Crême en Lombardie? Remarquer que ces fournitures sont faites par des marchands italiens. — *Cremechi* répond-il à *cramoisi?* Du Cange dit que le cramoisi se fabriquait à Cremone.

3. Etoffe riche venant de Tartarie, c'est-à-dire d'Orient.

4. Compartiment, garniture, ornement en rond.

vert cendal fort; vingt deux libvres quatorze sols huit deniers.

Item, accatèrent il au dit Bernard vingt six pieces de toile ynde [1] et vert, et pour aucunes estoffes aune et demie de veluyel rouge; vingt neuf libvres dix neuf sols trois deniers.

Item, deux blans cendalz pour estofes de compas; cent sept sols deux deniers.

Toutes ces coses furent delivrées à Jehan Bouvet pour faire les quatre lis pour nos demisielles, horsmis douze veluyaus violez ke Medame ot pour faire robes à nos demisielles.

Item, accatèrent il au dit Bernard sept dras d'or ke on appielle *marremas* [2], et cousta li uns parmi l'autre onze libvres tournois; valent en somme soixante dix sept libvres tournois.

Item, accatèrent il au dit Bernard quatre pièches de dras de soie dyaprés pour faire robes a nos demisielles; si coustèrent quarante libvres tournois.

Item, accatèrent il au dit Bernard trois cendalz vermaus de graine [3] pour faire pelichons [4] à nos demisielles, quarante libvres dix sept sols trois deniers.

Item, trois libvres de soie de plusieurs couleurs et un vert cendal, treize libvres huit sols quatre deniers.

Toutes ces coses ot Medame.

Item, trois flassars [5] pour loyer [6] toutes les coses dessus dictes, vingt deux sols six deniers.

Item, pour une karette ki mena toutes les coses dessus dictes de Paris en Haynnau, cent douze sols six deniers.

Somme de ces coses dessus dictes, onze cent soixante

1. Azuré, bleu de ciel.
2. *Marremas* ou *marramas*, ou encore *mattabas*, sorte de drap d'or mentionné par du Cange au mot *mattabas*.
3. Rouge écarlate. — 4. Petite pelisse, vêtement fourré.
5. Couvertures, enveloppes. — 6. *Loyer*, lier.

dix huit libvres dix neuf sols huit deniers; si les a tous maistre Jehans payés.

Item, à maistre Jehan fait faire pour les deux lis de nos demisielles, pour cascun lit quatorze tapis; si a pour les deux lis douze tapis cascun de six aunes de lonc et deux aunes de lei.

Item, y a il pour les deux lis seize tapis cascuns de quatre aunes de lonc et de deux aunes de lei à l'aune de Paris, et sont tout chil tapit rouge et armoyet; chil ki sont pour Medemisielle de Haynnau des armes d'Alemagne, des armes Monsr, et des armes de Valoys [1]; si montent en somme li vingt huit tapit deux cens soixante douze aunes l'aune de Paris [2], si couste cascune aune seize sols parisis; c'est en somme que coustent li dit tapit, deux cens soixante douze libvres.

Item, à maistre Jehans fait faire pour Medemisielle de Haynnau et pour Medame de Julers le jouene pour deux lis vers, seize tapis; si en y a quatre ki tienent cascuns six aunes de lonc et deux aunes de lei, et douze qui tienent cascuns quatre aunes de lonc et deux aunes de lei, somme des dis tapis cent quarante quatre aunes quarrées à l'aune de Paris; si couste cascune aune dix sols parisis, c'est en somme qu'il coustent quatre vingt onze libvres.

Parmi vingt sols tournois payet as vallés pour vin, à deux fies [3].

Somme ke tout chil tapit coustent, trois cens soixante trois libvres tournois.

De ce a payet maistre Jehan cent libvres tournois.

1. *D'Alemagne*, à cause de son mariage avec l'empereur; — *de Monsr*, c'est-à-dire du comte de Hainaut, son père; — *de Valoys*, à cause de Jeanne de Valois, sa mère.

2. L'aune de Paris équivalant à 1 mètre 19 centim. à peu près, 272 aunes représentent 323 mètres et une fraction; ce qui donne des lits amplement étoffés.

3. A deux fois.

Item, payet deux cens soixante trois libvres; et ensi tout payet.

Item, accata li dis maistre Jehan un doroir d'orfavril à doubles[1] rouges et bleus poar Medame de Julers le jouene; si cousta quarante deux libvres parisis, valenta tournois cinquante deux libvres dix sols.

Item, accata il une crois pour mettre sour l'autel Medemisielle; si cousta quarante cinq libvres parisis, valent tournois cinquante six libvres cinq sols.

Item, accata il un encensier d'argent et deux buirettes d'argent pour l'autel; si coustèrent douze libvres dix huit sols parisis, valent tournois seize libvres deux sols six deniers.

Item, accata il deux bachins d'argent, et cousta li marc trois libvres seize sols parisis, et pesèrent quatre mars et demi une once deux deniers, esterlins; somme qu'ils coustèrent, treize libvres seize sols six deniers parisis, valent à tournois dix sept libvres cinq sols sept deniers tournois.

Item, pour deux coupes de madre[2] pour nos demisielles, six libvres parisis, valent tournois sept libvres dix sols.

Item, accata maistre Jehan un pot et un henap doreit pour Medemisielle, et poisent dix mars et demi cinq esterlins mains, le marc cent sols parasis[3]; valent en somme cinquante deux libvres sept sols parasis, valent à tournois soixante cinq libvres huit sols neuf deniers.

Item, accata il cinq cens et quarante pielles pour faire doroir, si coustèrent deux esterlins la pielle;

1. Il paraît que c'étaient de petites pierres fines qu'on disposait de manière à être vues des deux faces.

2. *Madre :* on a beaucoup disserté sur cette substance; les uns en ont fait un bois particulier, les autres un composé imitant l'agathe.

3. Dans les tables de Leblanc, le marc est indiqué pour cette époque à 80 sols; il n'est porté à cent sols qu'en janvier 1326.

montent en somme quatre libvres dix sols d'estrelins, valent vingt deux libvres dix sols tournois.

Item, accata il quatre cens doubles bleus et quatre cens vermaus[1], si coustèrent six libvres tournois.

Item, deux cens boutons d'or à doubles rouges, les quelz fist faire Symons de Lille ; si coustèrent quatre estrelins li pièce, montent en somme seize libvres treize sols quatre deniers[2].

Item, accata il deux cens boutons de vers doubles et deux cens bleus, si coustèrent cent sols tournois.

Item, accata il dras d'or pour faire une capielle[3]; sy y a trois capes, tunike, dalmatique, et casule[4], si a trois estoles et trois fanons[5] et parement d'amit et d'aube; cinquante quatre libvres tournois.

Item, accata il dras de soie dyasprés pour faire deux casules, deux tunikęs et deux dalmatiques, estoles et fanons et paremens d'aubes; si coustèrent soixante dix libvres.

Item, akata il un drap d'or pour Medemisielle le jour qu'elle espousera, tenant dix aunes de Paris, et cousta vingt huit libvres.

Item, neuf candalz pour fourrer[6] les paremens des capielles dessus dittes; si coustèrent vingt quatre libvres huit sols.

Si demorèrent deux cendal qui furent rendut Madame.

Item, accata il cinq pièces de veluyel vyolei pour Medame, sept libvres dix sols le pièce; valent trente sept libvres dix sols.

1. Est-ce de la graine de kermès?

2. Le sterling, monnaie anglaise, obtint grand cours en France à cause des provinces de l'ouest et du sud-ouest possédées par les rois d'Angleterre. En 1290, il équivalait à 4 deniers tournois. En 1323, cette proportion était un peu modifiée; car 16 livres 13 sous 3 deniers font 3880 deniers, qui, divisés par 800, donnent pour un sterling 4 deniers 17/20.

3. C'est-à-dire pour monter et garnir une chapelle.

4. Chasuble. — 5. Manipules. — 6. Garnir.

Item, deux tartaires pour couvrir le car[1] me demisielle dedens; si coustèrent treize libvres quatre sols.

Item, dix sept pièces de fustane[2], coustèrent dix sept libvres tournois.

Item, huit sarges[3] d'Engleterre pour damoisielles, trente deux libvres.

Item, trois rouges veluyaux pour border le couvertoire de Medemisielle, vingt sept libvres.

Item, huit pièces de toile verde et ynde, huit libvres.

Item, pour trois flassars pour tourser[4] ces darraines coses ke maistres Jehans accata à le seconde fois qu'il fu a Paris, vingt-deux sols six deniers.

Item, prist maistre Jehans à dame Perenelle le Vache pour Medame et pour nos demisielles vingt quatre pièces de cuevrechiés[5] de Valence, cousta la pièce douze sols parisis; item vingt-quatre pièces d'Alemagnes dix sols le pièce; item douze pièces de moles doubles renforchiés vingt sols le pièce; item douze douzaines de huves[6], douze sols le douzaine; item quatre dousaines de huves de Laon, douze sols le dousaine; item douze dousaines de huves, huit sols le douzaine; somme cinquante quatre libvres huit sols parisis, valent tournois soixante sept libvres dix sols.

Item, pour les orfrois de neuf garnimens de capielle, trois capes, deux tunikes, deux dalmatikes et deux casules; vingt-huit libvres deux sols parisis, valent tournois, trente-cinq libvres deux sols six deniers.

Item, pour le fachon des dictes capielles parmi les frienges, six libvres cinq sols.

Item, accata maistre Jehan un aniel à un rubis d'Orient pour Medame, vingt libvres.

1. *Car*, char, chariot. — 2. Futaine. — 3. Serges.
4. Empaqueter, charger. — 5. Toile, étoffe pour couvrir la tête.
6. Bonnets, coiffures.

Item, paya maistre Jehan, qu'il avoit empruntei pour payer à Jehan de Kievreuse ke Mesire li devoit d'une plus grant dette pour le dras de le livrée ke il fist à Paris, cent florins de Florence, ki montent soixante six libvres treize sols quatre deniers parisis, valent tournois quatre-vingt-trois libvres six sols huit deniers.

Item, accata il un cheval pour porter les coses devant dictes pour chou qu'il ne trouvoit nulle voiture ki ne fust trop chiere; sept libvres dix sols parisis, valent tournois neuf libvres sept sols six deniers.

Item, pour une somme et sengles[1], douze sols six deniers.

Item, pour une maison de cuir boulit à une crois, vingt-cinq sols tournois.

Item, payet à Guyot Millour par une lettre dont il estoit assenés[2] à ce ke li roys devoit à Monsieur pour le terme de Paques passées, si les a maistre Jehan comptés sour luy et reprises les lettres, cent vingt-cinq libvres tournois.

Item, payet à Aubert Poisson de Plaisence, pour racater une lettre de trois cens vingt-quatre libvres parisis, par le quele lettre *Symons de Lille* et *Jehan Hanekins* estoient obligiet pour M. le Conte au Chastelet à Paris, et rent le lettre; vingt-deux libvres quinze sols.

Item, donna maistre Jehan à pluiseurs couretiers et pluiseurs personnes dont il avoit besong pour querre[3] les coses dessus dictes, dix libvres seize sols parisis, valent tournois treize libvres dix sols.

Item, pour les despens maistre Jehan et Jehan Bouvet alans à Paris, demorans et revenans en Haynnau,

1. Coffre pour placer sur une bête de somme.

2. *Dont il estoit assenés à ce ke li Roys devoit à Monsieur*, c'est-à-dire par laquelle il avait assignation sur la somme due par le Roi à Monsieur.

3. Pour quérir.

si revinrent le nuit de l'Exaltation sainte-Crois; ce fu parmi vingt cinq jours et parmi les despens de un jour pour le signeur de Boussoy[1], ki fu à Paris, et parmi les despens M. Florent de Biaumont, maistre P[2]. et le fil Symon de Lille, ki vinrent de Paris en Haynnau avoec lui, trente sept libvres quatorze sols parisis, valent tournoit quarante-sept libvres dix sols.

Item, à Fontaine pour ses despens pour aller à Paris, P. Remy à Prouvins pour avoir l'argent ki faloit dou payement de Paques; dix-neuf sols cinq deniers.

Item, se parti maistre Jehan de Mons le merkedi devant le saint Remy pour venir à Paris le seconde fois qu'il i vint, pour accater joyaus; si demora jusques au mardi après les octaves de le saint Remy et le mardi tout le jour à Paris; si dependi pour lui et pour ceus ki furent avoec lui, ce fu parmi quatorze jours vingt-cinq libvres dix-neuf sols neuf deniers parisis, valent tournois trente-deux libvres neuf sols huit deniers.

Item, pour les deux sommiers[3] ki rapportèrent les coses en Haynnau et pour un cheval qui ala avoec eus, pour lor despens de Paris en Haynnau et pour les payages, soixante quinze sols tournois.

1. *Boussoit* est un village à deux lieues de Mons, sur la rivière de Haine. Les sires de Boussoit étaient des seigneurs importants en Hainaut. Jean Sausse ou Sausset, sire de Boussoit, possesseur de fiefs considérables, fut honoré de la confiance et chargé des intérêts d'Isabelle de Villehardouin, princesse d'Achaïe et de Morée, femme de Florent de Hainaut, l'un des oncles du comte Guillaume I. Son nom figure dans le traité conclu, le 2 août 130[illegible], entre les comtes de Flandre et de Hainaut et le duc de Brabant. Froissart le cite parmi les chevaliers qui, à la suite de Jean de Hainaut, sire de Beaumont, frère puiné du comte, firent deux expéditions en Angleterre : la première, afin de rétablir la reine Isabelle; la seconde, contre les Ecossais (1326 et 1327).

2. *Maistre P.* doit être l'orfévre de Binch qui a vendu « deux fremals, deux dyamans et une esmeraude, » cité plus haut.

3. Bêtes de somme.

Item, pour les despens de maistre Jehan de revenir de Paris en Haynnau, cent dix sols.

Item, pour parchemin et pour loyer le fardiel[1] et pour cordes, douze sols six deniers.

Despens fais pour pourcachier le prière Monsieur.

Le venredi devant le saint Pière aoust entrant, fu maistre Jehan au Caisnoit pour les besongnes des bourgois afforains[2]; si despendi treize sols.

Item, le diemence devant le saint Leurent fu maistre Jehan à Valenchiennes et demora trois jours; si avoit on ajournés les abbés de Haynnau, si despendi vingt neuf sols.

Item, le mardi après le mi aoust fu maistre Jehan à Valenchiennes avoec le bailliu pour oyr le response de pluiseurs abbés, si despendi trente sols.

Le dioes[3] devant le sainte Crois en septembre fu maistre Jehan à Valenchiennes; si despendi quinze sols.

Item, payet à maistre Thumas de Malbeuge, que mesire li devoit pour un rommanch des Lorehens[4],

1. *Le fardiel*, la charge, le bagage.
2. Même sens que « forains. »
3. Un acte émané des échevins de Valenciennes, qui repose aux archives du Nord, est daté du *dioes* après le jour de Pâques 1296; c'est évidemment le même mot : Bréquigny et dom Clément le traduisent par *jeudi* (*dies Jovis*). L'interprétation de du Cange, suivant lequel *Dioes* est *dimanche* (voyez son Glossaire au mot *dominica*), est bien préférable, et ce passage suffirait peut-être pour démontrer l'invraisemblance de la traduction de Bréquigny et de Clément. Ainsi je remarque que le jeudi avant la Sainte-Croix de septembre tombe précisément en 1323 le 8 septembre, jour de la fête solennelle de la Nativité de la Vierge; et je me demande comment on aurait passé sous silence cette grande fête, si *Dioes* était ici le 8 septembre, pour y substituer une désignation beaucoup moins frappante. Si nous suivons l'opinion de du Cange, notre *Dioes* répond au 11 septembre.
4. On ne dit point si ce volume des Loherains était destiné à l'une des princesses, ou s'il s'agit d'une ancienne emplette du comte de Hainaut. On remarquera que le prix est presque double de celui du cheval acheté pour le voyage de Paris en Hainaut.

treize libvres parisis, valent tournois seize libvres cinq sols.

Somme de ces darraines parties, mille soixante-treize libvres douze sols cinq deniers tournois.

Item, envoya maistre Jehan Grehet sen vallet à Paris le samedi devant le Toussains pour faire venir tous les tapis et les capielles; si despendi parmi neuf jours, cinquante deux sols six deniers.

Item, pour le wisnage[1] des dictes coses à Torotte, six sols trois deniers[2].

Item, pour cordes et pour loyer le fardiel, et pour un vallet ki vint avoec de Paris au Flimet, vingt cinq sols huit deniers.

Item, pour canevach[3] pour les dictes coses enveleper, vingt trois sols neuf deniers.

Item, pour amener le fardiel des dictes coses en Haynnau, six libvres treize sols parisis, valent tournois huit libvres six sols trois deniers.

Item, délivra maistre Jehan à Medame pour menues coses ki li faloient six libvres penans[4], valent a gros pour quinze deniers tournois, trente six libvres onze sols trois deniers.

Somme, cinquante libvres cinq sols huit deniers. Somme de toutes les coses dessus dictes, neuf mille neuf cens soixante trois libvres sept sols neuf deniers tournois, monnoie de France.

De chou doit Mesire à Symon de Lille dont il doit avoir lettres de Mons[r]. et des pleges ki sont contenut es lettres rabatut[5], chou ke maistre Jehan de Florence li a payet, si qu'il appert chi deseure, cinq mille cens

1. Péage, droit de douane.

2. *Torotte* est à présent un petit village du canton de Ribecourt, arrondissement de Compiègne (Oise).

3. Toile de chanvre.

4. Cette expression, ce nous semble, n'a pas encore été nettement expliquée.

5. Lettres annulées, biffées, parce que M[e] Jehan les a soldées, et est créancier d'autant vis-à-vis du comte.

quatre vingt quatre libvres treize sols quatre deniers parisis, valent tournois, six mille quatre cens quatre vingt libvres seize sols huit deniers.

Item, doit Mesire à dame Pieronnelle à le Vache, s'en est assenée à l'argent ke li Roys doit à le Toussains l'an vingt trois, soixante sept libvres dix sols tournois.

Toutes les autres coses dessus dictes a maistre Jehan payet, hors mis ces deux dettes chi devant, se monte en somme chou qu'il a payet, trois mille quatre cens quinze libvres treize deniers tournois.

De chou a maistre Jehan rechut :

Premiers, as testamenteurs monsr. Arnoul d'Ainghien, cui Diex absoille, les quelz il rechut à Saint Sepulcre à Cambray et li delivra Jakes li Lombars et Gillemans en le presence de l'abbeit de Saint Sepulcre, deux mille deux cens libvres monnoie de France, gros pour quinze deniers.

Item, a maistre Jehan rechut de Frankin de le monnoie deux cens florins de Florence, valent à monnoie de France cent soixante six libvres treize sols quatre deniers tournois.

Item, a maistre Jehan rechut des tresoriers le Roy de France, ki estoit deu à Monsr, dou remanant dou terme de Pasques l'an vingt trois comptet ens[1] cent livres parisis, des quelz Guyos Millour estoit sus assenés par lettres Monsr, trois cens dix huit libvres quatre sols parisis, valent tournois, trois cens quatre vingt dix sept libvres quinze sols.

Somme de ces parties ke maistre Jehan a rechut de le monnoie de France, deux mille sept cens soixante quatre libvres huit sols quatre deniers tournois.

Item, a maistre Jehan rechut de l'argent de le priere ke li Lombart donnèrent Monsr :

1. Y compris.

Premièrement, de Salehadin pour le taule[1] de Bavay, cent libvres tournois; item des compagnons de le taule de Brayne, soixante dix libvres; item des compagnons de le taule de Haspre, quatre vingt libvres; item des compagnons de le taule de Chirve, cent libvres; item pour le taule d'Estruen, soixante quinze libvres; item des compaignons de le taule d'Ath, trente livres et rabatirent de leur don cinquante livres tournois que mesire leur devoit, dont il avoient lettres, et les rechut Mesire Jehan de Leyde : si n'en fait maistre Jehan nul compte; item des compaingnons de le taule de Songnies, quatre vingt dix libvres; item des compaignons de le taule dou Caisnoit, deux cens libvres. Somme de le recepte des Lombars dessus dis, sept cens quarante cinq libvres tournois monnoie de Haynnau trestous en penans pour six deniers e. (*esterlins?*) maille. Si les fist maistre Jehan cangier pour envoyer à Paris, et cousta cinquante une libvres six deniers a cangier; si monta li canges dix huit libvres douze sols six deniers : ensi demeure sept cens vingt six libvres sept sols six deniers, le gros pour seize deniers, valent gros pour quinze deniers six cens quatre vingt dix neuf libvres six deniers tournois.

Toute somme ke maistre Jehan a rechut par ces deux parties, trois mille quatre cens quarante cinq libvres sept sols dix deniers.

Et maistre Jehan a payet ensi qu'il appert chi deseure, pour les coses devant dictes, trois mille quatre cens quinze libvres treize deniers tournois.

Ensi demeure ke maistre Jehan a plus rechut qu'il n'a rendut, trente libvres six sols neuf deniers tournois.

De chou despendi maistre Jehan pour aler de Hayn-

1. *Le taule*, bureau du domaine ou du change. Ici il est question de bureaux de change tenus par les Lombards.

nau à Midelbourc, quant il fu revenus de Paris, parmi cinq jours ke si cheval sejournèrent à Berghes neuf sols sept deniers gros, valent sept libvres trois sols neuf deniers tournois, gros pour quinze deniers.

Ensi demeure ke maistre Jehans doit vingt trois libvres trois sols tournois, gros pour quinze deniers.

ENTRÉE EN ESPAGNE

DE

MARIE-LOUISE D'ORLÉANS

FEMME DU ROI CHARLES II.

Voici un document dont le style et les détails sont peut-être bien familiers pour nos graves publications. Toutefois l'histoire ne néglige pas certaines minuties; souvent elles apportent un trait à la physionomie d'une époque. Il est non-seulement amusant, mais instructif, de saisir les usages et les façons des temps qui ont précédé le nôtre.

L'auteur de cette lettre [1] est un tout jeune homme envoyant à son père ses impressions de voyage tracées au courant de la plume, sans souci de la négligence avec laquelle il les exprime. Nous lui laissons ses incorrections et son orthographe telle quelle.

Se trouvant à Bayonne lorsque Marie-Louise de France, fille de Monsieur, duc d'Orléans, et nièce de Louis XIV, y passa pour aller en Espagne épouser le roi Charles II, il fut témoin oculaire des circonstances de sa remise aux Espagnols. C'est là l'objet de son récit, dont quelques parties font penser au tableau si curieux des misères de la cour d'Espagne donné par Louville vingt-cinq ans plus tard.

1. L'un des fils du savant Denis Godefroy, historiographe de France et conseiller du roi, directeur de la Chambre des comptes de Lille. La lettre est transcrite dans un des portefeuilles de la collection Godefroy, à la bibliothèque de l'Institut.

On sait que cette princesse, alors âgée de dix-sept ans seulement, et remarquable par sa beauté, quittait Versailles avec désespoir. Les contemporains ont dit qu'elle aimait le grand Dauphin son cousin germain, ou du moins la splendide couronne que celui-ci était destiné à porter. Elle n'ignorait probablement pas combien était un pauvre personnage ce roi de dix-huit ans, auquel la politique enchaînait son sort, et pesante l'atmosphère où elle allait s'étioler. Ses répugnances et ses pressentiments ne la trompaient point. Si l'on en croit les mémoires du temps, elle eut la même triste fin que sa mère, la brillante Madame célébrée par Bossuet, et, victime d'une intrigue de cour, mourut empoisonnée en 1689.

DE GODEFROY MÉNILGLAISE.

A Bordeaux, le 11 novembre 1679.

Je n'ay peu vous escrire de Bayonne la relation de la cérémonie de la délivrance de la Reyne parce que nous n'y avons point séjourné : ainsy je profite du jour que nous demeurons icy pour réparer ma faute. Je ne vous la feray que succinctement, parce qu'il faudroit trop de papier pour mettre toutes les circonstances que je vous diray de bouche lorsque j'auray l'honneur de vous veoir.

Nous demeurasmes huit jours à Saint-Jean-du-Luz, tant à cause des contestations d'entre le marquis d'Astorga et le duc d'Ossone, qu'à cause de la feste, et à cause de la Reyne, qui se trouva un jour fort travaillée d'une grande migraine et de vomissemens. Le troisième du courant qui estoit un vendredy, la Reyne, après avoir disné à Saint-Jean-du-Luz, partit au bruit de tous les canons pour se rendre à la maison de bois,

dressée exprès pour la cérémonie. Elle y arriva entre deux et trois, et entra dans cette maison qui estoit partagée en deux par une cloison, et fesoit une chambre et un antichambre sur le bord de la rivière de Bidassoa qui sépare la France d'avec l'Espagne. Il y avoit dans cette chambre une magnifique collation, que la maison du Roy avoit fait aprester pour la dernière fois. Aussytost que la Reyne fut arrivée dans la chambre et s'estre fait friser, elle vint se mettre à table en présence de tous les Espagnols, qui estoient charmez de la beauté de la Reyne et de la profusion de cette collation, sur laquelle ils se jettèrent aussitost que la Reyne se leva de table, et n'en laissèrent aucune chose.

Sa Majesté rentra dans sa chambre, qui estoit tendue d'un damas rouge à crespine d'or avec un dais de la mesme manière, sous lequel estoit un fauteuil où elle se mit; M. le prince d'Harcour à sa droite debout, et Mme la princesse d'Harcour à sa gauche assise. Elle ordonna à M. de Saintot d'aller advertir le marquis d'Astorga de venir, tout estant prest. Je vous diray par parenthèse que la Reyne estoit belle comme un ange, parée superbement de tous les dyamans que le Roy, le roy d'Espagne et Monsieur luy ont donnés: ils estoient sur un habit à fonds d'or brodé d'or, d'une magnificence extraordinaire.

M. le marquis d'Astorga entra avec une gravité espagnolle, habillé d'une moire à fond verdastre, brodée d'or de ces fines broderies d'Espagne. Il avoit trente pages et cinquante valets de pied, tous habillez de drap d'Angleterre rouge chamarré de galon d'or. Il fit trois génuflexions, se mit à genoux pour baiser la main de la Reyne, puis se releva, se couvrit, luy fit son compliment et lui rendit des lettres du Roy d'Espagne. Il fist ensuitte les complimens du Roy son maistre et les siens au prince et à la princesse d'Harcour, en présence de la Reyne, dont plusieurs Espagnols de sa suite baisèrent aussy la main à genoux, à la réserve de l'évesque

de Pampelune qui la baisa debout, en camail de cordelier et en bonnet carré. La Reyne se leva, et au mesme instant son grand ausmonier tira trois ou quatre poignées de patacons au nombre de trente ou quarante, et les jetta indiscrètement dans la chambre, d'une force qu'il blessa à la teste le lieutenant du grand prévost, qui alloit s'en vanger sur la sienne avec des escus blancs, s'il n'en eust esté empesché. En jettant ces prétendues médailles, il crioit d'une voix espouventable : *viva la Reyna noestra Senora!* La Reyne n'eut plus d'escuyer, mais elle commença de s'appuyer sur le bras d'un jeune homme fils d'un Grand, aagé de douze ans, qu'on appelle Menin.

Le marquis d'Astorga marcha devant, la robe de Sa Majesté portée par nostre lieutenant des gardes au deffaut de la duchesse de Terra-nova, qui ne se trouva à cette première cérémonie qu'au milieu de nostre pont qui conduisoit de la maison de bois sur le bord de l'eau, parce que le marquis d'Astorga ne voulut pas souffrir qu'elle partageast ses premiers honneurs avec luy. Estant arrivée au-devant de la Reyne elle se mit à genoux avec les filles d'honneur pour luy baiser la main, et le lieutenant des gardes luy céda la robe. N'ayant pas la force de la porter, et craignant qu'en la levant elle ne fist veoir les souliers de la Reyne, qui est une fort grande indécence en Espagne, elle rendit la robe au lieutenant des gardes. La Reyne entra dans un bateau assez magnifique remorqué par deux barques à douze rameurs chacune, vestus à l'espagnolle de velours noir. La duchesse de Terra-nova, la marquise de Mortare, ses filles d'honneur habillées fort grotesquement et en bénédictines, le marquis d'Astorga, son menin et son escuyer françois nommé Bailly, avec quatre gardes vestus d'une manière extraordinaire et qui ne servent qu'aux cérémonies, entrèrent dans le mesme bateau. Les gardes du corps, l'épée à la main, formoient un petit escadron, avec

leurs trompettes qui jouoient des fanfares pour respondre à celles des Espagnols, qui faisoient de l'autre costé trois escadrons de méchante cavalerie, ramassée de çà et de là, et habillés de différentes façons. Il y avoit aussy de l'autre costé le carrosse de la Reyne, sa litière, et d'autres équipages assez nombreux dont je vous feray une description de bouche.

Dès que la Reyne commença à voguer, ces cavaliers espagnols firent des descharges de leurs mousquetons et pistolets, et toute l'artillerie de Fontarabie fit grand feu sur le bord de l'eau pendant tout le temps que le passage dura. Plus de vingt ou trente barques assez propres furent remplies à mesme temps des principaux Espagnols et François, ceux-cy fort touchez de ce spectacle et de cette séparation, qui tira des larmes des yeux de bien des gens.

La Reyne avoit tesmoigné qu'elle estoit bien aize qu'on la vit souper à Iron pour la première fois : ainsy tous ceux qui purent y aller y furent devant la Reyne, et on les arresta à la porte de l'antichambre jusques à ce qu'elle fût arrivée, pour sçavoir ses ordres.

En débarquant à Iron, on présenta une chaise et des porteurs à la Reyne; elle se mit dedans. Deux flambeaux précédoient, et douze ou quinze Suisses, qui crioient : *Guarda! Guarda! Longa! Longa!* c'est-à-dire, « Prenez garde! Faites place! »

Elle fut conduitte à l'église d'abord. A l'entrée de la porte il y avoit un prie-dieu couvert d'un tapis de velours rouge, sur lequel il y avoit deux carreaux. Sur ce prie-dieu estoient une croix et deux chandeliers. Elle se mit à genoux, et l'évesque de Pampelune en habits pontificaux luy faisant baiser la croix, luy jetta de l'eau béniste avec une si grande abondance que la Reyne fut toute mouillée; et voulant donner un deuxième coup de goupillon, la Reyne baissa la teste tout bas. Elle entra ensuitte dans l'église, où l'on entonna le *Te Deum*, qu'elle entendit à genoux sur un

autre prie-dieu qu'on luy avoit accommodé. Cette cérémonie faite, la Reyne rentra dans sa chaise, et ces mesme cavaliers firent tout d'un coup pareilles descharges que cy dessus. Elle fut conduitte au palais, et j'eus soin de la précéder avec les autres officiers; et comme on nous arresta dans l'antichambre, la Reyne ordonna qu'on nous fist tous entrer: ainsy je fus Grand d'Espagne cette soirée. La Reyne s'attacha à examiner les habits ridicules de ses filles d'honneur. J'observay que dans l'antichambre où nous estions avec toutte la Cour d'Espagne et la Reyne, il n'y avoit que deux chandelles, parce qu'on ne sçavoit ce que c'estoit; elles estoient plus noires que la cheminée. Nous nous approchasmes pour les toucher, pour sçavoir ce que c'estoit. Il y avoit au milieu de cet antichambre un flambeau de mesme (et comme on en porte en France par les rues), sur un guéridon d'argent destiné exprez pour cette incommode lumière, qui fait plus de fumée puante que de lumière. Une heure après que la Reyne fut entrée, on apporta sept ou huit plats de prunes sèches envelopées dans de petits papiers chacune, des amandes et des petits biscuits que la Reyne ordonna de distribuer aux François. Ensuitte la Reyne demanda à souper. On apporta une table longue et carrée, couverte d'un tapis de velours, un fauteuil de bois sur lequel il n'y avoit que du velours sans bourre ny crin; les bras du fauteuil estoient de bois simple, point couverts, et carrés; le dossier de mesme. Une fille d'honneur apporta un bassin d'or rond, dans lequel estoit une fort belle nappe, de ces linges de Flandre figurez. Deux autres filles d'honneur déplièrent cette nappe, mirent ces deux chandelles cy-dessus sur cette table, et une autre apporta l'assiette de la Reyne, qui est comme le cadenas du Roy, quarrée, une petite salière au bout, et le reste de la garniture, la serviete pardessus, qui couvroit trois morceaux de pain coupez en forme de

soupe. La Reyne qui regardoit mettre ce couvert fort attentivement, et comme si ce n'eust pas esté pour elle, trouva que ce siége estoit trop bas; ou plus tost je crus qu'elle le trouvoit trop dur, et avoit raison. On fut prendre un carreau dans la chambre de la Reyne, que le marquis d'Astorga baisa, et en faisant une génuflexion le mit sur le siège de la Reyne. Elle se mit à table, sa fille d'honneur luy servit un plat d'œufs; elle en mangea un qu'elle cassa sur son assiette, et comme son assiette estoit salle, elle la rendit croyant qu'on alloit luy en rendre une autre; on prit l'assiette, et on ne luy en donna point d'autre, et elle demeura le reste du souper sans assiette. Après les œufs enlevez, on apporta un hachis fort malpropre : la Reyne n'en mangea point : le tout plat à plat fort mal faits, c'est-à-dire creux et à petits bords; ensuitte deux petites carpes mal rosties, avec trois morceaux de citron; deux petits mulets à la seiche avec force persil dessus, dont la Reyne ne mangea point, non plus que des carpes; un plat de congres en tranches comme le saumon frais, et accommodé à l'huille, que la Reyne ne regarda pas; un plat de solles grandes comme la main, frites sans testes, et qui n'avoient que l'arreste : la Reyne en gousta ne sçachant ce que c'estoit, disant tout haut qu'elle croyoit que c'estoit de la raye; et n'en pouvant manger, rejetta ce qu'elle avoit pris dans le plat, n'ayant pas d'assiette, comme je vous ay fait remarquer. On apporta ensuitte un gasteau feuilleté dans lequel il y avoit un hachis avec de l'escorce de citron, qui ne valoit rien; dans un autre plat quatre poignées d'asnis; et ensuitte l'ausmonier qui avoit dit le *Benedicite* vint dire les grâces. On luy servit la serviete mouillée; et vous observerez, s'il vous plaist, mon cher père, que le maistre d'hostel qui précédoit les plats avoit un baston de fagot fendu comme celuy d'Harlequin, dont il frapoit sur le plancher, criant : *Longa! Longa!* La Reyne demanda à boire : le maistre d'hostel avec un

baston de cérémonie précédoit un menin qui tenoit une assiette, sur laquelle estoit un grand verre tenant chopine, en forme de calice, dans lequel estoit du vin aux trois quarts. Ce menin présenta ce verre à une fille d'honneur, qui en versa sur cette assiette en forme d'essay, en goûta, puis se mit à genoux et présenta ce verre à la Reyne, qui se fit une grande violence pour en taster, et aussitost le rendit, disant à M. d'Astorga qu'il fallait luy apporter deux caraffes d'eau et de vin. Au deuxième coup on luy apporta deux petits pots de cristail qui avoient des ances, où il y avoit de l'eau et du vin. Il y a encore une fort grande incivilité à remarquer, c'est que la fille d'honneur qui servoit avoit un morceau de pain, qui luy servoit d'essay pour tous les plats : quand elle avoit mordu dedans, il servoit encor aux autres plats jusques à ce qu'il fust finy.

La Reyne sortant de table, tous les François l'entourèrent comme s'ils avoient voulu lui faire connoistre qu'on compatissoit à cette manière de traiter. Elle se mit à sourire, et elle pria le maistre d'hostel qui estoit avec nous de lui envoyer du vin, s'il y en avoit, et qu'elle ne pouvoit boire celuy des Espagnols; on luy en envoya vingt-quatre bouteilles qu'elle receut avec plaisir. Elle a amené avec elle des cuisiniers et des fruitiers, mais on ne leur donna pas de quoy travailler : c'est ce qui l'obligea d'envoyer encor un courier après la maison du Roy pour avoir quelques provisions, et entre autres ses caraffes et son verre, qu'on lui envoya avec les estuis de maroquin rouge à fleurs de lys d'or; dix ou douze livres de truffes seiches et mousserons, avec un service entier de petites différentes pourcelines pour dresser un dessert. Le roy d'Espagne envoya à Saint-Jean-du-Luz un courier à M. Los Balbazes, avec ordre exprès qu'on ne contraignit la Reyne en nulle chose, qu'elle s'habillast à la françoise, qu'elle chassast et qu'elle montast à cheval tant qu'il luy plairoit, et de satisfaire à tout ce

qu'elle souhaitteroit. Cela réjouit la Reyne, et tesmoigna estre fort contente de cette liberté qui ne venoit que d'une galanterie du Roy, que nous avons appris à Bayonne estre malade, par des vaisseaux portuguais; ce qui fesoit qu'on retardoit le passage et la marche autant qu'on pouvoit. Après y avoir fait réflexion nous nous en sommes aperceus. On n'a pas esté contens des présens. Il n'y a que de certains officiers qui ont esté plus que paiés; le maistre des cérémonies, le lieutenant des gardes et le maistre d'hostel ont eu chacun 6000 livres; les deux exempts 4000 livres chacun; les deux huissiers de chambre 1000 livres chacun; les valets de chambre autant; les controolleurs 500 livres chacun, dont ils n'ont point voulu; tous les officiers de la bouche 3000 livres; le plus haut officier n'avoit que huit pistolles : ils n'en ont point voulu. Les gardes du corps, au nombre de quarante, ont eu 7000 livres; M. Perrinet 500 livres; le commis du controolleur général 500 livres; le lieutenant du grand prevost 650 livres; les mareschaux du logis 50 pistolles, qu'ils ont refusées; les gentils hommes servans n'avoient en trois que 1500 livres, mais ils ont esté à Iron et on leur a donné 3000 livres; il y a du bruit là-desus de conséquence. J'auray le plaisir de vous dire ce qui ne se peut mander, lorsque j'auray l'honneur de vous embrasser. Ce voyage a esté fort joly, et on y apprend beaucoup à vivre, particulièrement les manières de cour qui sont fort délicates; et hormis le plaisir de vous voir, mon cher père, et d'estre auprès de vous, je ne voy rien de plus agréable ny de plus utile pour un jeune homme dans une conjoncture favorable comme celle-là.

LETTRE
DE L'ABBÉ RENAUDOT
A JÉROME PHÉLYPEAUX DE PONTCHARTRAIN.

M. G. B. Depping, M. A. Jal et M. Ad. Regnier ont publié, le premier en 1850 dans le *Bulletin du comité historique des monuments écrits de l'histoire de France*[1], le second en 1867 dans son *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*[2], le troisième dans son excellente édition des *Lettres de Madame de Sévigné*[3], plusieurs des lettres que Jérôme Phélypeaux de Pontchartrain écrivit pendant ses voyages dans les ports de France, de 1694 à 1696, aux amis qui le tenaient au courant de ce qui se passait ou se disait en son absence, à Paris et à Versailles. La copie d'un certain nombre de ces lettres se trouve au milieu des lettres d'affaires dont la transcription est conservée aux archives du ministère de la Marine.

Saint-Simon a fait du jeune et vaniteux secrétaire d'État un portrait peu flatté, et sans aucun doute il nous le pré-

1. Tome II, p. 50 et suivantes.

2. Articles *Médailles, Pontchartrain, Renaudot, Valincour.* Il a échappé à l'attention de M. Jal que plusieurs des lettres qu'il donne comme inédites avaient déjà été imprimées par M. Depping.

3. Voyez l'*Appendice* du tome XII, p. 184-191. Il est sans doute superflu de noter que nous parlons de l'édition de *Sévigné* qui fait partie de la collection des *Grands Écrivains de la France*, publiée par la librairie Hachette, sous la direction de M. Ad. Regnier, membre de l'Institut. L'éditeur nommé sur le titre de cette édition est, comme l'on sait, M. Monmerqué, qui avait commencé à en recueillir et à en préparer les éléments, lorsque la mort interrompit ses travaux.

sente sous de trop noires couleurs. Mais les prétentieuses lettres de ce pédant gourmé nous le montrent bien tel, sur divers points, que l'a jugé Saint-Simon[1].

« Il avoit de l'esprit, dit Saint-Simon, mais parfaitement de travers, et avec quelques lettres et quelques teintures d'histoire; appliqué, sachant bien la marine; assez travailleur, et le vouloit paroître beaucoup plus qu'il ne l'étoit[2]..... Pédant et régent de collége avec tous les défauts et le dégoût d'un homme né dans le ministère, et gâté à l'excès. Son commerce étoit insupportable par l'autorité brutale qu'il y usurpoit et par ses infatigables questions. Il se croyoit tout dû, et il exigeoit tout avec l'insolence d'un maître dur. Il s'établissoit le gouverneur de la conduite de chacun, et il en exigeoit le compte..... Un air de supériorité d'état et d'esprit qui faisoit vomir et qui révoltoit en même temps..... Il disoit aux gens les choses les plus désagréables avec volupté, et réprimandoit durement, en maître d'école, sous prétexte d'amitié et en forme d'avis. »

Adoucissez quelques traits, et vous retrouverez ce personnage dans les lettres de Phélypeaux. M. Depping exprime le regret que celles de ses correspondants se soient égarées. Nous nous associons à ce regret. Il eût été particulièrement précieux de retrouver les lettres où la Bruyère se montre si plaisant et si gai que Phélypeaux, habitué qu'il est à reprocher à ses amis de n'avoir pas « le sens commun », le menace de le faire enfermer aux Petites-Maisons[3]. Le moindre billet de la Bruyère, ou même de Fontenelle, eût été sans doute plus intéressant que la plus longue lettre de Phélypeaux.

1. Voyez les *Mémoires* de Saint-Simon, édition de M. Chéruel, t. IV, p. 340-342; et de plus une *Note* de Saint-Simon dans le *Journal* de Dangeau, tome V, p. 248.

2. La volumineuse correspondance qui est conservée de lui au ministère de la Marine suffirait à témoigner de ses habitudes laborieuses ; mais, comme l'indique Saint-Simon, il aimait à en faire montre. Voyez particulièrement la lettre qu'il écrivait à Fontenelle, le 8 avril 1694 (*Bulletin du comité*, tome II, et *Dictionnaire critique*, p. 988).

3. Les lettres de Phélypeaux à la Bruyère ont été publiées par M. Depping dans *le Bulletin du Comité historique*, etc.; par M. Jal dans son *Dictionnaire*, au nom de *la Bruyère ;* et enfin, un peu plus exactement, dans l'édition de *la Bruyère* de la collection des *Grands Écrivains*, tome II, p. 517 et suivantes.

Ses autres correspondants étaient l'abbé Renaudot, Valincour, Charles de Sévigné. Voici une lettre de l'un d'eux, l'abbé Renaudot, qui nous a été obligeamment signalée par M. E. Boutaric, comme l'un des rares documents où il est question de la Bruyère. La copie s'en trouve dans un registre des Archives[1].

Eusèbe Renaudot, petit-fils du fondateur de la *Gazette de France*, et directeur ou plutôt rédacteur de ce journal depuis 1680, était un ami de la Bruyère, avec lequel il avait pu lier connaissance soit chez le prince de Condé, soit chez Bossuet, soit chez Pontchartrain ou son fils Phélypeaux. Il avait sans doute prêté son appui à l'auteur des *Caractères* quand ce dernier s'était présenté à l'Académie, tant en 1691 qu'en 1693, et il fut l'un des académiciens que la Bruyère loua dans son discours de réception. Il est surprenant que la *Gazette* n'ait pas même mentionné la mort de la Bruyère; mais une lettre que M. Depping a publiée et celle que nous imprimons ici montrent que l'abbé Renaudot n'avait pas été insensible à la perte de son ami.

Membre de l'Académie française et de l'Académie des Inscriptions, rédacteur de la *Gazette*, l'abbé Renaudot était un correspondant bien informé, sachant toutes les nouvelles littéraires, et toujours au courant des nouvelles de l'étranger : on ne s'étonnera point que Phélypeaux tînt à recevoir souvent des lettres de lui[2]. M. Depping a donné huit

1. *Recueil sur la pairie*, conservé aux Archives de l'empire, tome X, KK 601, folio 237. La table de ce registre désigne « le comte de Pontchartrain » comme le destinataire de la lettre; mais Jérome Phélypeaux, à qui elle est certainement adressée, ne devint comte de Pontchartrain qu'après la mort de son père (1727). Reçu au Parlement en 1692, il n'avait pas encore vingt ans quand il obtint, le 27 décembre 1693, la survivance de la charge de secrétaire d'Etat de la marine qu'occupait son père, Louis de Pontchartrain; ce dernier était alors contrôleur général et devint chancelier en 1699.

2. Phélypeaux écrivait à Renaudot le 9 juin, dans la lettre même à laquelle Renaudot répondait par celle qui est publiée ci-après : « J'ai reçu, Monsieur, votre lettre et vos nouvelles du 28 du mois dernier, et vous ne sauriez croire à quel point je suis reconnaissant de votre exactitude. Elle est d'autant plus édifiante qu'elle ne vous est point naturelle, et que c'est un effet de votre vertu plutôt que de votre tempérament. Ne vous relâchez point, je vous prie, et que les louanges que je vous donne ne vous éblouissent pas. »

lettres de Phélypeaux à Renaudot : la dernière, dont il n'a imprimé qu'une partie, est du 9 juin 1696, et c'est cette lettre, écrite de la Rochelle, qui a provoqué la réponse que nous publions. Un article de la *Gazette de France* avait piqué la curiosité du ministre, et il avait demandé un éclaircissement au rédacteur. Nous transcrivons le passage de la *Gazette* sur lequel il réclamait une explication. Il s'agit d'une lettre datée de Rome, et sans nul doute rédigée à Paris, qui avait paru dans le numéro du 2 juin 1696 (page 256).

« De Rome, le 8 mai 1696.

« Le pape s'est enfin déterminé à aller à Civita-Vecchia pour visiter les travaux qu'il y fait faire. Les cardinaux, les ministres étrangers et les principaux prélats allèrent, le 3 de ce mois, lui souhaiter un heureux voyage, parce qu'il n'a pas voulu que personne le suivît. Le 4, il monta en chaire à Montecavallo : il alla faire ses prières à l'église de Saint-Pierre; puis il partit accompagné du gouverneur de Rome à cheval, qui étoit suivi de ses officiers, s'arrêta à la poste des chevau-légers, où il reçut la bénédiction, et s'en retourna. Sa Sainteté est accompagnée des cardinaux Spada et Panciatici, du majordome, du maître de chambre, de deux camériers secrets, du confesseur, du sacristain, du médecin, des maîtres d'hôtel, de trois chapelains secrets, dont l'un porte la croix, de deux capitaines de la garde des chevau-légers, et d'un de la garde Suisse, de deux cornettes, de soixante-dix chevau-légers, de vingt-cinq Suisses, de douze estafiers, douze porteurs, et d'autres officiers nécessaires qui composent sa suite. *On n'a pas porté le Saint-Sacrement selon la coutume, parce que cette cérémonie ancienne ne se pratique que quand les papes s'éloignent de plus de quarante milles.* Le pape a dessein de demeurer deux jours à Civita-Vecchia pour visiter les ouvrages qu'on y fait, et donner ses ordres pour les achever le plus tôt qu'il sera possible.... »

La phrase que nous imprimons en italique parut étrange à Phélypeaux, et il écrivit à Renaudot : « J'ai lu dans votre dernière *Gazette* que le saint sacrement[1] n'avait point accompagné le Pape dans le voyage qu'il vient de faire. Je vous avoue mon ignorance, et que je ne comprends pas bien

1. Le copiste n'a pu lire le mot *sacrement*, et l'a laissé en blanc.

cette cérémonie. Est-ce que Sa Sainteté s'en sert comme de son camérier ou de son capitaine des gardes[1] ? »

A voir le ton badin, sinon léger, avec lequel le modeste et savant Renaudot explique et commente son article de la *Gazette*, on pourrait être tenté de le prendre pour un esprit fort. Il ne faut pas s'y tromper cependant. Il détestait les esprits forts, et on l'eût véritablement offensé en le soupçonnant d'être ce qu'on appelait alors un libertin. Ses biographes vantent sa piété, et lorsqu'il accompagna, en 1700, le cardinal de Noailles à Rome, il trouva le meilleur accueil auprès de Clément XI.

Le rédacteur de la *Gazette de France*, on le remarquera, est un publiciste plein de prudence. Quand il écrit à Phélypeaux, il accuse nettement le pape d'avoir transgressé une loi du cérémonial, en s'éloignant de plus de trente milles sans emporter le saint sacrement; quand il écrit pour les lecteurs de la *Gazette*, il augmente de dix milles le rayon de la circonférence dans laquelle le pape peut se mouvoir sans prendre le saint sacrement avec lui.

G. SERVOIS.

---

14 juin 1696.

Votre lettre du 9 de ce mois, Monseigneur, a achevé de me guérir de ce mal d'yeux dont je me plaignois à vous avant-hier, afin que vous ne vous plaignissiez pas de moi. Pour vous parler de ce qu'elle contient, vous saurez d'abord que la cérémonie dont vous me demandez éclaircissement est une des plus anciennes dans son origine, en ce qu'autrefois les papes por-

1. Ce passage vient à la suite des phrases que nous avons publiées ci-dessus page 159, note 2. Cette première partie de la lettre est inédite. Nous en avons pris copie aux Archives du ministère de la Marine, où M. Gallet de Kulture, conservateur des Archives, a bien voulu nous communiquer le registre qui en contient la transcription. Le reste de la lettre a paru dans le *Bulletin du comité*.

toient avec eux le saint sacrement quand ils sortoiene de leur presbytère pour aller dire la messe dans une autre église de Rome ; et que celle[1] qu'on portoit servoit à faire le mélange qu'on fait encore avec l'hostie lorsqu'on en rompt une particule qu'on met dans le calice, lorsqu'on dit : *Pax Domini sit semper vobiscum !* C'étoit un signe de communion ecclésiastique avec ces mêmes églises, et on en envoyoit des particules à celles de la campagne. Ainsi les papes, quand ils étoient gens de bien, n'y entendoient autre malice et faisoient cette cérémonie fort dévotement, un cardinal diacre portant une espèce de caisse ou petit tabernacle où étoit l'eucharistie. Quand ils ont été un peu moins dévots, et qu'ils ont commencé à ne pas dire si souvent la messe, alors, par respect pour l'antiquité, ils ont conservé l'usage de la cérémonie ; mais quand ils ont fait de leurs cardinaux de vrais enfants gâtés et des.......[2], ils ont trouvé qu'ils [n'étoient[3]] plus en état de faire cette fonction. Ainsi on leur a substitué une haquenée blanche et belle, qui n'a non plus offensé Dieu [que] la chienne d'une des dévotes de saint François de Sales, qui [lui] promit de l'aimer bien pour cette raison. On met sur cette haquenée la boîte où est le saint sacrement, et elle est conduite [avec] respect, plus que l'âne qui porta Notre Seigneur en Jérusalem.

1. Nous ne savons s'il faut accuser ici l'inattention du secrétaire qui a transcrit la lettre, ou celle même de Renaudot ; mais tel est le texte de la copie. Du moins est-il certain que le copiste n'a pas toujours compris ce qu'il écrivait : un peu plus loin, il a inexactement transcrit un mot italien ; plus loin encore, il n'a pu lire : « aux *Nostres* », et s'est contenté de figurer à peu près ce dernier mot sans savoir ce qu'il représentait.

2. Le copiste, ce semble, a écrit *sieratelli :* quel mot faut-il lire ? Nous ne savons. Serait-ce *frittelle ?* Les dictionnaires traduisent *frittella* (*beignet*) par *freluquet*, *homme frivole*, *léger*.

3. La reliure du volume ne permet pas de lire toutes les lignes jusqu'au bout. Les mots qu'il a fallu suppléer dans notre transcription sont placés entre crochets.

Cela [s'est] ainsi toujours pratiqué depuis plus de quatre cents ans, et quand Jules II alloit faire le diable à quatre, quand Clément [VIII] alla prendre possession du Ferrarois, le saint sacrement fut de [la] partie. Or ce bon Père-ci[1], quoiqu'il soit plus homme de [bien] que le premier, pour quoy faire il ne falloit pas se lever de grand matin, et qu'il n'ait pas tant de lumières que le second, il a cru néanmoins que pour parler à ses maçons de Civita-Vecchia, aux Mansards et aux Nostres de son pays, il n'[avoit] pas besoin de leur porter le saint sacrement. Ainsi nonobstant que l'usage fût que quand les papes sortoient à trente [milles] de distance, la cérémonie se pratiquât, il s'en est dispensé : *habet in scrinio pectoris omnia jura, et potest dispensare de jure in jus et contra jus.* Comme la chose est indécise, on ne sait pas comment cela sera enregistré dans le cérémonial, [et?] ce n'est pas une petite affaire d'y déroger. Pour les canons [des] conciles œcuméniques, de la loi de Dieu, etc., ce n'est pas une affaire, comme vous savez ; sans cela, à quoi serviroit-il [d'être] infaillible? Mais des cérémonies, cela est tout autre chose. De sorte que les plus habiles canonistes ont décidé que le moyen le plus sûr et le plus canonique sera de déclarer par une bulle *ex cathedra* qu'il n'y a pas plus de trente milles de Rome à Civita-Vecchia. *Si quis dixerit* qu'il y en a trente-deux, il dira vrai, mais *anathema sit.* Gardez-vous en donc bien, Monseigneur, car m'intéressant à vostre salut comme je fais, hélas ! si sur les calculs de M. l'abbé de Dangeau[2] vous alliez dire le contraire, quelle affliction pour la perte d'une si bonne âme !

Puisque rien n'échappe à votre curiosité et à votre désir de ne rien ignorer, j'ajouterai qu'il y a un traité

1. Innocent XII.
2. L'abbé de Dangeau préparait alors sa *Nouvelle méthode de géographie*, publiée en 1697. Il était l'un des amis de Phélypeaux, auquel il avait dédié en 1693 sa *Lettre sur l'orthographe.*

assez curieux sur cette cérémonie, où on la voit représentée en taille-douce.

Pour notre Académie[1], elle me paroît dans le dessein de remplacer le pauvre la Bruyère, que je regrette fort[2], par M. l'abbé Fleury[3]. Le seul prétendant au contraire dont j'aie ouï parler, et qui a retiré ses troupes, est M. Besongne, en latin *Besongnus*, crié[4] dans Ymhoff et dans la chapelle du Roi dont il est digne membre depuis trente-cinq ans, auteur de l'*État de France*[5], et d'un fameux sermon qu'il fit devant Monseigneur[6], il y a environ vingt ans, joyeux s'il en fut jamais, où on rit plus qu'à comédie la plus risible, où il eut une grosse querelle avec son souffleur ; du reste très-bon homme, mais qui ne nous convient pas. A l'égard du successeur, il n'est pas tout à fait du caractère du défunt : s'il falloit du sel à remplacer, son synonyme aumônier du Roi[7] en a plus de minots

1. L'Académie française. — « J'ai grande envie, avait écrit Phélypeaux le 9 juin, de savoir qui vous avez choisi pour remplir la place du pauvre la Bruyère. Avez-vous pu en choisir un autre que M. l'abbé de Fleury? Plût à Dieu qu'une grande partie de vos confrères lui ressemblassent! Vous ne seriez pas tombés dans les ridicules que vous vous êtes donnés... »

2. Jean de la Bruyère, auteur des *Caractères*, était mort dans la nuit du 10 au 11 mai 1696.

3. Claude Fleury, auteur de l'*Histoire ecclésiastique*, sous-précepteur du duc de Bourgogne. Il remplaça en effet la Bruyère. Dangeau note prématurément sa nomination à la date du 9 juin, cinq jours avant celui où Renaudot annonce cette nomination comme probable. L'abbé Fleury fut reçu le 16 juillet.

4. Faut-il lire *cité?*

5. Nicolas Besogne, clerc de la chapelle du Roi, puis chapelain du Roi. Il a publié, de 1661 à 1697, dix-neuf éditions de l'*Etat de la France*. — Imhof avait déjà fait paraître une partie de ses ouvrages, et entre autres celui qui a pour titre : *Excellentium in Gallia familiarum genealogiæ* (Nuremberg, 1687). Le généalogiste allemand n'a cité nulle part, je crois, le nom de Besogne, bien qu'il ait dû mettre à profit son *État de la France*.

6. Le grand Dauphin.

7. L'*homonyme* dont il s'agit est le P. André Hercule de Fleury,

que lui de litrons, mais il n'est pas question de cela. Il y a cependant plus de conformité qu'on le pense, car le P. Fleury n'aime guère plus son prochain que le défunt; mais l'un aimoit les amis: l'autre les dilige tranquillement; il hait moins, mais il n'aime pas tant.

L'Académie des Inscriptions persiste toujours dans une très-exacte observance de ses règlements. Et comme un des plus fondamentaux est celui des vacances ou *campos* [1], elle commença celle de la Pentecôte avec respect et dévotion samedi passé [2], et les a continuées, s'appliquant à prier Dieu tant pour ceux qui les ont établies avec de justice que pour ceux qui, par une trop grande ferveur pour la discipline, n'en vouloient pas entendre parler. Elles finiront mardi prochain [3], et je ne manquerai pas d'y rendre compte de l'honneur que vous lui faites de vous souvenir [d'elle]. Elle remporta, il y a quelques jours, une grande victoire sur l'illustre M. Thomé [4]. Il avoit résisté rigoureu-

qui devait être plus tard le cardinal Fleury. Il entra à l'Académie en 1717.

1. « Et votre Académie des Inscriptions, avait écrit Phélypeaux à Renaudot dans la lettre du 9 juin, comment va-t-elle? Êtes-vous toujours bien assidu? J'ai vu qu'autrefois vous aimiez assez le *campos*, et je doute même que vous ayez changé d'humeur, car

Naturam expellas furca, tamen usque revertet. »

C'est, comme on voit, un vers d'Horace (*Épîtres*, livre I, épître X, vers 24), avec une variante : *revertet* pour *recurret*. — Il y avait un motif particulier pour que Phélypeaux s'intéressât à l'Académie des Inscriptions. Pontchartrain, son père, qui avait cette Académie dans son département, lui en avait confié la direction pendant quelques années. Phélypeaux cessa de la diriger quand il devint secrétaire d'État, c'est-à-dire en 1697. Ce fut l'abbé Bignon, son neveu, que Pontchartrain chargea du soin de l'Académie, quand son fils en abandonna la direction.

2. 9 juin.

3. 19 juin. — L'Académie se composait alors de Charpentier, Tallemant, Dacier, Racine, Boileau, de Tourreil et Renaudot.

4. Pierre Thomé, trésorier général des Galères de France, et de plus, si je ne me trompe, trésorier des Ecuries du Roi.

sement à tous messages, exhortations, même à des ordres assez positifs pour donner une bourse de jetons, de son dép[arte]ment. Après s'être défendu longtemps en général dans la ville, il se retira dans la citadelle, mandant à notre secrétaire[1] qu'il ne nioit pas la dette de la bourse, mais que lui, [que] vous connaissez, lui en devoit une, et assez forte. Cette énigme supposoit une avance faite *in minoribus* à M. le [secrétaire sur] le revenu de ses bénéfices, dont il prétendoit intérêt, et ce fut la bourse dont il voulut payer : l'autre, en galant homme, partage les autres, et prend celle là pour lui.

Par malheur M. l'abbé Bignon[2], occupé à convertir des pécheurs moins endurcis, abandonnoit cette âme qui s'en alloit droit en enfer la bourse au col, sans Mgr de Pontchartrain, qui, ayant su ce qui se passoit, le guérit d'une seule parole : et la bourse est revenue. Voilà une des plus grandes affaires qui se soit passée depuis votre départ. M. le Doyen[3] est un peu langoureux, *sed cruda illi viridisque senectus*, au tonnerre près[4]. Les autres sont comme vous les avez laissés. On travaille au passé, faute de matières présentes : quand il nous en viendra, il faudra s'évertuer. Par exemple, je proposerai qu'on fasse une médaille sur la défaite de M. le prince de Darmstat[5].

1. L'abbé Tallemant (*Paul Tallemant*), qui fut secrétaire de l'Académie des Inscriptions de 1694 à 1706.

2. Jean-Paul Bignon, membre de l'Académie française depuis 1693. Il était, comme nous l'avons dit, chargé de la direction de l'Académie des Inscriptions.

3. Charpentier, doyen de l'Académie française et de l'Académie des Inscriptions.

4. Ce vers de Virgile (*Énéide*, livre VI, vers 304) :

Jam senior, sed cruda deo viridisque senectus,

s'applique à Charon. Les mots : « au tonnerre près, » font sans doute allusion à la voix tonnante de Charpentier, que l'âge avait rendue moins retentissante.

5. La cavalerie espagnole, commandée par le prince de

Je vous envoie le peu que j'ai d'Angleterre. Si Cook a prêché [1], comme on en assure de tous côtés, voilà tous les acteurs du parti Melfort [2] abîmés à n'en revenir jamais, et le pauvre mylord Aylesbury [3] est perdu s'il n'avoue, car l'autre écrivoit toutes ses lettres. Il est vrai que tous les autres qui n'ont point eu de commerce avec Porter [4], etc., sont en repos; et non-seulement aucun n'a été découvert, mais tel est sorti de prison sans caution, sans serment et sans association [5], qui en avoit plus fait que ceux qui ont eu la couronne du martyre. Mais il est bien difficile que les affaires se remettent sur le pied où elles étoient.

Parmi ceux qui on été à la Trappe [6], vous savez que le quaker Bromfeild s'est signalé. Cet extravagant a voulu faire le voyage, et il en est revenu fort édifié, disant qu'il avoit trouvé là de véritables quakers, et qui

Darmstadt, venait d'être battue en Catalogne par le duc de Vendôme.

1. Est-ce bien *prêché* qu'il faut lire? Quoi qu'il en soit, il s'agit des aveux et des révélations qu'a pu faire Cook. Le personnage dont il est question n'est pas le ministre de l'église anglicane qui fut emprisonné vers la même époque, pour avoir donné l'absolution à Friend et à Perkins au moment de leur exécution; mais Peter Cook, qui fut jugé le 23 mai, et condamné à mort comme ayant participé à des complots en faveur de Jacques II. La *Gazette de France* du 29 juin (p. 293) annonce qu'il devait être exécuté le 15 juin; mais qu'il s'était déclaré prêt à révéler tout ce qu'il savait sur les complots des jacobites, et que l'on pensait qu'à la suite de ses révélations il obtiendrait sa grâce.

2. Lord Melfort (*John Drummond Melfort*), ancien ministre de Jacques II.

3. Le comte d'Aylesbury, accusé de complots, venait d'être emprisonné. Il sortit d'Angleterre en 1698.

4. Georges Porter, accusé de conspiration jacobite, avait gagné la liberté par des révélations.

5. C'est-à-dire sans adhésion à l'association qu'avaient formée et jurée les membres du Parlement.

6. Le roi et la reine d'Angleterre avaient fait tout récemment un voyage à la Trappe. Voyez le *Journal* de Dangeau, tome V, p. 418, 419 et 426.

étoient remplis du même esprit que lui. Ah! que s'il en avoit dit autant [des] jansénistes, cela ne tomberoit pas à terre!

M. le baron Ricasoli m'a écrit depuis peu, et me charge fort de vous faire les compliments et de vous assurer de la continuation de ses respects.

Voici une lettre qui n'est que trop longue, et il faut enfin finir de peur de vous ennuyer.

Je vous salue, Monseigneur, avec tout le respect possible.

FIN DE LA DEUXIÈME PARTIE.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LA DEUXIÈME PARTIE

DE L'ANNUAIRE-BULLETIN

DE L'ANNÉE 1868.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

2166. — IMPRIMERIE GÉNÉRALE DE CH. LAHURE
Rue de Fleurus, 9, à Paris

